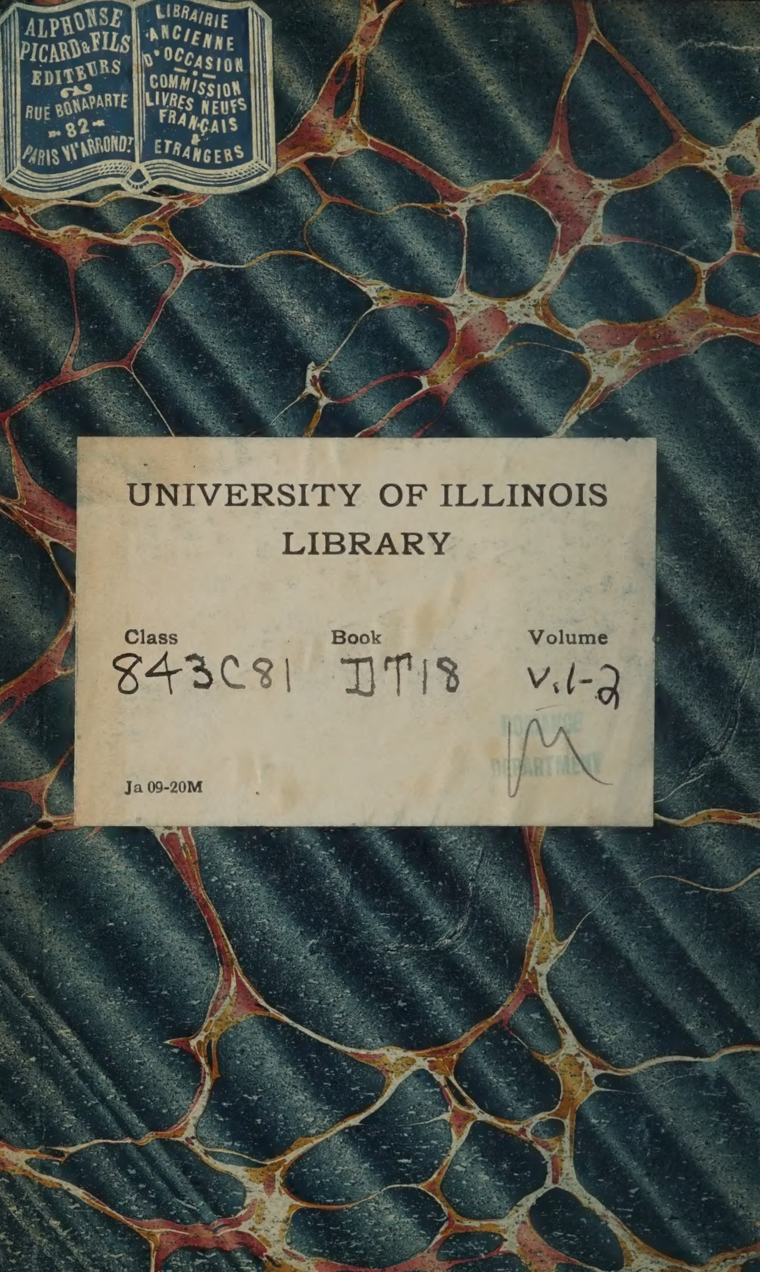
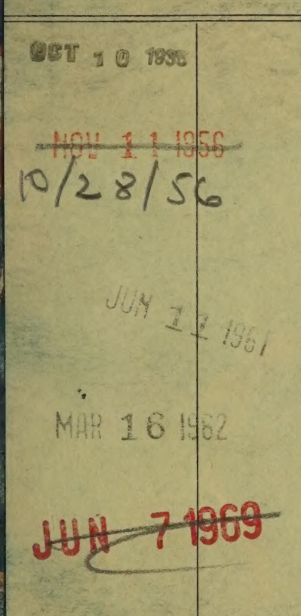



ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^E ARROND^T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS


OCT 10 1956
NOV 11 1956
10/28/56
JUN 11 1961
MAR 16 1962
JUN 7 1969

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

PAR

M. J. TASCHEREAU

> La France lui donna le nom de Grand, non-seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes.
>
> VOLTAIRE

TROISIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE

—

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1869

AVERTISSEMENT

DE L'HISTOIRE DE P. CORNEILLE,

ÉDITION DE 1829.

Nous avons lu quelque part, et l'expérience semble avoir démontré, que les ouvrages qui font connaître la vie, les penchants et les habitudes des grands hommes sont, après les productions de leur génie, ceux qui offrent le plus d'attrait au lecteur. Il aime à suivre de près leurs secrets mouvements et à les voir figurer sur une scène moins idéale. L'amour-propre pourrait bien n'être pas étranger à cet intérêt. Quelle consolation, ou plutôt quel triomphe, de retrouver en eux quelque trait qui nous soit commun, fût-ce un ridicule, un défaut! Parce qu'on est distrait comme La Fontaine, ou trompé par sa femme comme Molière, cela ne veut pas dire sans doute qu'on ait le génie de l'auteur du *Misanthrope* ou celui du Fabuliste; mais cela prouve qu'on pourrait l'avoir néanmoins, et c'en est assez pour l'humaine faiblesse.

C'est à ce sentiment peut-être, mais plus encore à l'intérêt du sujet et à l'indulgence du public, que nous devons l'accueil bienveillant qu'ont reçu les deux éditions de notre *Histoire de Molière*. Nous avons la confiance d'espérer que l'ouvrage que nous publions aujourd'hui ne trouvera pas les lecteurs plus sévères. Si Corneille a mené une vie plus intérieure, elle est, par cela même, beaucoup moins connue, et les détails que nous sommes parvenu à réunir sur lui offriront à la curiosité un attrait plus nouveau.

Nous aimons à répéter ici ce que nous avons dû dire plus d'une fois dans les notes de ce volume : outre les obligations nouvelles que nous avons contractées envers MM. Beuchot et de Soleinne, qui ont, avec leur bonne grâce accoutumée, mis à notre disposition les trésors de leur savoir et le fruit de leurs utiles recherches, nous ne saurions trop reconnaître encore que notre travail, s'il offre quelque intérêt, le doit presque tout aux obligeantes communications d'un descendant de notre tragique.

Aîné de sa famille, M. P.-A. Corneille, ancien élève de cette École Normale qu'on a pu détruire, mais qu'on ne fera jamais oublier, professe l'histoire avec distinction au collége royal de Rouen. Son nom, le souvenir religieux conservé à la

mémoire de son aïeul dans les lieux qu'il habite, tout lui faisait une loi de se vouer à l'étude d'une vie trop ignorée. Ses fonctions, les autres travaux qu'elles lui imposent, l'ont empêché de disposer les matériaux qu'il avait amassés. Il s'est empressé de nous les transmettre, et, en en faisant usage, nous avons plus d'une fois senti qu'ils perdaient beaucoup à n'être pas mis en œuvre par celui qui avait su les réunir sous l'influence de traditions glorieuses et chères.

1855. — Vingt-six ans se sont écoulés depuis l'époque où nous écrivions la préface qu'on vient de lire. Nous n'avons pas un instant suspendu nos recherches, et nous avons consulté tout ce que nous avons trouvé de livres ou de manuscrits qui nous semblaient pouvoir, même par hasard, fournir un renseignement sur Corneille. Nous devons notre plus ample, notre plus riche moisson, à la Correspondance inédite de Chapelain possédée par M. Sainte-Beuve, qui a eu l'obligeante bonté de la mettre à notre disposition. Malheureusement cette précieuse copie autographe est incomplète d'un volume (1641 à 1658), qu'il serait bien regrettable d'avoir à considérer comme perdu pour toujours.

L'éditeur de la Collection Elzévirienne, M. Jannet, nous ayant demandé de donner des soins à une édition des Œuvres complètes de Corneille, et de réimprimer, en tête de cette édition, notre Histoire de la vie de l'auteur, nous avons coordonné notre travail primitif et les nombreuses additions que nos recherches nous avaient mis à même d'y faire. C'est ce travail nouveau que nous soumettons aujourd'hui au public.

1869. — Après quatorze autres années, à quarante ans de la date à laquelle ce livre a vu le jour, nous le réimprimons pour la troisième fois, non sans avoir contracté de nouvelles obligations. C'est à M. Gosselin, greffier à la cour impériale de Rouen et archiviste de l'ancien parlement de Normandie, à ses persévérantes et habiles recherches, que nous sommes redevable d'une bonne partie de ce que cette réimpression renferme de nouveau sur P. Corneille et les siens.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

CORNEILLE

LIVRE PREMIER.

1606 — 1636.

> Ces comédies, faibles essais du talent de Corneille, furent quelques années des chefs-d'œuvre, et, s'il eût cessé d'écrire, elles l'auraient été longtemps.
>
> M. VICTORIN FABRE.

« La tragédie échauffe l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. Sous ce rapport, peut-être, la France doit à Corneille une partie de ses belles actions; aussi, messieurs, s'il vivait, je le ferais prince [1]. »

Ces paroles, prononcées sur le rocher de Sainte-Hélène par un homme auquel la fortune et le malheur avaient appris à bien connaître les hommes, sont un

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène* (26 février 1816), t. II, p. 304, édit. de 1823.

éloge de Corneille aussi vrai que vivement exprimé, mais ne sont pas tout son éloge. Si la puissance de son génie s'est manifestée par l'influence qu'elle a pu avoir sur nos caractères, elle ressort plus vivement encore rapprochée de l'inhabileté de ses prédécesseurs. Corneille s'est créé lui-même, et, de toutes les œuvres immortelles qu'il a enfantées, il est la plus grande.

Pierre Corneille naquit à Rouen (1), le 6 juin 1606 (2), de Pierre Corneille, maître particulier des eaux et forêts en la vicomté de Rouen, et de Marthe Le Pesant de Boisguilbert, sa femme, dont la famille se trouva longtemps en possession de charges importantes. Aîné de sept enfants, dont le dernier naquit vingt-trois ans après lui, Corneille fut de bonne heure destiné à la robe. Élevé à Rouen, chez les Jésuites, pour la Société desquels il conserva une vive reconnaissance, il passa, au sortir du collége, aux graves études du barreau[1]. Il fut reçu avocat et prêta serment en cette qualité au Parlement de Rouen, le 18 juin 1624 (3). Sans doute il recherchait peu les causes, mais il ne se voyait pas à son tour plus recherché par les plaideurs; aussi, à la fin de 1628, son père lui acheta-t-il les charges d'avocat du roi aux siéges généraux de l'Amirauté, et des eaux et forêts de la Normandie en

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, t. II, p. 332 des *Œuvres de Fontenelle*, Paris, Belin, 1818. — VIE DES POËTES FRANÇAIS; *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 174, note. — Th. Corneille, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, art. ROUEN.

la table de marbre du Palais de Rouen, fonctions honorables, peu exigeantes et assez lucratives (4).

On s'est généralement accordé à dire que l'amour l'avait enlevé aux travaux du barreau, et était venu lui révéler sa vocation pour la poésie; mais les historiens du théâtre et ses biographes ne sont pas tous d'accord sur l'occasion et l'époque de cette révélation.

Fontenelle, neveu du grand écrivain dont nous avons entrepris d'écrire la vie, et qui lui a consacré une notice non moins spirituelle que toutes les autres productions de cet esprit universel, Fontenelle a dit : « Un jeune homme mène un de ses amis chez une fille dont il était amoureux; le nouveau-venu s'établit chez la demoiselle sur les ruines de son introducteur; le plaisir que lui fait cette aventure le rend poëte, il en fait une comédie, et voilà le grand Corneille[1]. *Mélite* fut jouée en 1625... La demoiselle qui en avait fait naître le sujet porta pendant longtemps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle, et qui l'associait à toutes les louanges que reçut son amant[2]. » L'anecdote était assez piquante pour qu'elle fût accueillie avec empressement. Sous la plume d'un neveu elle acquérait de plus un caractère de vraisemblance, mérite surabondant pour les auteurs d'*ana*. Cependant l'autorité de Fontenelle était loin de devoir être regardée comme irrécusable, et l'erreur

[1] *Histoire du Théâtre français* de Fontenelle, t. II, p. 331 de l'édition de ses *OEuvres*, Paris, Belin, 1818.

[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 332.

qu'il commettait déjà en indiquant la date de 1625 comme celle de la représentation de cette première comédie aurait bien dû éveiller les soupçons des biographes qui venaient après lui, et les faire hésiter à ajouter quelque confiance à toute cette partie du récit. Né cinquante et un ans après son oncle (1657), Fontenelle n'avait recueilli dans sa famille que des traditions incertaines, que des souvenirs effacés, sur la jeunesse et les premiers essais de celui qui, d'avocat malgré lui, devint poëte immortel. Sa mère et Thomas Corneille, beaucoup plus jeunes que leur frère, n'avaient pu lui être que d'un bien faible secours pour des particularités qu'ils n'avaient pas connues par eux-mêmes (5); et si, par la suite, nous avons occasion de faire ressortir dans son récit des assertions parfois plus que hasardées, il nous paraît certain qu'en cette circonstance il méritait moins encore qu'en toute autre de voir adopter sa version.

Corneille a dit dans son *Excuse à Ariste :*

J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
Puisque ce fut par là que j'appris à rimer...
J'adorai donc Philis, et la secrète estime
Que ce divin esprit faisait de notre rime,
Me fit devenir poëte aussitôt qu'amoureux ;
Elle eut mes premiers vers, elle eut mes premiers feux.

Or, un de ses éditeurs les plus soigneux, qui a fait connaître de lui plusieurs morceaux ignorés, ré-

tabli le texte altéré dans plusieurs autres, et démontré l'inexactitude d'un grand nombre des récits de ceux qui avaient raconté sa vie, dit, à l'occasion de ces vers : « Il avait aimé très-passionnément une dame de Rouen, nommée madame Du Pont, femme d'un maître des comptes de la même ville, parfaitement belle. Il l'avait connue toute petite fille *pendant qu'il étudiait à Rouen, au collége des Jésuites*, et fit pour elle plusieurs petites pièces de galanterie qu'il n'a jamais voulu rendre publiques, quelques instances que lui aient faites ses amis; il les brûla lui-même environ deux ans avant sa mort. Il lui communiquait la plupart de ses pièces avant de les mettre au jour, et, comme elle avait beaucoup d'esprit, elle les critiquait fort judicieusement, en sorte que M. Corneille a dit plusieurs fois qu'il lui était redevable de plusieurs endroits de ses premières pièces [1]. » Ceci s'accorde parfaitement avec les vers de Corneille, qu'on expliquerait difficilement à l'aide du passage de Fontenelle. En vain objecterait-on, pour la défense de l'anecdote de ce dernier, qu'un cœur de poëte n'est pas moins changeant qu'un autre, et que Mélite aurait bien pu succéder à madame Du Pont. Corneille rejette lui-même cet accommodement, et établit l'unité de son amour, en ajoutant à ce que nous avons déjà cité :

Après beaucoup de vœux et de soumissions,
Un malheur rompt le cours de nos affections;

[1] *Œuvres diverses de P. Corneille* (publiées par l'abbé Granet), Paris, 1738, p. 144, note.

Mais, toute mon amour en elle consommée,
Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée :
Aussi n'aimai-je plus, et *nul objet vainqueur*
N'a possédé depuis ma veine ni mon cœur.

Comme il écrivait cette *Excuse à Ariste* vers 1637, après le succès du *Cid*, ses amours romanesques tombent d'eux-mêmes, et avec eux la révélation si soudaine de son génie poétique (6).

A la suite de *Clitandre*, imprimé en 1632, se trouvent seize pièces diverses que l'on peut regarder, à bien peu d'exceptions près, comme antérieures à sa première comédie, peut-être même à l'année 1625 [1]. Dans une courte préface, l'auteur dit au lecteur : « Quelques-unes de ces pièces te déplairont; sache aussi que je ne les justifie pas toutes, et que je ne les donne qu'à l'importunité du libraire, pour grossir son livre. » Cet avis n'était pas une précaution inutile, et l'on ne sait guère d'autre gré aux sollicitations du libraire que celui de nous avoir fait connaître le point de départ de Corneille.

Dans la première, qui est adressée à un ami pour l'engager à secouer le joug de l'amour, notre auteur, qui affecte une grande liberté de cœur, ce qui quelquefois ne prouve rien et plus souvent encore dément ce qu'on veut prouver, avoue qu'il a eu le même travers, et, d'accord avec ce qu'il a dit plus haut, ajoute :

Par là je m'appris à rimer,
Par là je fis, sans autre chose,

[1] Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738.

Un sot en vers d'un sot en prose;
Et Dieu sait alors si les feux,
Les flammes, les soupirs, les vœux,
Et tout ce menu badinage,
Servaient de rime et de remplage.

Des quinze dernières, quelques-unes sont des traductions ou des bouquets à Phylis et Amynte (7), l'éternel amour des poëtes; d'autres font allusion à des amusements oubliés depuis longtemps. Enfin on y trouve un sonnet au cardinal de Richelieu, dans lequel l'auteur faisait des vœux pour qu'il devînt pape; ce saint prélat, jugeant mieux sa vocation, prit le parti de se faire général d'armée.

Fontenelle, nous l'avons déjà dit, s'est trompé en assignant au premier essai de la muse dramatique de Corneille la date de 1625. Les historiens du Théâtre français, les frères Parfait, dont l'exactitude est presque toujours à citer, fixent la première représentation de *Mélite* à l'année 1629 [1], et cette date se trouve confirmée par l'autorité de Corneille lui-même (8). Il remit son œuvre à une troupe de comédiens de passage à Rouen; mais le chef, qui était le célèbre Mondory (9), la jugeant digne d'un autre parterre, se rendit à Paris pour l'y faire jouer [2].

A la première représentation de *Mélite*, le public,

[1] *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IV, p. 461 et 462, note, et p. 430.

[2] *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, in-12, p. 216.

qui ne retrouvait plus ses valets bouffons, ses parasites et ses docteurs, enfin tous les personnages de théâtre ayant alors le privilége exclusif de le faire rire, le public demeura quelque temps incertain, et l'accueil qu'il fit à la pièce se ressentit un peu de son dépaysement; mais il apprécia bientôt la supériorité de cette comédie sur celles qui l'avaient précédée. « Quand je considère, dit Corneille [1], le peu de bruit qu'elle fit à Paris, venant d'un homme qui ne pouvait sentir que la rudesse de son pays, et tellement inconnu qu'il était avantageux d'en taire le nom; quand je me souviens, dis-je, que ses trois premières représentations ensemble n'eurent pas tant d'influence que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver! »

Les auteurs de l'*Histoire de la ville de Paris* s'accordent également à dire que « le succès en fut alors si prodigieux......., que l'on jugea que Corneille allait remettre la comédie en crédit. Le concours y fut si grand, ajoutent-ils, que les comédiens, qui avaient été réduits encore une fois, faute de spectateurs, au seul théâtre de l'hôtel de Bourgogne, se séparèrent de nouveau et établirent la troupe du Marais du Temple [2]. » Hardy, l'auteur banal du théâtre, était associé avec les comédiens pour une part, même dans les pièces

[1] Épître dédicatoire *A M. de Liancourt*, en tête de *Mélite.*

[2] *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, augmentée et mise au jour par Lobineau, liv. XIX, Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Corneille, Examen de *Mélite.*

qui n'étaient pas de lui. Comme le succès de *Mélite* augmenta considérablement sa part de bénéfices, il y vit une espèce d'allégement aux peines qu'en pouvait ressentir son amour-propre. Aussi, le conciliant en quelque sorte avec la reconnaissance à laquelle il devait être tenu, il avait l'habitude de dire, en recevant son contingent des produits de *Mélite : Bonne farce!* [1] (10)

Toutefois ce succès productif et ceux dont il était le présage, en relevant la position des auteurs, firent regretter aux comédiens le temps où ils commandaient une pièce à leurs ouvriers dramatiques. La comédienne Beaupré disait quelques années après : « Monsieur Corneille nous a fait un grand tort. Nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisait en une nuit ; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup ; présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose [2]. »

Ce succès ne fit pas seulement courir toute la ville, il fit connaître l'auteur à la cour [3]. On s'empressa autour du poëte qui venait de signaler ses vingt-trois ans par un triomphe. C'est également à vingt-trois ans

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 539. — *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 333.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais,* Amsterdam, 1723, 1re part., p. 156. « Il est vrai, ajoute Segrais, que ces vieilles pièces étaient misérables ; mais les comédiens étaient excellents, et ils les faisaient valoir par la représentation. »

[3] Examen de *Mélite.*

que Racine et Voltaire entrèrent dans la carrière. Aussi M. de L'Empyrée s'écrie-t-il :

On m'ignore, et je rampe encore à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.

Mais on a fait observer avec raison que Racine, débutant en 1664, avait eu devant les yeux les chefs-d'œuvre de Corneille et les secours qu'un écrivain peut trouver à Paris, tandis que le père de notre théâtre vivait retiré en province, et ne pouvait rien se proposer pour modèle[1].

Corneille dit dans son Examen de *Mélite :* « Elle fut mon coup d'essai et elle n'a garde d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût. Je n'avais pour guide qu'un peu de sens commun, avec les exemples de feu Hardy[2], dont la veine était plus féconde que polie, et de quelques modernes qui commençaient à se produire et qui n'étaient pas plus réguliers que lui..... Ce sens commun, qui était toute ma règle, m'avait fait trouver l'unité d'action pour brouiller quatre amants par une seule intrigue, et m'avait donné assez d'aversion pour cet horrible dérèglement qui mettait Paris, Rome et Constantinople sur le même théâtre, pour réduire le mien dans une seule ville. »

[1] *L'Esprit du grand Corneille,* par M. François de Neufchâteau, p. 36. et 254, note.

[2] Hardy était mort quand Corneille écrivait cet *Examen,* mais il vivait lors de la représentation de *Mélite.* Il ne mourut qu'en 1630 environ.

En effet, les règles d'Aristote, converties après en dogme classique, étaient alors fort peu respectées. Transgressées sans le moindre scrupule et observées comme par hasard, les unités ne s'étaient trouvées réunies que dans un très-petit nombre de compositions dramatiques dont les auteurs les avaient plus d'une fois violées depuis. Nous verrons de même Corneille les enfreindre encore après qu'il aura appris à les connaître. Du reste Segrais assure, et nous le croyons sans peine, que notre auteur n'avait pas lu la Poétique d'Aristote lorsqu'il fit ses meilleurs ouvrages[1]. Ce n'est pas ainsi que plus tard en agissait un homme qui se crut son rival, l'abbé D'Aubignac. Il se vantait d'avoir, pour sa *Zénobie*, suivi Aristote de point en point. « Je vous sais bon gré, lui répondit le grand Condé, d'avoir suivi Aristote; mais je ne pardonne pas à Aristote d'avoir fait faire une si mauvaise tragédie à l'abbé D'Aubignac. » En effet, *Zénobie* était tombée, mais tombée dans les règles.

Mélite nous offre donc des principes d'économie dramatique révélés à l'auteur par son génie. Si l'on peut désirer dans l'action plus de vraisemblance, et dans sa conduite plus de justesse, du moins on y chercherait vainement la bizarrerie extravagante des drames de cette époque. Si plus tard, comme nous le dirons, l'auteur crut devoir en faire disparaître quelques passages un peu libres, c'est qu'il avait

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 55. — *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 206.

soumis la scène aux lois, jusqu'à lui inconnues, de la plus sévère bienséance ; mais même avant ces retranchements, aucune pièce du temps ne pouvait lui être comparée, même de bien loin, pour la retenue. « Le théâtre, dit Fontenelle, y est sans comparaison mieux entendu, le dialogue mieux tourné, les mouvements mieux conduits, les scènes plus agréables ; surtout (et c'est ce que Hardy n'avait jamais attrapé) il y règne un air assez noble, et la conversation des honnêtes gens n'y est pas mal représentée. Jusque-là on n'avait guère connu que le comique le plus bas, ou un tragique assez plat : on fut étonné d'entendre une nouvelle langue [1]. » Ajoutons avec Gaillard [2] que cette *Mélite* si imparfaite dont Corneille nous a depuis autorisés à rougir pour lui est aussi supérieure à la meilleure pièce de Hardy que *Tartuffe* ou *le Misanthrope* est supérieur à *Mélite*.

Nous avons déjà appris de Corneille lui-même que le *sens commun, qui était toute sa règle*, lui avait fait trouver l'unité d'action et l'unité de lieu, fort ignorées alors, ou du moins complétement oubliées depuis l'école de Jodelle, bien que la première soit seule indispensable, et que la seconde soit moins utile encore que l'unité de temps. Quant à celle-ci, quelques-uns, comme Hardy, la méprisaient; un plus grand nombre se soumettait rigoureusement à son

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.
[2] *Éloge de Corneille*.

joug, prescrit par Vauquelin de La Fresnaye dans son *Art poétique :*

> Le théâtre jamais ne doit être rempli
> D'un argument plus long que d'un jour accompli (11).

Mais, soit que le nouvel auteur ne sentît pas, ce qui s'explique aisément, l'avantage de borner la durée d'une action à une journée plutôt que de lui consacrer un mois entier quand son développement l'exige, soit même qu'il y vît des inconvénients, cette troisième unité ne lui fut pas, comme les deux autres, révélée par son bon sens. Ce ne fut que dans un voyage qu'il fit à Paris pour voir le succès de *Mélite* qu'il apprit, selon son expression, qu'elle n'était pas dans les vingt-quatre heures[1]. Il semble du reste avoir éprouvé peu de regrets de la licence que son ignorance l'avait laissé prendre. Dans la préface de sa seconde pièce, imprimée en 1632, il dit : « Que si j'ai renfermé cette pièce dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui quelques-uns adorent cette règle, beaucoup la méprisent ; pour moi, j'ai voulu seulement montrer que, si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la connaître[2]. »

« J'entendis, ajoute-t-il ailleurs, que ceux du métier blâmaient *Mélite* de peu d'effet, de ce que le

[1] Examen de *Clitandre*.
[2] Préface de *Clitandre*.

style en était trop familier. Pour la justifier contre cette censure par une espèce de bravade, et montrer que ce genre de pièces avait les vraies beautés du théâtre, j'entrepris d'en faire une régulière, c'est-à-dire dans ces vingt-quatre heures, pleine d'incidents, et d'un style plus élevé, mais qui ne vaudrait rien du tout; en quoi je réussis parfaitement[1]. »

La tragi-comédie de *Clitandre, ou l'Innocence délivrée*, représentée en 1632, fut le résultat de cette prétendue préméditation. L'auteur ne nous trompe pas en disant qu'elle obtint un grand succès; mais est-il également digne de confiance lorsqu'il prétend qu'il ne fit un mauvais ouvrage qu'à bon escient? Nous avons quelque peine à le croire. Qu'eût signifié cette leçon? Par qui aurait-elle été comprise? Quand Molière voulut se moquer du mauvais goût du public, et chercha à l'en corriger, il fit débiter à Oronte un sonnet plein des traits brillantés de la poésie d'alors, et après que Philinte et le parterre y eurent applaudi avec enthousiasme, Alceste, sans plus de ménagement pour l'un que pour l'autre, fit ressortir le ridicule d'un semblable arrêt, et s'écria :

> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Chacun là put s'apercevoir du piége où il avait été pris, et reconnaître son erreur. Mais à qui aurait pu

[1] Examen de *Clitandre*.

profiter la leçon de Corneille ? Il eût été lui-même assez embarrassé pour le dire, car chacun dut alors prendre son ouvrage au sérieux. Tranchons le mot, il l'y prit lui-même, quoi qu'il en dise dans son Examen. Sans doute, lorsqu'il écrivit ce morceau, trente ans environ après la représentation de *Clitandre*, Corneille ne put se dissimuler la bizarrerie monstrueuse de cette tragi-comédie; mais alors il était l'auteur du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*, alors il savait *du faux avec le vrai faire la différence*, et, par une illusion qu'il ne cherchait pas à dissiper, parce qu'elle flattait son amour-propre, il se persuadait que ces défauts ne lui avaient jamais échappé.

Le peu de fondement de l'assertion de Corneille résulte encore de la préface dont il fit précéder *Clitandre*. Le silence qu'il y garde sur les défauts les plus choquants de cet ouvrage, tandis qu'il en avoue quelques autres, prouve bien qu'il ne les apercevait pas. Cela semble démontré d'ailleurs par l'empressement qu'il mit à faire imprimer ce second ouvrage immédiatement après sa représentation (1632), tandis que *Mélite*, jouée dès 1629, ne fut livrée aux lecteurs qu'en 1633. Enfin, dans un petit avis qui précédait les Mélanges poétiques, dont nous avons déjà parlé, imprimés à la suite de la première édition de *Clitandre*, Corneille disait au lecteur : « Je ne crois pas cette tragi-comédie si mauvaise que je me tienne obligé de te récompenser par trois ou quatre bons sonnets. » Rien dans ce ton, rien dans ces démarches,

ne laisse croire qu'il eût la conscience de la faiblesse de sa *tragi-comédie.*

C'est le titre qu'il donna d'abord à *Clitandre*, titre alors fort à la mode. « C'était un genre mêlé, a dit Fontenelle, où l'on mettait un assez mauvais tragique avec du comique qui ne valait guère mieux. Souvent cependant on donnait ce nom à de certaines pièces toutes sérieuses, à cause que le dénoûment en était heureux. La plupart des sujets étaient d'invention et avaient un air fort romanesque; aussi la coutume était de mettre au-devant de ces pièces de longs arguments qui les expliquaient [1]. » Certes, ce soin n'était pas superflu pour *Clitandre*, qui ne devint pas plus clair alors même qu'il prit le titre de tragédie dans l'édition de 1660.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des bizarreries sans nombre qui en forment le monstrueux ensemble; nous nous bornerons seulement à rappeler, non comme une des plus folles alors, mais comme une des plus étonnantes aujourd'hui, la scène où Pymante veut faire violence à Dorise (acte IV, scène Ire). Celle-ci, qui peut-être ne juge pas le lieu très-convenable, ne trouve pas d'autre moyen de se défaire de lui qu'en lui crevant un œil avec une des aiguilles qui tiennent ses cheveux, et là-dessus notre amoureux, devenu borgne, se met à faire la leçon à l'aiguille :

O toi qui, secondant son courage inhumain,
Loin d'orner ses cheveux déshonores sa main,

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 335.

Exécrable instrument de sa brutale rage,
Tu devais pour le moins respecter son image :
Ce portrait accompli d'un chef-d'œuvre des cieux,
Imprimé dans mon cœur, exprimé dans mes yeux,
Quoi que te commandât une âme si cruelle,
Devait être adoré de ta pointe rebelle.

Un des éditeurs de Corneille (Jolly) a pensé que cette longue apostrophe avait bien pu donner naissance au proverbe : *Discourir sur la pointe d'une aiguille* [1]. Nous sommes porté à croire qu'elle n'a pas même ce singulier avantage (12).

La situation plus que hardie de Pymante et de Dorise nous amène naturellement à parler de la licence du théâtre du temps, dont les deux premiers ouvrages de Corneille n'avaient pu se préserver entièrement. Les pensées libres et les baisers étaient deux moyens de comique auxquels on avait souvent recours. Les législateurs de la scène d'alors n'étaient pas très-rigoureux sur ce point. Vauquelin de La Fresnaye se bornait à recommander aux poëtes dramatiques de ne point exposer aux yeux des jouissances amoureuses; de les mettre seulement en récit; de donner à l'amant un confident auquel il raconte

Qu'ayant la vesture
Et d'un eunuque pris la grâce et la posture,
Il a d'une pucelle, au naturel déduit,
Cueilli la belle fleur [2].

[1] *Le Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. vij.
[2] *Annales poétiques*, t. IX. — *L'Esprit du grand Corneille*, p. 99.

En vérité ce n'est pas trop demander. On verra cependant tout à l'heure que les auteurs comiques semblaient y trouver encore de l'exigence.

Mélite offrait quelques traits empreints de la liberté alors régnante. Tircis y soutenait par exemple que

> La beauté, les attraits, le port, la bonne mine,
> Échauffent bien les draps, mais non pas la cuisine,

et plusieurs autres vérités aujourd'hui assez malsonnantes; Corneille les retrancha depuis. *Clitandre* renfermait également un bon nombre d'inconvenances, qu'il ne put faire disparaître entièrement, parce que plusieurs tenaient au fond même de la pièce.

« Le théâtre, a dit Fontenelle, était encore assez licencieux. Grande familiarité entre les personnes qui s'aimaient. Dans le *Clitandre* de Corneille, Caliste vient trouver Rosidor au lit : il est vrai qu'ils doivent être bientôt mariés; mais un honnête spectateur n'a que faire des préludes de leur mariage; aussi cette scène ne se trouve que dans les premières éditions de la pièce. Rotrou, en dédiant au roi *la Bague de l'Oubli*, sa seconde pièce, se vante d'avoir rendu sa muse *si modeste, que, si elle n'est belle, au moins elle est sage, et que d'une profane il en a fait une religieuse;* et dans sa *Céliane*, postérieure de deux ans, on voit une Nise dans le lit, dont l'amant la vient trouver, et n'est embarrassé que dans le choix des faveurs qui lui sont

permises; car il y en a quelques-unes réservées pour le temps du mariage :

> Que dois-je donc choisir, puissant maître des dieux,
> De la bouche, du sein, de la joue ou des yeux?

A la fin l'amant se détermine (et ce n'est ni pour les yeux, ni pour la joue, ni pour la bouche); et comme il a délibéré longtemps, il jouit longtemps aussi de ce qu'il a préféré. Nise a le loisir de dire vingt vers, au bout desquels seulement (car cela est indiqué en marge par un jeu de scène) Pamphile tourne le visage du côté des spectateurs. Il semble que cette muse, qui s'était faite religieuse, se dispensait un peu de ses vœux, ou, pour mieux dire, on ne trouvait pas que cela y fût contraire. Peut-être Rotrou croyait-il avoir tout raccommodé par la sagesse des vingt vers que dit Nise dans le temps qu'elle n'est pas trop sage. Elle débite une très-sublime morale au mépris de la matière et à la louange de l'esprit.....; et Pamphile, qui n'a pas trop paru profiter d'un si beau discours, dit pourtant à la fin que sans ce *louable entretien* il serait mort de plaisir : tant la morale bien placée a de pouvoir! Dans une autre pièce, *les Galanteries du duc d'Ossone*, de Mairet, on voyait une femme recevoir son amant dans son lit, en lui recommandant toutefois d'être sage; et la toile, se baissant après cette condition, empêchait le spectateur de savoir si elle était tenue. Il n'en faut pas douter, car, dans l'épître dédicatoire de cette comédie, l'auteur faisait ressor-

tir la décence du théâtre, « si bien épuré, disait-il, de « son ancienne grossièreté, que les honnêtes femmes « fréquentaient l'hôtel de Bourgogne avec aussi peu de « scrupule et de scandale qu'elles feraient celui de « Luxembourg. »

« Rien n'est plus ordinaire dans les pièces de ce temps-là, ajoute Fontenelle, que de pareilles libertés. Les sujets les plus sérieux ne s'en sauvent pas. Dans la célèbre *Sophonisbe* de Mairet, lorsque Massinisse et Sophonisbe arrêtent leur mariage, ils ne manquent pas de se donner des arrhes. Syphax avait auparavant reproché à Sophonisbe l'*adultère* et l'*impudicité*, grosses paroles qui aujourd'hui feraient fuir tout le monde.

« Pendant que le théâtre était sur ce pied-là, *Lucrèce* n'était pas un sujet à rebuter; aussi Du Ryer l'a-t-il traité sans scrupule. Rotrou a fait une *Chrysante*, qui est une autre héroïne violée par un capitaine romain dont elle est prisonnière. Aujourd'hui ces sujets-là ne seraient pas soufferts. Est-ce que nos mœurs sont plus pures? Il est bien sûr que non. C'est seulement que nous avons l'esprit plus raffiné. L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des bienséances; mais le goût de la vertu, c'est autre chose. Une des plus grandes obligations que l'on ait à Corneille est d'avoir purifié le théâtre. Il fut d'abord entraîné par l'usage établi; mais il y résista bientôt après; et depuis *Clitandre*, sa seconde pièce, on ne trouve plus rien de licencieux dans ses ouvrages. Tout ce qui y reste de

l'ancien excès de familiarité dont les amants étaient ensemble sur le théâtre, c'est le tutoiement. » Nous aurons occasion d'en reparler.

On ne saurait trop remarquer combien Corneille était en avant de son siècle. Ce parti de bienséance qu'il prit immédiatement après son second ouvrage, représenté en 1632, n'avait pas été adopté vingt ans et plus après, par des hommes faits cependant pour le comprendre, Quinault (13) et La Fontaine. Ce dernier, dans son *Eunuque,* joué en 1654, fait dire par Chrémès, qui veut porter la main au sein de Pythie :

Si veux-je, pour le coup, que ma main se hasarde.

PYTHIE.

Il vous faut des tétons! vraiment, on vous en garde!

CHRÉMÈS.

Mauvaise! laisse-m'en au moins un à tenir.

PYTHIE.

Arrêtez-vous, Monsieur; j'entends quelqu'un venir.

On a déjà fait observer que ce quelqu'un-là venait fort à propos.

Après *Clitandre,* Corneille livra aux lecteurs sa *Mélite, ou les Fausses Lettres,* qu'il qualifia de *pièce comique.* Sa préface nous apprend qu'alors imprimer une œuvre de théâtre, c'était l'exposer à perdre presque tout le prix que pouvait lui prêter la curiosité du spectateur. « Je sais bien, y dit-il, que l'impression d'une pièce en affaiblit la réputation; la publier, c'est l'avilir. » Il ajoute : « Il s'y rencontre un particulier désavantage

pour moi, vu que, ma façon d'écrire étant simple et familière, la lecture fera prendre mes naïvetés pour des bassesses. Aussi beaucoup de mes amis m'ont toujours conseillé de ne rien mettre sous la presse, et ont raison, comme je crois ; mais, par je ne sais quel malheur, c'est un conseil que reçoivent de tout le monde ceux qui écrivent, et pas un d'eux ne s'en sert. Ronsard, Malherbe et Théophile l'ont méprisé, et, si je ne les puis imiter en leurs grâces, je les veux du moins imiter en leurs fautes, si c'en est une que de faire imprimer. »

L'auteur d'un écrit sur *le Cid*[1], dont nous parlerons à l'occasion de cette tragédie, se prononce également contre l'usage assez peu général alors de l'impression des productions dramatiques. « Ces sortes de pièces, dit-il, qui se récitent dans les lieux publics, ne veulent pas être considérées de si près ; elles n'ont besoin que d'un certain éclat, et il ne nous importe qu'il soit trompeur, pourvu qu'il plaise ; comme ce serait folie, dans les habits de ballets, d'employer de l'or fin, puisque le faux y paraît tout autant. C'est la raison pour laquelle Corneille ne devait point faire imprimer *le Cid;* il devait se contenter d'avoir été si applaudi, sans souffrir que l'on l'examinât ; et nous n'avons point encore vu de pièces de théâtre qui puissent souffrir l'épreuve d'une censure si rigoureuse, telle qu'il la devait attendre de l'envie. Je ne suis point

[1] *Le Jugement du Cid*, composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse, 1637, in-8°.

ennemi des auteurs; au contraire, je les honore tous; mais qu'ils se contentent d'être ouïs, s'ils veulent un général applaudissement, ou qu'ils pensent mieux à leurs affaires, s'ils veulent être lus. »

Ce préjugé contre la publication des pièces représentées fut longtemps à s'effacer entièrement. Molière, qui avait vu la province et Paris applaudir pendant six ans et plus son *Étourdi* et son *Dépit amoureux*, n'avait rien fait imprimer encore en 1660, lorsqu'une circonstance fortuite le contraignit à publier ses *Précieuses ridicules*. Aussi a-t-il grand soin de l'expliquer et de dire : « J'avais résolu de ne les faire voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe [1], et je ne voulais pas qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la galerie du Palais [2]. » Ces scrupules ne tardèrent pas à être levés, et l'on serait mal venu à vouloir les faire revivre aujourd'hui que les Corneilles sont cependant assez rares, et les Molières peu nombreux.

La Veuve, ou le Traître puni, fut représentée en 1633, avec un grand succès. Cette comédie, troisième production de notre auteur, lui assurait, dès lors, une grande supériorité sur tous ses rivaux. L'intrigue en est plus raisonnable, le style plus franc, que ceux des précédentes.

Corneille la fit imprimer en 1634, et dans sa préface il revient sur les règles et la question de leur uti-

[1] *Elle est belle à la chandelle, mais le grand jour gâte tout.*
[2] Préface des *Précieuses ridicules.*

lité, déjà agitée dans la préface de *Clitandre*. Il dit de *la Veuve* qu'il ne l'a mise « ni dans la sévérité des règles, ni dans la liberté qui n'est que trop ordinaire sur le théâtre français : l'une est trop rarement capable de beaux effets, et on les trouve à trop bon marché dans l'autre, qui comprend quelquefois tout un siècle pour la durée de son action, et toute la terre habitable pour le lieu de sa scène.... J'ai donc cherché quelque milieu pour la règle du temps, et me suis persuadé que, la comédie étant disposée en cinq actes, cinq jours consécutifs n'y seraient point mal employés. Ce n'est pas que je méprise l'antiquité, mais... on épouse malaisément des beautés si vieilles... »

Dans son Examen il exprime son aversion pour les *aparté*. Cette opinion, à nos yeux très-fondée, était vivement partagée par La Fontaine. « Rien, disait-il un jour en soupant avec Boileau, Molière et quelques autres de ses amis, rien n'est plus contraire au bon sens. Quoi ! le parterre entendra ce qu'un acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle ! » Boileau, voyant qu'il s'échauffait et qu'il était absorbé par cette discussion, se mit à dire à haute voix : « Il faut que La Fontaine soit un grand coquin, un grand maraud. » Il répéta plusieurs fois cette même apostrophe sans que son antagoniste en entendît rien ; mais à la fin Boileau, Molière et les autres convives partirent d'un éclat de rire ; La Fontaine en demanda le sujet, et en rit avec eux [1].

[1] *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 267.

Le bon sens, qui faisait reconnaître à Corneille cet abus, ne pouvait laisser échapper à ses yeux le ridicule d'un usage alors consacré, celui de faire débiter aux acteurs, dans chaque pièce, de longs monologues en stances. Ils rappelaient ces odes que les chœurs chantaient entre les scènes sur le théâtre grec et dans la première enfance du nôtre. Cette mode dura cent années, et *la Thébaïde* de Racine en offre un des derniers exemples. Corneille n'avait pas attendu jusque-là pour sentir l'inconvenance de soliloques qui suspendaient l'action, et le peu de naturel d'une mesure métrique qui venait rompre celle du reste de la pièce. Il nous apprend dans l'Examen de *Clitandre* qu'il ne les accordait qu'aux sollicitations des comédiens, *qui croyaient y paraître avec plus d'avantage*. Ainsi c'est au caprice d'un acteur que nous devons les stances de Rodrigue.

Du reste, tous les efforts de Corneille tendaient alors au naturel et à la franchise du dialogue. « Je tâche, dit-il dans la préface, de ne mettre en la bouche de mes acteurs que ce que diraient vraisemblablement en leur place ceux qu'ils représentent, et de les faire discourir en honnêtes gens, et non pas en auteurs. Ce n'est qu'aux ouvrages où le poëte parle qu'il faut parler en poëte. » Il fait très-bien sentir cette différence dans *la Veuve*, en deux vers fort remarquables pour le temps. Une mère, s'enquérant des progrès que fait sa fille sur le cœur d'un jeune homme qu'elle voudrait lui faire épouser, craint que ses dé-

clarations ne soient qu'une plaisanterie, parce qu'elles sont toujours pleines de comparaisons empruntées à l'Olympe; son agent dissipe ses craintes en lui disant :

C'est un homme tout neuf, que voulez-vous qu'il fasse?
Il dit ce qu'il a lu.

Corneille savait donc déjà distinguer clairement le style des livres du langage de la nature.

C'est ici l'occasion de parler d'une autre coutume de ce temps, et que l'amour-propre ou le calcul a voulu faire revivre de nos jours. Un auteur, avant de publier son ouvrage, allait mendier les éloges rimés de ses amis, et ne le faisait paraître que précédé de ce passe-port de contrebande accordé à charge de revanche. On pense bien que l'hyperbole était la figure la plus fréquemment employée dans ces panégyriques, et, comme si la langue française ne fournissait pas assez de termes laudatifs, on avait souvent recours pour ces sortes d'hommages au grec et au latin. Furetière a dit dans sa satire du *Jeu de boule des procureurs :*

Je tâchais d'achever un sonnet de commande,
Qu'un auteur, dans le goût de se faire estimer,
Au-devant de son livre allait faire imprimer :
Car on a maintenant cette sotte coutume
Par des vers mendiés de grossir son volume,
De quêter de l'encens chez des amis flatteurs,
D'avoir diversité de langues et d'auteurs,
Et de vouloir prétendre une gloire authentique
Qu'on ne devrait trouver que dans la voix publique.

Ce ridicule ne pouvait échapper à Molière, et, s'il ne

l'a pas signalé dans quelque comédie, il en a fait justice dans la préface de ses *Précieuses*. S'excusant d'avoir été forcé d'en précipiter l'impression, il dit au lecteur : « J'aurais... parlé à mes amis, qui, pour la recommandation de ma pièce, ne m'auraient pas refusé, ou des vers français, ou des vers latins. J'en ai même qui m'auraient loué en grec; et l'on n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse efficacité à la tête d'un livre. »

Jamais Corneille n'eut besoin de descendre à ces honteuses sollicitations. Mais quelques-uns de ses amis et un assez grand nombre de ses confrères crurent sans doute qu'ils lui devaient un semblable hommage, et les vers qu'ils lui adressèrent pour sa *Veuve* sont placés en tête de la première édition de cette pièce, publiée en 1634. Nous devons nous empresser d'ajouter que c'est la seule fois que Corneille céda à ce travers. On voit de petites pièces de lui figurer près de trente ans encore après au-devant des ouvrages de plusieurs de ses contemporains, et notamment des *Chevilles* de Maître Adam Billaut [1]; mais pour aucune autre de ses propres compositions il n'eut recours à ce pitoyable renfort.

Bois-Robert, D'Ouville, Du Ryer, d'autres auteurs dont les noms sont moins connus, mais avant tous Scudéry et Claveret, qu'on verra bientôt refuser leur admiration à l'auteur du *Cid*, l'accordèrent tout en-

[1] *Les Chevilles de Me Adam, menuisier de Nevers*; Paris, 1644, in-4°.

tière à l'auteur de *la Veuve :* ils ne le croyaient sans doute pas encore digne de leur envie. Scudéry surtout ne trouve pas d'images assez grandes pour rendre son enthousiasme :

> Le soleil est levé, retirez-vous, étoiles,

s'écria-t-il emphatiquement : car *la Veuve* semble un soleil à celui qui ne saura voir qu'un faux éclat dans Rodrigue et Chimène. Rotrou, dont le suffrage, plus flatteur pour Corneille, lui était aussi plus doux, dit à son ami :

> Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
> Par la confession de ton propre rival.

Mais de tous ces éloges, le plus gracieusement exprimé est sans contredit celui de Mairet, auquel le succès constant de sa *Sophonisbe* assignait alors le premier rang; son madrigal est adressé à *M. Corneille, poëte comique, sur sa* VEUVE :

> Rare écrivain de notre France,
> Qui, le premier des beaux-esprits,
> As fait revivre en tes écrits
> L'esprit de Plaute et de Térence,
> Sans rien dérober des douceurs
> De *Mélite* ni de ses sœurs,
> O Dieu! que ta Clarisse est belle,
> Et que de veuves à Paris
> Souhaiteraient d'être comme elle
> Pour ne manquer pas de maris!

Après *la Veuve* vinrent, en 1634, *la Galerie du Pa-*

lais, *ou l'Amie rivale*, puis *la Suivante*. Ces comédies furent non moins bien reçues que les précédentes. Quelques défauts de moins, quelques qualités de plus, leur donnaient droit à cet accueil.

La Galerie du Palais obtint surtout la vogue (14). « Si ce n'est la meilleure, a dit Corneille, c'est la plus heureuse[1]. » Le titre et le spectacle en étaient piquants, car le Palais-Royal n'existait pas, et le Palais-de-Justice, garni de magasins très-fréquentés, était alors le centre des étrangers, des curieux et des badauds. L'auteur a, en divers endroits de sa pièce, retracé plusieurs des scènes dont cette galerie était le théâtre; et les conversations des marchands, personnages de cette comédie, nous donnent quelques détails sur les usages et les goûts du temps. La lingère nous apprend, par exemple, que la gaze de soie était alors une nouveauté de vogue[2]. Le libraire, de son côté, auquel on dit :

> Mais on ne parle plus qu'on fasse de romans;
> J'ai vu que notre peuple en était idolâtre,

répond, pour notre instruction :

> La mode est à présent des pièces de théâtre;

et son interlocuteur, ou plutôt Corneille, ajoute :

> De vrai, chacun s'en pique, et tel y met la main
> Qui n'eut jamais l'esprit d'ajuster un quatrain[3].

[1] Épître dédicatoire de *la Galerie du Palais* à madame de Liancourt.
[2] Acte I, scène IV.
[3] Acte I, scène VI.

Un peu plus loin, un personnage dit à un autre, en parlant de littérature :

> Ton goût, je m'en assure, est pour la Normandie[1].

Pour l'explication de ce vers, nous dirons avec Fontenelle qu'en 1635 on imprima un *Hippolyte*, par le sieur de La Pinelière, Angevin[2]. Dans son avis *Au Lecteur*, l'auteur dit « qu'il est bien hardi d'avoir osé mettre le nom de son pays en gros caractères au frontispice de son ouvrage... Que, comme pour être estimé autrefois poli dans la Grèce il ne fallait que se dire d'Athènes, pour avoir la réputation de vaillant il fallait être de Lacédémone, maintenant, pour se faire croire excellent poëte, il faut être né dans la Normandie. » Il convient que « elle avait fait admirer, du temps de nos pères, le grand cardinal Du Perron, Monsieur Bertaut et Monsieur de Malherbe, et, à cette heure, Monsieur de Bois-Robert, Monsieur de Scudéry, Monsieur de Corneille, Monsieur de Rotrou, Monsieur de Saint-Amand et Monsieur de Benserade. » Mais ensuite il prétend que l'Anjou n'est pas situé au-delà du cercle polaire ni dans les déserts d'Arabie, et ne ressemble pas à ces îles qui ne sont habitées que de magots, de monstres et de barbares. Enfin, il étale tout ce qui peut servir à la gloire de l'Anjou, jusqu'aux restes des amphithéâtres des Romains... « Il est assez

[1] Scène VII.
[2] Paris, 1635, in-8°.

remarquable, ajoute fort plaisamment Fontenelle, qu'il y ait eu un temps où l'on se soit cru obligé de faire ses excuses au public de ce qu'on n'était pas Normand[1]. »

C'est de la représentation de *la Galerie du Palais* que date une réforme que les convenances et la vérité théâtrale avaient indiquée à Corneille. Dans presque toutes les pièces se trouvait une nourrice, reste de la comédie latine. Les propos tenus par ce personnage allaient ordinairement jusqu'à la licence; aussi ce ton obligé, et le manque d'actrices sur les théâtres d'alors, avaient-ils fait confier ces rôles à un acteur nommé Alizon, qui les jouait sous le masque. En rendant le dialogue décent, Corneille leva une partie de ces difficultés : on trouva des actrices pour se charger de l'emploi de suivante, substitué à celui de nourrice. Alizon s'en tint à certains caractères de vieilles et de ridicules. Cet usage de faire paraître des hommes sous des habits de femmes s'est conservé du reste longtemps encore. Hubert, qui avait joué d'original *la Comtesse d'Escarbagnas* et d'autres rôles de femme des pièces de Molière, remplit avec un succès fou celui de *la Devineresse* de Thomas Corneille et de De Visé, 1679. Ce ne fut qu'après sa retraite, arrivée en avril 1685, que ces mascarades cessèrent entièrement[2].

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 335.

[2] Corneille, Examen de *la Galerie du Palais*. — *Histoire du Théâtre français* (par MM. Parfait), t. v, p. 94 et 95.

Ce nouveau personnage de suivante donna son nom à une nouvelle comédie de Corneille, dont nous avons déjà mentionné le succès. En la lisant, on se rend assez difficilement compte de l'espèce de prévention favorable qu'il témoigne pour elle dans son Examen. Sans doute elle a un avantage peu commun. « Je m'y suis asservi, dit Corneille, à faire les actes si égaux, qu'aucun n'a pas un vers plus que l'autre. » Mais, en vérité, il n'y a guère là matière à prédilection, et l'auteur, du reste, le reconnaît lui-même. A nos yeux, ce qu'il y a de plus remarquable dans *la Suivante*.... c'est l'épître dédicatoire : elle est pleine de naturel et de bon sens; Corneille nous y apprend qu'il *faisait de son mieux* et *laissait dire tout le monde.* « Ceux qui se font presser à la représentation de mes ouvrages m'obligent infiniment; ceux qui ne les approuvent pas peuvent se dispenser d'y venir gagner la migraine : ils épargneront de l'argent et me feront plaisir. » Quittant bientôt ce ton assez peu révérencieux pour ses censeurs, il passe à ses rivaux, et dit, avec autant d'âme que de convenance pour un auteur alors en butte à tous les traits de l'envie :

Je vois d'un œil égal croître le bien d'autrui,
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser;
Et, plus elle en prodigue à nous favoriser,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

Plus loin il revient à la question des règles, souvent agitée alors, comme deux siècles plus tard, et déclare, dussent les D'Aubignac du temps et les D'Aubignac futurs s'en révolter, que, « loin de se rendre l'esclave des règles, il les élargit et les resserre selon le besoin qu'en a son sujet..... Savoir les règles, ajoute-t-il, et entendre le secret de les apprivoiser adroitement avec notre théâtre, ce sont deux sciences bien différentes, et peut-être que pour faire maintenant réussir une pièce ce n'est pas assez d'avoir étudié dans les livres d'Aristote et d'Horace. J'espère un jour traiter ces matières plus à fond, et montrer de quelle espèce est la vraisemblance qu'ont suivie ces grands maîtres des autres siècles en faisant parler des bêtes et des choses qui n'ont point de corps. Cependant mon avis est celui de Térence. Puisque nous faisons des poëmes pour être représentés, notre premier but doit être de plaire à la cour et au peuple, et d'attirer un grand monde à leurs représentations. Il faut, *s'il se peut*, y ajouter les règles, afin de ne déplaire pas aux savants, et recevoir un applaudissement universel; mais surtout gagnons la voix publique. »

En 1634, la *Gazette* prononça pour la première fois le nom de Corneille. Il est vrai que ce ne fut d'abord que dans un *erratum;* mais, quoi qu'il en soit, la faveur peut encore être considérée comme assez peu commune, car Molière, dans sa carrière toute de succès, ne vit jamais ce journal, si élogieux pour les beaux esprits de cour, inscrire son nom dans ses

colonnes, silence obstiné dont Alceste le vengea en disant, dans *le Misanthrope :*

> D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
> Et mon valet de chambre est mis dans la *Gazette.*

Dans l'Extraordinaire du 30 novembre 1634 (p. 527), au compte-rendu de la fête donnée à l'Arsenal et honorée de la présence de la reine, pour les noces du duc de La Valette, de Puylaurens et du comte de Guiche, il était dit : « La comédie qui fut représentée en vers fut la *Mélite* de Scudéry, où vingt violons jouèrent aux intermèdes. » Le numéro du 15 décembre suivant se termina (p. 564) par ces lignes : « Vous serez avertis, pour la fin, qu'au récit des trois noces dernièrement faites à l'Arsenal, la comédie en prose était du sieur Scudéry, et la *Mélite*, en vers, du sieur Corneille : ne voulant attribuer à l'un, comme il s'est fait erronément en l'imprimé, ce qui est de l'autre. »

Nous avons vu le succès de *Mélite* déterminer le rétablissement d'une seconde troupe de comédiens à Paris; l'attrait donné au théâtre par les autres pièces de Corneille amena encore une révolution plus notable. Bien que le roi eût cru, au commencement de décembre 1634, devoir renforcer l'hôtel de Bourgogne, dirigé par Bellerose, par la jonction de six des principaux acteurs du Marais : L'Espy, Le Noir, Jodelet, La France ou Jaquemin Jadot, Alizon et mademoiselle Le Noir, régénération qui fit, le 10 de ce mois, « trouver l'hôtel de Bourgogne trop petit à l'af-

fluence du peuple », Mondory, ajoute la *Gazette* du 15, « ne désespéra pas du salut de sa petite république », et il eut raison, car le même journal imprimait, le 6 janvier suivant :

« Le soin des plus grandes choses n'empêchant pas aussi Sa Majesté de penser aux moindres, et sachant que la comédie, depuis qu'on a banni des théâtres tout ce qui pouvait souiller les oreilles plus délicates, est l'un des plus innocents divertissements, et le plus agréable à sa bonne ville de Paris, sa bonté est telle, qu'il y veut entretenir trois bandes de comédiens, la première à l'hôtel de Bourgogne, la deuxième aux Marais du Temple, de laquelle Mondory ouvrit le théâtre dimanche dernier, et la troisième au faubourg Saint-Germain. »

Nous avons déjà vu que les *bandes* de comédiens, tout en obtenant des recettes jusque-là inespérées, éprouvaient un vif dépit d'avoir à les partager avec les auteurs dont le talent les leur procurait. Nous voyons, en 1634, un laquais poëte, qui adressait aux belles dames de son temps des épîtres intéressées, dire, pour plaire sans doute aux acteurs et obtenir d'eux également des pourboires :

Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages ;
Rotrou fait bien les vers, mais est poëte à gages.

Ce passage est à citer, comme l'a fait observer M. Nodier, « parce qu'il est le premier peut-être où la littérature qui courait alors ait fait mention de Cor-

neille, et puis parce qu'il n'est pas inutile de faire voir dans l'occasion comment les grands hommes qui débutent sont traités par les laquais[1]. »

Le soin que prenait Corneille de plaire aux spectateurs lui avait déjà, comme nous l'avons dit, fait choisir pour titre et pour lieu de scène d'une de ses pièces la galerie du Palais, alors très-fréquentée. Voyant qu'il ne s'était pas trompé en employant ce moyen de piquer la curiosité publique, il y eut recours de nouveau. La Place-Royale, dont Henri IV avait fait commencer les constructions, terminées en 1612, et qui était la promenade favorite de la société la plus recherchée, donna son nom à une comédie qu'il fit encore représenter en 1634, et qui fut également heureuse. Du reste, ce titre fut regardé comme si ingénieux, que, lorsque le succès du *Cid* l'eut brouillé avec Claveret, celui-ci lui reprocha de le lui avoir dérobé. « J'entends parler de votre *Place-Royale* (disait-il dans un malheureux pamphlet adressé à Corneille, et dont nous aurons bientôt occasion de parler), que vous eussiez aussi bien appelée *la Place-Dauphine*, ou autrement, si vous eussiez pu perdre l'envie de me choquer; pièce que vous vous résolûtes de faire dès que vous sûtes que j'y travaillais, ou pour satisfaire votre passion jalouse, ou pour contenter celle des comédiens que vous serviez[2]. »

[1] *Œuvres du sieur Gaillard*, Paris, 1634, in-8°, p. 33. — *Bibliographie des fous. De quelques livres excentriques*, par M. Ch. Nodier; Paris, novembre 1835, p. 38.

[2] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant auteur du* CID, Paris, 1637, p. 10.

Il faudrait avoir la bosse du vol bien prononcée pour se laisser aller à dérober quoi que ce fût à Claveret : nous regardons Corneille comme à l'abri de tout reproche de ce côté ; mais il en mériterait sans doute quelques-uns pour les inconvenances et les invraisemblances que son ouvrage renferme ; toutefois, comme il a été tout le premier à le reconnaître dans l'Examen dont il l'a fait suivre, nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Le héros de la pièce débite des propos assez peu flatteurs pour les femmes. On a dit que quelques-unes avaient témoigné du dépit de la manière dont elles y étaient traitées[1] ; l'épître dédicatoire, adressée à un anonyme, a en effet l'air d'une réparation déguisée : « Un poëte, y dit Corneille, n'est jamais garant des fantaisies qu'il donne à ses acteurs ; et si les dames trouvent ici quelques discours qui les blessent, je les supplie de se souvenir que j'appelle extravagant (15) celui dont ils partent, et que, par d'autres poëmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir, pour effacer les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. » Il nous a bien l'air de vouloir conjurer ici les cabales de ses adversaires, et de se rappeler en tremblant le

. . . . notumque furens quid fœmina possit.

En 1633, Richelieu et Louis XIII, nous les rangeons dans l'ordre de leur puissance, étaient venus en Nor-

[1] *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. xij.

mandie aux eaux de Forges. Des députations leur furent envoyées par les corps constitués de Rouen, et M. de Harlay, archevêque de cette ville, chargea Corneille de célébrer, au nom des muses normandes, leur séjour dans la province (16). Le poëte, dont les premières pièces venaient d'être représentées devant la cour, sur le théâtre que la troupe de Mondory était allée installer à Forges, s'excusa, un peu tardivement, d'obéir à cet ordre, dans une élégie en latin, langue regardée alors comme plus digne que la nôtre des sujets nobles et relevés, mais cette excuse remplissait parfaitement les intentions du prélat, quoique l'auteur eût l'air de s'en défendre[1] : louanges pour M. de Harlay, louanges pour le cardinal, louanges pour le roi, louanges pour tout le monde enfin, et pour l'auteur lui-même; car, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le faire voir, les poëtes ne s'oubliaient jamais; leur charité était, selon le proverbe, très-bien entendue. Toutefois Corneille y dit que, bien qu'au théâtre il n'ait que peu d'émules et ne connaisse pas de maître, il lui faudrait être, pour s'acquitter dignement d'une entreprise si imposante....., un Chapelain..... ou un Godeau! Richelieu trouva sans doute que, sans être un Godeau ou un Chapelain, il s'en était fort bien tiré, et quelque temps

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, par M. François de Neufchâteau, p. 402 et suiv. — *Louis XIII et sa cour aux eaux de Forges*, article de M. Bouquet, pages 611-642 de la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 2e série, t. I, année 1859.

après il le comprit dans les *cinq auteurs*. Nous croyons devoir entrer dans quelques détails à ce sujet : l'historien de l'Académie nous en fournira plusieurs.

Richelieu était passionné pour les plaisirs de la scène. « Aussi tous les auteurs, dit Pellisson, qui se sentaient quelque génie, ne manquaient pas de travailler pour le théâtre : c'était le moyen d'approcher des grands et d'être favorisé du premier ministre, qui, de tous les divertissements de la cour, ne goûtait que celui-là [1]. » L'historien oublie sans doute, ou peut-être veut oublier que le cardinal s'en permettait d'autres encore : témoin ses dernières faveurs échangées contre les premières de Ninon de L'Enclos [2].

« Non-seulement, ajoute le discret Pellisson, il assistait avec plaisir à toutes les comédies nouvelles, mais il était bien aise d'en conférer avec les poëtes, de voir leur dessein en sa naissance, et de leur fournir lui-même des sujets. Que s'il connaissait un bel esprit qui ne se portât pas par sa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageait insensiblement par toute sorte de soins et de caresses. Ainsi, voyant que M. Desmarets en était très-éloigné, il le pria d'inventer du moins un sujet de comédie qu'il voulait donner, disait-il, à quelque autre pour le mettre en vers; M. Desmarets lui en porta quatre bientôt après. Celui d'Aspasie, qui en était l'un, lui plut infini-

[1] *Histoire de l'Académie française*, par MM. Pellisson et D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 104 et suiv.

[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXIX, p. 401.

ment ; mais, après lui avoir donné mille louanges, il ajouta « que celui-là seul qui avait été capable de « l'inventer serait capable de le traiter dignement », et obligea M. Desmarets à l'entreprendre lui-même, quelque chose qu'il pût alléguer. Ensuite ayant fait représenter solennellement cette comédie devant le duc de Parme, il pria M. Desmarets de lui en faire tous les ans une semblable ; et, lorsque celui-ci pensait s'en excuser sur le travail de son poëme héroïque de *Clovis*, dont il avait déjà fait deux livres, et qui regardait la gloire de la France (c'est Pellisson qui parle) et celle du cardinal même, le cardinal répondait qu'il aimait mieux jouir des fruits de sa poésie autant qu'il serait possible, et que, ne croyant pas vivre assez longtemps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjurait de s'occuper pour l'amour de lui à des pièces de théâtre dans lesquelles il pût se délasser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte il lui fit composer l'INIMITABLE comédie des *Visionnaires* (c'est toujours Pellisson), la tragi-comédie de *Scipion*, celle de *Roxane*, *Mirame* et l'*Europe*. Il est certain même qu'une partie du sujet et des pensées de *Mirame* étaient de lui ; et de là vint qu'il témoigna des tendresses de père pour cette pièce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cent mille écus, et pour laquelle il fit bâtir une grande salle dans son palais (17).

« Personne ne doute aussi qu'il n'eût lui-même fourni le sujet de trois autres comédies, qui sont *les*

Thuileries (représentées en 1635), *l'Aveugle de Smyrne* et *la Grande Pastorale*..... (en 1637[1]) (18). Il faisait composer les vers de ces pièces, qu'on nommait alors les *pièces des cinq auteurs*, par cinq personnes différentes, distribuant à chacune un acte, et achevant par ce moyen une comédie en un mois. Ces cinq personnes étaient MM. de Boisrobert (abbé de Châtillon-sur-Seine, aumônier du roi et conseiller d'État), Colletet (qui épousa ses trois servantes), de L'Estoile (fils du grand-audiencier qui nous a laissé des Mémoires), Corneille et Rotrou (19)... Il faisait représenter ces comédies des cinq auteurs devant le roi et devant toute la cour, avec de très-magnifiques décorations de théâtre. Ces messieurs avaient un banc à part, en un des plus commodes endroits; on les nommait même quelquefois avec éloge, comme on fit à la représentation des *Thuileries*, dans un prologue fait en prose, où, entre autres choses, l'invention du sujet fut attribuée à M. Chapelain, qui pourtant n'avait fait que le réformer en quelques endroits; mais le cardinal le fit prier de lui prêter son nom en cette occasion, ajoutant qu'en récompense il lui prêterait sa bourse en quelque autre (20). »

Les Thuileries furent représentées pour la première fois à l'Arsenal, devant la reine, dans la soirée du 4 mars 1635. C'est la *Gazette* du 10 qui nous apprend le succès de cette comédie, dont elle ne sait pas en-

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. v, p. 97.

core le nom, « mais qui a mérité celui d'excellente par la bonté de ses acteurs, la majesté de ses vers, composés par cinq fameux poëtes, et la merveille de son théâtre. » Et dans son numéro du 21 avril suivant, le même journal annonce que « le 14, le cardinal-duc vint de Ruel ici, où Leurs Majestés se rendirent de Saint-Germain le 16, auquel jour MONSIEUR voulut souper en l'hôtel de Son Éminence et entendre la fameuse comédie des cinq auteurs, qui fut dignement représentée. »

Richelieu se montrait fort généreux envers les cinq collaborateurs. Outre la pension ordinaire qu'il leur donnait, il prodiguait ses libéralités à ceux d'entre eux qui réussissaient à son gré. Nous aurons bientôt occasion de dire que Corneille n'était pas du nombre de ces derniers. Mais Colletet, qui avait fait le monologue des *Thuileries*, contenant la description de ce jardin, ayant été le lui soumettre, Richelieu fut soudain transporté, à la lecture de ces vers, de la description du carré d'eau :

A même temps j'ai vu sur le bord d'un ruisseau
La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle,
Pour apaiser le feu qu'ils sentent nuit et jour
Dans cette onde plus sale encor que leur amour,

et, par suite de ce transport que quelques esprits difficiles ne s'expliqueront peut-être pas bien, il lui donna soixante pistoles, en lui disant *que c'était seu-*

lement pour ces vers qu'il avait trouvés si beaux, et que le roi n'était pas assez riche pour payer tout le reste. C'est cette dernière restriction qui faisait dire à Colletet, alléché par un marché semblable :

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres[1] !

Prodigue de récompenses assez mal entendues, le cardinal l'était également de conseils qui n'étaient pas toujours plus éclairés. Il tenait beaucoup à ce que, dans le passage que nous venons de citer, au lieu de

La cane *s'humecter* de la bourbe de l'eau,

Colletet mît :

La cane *barboter* dans la bourbe de l'eau.

Nous ignorons pourquoi le poëte ne voulut pas lui donner cette satisfaction, car son vers fût resté également mauvais; mais il s'en défendit comme trouvant trop bas le mot *barboter,* et, non content des raisons qu'il lui en donna immédiatement, à peine de retour chez lui il lui écrivit pour traiter de nouveau cette importante question, peut-être avec un peu plus de liberté. Le cardinal achevait de lire sa lettre lorsqu'on introduisit quelques-uns de ses courtisans qui venaient le complimenter à l'occasion d'un succès des armes du roi, lui disant que *rien ne pouvait résister à Son Éminence.* « Vous vous trompez, leur répondit-il en riant, je trouve dans Paris même des

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 107 et 108.

personnes qui me résistent[1] », et ils ne revinrent un peu de leur surprise de tant de témérité qu'en apprenant qu'il s'agissait d'une querelle de mots.

Chapelain fut l'acteur d'une autre scène. Des trois pièces des cinq auteurs, deux seulement furent imprimées; la troisième, *la Grande Pastorale*, dans laquelle le cardinal avait fait près de cinq cents vers, ne jouit pas de cet honneur ; Pellisson en expose ainsi le motif :

« Lorsqu'il fut dans le dessein de la publier, il voulut que M. Chapelain la revît, et qu'il y fît des observations exactes. Ces observations lui furent rapportées par M. de Boisrobert; et, bien qu'elles fussent écrites avec beaucoup de discrétion et de respect, elles le choquèrent et le piquèrent tellement, ou par leur nombre, ou par la connaissance qu'elles lui donnaient de ses fautes, que, sans achever de les lire, il les mit en pièces. Mais, la nuit suivante, comme il était au lit et que tout dormait chez lui, ayant pensé à la colère qu'il avait témoignée, il fit une chose sans comparaison plus estimable que la meilleure comédie du monde, c'est qu'il se rendit à la raison, car il commanda que l'on ramassât et que l'on collât ensemble les pièces de ce papier déchiré, et, après l'avoir lu d'un bout à l'autre et y avoir fait grande réflexion, il envoya éveiller M. de Boisrobert pour lui dire qu'il voyait bien que messieurs de l'Aca-

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 108 et 109.

démie s'entendaient mieux que lui en ces matières, et qu'il ne fallait plus parler de cette impression [1]. »

Mais Corneille, qui n'avait été adjoint que le dernier à cette réunion, Corneille, pour le talent duquel tous ceux qui la composaient, à l'exception toutefois de Rotrou, ne professaient aucune estime, et auquel le cardinal en accordait sans doute beaucoup moins qu'à Boisrobert, qu'à L'Estoile, Corneille ne vit jamais ses vers payés comme ceux de Colletet, et ses observations écoutées comme celles de Chapelain. Nous avons dit déjà que Richelieu avait trouvé le sujet et disposé les scènes des *Thuileries* comme des deux autres pièces citées. Plus docile à son génie que souple aux volontés d'un premier ministre, Corneille crut devoir changer quelque chose dans le troisième acte, qui lui avait été confié. Cette liberté estimable fut envenimée par deux de ses confrères jaloux, et déplut beaucoup au cardinal, qui lui déclara qu'il *fallait avoir un esprit de suite.* Il entendait par cette sorte d'esprit la soumission qui suit aveuglément les ordres d'un supérieur [2]. Notre auteur, ne se sentant pas en effet ce genre de mérite, prétexta que sa charge et des affaires d'intérêt le rappelaient à Rouen, son habituel séjour, et abandonna pour quelque temps un travail qui lui attira sans aucun doute plus d'ennemis qu'il ne lui valut de gloire [3].

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 106 et 107.

[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 42 et 43.

[3] *Œuvres de Voltaire*, même tome, p. 7.

Quand on lit les misérables rapsodies dont les cinq auteurs se rendirent coupables, quand on songe que Corneille était déjà l'auteur du *Cid* lorsque parurent les deux dernières, peut-être plus détestables encore que leur aînée, on est tenté de croire que Fontenelle a voulu se railler lorsqu'il a dit dans sa *Vie de Corneille :* « Nous voici dans le temps où le théâtre devint florissant par la faveur du grand cardinal de Richelieu. Les princes et les ministres n'ont qu'à commander qu'il se forme des poëtes, des peintres, tout ce qu'ils voudront, et il s'en forme. Il y a une infinité de génies de différentes espèces qui n'attendent, pour se déclarer, que leurs ordres, ou plutôt leurs grâces ; la nature est toujours prête à servir leurs goûts. » Quand il exprimait cette assertion si étrange, Fontenelle était sans doute dans un de ces moments où il craignait d'ouvrir la main aux vérités. Pour nous, nous craindrions d'en soutenir une devenue triviale à force d'être éprouvée et reconnue, en démontrant que la protection des grands est toujours plus funeste aux lettres et aux arts qu'elle ne saurait leur être utile. Quel homme de génie les encouragements du pouvoir ont-ils fait éclore? Que le pouvoir s'en tienne à des récompenses. On naît poëte, on naît artiste, c'est l'ouvrage de la nature, et non le fait d'une ordonnance. On naît avec le talent, avec le besoin de créer, et une gratification ne peut suppléer à ces dons naturels. En vain on nous objectera l'argument de la pauvreté, qui a toujours servi à soutenir ce préjugé

déjà bien vieux. La pauvreté n'étouffe pas plus le génie que la fortune ne le développe; elle n'arrête que la médiocrité. « Notre meilleur peintre, a dit Voltaire, Le Poussin, fut persécuté.... Rameau avait fait tous ses bons ouvrages de musique au milieu des plus grandes traverses; et Corneille lui-même fut très-peu encouragé. Homère vécut errant et pauvre; Le Tasse fut le plus malheureux des hommes de son temps; Camoëns et Milton furent plus malheureux encore[1]. » Il est vrai de dire que Chapelain fut récompensé !!!

Dans cette même année qui avait vu *les Thuileries* livrées au jugement du parterre, parut une brochure assez curieuse, de La Pinelière, intitulée *le Parnasse, ou le Critique des Poëtes*[2]. Comme elle donne quelques détails sur les travaux de Corneille et peint fidèlement l'état du théâtre et les ridicules des auteurs de ce temps, assez semblables à certains ridicules plus modernes, nous en transcrirons un passage.

« Je reconnus parmi la foule, dit La Pinelière, quelques-uns des auteurs que j'avais vus il n'y avait guère chez Bellerose : ces petits messieurs importunent extrêmement les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et ceux du Marais; ils les vont aborder lorsqu'ils descendent du théâtre, et, les ayant obligés à leur donner jour, ils ne manquent pas d'apporter quelques sujets

[1] Notes sur la *Vie de Corneille* de Fontenelle.
[2] Paris, Toussaint Quinet, 1635, in-8°. La Pinelière a déjà été cité p. 30.

de *l'Astrée* qu'ils ont traité, et qu'ils ont mis, disent-ils, dans toutes les règles; mais quand les comédiens sont ennuyés de leur galimatias, et qu'ils ont trouvé quelque beau prétexte pour se défaire d'eux, ces nouveaux poëtes, qui ont une violente passion d'être auteurs, et qui mettent leur souverain bien à voir leurs ouvrages dans la Bibliothèque du Roi, et leur nom affiché au coin des rues, s'en vont faire des compliments aux libraires de la Samaritaine, et leur présenter leurs pièces, qu'ils impriment quelquefois quand la besogne leur manque, et dont ils trompent après les idiots ou des gens nouvellement venus de la campagne.

«.... Ils tâchent, par toutes sortes de moyens, de voir tous ceux qui écrivent. Ils auront la tête levée une heure entière à l'hôtel de Bourgogne, pour attendre que quelque poëte de réputation, qu'ils voient dans une loge, regarde de leur côté, afin d'avoir l'occasion de lui faire la révérence. Ils le montrent à ceux de leur compagnie, et leur disent : « Voilà M. de « Rotrou, ou M. Du Ryer; il a bien parlé de ma pièce, « qu'un de mes amis lui a depuis peu montrée. » Tantôt ils s'éloigneront un peu d'eux, et reviendront incontinent leur dire : « Messieurs, je vous « demande pardon de mon incivilité; je viens de sa- « luer M. Corneille, qui n'arriva qu'hier de Rouen; il « m'a promis que demain nous irons voir ensemble « M. Mairet, et qu'il me fera voir des vers d'une ex- « cellente pièce de théâtre qu'il a commencée. » Enfin, se jetant peu après sur le discours des auteurs du

temps et de leurs ouvrages, ils révéleront tous les desseins des poëtes pour montrer qu'ils ont de grandes intrigues avec eux; ils parleront du plan de *Cléopâtre* et de cinq ou six autres sujets que son auteur [1] a tirés de l'histoire romaine, dont il veut faire des sœurs à son incomparable *Sophonisbe*. Ils diront qu'ils ont vu des vers de l'*Ulysse dupé* [2]; que Scudéry est au troisième acte de *la Mort de César;* que la *Médée* [3] est presque achevée; que *l'Innocente Infidélité* est la plus belle pièce de Rotrou, quoiqu'on ne s'imaginât pas qu'il pût s'élever au-dessus de celles qu'il avait déjà faites; que l'auteur d'*Iphis et Iante* [4] fait une autre *Cléopâtre* pour la troupe royale, et que Chapelain n'a guère encore travaillé à son poëme de *la Pucelle d'Orléans*, ni Corneille à celui qu'il compose sur un ancien duc de son pays [5]. »

Il paraît que ce dernier projet fut abandonné par lui aussitôt que conçu; mais il n'en fut pas de même de *Médée*. Jusque-là, à l'exception de la tragi-comédie de *Clitandre*, dans laquelle le ridicule l'emporte sur tous les autres genres, Corneille n'avait recherché que le titre de poëte comique. C'était au *poëte comique* que Mairet avait adressé les vers que nous avons rapportés; c'était le poëte comique qu'avait plus d'une fois accueilli la faveur encore peu éclairée du parterre. *Médée*

[1] Mairet.
[2] Pièce restée inconnue, ou plutôt, sans doute, inachevée.
[3] De Corneille.
[4] Benserade.
[5] Pages 56 à 62.

révéla à Corneille un genre plus noble, au public un talent plus élevé.

Souverains protecteurs des lois de l'hyménée,
Dieux garants de la foi que Jason m'a donnée !
Vous qu'il prit à témoin d'une immortelle ardeur,
Quand par un faux serment il vainquit ma pudeur.
. . . .
Me peut-il bien quitter après tant de bienfaits!
M'ose-t-il bien quitter après tant de forfaits!

Voltaire a dit que ces vers annonçaient Corneille; M. Guizot a ajouté avec raison qu'ils annonçaient aussi la tragédie.

Il ne faut pas compter les expressions bizarres et triviales que cette pièce renferme, on les trouverait nobles encore en les rapprochant des expressions qui égaient les tragédies d'alors. Il ne faut pas attribuer ce pas immense que fit Corneille au secours seul dont lui furent les anciens; comme lui ses prédécesseurs et ses contemporains avaient voulu transporter ces mêmes beautés sur notre théâtre, et leurs imitations n'étaient que d'amusantes et involontaires parodies. *Médée* est loin d'être un chef-d'œuvre, et l'auteur tout le premier le reconnaît[1]; mais ses défauts appartiennent au temps, et ses beautés à Corneille.

Elle obtint cependant assez peu de succès aux représentations[2]. On doit expliquer ce froid accueil par

[1] Épître dédicatoire.
[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 8.

les longues déclamations qui s'y trouvent, comme dans la *Médée* de Sénèque, défaut peu propre à animer la scène, mais que le sujet rendait inévitable. La *Médée* de Longepierre, qui en est encore moins exempte, n'est restée au théâtre que parce que le rôle principal fournit du moins l'occasion de briller à une actrice énergique.

On a également pensé que la magie déployée dans cette pièce avait pu lui enlever son intérêt aux yeux des spectateurs, en lui enlevant sa vraisemblance. Il ne faut pas juger le public d'autrefois avec les lumières d'aujourd'hui : quand *Médée* parut, le temps n'était pas loin où l'on avait supplicié le curé de Loudun, dont la mort pourrait être le sujet d'une tragédie non moins horrible. Des enchantements devaient être bien reçus dans un siècle où l'on croyait aux sorciers, car on les brûlait ; aux astrologues, car on leur servait des pensions.

Louis XIII s'échappait défait et tremblant du château d'Écouen, parce que l'ombre de l'infortuné Montmorency s'y était offerte à ses yeux ; et Brienne, rapportant ce fait, disait : « *Que ce fût une apparition véritable,* ou l'imagination d'une conscience agitée, il est certain que ce pieux monarque ne put cacher sa terreur à ceux qui l'entouraient[1]. » Un grand seigneur de sa cour, d'autres disent Gaston son frère, tirait l'épée, de trouble et d'effroi, contre un poulet

[1] *Mémoires de Brienne,* 1828, t. I, p. 261.

que lui faisait apparaître un abbé Brigalier. Celui-ci laissait tomber l'animal de dessous sa soutane, et faisait aussitôt rengaîner le prince en lui disant d'un ton imposant : « Savez-vous, Monseigneur, que ceci n'est pas un jeu [1] (21) ? » Richelieu lui-même croyait fort aux pronostics [2], et l'abbé Arnauld, un des hommes les plus éclairés de son temps, parle dans ses *Mémoires* d'un M. Arnauld, son parent, habile à faire des prédictions *à l'aide d'une certaine pirouette où étaient marquées les constellations célestes*. Il raconte avec le même sang-froid quelque chose de plus étonnant encore. Militaire avant d'entrer dans les ordres, il se trouvait, en 1638, en garnison à Verdun. « Il y avait alors, dit-il, un célèbre Cravate de bois (c'est ainsi qu'on appelait certains petits partisans avoués de quelques garnisons du Luxembourg) qui nous incommodait assez. Le bruit était qu'il était *charmé*, et nous nous en moquions. Cependant, ayant été un jour arrêté par un de nos partis, il vérifia bien ce qu'on en disait : car, comme on ne faisait point de quartier à ces sortes de gens, que l'on considérait plutôt comme voleurs que comme soldats, on lui donna plusieurs coups d'épée, on lui tira des coups de mousquet à bout portant, sans pouvoir jamais le blesser ; et nos soldats furent contraints, pour s'en défaire, de

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 42. — M. Guizot, Introduction à la *Vie des Poëtes français*, p. 90.

[2] Voir *Mémoires du cardinal de Richelieu*, A. Goude, 1650, Ire partie, p. 58, ce qu'il dit des pronostics qui avaient annoncé la mort de Henri IV.

l'assommer à coups de mousquet[1]. » L'imprudent! lui en eût-il plus coûté de se *charmer* contre les coups de crosse! Sorciers, enchanteurs, tous sont aujourd'hui relégués à l'Opéra.

Si *Médée*, qui fait honneur au jeune talent de Corneille, fut froidement accueillie, une composition extravagante que les admirateurs de son génie voudraient pouvoir rayer du catalogue de ses pièces fut peu après reçue avec enthousiasme : nous voulons parler de *l'Illusion*, représentée en 1636. Il la déclare lui-même un *étrange monstre*[2], et ce jugement n'est que juste. Toutefois on peut s'expliquer par le mouvement qu'elle présente, par une grande supériorité de style sur tous les précédents ouvrages du même auteur, et par la nouveauté du personnage de Matamore (22), imité du *miles gloriosus* de Plaute et du capitan du théâtre espagnol, l'avantage qu'elle eut de se maintenir pendant plus de trente ans à la scène[3], où l'on vient de tenter vainement de la remettre.

L'introduction dans les comédies en vers de ces rôles de capitan, jusque-là confinés dans les farces, bonne fortune incontestable pour le parterre d'alors, qui y prit goût, est une idée que le parterre d'aujourd'hui regarderait sans doute comme peu heureuse, mais dont la primauté fut revendiquée avec chaleur[4]. Le mata-

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 164 et 285.
[2] Épître dédicatoire.
[3] Examen de *l'Illusion*.
[4] Voir la préface du *Railleur ou la Satire du Temps*, comédie, par le sieur Maréchal, citée t. V, p. 177, de l'*Histoire du Théâtre français*.

more de Corneille n'est point un héros ordinaire; il abat d'un souffle le grand Sophi de Perse et le grand Mogol; et un beau matin le lever du jour a été retardé parce que l'Aurore s'était oubliée avec notre amoureux vainqueur. Scarron nous en a ensuite fait connaître un qui, dans un mouvement de colère, avait

. . . . roué la Fortune,
Écorché le Hasard et brûlé le Malheur[1].

De semblables moments d'humeur sont fort à craindre; mais les preuves assez fréquentes de poltronnerie de ces messieurs diminuaient un peu l'effroi qu'on aurait pu en concevoir.

« Ces caractères outrés ont été autrefois fort à la mode, dit Fontenelle; mais qui représentaient-ils? et à qui en voulait-on? Est-ce qu'il faut outrer nos folies jusqu'à ce point-là pour les rendre plaisantes? En vérité, ce serait nous faire trop d'honneur. Desmarets, qui a fait une comédie toute de ce genre[2], et pleine de fous qu'on n'a jamais vus, dit pourtant dans sa préface qu'il n'y a rien de si ordinaire que de voir des idiots s'imaginer qu'ils sont amoureux, sans savoir bien souvent de qui; et sur le récit qu'on leur fait de quelque beauté, courir les rues, et se persuader qu'ils sont extrêmement passionnés, sans avoir vu ce qu'ils aiment. Il fallait que la nature fût encore bien inconnue lorsque ces caractères-là plaisaient sur le théâtre. »

[1] *Boutades du capitan Matamore.*
[2] *Les Visionnaires.*

Et ce n'est pas seulement sur la partie peu éclairée du public qu'ils produisaient cet effet : madame de Sévigné se réjouissait beaucoup en voyant *les Visionnaires,* et trouvait que cette comédie était *la représentation de tout le monde*[1].

Nous avons dit que le style de *l'Illusion* témoignait des immenses progrès de l'auteur ; nous justifierons cette assertion par la citation d'un passage, qui prouve en même temps que l'art dramatique, naguère si peu noble, si grossier, avait suivi cette même progression.

. . . . A présent le théâtre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre ;
Et ce que votre temps voyait avec mépris
Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
Le divertissement le plus doux de nos princes,
Les délices du peuple et le plaisir des grands ;
Il tient le premier rang parmi leurs passe-temps ;
Et ceux dont nous voyons la sagesse profonde
Par leurs illustres soins conserver tout le monde
Trouvent dans les douceurs d'un spectacle si beau
De quoi se délasser d'un si pesant fardeau.
Même notre grand roi, ce foudre de la guerre,
Dont le nom se fait craindre aux deux bouts de la terre
Le front ceint de lauriers, daigne bien quelquefois
Prêter l'œil et l'oreille au Théâtre François.
C'est là que le Parnasse étale ses merveilles.
Les plus rares esprits lui consacrent leurs veilles,

[1] Lettre à madame de Grignan, du 4 août 1677.

Et tous ceux qu'Apollon voit d'un meilleur regard
De leurs doctes travaux lui donnent quelque part.
D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

Corneille avait sans aucun doute une satisfaction intérieure à peindre un éclat auquel il ne pouvait se croire, auquel il ne se croyait pas étranger, s'il est vrai surtout qu'il disait parfois : *Rotrou et moi nous aurions fait vivre des saltimbanques*[1].

Arrêtons-nous quelque temps ici. Nous avons montré Corneille supérieur à son siècle ; bientôt nous le verrons égal à lui-même. Nous saurons bientôt ce qu'il méditait déjà en terminant *l'Illusion*, cet *étrange monstre*. Il nous reste cependant encore à transcrire un fait bien simple, mais bien fécond en résultats.

« M. de Chalon, secrétaire des commandements de la reine mère, avait quitté la cour et s'était retiré à Rouen dans sa vieillesse; Corneille, que flattait le succès de ses premières pièces, le vint voir. « Monsieur », lui dit M. de Chalon après l'avoir loué sur son esprit et sur ses talents, « le genre de comique « que vous embrassez ne peut vous procurer qu'une « gloire passagère. Vous trouverez dans les Espagnols « des sujets qui, traités dans notre goût, par des mains « comme les vôtres, produiront de grands effets : « apprenez leur langue, elle est aisée; je m'offre de « vous montrer ce que j'en sais, et, jusqu'à ce que

[1] *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187.

« vous soyez en état de lire par vous-même, de vous « traduire quelques endroits de Guillen de Castro[1]. » Corneille profita de l'avis.

[1] *Recherches sur les Théâtres de France*, par M. de Beauchamps, t. II, p. 157. Beauchamps tenait le fait du P. Tournemine, régent aux Jésuites de Rouen, où Corneille avait été élevé.

LIVRE DEUXIÈME.

1636 — 1653.

Au *Cid* persécuté *Cinna* doit sa naissance.
BOILEAU.

Le Cid! quel prodige que ce chef-d'œuvre à sa naissance! Comment apprécier aujourd'hui tout ce qu'avait de surprenant un tel ouvrage à l'époque où son titre parut sur un répertoire qu'il devait faire oublier?

« Transportons-nous à cette époque mémorable que déjà près de deux siècles séparent de nous; ne connaissons de notre littérature que les ouvrages connus alors, et prenons place dans ce parterre, qui jugea la naissante merveille du *Cid*. La *Sophonisbe* de Mairet est notre chef-d'œuvre tragique; le *Cléomédon* de Du Ryer a réuni tous les suffrages; et la *Mariane* de Tristan, si burlesquement emphatique et si trivialement affectée, nous venons de l'accueillir avec transport. L'affiche annonce *le Cid;* cette pièce est de l'auteur de *Médée*, de *Médée* bien moins heureuse aux représentations que *Sophonisbe* et *Mariane :* nous allons donc juger enfin si, par de plus dignes veilles, Corneille a pu s'égaler à Tristan et à Mairet.

« La scène s'ouvre : quelle surprise ! quel ravissement ! Nous voyons pour la première fois une intrigue noble et touchante, dont les ressorts balancés avec art serrent le nœud de scène en scène, et préparent sans effort un adroit dénouement ; nous admirons cet équilibre des moyens dramatiques qui, réglant la marche toujours croissante de l'action, tient le spectateur incertain entre la crainte et l'espérance, en variant et en augmentant sans cesse un intérêt unique et toujours nouveau ; cette opposition si théâtrale des sentiments les plus chers et des devoirs les plus sacrés ; ces combats, où d'un côté luttent le préjugé, l'honneur, les saintes lois de la nature ; de l'autre, l'amour, le brûlant amour que la nature respectée ne peut vaincre, et que le devoir surmonte sans l'affaiblir. Subjugué par la force de cette situation, je vois tout le parterre en silence, étonné du charme qu'il éprouve, et de ces émotions délicieuses que le théâtre n'avait point encore su réveiller au fond des cœurs. Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus pressante cette lutte si douloureuse de l'héroïsme de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour ; lorsque, dans les développements de l'intrigue, redoublent de violence ces combats, ces orages des sentiments opposés, par lesquels l'action théâtrale se passe dans l'âme des personnages, et se reproduit dans l'âme des spectateurs..., alors, au sein de ce profond silence, je vois naître un soudain frémissement ; les cœurs se serrent, les larmes coulent ; et parmi les larmes et les sanglots

s'élève un cri unanime d'admiration, un cri qui révèle à la France que la tragédie est trouvée[1]. »

Il serait impossible de rendre avec plus de vérité que dans ce tableau l'impression que produisit cet ouvrage à sa naissance. Le sujet du *Cid*, national en Espagne, et traité déjà par un poëte de ce pays[2], était un des plus propres à faire valoir un moyen dramatique inconnu jusque-là, le combat des passions. Il gagna tout à être redisposé par Corneille. La littérature à laquelle il l'avait emprunté prédominait alors sur celle de tous les peuples. L'espagnol était la langue européenne, comme l'est aujourd'hui la langue française. On le parlait dans les cours de Vienne, de Bavière, de Bruxelles, de Naples et de Milan; la Ligue l'avait introduit en France, et le mariage de Louis XIII avec la fille de Philippe III l'y avait mis à la mode au point qu'un homme de lettres ne pouvait l'ignorer[3].

Le Cid, joué au théâtre du Marais, fut reçu avec enthousiasme par la ville; la cour ne lui fit pas un accueil moins empressé : trois fois il fut représenté au Louvre, et valut à Corneille les félicitations du roi, de la reine, des princesses et de leur entourage[4]. Richelieu, ne voulant pas d'abord sembler piqué d'un tel triomphe, affecta au contraire de le compléter en faisant jouer deux fois la tragédie nouvelle à son hôtel,

[1] *Éloge de Corneille*, par M. Victorin Fabre, 2e édit., p. 25.

[2] Guillaume de Castro.

[3] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 40.

[4] *Lettre apologétique du sieur Corneille*, 1637, p. 6. — *La Voix publique à M. Scudéry*, 1637, p. 3.

et en accordant, d'après le désir de la reine, en janvier 1637, des lettres de noblesse au père de l'auteur, distinction justifiée par ses services personnels (1), mais à laquelle la gloire de son fils était loin d'être étrangère [1]. On saura bientôt les traitements auxquels ces faveurs du cardinal servaient d'avant-coureurs.

Chapelain, qui ne savait pas encore le rôle que le dépit du cardinal allait l'appeler à jouer, écrivait à un de ses amis, le 22 janvier 1637 : « Depuis quinze jours le public a été diverti du *Cid* et des deux *Sosies* [2] à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer. Je vous ai fort désiré à la représentation de ces deux pièces [3]. » Et Mondory, qui avait été l'introducteur de *Mélite* à la scène, et qui ne put, sinon créer, du moins continuer à représenter le personnage de Rodrigue dans *le Cid*, parce que peu de mois auparavant il avait été frappé d'apoplexie en jouant, avec trop de véhémence, Hérode de la *Mariane* de Tristan, Mondory écrivait à Balzac, le 18 janvier : « Je vous souhaiterais ici pour y goûter entre autres plaisirs celui des belles comédies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid* qui a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes, dont la pas-

[1] *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, 1637, p. 8. — *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, p. 12. — *Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry*, p. 35. — *Dictionnaire universel, géographique et historique*, de Th. Corneille, article *Rouen*.

[2] *Les Sosies* de Rotrou.

[3] *Recueil autographe des Lettres de Chapelain*, Bibliothèque de M. Sainte-Beuve ; lettre à M. Belin, au Mans.

sion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps, aux bancs de ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siége des fleurs de lys. La foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins de théâtre qui servaient les autres fois comme de niches aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus; et la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'ordre [1]. »

Le Cardinal sembla vouloir détourner l'attention concentrée sur *le Cid* par la représentation d'une de ces œuvres qu'il avait précédemment commandées aux cinq auteurs. La *Gazette* du 28 février 1637 annonce « que le 22, fut représentée, dans l'hôtel de Richelieu, la comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, par les deux troupes de comédiens, en présence du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Mademoiselle sa fille, du prince de Condé, du duc d'Anguyen son fils, du duc Bernard de Weimar, du maréchal de La Force et de plusieurs autres seigneurs et dames de grande condition. »

Cette représentation fut interrompue par les suites de la paralysie de Mondory. Cet acteur avait trop présumé de ses forces en croyant que, si elles ne lui permettaient pas de reparaître sur le théâtre du Marais, elles pourraient du moins suffire aux représentations beaucoup moins fréquentes du théâtre du Car-

[1] *Recueil manuscrit de Conrart*, Bibliothèque de l'Arsenal. — *Revue de Paris*, décembre 1838, p. 351.

dinal (2). Il ne put continuer son rôle au-delà du second acte. Cependant Richelieu ne crut pas en devoir moins récompenser sa bonne volonté; Mondory emporta dans sa retraite le brevet d'une pension de deux mille livres que le Cardinal lui assura. C'était déjà, pour le temps, un sort assez honnête; mais les courtisans, pour faire leur cour au ministre, voulurent imiter son exemple, et Mondory, comblé par esprit de flatterie, reçut également d'eux six ou huit autres mille livres de rente viagère. Quoiqu'on varie sur le chiffre de ce supplément, il n'en est pas moins certain que jamais syncope ne fut plus lucrative [1]. Chapelain écrivait un peu plus tard : « Mondory est confisqué sans remède, et il n'a plus que le droit de vétéran sur le théâtre [2]. »

On ne pouvait se lasser de voir *le Cid;* il était le sujet de toutes les conversations; chacun en récitait des passages; bientôt il se trouva dans la mémoire des enfants. « Je me souviens, dit Fontenelle, d'avoir vu en ma vie un homme de guerre et un mathématicien qui de toutes les comédies du monde ne connaissaient que *le Cid;* l'horrible barbarie où ils vivaient n'avait pu empêcher le nom du *Cid* d'aller jusqu'à eux. Corneille avait dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hormis l'esclavonne et la turque. Elle était en allemand, en anglais, en flamand; et, par une exactitude flamande,

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. v, p. 97 et suiv.
[2] Lettre de Chapelain à Balzac du 15 janvier 1639.

on l'avait rendue vers pour vers; elle était en italien, et, ce qui est plus étonnant, en espagnol. Les Espagnols avaient bien voulu copier eux-mêmes une copie dont l'original leur appartenait[1]. » Enfin Pellisson nous apprend qu'en plusieurs provinces de la France il était passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme* LE CID [2]. Si ce proverbe a péri, il faut s'en prendre, selon Fontenelle, au cardinal de Richelieu, sous le règne duquel c'eût été très-mal parler que de s'en servir; nous croyons plutôt, avec Voltaire, qu'il faut s'en prendre surtout aux chefs-d'œuvre du même auteur qui suivirent *le Cid*.

Il est superflu de dire que l'envie des poëtes dramatiques fut portée à son comble par cet éclatant triomphe; mais ce que nous devons ajouter, c'est que, parmi ces concurrents détracteurs de Corneille, Richelieu y fut le plus cruellement sensible. Non pas peut-être que ce poëte-ministre fût, pour son propre compte, précisément jaloux d'un poëte qui n'avait pas d'autre titre[3], non pas qu'il lui en voulût, comme on l'a avancé, pour s'être refusé à lui vendre l'honneur de passer pour le père du *Cid*[4]; mais parce que l'homme qui gouvernait la France, qui avait abaissé la maison d'Autriche, sans le consentement de qui

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 338.

[2] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 110.

[3] *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 210.

[4] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 193. Cela toutefois n'est pas impossible, car il avait offert, dans le même dessein, 100,000 écus de la *Polyglotte* de Le Jay. (Fontenelle, p. 338.)

rien enfin ne se pouvait faire en Europe, voyait avec un déplaisir profond que la scène semblât vouloir échapper à cet empire universel, et qu'un drame pour lequel on n'avait pas sollicité ses conseils éclipsât par son succès ceux auxquels il avait pu n'être pas étranger[1] (3). Tallemant des Réaux dit dans ses *Historiettes*[2] qu'il en eut une *jalousie enragée*, et que, pour le divertir et le contenter en même temps, « Boisrobert, son familier, fit jouer devant lui *le Cid* en ridicule par les laquais et les marmitons. Entre autres choses, en cet endroit où don Diègue dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur ?

Rodrigue répondait :

Je n'ai que du carreau. »

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la délicatesse de telles plaisanteries ou de la gaieté naturelle de celui qui trouvait moyen de s'en amuser.

Fontenelle assure que le cardinal souleva les auteurs contre *le Cid* ; Corneille en soupçonna également une personne de grande qualité[3]. Leur envie et le désir qu'ils avaient de lui plaire durent rendre ces efforts peu nécessaires. Un de ceux que nous avons vus vanter *la Veuve* avec le plus d'emphase n'eut point d'admi-

[1] *Histoire de l'Académie française*, 1743, t. I, p. 111.
[2] Tome II, p. 206, et tome III, p. 152, seconde édition.
[3] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 197.

ration de reste pour le nouvel ouvrage. Dès son apparition il se montra inquiet des moindres éloges qu'on pouvait y donner (4), et bientôt après il fit paraître, sans se nommer, des *Observations sur* LE CID, dans lesquelles il prétend seulement prouver, selon les divisions qu'il établit lui-même :

Que le sujet n'en vaut rien du tout; Qu'il choque les principales règles du poëme dramatique; Qu'il manque de jugement en sa conduite; Qu'il a beaucoup de méchants vers; Que presque tout ce qu'il a de beautés sont dérobées, et Qu'ainsi l'estime qu'on en fait est injuste.

Aussi l'auteur de ces obligeantes *Observations* prend-il la peine de nous apprendre que « sans vanité il est bon et généreux (ce que nous n'aurions peut-être pas deviné); mais que, comme les combats et la civilité ne sont pas incompatibles, il veut baiser le fleuret dont il veut lui porter une botte franche; qu'il ne fait ni une satire, ni un libelle diffamatoire, mais de simples observations... Enfin, il prie Corneille d'en user avec la même retenue, s'il lui répond, parce qu'il ne saurait dire ni souffrir d'injures. » Cela est fier! « Peut-être, ajoute-t-il plus loin, sera-t-il assez vain pour penser que l'envie m'aura fait écrire; mais je vous conjure de croire qu'un vice si bas n'est point en mon âme, et *qu'étant ce que je suis, si j'avais de l'ambition, elle aurait un plus haut objet que la renommée de cet auteur.* » Heureusement pour nous l'Observateur n'est pas ambitieux.

Ce libelle parut d'abord sans nom d'auteur. Corneille cependant crut y reconnaître un jaloux honteux qui se donnait pour son ami, et il avait deviné : l'Observateur était Scudéry (5).

Il publia alors une pièce de vers dans laquelle, sous le prétexte de s'excuser auprès d'une personne qui lui demandait des paroles pour être mises en musique, il exprimait son mépris pour les procédés envieux de certains intrigants littéraires. Dans l'*Excuse à Ariste* (6), plus encore que partout ailleurs, il montre un esprit peu *de suite* dans le sens que le cardinal y attachait, et nous avons de la peine à croire que Richelieu et ses poëtes attitrés aient lu sans une sorte d'indignation ces vers, peu modestes peut-être, mais moins courtisans encore :

Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit.
Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue,
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit.
Mon travail sans appui monte sur le théâtre;
Chacun en liberté l'y blâme ou l'idolâtre.
Là, sans que mes amis prêchent leurs sentiments,
J'arrache quelquefois leurs applaudissements;
Là, content du succès que le mérite donne,
Par d'illustres avis je n'éblouis personne;
Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans :
Par leur seule beauté ma plume est estimée,
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,

Et pense toutefois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Il fallait plus que de la dignité, il fallait un courage peu commun pour déclarer au tuteur à l'interdiction de Louis XIII, aux pieds duquel rampaient tous les poëtes et dont l'inimitié fut souvent fatale aux favoris mêmes du roi, qu'il le chercherait en vain parmi ses adulateurs. Cette noble hardiesse, qui ne resta pas impunie, ferait pardonner à Corneille la fierté dont ces vers sont empreints, lors même qu'il ne serait pas justifié en quelque sorte sur ce point par l'exemple assez constant de la vanité ridicule des poëtes ses devanciers et ses contemporains. Il a prévu et repoussé ce reproche :

Ce trait est un peu vain, Ariste, je l'avoue;
Mais faut-il s'étonner d'un poëte qui se loue?
. . . .
. . . La mode en est et la cour l'autorise,
Nous parlons de nous-même avec toute franchise.

Sans remonter jusqu'à l'*exegi monumentum œre perennius* d'Horace, nous rappellerons que Malherbe n'avait pas craint de dire :

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Nos poëtes d'aujourd'hui doutent-ils moins de leur *génie?* Nous ne le pensons guère ; mais ils n'en parlent pas autant, et c'est toujours un sentiment des convenances.

Le ton de cette pièce était peu propre à apaiser les ennemis de Corneille ; une *Défense du Cid*, qui parut dans le même temps, et qui lui fut attribuée, les ameuta de nouveau contre lui (7) : alors on vit se succéder rapidement les pamphlets contre la tragédie nouvelle ; quelques amis restés fidèles à l'auteur prirent d'un autre côté sa défense. Le nombre comme le peu d'intérêt de ces écrits nous font une loi de n'en rendre qu'un compte succinct.

On vit d'abord paraître l'AUTHEUR DU VRAI CID ESPAGNOL A SON TRADUCTEUR FRANÇAIS, *sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée :* EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée[1].

Cette pièce, qui ne se compose que de six stances, et n'est par conséquent guère plus longue que son titre, est terminée par ces quatre vers, souvent répétés dans les pamphlets qui la suivirent :

Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot ;
Après tu connaîtras, Corneille déplumée,
Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,
Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

Corneille, peu heureux en amitié, découvrit encore qu'un homme qui en faisait profession auprès de lui était l'anonyme rimeur de cette attaque, et lui ré-

[1] In-8° de 4 pages (1637).

pliqua par le rondeau suivant, qui se sent du juste dépit de l'auteur et de la liberté du temps :

Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel,
A qui *le Cid* donne tant de martel,
Que d'entasser injure sur injure,
Rimer de rage une lourde imposture,
Et se cacher ainsi qu'un criminel.

Chacun connaît son jaloux naturel,
Le montre au doigt, comme un fou solennel;
Et ne croit pas, en sa bonne écriture,
Qu'il fasse mieux.

Paris entier ayant vu son cartel
L'envoie au diable et sa muse au b.....;
Moi, j'ai pitié des peines qu'il endure,
Et, comme ami, je le prie et conjure,
S'il veut ternir un ouvrage *immortel*,
Qu'il fasse mieux (8).

Ce *fou solennel* était Mairet[1] (9), dont le nom se représentera plus d'une fois dans cette guerre. Claveret (10), qu'on y verra également figurer, foulant aux pieds, comme Scudéry et Mairet, les lois de l'amitié, s'était chargé platement de distribuer la triste méchanceté de ce dernier. Corneille, en se reportant à leur ancienne liaison, fut vivement piqué de ce mauvais procédé[2]. Les frères Parfait disent que Claveret,

[1] *Advertissement au Besançonnais Mairet*, 1637, p. 3.

[2] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* Cid, in-8° de 15 pages; Paris, 1637, p. 5. — *Histoire du Théâtre français,* t. V, p. 257.

pour faire oublier ses torts, avait fait paraître un *Examen de ce qui s'est passé pour et contre* LE CID, *avec un traité de la disposition du poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures*[1]. Cet écrit ne porte pas de nom d'auteur, et l'on n'y lit rien qui puisse faire présumer qu'il soit de Claveret. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment une longue et ennuyeuse rapsodie pourrait tenir lieu d'excuses et de bonnes raisons (11); Corneille, on le verra bientôt, partagea cet avis.

La jalousie qui tourmentait Scudéry ne lui permit pas de s'en tenir à ses *Observations*. Regardant la *Défense du Cid* comme une offense pour lui, il obsédait Corneille de plaintes et de fanfaronnades. Celui-ci, fatigué des unes et des autres, lui répondit par une *Lettre apologétique*[2]. « Il ne vous suffit pas, lui écrivait-il, que votre libelle me déchire en public; vos lettres me viennent quereller jusque dans mon cabinet, et vous m'envoyez d'injustes accusations lorsque vous me devez pour le moins des excuses. Je n'ai point fait la pièce qui vous pique; je l'ai reçue de Paris, avec une lettre qui m'a appris le nom de son auteur... Tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne doute ni de votre noblesse, ni de votre vaillance... Il n'est pas question

[1] In-8° de 104 pages; à Paris, imprimé aux dépens de l'auteur. Cet écrit porte pour second titre : *Discours à Cliton sur les Observations du* CID. — *Histoire du Théâtre français*, loc. cit.

[2] *Lettre apologétique au sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur* LE CID, 1637, in-8° de 14 pages.

de savoir de combien vous êtes noble ou plus vaillant que moi pour juger de combien *le Cid* est meilleur que *l'Amant libéral*... Ne vous êtes-vous pas souvenu que *le Cid* a été représenté trois fois au Louvre et deux fois à l'hôtel de Richelieu ? Quand vous avez traité la pauvre Chimène d'impudique, de prostituée, de parricide, de monstre, ne vous êtes-vous pas souvenu que la reine, les princesses et les plus vertueuses dames de la cour et de Paris l'ont reçue et caressée en fille d'honneur ? Quand vous m'avez reproché mes vanités et nommé le comte de Gormas un capitan de comédie, vous ne vous êtes pas souvenu que vous avez mis un *A qui lit* au-devant de *Lygdamon* (12), ni des autres chaleurs poétiques et militaires qui font rire le lecteur presque dans tous vos livres...

« Vous m'avez voulu faire passer pour simple traducteur, sous ombre de soixante et douze vers que vous marquez sur un ouvrage de deux mille, et que ceux qui s'y connaissent n'appelleront jamais de simples traductions. Vous avez déclamé contre moi pour avoir tu le nom de l'auteur espagnol, bien que vous ne l'ayez appris que de moi, et que vous sachiez fort bien que je ne l'ai célé à personne, et que même j'en ai porté l'original en sa langue à monseigneur le cardinal, *votre maître et le mien*. Enfin, il n'a pas tenu à vous que du premier lieu, où beaucoup d'honnêtes gens me placent, je ne sois descendu au-dessous de Claveret. Et, pour réparer des offenses si sensibles, vous croyez faire assez de m'exhorter à

vous répondre sans outrage... Je ne suis point homme d'éclaircissement, vous êtes en sûreté de ce côté-là. »

Scudéry répliqua à la réponse de Corneille par un écrit intitulé : *Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie*[1]. Après avoir remercié Corneille de l'avoir fait connaître comme l'auteur des *Observations* anonymes, après avoir ajouté que *le Cid* « n'avait de beautés que celles que ces agréables trompeurs qui la représentaient lui avaient prêtées, et que, Mondory, la Villiers et leurs compagnons n'étant pas dans le livre comme sur le théâtre, *le Cid* imprimé n'était plus *le Cid* que l'on a cru voir », il conclut à ce que l'Académie prononce sur la valeur de ses critiques et le mérite de l'ouvrage critiqué. « Je l'attaque, il doit se défendre; mais vous nous devez juger. » Cette lettre était appuyée d'un autre écrit, dont le titre explique suffisamment le sujet : *La preuve des passages allégués dans les Observations sur le Cid; à Messieurs de l'Académie, par M. de Scudéry*[2]. Nous dirons bientôt ce que produisit cette demande en règlement de juges.

Claveret, dont l'amour-propre avait été peu ménagé, comme on l'a vu tout à l'heure, dans la *Lettre apologétique* de Corneille, crut de son côté devoir chercher à en tirer vengeance. Dans un pamphlet qu'il publia[3]

[1] Paris, 1637, in-8° de 11 pages.

[2] Paris, 1637, in-8° de 14 pages.

[3] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* CID

il avoua hautement avoir eu envers Corneille les torts que celui-ci lui avait imputés, puis démontra que Guillen de Castro était le véritable auteur du *Cid*, car « il ne vous était pas bien difficile, dit-il à son antagoniste, de faire un beau bouquet de jasmin d'Espagne, puisqu'on vous en a apporté les fleurs toutes cueillies dans votre cabinet. »

Il dit plus loin : « Votre Apologie fait autant de bruit dans les rues que la *Gazette;* les voix éclatantes de ces crieurs devraient être seulement employées à publier les volontés du prince, et les actions des grands hommes. » Ce reproche a du moins cela de bon qu'il fait connaître un usage assez généralement ignoré.

Après avoir parlé des prétentions de Corneille comme poëte, il finit en disant : « Reconnaissez en échange que vous êtes en prose le plus impertinent de ceux qui savent parler; que la froideur et la stupidité de votre esprit sont telles, que votre entretien fait pitié à ceux qui souffrent vos visites, et que pour le regard des belles-lettres vous passez dans le beau monde pour le plus ridicule de tous les hommes. Ce sont des vérités qui seront toujours confirmées parmi les plus honnêtes gens de Paris de l'un et de l'autre sexe, où l'on débite des histoires de votre mauvaise grâce à faire rire la mélancolie même, et pour lesquelles vous avez raison de vous enfuir dès que vous avez vendu vos denrées poétiques. Je ne vous dis point ceci parce que vous nous avez mandé que vous

n'étiez pas homme d'éclaircissement, mais parce qu'il n'y a point d'outrages que je ne vous puisse dire avec justice, après l'audace que vous avez eue de m'attaquer en public si sottement. Corrigez votre plaidoyer, *Monsieur du Cid,* et ne croyez point que pour être plus mauvais auteur que vous, à ce que vous dites, je manque à parer tous les coups qui me viendront de votre part. Ce n'est pas que pour cela je vous y invite, sachant bien que le meilleur pour vous et pour moi c'est de nous taire, afin de n'importuner et de ne défrayer personne de nos badineries (13). »

L'Amy du Cid à Claveret (14)[1] est une réponse en faveur de notre auteur où l'on chercherait vainement plus d'urbanité ou moins de grossièreté que dans l'attaque. Mairet y fit une réplique dont nous parlerons tout à l'heure[2]. La *Lettre à ***, sous le nom d'Ariste*[3], dirigée contre Corneille, est loin de contraster avec le ton de ces écrits. L'auteur établit que Sénèque et Guillen de Castro sont les véritables auteurs de *Médée* et du *Cid.*

« Il reste maintenant, ajoute-t-il, à parler de ses autres pièces, qui peuvent passer pour farces, et dont les titres seuls faisaient rire autrefois les plus sages et

[1] Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XX, p. 190) à Corneille. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[2] *Réponse à l'Amy du* CID *sur ses invectives contre le sieur Claveret*, à la suite de l'*Épître familière* de Mairet, dont il va être parlé.

[3] *Lettre à *** sous le nom d'Ariste* (1637), in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*ibid.*) à Mairet. Voir aussi la note 14 du livre II.

les plus sérieux. Il a fait voir une *Mélite, la Galerie du Palais* et *la Place Royale*, ce qui nous faisait espérer que Mondory annoncerait bientôt *le Cimetière Saint-Jean, la Samaritaine* et *la Place aux Veaux*. L'humeur vile de cet auteur et la bassesse de son âme n'est pas difficile à connaître dans les sentiments qu'il donne aux principaux personnages de ses comédies. Il rend les siens fourbes, artificieux, et fait commettre aux autres des lâchetés dont lui-même, quelque profession publique qu'il fasse de poltronnerie, ne pourrait pas s'empêcher de rougir si je les lui remettais devant les yeux ; et certes il est bien difficile qu'il pût rendre ses acteurs plus vaillants, puisque lui-même n'a pas sitôt la permission de prendre une épée, qu'il se déclare par une lettre indigne de la porter, et qu'à peine a-t-il reçu celles de noblesse qu'il fait une action assez infâme pour l'en dégrader. » On en voulait bien à ses pauvres lettres de noblesse ! Claveret lui avait déjà dit qu'elles étaient assez fraîches pour qu'il prît garde de les effacer [1]. Ce dernier propos pouvait sembler plus piquant étant tenu d'un ton moins colère.

La *Réponse de *** à *** sous le nom d'Ariste* [2], et la *Lettre pour M. de Corneille contre les mots de la Lettre sous le nom d'Ariste :* JE FIS DONC RÉSOLUTION DE GUÉRIR CES IDOLATRES [3], sont des pamphlets pour Corneille

[1] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, déjà citée, p. 36.

[2] Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué à Corneille par Niceron, *loc. cit.* Voir, à la fin de ce volume, la note 14 du livre II.

[3] Sans date, in-8° de 5 pages, y compris des épigrammes. Également

dans lesquels la véritable critique ne tient pas plus de place et où les personnalités n'en occupent pas moins que dans ceux que nous avons déjà analysés.

Mairet, que l'on avait de nouveau soupçonné d'être l'auteur de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et qui était assez maltraité dans les deux écrits en réponse à celui-ci, s'irrita contre Corneille, qu'il supposait n'être pas étranger à cette guerre de représailles. Il lui adressa une *Épître familière*[1] dans laquelle il compare les productions de notre auteur aux siennes propres, et n'hésite pas à se donner la préférence : c'est à la fois naturel et commode. « Un petit voyage en cette ville, ajoute-t-il, vous apprendra, si vous ne le savez déjà, que Rodrigue et Chimène tiendraient possible encore assez bonne mine entre les flambeaux du théâtre des Marais, s'ils n'eussent point eu l'effronterie de venir étaler leur blanc d'Espagne au grand jour de la Galerie du Palais. Vos caravanes de Rouen à Paris me font souvenir de ces premiers marchands qui passèrent dans les Indes, d'où, par le bonheur du temps autant que par la simplicité de quelques peuples, ils apportèrent de l'or, des pierreries et d'autres solides richesses, pour des sonnettes, des miroirs et de la quincaille qu'ils y laissèrent. Vous avez autrefois apporté la *Mélite, la Veuve, la Suivante, la Galerie du Palais,* et, de fraîche mémoire, *le Cid,* qui d'abord

attribué à Corneille par Niceron. Voir aussi la note ci-dessus indiquée.

[1] *Épître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du* Cid; Paris, 1637, in-8° de 48 pages.

vous a valu de l'argent et la noblesse qui vous en restent, avec ce grand tintamarre de réputation qui vous bruirait encore aux oreilles, sans vos vanités et le malheur de l'impression.

Si l'honneur vous était cher,
Vous deviez vous empêcher,
Suivant l'avis des plus sages,
De le perdre à ce rocher
Si fameux par les naufrages
De tous vos autres ouvrages. »

Cette pièce était accompagnée d'une *Réponse à l'Amy du Cid, sur ses invectives contre le sieur Claveret.* « Que le traducteur du *Cid*, y dit-on, fasse le vain et tranche du grand talent tant qu'il lui plaira, l'on ne trouvera point qu'il soit d'une profession plus relevée que celle du sieur Claveret, puisque tous deux peuvent entrer avec la robe et le bonnet dans un barreau, ni d'un mérite si fort au-dessus du sien, que lui-même n'ait été bien aise autrefois de parer sa *Veuve* des vers de mon ami, que l'on y voit encore avec quantité d'autres qu'il a mendiés de leurs auteurs pour appuyer la faiblesse de son ouvrage. » Il dit encore un peu plus loin : « Pour toute raison vous présentez à Claveret sa condition, comme si elle était bien au-dessous de celle de *M. du Cid*, ou qu'il fallût être du sang d'Hercule pour lui répondre. Je vous ai déjà dit que tous les deux sont avocats, et que la différence n'en est pas si grande qu'un habile homme n'attendît aussi tôt

le gain de la cause du plaidoyer du sieur Claveret que de celui du sieur Corneille. »

« *Si vous êtes curieux de savoir mon nom, tout le monde vous l'apprendra* », dit fièrement en terminant l'auteur de cette Réponse, que sa réunion avec l'*Épître familière* ne peut laisser regarder comme sortie d'une plume autre que celle de Mairet. On vit bientôt paraître une *Lettre du désintéressé au sieur Mairet* [1], en réponse à son double libelle, dans laquelle on assure que Corneille était étranger aux défenses qu'on publiait pour son ouvrage, et ignorait même le nom de leurs auteurs. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet* [2] est une autre réplique dans le même esprit. L'auteur traite d'insolente la comparaison que Mairet a voulu établir entre Claveret et Corneille. « Celui que vous offensez, dit-il, s'est assis sur les fleurs-de-lys avant que Claveret portât de manteau, et vous n'êtes pas de meilleure maison que son valet de chambre. »

Mairet, pour ne pas demeurer en reste, fit paraître une *Apologie* [3] où les injures et les menaces ne sont pas plus ménagées que dans les autres écrits. Le cardinal, dont le seul désir était d'arrêter la réputation croissante de Corneille, mais qui voulait qu'on y ar-

[1] In-8° sans date, de 7 pages. Attribuée à Corneille par Niceron (*loc. cit.*), et, d'après lui, par Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[2] In-8°, 1637, de 12 pages. Attribuée á Corneille par les frères Parfait. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[3] *Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée :* ADVERTISSEMENT AU BESANÇONNAIS MAIRET, in-8°, 1637.

rivât par d'autres moyens que par des querelles personnelles, interposa son autorité, et fit écrire par Boisrobert à Mairet la lettre suivante, qui du reste respire la plus envieuse partialité :

Charonne, 5 octobre 1637.

« Monsieur..... Vous lirez le reste de ma lettre comme un ordre que je vous envoie par le commandement de Son Éminence. Je ne vous célerai pas qu'Elle s'est fait lire avec un plaisir extrême tout ce qui s'est fait sur le sujet du *Cid*, et que particulièrement une *Lettre* qu'Elle a vue de vous Lui a plu, jusques à tel point qu'elle Lui a fait naître l'envie de voir tout le reste. Tant qu'Elle n'a connu dans les écrits des uns et des autres que des contestations d'esprit agréables et des railleries innocentes, je vous avoue qu'Elle a pris bonne part au divertissement; mais quand Elle a reconnu que de ces contestations naissaient enfin des injures, des outrages et des menaces, Elle a pris aussitôt résolution d'en arrêter le cours. Pour cet effet, quoiqu'Elle n'ait point vu le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse, que je Lui lus hier soir, qu'il devait être l'agresseur, Elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisait, et de lui défendre de Sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne Lui voulait déplaire; mais d'ailleurs, craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis n'en viennent aux effets qui tireraient des suites ruineuses à l'un et à l'autre,

Elle m'a commandé de vous écrire que, si vous voulez avoir la continuation de Ses bonnes grâces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied, et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié, que j'ai charge de renouveler sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Éminence; mais, pour vous dire ingénuement ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités, et que ses faibles défenses ne demandaient pas des armes si fortes et si pénétrantes que les vôtres. Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez mal mené par *les Sentiments de l'Académie;* l'impression en est déjà bien avancée, et si vous venez à Paris dans ce mois, je vous l'enverrai [1]... »

Notre rôle d'historien nous impose encore l'obligation de parler de plusieurs autres écrits qui virent le jour dans ce même temps, et que personne ne s'avisera de lire dans le nôtre. L'*Épître aux poëtes du temps sur leur querelle du* CID [2] est une rapsodie d'un ton aussi grossier contre Scudéry que contre Corneille. *Pour le sieur Corneille contre les ennemis du* CID est un sonnet dont le titre indique l'esprit [3]; il est suivi d'un quatrain adressé à Scudéry, et dont les

[1] *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par l'abbé Granet), 1740, t. I, p. 114.

[2] En prose, 1637, in-8° de 14 pages.

[3] 1637, in-8° de 7 pages.

rimes, grâces à un jeu de mots, sont riches autant qu'on le peut désirer :

Toi, dont la folle jalousie
Du *Cid* te veut rendre vainqueur,
Sois satisfait, ta frénésie
Te fait passer pour un vain cœur.

Un autre anonyme fit entendre *la Voix publique à M. de Scudéry, sur les Observations du* CID [1]. « Si vos Observations, lui dit-il avec ironie, n'ont pas eu le succès que vous vous en étiez promis, consolez-vous dans la satisfaction que vous pourrez tirer d'une haute entreprise, quoique infructueuse, et prenez dorénavant pour devise, au lieu de POETE ET GUERRIER, *ausisse sat est* [2]; si vous n'aimez mieux emprunter celle de l'espagnol : *Todos contra yo, et yo contra todos* [3]. » Quittant bientôt ce ton, il termine en lui disant : « Suivez le conseil de la voix publique, qui vous impose silence. »

L'inconnu et véritable Ami de messieurs de Scudéry et Corneille [4], qui semble cependant être un peu plus celui de Scudéry, dont il préfère *l'Amant libéral* au *Cid*, tance à la fois et l'auteur de *la Voix publique* et ses deux prétendus *amis*. L'auteur du *Souhait du* CID

[1] 1637, in-8° de 7 pages.
[2] C'est assez de l'avoir osé.
[3] Tous contre moi seul, et moi seul contre tous.
[4] 1637, in-8° de 7 pages, signé D. R. — Niceron (*loc. cit.*) prétend que cet écrit est de Rotrou. On l'a répété dans la *Biographie universelle* et ailleurs encore. Il est facile de démontrer le peu de fondement de cette conjecture. Voir, aux notes, la note 14 du liv. II.

en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire ses Observations[1], se montre au contraire très-chaud partisan de Corneille, et si sa réfutation de la critique de Scudéry est parfois longue et obscure, la fin de son écrit est en revanche d'une précision et d'une clarté incontestables. « Qui fait une bonne action ne cache jamais sa main : pour moi, n'était que je pense faire une lâcheté de corriger les fautes d'autrui autrement qu'avec le bâton, on mettrait ici avec une grande liberté mon seing ; mais on me connaîtra assez si je dis que je suis celui qui ne taille point sa plume qu'avec le tranchant de son épée, qui hait ceux qui n'aiment pas Chimène, et honore infiniment celle qui l'a autorisée par son jugement (la reine), procurant à son auteur la noblesse qu'il n'avait pas de naissance. Qui mérite d'être gentilhomme par sa vertu est plus que celui qui tient cette qualité de ses pères ; il vaut mieux être le premier noble de sa race que le dernier, et de poëte devenir gentilhomme, plutôt qu'étant né gentilhomme faire le poëte. Je parle ainsi librement, sachant qu'encore qu'on me voie souvent, on fera semblant de ne me connaître point. »

Ce matamore ne doit pas nous faire oublier la plus piquante et la plus spirituelle de toutes les dissertations auxquelles *le Cid* donna naissance : c'est une sorte de résumé de l'opinion des spectateurs désintéressés, intitulé : Le jugement du Cid, *composé par un*

[1] 1637, in-8° de 36 pages.

bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse[1]. L'auteur, qu'on ne peut accuser d'être prévenu en faveur de Corneille, qu'il juge au contraire trop sévèrement, fait néanmoins justice de l'envie de Scudéry. Voici comment se termine son jugement : « C'est assez de remarques sur *le Cid*, mon dessein n'étant point de l'attaquer, mais plutôt de le défendre. Ce peu que j'en ai fait, après tant de louanges que je lui ai données, n'a été que pour faire voir à Scudéry que nous autres, qui sommes du peuple, savons un peu les fautes des pièces, encore que nous n'ayons point lu Aristote. J'ai voulu aussi un peu rabattre cette grande vanité de Corneille, et faire comme ces soldats romains qui mêlaient quelques traits de moquerie à leurs empereurs parmi leurs chants de triomphe pour réprimer un peu leur joie.

« Il faut aussi que nous confessions que cet auteur, qui ne s'attendait pas à un si grand applaudissement, n'a pu supporter cette haute fortune, et, se sentant élevé de terre et emporté sans ailes par ce vent populaire, il n'a plus su ce qu'il devenait, et est tombé lourdement quand il s'est voulu fier sur ses forces, en se louant lui-même par une misérable *Lettre à Ariste,* où il s'est étendu en des vanités insupportables. Scudéry a bien eu quelques raisons de s'opposer à cette déification qu'il faisait de lui-même sans en demander permission à Jupiter. Il faut qu'il songe à se purifier

[1] In-8° (1637) de 16 pages.

auparavant de ce qui se trouve encore en lui de terrestre et de mortel. Il faut prier ses amis de l'avertir de ne pas se laisser aller à la vanité. Le public a intérêt qu'il ne perde pas l'esprit, afin qu'il fasse encore des pièces de pareille force, en dépit de tous ceux qui s'en mêlent, qui auront peine à trouver un sujet qui soit plus suivi et plus aimé que celui-ci ; toutefois ils ne doivent pas perdre courage, ains au contraire cela doit les animer davantage à mieux faire, s'ils peuvent, pour avoir un pareil applaudissement. Celui qu'a eu cette pièce n'a pas été sans raison, car je maintiens que jusqu'ici rien ne s'était vu de si touchant que cet ouvrage, et je le défendrai contre tous comme un chef-d'œuvre éloigné de la perfection seulement de quelque cinquante degrés. S'il avait dessein de faire une pièce utile aux comédiens, je lui donne encore plus volontiers la palme comme étant arrivé à ce qu'il prétendait, et lui conseille de les faire toujours de la sorte, parce qu'elles seront infailliblement courues, principalement de nous autres qui sommes du peuple et qui aimons tout ce qui est bizarre et extraordinaire, sans nous soucier des règles d'Aristote. »

N'omettons pas non plus, dans cette longue liste des apologies et des critiques du *Cid*, une lettre de Balzac à Scudéry sur ses *Observations*[1], dans laquelle,

[1] *Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du* Cid, *et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la Lettre de M. de Scudéry à MM. de l'Académie française sur le jugement qu'ils ont fait du* Cid *et de ses Observations*, 1638, in-8°.

tout en lui exaltant le mérite de sa critique, il cherche à lui faire comprendre que les succès de par Aristote ne sont pas les seuls qu'on doive priser, et que *savoir l'art de plaire ne vaut pas tant que savoir plaire sans art.* Cette ligne de conduite et ce langage de la part de Balzac étaient d'autant plus honorables que Chapelain, son correspondant habituel, aux yeux duquel l'art était tout, avait beaucoup fait pour qu'il ne considérât pas le succès du *Cid* comme bien légitime, et pour que son auteur ne fût pas en grande faveur auprès de lui (15). Corneille fut fort sensible au suffrage librement exprimé de Balzac; car dans une lettre écrite neuf ans après à M. d'Argenson [1], il dit : « Vous vous pouvez reposer sur son témoignage, qui a été autrefois le plus ferme appui du *Cid* au milieu de sa persécution. Avec une générosité qui lui est toute particulière, il en a fait une illustre apologie, en faisant des compliments à son persécuteur. »

Mais revenons à Scudéry et à son appel à l'Académie. Le cardinal, dont la jalousie inquiète n'avait rien plus à cœur que de voir rabaisser le mérite de celui dont il avait peut-être la folie de se croire le rival, le cardinal, s'il ne l'avait provoquée, avait au moins vu avec une vive satisfaction la démarche de Scudéry, et brûlait du désir d'entendre l'Académie, où il croyait pouvoir ne compter que des esclaves, prononcer son arrêt. L'historien de ce corps savant, Pellisson, qu'on

[1] Lettre du 18 mai 1646.

n'accusera pas d'une injuste prévention contre Richelieu, car il semble au contraire trembler devant son souvenir, nous apprend que « les membres les plus judicieux témoignaient beaucoup de répugnance pour ce dessein; que l'Académie, qui ne faisait que de naître, ne devait point se rendre odieuse par un jugement qui peut-être déplairait aux deux partis, et qui ne pouvait manquer d'en désobliger pour le moins un, c'est-à-dire une grande partie de la France; qu'à peine la pouvait-on souffrir sur la simple imagination qu'on avait qu'elle prétendait quelque empire en notre langue; que serait-ce si elle témoignait de l'affecter, et si elle entreprenait de l'exercer sur un ouvrage qui avait contenté le grand nombre, et gagné l'approbation du peuple? Que ce serait d'ailleurs un retardement à son principal dessein, dont l'exécution ne devait être que trop longue d'elle-même [1]; qu'enfin M. Corneille ne demandait point ce jugement; et que, par les statuts de l'Académie et par les lettres de son érection, elle ne pouvait juger d'un ouvrage que du consentement de son auteur. Mais, ajoute Pellisson, le cardinal avait ce dessein en tête, et ces raisons lui paraissaient peu importantes, si vous en exceptez la dernière, qu'on pouvait détruire en obtenant le consentement de M. Corneille.

« Pour cet effet, continue-t-il, M. de Boisrobert

[1] La composition d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique.

lui écrivit plusieurs lettres (16), lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie. Lui, qui voyait bien qu'après la gloire qu'il s'était acquise il y avait vraisemblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour lui, se tenait toujours sur le compliment, et répondait « que cette occupation n'était pas digne de l'Académie; qu'un libelle « qui ne méritait point de réponse ne méritait point « son jugement; que la conséquence en serait dangereuse, parce qu'elle autoriserait l'envie à importuner ces Messieurs, et qu'aussitôt qu'il aurait « paru quelque chose de beau sur le théâtre, les « moindres poëtes se croiraient bien fondés à faire un « procès à son auteur par-devant leur compagnie. » Mais enfin comme il était pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnait assez à entendre le désir de son maître, après avoir dit, dans une lettre du 13 juin 1637, les mêmes paroles que je viens de rapporter, il lui échappa d'ajouter celles-ci : « Messieurs de l'Académie « peuvent faire ce qui leur plaira; puisque vous m'écrivez que Monseigneur serait bien aise d'en voir « leur jugement, et que cela doit divertir Son Éminence, *je n'ai rien à dire.* » Cela pouvait encore passer pour un honnête refus [1]. « Mais, ajoute Pellisson, suivant l'opinion du cardinal, il n'en fallait pas davantage pour fonder la juridiction de l'Académie, qui

[1] Voir la préface mise en tête du *Cid*, après la mort de Richelieu (édition des *Œuvres* de 1648), et dans laquelle Corneille déclare qu'il eût regardé comme une tache à sa réputation son consentement à cet arbitrage.

pourtant se défendait toujours d'entreprendre ce travail. Enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques : « Faites savoir à ces Messieurs que « je le désire et que *je les aimerai comme ils m'aime-« ront.* »

Nul ne s'avisa de tergiverser après une protestation d'amitié aussi imposante ; et l'Académie, s'étant assemblée le 16 juin, nomma trois commissaires, Bourzeys, Chapelain et Desmarets, pour examiner le corps de l'ouvrage ; quant au style, il fut convenu qu'il serait jugé par la compagnie réunie. Plusieurs projets de travail furent successivement soumis au cardinal, qui trouva tour à tour qu'il fallait y ajouter, puis en retrancher, *quelques poignées de fleurs.* Cérisy s'était, après plusieurs changements dans la commission, trouvé chargé de la rédaction ; elle n'eut pas encore le bonheur de plaire à Richelieu. « M. Chapelain, raconte Pellisson, voulut, à ce qu'il m'a dit, excuser M. de Cérisy le plus doucement qu'il put ; mais il reconnut d'abord que cet homme (le cardinal) ne voulait pas être contredit : car il le vit s'échauffer et se mettre en action, jusque-là que, s'adressant à lui, il le prit et le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser quand on veut parler fortement à quelqu'un et le convaincre de quelque chose. » Ce ne fut qu'après deux nouveaux projets, et sur un travail entièrement refondu par Chapelain, que l'on obtint enfin l'approbation de Richelieu. Elle n'était point irréfléchie, car de nombreuses annotations

marginales sur le premier manuscrit qui lui fut soumis témoignent du scrupule avec lequel il l'avait lu[1]. On doit remarquer surtout qu'en marge du passage qui est demeuré, où il est dit que les contestations littéraires, telles que celles dont le *Pastor fido* et la *Jérusalem* ont été l'occasion, n'ont pas peu servi à perfectionner la langue et le goût[2], on trouve écrit : « *L'applaudissement et le blâme du* CID *n'est qu'entre les doctes et les ignorants, au lieu que les contestations sur les autres deux pièces ont été entre les gens d'esprit.* » Cette apostille prouve quelles dispositions étaient apportées dans cet examen, et nous porte à croire que, s'il exigea tant de révisions du jugement commandé, ce ne fut jamais parce qu'il crut devoir y reprendre trop de sévérité[3]. Enfin, après cinq mois d'élaboration, pendant lesquels ce ministre, qui dirigeait la France et dominait l'Europe, sembla n'avoir aucune autre affaire qui l'occupât, ces *Sentiments*[4] *de l'Académie française* furent livrés à l'impression. Il paraît que Scudéry et Corneille en eurent connaissance avant la publication, qui n'eut lieu qu'en 1638. Dès le 13 décembre 1637, le premier, dans un mouvement de satisfaction plus ou moins vraie, adressa une lettre de remercî-

[1] Conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, *fonds français*, n° provisoire 15,045.

[2] *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* CID, 1638, in-4°, p. 10 et 11.

[3] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson, continuée par D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 114 et suiv.

[4] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 119.

ment *A Messieurs de l'Académie française*, dans laquelle il leur rendait grâces *et des choses qu'ils avaient approuvées dans ses écrits*, *et de celles qu'ils lui avaient enseignées en le corrigeant*. Chargé de lui répondre, le secrétaire lui écrivit « que l'Académie avait eu pour principale intention de tenir la balance droite, et de ne pas faire d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais qu'après cette intention elle n'avait point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec modération, et de dire ses raisons sans blesser personne; qu'elle se réjouissait de la justice qu'il lui faisait en la reconnaissant juste; qu'elle se revancherait à l'avenir de son équité, et qu'aux occasions où il lui serait permis d'être obligeante, il n'aurait rien à désirer d'elle [1] (17). »

Moins facile à contenter, ou plutôt plus sincère, peu content de ce qu'on s'était autorisé d'un mot détourné de son sens pour le constituer partie dans un procès dont il ne lui pouvait rien revenir, Corneille ne dissimula point à l'Académie qu'il croyait avoir à se plaindre du traitement qu'elle lui faisait éprouver. Avant que les conclusions de l'arrêt fussent connues, il écrivait avec une ironie qui a échappé à Pellisson : « J'attends avec beaucoup d'impatience les *Sentiments de l'Académie*, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre : jusque-là je ne puis travailler qu'avec défiance, et n'ose employer un mot en sûreté. » Il ré-

[1] *Ibidem*, p. 120 et suiv.

sulte d'une autre lettre qu'il écrivit également à Boisrobert après avoir eu connaissance du jugement, mais avant qu'il fût prononcé, que cette cour de justice littéraire, toujours dominée par la même influence, se serait refusée à l'admettre à défendre son ouvrage devant elle, et il se plaignait vivement de cette violence. Déjà il avait manifesté l'espoir que le public pourrait bien casser l'arrêt des beaux esprits, à l'œuvre desquels il souhaitait du reste le même succès qu'à sa pièce[1].

Il nous aurait été bien difficile de croire que le cardinal fût en cette occasion servi entièrement contre son goût et ses vœux. Pellisson dit néanmoins que Richelieu eût désiré que *le Cid* fût traité plus rudement, mais qu'on lui fit entendre avec adresse qu'un juge ne devait pas tenir le langage d'un accusateur, et que plus on témoignerait de passion, plus on perdrait d'autorité[2]. C'est déjà convenir que la modération n'aurait été graciée que par calcul. Mais ce n'est encore là qu'un demi-aveu. Nous avons surpris une confession plus franche dans une lettre inédite de Chapelain à Boisrobert, du 31 juillet 1637, qui montre clairement, tout à la fois, la servilité des juges et les exigences du cardinal. Cette lettre la voici :

« Monsieur, je ne doute point que, Monseigneur ayant daigné jeter les yeux sur cette ébauche de ju-

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 121 et suiv.
[2] *Ibidem*, p. 128.

gement que j'ai faite du *Cid* au nom de l'Académie, Son Éminence n'ait d'abord pénétré les raisons qui m'ont obligé de m'y prendre comme j'ai fait, et je tiens comme superflu de vous supplier encore de Lui représenter sur ce sujet les choses que je vous fis hier entendre sur ce sujet chez vous. En tout événement, néanmoins, si vous rencontrez Son Éminence dans un assez grand loisir pour en vouloir bien être entretenue, vous me feriez une singulière grâce de Lui dire qu'estimant ce poëme défectueux en ses plus essentielles parties, j'ai cru que le moyen de désabuser ceux que ses fausses beautés ont prévenus était de témoigner qu'en beaucoup de choses non essentielles nous ne le croyons pas repris avec justice, et nous montrer favorables à quelques-uns des sentiments de ceux qui n'y trouvaient rien à redire ; qu'autrement, si nous lui paraissions contraires en tout, bien qu'aux choses principales nous l'eussions censuré justement, nous passerions dans l'esprit du commun pour partiaux de ses événements et pour juges injustes, ce qu'il me semble que surtout nous devions éviter, et pour le but que nous avons dans ce travail, et pour nous décharger de la haine publique, laquelle autrement nous serait inévitable. Vous me ferez encore la faveur, s'il vous plaît, de Lui lire les conclusions que je prends à la fin de l'ouvrage, et de La supplier de considérer que je ne puis avoir tellement excusé *le Cid* dans le cours du jugement que j'en fais, que je ne le ruine beaucoup en montrant, et dans ce

même cours et par mes conclusions, que les principales choses qui sont requises à un poëme dramatique pour être bon lui manquent. Mais si Son Éminence juge que les moyens que j'avais pris pour le mieux ne fussent pas légitimes, assurez-La que je n'ai nul attachement à mes opinions, et que je suis dans la soumission et la déférence que tout homme de bon sens doit avoir pour les sentiments d'une si haute intelligence que la Sienne, et que je suis pour les suivre et m'y conformer entièrement. Quant au style, vous Lui direz que j'en connais la faiblesse, et que je confesse que l'ordre qu'il Lui a plu de me donner pour le rendre plus digne de l'Académie, comme il est très-judicieux, ne peut être que très-profitable; mais qu'encore que j'eusse eu plus de loisir et plus de capacité pour le rendre meilleur, j'eusse toujours conservé l'imagination qui me vint d'abord, que de tous les styles il n'y avait que le grave dont on se pût servir en cette occasion, laquelle, nous ayant rendus juges, me semble nous obliger à fuir, dans ce que l'on verrait de nous sur ce sujet, les mouvements et les ornements qui font toute l'éloquence de ceux qui attaquent ou qui défendent, et à conserver seulement la force du raisonnement et la netteté de l'expression, pour instruire plutôt que pour plaire; ce que je ne dis point pour maintenir bon ce que j'ai fait, si Son Éminence juge qu'il soit mauvais, mais simplement pour Lui rendre raison des motifs que j'ai eus de le faire et pour en attendre Son souverain jugement avec tout le

respect que je Lui dois, comme à mon supérieur et maître en toutes choses. Je me promets ce bon office de votre bonté accoutumée, et surtout vous Lui renouvellerez les assurances de mon zèle à Son service, et ne Lui laisserez pas croire qu'il y ait personne au monde sur qui Il soit plus absolu que sur moi. »

Il est donc bien évident après cela que, si le cardinal n'eût pas trouvé satisfaction pour sa jalousie dans ces *Sentiments*, dont Pellisson vante la liberté [1], il eût ordonné à cette Académie si libre, qui les avait déjà refondus six ou sept fois pour le bon plaisir du maître, de les refondre encore de nouveau.

Que Pellisson ait traité de chef-d'œuvre ce morceau de critique, il n'y a rien là qui puisse étonner : panégyriste de l'Académie, il remplissait sa tâche; mais que Voltaire s'écrie également : *On n'a jamais jugé avec plus de goût*, nous y voyons un engouement peu facile à expliquer. Et si La Bruyère a dit aussi : « *Le Cid* est l'un des plus beaux poëmes que l'on puisse faire; et l'une des meilleures critiques qui aient été faites sur aucun sujet est celle du *Cid* », c'est que La Bruyère avait à ménager et l'opinion publique, bien formée alors qu'il écrivait, et la compagnie où il voulait entrer.

Quoi qu'il en soit, *les Sentiments de l'Académie* se distinguent, comme l'a bien fait remarquer La Harpe, encore plus par le ton d'impartialité et de modéra-

[1] *Histoire de l'Académie française*, édition de 1743, t. I, p. 129.

tion qu'ils affectent que par la justesse et le bon goût de la critique. La condamnation du sujet comme *n'étant pas bon* n'est pas un des moins étranges dispositifs de l'arrêt; mais la condamnation du dénoûment, qui n'est motivée que par de fausses interprétations[1], prouve aussi clairement la confusion d'idées des juges. Au surplus, leurs éloges ne portent quelquefois pas moins à faux que leurs censures. Un des vers qu'ils défendent le plus chaleureusement contre les attaques de Scudéry, et qu'ils admirent le plus, est celui de Chimène :

> Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir [2].

« Mais, dit La Harpe, rien ne fait plus d'honneur à l'Académie et ne rachète mieux ses erreurs, alors très-pardonnables, que la manière dont elle s'exprime en finissant un travail dont elle ne s'était chargée qu'avec la plus grande répugnance. « La véhémence des « passions, la force et la délicatesse des pensées, et « cet agrément inexplicable qui se mêle dans tous « les défauts du *Cid*, lui ont acquis un rang considé- « rable entre les poëmes français de ce genre. Si son « auteur ne doit pas toute sa réputation à son mérite, « il ne la doit pas toute à son bonheur; et la nature « lui a été assez libérale pour excuser la fortune, si « elle lui a été prodigue. »

[1] Voir le *Cours de littérature* de La Harpe, édit. Verdière, t. V, p. 200.

[2] *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* Cid, 1638, p. 131.

« C'est beaucoup, ajoute La Harpe, qu'un pareil témoignage, si l'on songe au cardinal de Richelieu; c'est trop peu, si l'on considère la disproportion immense entre Corneille et tout ce qu'on lui opposait. Mais quel est l'artiste à qui l'on donne d'abord le rang qui lui est dû ?... Voltaire l'a dit : « L'or et la boue « sont confondus pendant la vie des artistes, et la « mort les sépare. »

La persécution dont le chef-d'œuvre de Corneille avait été l'objet, et les critiques académiques qui y avaient mis fin, ne changèrent en rien les dispositions du parterre à son égard, si toutefois elles ne les lui rendirent pas plus favorables encore (18). Boileau a dit en effet :

En vain contre *le Cid* un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer [1].

Éloge contre lequel les autres jugements portés par son auteur sur celui dont nous écrivons l'histoire ne doivent pas mettre en garde en le faisant soupçonner de flatterie.

Corneille, qui ne crut pas devoir suivre les avis de l'Académie, fut forcé d'en écouter d'autres. Aux premières représentations, le comte de Gormas répondait, scène première de l'acte second, à don Arias,

[1] Satire IX.

qui le sollicitait de la part du roi de faire satisfaction à don Diègue :

Ces satisfactions n'apaisent point une âme.
Qui les reçoit n'a rien, qui les fait se diffame;
Et de tous ces accords l'effet le plus commun
Est de perdre d'honneur deux hommes au lieu d'un.

Ces vers ne devaient être regardés que comme une maxime de situation, et l'on ne pouvait y voir une opinion personnelle de l'auteur, qui écrivait : *Je ne suis point homme d'éclaircissement* [1]. Ils lui furent toutefois bientôt signalés comme dangereux, et ne furent point imprimés avec la pièce, en 1637 [2]. Cette mesure de prudence ne pouvait qu'être bien incomplète : la pièce tout entière est la paraphrase de ces vers, et il est peu probable que l'intérêt qu'inspire Rodrigue, l'éclat qui l'environne, n'aient pas beaucoup contribué à dépouiller les édits contre les duels du reste d'empire qu'ils pouvaient encore exercer.

Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage;
Meurs, ou tue.....

disait don Diègue, et plus d'un spectateur, en l'entendant, mettait la gloire à proposer un défi et à obtenir des applaudissements pareils. C'est, nous l'avons déjà dit, à l'influence de la littérature espagnole

[1] Voir précédemment, p. 67.

[2] *Le Théâtre de P. Corneille* (édit. de Jolly), 1738, t. I, p. XX. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 201.

qu'est dû le développement subit du génie de notre auteur ; c'est à elle aussi qu'il faut attribuer ce dangereux héroïsme.

Nous devons revenir à Corneille et à Richelieu, non pas pour expliquer leurs rapports communs, car tout y est contradictoire, mais du moins pour faire connaître ces contradictions. *Le Cid* fut imprimé au commencement de 1637, avec une dédicace à Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon. Cette dame était nièce du cardinal, dès lors antagoniste de l'ouvrage dont il devint peu après le persécuteur. Corneille la remercie de sa générosité, « qui ne s'arrête pas à des louanges pour les ouvrages qui lui agréent..., mais qui emploie son crédit en leur faveur. » Il dit qu'il en a *ressenti les effets*, et qu'il lui a de *grandes obligations*. Voltaire assure que, si la duchesse d'Aiguillon n'eût pas usé de son grand crédit sur le cardinal, Corneille aurait été entièrement disgracié ; que c'est là ce qu'il fait entendre par ces paroles. « Ses ennemis acharnés, ajoute-t-il, l'avaient peint comme un esprit altier qui bravait le premier ministre, et qui confondait dans un mépris général leurs ouvrages et celui qui les protégeait. La duchesse d'Aiguillon rendit dans cette circonstance un aussi grand service à son oncle qu'à Corneille. » Voltaire nous semble ici dans l'erreur. Ces remercîments datent du commencement de 1637, et ce n'est que dans le courant de cette année, et postérieurement à l'impression du *Cid* et à la dédicace, que le cardinal laissa éclater

tout son acharnement en pressant l'Académie de le condamner. Du reste, il ne nous est pas permis de douter de l'empire qu'avait en général Mme de Combalet sur son oncle. « Le cardinal, deux ans avant que de mourir, dit Guy Patin dans une de ses lettres, avait encore trois maîtresses qu'il entretenait, dont la la première était sa nièce, Marie de Vignerot, autrement Mme de Combalet, et aujourd'hui Mme la duchesse d'Aiguillon. Son père était un des espions du marquis d'Ancre, à mille livres par an, et son grand-père était notaire à Bressuire, village de Poitou. La seconde était la Picarde, savoir la femme de M. le maréchal de Chaunes (frère du connétable de Luynes), lequel est mort ici depuis quatre jours, quelque temps après avoir été taillé d'une pierre en la vessie. La troisième était une certaine belle fille parisienne, nommée Marion de L'Orme, que M. de Cinq-Mars, qui fut exécuté à Lyon, l'an 1642, avec M. de Thou, avait entretenue, comme a fait aussi M. le maréchal de La Meilleraye et plusieurs autres..... Tant il y a que ces messieurs les *bonnets rouges* sont de bonnes bêtes : *Verè cardinales isti sunt carnales*[1]. »

On lit dans une lettre adressée par Corneille à Boisrobert, le 23 décembre 1637, que son projet avait d'abord été de répondre aux *Sentiments de l'Académie française*. Rien n'était plus naturel : la sentence lui semblait injuste, il en devait appeler. On est tout

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy-Patin;* Roterdam, 1725, t. I, p. 85; lettre du 3 novembre 1649.

étonné de le voir tout à coup renoncer à ce projet, et de l'entendre dire : « Maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, *vu les personnes qui s'en sont mêlées*, il ne faut point d'interprète pour entendre cela; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aima mieux perdre son évêché que son livre, et j'aime mieux les bonnes grâces de *mon maître* que toutes les réputations de la terre : je me tairai donc [1]. » Cette détermination subite nous semblerait assez inconcevable, et il nous *faudrait un interprète* pour la comprendre, si une phrase de la même lettre ne nous en tenait lieu. Corneille y remercie Boisrobert du soin qu'il a pris de lui faire toucher *les libéralités de Monseigneur*[2]. « Le moyen, dit Fontenelle, de ne pas ménager un pareil ministre, qui était son bienfaiteur! Car il récompensait comme ministre ce même mérite dont il était jaloux comme poëte; et il semble que cette grande âme ne pouvait pas avoir de faiblesse qu'elle ne réparât en même temps par quelque chose de noble[3]. » Faut-il le dire? nous ne voyons là rien de bien noble, pas même la modération payée de Corneille et son faible pour les *libéralités*, qui mériteraient même un autre nom sans de très-légitimes excuses que nous aurons à faire valoir en sa faveur.

L'Aveugle de Smyrne n'ayant pas fait oublier *le Cid*, Richelieu se flatta que *l'Amour tyrannique* de Scudéry,

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 125.
[2] *Ibidem*, p. 123.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 339.

si l'on en exploitait habilement le succès, pourrait permettre d'atteindre ce but. Aussi, dès que parut cette tragi-comédie, représentée en 1638, il ne craignit pas de faire tort à son jugement en la mettant au-dessus de la pièce de Corneille. Les poëtes et les beaux esprits du temps ne balancèrent pas à suivre un tel exemple. « La jalousie et la flatterie étaient deux motifs trop puissants pour ne les y pas porter. Ils élevèrent la nouvelle tragi-comédie fort au-dessus de ce qu'elle pouvait valoir, et M. Sarrasin fut choisi pour en faire un pompeux éloge. » Son apologie de commande se terminait ainsi : « Nous jugeons que cette tragédie est au-dessus des attaques de l'envie, et par son propre mérite et par une protection qu'on serait plus que sacrilége de violer, puisque c'est celle d'Armand, le dieu tutélaire des lettres. C'est de la voix de cet oracle que sont sorties ces propres paroles : « Que *l'Amour* « *tyrannique* était un ouvrage qui n'avait pas besoin « d'apologie et qui se défendait assez de soi-même[1]. » Mais le public ne se laissa pas duper par cette admiration officielle et cet enthousiasme de commande ; et Chapelain, sans doute bien sûr de la discrétion de Balzac, se hasarda à lui écrire : « Scudéry a fait un *Amour tyrannique* qui fait grand bruit, quoiqu'il y ait dans la constitution et invention de notables défauts[2]. »

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 457 et 459. — *Œuvres de Sarrasin*, édit. de 1683, in-12, t. II, p. 12.

[2] Lettre manuscrite de Chapelain, du 15 janvier 1639.

A la suite de toutes ces menées pour rabaisser sa gloire légitime et en créer une factice à ses indignes rivaux, un long et bien naturel découragement s'était emparé de Corneille. Il était demeuré retiré à Rouen. Mais là aussi il avait eu une lutte à soutenir et une injustice à combattre. Il était depuis dix ans en exercice des charges qu'il avait acquises à la table de marbre du Palais de Rouen[1], quand, peu avant le mois d'octobre 1638, un sieur François Hays obtint, moyennant finance versée au trésor fort avide et fort à sec du monarque, une nomination de *second avocat du roi* au même siége. C'était un coup cruel porté aux intérêts de Corneille, dont le double office ne se trouvait plus avoir la même valeur, et qui pouvait craindre d'être exposé à en partager les produits avec le nouveau venu. Après deux premières oppositions à l'admission de l'intrus, il crut devoir en former devant le conseil privé du roi une troisième que, tout grand poëte qu'il était, il rédigea, écrivit de sa main et adressa *A maistre Charles Ycard, advocat au privé conseil de Sa Majesté*. Mais, pas plus au conseil privé que devant les parlements, on ne se hâtait d'expédier les affaires. Les incidents ne manquaient pas alors. Les arrêts de closion, les délais pour répondre éternisaient les plus simples procès et lassaient quelquefois les plaideurs, même en Normandie. C'est ainsi sans doute que, dans l'espoir d'en finir, Corneille

[1] Voir précédemment page 2, et ci-après note 4 du livre I.

fut déterminé à présenter au roi une requête dans laquelle il se déclara disposé à une concession. Il offre de rembourser à son concurrent toute la somme qu'il justifierait avoir versée dans les coffres de Sa Majesté. Mais rien n'y fit, et un arrêt du conseil privé du 31 juillet 1640 le débouta de son opposition, le condamna aux dépens et ordonna que les provisions de *second avocat* seraient délivrées à François Hays[1] (19).

Nous ne voyons Corneille se remontrer à Paris qu'au commencement de 1639. C'est Chapelain, dans sa lettre à Balzac du 15 janvier, qui nous signale son arrivée : « Corneille est ici depuis trois jours, et d'abord m'est venu faire un éclaircissement sur le livre de l'Académie pour ou plutôt contre *le Cid*, m'accusant, et non sans raison, d'en être le principal auteur. Il ne fait plus rien, et Scudéry a du moins gagné cela, en le querellant, qu'il l'a rebuté du métier et lui a tari sa veine. Je l'ai, autant que j'ai pu, réchauffé et encouragé à se venger et de Scudéry et de sa protectrice en faisant quelque nouveau *Cid* qui attire encore les suffrages de tout le monde, et qui montre que l'art n'est pas ce qui fait la beauté ; mais il n'y a pas moyen de l'y résoudre; et il ne parle plus que de règles et

[1] *Particularités de la vie judiciaire de P. Corneille*, par M. Gosselin, p. 8 et suiv. M. Gosselin dit, page 13 : « Au reste, il se vengeait bien contre le malheureux Hays du procès qu'il avait perdu, en ne lui laissant presque jamais l'occasion d'exercer sa fonction de second avocat ; car, durant ces trois années (1643-44-45), Hays ne trouva qu'*une seule fois* l'occasion de prendre la parole ! Ce fut le 12 septembre 1643. Ce jour-là, sans doute, Corneille était indisposé ou absent; peut-être était-il à Paris. »

que des choses qu'il eût pu répondre aux académiciens s'il n'eût point craint de choquer les puissances, mettant au reste Aristote entre les auteurs apocryphes lorsqu'il ne s'accommode pas à ses imaginations. »

La correspondance de Chapelain ne se borne pas, comme on le voit, à nous montrer les scrupules de ce critique dépassé; elle nous fournit les plus précieux renseignements historiques. On avait jusqu'ici limité à 1639 l'éloignement de Corneille de la scène, et cette dernière date était assignée par tous les historiens littéraires au succès d'*Horace*, et même à celui de *Cinna*. C'est encore Chapelain qui nous apprend que la première représentée de ces tragédies nouvelles ne parut pas au théâtre avant le commencement de 1640. Il écrivait à Balzac, le 9 mars de cette dernière année : « Pour le combat des *Horaces*, ce ne sera pas sitôt que vous le verrez, pour ce qu'il n'a encore été représenté qu'une fois devant Son Éminence, et que, devant que d'être publié, il faut qu'il serve six mois de gagne-pain aux comédiens. Telles sont les conventions des poëtes mercenaires, et tel est le destin des pièces vénales. Mais vous le verrez assez à temps (20). »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'injustice de ces reproches dans un temps où, dès qu'une pièce était imprimée, il était loisible à tous les théâtres de la monter[1]. Ce que nous avons seulement à faire re-

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. IX, p. 105. — Louis XIV rendit une ordonnance, en janvier 1674, interdisant à tous comédiens autres que ceux

marquer, et ce qu'on aura déjà compris en voyant ce ton, c'est que Corneille avait sagement jugé trois longues années nécessaires pour laisser se calmer l'orage, et il acquit la preuve que tant de prudence n'avait pas été superflue : car à peine sa pièce, applaudie universellement à la scène, fut-elle imprimée, qu'on répandit le bruit qu'il paraîtrait encore des observations et un nouveau jugement sur cette tragédie. Corneille, qui reconnaissait à ce projet jaloux le cardinal et le personnage inconnu qui figurait déjà dans le complot contre le *Cid*, Corneille écrivit à un de ses amis avec autant de noblesse que d'à-propros : « Horace fut condamné par les duumvirs, mais il fut absous par le peuple[1]. » L'auteur des observations annoncées garda le silence.

Chapelain, qui ne se souciait pas de concourir au débit de l'œuvre imprimée, écrivait à Balzac, le 25 septembre 1640 : « Pour les *Horaces* de Corneille, on ne vous en saurait servir, pour ce que le poëte est à Rouen, et que le poëme est de ces marchandises qui sont à vendre, et non à donner. »

Dans cette même année, *Cinna* succéda à *Horace* sur le théâtre du Marais (21), et ce nouveau chef-d'œuvre, celui de Corneille peut-être, fut reçu avec enthousiasme. Les beautés en furent senties tout d'a-

de la rue Mazarine de représenter *le Malade imaginaire*, tant que la pièce n'aurait pas été rendue publique par l'impression.

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 2.

bord, et l'envie ne songea pas même à protester contre ce succès. La scène d'Auguste et de Cinna produisit l'effet qu'elle produit aujourd'hui, et Condé, le grand Condé, âgé de vingt ans, versa des larmes en entendant Auguste dire :

Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie [1].

Cette belle situation agit plus tard non moins vivement sur le cœur de Louis XIV. Le chevalier de Rohan avait conspiré contre l'État, et le roi refusa constamment sa grâce. Cependant, la veille du jour où le chevalier devait être exécuté, ce prince vit représenter *Cinna,* et il en fut si touché qu'il avoua depuis que, si l'on eût saisi cet instant pour lui parler de nouveau en faveur du condamné, il n'eût pu demeurer plus longtemps inflexible [2]. Malheureusement, moins grand qu'Auguste, il ne sut pas pardonner de lui-même.

Voltaire a fait remarquer avec raison combien *Cinna* dut produire d'effet « dans un temps où les esprits animés par les factions qui avaient agité le règne de Louis XIII, ou plutôt du cardinal de Richelieu, étaient plus propres à recevoir les sentiments qui règnent dans cette pièce. Les premiers spectateurs furent ceux qui combattirent à la Marfée, et qui firent la guerre de la Fronde. Il y a d'ailleurs dans cette pièce un vrai continuel, un développement de la constitu-

[1] *Anecdotes dramatiques,* t. I, p. 204.
[2] *Anecdotes dramatiques*, p. 203.

tion de l'empire romain qui plaît extrêmement aux hommes d'État, et alors chacun voulait l'être. »

Ici doivent trouver place deux grands événements de la vie de Corneille : la mort de son père et son mariage. Pierre Corneille, maître des eaux et forêts de la vicomté de Normandie, dont nous avons mentionné l'anoblissement en janvier 1637, mourut à Rouen le 12 février 1639, à l'âge de soixante-cinq à soixante-sept ans[1]. Il laissa sans fortune sa femme et des enfants à l'existence et à l'éducation desquels avaient pourvu les produits de sa charge jusqu'en 1619, époque où il s'en démit[2], et ensuite, péniblement, son patrimoine très-restreint par le grand nombre de ses frères et sœurs. Son fils aîné, notre auteur, qui avait trop de vertus domestiques pour que la perte qu'il venait de faire ne lui fût pas un coup affreux, devint l'unique soutien de sa mère et de sa jeune famille. Avaient-ils bien calculé tout ce qu'offrait d'embarras l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, les écrivains qui, comme Voltaire, ont amèrement reproché à Corneille le ton, bien moins choquant alors qu'aujourd'hui, de quelques-unes de ses épîtres dédicatoires, et les expressions de sa reconnaissance pour quelques gratifications?

Un an après cet événement (22) il se présenta un jour, suivant le récit de Fontenelle, « plus triste et plus

1 Note fournie par M. Corneille

2 *Pierre Corneille* (*le père*), par E. Gosselin, p. 35.

rêveur qu'à l'ordinaire, devant le cardinal de Richelieu, qui lui demanda s'il travaillait. Il répondit qu'il était bien éloigné de la tranquillité nécessaire pour la composition, et qu'il avait la tête renversée par l'amour. Il en fallut venir à un plus grand éclaircissement, et il dit au cardinal qu'il aimait passionnément une fille du lieutenant général des Andelys, en Normandie, et qu'il ne pouvait l'obtenir de son père. » Sans doute ce magistrat, nommé Mathieu de Lamperière, n'ayant pas une grande fortune, répugnait à unir sa fille à un homme qui n'en avait aucune. « Le cardinal, ajoute Fontenelle, voulut que ce père si difficile vînt à Paris; il y arriva tout tremblant d'un ordre si imprévu, et s'en retourna bien content d'en être quitte pour avoir donné sa fille à un homme qui avait tant de crédit[1]. » Cette jeune personne avait nom *Marie,* et sa sœur cadette, que Thomas Corneille épousa plus tard, *Marguerite*[2]. La première nuit de ses noces, qui se firent en Normandie, Corneille fut si malade, que l'on écrivit à Paris qu'il était mort. Ménage s'empressa de faire des vers latins pour déplorer sa perte, et, peu de jours après, il chanta sa résurrection (23).

La position nouvelle de Corneille, les tendres sentiments qui remplissaient son cœur, lui purent fournir quelques inspirations pour sa tragédie de *Polyeucte*, qu'il fit représenter dans cette même année. On a dit,

[1] *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 348.

[2] Cela résulte d'un acte notarié du 26 mai 1655, à défaut des actes de célébration des mariages. — *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

mais nous n'aurons pas besoin de faire ressortir l'invraisemblance ridicule d'une semblable fable, que, les comédiens ayant d'abord refusé de jouer cette tragédie, Corneille donna son manuscrit à l'un deux, qui le jeta sur un ciel de lit, où il demeura oublié pendant dix-huit mois[1]. Ce qui paraît plus digne de foi, parce que d'imposantes autorités le garantissent, c'est qu'avant qu'on jouât *Polyeucte* au théâtre du Marais, l'auteur le lut à l'hôtel de Rambouillet, souverain tribunal des affaires d'esprit en ce temps-là. « La pièce, dit Fontenelle, y fut applaudie autant que le demandait la bienséance et la grande réputation que l'auteur avait déjà; mais, quelques jours après, Voiture vint trouver Corneille et prit des tours fort délicats pour lui dire que *Polyeucte* n'avait pas réussi comme il pensait, que surtout le christianisme avait infiniment déplu. Corneille alarmé voulut retirer la pièce d'entre les mains des comédiens qui l'apprenaient; mais enfin il la leur laissa sur la parole d'un d'entre eux, qui n'y jouait point parce qu'il était trop mauvais acteur. Était-ce à ce comédien à juger mieux que tout l'hôtel de Rambouillet[2] (24)? »

Parmi les habitués de cet hôtel, Godeau particulièrement condamna ce chef-d'œuvre[3]. Déjà Baro avait fait représenter *Saint Eustache;* mais ce précédent n'empêcha pas Richelieu de désapprouver également

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 84.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 340.
[3] Voltaire, *Commentaire sur la scène* 6 *du second acte.*

Corneille [1]. Celui-ci devait être habitué à se consoler de ce malheur, et les applaudissements du parterre lui en fournirent encore les moyens en cette occasion nouvelle. Les situations neuves et hardies que *Polyeucte* renferme, les déclarations de Pauline à Sévère, ne trouvèrent que des admirateurs. Peut-être aussi plus d'une spectatrice s'écria-t-elle avec une secrète satisfaction, comme plus tard la Dauphine, mère du duc de Bourgogne : « Voilà pourtant la plus honnête femme du monde qui n'aime pas du tout son mari [2] ! » Voltaire a témoigné la même approbation quand il a dit dans la dédicace de *Zaïre* :

De Polyeucte la belle âme
Aurait faiblement attendri,
Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seraient tombés dans le décri,
N'eût été l'amour de sa femme
Pour ce païen, son favori,
Qui méritait bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

Aux premières représentations, dans la dernière scène du quatrième acte, Sévère débitait sur les diverses religions ces vers peu religieux :

Peut-être qu'après tout, ces croyances publiques
Ne sont qu'inventions de sages politiques

[1] *Pratique du Théâtre*, par l'abbé D'Aubignac. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 124.
[2] Lettre de madame de Sévigné, du 28 août 1680.

Pour contenir un peuple ou bien pour l'émouvoir,
Et dessus sa faiblesse affermir leur pouvoir.

Corneille, dont on aurait grandement tort de voir là la profession de foi, car on trouverait dans son Théâtre une foule d'autres vers dans un sens tout opposé, et nul auteur moins que lui ne se substitue à ses personnages, Corneille, par la suite, jugea prudent de les supprimer[1]. La Fontaine, dans sa fable des *Deux Rats*, dans celle du *Renard et l'Œuf*, Boileau, dans plusieurs passages de ses satires, ont émis des opinions et exprimé des doutes aussi peu orthodoxes : la dévote cabale ne songea pas à les attaquer; mais la guerre acharnée qu'elle déclara à Molière pour le louis d'or donné au pauvre du *Festin de Pierre* prouve la sagesse du parti qu'a pris Corneille.

Les historiens du théâtre n'hésitent point à croire que c'est à la dignité dont il avait su l'investir par ses précédents ouvrages, et surtout par celui-ci, qu'il faut attribuer la déclaration faite par le roi en 1641[2] en faveur de la profession de comédien. C'est grâce à Corneille, à l'influence de son talent, que cet exercice, qui, selon les termes de l'édit, « peut innocemment divertir le peuple de diverses occupations

[1] *Le Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1738 (par Jolly), t. I, p. XXIII. C'est à tort que Jolly dit que ces vers ne furent imprimés que dans la première édition; Corneille ne les retrancha que dans l'édition de ses *Œuvres* de 1660.

[2] Le 16 avril *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 127 et 131. – Voir aussi *les Satyres de Perse*, trad. par Gefrier; Paris, 1658, p. 107.

mauvaises, » ne put plus « être imputé à blâme aux comédiens, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. » Le dialogue suivant, extrait d'un livre du temps[1], fait connaître ce qu'avait gagné le théâtre, et les améliorations matérielles qu'il restait à y apporter:

« Les galeries où l'on se met pour voir nos comédiens ordinaires me déplaisent pour ce qu'on ne les voit là que de côté. Le parterre est fort incommode, pour la presse qui s'y trouve de mille marauds mêlés parmi les honnêtes gens, auxquels ils veulent quelquefois faire des affronts, et, ayant fait des querelles pour un rien, mettent la main à l'épée, et interrompent toute la comédie. Dans leur plus parfait repos, ils ne cessent aussi de parler, de siffler et de crier; et, pour ce qu'ils n'ont rien payé à l'entrée et qu'ils ne viennent là qu'à faute d'autre occupation, ils ne se soucient guère d'entendre ce que disent les comédiens...

« ... Vous dites en bref, reprend un autre personnage, que l'on voit des comédies sans ordre et sans jugement; mais est-ce de celles-là que l'on veut vous faire estime? N'en a-t-on pas fait de telles, depuis peu d'années, que l'on n'y trouve rien à souhaiter? Autrefois l'hôtel de Bourgogne n'était qu'une retraite de bateleurs grossiers et sans art, qui allaient appeler le monde au son du tambour, jusqu'au carrefour de Saint-Eustache, comme on l'apprend dans les contes de

[1] *La Maison des eux*, par Sorel, 1642, in-8°, première journée, livre III, p. 424-428, et page 472.

Bonaventure Des Perriers. Ce n'était que la racaille de Paris qui les allait là écouter. Maintenant nous y avons des comédiens illustres, entretenus des rois et des princes, qui y représentent des pièces graves et sérieuses, dignes des plus chastes oreilles et de l'austérité des philosophes. Il n'y a pas aussi fort longtemps qu'il n'y avait à Paris et par toute la France qu'un seul homme qui travaillât pour de telles représentations, qui était le poëte Hardy; et lorsque les comédiens avaient une pièce nouvelle, ils mettaient seulement dans leur affiche que leur poëte avait travaillé sur un sujet excellent, ou chose semblable, sans le nommer, pour ce qu'il n'y avait que lui, ou pour ce que, s'il y en avait d'autres, l'on ne les nommait pas non plus pour les distinguer; et ce n'était pas tant qu'ils fissent scrupule de laisser mettre leurs noms à une affiche de comédiens, qu'à cause qu'ils n'osaient se déclarer auteurs de quelques mauvaises pièces. Mais maintenant que l'on en fait de si belles, et que l'on y emploie même les histoires saintes, il y a de l'honneur à y être nommé...

« ... Mais je me souviens que vous avez déclaré que le lieu où se fait l'assemblée vous déplaît, et que vous ne vous trouvez pas bien aux loges, pour ce qu'il n'y a que les premières qui soient bonnes, et qu'aux autres l'on ne voit les acteurs que de loin et de côté. L'on s'approche comme l'on veut au parterre; mais j'ai vu des gens qui se tenaient si mal à propos sur la gravité, qu'ils eussent cru être déshonorés de se pla-

cer en ce lieu-là, d'autant qu'ils disaient que ce n'était que pour les gens de pied : comme s'il n'était permis de s'asseoir qu'aux gens de cheval ou de carrosse! S'ils entendaient aussi quelque rencontre de bouffon qui ne leur plût pas, ils disaient dédaigneusement que c'étaient des railleries à faire rire le parterre. Cependant l'on y trouve quelquefois de fort honnêtes gens; et même la plupart de nos poëtes, qui sont les plus capables de juger des pièces, ne vont point ailleurs. »

Boileau, qui « ne connaissait rien au-dessus des trois premiers actes d'*Horace*, qui n'avait pas de termes assez forts pour exalter *Cinna*, » regardait *Polyeucte* comme le chef-d'œuvre de Corneille[1]. Il est vrai que Boileau ne fut jamais de l'hôtel de Rambouillet; mais il ne jugeait pas plus mal pour cela. Notre auteur fut reçu dans cette société étrange, dont nous avons essayé ailleurs de peindre les travers et les ridicules[2]. Ils ne pouvaient lui échapper, et sans doute, en s'y rendant, il se disait comme lorsqu'il allait à la cour : « Je n'ai pas le mérite de ce pays-ci [3]. »

Les succès nouveaux et éclatants obtenus par Corneille à la scène ne lui faisaient pas oublier les injustes et indignes menées dont *le Cid* avait été le signal. Il ne laissait échapper aucune occasion de protester contre

[1] *Bolæana* (par Montchesnay), Amsterdam, 1742, in-12, p. 131.
[2] *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, liv. I.
[3] *Dissertation sur Corneille et sur Racine, suivie d'une épître en vers* (par Durozoi), p. 14; Londres et Paris, 1773, in-8°.

elles. On annonçait que Balzac songeait à publier un recueil de ses lettres. Il alla trouver Chapelain, l'habituel correspondant de Balzac, qui, dans une lettre inédite du 17 novembre 1640, rend ainsi compte à celui-ci du but de la démarche de Corneille : «.... Corneille m'est venu voir, et m'a demandé en grâce que j'obtinsse de vous d'ôter dans votre lettre à Scudéry ces termes : « les juges dont vous êtes convenus, » pour ce qu'il nie d'être jamais convenu de notre compétence sur l'affaire du *Cid*. Cependant vous ne lui pouvez complaire en cela sans choquer Scudéry, qui en garde l'original comme une relique, qui croirait que vous eussiez changé d'inclination pour lui. Mon sens serait que vous m'écrivissiez que vous n'imprimeriez plutôt pas la lettre que de leur déplaire à l'un et à l'autre. Voyez toutefois si, *por bien de paz*[1], vous voulez vous abaisser jusque-là et priver votre volume d'un si grand ornement. Les poëtes sont bizarres et ne prennent point les choses comme il faut jamais. Cettui-ci, après cette harangue, m'en fit une autre bourrue. Dès l'année passée, je lui dis qu'il fallait changer son cinquième acte des *Horaces*, et lui dis par le menu comment ; à quoi il avait résisté toujours depuis, quoique tout le monde lui criât que sa fin était brutale et froide, et qu'il en devait passer par mon avis. Enfin, de lui-même, il me vint dire qu'il se rendait et qu'il le changerait, et que ce qu'il ne

[1] *Dans l'intérêt de la paix*, dicton espagnol.

l'avait pas fait était pour ce qu'en matière d'avis, il craignait toujours qu'on ne les lui donnât par envie et pour détruire ce qu'il avait bien fait (25). Vous rirez sans doute de ce mauvais compliment, pour le moins, si vous êtes comme moi, qui me contente de connaître les sottises sans m'en émouvoir ni fâcher..... »

En vérité, Corneille était bien autorisé à ne croire que médiocrement à la franchise de Chapelain et à la sincérité de l'intérêt qu'il lui faisait voir. Balzac, beaucoup plus indépendant et plus juste, se montra, malgré les incitations contraires de la lettre qu'on vient de lire, disposé à se rendre au vœu très-légitime de Corneille. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une autre lettre, également inédite, que Chapelain lui écrivait le 8 décembre suivant : «..... Le tempérament que vous avez trouvé pour satisfaire l'esprit bourru de Corneille le doit tellement contenter que, s'il ne le reçoit pas avec mille joies, je suis d'avis que vous laissiez l'endroit comme il était. Je lui dirai que vous avez eu la bonté de vouloir imprimer ce lieu de la sorte : « les juges dont on m'a dit que vous êtes convenus, » car, des deux c'est celle qui me semble la meilleure..... » Balzac ne tint pas encore compte de ce dernier conseil, car, en réimprimant cette lettre, à laquelle Corneille a rendu justice avec effusion, il la modifia ainsi : «..... Il n'y a pas un des juges, dont le bruit est que vous êtes convenus ensemble[1]..... »

[1] *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, 1re partie, p. 398. — *Œuvres de Balzac*, t. I, p. 542 de l'édition in-fol.

Ici vient se placer une scène assez intéressante qui se passa à Rouen, à la séance de la Société du Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, pour les palinods de décembre 1640. Une jeune fille âgée de quinze ans, qui portait un nom déjà honorable, mais destiné à devenir bientôt après illustre, Jacqueline Pascal, avait composé des stances qui obtinrent le prix de la Tour. Quand le président proclama son nom, Jacqueline était absente. Mais un ami de la famille se leva et remercia pour elle, en vers improvisés, l'assemblée et son président. Cet ami des Pascal était Pierre Corneille[1] (26).

Avec quelque peu de faveur que *Polyeucte* eût été reçu dans le monde à part de l'hôtel de Rambouillet, bien que plus d'un habitué de ce bureau d'esprit mît, comme madame de Longueville, Corneille bien au-dessous de Voiture[2], l'immense réputation qu'il s'était acquise le fit juger digne de concourir, avec tous les poëtes alors à la mode, à une grande œuvre dont Huet, évêque d'Avranches, parle en ces termes : « Jamais l'amour n'a inventé de galanterie plus ingénieuse, plus polie et plus nouvelle que *la Guirlande de Julie,* dont le duc (alors appelé marquis) de Montausier régala Julie d'Angennes un premier jour de l'an, lorsqu'il la re-

[1] *Mémoires de Marguerite Perrier,* Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, nº provisoire 12988. — *Port-Royal,* par M. Sainte-Beuve, t. II, 1843, p. 463. — *Bulletin du Bibliophile,* 4e série, 1843-44, p. 271 et 1190. — *Précis analytique de l'Académie de Rouen,* année 1834, p. 215 et 244.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 134.

cherchait en mariage. Il fit peindre séparément en miniature toutes les plus belles fleurs par un excellent peintre (Robert), sur des morceaux de vélin de la même grandeur. Il fit ménager au bas de chaque figure assez d'espace pour y faire écrire un madrigal sur le sujet de la fleur qui y était peinte, et à la gloire de Julie. Il pria les beaux-esprits de ce temps-là, qui presque tous étaient de ses amis, de se charger de la composition de ces pièces, après s'en être réservé la meilleure partie. Il fit écrire au bas de chaque fleur son madrigal par un homme (Jarry) qui avait alors beaucoup de réputation pour la beauté de son écriture. Il fit ensuite relier tout cela magnifiquement par Le Gascon. Il en fit faire deux exemplaires tout pareils, et fit enfermer chacun dans un sac de peau d'Espagne. Voilà le présent que Julie trouva à son réveil sur sa toilette le premier jour de l'année[1] (27). »

Dix-neuf poëtes se réunirent donc pour faire parler vingt-neuf fleurs. M. de Montausier leur montra l'exemple ; Chapelain, Godeau, Colletet et autres le suivirent, et avec eux Scudéry et Corneille, qui se réconcilièrent[2]. Ce dernier porta la parole au nom du lis, de la tulipe, de l'hyacinthe, de la fleur d'oranger, de la fleur de grenade et de l'immortelle blanche. Nous n'avons pas besoin de dire que ces six madrigaux sont aussi faibles que tous ceux de ce recueil, dont on n'a retenu

[1] *Huetiana*, p. 103.

[2] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et D'Olivet, 1743, t. I, p. 126.

que le quatrain de Desmarets pour la violette. Aussi sommes-nous tenté de regarder comme une preuve d'égards pour la réputation de notre tragique le soin que des éditeurs de *la Guirlande* imprimée ont pris de mettre sur le compte du silencieux Conrart les bagatelles de Corneille, qui les signa seulement de son initiale (28). Mais elles étaient trop dans le goût du temps pour que Julie d'Angennes les jugeât aussi sévèrement que nous le faisons aujourd'hui ; aussi en sembla-t-elle charmée, et ses rigueurs, qui depuis onze années faisaient soupirer en vain M. de Montausier, ne purent-elles plus tenir que quatre ans après cette galante séduction : elle l'épousa en 1645. Quinze ans ! On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de cette longue défense ou de cette attaque infatigable.

Corneille, moins constant dans sa juste rancune que M. de Montausier dans son amour, nous a déjà semblé, sans avoir oublié les persécutions du *Cid*, chercher à rentrer dans les bonnes grâces du cardinal. Si *le Cid* avait paru sous les auspices de sa nièce, madame de Combalet, c'est à ce ministre lui-même que Corneille dédia *Horace* [1], qui cependant avait, comme on l'a vu, pensé être en butte à de nouvelles hostilités de sa part. Cette dédicace est très-remarquable, rapprochée des circonstances qui la précédèrent.

« Monseigneur, dit Corneille, je n'aurais jamais eu

[1] *Horace* fut publié au commencement de 1641, en vertu d'un privilége accordé le 11 décembre 1640. L'achevé d'imprimer est du 15 janvier suivant.

la témérité de présenter à Votre Éminence ce mauvais portrait d'Horace, si je n'eusse considéré qu'*après tant de bienfaits que j'ai reçus d'Elle,* le silence où mon respect m'a retenu jusqu'à présent passerait pour ingratitude, et que, quelque juste défiance que j'aie de mon travail, je dois avoir encore plus de confiance en votre bonté. C'est d'elle que je tiens tout ce que je suis..... Le sujet a reçu de ma muse toutes les grâces qu'elle était capable de lui donner, et qu'on pouvait raisonnablement attendre d'une muse de province qui, n'étant pas assez heureuse pour jouir souvent des regards de Votre Éminence, n'a pas les mêmes lumières à se conduire qu'ont celles qui en sont continuellement éclairées. Et certes, Monseigneur, ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages depuis que *j'ai l'honneur d'être à Votre Éminence*, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'Elle m'inspire quand Elle daigne souffrir que je Lui rende mes devoirs? Et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais, qu'aux teintures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse? Il faut, Monseigneur, que tous ceux qui donnent leurs veilles au théâtre publient hautement avec moi que nous vous avons deux obligations très-signalées : l'une, d'avoir ennobli le but de l'art ; l'autre, de nous en avoir facilité les connaissances. Vous avez ennobli le but de l'art, puisqu'au lieu de celui de plaire au peuple, que nous prescrivent nos maîtres, vous nous avez donné celui de vous plaire et de vous divertir; et qu'ainsi nous ne

rendons pas un petit service à l'État, puisque, contribuant à vos divertissements, nous contribuons à l'entretien d'une santé qui lui est si précieuse et si nécessaire. Vous nous en avez facilité les connaissances, puisque nous n'avons plus besoin d'autre étude pour les acquérir que d'attacher nos yeux sur Votre Éminence, quand Elle honore de Sa présence et de Son attention le récit de nos poëmes : c'est là que, lisant sur Son visage ce qui Lui plaît et ce qui ne Lui plaît pas, nous nous instruisons avec certitude de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, et tirons des règles infaillibles de ce qu'il faut suivre et de ce qu'il faut éviter ; c'est là que j'ai souvent appris en deux heures ce que mes livres n'eussent pu m'apprendre en dix ans ; c'est là que j'ai puisé ce qui m'a valu l'applaudissement du public, et c'est là qu'avec votre faveur j'espère puiser assez pour être un jour une œuvre digne de vos mains. »

La flatterie poussée à ce point passerait, de notre temps, pour une ironie amère. Mais ce jeu eût été si peu sûr alors, que le ton de Corneille sembla tout naturel, et que l'ennemi déclaré du *Cid* ne fut point étonné d'en entendre l'auteur, sa victime, vanter sa bonté, le remercier de ses bienfaits, et lui confesser qu'il ne devait les applaudissements du parterre qu'au soin qu'il avait eu de lire dans les yeux de Son Éminence. Personne non plus ne partagea alors la surprise que beaucoup de lecteurs éprouvent aujourd'hui en voyant Corneille se féliciter d'« avoir l'honneur d'être à Son Émi-

nence,» que dans sa réponse à Scudéry il appelait tout à l'heure «votre maître et le mien.» Rotrou, dans son épître de *l'Hypocondriaque,* adressée au comte de Soissons, se qualifiait de même de son «très-humble sujet.» Ces formules sont à présent si peu dans nos mœurs, qu'on a peine à croire qu'elles y aient jamais été. Mais Corneille recevait du ministre-roi une pension de quinze cents livres[1], et c'en était assez alors pour lui faire un devoir de ce ton de déférence, disons-le, de servilité. On ne pouvait rougir de recevoir une pension d'un autre que du prince, et de rendre hommage à la richesse, dans un siècle où la fortune était une sorte de suzeraineté, et où les gentilshommes pauvres se faisaient les suivants, ou, selon l'expression du temps, les *domestiques* (29) des gentilshommes plus aisés. Le respect de soi-même se proportionnait sur l'importance de la fortune, et refuser un bienfait d'une personne qui en aurait eu une plus considérable que soi n'eût passé que pour un ridicule. «Je n'ai jamais été touché d'avarice, dit l'abbé de Marolles, ni d'humeur à demander chose quelconque, quoique les présents des personnes riches et désintéressées m'eussent été agréables, parce qu'ils n'obligent qu'à de pures civilités qui n'incommodent point, au lieu que les présents des pauvres, ou même des égaux, en exigent de plus grands de nous[2].»

[1] Voltaire, note sur l'épître dédicatoire d'*Horace.*
[2] *Mémoires de Marolles,* t. II, p. 143, de l'édition in-12.

« Nous aurons à supporter dans la vie de Corneille, dit M. Guizot, beaucoup de choses contraires à nos idées et à nos habitudes ; nous passerons avec surprise de ses tragédies à ses épîtres dédicatoires ; nous rougirons de voir la même main,

. . . . La main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna [1],

se tendre, s'il est permis de le dire, pour solliciter des libéralités qu'elle n'obtient pas toujours [2]. » Cela nous choque aujourd'hui, et cela, nous devons en convenir, trouva même des désapprobateurs parmi les contemporains de Corneille et en dehors de ses envieux. Tallemant, par trois fois, le déclare « un grand avare » ayant « plus d'avarice que d'ambition ». — « C'est dommage, reprend-il encore, que cet homme n'est pas moins avare; il aurait étudié la langue et les autres choses où il pèche. Je lui trouve plus de génie que de jugement [3]. »

Il ne nous sera pas difficile d'établir que Corneille n'était ni avare, ni avide, comme Chapelain précédemment et Tallemant ici veulent le donner à penser. On pourrait, sans plus de fondements assurément, mais du moins avec plus de vraisemblance, se laisser aller à le soupçonner d'avoir été prodigue, au spectacle de ses vieux jours en quelque sorte exposés au

[1] Épître à Fouquet en tête d'*Œdipe*.
[2] Voyez son épître de *la Poésie à la Peinture*.
[3] *Historiettes*, t. X, p. 47, 234 et 235, seconde édition.

besoin. Non, il ne fut ni l'un ni l'autre. Il vécut avec une économie qui, pendant une ère de succès plus éclatants que productifs pour l'auteur, dont les droits n'étaient pas sauvegardés par la législation d'alors, lui permit de se faire constituer, on le verra, quelques rentes; mais elles auront été ensuite absorbées par ses charges de famille et par sa vieillesse improductive, malgré le soin de ses intérêts, que lui imposait sa sollicitude pour les siens, et malgré son évidente intelligence des affaires.

C'est à cette date, en effet, et comme pour justifier ce dernier dire de notre part, que vient se placer une autre procédure dirigée par lui-même et tout aussi probante à cet égard que la campagne qu'on l'a vu entreprendre auparavant contre la création d'une seconde charge d'avocat du roi à la table de marbre du Palais de Rouen. En cette occasion nouvelle, il s'agissait d'une contestation élevée au sujet d'une créance (une rente de 750 livres) faisant partie de la succession de son grand-père et dévolue à ses oncles comme à lui et aux autres représentants de son père. Il n'entend négliger ni les arguments du droit, ni les arguments irrésistibles trop en usage alors avec quelques membres de la magistrature qui, achetant leurs charges, ne se faisaient pas toujours scrupule de se laisser acheter eux-mêmes.

« Que si, » écrit-il à son compatriote Jacques Goujon, avocat au conseil privé du roi [1], « il est besoin

[1] Voir sur Jacques Goujon, à la fin de ce volume, la note 37 du livre II.

de lever des extraits de la chambre des comptes de Paris, où se sont rendus les comptes de Normandie au précédant l'année 1580, je vous supplie de les lever, la partie étant assez considérable pour ne la vouloir pas perdre. Le plus court serait de donner quelque chose à ceux qui font lesdites vérifications. On m'a dit qu'il y a un certain M. Nicolas, qui est procureur du roi de la commission, qui fait tout. Il vaudrait mieux lui donner double taxe, et qu'il ne nous fît point de peine. On m'a dit aussi qu'il y a un certain M. de Courcelles, que nous avons vu à Rouen, grand ami de Dom Robert de Sainte-Marie, feuillant, qui y peut beaucoup. Il demeure à la rue Jean-Pain-Mollet, près des Coches. Si vous jugez qu'il en soit besoin, je lui écrirai. Pour l'argent qu'il faudra débourser je donnerai ordre à Courbé [1] qu'il vous en baille... Obligez-moi de dresser les requêtes, l'une sous le nom de M. Antoine Corneille, prêtre-curé de Sainte-Marie, et l'autre de M. François Corneille, procureur au Parlement. Si vous jugez que mon nom soit assez considérable pour rendre l'affaire plus aisée, vous pourrez dire qu'ils me les ont donnés comme à leur héritier [2]. »

On a déjà fait observer [3] que le poëte s'entendait en intrigue; que l'Avocat du roi savait le pouvoir d'une « double taxe » pour se rendre le Procureur

[1] Augustin Courbé, son libraire.

[2] Archives de la cour impériale de Rouen.

Particularités sur la vie judiciaire de P. Corneille, par M. Gosselin, p. 9.

du roi favorable ; et qu'enfin, devant un autre tribunal que celui du parterre, Corneille ne paraissait pas certain que son nom fût assez considérable pour rendre l'affaire plus aisée.

La lettre à Jacques Goujon dont nous venons de donner un extrait est terminée par un alinéa qui porte à croire que Corneille n'avait pas de secret pour ce correspondant : « J'ai vu ici monsieur votre frère, que j'ai trouvé fort mélancholique. Je n'ai pu en savoir la cause. — Je pense vous avoir mandé que je me sens des bénédictions du mariage et tire maintenant à coup perdu aussi bien que vous. »

Cet « aussi bien que vous » nous fait présumer que la confidence de Corneille est faite ici dans les termes mêmes, peu irréprochables et peu cornéliens, dont Goujon s'était servi pour faire la sienne. Il n'y a pas à se méprendre sur leur sens véritable : la lettre est datée de « Rouen, ce 1er de juillet 1641 » , et le 10 janvier 1642, madame Corneille donnait le jour à sa fille Marie, l'aînée de leurs enfants.

C'est en 1642 que l'*âme du grand Pompée* fut reproduite par lui. Moins irréprochable que les précédentes, cette tragédie, qui du reste offre de nombreuses et grandes beautés de style et trois caractères très-remarquables, ceux de Cléopâtre, de César et de Cornélie, fut reçue avec faveur. Toutefois on y peut reprendre souvent de la déclamation ; mais son défaut le plus réel, défaut qui n'échappa pas plus aux critiques d'alors qu'à ceux qui les ont suivis, c'est

précisément la multiplicité des rôles importants. La spectatrice qui disait que cette pièce lui paraissait belle, mais qu'elle y trouvait une chose à reprendre, c'est qu'il y avait trop de héros [1], prononçait là un arrêt dont on ne peut raisonnablement appeler. La division de l'intérêt nuit souvent autant que son absence à l'effet d'une œuvre dramatique.

La Mort de Pompée avait été inspirée à Corneille par la lecture de la *Pharsale*, par son admiration pour Lucain. Longtemps après ses chefs-d'œuvre, le souvenir de ses premiers essais poétiques le flattait encore, et il n'en était pas de plus doux pour lui qu'un prix remporté au collége pour avoir mis en vers français un passage de cet auteur : il disait que de tous ses succès c'était celui qui lui avait causé la jouissance la plus pure [2]. Cette première impression peut servir à expliquer la préférence qu'il accordait à la hardiesse et à la vigueur de Lucain sur le doux et le fini de Virgile. Huet, auquel il avait, *non sans quelque peine et quelque honte*, fait l'aveu de cette prédilection, y trouve encore un motif également vraisemblable. « Cela est plus excusable, dit-il, dans un poëte de théâtre, qui, cherchant à plaire au peuple, et s'étant fait un long usage de tourner ses pensées de ce côté-là, y avait aussi formé son goût, et n'était plus touché que de ce qui touche le plus le vulgaire, de ces figures brillantes et de ces expres-

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 577.

[2] *L'Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, p. 401.

sions [1]. » Moins tolérant, Boileau, qui ne voyait là qu'un amour hérétique, dit, en y faisant assez durement allusion, dans son *Art poétique* :

Tel excelle à rimer qui juge *sottement;*
Tel s'est fait par ses vers distinguer dans la ville,
Qui jamais de Lucain n'a distingué Virgile [2].

Corneille, qui avait déjà de quoi se consoler de cette *sottise*, y trouva un nouveau motif dans le succès d'un nouveau chef-d'œuvre. *Le Menteur* succéda à *l'Illusion comique.* Entre ces deux comédies, si cette dernière mérite ce nom, la transition est brusque ; mais celles de *Clitandre* à *Médée,* de *Médée* au *Cid,* nous ont préparés à tout. Comme *le Cid*, *le Menteur* est tiré du théâtre espagnol; et cette littérature, qui jusque-là n'avait eu affaire qu'à de stériles emprunteurs, peut, grâce au génie de Corneille, revendiquer le germe de nos deux premiers chefs-d'œuvre sur l'une et l'autre scène.

Le succès de la nouvelle pièce fut complet. Balzac, dans la retraite duquel le retentissement s'en fit entendre, écrivait à Corneille : « Vous serez Aristophane quand il vous plaira, comme vous êtes déjà Sophocle [3]. » La représentation en avait été montée

[1] *Origines de Caen;* Rouen, 1702, p. 545-6. — Huet revient encore sur cette préférence de Corneille dans ses *Mémoires*. Voir la traduction de M. Ch. Nisard, Paris, 1853, p. 193-4.

[2] Livre IV.

[3] *Lettres choisies du sieur de Balzac,* Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 535, lettre du 10 février 1643.

avec soin au Marais, et pour la rendre plus brillante le cardinal Richelieu avait fait présent d'un habit magnifique à l'acteur chargé du rôle du Menteur, ce qui piqua si fort, dit-on, celui qui jouait le rôle fort inférieur d'Alcippe, qu'il fit valoir le sien autant et plus qu'il ne valait[1] (30). Enfin, le personnage de Cliton, le valet de Dorante, fut très-bien rempli par

Le héros de la Farce, un certain Jodelet,

comme nous l'apprend un vers de *la Suite du Menteur*, mis par Corneille dans la bouche de Jodelet lui-même.

Nous avons fait remarquer que Corneille sut préserver de bonne heure ses ouvrages du ton licencieux qui régnait alors au théâtre. Après *Clitandre*, sa seconde pièce, tout ce qui leur reste de l'ancienne familiarité des amants, c'est le tutoiement. « Mais, comme l'a dit Fontenelle, le tutoiement ne choque pas les bonnes mœurs; il ne choque que la politesse et la vraie galanterie. Il faut que la familiarité qu'on a avec ce qu'on aime soit toujours respectueuse; mais aussi il est quelquefois permis au respect d'être un peu familier. On se tutoyait dans le tragique même aussi bien que dans le comique; et cet usage ne finit que dans l'*Horace*, où Curiace et Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû pousser cela un peu

[1] *Lettre sur la vie et les ouvrages de Molière et les comédiens de son temps;* MERCURE DE FRANCE, mai 1740, p. 847. — *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 25.

plus loin, et à son égard le tutoiement n'expire que dans *le Menteur*[1]. »

Si l'on en croyait un recueil d'anecdotes, ce service ne serait pas le seul que Corneille rendit par cet ouvrage. « Oui, mon cher Despréaux, disait Molière à Boileau, je dois beaucoup au *Menteur*. Lorsqu'il parut, j'avais bien envie d'écrire, mais j'étais incertain de ce que j'écrirais; mes idées étaient confuses : cet ouvrage vint les fixer. Le dialogue me fit voir comment causaient les honnêtes gens, la grâce et l'esprit de Dorante m'apprirent qu'il fallait toujours choisir un héros de bon ton; le sang-froid avec lequel il débite ses faussetés me montra comment il fallait établir un caractère; la scène où il oublie lui-même le nom supposé qu'il s'est donné m'éclaira sur la bonne plaisanterie; et celle où il est obligé de se battre par suite de ses mensonges me prouva que toutes les comédies ont besoin d'un but moral. Enfin, sans *le Menteur*, j'aurais sans doute fait quelques pièces d'intrigue, *l'Étourdi, le Dépit amoureux*, mais peut-être n'aurais-je jamais fait *le Misanthrope*. — Embrassez-moi, dit Despréaux, voilà un aveu qui vaut la meilleure comédie[2]. » Il est probable que Boileau sentait parfaitement combien la modestie de Molière s'exa-

[1] *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 337.

[2] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 149. — M. François de Neufchâteau annonce avoir pris cette anecdote dans le *Bolœana;* nous ne l'avons trouvée ni dans celui de Brossette, ni dans celui de Montchesnay. C'est à quelque autre recueil qu'il aura fait cet emprunt.

gérait l'importance de sa dette, et qu'il ne le félicitait que d'une abnégation dont il eût été lui-même peu capable.

Richelieu, qu'on a vu jouer dans cette histoire un rôle si rempli et souvent si peu honorable, mourut le 4 décembre 1642. Un conseiller au Parlement de Paris, Claude Sarrau, ami de Corneille, écrivit huit jours après au poëte pour lui demander s'il laisserait passer un aussi grand événement sans le déplorer dans quelque poëme, sans honorer la mémoire d'un ministre qui, bon gré mal gré, s'il eût vécu davantage, aurait fini par rendre toute justice à son génie (31). Corneille, qui ne pouvait oublier les menées du persécuteur du *Cid*, demeura insensible à cette provocation; mais il sembla d'abord ne pas méconnaître non plus ce qu'il devait au ministre dont il avait été le pensionnaire, et ces quatre vers qu'il fit sur cette mort témoignaient de sa réserve au milieu de ce double sentiment :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

On ne peut pas dire précisément que Corneille ait manqué une première fois à cet engagement par cet autre quatrain qui n'était pas de nature à troubler les mânes du cardinal reposant dans l'église de la Sorbonne :

La Sorbonne est heureuse et riche
D'avoir eu gratis un bien,

Pour lequel la maison d'Autriche
Eût donné la moitié du sien (32).

Mais la réserve annoncée fut bientôt complétement méconnue : Louis XIII ne survécut que quelques mois à Richelieu, et, ne craignant plus de déplaire au prince en jugeant son ministre souverain, Corneille fit le sonnet suivant comme s'il le destinait à la tombe royale :

Sous ce marbre repose un monarque françois
Que ne sauroit l'envie accuser d'aucun vice :
Il fut et le plus juste et le meilleur des rois;
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

L'ambition, l'orgueil, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom, nous donnèrent des lois;
Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont longtemps nous et lui portâmes le supplice.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus ?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre (33).

Nous devons le reconnaître, il y a là oubli des convenances. Il se mêle peu de noblesse aux reproches adressés à l'ombre de Richelieu, et cette accusation graduée d'ambition, d'orgueil, d'intérêt, d'*avarice*, pourrait faire penser que, si sensible, par sa position, aux libéralités, Corneille ne se croyait plus obligé à des

ménagements envers les cendres du cardinal, parce que sa pension s'était éteinte avec lui.

La publication de *Cinna,* qui date du mois de janvier 1643, l'avait exposé à de nouveaux soupçons de cupidité. Cette tragédie parut précédée d'une dédicace adressée à un partisan alors célèbre, Montauron, premier président au bureau des finances de Montauban, que le poëte compare à Auguste comme aussi généreux que l'empereur (34). Voltaire l'en blâme, ou du moins l'en plaint ; et cependant lui-même, sans avoir l'excuse de la gêne, ne prodigua-t-il pas, comme le fait remarquer Palissot, des adulations non moins outrées à beaucoup de personnes qu'il ne pouvait ni aimer ni estimer? N'appelait-il pas le financier La Popelinière Pollion? ne dédia-t-il pas *Tancrède* à madame de Pompadour? n'adressa-t-il pas des flatteries rimées à la Du Barry?

On a assuré que M. de Montauron avait acheté mille pistoles l'honneur de cette comparaison et de cette dédicace. On a même prétendu qu'ayant enchéri sur le cardinal Mazarin, qui n'offrait qu'une moindre somme, il obtint la préférence ; mais cette dernière particularité est appuyée d'autorités d'un faible poids. Tallemant des Réaux, dont la famille était alliée à celle de Montauron, fixe à deux cents pistoles, chiffre fort magnifique encore, la munificence du partisan[1]. Toutefois, on s'est accordé à dire qu'il eut de l'encens

[1] *Historiette de Louis XIII.*

pour son argent; et, quoiqu'on fût alors fort habitué à la louange, même obséquieuse, cette épître parut dépasser les limites convenues. Boileau, qui ne demeure jamais en arrière quand il s'agit de faire ressortir les torts de Corneille, ou même de lui en supposer, rappelle, selon Brossette, ce marché, en faisant dire, dans sa satire VIII, par un père qui engage son fils à ne viser qu'à la fortune :

Aussitôt tu verras poëtes, orateurs,
Dégrader les héros pour te mettre en leurs places,
De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces [1]...

L'article 11 du règlement du *Parnasse réformé* porte aussi : « Supprimons tous les panégyriques à la Montauron » (c'était le nom qu'on avait donné depuis lors à ces sortes d'épîtres). Cette disposition réglementaire était d'autant mieux vue que, par ses folies, ce financier ne tarda pas à épuiser ses titres aux hommages des poëtes, et Scarron eut trop tôt pour eux occasion de dire :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie
Depuis que Montauron mendie;
Montauron, dont le quart d'écu
S'attrapait si bien à la glu
De l'Ode ou de la Comédie [2] (35).

[1] Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, fonds français, n° provisoire 15275, p. 160.

[2] *Le Parnasse réformé,* par Guéret, 1669, p. 133. — *Journal de Verdun,* juin 1707, p. 410. — *Histoire du Théâtre français,* t. VI, p. 94. — Bros-

Si l'on dut plaindre ou blâmer Corneille pour cette épître, la lecture du chef-d'œuvre qui la suivait ne lui attira du moins que de nouveaux tributs d'admiration. Balzac lui exprima la sienne dans une lettre qui, comme tout ce qui est sorti de sa plume, se fait moins remarquer par le naturel que par l'esprit [1]. Corneille avait besoin de ce succès de cabinet pour se consoler d'un échec qu'il éprouva alors au théâtre. *La Suite du Menteur* ne reçut pas un accueil aussi flatteur que la charmante comédie dont elle formait le complément. Cependant l'intrigue, empruntée en grande partie à Lope de Vega, en est intéressante; le style n'en est pas sans agrément; mais des défauts essentiels, qu'un de nos auteurs modernes les plus spirituels a vainement essayé deux fois d'en faire disparaître (36), refroidirent le public. Reprise quatre ou cinq ans après, elle fut un peu plus heureuse [2].

Outre la publication de *Cinna*, l'année 1643 vit encore celle de *Polyeucte*. Tallemant dit qu'avant la mort de Louis XIII, M. de Schomberg ayant annoncé à ce monarque que Corneille voulait lui dédier cette pièce dès lors sous presse, cela fit peur au roi, qui se rappelait la générosité récente de Montauron : « Il n'est pas

sette, commentaire sur le passage cité de Boileau. — *Œuvres de Pellisson*, 1735, t. I, p. 215. — *Défense de Corneille*, par Tournemine, dans les *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738. p. XXXIV. — *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 221 et 222, note.

[1] *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 437, lettre du 17 janvier 1643.

[2] *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 274.

nécessaire, dit-il. — Ah! Sire, reprit M. de Schomberg, ce n'est point par intérêt. — Bien donc, dit-il, il me fera plaisir.» Ce fut à la reine qu'on la dédia, ajoute Tallemant, car le roi mourut entre deux [1]. » *Polyeucte* parut, en effet, dédié à la reine régente, Anne d'Autriche, qui, si l'on en croit les éloges que renferme l'épître dédicatoire, était déjà devenue dévote. Serait-ce à ce changement que Voiture fit allusion lorsqu'il dit dans des vers faits à la même époque pour cette princesse :

Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse;
La rime le dit, toutefois [2] !

Cette épître dédicatoire était accompagnée d'un sonnet sur la victoire de Rocroy, remportée par le duc d'Enghien cinq jours après la mort de Louis XIII. Le grand poëte saluait ainsi l'aurore du grand règne.

Il n'obtint pas néanmoins un acte de justice qu'il sembla solliciter comme une grâce de joyeux avénement. Nous avons dit [3] que nulle garantie n'était donnée aux auteurs pour leur assurer le droit exclusif de représentation de leurs pièces une fois qu'elles avaient été imprimées. Soit que *le Cid* n'eût été représenté qu'au Marais, sans menace de concurrence de la part de l'hôtel de Bourgogne, soit que sa position nouvelle

[1] *Historiette* de Louis XIII.
[2] Note de Voltaire sur la délicace de *Polyeucte*.
[3] Page 105.

d'époux et de père rendît à Corneille encore plus nécessaire de tirer de ses tragédies tout le produit qu'il en pouvait légitimement tirer, il fit présenter par Jacques Goujon, au conseil privé du roi, le projet de lettres patentes dont voici la teneur :

«Louis ... à nos amés féaux et conseillers les maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, salut. Notre cher et bien amé conseiller et avocat au siége général de la table de marbre du Palais des eaux et forêts de Rouen, le sieur Corneille, nous a fait remontrer qu'il a ci-devant employé beaucoup de temps à composer plusieurs pièces tragiques nommées *Cinna, Polyeucte*, et *la Mort de Pompée*, lesquelles il avait fait représenter par nos comédiens ordinaires représentant au Marais du Temple à Paris ; et d'autant qu'il a appris que depuis quelque temps les autres comédiens auraient, à son grand préjudice, entrepris de représenter lesdites pièces et que, s'ils avaient liberté, l'exposant serait frustré de son labeur, nous suppliant sur ce lui pourvoir et lui accorder nos lettres nécessaires ; nous, à ces causes, désirant favorablement traiter l'exposant, lui avons de nos grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis et permettons par ces présentes de faire jouer et représenter lesdites pièces de théâtre ci-dessus spécifiées, nommées *Cinna, Polyeucte*, et *la Mort de Pompée*, par telle troupe de nos comédiens, en tels lieux et endroits de notre royaume que bon lui semblera, et ce durant le temps de ..... à compter du jour qu'elles auront été représentées la

première fois, pendant lequel temps vous ferez, comme nous faisons par ces présentes, très-expresses inhibitions et défenses à tous nos comédiens représentant tant en notre dite ville de Paris qu'autres lieux de notre royaume de jouer ni représenter lesdites pièces sans le vouloir et consentement dudit exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de dix mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts : Si vous mandons... car tel est notre plaisir. Donné... l'an de grâce 1643 et de notre règne le premier. »

Malheureusement on lit au bas de l'original de ce projet, corrigé en plusieurs passages de la main de Corneille, ces mots écrits plus tard par Jacques Goujon : *Privilége Corneille refusé* (37).

Corneille, attiré au théâtre du Marais d'abord par Mondory, qui y avait introduit la modeste *Mélite* et fait porter *le Cid* aux nues, s'y était vu fixer pendant de longues années par Floridor, non moins aimé et applaudi que son prédécesseur. Il avait formé avec cet acteur, issu d'une famille honnête et bien doué, des rapports tels que Floridor, ayant fait baptiser à Saint-Jean-en-Grève, le 9 janvier 1644, le second de ses enfants, prit pour parrain de ce nouveau-né Gédéon Tallemant, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes, cousin germain de l'auteur des *Historiettes*, et pour marraine madame Corneille. Nous ne ferons qu'indiquer en passant que Floridor était très-bien vu et très-considéré, car des quatre enfants dont

on a pu retrouver les actes baptistaires, sur sept issus de son mariage, le premier fut tenu sur les fonts, le 18 janvier 1643, par le vicomte de Langeron et Marie Du Puget de Montauron, femme de Gédéon Tallemant; nous venons de dire les parrain et marraine du second; le troisième fut tardivement conduit au baptême, le 18 mars 1647, par le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, et par la comtesse de Fiesque, née d'Harcourt; enfin, le 27 août suivant, le quatrième fut présenté au premier sacrement par Pierre Corneille lui-même, qui eut pour commère « damoiselle Louise de Soulas, fille de George de Soulas, écuyer, sieur de Primefosse » : c'était la sœur de Floridor [1].

Ceci prouve que Corneille, dans ses voyages à Paris, y amenant parfois sa femme, l'avait associée à ses relations habituelles, et nous conduit à dire que Floridor avait créé jusque-là au Marais les rôles principaux de presque toutes les pièces de notre auteur, qui n'en avait jamais donné aucune à l'hôtel de Bourgogne. Mais Floridor, tout à la fin de 1643 ou au commencement de 1644, « las, dit Tallemant, d'être au Marais avec de méchants comédiens, acheta la place de Bellerose avec ses habits, moyennant vingt mille livres : cela ne s'était jamais vu; la pension que le roi donne aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne, le chef

[1] Tous les détails sur Floridor qui précèdent sont dus au très-curieux ouvrage de M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*; Paris, 1867, page 584.

tenant part et demie, est ce qui faisait donner cet argent[1]. » L'acteur entraîna sur cette autre scène le poëte dont il avait été, depuis la retraite de Mondory, l'heureux interprète et de qui les sympathies lui étaient acquises (38).

Mais, au milieu de ces transmigrations, Corneille travaillait depuis un an à un ouvrage sur lequel il fondait les plus légitimes espérances, *Rodogune*. Sans doute, au Marais, quelque acteur avait pu connaître, bien qu'imparfaitement, le plan de cet ouvrage, et, s'étant cru délié de tous égards envers le poëte et le camarade qui leur préféraient une autre scène, avait communiqué le canevas de la pièce à un flibustier dramatique. Grande fut la surprise de Corneille quand il vit annoncer une tragédie du même titre ; plus grande encore quand il eut retrouvé à la représentation de cette pièce un assez grand nombre des situations de la sienne. Il avait été victime d'une trahison, il lui fallait le reconnaître. Le plan de son ouvrage avait été reporté à un poëte-diplomate de ce temps, nommé Gilbert; mais comme ces renseignements furtifs étaient incomplets, le plagiaire confondit Rodogune avec Cléopâtre, et mit sur le compte de la première tout ce que Corneille faisait dire et faire à l'autre[2] (39).

Celui-ci garda le silence sur la vengeance d'un mécontent et sur le plagiat de Gilbert. Son triomphe vint

[1] *Historiette* de Mondory.
[2] *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 342. — *Histoire du Théâtre français,* t. VI, p. 296. — *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 136.

l'aider à mépriser ce double procédé. *Rodogune* fut accueillie par d'unanimes applaudissements. « On m'a souvent, dit l'auteur dans son Examen, fait une question à la cour, quel était celui de mes poëmes que j'estimais le plus, et j'ai trouvé tous ceux qui me l'ont faite si prévenus en faveur de *Cinna* et du *Cid*, que je n'ai jamais osé déclarer toute la tendresse que j'ai toujours eue pour celui-ci (*Rodogune*), à qui j'aurais volontiers donné mon suffrage si je n'avais craint de manquer en quelque sorte au respect que je devais à ceux que je voyais pencher d'un autre côté. Cette préférence est peut-être en moi un effet de ces inclinations aveugles qu'ont beaucoup de pères pour quelques-uns de leurs enfants plus que pour les autres; peut-être y entre-t-il un peu d'amour-propre, en ce que cette tragédie me semble un peu plus à moi que celles qui l'ont précédée. » Boileau était comme transporté d'admiration en récitant l'imprécation de Cléopâtre [1].

On publia cette même année *la Mort de Pompée*, intitulée *Pompée* dans les éditions suivantes, et *le Menteur*. *La Mort de Pompée* parut sous les auspices du cardinal Mazarin, et l'épître dédicatoire précédait un *Remercîment* adressé trois mois auparavant à cette Éminence « pour une libéralité dont », selon l'expression de Corneille, « elle l'avait surpris » [2]. Si nous en parlons ici, ce n'est pas pour dire qu'il se trouva un pédant, Adrien Blondin, qui s'avisa de le traduire en latin, mais

[1] *Bolæana*, Amsterdam, 1742, p. 131.

[2] *Avertissement* de ce *Remercîment*, par Corneille.

seulement pour faire remarquer que cette libéralité, antérieure de plus de trois mois à la publication de *la Mort de Pompée*, prouve le peu de fondement de la prétendue enchère de Montauron sur Mazarin. Il est certain, du reste, que le cardinal n'aurait pas brillé dans une semblable lutte; il était d'un naturel peu prêteur. « Avant que de mourir, dit Guy Patin, il a demandé à M. Tubeuf une somme de vingt-six francs qu'il lui devait d'un certain jour qu'ils avaient joué ensemble [1]. » Corneille, pour qui ce nouveau bienfaiteur est comme l'autre un *Auguste*, un « homme au-dessus de l'homme », lui témoigne du reste sa reconnaissance par plus d'un vers senti. *Tes dons*, lui dit-il,

Tes dons ont devancé même mon espérance,
Et ton cœur généreux m'a surpris d'un bienfait
Qui ne m'a pas coûté seulement un souhait.

Puis on l'entend ajouter :

La grâce s'affaiblit quand il faut qu'on l'attende :
Tel pense l'acheter alors qu'il la demande;
Et c'est je ne sais quoi d'abaissement secret
Où quiconque a du cœur ne consent qu'à regret.

Pour sa part il y a lieu de croire qu'il n'y avait jamais consenti, mais qu'il n'était pas en position de ne pas souffrir quand le bienfait espéré, quoique non demandé, ne lui arrivait pas. « Avec tant de belles qualités, dit Segrais du grand Condé, monsieur le Prince était fort

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*; Rotterdam, 1725, t. II, p. 230, lettre du 15 mars 1661.

dur, et, sans apporter des exemples d'ailleurs, M. Corneille s'est plaint à moi de ce que, ses ouvrages lui ayant donné tant de plaisir, jamais il ne lui avait fait aucune gratification [1]. » Bien évidemment Corneille n'en avait jamais sollicité, car dans ce cas la dureté du Prince, comme dit Segrais, eût été amollie.

Voltaire et d'autres écrivains ont exprimé l'écœurement qu'ils éprouvaient à voir Corneille, sinon provoquer la munificence d'hommes riches ou puissants, du moins leur témoigner, pour quelques bienfaits pécuniaires, une reconnaissance peu honorable par son exagération. Mais, en lisant ces quatre derniers vers, comment n'ont-ils pas vu que l'homme qui les écrivit avait encore une dignité dont sa situation et les mœurs du temps relèvent le mérite? L'état de fortune où il se trouvait à sa mort ne démontre que trop l'insuffisance des ressources dont il jouit pendant le cours de sa vie, surtout si l'on tient compte des charges nouvelles que lui avait imposées la mort de son père, charges à l'allégement desquelles le produit de la représentation de ses pièces ne pouvait pas contribuer assez largement pour lui assurer la quiétude de l'avenir. Jusqu'en 1653 [2], les auteurs vendaient leurs ouvrages aux acteurs. Corneille n'habitant pas Paris traitait nécessairement moins avantageusement des siens [3]; et bien que la Beaupré regrettât le temps où les comédiens ne

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, 1re part., p. 75.
[2] Voir ci-après la note 13 du livre I.
[3] Note de Voltaire sur l'épître dédicatoire d'*Horace*.

payaient les pièces que trois écus, il faut se garder d'en conclure que celles de Corneille fussent rétribuées d'une manière qui répondît à leur éclat et au profit qu'en retiraient les acteurs. Nul doute donc que ce ne soit le besoin qui lui ait inspiré et l'enthousiasme de quelques remercîments et le découragement de quelques plaintes. C'est avec un sentiment amer que, dans son épître de *la Poésie à la Peinture*, il fait dire à celle-ci par la Poésie que *la libéralité* est depuis longtemps exilée de la cour :

> Hélas ! j'en ai moi-même oublié jusqu'au nom,
> Tant je vois rarement mes plus fameux ouvrages
> Pouvoir s'enorgueillir de ses moindres suffrages...
> J'en fais souvent reproche à ce climat heureux,
> Je me plains aux plus grands comme aux plus généreux.
> Pour trop m'en plaindre en vain je deviens ridicule,
> Et l'on ne m'entend pas, ou l'on le dissimule.

La Poésie ajoute qu'à la vérité certains Sophocles nouveaux en ont déjà senti quelque peu la douce influence ;

> Mais ce ne sont enfin que rayons inconstants
> Qui vont de l'un à l'autre, et qui n'ont que leur temps ;
> Et ces heureux hasards des fruits de mon étude
> Laissent tout l'avenir dedans l'incertitude.

Tout dénote que la Poésie sert là de prête-nom à notre auteur, que ces plaintes sont les siennes, et que, fils dévoué, époux et père, ce grand écrivain se trouva plus d'une fois presqu'en proie au moins poétique des tourments de la vie, le besoin.

Nous estimons cependant que de toutes les phases de sa carrière celle où nous le suivons en ce moment fut bien loin d'être la plus pénible sous ce rapport. Nous nous croyons autorisé à penser au contraire que, grâce à la simplicité de ses goûts, à la modestie de son intérieur, au produit de ses offices, à ses succès, qui auraient dû sans doute lui être beaucoup plus profitables, Corneille put réaliser alors quelques économies (40) que lui firent absorber ensuite l'abandon de ses fonctions, la translation de son domicile à Paris, l'éducation et la collocation de ses enfants, sa vieillesse stérile et l'abandon presque complet de Louis XIV et de Colbert.

Plus tard, bien que des chefs-d'œuvre nouveaux eussent encore rendu son nom plus célèbre, et qu'il se fût formé un plus grand nombre d'hommes capables d'apprécier son génie, il se trouva plus exposé à ces angoisses cruelles. Boileau le félicitait un jour du succès de ses tragédies et de la gloire qui lui en revenait. « Oui, répondit Corneille, je suis saoul de gloire et affamé d'argent. » Boileau, peu fait pour compatir au malheur, s'empressa de rimer avec un mépris révoltant cette déchirante réponse :

..... Je ne puis souffrir ces auteurs renommés
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Appollon aux gages d'un libraire,
Et font d'un art divin un métier mercenaire [1].

[1] *Art poétique*, ch. IV. Note de Brossette sur ce passage.

A la publication de *la Mort de Pompée* succéda celle du *Menteur*. Là, du moins, point d'épître dédicatoire qui fasse soupçonner une position malheureuse; dans sa préface, Corneille exprime seulement pour M. de Zuylichem, secrétaire des commandements du prince d'Orange, une reconnaissance qu'on peut regarder comme fort désintéressée, car elle ne porte que sur deux assez mauvaises pièces de vers latins et français que ce Hollandais, alors célèbre, avait faites à la louange du *Menteur*. Bayle le cite comme un poëte distingué; pour les vers flamands, peut-être, mais, en vérité, c'est un triste écolier dans la langue d'Horace et dans celle de Corneille. Celui-ci lui en sut gré néanmoins, et nous le verrons le lui témoigner de nouveau en lui dédiant son *Don Sanche*.

L'année d'après, Corneille éprouva l'effet de la délicatesse qu'il avait le premier inspirée au public. Avant lui, le viol était regardé comme dramatique, et plus d'une fois il avait réussi à la scène. Quelques beaux vers (41), quelques rôles qui ne manquent ni d'intérêt, ni de vie, ne rachetèrent que faiblement aux yeux du parterre ce qu'avait d'étrange la position de *Théodore*, dont le martyre était le sujet de la nouvelle tragédie. Cette jeune vierge, exposée dans un lieu infâme au péril de la prostitution, voilà la situation qu'il supporta avec peine. Voltaire la traite d'*impertinente*, qualifie la pièce d'*infâme*, et ajoute que tout cela est aggravé par des vers « plus mauvais que le plus inepte des versificateurs n'en au-

rait jamais pu faire [1]. » Ce ton, employé vis-à-vis d'un auteur qui, malgré quelques erreurs, n'en est pas moins le grand Corneille, a cela de commode pour nous, qu'il dispense de toute réfutation. Voltaire ajoute qu'après un tel ouvrage « à peine si on ose condamner les pièces de Lope de Vega et de Shakspeare [2]. » C'est, dans le moins de mots possible, trouver le moyen de se montrer grossièrement injuste envers trois hommes que leur génie aurait dû mettre à l'abri des injures d'un écrivain qui ne les égala jamais à la scène, qui n'y approcha d'eux que d'assez loin, mais qui du moins était fait pour les apprécier mieux que personne, s'il ne se fût laissé dominer par les préjugés littéraires de son temps.

Une distinction qui était bien due à l'auteur du *Cid* et de *Cinna*, mais qu'il ne croyait peut-être pas pouvoir espérer, l'Académie ne l'ayant pas encore reçu dans son sein, vint contre-balancer le déplaisir du très-froid accueil fait à *Théodore*. Le 14 octobre de cette même année, Louis XIV, encore enfant, lui écrivit la lettre suivante :

« Monsieur de Corneille, comme je n'ai point de vie plus illustre à imiter que celle du feu roi, mon très-honoré seigneur et père, je n'ai point aussi un plus grand désir que de voir en un abrégé ses glorieuses actions dignement représentées, ni un plus grand soin que d'y

[1] *Commentaire sur Théodore. Avis du commentateur* et note sur *l'Examen.*

[2] Note sur la scène IV du quatrième acte.

faire travailler promptement. Et comme j'ai cru que pour rendre cet ouvrage parfait, je devais vous en laisser l'expression, et à Valdor les dessins, et que j'ai vu par ce qu'il a fait que son invention avait répondu à mon attente, je juge par ce que vous avez accoutumé de faire que vous réussirez en cette entreprise, et que, pour éterniser la mémoire de votre roi, vous prendrez plaisir d'éterniser le zèle que vous avez pour sa gloire. C'est ce qui m'a obligé de vous faire cette lettre par l'avis de la reine régente, madame ma mère, et de vous assurer que vous ne sauriez me donner des preuves de votre affection plus agréables que celles que j'en attends sur ce sujet. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Corneille, en sa sainte garde (42). »

Nous devons avouer que, malgré cette préférence honorable, malgré cette invitation flatteuse, le génie de Corneille ne s'exerça pas heureusement sur ce sujet. La partie poétique des *Triomphes de Louis-le-Juste, XIIIe du nom, roi de France et de Navarre* [1], n'ajoute rien à sa gloire ; mais aussi la contrainte dans laquelle il se trouvait, par les dispositions du graveur, de renfermer en six vers l'explication de chaque figure, et plus encore sans doute le règne fort peu inspirateur de Louis XIII, doivent être admis comme suffisante excuse [2].

Un homme auquel, s'il eût eu une âme moins élevée,

[1] Paris, 1649, in-folio.
[2] Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille* (par Granet), 1738.

ses nombreux succès auraient pu persuader qu'il était l'égal de Corneille, Rotrou, rendit à son illustre ami un hommage qui les honore tous deux. Dans la tragédie du *Véritable saint Genest*, ce saint comédien, commettant un obligeant anachronisme, répond à Dioclétien, qui lui demande quels sont les ornements de la scène :

> Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome,
> Et les plus grands efforts des veilles d'un grand homme,
> A qui les rares fruits que sa muse produit
> Ont acquis dans la scène un légitime bruit,
> Et de qui certes l'art comme l'estime est juste,
> Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste;
> Ces poëmes sans prix où son illustre main
> D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain
> Rendront de leurs beautés votre oreille idolâtre,
> Et sont aujourd'hui l'âme et l'amour du théâtre.

Certes, ces vers pouvaient être moins embarrassés; mais le sentiment qui les a dictés les embellit, et les spectateurs les accueillirent de tous côtés avec des battements de mains et des trépignements qui prouvaient combien ils étaient pénétrés de l'intention du poëte et partageaient son enthousiasme [1].

Cependant celui qui avait mérité un tel hommage n'avait pas encore été admis à prendre place dans cette assemblée dont Molière, à la vérité, ne fit jamais partie; en vain une foule d'écrivains médiocres

[1] *Magasin encyclopédique*, par Millin, année 1805, t. V, p. 71.

s'en étaient vu ouvrir les portes, deux fois déjà on avait, pour les fermer à Corneille, prétexté un motif assez vain.

L'historien de l'Académie nous apprend, à la date du 12 août 1644, que « M. de Salomon, alors avocat général du grand conseil, fut reçu à la place de M. Bourbon ; qu'on le préféra à Corneille, qui s'était également mis sur les rangs ; que le protecteur (Séguier) fit dire à l'Académie qu'il lui laissait la liberté du choix ; mais qu'elle se détermina pour le premier, parce que Corneille, faisant son séjour à Rouen, ne pouvait presque jamais se trouver aux assemblées, et faire la fonction d'académicien. » Et la nullité à résidence l'emporta.

Pellisson ajoute que, le 21 novembre 1646, on proposa pour remplacer Faret « d'un côté le même M. Corneille, et de l'autre M. Du Ryer ; et ce dernier fut préféré. Le registre, en cet endroit, fait mention de la résolution que l'Académie avait prise de préférer toujours, entre deux personnes dont l'une et l'autre auraient les qualités nécessaires, celle qui ferait sa résidence à Paris (43).

« M. Corneille fut pourtant reçu ensuite (22 janvier 1647), au lieu de M. Maynard, parce qu'il fit dire à la compagnie qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. M. de Ballesdens avait été proposé aussi ; et comme il avait l'honneur d'être à M. le chancelier, l'Académie eut ce respect pour son protecteur de

députer vers lui cinq des académiciens pour savoir si ces deux propositions lui étaient également agréables. M. le chancelier témoigna qu'il voulait laisser une entière liberté à la compagnie. Mais lorsqu'elle commençait à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cérizy lui présenta une lettre de M. de Ballesdens, pleine de beaucoup de civilités pour elle et pour M. Corneille, qu'il priait la compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déférait cet honneur comme lui étant dû par toutes sortes de raisons [1]. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce récit des difficultés qu'éprouva l'admission de Corneille ne se trouve que dans la première édition de l'ouvrage de Pellisson, et que cet historien le retrancha dans les éditions suivantes. Peut-être se figurait-il, comme le dit D'Olivet, que ces deux refus étaient peu honorables pour celui qui les essuya [2], et cette précaution dénoterait en ce cas une grande bonhomie ; ou peut-être aussi supprima-t-il ce passage d'après quelque réclamation de Corneille, par intérêt pour le corps dont il était enfin devenu membre, car nous lisons dans Guy Patin : « M. Pellisson, tout habile homme qu'il est, s'est bien fait des ennemis par son *Histoire de l'Académie*. M. Corneille, illustre faiseur de comédies, écrit contre lui. » Nous ne trouvons nulle autre part mention

[1] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 207 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 206, note. D'Olivet rétablit ce passage dans son édition. La première de Pellisson a pour titre *Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise* ; Paris, Courbé, 1653, in-8°.

de cet ouvrage projeté, demeuré inconnu à tous les éditeurs de notre tragique, auxquels sans doute aussi ce passage de Guy Patin aura échappé [1].

Le discours de réception de Corneille, que l'on pourrait citer à coup sûr comme un des plus mauvais morceaux de ce genre, s'il ne rachetait ses défauts par le rare mérite d'être fort court, est écrit de telle sorte que Palissot a cru y reconnaître le mépris secret du récipiendaire pour le corps qui avait censuré *le Cid* et lui avait préféré deux compétiteurs indignes de lui. Ce n'est peut-être qu'une obligeante interprétation, mais on serait tenté de l'adopter quand on entend l'orateur parler des « admirables chefs-d'œuvre » de ses nouveaux collègues, célébrer « le grand génie qui n'a fait que des miracles, feu M. le cardinal de Richelieu » (persécuteur de Chimène), « qui, de la même main dont il sapait les fondements de la monarchie d'Espagne, a jeté ceux de l'établissement de l'Académie » Toutefois, comme il parle en même temps de sa propre « incapacité » et des « heureux talents dont la nature l'a favorisé », comme il s'appelle un « indigne mignon de la fortune », et peint « l'épanouissement de son cœur », la « liquéfaction intérieure qui relâche toutes les puissances de son âme, » on est forcé de reconnaître qu'il y a négligence et ridicule sans préméditation. Corneille, toujours sublime quand il est animé, devait nécessaire-

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Rotterdam, 1725, t. I, p. 210 ; lettre du 21 octobre 1653.

ment être lourd et guindé dans un genre qui ne comporte qu'une froide déclamation. Au reste, Racine ne fut pas beaucoup plus heureux à sa réception. Peu content sans doute de lui-même, il prononça son discours d'une voix si basse, que Colbert, qui était venu pour l'entendre, ne put en saisir un mot ; aussi s'empressa-t-il de supprimer cette harangue, qui ne parut jamais dans les recueils de l'Académie, et qui ne se trouva pas dans ses papiers à sa mort [1]. Corneille, en imitant cet exemple, eût agi dans les intérêts de sa gloire académique.

Peu avant cette réception, il fit jouer *Héraclius* [2], que Pellegrin appelait le désespoir des auteurs tragiques, et que Boileau nommait un logogriphe [3]. Il obtint un grand succès; mais la complication, et, en quelque sorte, l'embarras de la fable, n'échappèrent ni à ceux dont l'intérêt et les belles situations de cette tragédie enlevaient les suffrages, ni à l'auteur lui-même. Un compilateur d'anecdotes [4] a prétendu que celui-ci, assistant à une reprise de son ouvrage, quelques années après qu'il l'eut composé, ne comprit plus rien à la conduite de l'action. C'est tout au moins une exagération poussée jusqu'à l'invraisemblance ; mais cependant Corneille, on peut en être

[1] *Mémoires sur la vie de Jean Racine* (par L. Racine), Lausanne, 1747, p. 100.

[2] *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien,* 1681, in-12; lettre du 16 août 1647, p. 30.

[3] *Bolæana,* 1742, p. 111.

[4] *Anecdotes dramatiques,* t. I, p. 422.

certain, ne se dissimulait pas cet inconvénient. « J'ai vu, dit-il dans son Examen, de fort bons esprits et des personnes des plus qualifiées de la cour se plaindre de ce que sa représentation fatiguait autant l'esprit qu'une étude plus sérieuse. Elle n'a pas laissé de plaire ; mais je crois qu'il l'a fallu entendre plus d'une fois pour en remporter une entière intelligence. » Des admirateurs trop exclusifs de Corneille n'ont voulu voir dans cette multiplicité de ressorts qu'une preuve de plus d'une grande force de composition ; il faut convenir qu'il y en a davantage encore à produire de grands effets avec des moyens très-simples, comme dans les trois premiers actes d'*Horace*[1]. Boileau a émis cette dernière opinion avec une absence de ménagements qui ne lui est que trop ordinaire quand il parle de Corneille. C'est à l'occasion d'*Héraclius* qu'il a dit :

> Je me ris d'un acteur qui, lent à s'exprimer,
> De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
> Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
> D'un divertissement me fait une fatigue[2].

Calderon composa également alors une pièce sur ce même sujet[3]. On a plus d'une fois débattu la question de savoir lequel des deux auteurs avait produit l'original. Les emprunts que l'auteur français avait déjà faits aux Espagnols ont porté quelques écrivains à

[1] *Cours de littérature*, par La Harpe, édit. de Verdière, t. V, p. 283.
[2] *Art poétique*, ch. III. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 422.
[3] *En esta vida todo es verdad, y todo mentira.*

croire qu'il avait encore été imitateur en cette circonstance [1]; mais d'autres critiques, dont nous croyons devoir adopter l'opinion, en ont soutenu une contraire. Le père Tournemine dit que Calderon vint à Paris à peu près à l'époque du succès d'*Héraclius* [2], et si ce n'est pas là une preuve irrécusable de la priorité du nôtre, c'est toutefois un indice, corroboré d'ailleurs par l'Examen de Corneille lui-même. « Cette tragédie, dit-il, a encore plus d'effort d'invention que celle de *Rodogune,* et je puis dire que c'est un heureux original dont il « s'est fait beaucoup de belles copies, sitôt qu'il a paru ». Le caractère de Corneille ne permet pas de douter, après cette déclaration, qu'il ne soit l'inventeur de ce sujet; et si, par une dissimulation dont il n'est pas possible de le soupçonner, il avait voulu s'attribuer injustement ce mérite, ses envieux et ses rivaux n'eussent pas laissé échapper l'occasion de diminuer sa gloire et sa réputation, en démontrant la fausseté de ce qu'il avançait.

Nous n'avons pas parlé, en 1646, de la publication de *Théodore*, dont la dédicace n'avait rien de remarquable. *Rodogune* fut livrée à l'impression au commencement de 1647, et dédiée par l'auteur au prince de Condé. *Héraclius*, publié quelques mois plus tard (44), est adressé au chancelier Séguier. Le nouveau membre de l'Académie exprime sa reconnaissance pour le protecteur de cette compagnie ; mais si

[1] Voir une lettre au *Mercure de France,* mai 1724, p. 846.

[2] Avertissement du *Théâtre de P. Corneille,* édit. de 1738, t. I, p. XXXIX.

l'on mesurait sur ses remercîments la joie qu'il avait pu ressentir de sa réception, on s'en ferait une idée fort exagérée.

Vers ce même temps son cœur jouit, par l'attachement sans égal qu'il portait à son frère, d'un bonheur beaucoup plus vrai. *Les Engagements du hasard*, coup d'essai de Thomas, furent favorablement accueillis sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dont l'enceinte avait retenti depuis plusieurs années des applaudissements accordés au frère du nouvel auteur. Celui-ci débutait au même âge que son aîné; et si d'un côté il avait eu l'avantage de se former sous lui, de l'autre il avait, on l'a déjà remarqué, le désavantage immense de porter un nom célèbre, un nom dont il était bien difficile qu'il ne parût pas écrasé [1]. Voltaire, en parlant de lui, a dit qu'il aurait eu une grande réputation s'il n'avait pas eu de frère. Boileau, prononçant, mais à sa manière, un arrêt à peu près semblable, s'écriait : « Pauvre Thomas! tes vers, comparés avec ceux de ton aîné, font bien voir que tu n'es qu'un cadet de Normandie [2]. »

Conrart dit, dans une de ses lettres à Félibien, à la date du 20 décembre 1647 : « On préparait force machines au Palais-Cardinal pour représenter, ce carnaval, une comédie en musique, dont M. de Corneille a fait les paroles. Il avait pris *Andromède* pour sujet, et je crois qu'il l'eût mieux traité à notre mode que les

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 171.
[2] *Bolœana*, p. 130.

Italiens; mais depuis la guérison du roi M. Vincent a dégoûté la reine de ces divertissements; de sorte que tous les ouvrages sont cessés [1]. »

Les Italiens avaient introduit chez nous le goût de ce genre de spectacle, et, après quelques essais assez malheureux, Corneille avait été choisi pour l'y naturaliser (45). Il vit des empêchements successifs s'opposer longtemps à cette mise à la scène, pour laquelle une somme de 2400 livres lui avait été comptée d'avance dès le commencement de 1648 [2]; mais *Andromède,* dont D'Assoucy, le burlesque, avait fait la musique, fut enfin représentée en 1650, sur le théâtre du Petit-Bourbon, et son succès prodigieux dédommagea amplement l'auteur du retard qu'il avait éprouvé. « Il faut que les plus critiques confessent, » dit le rédacteur de la *Gazette* [3], Renaudot, « que l'*Andromède* du sieur Corneille, aujourd'hui reconnu pour l'un des plus excellents auteurs en ce genre de poésie, et ici représentée dans les machines du sieur Torelli, Italien, par la troupe royale, dans la salle du Petit-Bourbon, s'est montrée si puissante à charmer ses spectateurs, qu'il lui est arrivé ce qu'on n'a pu dire jusqu'ici que de fort peu de pièces, et possible d'aucune, à savoir que, de plusieurs milliers d'assistants de toutes conditions, personne ne s'en est

[1] Vincent de Paul, depuis canonisé. *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien,* 1681, in-12, p. 110.

[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay,* janvier 1648, ms. autographe, Bibliothèque Mazarine, in-fol. H, n° 1765.

[3] Extraordinaire du 18 février 1650, numéro entièrement consacré au compte rendu de la représentation d'*Andromède,* p. 245-260.

retourné que très-satisfait, sans en excepter ceux qui l'ont vu représenter dix ou douze fois : car il s'y découvre tous les jours tant de nouvelles grâces, qu'elles ne peuvent être goûtées dans le temps de trois heures qu'elle dure, et qui semble toujours trop court.... Ainsi, cette ravissante pièce, comme il paraît par son prologue, n'avait été faite que pour le divertissement des têtes couronnées (46) et les principaux de la cour; mais, Leurs Majestés en ayant eu le plaisir peu auparavant cet heureux voyage de Normandie [1], d'où nous Les attendons de jour à autre, Leur bonté l'a voulu communiquer à ses peuples ; et les plus considérables de cette ville n'ont pas plus tôt vu le champ ouvert à un divertissement si innocent, qu'il y en a eu peu de toutes conditions, *ecclésiastiques* et séculières, qui ne l'aient voulu prendre [2] » (47). *Ecclésiastiques* fait naître aujourd'hui un sentiment de surprise, mais autrefois il n'exprimait qu'un fait très-commun. On se rappelle le mot du fameux partisan allemand Jean de Werth, qui, s'étant trouvé au donjon de Vincennes avec le vertueux abbé de Saint-Cyran, Duverger de Hauranne, et à un ballet chez le cardinal de Richelieu avec une foule de prélats, disait « que ce qui l'avait le plus surpris en France, c'était de voir les saints en prison et les évêques à la comédie[3]. »

[1] Le roi était parti de Paris le 1er février, et ne revint que le 22 du même mois. Voir la *Gazette*, 1650, p. 184 et 308.

[2] *Gazette*, 1650, p. 246 et 259.

[3] *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, par Racine, t. V, p. 110 de l'édition de ses *Œuvres ;* donnée par M. Aimé Martin, 1820.

On aurait tort d'attribuer au mérite littéraire d'*Andromède* l'accueil qu'elle reçut. Ovide peut en réclamer toute l'action, et sans la nouveauté du spectacle le parterre se fût montré sans doute de beaucoup moins bienveillant; aussi, dans son Argument, Corneille avoue-t-il que cette pièce n'est que pour les yeux, et appuie-t-il seulement sur le bonheur avec lequel il a su appliquer l'art du machiniste à cet ouvrage. « Les machines, dit-il, ne sont pas, dans cette tragédie, comme les agréments détachés; elles en font le nœud et le dénoûment, et y sont si nécessaires que vous n'en sauriez retrancher aucune que vous ne fassiez tomber tout l'édifice. J'ai été assez heureux à les inventer et à leur donner place dans la tissure de ce poëme; mais aussi faut-il que j'avoue que le sieur Torelli s'est surmonté lui-même à en exécuter les dessins, et qu'il a eu des inventions admirables pour les faire agir à propos. » Ce Torelli, auquel les prodiges de son art avaient valu le surnom du *Grand Sorcier,* était un architecte vénitien, qui avait inventé la manœuvre à l'aide de laquelle on change toute une scène en un clin d'œil. Cette invention lui valut un grand renom et des rivaux acharnés. Des hommes masqués l'attaquèrent une nuit pour l'assassiner, et, grâce à une vigoureuse défense, il en fut quitte pour la perte de quelques doigts. Effrayé de ce revenant-bon de la gloire, il avait quitté l'Italie, et était venu s'établir en France[1] (48).

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 179.

La *Gazette* nous a appris tout à l'heure que la reine mère, le roi et leur cour avaient quitté Paris le 1er février 1650 pour se rendre à Rouen, où Mazarin alla les rejoindre le 3 du même mois. Ce voyage avait pour but de déjouer les actives menées de la duchesse de Longueville en Normandie, et de combattre l'influence que le duc son mari, malgré sa détention à Vincennes, exerçait encore dans cette province par ses partisans, en possession de la plupart des fonctions publiques. Un des plus exaltés était le procureur-syndic des États de Normandie. La *Gazette* du 26 février informa ses lecteurs que huit jours auparavant, le 19, le sieur Saintot, maître des cérémonies de la maison du roi, était allé au Parlement de Rouen, « en la Chambre des Comptes, en la Cour des Aides, et autres compagnies de cette ville, leur faire entendre la destitution du sieur Baudry de la charge de procureur des États de cette province, et que le sieur Corneille avait été élu en sa place. » La lettre de cachet du roi, envoyée dans le même but à l'hôtel de ville de Rouen, disait qu'étant nécessaire de remplir cette place « de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue, Sa Majesté avait fait choix du sieur de Corneille. » Il paraît du reste très-certain que le nouveau fonctionnaire n'avait pas été désigné au choix du monarque, ou plutôt à celui de son ministre, par une bien ardente passion politique. Cela néanmoins ne le garantit pas absolument de toute attaque de la part des frondeurs; on en trouve une, mais très-modérée, si l'on tient

compte du ton des pamphlets de cette époque, dans une *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville* [1]. L'auteur anonyme, qui se prétend Breton, d'autres disent Normand [2], après un pompeux éloge du sieur Baudry, ajoute : « On lui a donné un successeur qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre, mais qu'on dit être assez mal habile pour manier de grandes affaires. Bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pensionnaire de Mazarin (49). »

Peu absorbé par la politique, à son essai de tragédie à machines, à *Andromède*, Corneille avait fait succéder imédiatement un poëme d'une espèce également nouvelle en France, *Don Sanche d'Aragon*, comédie héroïque (50). « Voici, dit-il dans la dédicace de cette pièce, adressée à M. de Zuylichem, voici un poëme... qui n'a point d'exemple chez les anciens. Vous connaissez l'humeur de nos Français : ils aiment la nouveauté, et je hasarde *non tam meliora quam nova*, sur l'espérance de les mieux divertir. » Cette tentative, quoique beaucoup moins bien reçue, servit mieux que la précédente la véritable gloire de son auteur. Si quelques tragi-comédies avaient déjà pu donner une idée de cette sorte de drames espagnols, on n'avait ren-

[1] *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville, où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'État, tant pour la guerre que pour la paix, avec la réponse aux imputations calomnieuses de ses ennemis, par un gentilhomme breton*, Amsterdam, 1650, in-4°.

[2] *Désaveu du libelle intitulé :* APOLOGIE PARTICULIÈRE DE M. LE DUC DE LONGUEVILLE. 1651, in-4°.

contré dans aucune l'éclat dont cette comédie brille, et le mouvement qui l'anime. Corneille eut de son vivant la satisfaction de voir Molière suivre ses traces dans cette nouvelle voie avec ses *Amants magnifiques.*

En parlant de l'accueil que reçut *Don Sanche* à son apparition, nous aurions dû dire que le public se montra d'abord très-favorable, et lui prodigua ses applaudissements ; mais « le refus d'un illustre suffrage les dissipa, et anéantit si bien tous les arrêts que Paris et le reste de la cour avaient prononcés en sa faveur, qu'au bout de quelque temps elle se trouva reléguée dans les provinces, où, ajoute Corneille, elle conserve encore son premier lustre [1]. »

On a cru trouver dans les événements contemporains la cause de la haute désapprobation dont parle Corneille. « Alors, a-t-on dit, on avait à Paris la guerre de la Fronde; et l'on voyait en même temps briller à Londres un homme né obscur, prêt à mettre son titre de milord-protecteur au-dessus de celui des rois. On ne crut pas devoir encourager de tels exemples ; et don Sanche, fils d'un pêcheur, ou cru tel dans la pièce, parut ressembler beaucoup trop à ce fils d'un brasseur de bière devant qui tombaient ou pliaient les têtes couronnées. Cromwell tua don Sanche [2]. »

Cette explication offre assez de vraisemblance ; mais il y en a beaucoup moins dans l'assertion d'un ancien éditeur de Corneille, répétée par presque tous ceux qui

[1] *Examen de Don Sanche.* Corneille écrivait ceci dix ans après.
[2] *L'Esprit du grand Corneille,* p. 190.

l'ont suivi. Selon lui, le « suffrage illustre », qui a manqué à *Don Sanche*, ce n'est point, comme on le pourrait croire, celui de la reine, ou même de Mazarin, nécessairement jaloux de faire respecter les droits de la royauté, ce serait celui du grand Condé [1]. Or, ce prince, arrêté par ordre de la cour, le 18 janvier 1650, passa, comme on sait, treize mois dans les prisons de Vincennes, de Marcoussy et du Havre. Il lui était alors, on le comprend facilement, impossible de témoigner sa satisfaction ou son improbation à la représentation d'une pièce de théâtre, et quand les portes de son cachot s'ouvrirent, à la fin de février 1651, il dut peu songer à prendre contre *Don Sanche* le parti de ses geôliers. D'ailleurs comment admettre que, par bravade, Corneille fût venu déclarer qu'un illustre suffrage, auquel il se montrait tenir particulièrement, lui faisait défaut, et que par là il voulût désigner, à ses risques et périls, le prisonnier de Vincennes? D'un autre côté, quand il disait :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
Les rois devraient douter de leur toute-puissance;
Qui le hasarde alors est sûr d'en abuser,
Et qui veut tout prévoir ne doit pas tout oser.

Ces vers étaient applaudis avec enthousiasme, et nous ne pensons pas qu'ils aient pu déplaire au prince de Condé, chez lequel l'obéissance était alors loin

[1] Avertissement (par Jolly) du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1738, p. lj.

d'être irréfléchie. Dans le siècle suivant ils furent retranchés à la scène [1]. Sans doute quelque censeur officieux aura trouvé dans cette sage maxime, dont les rois ne sauraient trop se pénétrer, une atteinte à l'autorité souveraine ; Pibrac avait dit aussi :

> Je hais ces mots de *puissance absolue*,
> De *plein pouvoir*, de *premier mouvement ;*
> Aux saints décrets ils ont premièrement
> Puis à nos lois la puissance tollue,

et ces vers, faisant suspecter le dévouement de celui qui, soudoyé par Catherine de Médicis, avait osé imprimer une apologie de la Saint-Barthélemi, l'écartèrent de la place de chancelier. Corneille, qui n'avait pas de semblables titres aux yeux des hommes de cour, ne devait pas s'attendre à plus de ménagements. Peut-être bien le sieur Baudry va-t-il être aidé par ces vers de son successeur à reprendre sa place.

Au milieu des brusques secousses que la guerre de la Fronde communiquait à l'État, il éclata dans la république des lettres un des grands troubles qui l'aient jamais agitée. Que saint Jérôme et saint Augustin eussent occasionné des séditions jusque dans les temples en soutenant l'un contre l'autre que la plante dont l'ombre causa tant de joie à Jonas était, suivant l'un, une *courge*, suivant l'autre, du *lierre ;* que Scaliger et Cardan se fussent déjà disputés pour savoir si un che-

[1] *Œuvres de D'Alembert*, notes sur l'Éloge de Campistron, t. II, p. 582, de l'édit. de Belin, 1821.

vreau avait autant de poils qu'un bouc; que la prononciation de la lettre *q* eût soulevé mille fureurs, et que la Sorbonne eût cru devoir dépouiller un homme d'un bénéfice parce qu'il avait commis le sacrilége de prononcer *quisquis* et *quamquam* au lieu de *kiskis* et *kamkam*, comme on l'avait décidé, jamais ces grandes questions n'avaient cependant compté autant de partisans, n'avaient armé autant de forces rivales, que la guerre des Uranins et des Jobelins[1].

Le prince de Conti et la duchesse de Longueville, entre qui s'était élevée la querelle, figuraient à la tête des deux partis opposés ; et s'il était besoin de prouver que chacun ne combattit que pour sa croyance consciencieuse, nous dirions que le frère, tout difforme qu'il était, vit de fort jolies femmes se ranger sous ses drapeaux, et que la sœur, si peu cruelle, ne compta pas sous les siens tous les jeunes hommes de la ville et de la cour.

Voiture et Benserade, seuls poëtes avec Corneille que l'on regardât alors comme originaux[2], avaient fait, l'un un sonnet à une dame, sous le nom d'Uranie, l'autre un sonnet pour servir d'envoi à une paraphrase du livre de Job. Le prince de Conti préférait ce dernier; le premier avait su plaire davantage à madame de Longueville : de là un démêlé dans lequel il fallait

[1] Voir l'*Histoire de la guerre des Uranins et des Jobelins,* t. I, p. 116 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre) ; La Haye, 1715.

[2] *Discours touchant la vie de M. de Benserade* (par Tallemant), en tête du t. I de ses *Œuvres ;* Paris, 1697.

nécessairement prendre parti. Scudéry, mademoiselle de Scudéry, Sarrazin, Balzac, Chapelain, Desmarest, Bertaut, Chevreau, La Mesnardière, M. de Montausier et une foule d'autre gens de cour, poëtes et écrivains, taillèrent leurs plumes pour soutenir la cause qu'ils avaient respectivement embrassée[1]. Il était défendu de demeurer neutre; cependant une demoiselle de la reine, mademoiselle de La Roche du Maine, pressée de se déclarer pour *Uranie* ou pour *Job*, ayant répondu, soit pour se tirer d'affaire, soit par distraction, soit enfin par ingénuité, qu'elle préférait Tobie, *Je me déclare pour Tobie* devint la réponse de quelques esprits timides, qui craignaient de se prononcer. On fit à ce sujet cette épigramme :

A la cour quelle tyrannie!
Ma foi, l'on n'y saurait durer;
Ou pour Job ou pour Uranie
Il faut encor se déclarer.
Cent fois d'opinion je change;
Cette comparaison étrange
Rend mon jugement interdit;
Cependant, quoique l'on en rie,
Comme Roche Du Maine a dit,
Je me déclare pour Tobie.

Corneille, qu'on força sans doute à ne pas garder le silence, le rompit par trois petites pièces de vers sur ces débats; mais, par une escobarderie à peu près pa-

[1] Voyez le Recueil de Sercy, t. II, p. 416 et suiv.

reille à celle de mademoiselle La Roche du Maine, il trouva moyen de laisser parfaitement ignorer son avis. Nous citerons un sonnet qui prouve combien le ridicule de ces discussions était loin de lui échapper :

Deux sonnets partagent la ville,
Deux sonnets partagent la cour,
Et semblent vouloir à leur tour
Rallumer la guerre civile.

Le plus sot et le plus habile
En mettent leur avis au jour,
Et ce qu'on a pour eux d'amour
A plus d'un échauffe la bile.

Chacun en parle hautement
Suivant son petit jugement;
Et, s'il y faut mêler le nôtre,

L'un est sans doute mieux rêvé,
Mieux conduit et mieux achevé;
Mais je voudrais avoir fait l'autre [1] (51).

Au milieu de ces débats, où la sottise et la vanité jouèrent un grand rôle, Corneille éprouva un regret plus vrai; son cœur ressentit une douleur plus vive et plus amère que celle de ne s'être pas rendu coupable du moins mauvais de ces deux sonnets. Rotrou, qu'il appelait son maître, parce que celui-ci l'avait précédé à la scène, et qu'à plus juste titre il nommait son ami, Rotrou faisait son séjour ordinaire à Dreux, où il rem-

[1] *Mémoires de littérature*, loco cit. — *Œuvres de Benserade*, loco cit. — *Histoire de la Poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 256. — *Esprit du grand Corneille*, p. 433.

plissait les fonctions de lieutenant particulier et civil, d'assesseur criminel, et de commissaire examinateur aux comité et bailliage. Il se trouvait revêtu de ces charges lorsqu'une maladie épidémique, qui enlevait vingt-cinq à trente personnes par jour, vint désoler Dreux. C'était une espèce de fièvre pourprée, accompagnée de transports au cerveau, dont l'invasion était en peu de temps suivie de la mort. Son frère, qui était alors à Paris, lui écrivit pour le supplier de mettre par la fuite sa vie en sûreté. Mais Rotrou lui répondit que, premier magistrat de la ville, et le seul qui dans cette affreuse circonstance pût veiller à ses besoins et y maintenir le bon ordre, le sentiment de son devoir ne lui permettait pas de suivre ce conseil. Il finissait sa lettre par ces mots : « Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisqu'au moment où je vous écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu. » Peu de jours après il ressentit les premières atteintes du mal : sa dernière heure était venue[1]. « Rotrou, a dit Marmontel, n'a rien d'aussi héroïque dans ses ouvrages que ce trait qui couronne sa vie, car il est beau de voir dans un poëte tragique un caractère plus grand lui-même et plus intéressant que tous ceux qu'il a peints[2]. » Rotrou mourut le 27 juin 1650.

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. IV, p. 408.

[2] Marmontel, *Abrégé de la Vie de Rotrou* dans les Chefs-d'œuvre dramatiques, in-4°. 1773.

Nous voyons 1651 être fécond aussi en événements pour notre auteur. Dès le commencement de l'année il vendit ses charges, moyennant six mille livres [1], et le 23 février son successeur, Alexandre Le Prevost, prêta serment comme premier avocat du roi en la table de marbre [2]. Il nous est impossible de savoir ce qui détermina Corneille à prendre ce parti regrettable pour ses intérêts. Il se peut que ce fut l'engagement qu'il avait contracté vis-à-vis de l'Académie de passer une partie de l'année à Paris. C'est plus à admettre que la pensée qu'il abandonnait ces fonctions parce qu'il se regardait comme investi pour toujours de celles de procureur-syndic des États de Normandie, auxquelles il avait été appelé le 17 février 1650, par suite de la disgrâce du sieur Baudry. S'il en eût été ainsi, son mécompte aurait été bien immédiat et bien complet, car le protecteur de Baudry, le duc de Longueville, ayant fait sa soumission, rentra en grâce auprès de Mazarin, et obtint la réintégration de son protégé dans son poste, que Corneille dut abandonner. Le 23 mars 1651 Baudry faisait enregistrer au parlement de Rouen les lettres patentes qui le rétablissaient dans la charge dont il avait été dépossédé treize mois auparavant [3]. Enfin le 20 juin de la même année Corneille perdit un procès contre les créanciers de son beau-père, Mathieu de Lampérière, procès

[1] Note fournie par M. P.-A. Corneille.
[2] Note fournie par M. Gosselin.
[3] Note fournie par M. Gosselin.

dans lequel il figurait comme représentant Françoise de Tournebu, sa belle-mère, veuve du défunt, et les autres héritiers de celui-ci (52).

Si l'on a cru, à tort, que Corneille avait eu à s'en prendre au prince de Condé des nuages qui obscurcirent le succès de *Don Sanche,* en revanche on est certain que peu de temps après il lui fut en partie redevable de l'éclat d'un nouveau triomphe. *Nicomède*, « pièce d'une constitution assez extraordinaire, et la vingt et unième qu'il fit voir sur le théâtre, où il avait fait réciter quarante mille vers [1] », *Nicomède,* que le caractère de son héros principal et le ton original et hardi de son dialogue devait sans doute faire bien accueillir, fut reçu avec un enthousiasme auquel toutefois l'auteur ne se croyait peut-être pas en droit de prétendre. Lorsque Condé et son frère avaient été arrêtés, le peuple avait allumé des feux de joie; quand ils furent mis en liberté et rentrèrent dans Paris, ce même peuple les reçut comme en triomphe, et, saisissant avec empressement toutes les occasions de témoigner son bonheur de cet élargissement, il se porta en foule à *Nicomède,* dont plusieurs vers y fournissaient de faciles applications [2].

Du reste, pour quelque part que cette circonstance ait pu entrer dans la vogue de la tragédie de *Nicomède*, la faveur publique ne fut pas pour elle passagère, et

[1] Avis au lecteur, en tête de *Nicomède.*

[2] Avertissement (par Jolly) du *Théâtre de P. Corneille,* édit. de 1738, p. lij.

un fait bien postérieur prouve que ses moindres beautés s'étaient profondément gravées dans les souvenirs. A sa rentrée au théâtre, Baron s'étant permis d'y changer quelques vers pour en faire disparaître des mots surannés, le parterre, révolté, rétablit sur-le-champ et tout haut la véritable leçon[1].

C'était bien, comme le disait son titre, une *Épître chagrine* que celle où Scarron écrivait, en 1652 :

> De Corneille les comédies,
> Si magnifiques, si hardies,
> De jour en jour baissent de prix[2].

La vogue, au contraire, dont elles jouissaient toujours à la scène ne pouvait être égalée que par les avances dont l'auteur lui-même était l'objet dans ses rares voyages à Paris. L'hôtel de Rambouillet lui avait voué une admiration dont la petite Montausier était l'écho naïf quand, disant à madame de Rambouillet qu'elle voulait faire une comédie, elle ajoutait : « Ma grand'-maman, il faudra que Corneille y jette un peu les yeux avant que nous la jouions[3]. » Mais la fortune, si brusquement changeante au théâtre, ne devait pas tarder beaucoup à faire de la boutade de Scarron une vérité.

Nous parlerons plus tard de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont les premiers chapitres pa-

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 5.
[2] *Épître chagrine*, s. l. n. d. [1652], in-4°.
[3] *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 256, seconde édition.

rurent en 1651 ; arrivons à l'un des événements qui, dans tout le cours de la carrière de Corneille, affectèrent le plus son cœur, la chute de *Pertharite*. « Un mari qui veut racheter sa femme en cédant un royaume, dit Fontenelle, fut encore plus insupportable que la prostitution ne l'avait été dans *Théodore*. Ce bon mari n'osa se montrer au public que deux fois. Cette chute du grand Corneille peut être mise parmi les exemples les plus remarquables des vicissitudes du monde, et Bélisaire demandant l'aumône n'est pas plus étonnant [1]. » Dans son Examen, écrit sept ans après, Corneille avoue qu'il n'en parle presque pas, pour *s'épargner le chagrin de s'en ressouvenir*. Dès qu'il eut essuyé ce revers, le découragement s'empara de lui, et, son dépit lui persuadant qu'il était trop âgé pour le théâtre, bien qu'il n'eût que quarante-sept ans, il prit la résolution de l'abandonner. « Il vaut mieux (dit-il, dans un avis au lecteur placé en tête des premières éditions de ce malheureux ouvrage) que je prenne congé de moi-même que d'attendre qu'on me le donne tout à fait; il est juste qu'après vingt années de travail je commence à m'apercevoir que je deviens trop vieux pour être encore à la mode. J'en remporte cette satisfaction, que je laisse le théâtre français en meilleur état que je ne l'ai trouvé, et du côté de l'art et du côté des mœurs. Les *grands génies* qui lui ont prêté leurs veilles de mon temps y ont beaucoup contribué, et je

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 342.

me flatte jusqu'à penser que mes soins n'y ont pas nui. Il en viendra de plus heureux après nous qui le mettront à sa perfection, et qui achèveront de l'épurer : je le souhaite de tout mon cœur. Cependant agréez que je joigne ce malheureux poëme aux vingt et un qui l'ont précédé, avec plus d'éclat. Ce sera la dernière importunité que je vous ferai de cette nature. »

On est assez porté à croire que Corneille cherche ici à se venger, par quelque ironie, d'un parterre qu'il accusait intérieurement d'injustice, lorsqu'on songe quels étaient les *grands génies* qui soutenaient une scène veuve de Rotrou, et sur laquelle Racine ne devait paraître que onze ans plus tard. Au reste, abandonnant un peu ce ton de dépit, et restreignant sa résolution rancuneuse, il ajoute : « Elle n'est pas si forte qu'elle ne se puisse rompre, mais il y a grande apparence que j'en resterai là. »

C'est aussi là que nous bornerons la seconde époque de la vie de Corneille. Quels succès, que de gloire, dans les dix-sept années pendant lesquelles nous nous sommes efforcé de le suivre! De quatorze pièces, dix font notre admiration et sont l'honneur de notre théâtre! Dans les quatre autres il est plus d'une heureuse hardiesse, plus d'une ingénieuse tentative : *La suite du Menteur*, à laquelle Voltaire, si peu flatteur de Corneille, trouvait tant d'intérêt; *Andromède*, ce brillant essai d'un genre plein de grandeur ; *Théodore*, qui, par ses défauts comme par ses beautés, dénote, buoi qu'on en ait dit, un homme peu ordinaire, et à

laquelle l'heureuse *Inès de Castro* a fait plus d'un emprunt; *Pertharite* enfin, dont, malgré son infortune, Racine n'a pas craint de transporter les principales situations dans *Iphigénie* et dans *Andromaque.*

Reviendrons-nous ensuite sur ces chefs-d'œuvre dont nous n'avons fait que constater le succès? sur ce *Menteur,* qui a révélé la comédie à la France, et peut-être à Molière? sur ce *Don Sanche*, où respire une chaleur, un héroïsme si malheureusement imités, ou plutôt si maladroitement travestis dans les tragédies chevaleresques du dix-huitième siècle? sur ce *Nicomède,* dont le dialogue est si original par son naturel, et si mordant par son comique? sur *le Cid,* sur *Horace, Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Rodogune*, *Héraclius?* Non : cette simple nomenclature parle plus haut que nos éloges, commande mieux l'admiration.

NOTES.

NOTES

DU LIVRE PREMIER.

(1) « ..... Maintenant, me dit Eugène en m'entraînant dans « les détours sinueux de rues étroites, je vais vous conduire « devant le monument le plus honorable et le plus glorieux « pour la ville de Rouen. Regardez, » continua-t-il en me plaçant devant une maison de fort médiocre apparence et dont le rez-de-chaussée est occupé par la boutique d'un serrurier. Je regardai, et je fus effectivement saisi d'un sentiment voisin de l'adoration en lisant sur un marbre placé au-dessus de la porte de ce modeste asile, ces seuls mots :

ICI
EST NÉ, LE 6 JUIN 1606,
PIERRE CORNEILLE[1].

« J'ai vu la chambre où retentirent les premiers vagissements de cet homme qui devait faire entendre sur la scène française de si mâles et de si nobles accents. La cheminée, les croisées, les portes, tout a été religieusement conservé. Seulement on remarque çà et là quelques légères traces des enlèvements que des pèlerins enthousiastes ont faits aux lieux qui ont vu naître Corneille. M. Lefoyer, qui occupe

[1] Nous donnons ici l'inscription rectifiée en 1828. Voir *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin, p. 5.

cette maison ou plutôt ce temple, se montre digne de veiller sur un aussi précieux héritage. Il a plusieurs fois résisté aux offres les plus séduisantes plutôt que de se laisser dépouiller de rien de ce qui pouvait rappeler Corneille. C'est à ses frais qu'a été placé sur la porte le buste *en plâtre* de l'auteur du Cid. A Rome, à Athènes, on lui eût élevé, aux frais de l'État, une statue de marbre de Paros : autres temps, autres peuples, autres statues.

« Il paraît que l'on a pensé à Rouen que la gloire de Corneille n'avait pas besoin d'être consacrée par des monuments plus périssables qu'elle; aussi en chercherait-on vainement un seul dans son enceinte qui rappelât le père de la scène française. C'est une omission que j'engage les Rouennais à réparer, plutôt dans l'intérêt de leur propre gloire que de celle de leur immortel compatriote [1].

« Pour arrêter ou pour cacher les ravages du temps, pour-« suivit Eugène, il a fallu recrépir l'extérieur de cette maison, « ce qui lui a donné une apparence moderne qui ôte quelque « charme à mes yeux. Je l'ai vue telle qu'elle était du temps « de Corneille, avec ses colombes en croix, et cet aspect de « vétusté ajoutait encore quelque chose à ma vénération. »

[1] Nous lisons avec plaisir l'article suivant dans *l'Observateur des beaux-arts* du 26 avril 1829 : « La Société libre d'émulation de Rouen a entendu récemment un rapport où une commission nommée *ad hoc* a proposé les moyens à employer pour parvenir à ériger un monument à Corneille dans le lieu de la naissance de ce grand homme. Ce projet trouvera, sans doute, beaucoup de partisans chez les Rouennais. » (*Note de la 1re édition* [1829]).

Note ajoutée à la seconde édition (1855) : Un académicien de Rouen, M. Hellis, dans une brochure publiée par lui en 1848 (*Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun*, p. 46), prend pour nôtres le récit et les reproches de M. de Jouy, et se demande s'il est bien possible que nous soyons jamais allé à Rouen. M. Hellis trouvera notre réponse dans la dernière note du livre IV.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'entre ces deux dates de 1829 et de 1855, une statue a été érigée à Corneille dans sa ville natale, à l'aide d'une souscription nationale, en 1834.

« Heureusement qu'avant d'entreprendre ces indispensables réparations on a eu soin d'en faire un dessin, que M. Lefoyer nous a communiqué avec la plus complaisante prévenance... Quant à l'intérieur de la maison, surtout à la chambre où est né Corneille, qui est située au second étage, on y retrouve encore cette empreinte du vieux temps si propre à réveiller les souvenirs.

« On prétend que c'est dans la maison voisine qu'est né Thomas Corneille ; mais aucune inscription ne l'annonce, soit que l'on n'ait pas regardé ce fait comme suffisamment prouvé, soit, plus vraisemblablement, que l'on n'ait pas trouvé Thomas digne de cette distinction.

« Corneille est né *rue de la Pie ;* l'occasion de changer ce nom ridicule était belle : on n'en a pas profité. Un marbre semblable à celui qui est placé sur la maison du père de la scène française décore celle où est né Fontenelle, dans la *rue des Bons-Enfants,* n° 134. On y lit également le nom de l'auteur des *Mondes* et la date de sa naissance. » (Extrait de *l'Hermite en province,* par M. de Jouy, tome VII, pages 214 et suiv. ; Paris, Pillet, 1824.)

M. P.-A. Corneille a démontré d'une manière irrécusable dans son *Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille, et sur la maison où il est né* (Rouen, Baudry, 1829, in-8°), que Pierre Corneille était né dans cette maison, et son frère Thomas dans la maison contiguë.

Cette dernière fut vendue par contrat passé le 30 octobre 1686, où figurait Le Bouyer de Fontenelle, comme mandataire de son beau-frère, moyennant 7,750 livres[1]. Déjà, le 12 décembre 1682, par un acte du tabellionage de la vicomté de Rouen, à nous communiqué par M. Gosselin, qui l'a découvert, on avait vu, pour conserver les termes mêmes du contrat :

[1] Ce dernier renseignement nous a été fourni par M. P.-A. Corneille.

« Thomas de Corneille, écuyer, sieur de l'Isle, demeurant à Paris, rue Clos-Gerjo (*sic*), paroisse Saint-Roch, maintenant en cette ville de Rouen, logé chez M. de Fontenelle, son frère en loi, avocat en la cour, demeurant rue du Cordier, paroisse Saint-Godard, ledit sieur de Corneille, fils et héritier de défunt Me Pierre de Corneille, vivant écuyer....

« Lequel a constitué à fin d'héritage, pour lui, ses hoirs, au couvent et monastère des religieuses de Saint-François et de Sainte-Élisabeth, établi en cette ville de Rouen, 300 livres tournois de rente, au denier dix-huit, pour laquelle il hypothèque tous ses biens, et ce moyennant la somme de 5,400 livres présentement comptée par lesdites religieuses, laquelle somme il s'engage employer au payement *de partie du mariage* de sa fille Marthe de Corneille, affidée de M. de Marcilly. »

Par ce même acte Thomas Corneille déléguait pour le payement de cette rente les loyers de sa maison de la rue de la Pie, occupée par le sieur de Galentine, conseiller en la cour des Aides, moyennant 370 livres de loyer annuel.

Mais nous avons malheureusement à ajouter ici que ces deux maisons ont été rasées dans la seconde moitié de notre siècle. On lit dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année* 1857-1858, p. 203 et 204 :

«.... La maison qu'une tradition authentique signalait à la vénération de tous comme le berceau du grand poëte, frappée il y a quelques années par les exigences inflexibles de l'alignement, avait disparu pour faire place à une bâtisse nouvelle, et tout récemment la maison voisine, qui avait vu naître Thomas Corneille, avait éprouvé le même sort. Or, depuis ce temps, aucune indication, aucun témoignage apparent ne subsistait pour manifester aux yeux de l'étranger ce glorieux souvenir. L'autorité municipale, entravée d'abord par quelques mauvais vouloirs particuliers, ne pouvait cepen-

dant tarder davantage à restituer cette noble commémoration; elle invita donc l'Académie à rédiger la formule qui lui paraîtrait la plus convenable. L'Académie accepta cette mission si honorable et si digne d'elle avec une respectueuse reconnaissance, et confia le soin d'éclairer la question à des commissaires, dont M. Ballin résuma les avis dans un consciencieux rapport. L'opinion de la commission fut que, Thomas Corneille étant aussi l'une des gloires de la ville de Rouen, la maison qui le vit naître, et qui était contiguë à celle de son frère, devait être également l'objet d'un souvenir; toutefois, une seule formule devait réunir les deux mentions. L'Académie, après avoir longuement discuté les propositions du rapport, et mûrement délibéré l'inscription, adopta la rédaction suivante :

ICI
ÉTAIENT LES MAISONS
OÙ SONT NÉS LES DEUX CORNEILLE :
PIERRE, LE 6 JUIN 1606,
THOMAS, LE 24 AOUT 1625.

« Cette formule fut immédiatement transmise, avec l'exposé des motifs, à l'administration municipale, qui l'a adoptée, l'a fait graver sur une plaque de marbre, et l'a fait placer tout près de la ligne de jonction des deux maisons nouvelles bâties sur l'emplacement des anciennes. »

(2) Une ordonnance de 1539 voulait que l'on énonçât sur les actes de baptême le jour précis de la naissance, en mettant : *né d'avant-hier, né d'hier, né d'aujourd'hui*. Mais elle n'était pas toujours observée ; il paraît même qu'à cette époque à Rouen elle ne l'était presque jamais. Voici l'acte de baptême de Corneille, inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Sauveur de Rouen, pour l'an 1606 :

« Le neuvième jour de juin 1606, *Pierre*, fils de M. Pierre

Corneille, a été baptisé ; le parrain, monsieur Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, et Barbe Hoüel. »

Plusieurs écrivains ont donc pensé que Corneille avait vu le jour le 9 juin. Mais, quelque nombreux qu'ils soient, leur opinion ou plutôt leur conjecture ne saurait être opposée à l'autorité de la notice nécrologique qui lui est consacrée dans le *Mercure galant* d'octobre 1684, recueil à la rédaction duquel Thomas Corneille prenait part, et surtout au témoignage formel de celui-ci, qui avait plus d'une fois sans doute fêté l'anniversaire de son frère, et qui dit dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique*, au mot ROUEN : « La même ville a été la patrie du fameux Pierre Corneille, qu'on nomme ordinairement *le grand Corneille*, né le 6 juin 1606... Il mourut le dimanche 1er jour d'octobre 1684. »

La Société d'émulation et l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ont, l'une en 1826, l'autre en 1827, nommé une commission pour résoudre cette question de date. M. P.-A. Corneille, membre de la première, en fut, par un sentiment qu'on appréciera, nommé rapporteur. M. Hoüel fut chargé par la seconde des mêmes fonctions. Après des investigations scrupuleuses, les deux commissions se sont prononcées pour la date du 6 juin. (*Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille*, signée P. Corneille, in-8°, Rouen, 1826, et *Rapport sur la date de la naissance de P. Corneille*, par M. Hoüel, Rouen, 1828, in-8°.)

Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, parrain de Corneille, était son grand-père maternel.

Barbe Hoüel, sa marraine et sa grand'mère du côté paternel, était fille de Jean Hoüel, sieur de Vatteville (canton d'Yerville, arrondissement d'Yvetot), et avait épousé Pierre Corneille, conseiller référendaire à la chancellerie du parlement de Normandie, qui vendit sa charge en 1587, et mourut vers 1588. De leur mariage étaient nés :

1° Jeanne, baptisée le 16 septembre 1571, religieuse.

2° Pierre, l'aîné, père de notre auteur, présumé né en 1572; anobli par lettre du mois de janvier 1637 (voir ci-après la note 1 du livre II), mort le 12 février 1639. Sa veuve, Marthe Le Pesant de Boisguilbert[1], mère du grand Corneille, vivait encore, d'après des actes de famille, en 1646, mais, selon la même autorité, elle était morte en 1658.

3° Antoine, curé de Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot. M. Gosselin a trouvé dans les archives de la cour impériale de Rouen un arrêt de l'ancien parlement, en date du 17 mars 1595, ordonnant au doyen rural de mettre Antoine Corneille en possession de cette cure. Des procès successifs rendirent, pendant quelques années, ce poste tantôt impossible, tantôt fort disputé. Mais enfin une autre communication également obligeante de M. Ch. de Beaurepaire nous apprend qu'Antoine Corneille mourut dans ces mêmes et pieuses fonctions en janvier 1648. Il avait donc occupé, plus ou moins paisiblement, cette cure pendant près de cinquante-trois ans.

4° Barbe, baptisée le 16 mars 1578.

5° Richard, baptisé le 2 février 1580; mort jeune.

6° Guillaume, baptisé le 5 mars 1581.

7° Françoise, baptisée le 23 juillet 1583, morte le 6 novembre 1601.

8° François, baptisé le 19 janvier 1585. C'est de lui que descendait mademoiselle Corneille mariée par Voltaire. Il

[1] On trouve souvent le nom de cette famille écrit d'une manière peu uniforme. On voit tantôt *Lepésant,* tantôt *Le Pesant,* tantôt *Le Paysant;* tantôt *de Bois-Guilbert,* tantôt *de Bois-Guillebert.*

Pierre Le Pesant de Bois-Guilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, mort en 1714, est auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et d'économie politique.

Bois-Guilbert (Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de), qu'on regarde comme petit-neveu de la mère de Corneille, est auteur d'un *Poëme sur la sédition d'Antioche,* couronné par l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen en 1769; imprimé en 1770, in-8°.

fut reçu procureur au parlement de Rouen par arrêt du 15 décembre 1607, trouvé par M. Gosselin.

Pierre Corneille l'aîné et Marthe Le Pesant de Boisguilbert, père et mère de Corneille, eurent de leur mariage :

1° Pierre Corneille (le grand), baptisé le 9 juin 1606.

2° Marie, baptisée le 4 novembre 1609 ; mariée en 1634, au sieur Ballain ou Ballam.

3° Antoine, baptisé le 10 juillet 1611.

4° Magdelaine, baptisée le 13 janvier 1618.

5° Marthe, baptisée le 28 août 1623, mère de Fontenelle.

6° Thomas, baptisé le 24 août 1625, auteur d'*Ariane*.

7° Magdelaine, baptisée le 27 juin 1629 ; présumée morte en 1635.

Peut-être, mais ce point n'a pu être éclairci, les deux filles du nom de *Magdelaine* forment-elles un double emploi, qu'expliquerait jusqu'à un certain point l'inexactitude des registres ; peut-être aussi, et cela est plus vraisemblable, la première étant morte avant la naissance de la seconde, aura-t-on donné son nom à celle-ci.

Nous devons ces renseignements à l'infatigable complaisance de M. P.-A. Corneille, qui est parvenu à découvrir sur les registres de l'état civil, ou, quand il y a eu lacune, dans des actes notariés, toutes les dates que nous venons de rapporter. Toutes les fois que nous nous sommes servi du mot *présumé,* c'est que l'acte et sa date ont échappé à ses recherches ; mais alors ses conjectures sont fondées sur des renseignements de famille.

(3) Voici le procès-verbal de sa réception et de sa prestation de serment, découvert en 1830 par M. Floquet, dans les archives du greffe de l'ancien parlement de Rouen :

« Du mardi XVIIIe jour de juin 1624, Me Pierre Corneille, licencié ès loix, après que par ordonnance de la Cour a été informé d'office, par les conseillers commissaires à ce dépu-

tés, de sa vie, mœurs, actions, comportements, religion catholique, apostolique et romaine; ouï sur ce le procureur général du Roi, et de son consentement, a été reçu avocat en ladite cour, et a fait et prêté le serment en tel cas requis et accoutumé. »

« Ce titre (d'avocat), dit M. Gosselin, ne devait lui procurer de longtemps ni travail ni profit. Son père avait depuis quatre ans cessé ses fonctions, et il n'était plus au Palais pour l'y guider et le produire. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne plaida jamais. Car, après avoir feuilleté avec le plus grand soin les registres de toutes les juridictions, jamais nous ne l'avons rencontré plaidant *comme avocat d'une partie.* » (*Particularités de la vie judiciaire de Pierre Corneille*, par E. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale de Rouen; Rouen, 1865, p. 6.)

(4) Les lettres patentes du roi données à l'effet d'investir Corneille des deux charges qu'il avait acquises sont des 31 décembre 1628 et 10 janvier 1629. Ces charges lui avaient été vendues par le sieur Pierre de Mogerès, qui en était titulaire. — C'étaient deux offices distincts, tous deux dépendant du ressort de la table de marbre, auxquels le chancelier eût pu faire nommer deux personnes, mais que Corneille cumula comme son prédécesseur. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille,* après vérification aux archives de la Cour de Rouen.)

(5) Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique* (Paris, 1708), à l'article Rouen, répète l'aventure qui, selon Fontenelle, donna lieu à *Mélite.* Il ajoute même que la pièce ne fut faite que pour donner place à un sonnet qu'il avait précédemment adressé à cette personne aimée. Mais nous ferons encore observer que Thomas était né dix-neuf ans après son frère, et qu'il écrivait quatre-vingts ans environ après la représentation de cette pièce.

Dans un de ces piquants volumes que, pour le charme de

ses lecteurs, savent fournir à M. Édouard Fournier son talent inventif et sa féconde imagination, dans ses *Notes sur la Vie de Corneille* (en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*), — ingénieuse fantaisie servant de pendant au volume qu'il a consciencieusement intitulé *le Roman de Molière,* — le spirituel écrivain s'amuse à enchérir encore sur Thomas Corneille. Après avoir développé cette thèse que P. Corneille n'a songé à travailler pour le théâtre que parce qu'il avait le désir d'y faire entendre, en les encadrant dans cinq actes, quatorze vers qu'il avait composés, après nous avoir fait voir ce sonnet qui nous vaut un long poëme, il nous montre, par le plus charmant rapprochement, Corneille faisant *Cinna,* comme il aurait fait un placet impromptu, pour obtenir de Richelieu la grâce de quelques mutins normands. Voilà comme, avec un homme d'esprit, de grands effets doivent toujours avoir tenu à de toutes petites causes.

Évidemment avec cette fable de Corneille faisant des tragédies pour toutes les circonstances, comme *le Parfait Secrétaire* donne des modèles de lettres pour toutes les situations, M. Fournier avait surtout pour intention de prouver la fécondité de ses inventions, mais, du même coup, hélas!

Il a des éditeurs égaré le plus sage.

M. Marty-Laveaux, qui confesse franchement, tome X, p. 7, de son édition des *Œuvres de Corneille,* Paris, Hachette, qu'il a précédemment donné, tome I, p. xij, dans un traquenard du même amuseur; M. Marty-Laveaux aura évidemment à déclarer qu'il a également fait fausse route ici quand il a pris au sérieux la facétie nouvelle du même guide. Suivant ce qu'il reconnaît tout le premier, d'après la correspondance de Chapelain, qui ne permet pas de doute à cet égard, *Cinna* n'a été représenté que fort avant dans l'année 1640. Or les émeutes des environs de Rouen, les jugements du parlement de

Normandie, les mesures édictées à la suite, étaient du commencement de 1639; une tragédie-placet, glorifiant la clémence et n'arrivant que longtemps après les rigoureuses exécutions consommées, ne pouvait plus avoir ni à-propos ni efficacité, et ne devenait plus nécessairement qu'une fort inutile et fort périlleuse épigramme. Il n'y a donc à cette fable aucune vraisemblance, et c'est ce qui précisément aura séduit M. Éd. Fournier, mais aussi ce qui devait avertir et prémunir sa victime.

(6) Pour prouver que sur ces faits on doit beaucoup plus s'en rapporter à l'éditeur de 1738, Granet, qu'à Fontenelle, il nous suffira de nous appuyer de la propre autorité de ce dernier. « On a recueilli, dit-il, avec soin et avec goût, ces différentes pièces, dont on a fait un volume à la suite de son Théâtre, réimprimé en 1738, et je ne puis mieux faire que de renvoyer *sur toute cette matière* tant au volume qui contient les pièces... qu'à une préface judicieuse et bien écrite, *où l'on trouvera de plus des traits historiques que je ne savais pas.* L'auteur y doute d'un fait que j'avais avancé : j'avoue que son doute seul m'ébranle; c'est un fait que j'ai trouvé établi dans ma mémoire comme certain, quoique dépouillé de toutes ses preuves, que j'ai eu tout le loisir d'oublier parfaitement. » (*Vie de Corneille,* par Fontenelle, édit. de Belin, p. 348.)

Ceci démontre encore la vérité de ce que dit Fontenelle, qu'il est des traits historiques relatifs à son oncle qu'il ne savait pas, et beaucoup d'autres *qu'il savait mal.* Voici le fait dont il veut parler : Il avait dit : « M. Corneille estimait extrêmement ces deux poëtes (La Rue et Santeuil). Lui-même faisait bien des vers latins, et il en fit sur la campagne de Flandre en 1667, qui parurent si beaux, que non-seulement plusieurs personnes les mirent en français, mais que les meilleurs poëtes latins en prirent l'idée et les mirent encore en latin. »

« Un fait aussi singulier, avait dit Granet, a réveillé ma curiosité, et m'a fait chercher avec soin les vers latins de M. Corneille, les imitations dans la même langue, et les traductions françaises. Mes recherches ont été inutiles, et je suis presque tenté de croire que ces diverses pièces n'ont jamais existé. Ne peut-il pas se faire que M. de Fontenelle ait confondu un fait un peu différent et d'une date assez approchante? Le voici : En 1668, M. Corneille fit des vers latins sur la conquête de la Franche-Comté ; mais ce n'est qu'une traduction de ses vers français sur le même sujet, qui parurent en même temps et furent bientôt traduits par le P. de La Rue et M. Santeuil, les meilleurs poëtes latins du dernier siècle. Cette conjecture paraîtra fondée si l'on considère que, dans le recueil de leurs poésies, les vers français de M. Corneille précèdent les vers latins. Il ne fit en 1667 qu'un poëme français sur le retour du Roi, de Flandre, dont nous n'avons aucune traduction. »

(7) Rien n'égale la négligence de la plupart des éditeurs de Corneille. Il y a dans ces pièces diverses un sonnet *A Mélite :* plusieurs d'entre eux ont regardé ce sonnet comme une preuve nouvelle de la réalité de la prétendue aventure. Pas un ne s'est aperçu qu'il n'est autre que celui qui se trouve acte II, sc. 4, de la comédie de *Mélite,* et que, comme cette pièce était encore inédite quand Corneille publia *Clitandre* et les *Mélanges poétiques,* il crut pouvoir distraire le sonnet de la comédie manuscrite où il était placé, pour le joindre à quelques autres poésies du même genre.

Palissot, qui ne regarde pas cette beauté comme imaginaire, met sur son compte tant l'aventure rapportée par Fontenelle que les liaisons d'enfance et les premières inspirations dont parle l'éditeur de 1738. Il y a là confusion entre événements qui impliquent contradiction.

Cette opinion de Palissot ayant été reproduite dans ces

derniers temps par Géruzez et M. Marty-Laveaux, qui penchaient comme lui à ne voir là qu'une seule et même personne, mademoiselle Milet, devenue par le mariage madame Du Pont, M. Gosselin est venu renverser cette transaction hypothétique et peu heureuse en prouvant, à l'aide d'un arrêt du parlement de Normandie du 11 août 1639, que madame Du Pont se nommait, de son nom de demoiselle, Marie Courant. (*Particularités de la Vie judiciaire de P. Corneille*, p. 15.)

(8) M. Floquet, qui avait sans doute mal lu dans notre première édition le passage auquel cette note se rapporte, dit que nous n'avons, pour la fixation de la date de *Mélite* à 1629, que le témoignage des frères Parfait, à l'habituelle exactitude desquels il ne rend pas justice. Il n'a pas vu, ou a mieux aimé ne pas voir celui de Mairet[1], que nous citions également : car M. Floquet convient qu'il ne veut pas discuter ce point, et qu'*il se sent porté* à admettre sans examen la date de 1625, « qui ne peut qu'honorer Corneille, puisqu'elle serait une preuve de la précocité de son génie. *J'aime à me persuader*, ajoute-t-il, que Fontenelle, en fixant à l'année 1625 la première représentation du premier ouvrage de son oncle, *pourrait bien avoir eu raison* ». (*Précis analytique de l'Académie de Rouen*, 1830, p. 418.) M. Floquet, on le voit, est le premier à reconnaître que c'est chez lui uniquement une affaire de sentiment. La critique historique a d'autres exigences.

Mais d'ailleurs une autorité qui coupe court à toute objection, une autorité décisive, c'est celle de Corneille lui-même;

[1] Mairet, dans son épître dédicatoire des *Galanteries du duc d'Ossonne*, après avoir cité Rotrou, Scudéry, Corneille et Du Ryer, dit qu'il vient de les nommer d'après l'ordre de leurs débuts dans la carrière dramatique. Or Rotrou, qui était de trois ans plus jeune que Corneille, mais que celui-ci appelait son maître parce qu'il l'avait devancé sur la scène, ne donna sa première pièce, *l'Hypocondriaque*, qu'en 1628, et Scudéry son *Lygdamon et Lydias* qu'en 1629.

que nous a fourni*e* la collation des textes de ses différentes éditions :

Dans l'édition in-8° de son *Théâtre* donnée par lui en 1660, Corneille dit, t. I, p. IX (*Discours de l'utilité et des parties du Poëme dramatique*) : « Je hasarderai quelque chose *sur trente ans* de travail pour la scène... »

Dans l'édition de 1664, même format, Corneille dit au même passage, t. I, p. XIX : « Je hasarderai quelque chose *sur plus de trente ans* de travail pour la scène... »

Dans l'édition de 1668, in-12, achevée d'imprimer le 15 septembre, Corneille dit au même passage, t. I, p. XVII : « Je hasarderai quelque chose *sur quarante ans* de travail pour la scène... »

Enfin, dans l'édition de 1682, même passage, t. I, p. XVII, il imprime : « Je hasarderai quelque chose *sur cinquante ans* de travail pour la scène... »

Tous ces chiffres successifs s'appliquent bien à un début datant de 1629 et non à un début remontant à 1625. Dans cette dernière hypothèse, Corneille, en 1660, aurait eu *trente-cinq ans* et non trente de travail pour la scène ; en 1664 *trente-neuf ans* et non uniquement plus de trente ; en 1668 *quarante-trois ans passés* et non quarante ; en 1682 *cinquante-sept ans* et non cinquante. Prenant le soin de refaire son compte à chaque fois, Corneille ne l'eût pas constamment fait inexact : la différence en valait la peine.

En outre, s'il était encore besoin, après toutes ces preuves, d'établir que le début de Corneille ne remonte pas à 1625, nous ajouterions ici que dans l'avis Au Lecteur de *Pertharite*, imprimé en 1653, notre auteur dit : « Il est juste qu'après *vingt années* de travail je commence à m'apercevoir que je deviens trop vieux pour être encore à la mode. »

Nous ne pouvons taire que nous avons rencontré encore un autre contradicteur : c'est M. Emm. Gaillard, qui a in-

séré dans le *Précis de l'Académie de Rouen,* 1834, un travail intitulé *Nouveaux détails sur P. Corneille, recueillis dans l'année où Rouen érige une statue à ce grand poëte,* et débutant par celui-ci : « Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. » M. Gaillard nous reproche de n'avoir pas connu un manuscrit de la bibliothèque de Caen, le *Moréri des Normands,* dont il ne nous prouve pas qu'il y ait grand profit à tirer; de n'avoir pas compris que *Mélite* est l'anagramme de *Milet,* nom d'une demoiselle que Corneille aurait mise sur la scène sans plus de façon et de déguisement, ce qui a été attesté à M. Gaillard par un homme qui, s'il n'était pas mort, aurait eu cent vingt ans en 1834, et qui tenait cette histoire de demoiselles qui en auraient eu bien davantage. Nous convenons que nous n'avons pas une foi égale à celle que montre M. Gaillard pour les récits qu'il se laisse faire. Avons-nous tort? Le lecteur en sera juge encore par l'exemple que voici :

Dans le même travail, tout à côté du reproche que nous venons de citer, M. Gaillard nous en adresse un autre. Nous avons commis, selon lui, une erreur, en donnant au fils de Corneille la qualité de *gentilhomme ordinaire de la maison du roi.* En vain citions-nous dans notre première édition (page 246) l'autorité de Thomas Corneille, qui, dans son *Dictionnaire universel,* article *Rouen,* donne cette qualification à son neveu; en vain citions-nous encore (page 271) celle de Racine, qui, gentilhomme de la maison du roi, lui-même, lui donne également ce titre (voir ci-après t. II, livre IV), M. Gaillard ne veut entendre ni notre faible voix, ni les voix retentissantes de Thomas Corneille et de Racine : un correspondant de l'Académie de Rouen lui a dit que Corneille fils était *secrétaire ordinaire du roi,* et la voix du correspondant couvre toutes les autres. Nous ne chercherons pas à convaincre M. Gaillard, mais nous ajouterons pour nos lec-

teurs que l'*État de la France* de 1692, qui, pas plus qu'aucun autre, n'enregistre de *secrétaires ordinaires du roi,* inscrit à la page 232, comme *gentilhomme ordinaire de la maison du roi,* pour le semestre de juillet : « M. Pierre Corneille, seigneur d'Auville (de Damville), ci-devant capitaine de cavalerie. » Est-ce clair [1] ?

Nous le rendrons plus clair encore en rapportant l'acte de décès de ce Pierre Corneille dont M. Gaillard, toujours fort de l'autorité de cet homme que la mort seule a empêché d'être centenaire, de ces demoiselles sempiternelles et de son correspondant de l'Académie de Rouen, nie quand même le titre. C'est une communication que nous devons à l'amitié de M. Ravenel.

Registre des baptêmes, mariages et sépultures qui seront faits en la paroisse de Saint-Roch... pendant l'année 1698 (folio 20, recto).

« Dudit jour [31 janvier 1698]. — Pierre Corneille, âgé de cinquante-deux ans, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, décédé hier en sa maison, rue Saint-Honoré, a été inhumé en cette église. Y présents Me Benoît de Boislecomte Du Buat, religieux théatin, son neveu; Bernard de Fontenelle, son cousin germain, demeurant rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache. — *Signé* Du Buat, Fontenelle. »

(9) On a peu de détails sur la carrière dramatique de Mondory, auquel ses contemporains prodiguent à l'envi les éloges. On sait seulement que les efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Hérode dans la *Mariane* de Tristan déterminèrent chez lui une congestion cérébrale suivie de paralysie. Nous avons dit,

[1] Cet *État* porte immédiatement à la suite : « M. Jean Racine, trésorier de France en la généralité de Moulins. Il est de l'Académie française. » Nous n'avons trouvé dans aucune collection un *État de la France* pour 1690 et pour 1691. Celui de 1689 ne comprenait dans la liste des gentilshommes ni Corneille fils, ni Racine ; leur nomination doit donc être placée de janvier 1689 à décembre 1691.

page 63, sa vaine tentative pour occuper de nouveau la scène, et les actes de munificence et de vanité dont son échec fut l'occasion.

Bien que tout porte à croire que Mondory poussait fort loin l'emphase et la déclamation, il est certain du moins que sur quelques points il était fort en avant de son siècle. Ainsi, s'il n'eut pas le bonheur d'opérer la réforme du costume, il eut du moins l'honneur de l'avoir tentée. La mode des perruques énormes était établie : il ne voulut point la suivre, et, selon l'expression des auteurs contemporains, joua tous les rôles de héros *avec de petits cheveux coupés*.

Mondory faisait des vers qui n'étaient pas plus mauvais que ceux de Colletet et de Claveret. Il en a adressé plusieurs à Scudéry, à la louange de ses pièces.

M. Marty-Laveaux, dans sa consciencieuse édition des *OEuvres complètes de Corneille*, t. I, p. 131, dit : « Notre poëte vint à Paris pour assister à la première représentation de son ouvrage. » Comme cet éditeur scrupuleux a la constante et bonne habitude d'indiquer, quand il énonce un fait, l'autorité sur laquelle il s'appuie, son silence à cet égard dans cette occasion nous donne à penser que c'est uniquement de sa part une conjecture tirée de passages de Corneille que nous croyons devoir interpréter tout autrement que lui. Nous allons dire pourquoi.

D'abord il est bien établi, bien accepté par M. Marty-Laveaux lui-même, que Corneille avait confié avec tous pouvoirs sa comédie à Mondory, de passage à Rouen, qui, de retour à Paris, l'y fit représenter, sans apprendre au public qui en était l'auteur (*loco cit.*, p. 130). Il est clair qu'avec l'inexpérience de Corneille pour la scène, sa présence n'était utile en rien pour monter la pièce, et que rien par conséquent n'avait rendu nécessaire qu'il abandonnât, ne fut-ce que momentanément, Rouen et sa charge tout récemment acquise. Il dit, dans l'é-

pître dédicatoire de *Mélite*, qu'il était avantageux qu'on ignorât quel en était l'auteur, et il ajoute que les trois premières représentations ensemble n'eurent point tant d'affluence que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver. De tout ce qui précède il nous semble déjà résulter que Corneille était demeuré chez lui ; mais ce qui nous paraît confirmer absolument qu'il ne vint pas assister à la première représentation, qu'il ne vit pas davantage celles qui la suivirent et trouvèrent encore un public de glace, qu'il ne vint enfin que quand cette glace fut rompue et quand les applaudissements eurent éclaté, c'est ce qu'il dit en commençant son examen de *Clitandre* : « Un voyage que je fis à Paris POUR VOIR LE SUCCÈS DE *Mélite* m'apprit qu'elle n'était pas dans les vingt et quatre heures. »

On objecterait en vain que *succès* n'était pas toujours, dans la langue de cette époque, synonyme de *réussite* et que Corneille a pu vouloir dire seulement : *pour voir le* SORT *de Mélite;* Corneille s'en sert tout autrement et prend le mot dans le sens où nous l'entendons, car il dit précisément de *Mélite*, mais de *Mélite* après que le public se fut prononcé, dans l'Examen de cette pièce : « Le *succès* en fut surprenant. » Ceci ne nous semble pas laisser de place au doute.

(10) Hardy, successeur de Jodelle et de Garnier, serviles imitateurs des Grecs, eut le mérite de se montrer poëte dramatique national. Sans renoncer aux lumières dont les anciens avaient pu éclairer la route, mais sans suivre leurs traces, il marcha librement. Sa dureté, son incorrection, ont quelque chose de plus vrai que l'obscurité pédantesque et le néologisme de l'école de Ronsard. Il n'a manqué à Hardy que... du génie. Nous nous sommes plus d'une fois demandé ce que fût devenue notre littérature si Hardy avait reçu ce don si rare. A coup sûr elle eût pris une tout autre direction ; et, sans se prononcer ici sur les avantages ou les incon-

vénients qui auraient pu en résulter, il est permis de croire que, succédant à un Shakspeare français, Corneille eût adopté un système de composition différent de celui qu'il a fondé sur notre scène.

Hardy était pauvre; il reçut en compensation la fécondité, et, si l'on en croit les historiens du théâtre, la compensation fut large, car on fait monter jusqu'à huit cents le nombre de ses pièces, toutes en vers. Quelques-unes furent composées, apprises et représentées en trois jours. On sentira que cette activité était de rigueur en se rappelant ce que nous avons déjà entendu dire à la comédienne Beaupré : « M. Corneille nous a fait un grand tort : nous avions ci-devant des pièces de théâtre *pour trois écus*, que l'on nous faisait en une nuit; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup.» De ces huit cents poëmes dramatiques il ne nous en reste que quarante-un, dont la lecture donnera à penser à quiconque aura le courage de l'entreprendre, après l'avoir fait précéder de celle des poëtes *græco-français,* que Hardy remplaça et fit complétement oublier, comme on le verra par la note suivante.

(11) L'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye parut à Caen, en 1605. Il est probable que Boileau se rappelait ces vers lorsqu'il dit :

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

On lit dans le *Segraisiana :* « Ce fut M. Chapelain qui fut cause que l'on commença à observer la règle des vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre; et parce qu'il fallait premièrement le faire agréer aux comédiens, qui imposaient alors la loi aux auteurs, sachant que M. le comte de Fiesque, qui avait infiniment de l'esprit, avait du crédit auprès d'eux,

il le pria de leur en parler, comme il le fit. Il communiqua la chose à M. Mairet, qui fit sa *Sophonisbe* (1629), qui est la première pièce où cette règle est observée. M. Desmarets fit ensuite *les Visionnaires* sur la même règle, quoiqu'il introduise un acteur qui s'oppose au changement qui se fit alors. » (*OEuvres diverses de M. de Segrais,* 1723, page 116.)

Tout ceci n'est qu'une erreur, causée par l'oubli dans lequel la réputation de Hardy avait enseveli ses devanciers. Jodelle, Garnier et plusieurs autres s'étaient, bien avant cette époque, renfermés dans les règles des unités; mais il y avait si peu souvenir d'eux, que Segrais a dit : « Autrefois, c'est-à-dire dans le siècle passé, les gens de lettres ne faisaient pas de comédies ou pièces de théâtre. Il n'y eut que Jodelle, qui fit la *Médée.* » Et la *Médée* est de Jean de La Péruse.

(12) Regnier avait dit longtemps avant Corneille, dans sa VIe satire :

> On n'avait point de peur qu'un procureur fiscal
> Formât sur une aiguille un long procès-verbal.

« *Disputer sur la pointe d'une aiguille,* c'est contester pour une bagatelle. Les Grecs disaient : *Disputer sur l'ombre d'un âne.* Ce proverbe était fondé sur une historiette que Démosthène conta, dit-on, aux Athéniens, pour les rendre plus attentifs à ce qu'il leur disait. Un jeune homme avait loué un âne pour aller d'Athènes à Mégare. C'était dans l'été. Vers midi le soleil était brûlant, et il ne se trouvait pas un buisson où l'on pût se mettre à l'abri. Que fait notre voyageur ? Il descend de sa monture, s'assied près d'elle, et se rafraîchit à son ombre. L'ânier, qui était du voyage, prétend que cette place lui appartient, et le prouve en disant qu'il avait bien loué l'âne, mais non pas son ombre. La dispute s'échauffe ;

des paroles on en vint aux coups, et, ces deux moyens de persuasion n'ayant rien décidé, l'affaire fut portée en justice. » (*Dictionnaire des Proverbes français,* par M. de La Mésangère.)

(13) Quinault, dans ses *Rivales,* jouées en 1653 et imprimées en 1661, faisait dire à un des personnages :

> Élise, comment donc! ils se font des caresses!
> Mon maître assurément prend son nez pour ses f.....

Puisque nous avons occasion de parler des *Rivales,* nous croyons devoir rapporter l'article suivant, qui y est relatif, et qui fait connaître l'époque à laquelle s'établit l'usage des droits d'auteur calculés sur les recettes :

« Les comédiens, depuis leur établissement, étaient dans l'usage d'acheter des auteurs les pièces de théâtre qu'on leur présentait; au moyen de quoi le profit de la recette était en entier pour eux. Cet usage avait son inconvénient, car il arrivait assez souvent que la pièce ne faisait pas fortune dans le public. Aussi les comédiens mettaient-ils un prix assez modique à leurs emplettes. Quelquefois la réputation de l'auteur faisait acheter plus cher l'ouvrage. Tristan, pour rendre service à son élève Quinault, se chargea de lire aux comédiens la pièce des *Rivales.* Elle fut acceptée avec de grands éloges de la part des acteurs, qui convinrent d'en donner cent écus. Alors Tristan leur apprit que cette comédie n'était point de lui, mais d'un jeune homme appelé Quinault, qui avait beaucoup de talent. Cet aveu fit rétracter les comédiens. Ils dirent à Tristan que, l'ouvrage dont il avait fait la lecture n'étant pas de lui, ils ne pouvaient hasarder plus de cinquante écus sur sa réussite. Tristan insista en vain pour faire revenir les comédiens à leur première proposition. Enfin, il s'avisa d'un expédient pour concilier les intérêts de ces derniers et

de Quinault : il proposa d'accorder à l'auteur de la comédie le neuvième de la recette de chaque représentation, pendant le temps que cette pièce serait représentée dans sa nouveauté, et qu'ensuite elle appartiendrait aux comédiens. Ce moyen fut accepté de part et d'autre, et parut si judicieux, que les comédiens et les auteurs ont toujours depuis suivi cette règle. » (*Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 135.)

Le registre de la troupe de Molière, tenu par La Grange, prouve que, postérieurement à l'époque fixée par les *Anecdotes dramatiques*, tantôt on donnait à l'auteur des droits proportionnels, tantôt aussi on traitait avec lui, comme par le passé, à forfait. Voici des exemples que nous y trouvons encore de ce dernier et ancien mode, qui n'était pas complétement tombé en désuétude :

En décembre 1659 et janvier 1660, donné à Molière pour *les Précieuses ridicules*, en plusieurs payements, mille livres.

Et en juin, août et septembre, pour *le Cocu imaginaire*, en trois payements, quinze cents livres ; et au dernier payement, le 7 septembre, on lit ces mots : « Achevé de payer M. de Molière pour *le Cocu*, en lui donnant pour la troisième fois 500 livres. »

A la date de février 1661, pour *Dom Garcie*, neuf cent soixante-huit livres. — Pour *les Fâcheux*, onze cents livres (100 louis), en décembre 1661.

A la date du 19 décembre 1662, on lit : « La troupe a donné à M. Boyer cent demi-louis dans une bourse brodée d'or et d'argent, pour sa pièce de *Tonnaxare*, ci : 550 livres. »

A la date du 4 mars 1667, on lit : « *Attila*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, pour laquelle on lui donna deux mille livres, prix fait. »

A la date du 28 novembre 1670 : « *Bérénice*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, dont on lui a payé deux mille livres. »

A la date de Pâques 1677 : « La troupe a délibéré de payer à M. de Corneille (Thomas) et à mademoiselle Guérin (la veuve de Molière) la somme de deux cents louis d'or pour la pièce du *Festin de Pierre.* »

(14) Corneille dit à madame de Liancourt dans l'épître dédicatoire de *la Galerie du Palais,* imprimée en 1637 : « De six comédies qui me sont échappées, si celle-ci n'est pas la meilleure, c'est la plus heureuse. » Les six comédies que Corneille avait composées à la date où il imprimait cela, étaient : *Mélite, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place-Royale* et *l'Illusion comique.* Le rédacteur du catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne,* tome I, p. 247, croyant avoir lu dans l'avis au lecteur de *Clitandre* le passage de la dédicace de *la Galerie* que nous venons de transcrire, suppose qu'il y a trois pièces inconnues de Corneille : car, dit-il, « Corneille parle de *six* pièces qui lui sont échappées dans l'avis au lecteur de *Clitandre,* sa troisième pièce ». *Clitandre* est la *seconde,* et non la *troisième* pièce de Corneille; mais c'est là, on le voit, la moindre des deux confusions.

(15) Quand Corneille fit imprimer *la Place-Royale,* en 1637, il lui donna un second titre : *ou l'Amoureux extravagant.* Il entrait probablement du calcul dans cette addition.

(16) Ce prélat, qui eut pour successeur Harlay de Champvalon, son neveu, ensuite archevêque de Paris, et persécuteur des restes de Molière, n'était pas, malgré son empressement à faire complimenter le cardinal, un de ses plus sincères admirateurs, témoin l'anecdote qu'on lit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

« Une fois que Boisrobert lui louait fort la politique du cardinal de Richelieu, il lui répondit : « Vous connaissez de plus grands politiques que lui ; vous en voyez. » Boisrobert eut la malice de feindre toujours de ne pas entendre qu'il vou-

lait qu'on lui dît : *Qui? vous?* et au lieu de cela il lui dit : « Mais que blâmez-vous à sa politique? — Baillez-le moi mort, baillez-le moi mort, et je vous le dirai. » Si cette anecdote prouve, ainsi que plusieurs autres, l'amour-propre de M. de Rouen, elle fait connaître aussi la terreur qu'inspirait le cardinal.

(17) Voici ce que rapporte l'abbé de Marolles (*Mémoires*, édit. in-12, tome I, p. 235 et suiv.), au sujet de la représentation de *Mirame*, à laquelle il assistait : « Il y eût aussi cette même année force magnificences dans le Palais-Cardinal pour la grande comédie de *Mirame*, qui fut représentée devant le roi et la reine, avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune, et paraître la mer dans l'éloignement, chargée de vaisseaux. On n'y entrait que par billets, et ces billets n'étaient donnés qu'à ceux qui se trouvèrent marqués sur le mémoire de Son Éminence, chacun selon sa condition : car il y en avait pour les dames, pour les seigneurs, pour les ambassadeurs, pour les *prélats*, pour les officiers de la justice et pour les gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les ecclésiastiques, et je la vis commodément; mais, pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines et grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, et l'esprit de ceux qui s'y connaissent n'est guère plus satisfait. Le principal des comédies, à mon avis, est le récit des bons acteurs, l'invention du poëte et les beaux vers... Si je ne me trompe, cette pièce ne réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avait composée auxquelles on n'avait pas apporté tant d'appareil.

« M. de Valençay, alors évêque de Chartres, et qui fut bientôt après archevêque de Rheims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de dessus le théâtre pour présenter la collation à la reine, ayant à sa suite plusieurs officiers, qui portaient

vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux et de confitures ; ensuite de quoi les toiles du théâtre s'ouvrirent pour faire paraître une grande salle, où se tint le bal, quand la reine y eut pris place sous le haut dais. Son Éminence, un pas derrière elle, avait un manteau long de taffetas couleur de feu, sur une simarre de petite étoffe noire, ayant le collet et le rebord d'en bas fourré d'hermine ; et le roi se retira aussitôt que la comédie fut finie.

« Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres ; mais quelque temps après, lorsqu'au même lieu on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de la France*...., comme ce prélat, qui était capable de tout ce qu'il voulait, se donnant la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la salle, m'eut dit que cette journée-là il ne présenterait pas la collation, je lui répondis qu'il ferait toujours bien toutes choses, et me fit civilité ; de sorte que je vis encore ce ballet commodément, où il y avait des places pour les *évêques*, pour les *abbés*, et même pour les *confesseurs* et pour les *aumôniers* de M. le cardinal. Les nôtres se trouvèrent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth et Ekenfort, que l'on avait fait venir exprès du bois de Vincennes, où ils étaient prisonniers. » C'est sans doute cette représentation qui fit faire à Jean de Werth la réflexion que nous avons rapportée page 159.

« J'ai ouï dire, dit Fontenelle, que les applaudissements que l'on donnait à cette pièce, ou plutôt à celui que l'on savait y prendre beaucoup d'intérêt, transportaient le cardinal hors de lui-même ; que tantôt il se levait et se tirait à moitié du corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée ; tantôt il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. » (*Vie de Corneille*, p. 339.)

(18) Les frères Parfait, t. V, p. 426, de leur *Histoire du Théâtre français*, assignent la date de 1638 à *l'Aveugle de*

Smyrne; mais on doit s'en rapporter à une note de la page 97 du même volume, où ils donnent la date précisée du 22 février 1637, que confirme d'ailleurs officiellement l'article de la *Gazette* du 28 février 1637, qu'on a lu précédemment page 62. Quant à *la Grande Pastorale,* qui est à peu près du même temps, on ignore la date précise de sa représentation.

Dans son travail si complet sur les *OEuvres de Corneille,* M. Marty-Laveaux, t. II, p. 307, nous paraît induit en erreur par une observation faite par M. Ch. Livet, t. I, p. 84 note, dans la très-bonne édition que ce dernier a donnée (en 1858, chez Didier) de l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson et D'Olivet. M. Livet se borne à faire remarquer que, bien que le titre de *l'Aveugle de Smyrne,* imprimé en juin 1638, porte : *Tragicomédie par les* CINQ-*Auteurs,* l'avis *Au Lecteur* dit : « Vous pourrez juger de ce que vaut cet ouvrage, soit par l'excellence de sa matière, soit par la forme que lui ont donnée QUATRE célèbres esprits. » M. Marty-Laveaux en conclut que le titre a dû dire *cinq* par habitude ; que l'avis a seul raison, et que Corneille, contrairement à ce que dit ce titre et à ce que tout le monde a toujours dit, n'a pas coopéré à *l'Aveugle de Smyrne.* Pour nous, nous croyons à l'assertion du titre ; nous croyons à la constante et unanime tradition ; nous croyons que Corneille se sera tenu à l'écart quand la pièce, faite depuis longtemps, dut être montée, mise à la scène et peut-être remaniée à cette occasion par ses collaborateurs, en février 1637, époque précisément où l'orage contre *le Cid* commençait à gronder. L'éditeur, qui n'était autre que l'académicien Baudoin, aura cru pouvoir dire et il était sûr de plaire au cardinal en disant : « La forme que lui ont donnée quatre célèbres esprits. » Richelieu aura été satisfait de ces *quatre* génies en *cinq* personnes.

(19) Boisrobert, né à Caen, vers 1592, fils d'un avocat,

porta lui-même quelque temps ce titre ; mais, ayant reçu du pape Urbain VIII un prieuré en Bretagne, il prit la soutane, entra dans les ordres, et fut ensuite pourvu d'un canonicat à Rouen. Sa réputation de plaisant lui ayant fait avoir accès auprès de Richelieu, il sut si bien s'emparer de l'esprit du cardinal qu'il lui devint indispensable. Le médecin de l'Éminence lui disait : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé; mais toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y mêlez un ou deux dragmes de Boisrobert. » Quelques nuages suivis d'un exil vinrent interrompre l'union de l'abbé et de son cardinal ; mais le premier sut bientôt rentrer en grâce. Il poussa son protecteur à fonder l'Académie, et fut un de ses premiers membres, ce qui ne l'empêcha point de s'égayer aux dépens de cette compagnie sur la lenteur qu'elle mettait dans la rédaction du *Dictionnaire*. Il dit dans une de ses épîtres :

> Depuis six mois dessus l'F on travaille,
> Et le Destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Richelieu étant mort, il fut une seconde fois exilé de la cour pour avoir souvent juré le nom de Dieu en perdant son argent contre les nièces du cardinal Mazarin. Cet ecclésiastique aimait avec fureur le jeu et la table ; nous voudrions, pour son honneur, pouvoir encore ajouter : et les femmes ; malheureusement, il fut violemment soupçonné d'un goût contraire. Il déclamait fort bien, et était passionné pour la comédie, ce qui lui valut le sobriquet d'*Abbé Mondory*. Un jour qu'il revenait à pied du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, parce qu'on lui avait pris sa voiture pendant qu'il y était, un de ses amis lui dit : « Quoi ! monsieur, à la porte de votre cathédrale ! ah ! l'affront n'est pas supportable ! » Boisrobert mourut le 30 mars 1662. (*Biographie universelle.*)

Colletet (Guillaume), père de François Colletet, auquel Boileau a si durement reproché de *mendier son pain de cuisine en cuisine,* né le 12 mars 1598, à l'exemple de Boisrobert, commença comme Corneille, mais ne finit pas comme lui; c'est-à-dire qu'il se fit recevoir avocat, et devint ensuite détestable poëte. C'est le cardinal de Richelieu qui le détermina à travailler pour le théâtre; il le nomma académicien dès le principe. Colletet, enclin, comme dit Ménage dans son langage pédantesque, aux amours *ancillaires,* épousa successivement trois de ses servantes, et affectionna particulièrement la troisième, qui se nommait *Claudine.* Il ne tint pas à lui qu'elle ne passât pour un miracle de beauté et pour une dixième muse : il composait sous son nom des vers qu'elle venait réciter à table avec assez d'agrément; et, voulant lui assurer la réputation de bel-esprit qu'il lui avait faite, il poussa la précaution au point de composer, peu avant de mourir, une pièce par laquelle elle était supposée faire ses adieux aux Muses. Claudine ayant tenu trop exactement parole, on se douta de la ruse; ceux qui l'avaient le plus admirée furent entièrement désabusés. La Fontaine, qui en avait été épris, ouvrit les yeux comme les autres, et, dans son dépit, composa contre elle des stances satiriques qui commencent ainsi :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien.
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

Colletet mourut le 11 février 1659, dans un tel état de dénûment, que ses amis se cotisèrent pour subvenir aux frais de son service. (*Biographie universelle. — Histoire de la*

vie et des ouvrages de La Fontaine, par M. Walckenaer, 3[e] édition, p. 39 et suiv.)

L'Estoile (Claude de), né vers 1597, mort en 1651 ou 1652, fut également un des premiers membres de l'Académie. Mauvais poëte et déplorable auteur dramatique, il eut du moins quelque chose de commun avec Malherbe et avec Molière : l'habitude de lire ses ouvrages à sa servante.

Quant à Rotrou, il est assez connu pour que nous ne croyions pas utile de donner ici sur lui des détails qui ne sont ignorés de personne. Plus jeune que Corneille de trois ans, il avait reçu de celui-ci le nom de *maître*, parce qu'il l'avait précédé à la scène, où il s'était déjà fait applaudir deux fois avant le succès de *Mélite. Venceslas* (1647), et plus sûrement encore sa mort héroïque (voir précédemment, page 169), ont immortalisé son nom.

(20) « J'ai déjà dit qu'il (Richelieu) n'aimait que les vers. Un jour qu'il était renfermé avec Desmarets, il lui demanda : « A quoi pensez-vous que je prenne le plus de plaisir ? — A « faire le bonheur de la France, lui répondit Desmarets. — « Point du tout, répliqua-t-il ; c'est à faire des vers... » Il ne faisait que des tirades pour des pièces de théâtre ; mais quand il travaillait il ne donnait audience à personne. D'ailleurs il ne voulait pas qu'on le reprît. « Une fois L'Estoile, « moins complaisant que les autres, lui dit le plus douce- « ment qu'il put qu'il y avait quelque chose à refaire à un « vers (ce vers n'avait seulement que trois syllabes de plus « qu'il ne lui fallait). — La, la ! monsieur de L'Estoile, lui « dit-il, comme s'il eût été question d'un édit, nous le ferons « passer. » (*Historiettes* de Tallemant des Réaux.)

(21) Le *Segraisiana* (édit. de 1723, p. 37 et suiv.) contient sur l'abbé Brigalier les détails suivants, qui pourront donner une idée de la force des préjugés à cette époque :

« L'abbé Brigalier, aumônier de feu Mademoiselle, dépensa

quarante mille écus pour devenir magicien, et ne put en venir à bout. Étant à Compiègne, où était la cour, une dame, qui avait acheté une pièce d'étoffe rouge pour une verte, s'adressa à lui, sur sa réputation de magicien, afin qu'il la changeât en la couleur qu'elle souhaitait. L'abbé Brigalier, qui ne voulait pas perdre cette réputation, acheta une pièce d'étoffe verte, et la donna à cette dame, qui lui avait mis la rouge entre les mains, en lui faisant accroire qu'il l'avait changée en cette couleur. Il a fait une infinité de tours qui ont surpris bien des gens ; mais il n'y avait que beaucoup d'adresse.

« Mademoiselle de Montauban, qui prenait beaucoup de plaisir à tout ce que faisait cet abbé, en entretenait sérieusement le comte Des Chapelles, qui avait beaucoup d'esprit ; et ce comte, qui avait de la peine à croire ce qu'elle lui disait, la priait de même de lui faire voir quelques-uns de ces tours pour le tirer de son incrédulité. Dans le même temps, l'abbé Brigalier entra, et mademoiselle de Montauban lui ayant fait part de quoi elle entretenait le comte Des Chapelles, elle ajouta qu'il fît quelque chose pour l'amour d'elle, afin de satisfaire la curiosité qu'il avait de voir quelques-unes des merveilles de la science qu'il possédait. L'abbé Brigalier répondit : « Vous savez bien, mademoiselle, que je n'oserais plus me pré-« valoir des talents que j'ai, et que monseigneur l'archevêque « de Paris m'a menacé de m'interdire si je continuais de faire « ce que vous me demandez. » Cette excuse donna au comte Des Chapelles plus de curiosité de voir quelque chose qu'il n'en avait auparavant, et il dit à l'abbé Brigalier : « Vous « voulez bien, monsieur, que je joigne mes prières à celle de « mademoiselle ? Je n'ai pas moins de discrétion qu'elle en peut « avoir. Faites quelque chose pour l'amour de moi ; je vous « promets que cela ne sera qu'entre nous et que personne n'en « saura rien. »

« L'abbé Brigalier s'excusait toujours sur le grand danger

auquel il s'exposerait, lorsque mademoiselle de Vermisson, qui était fort belle et bien faite, entra dans la chambre tout en pleurs. Mademoiselle de Montauban, faisant l'étonnée (car tout ceci était un jeu fait), lui demanda ce qui lui était arrivé pour être si affligée. Mademoiselle de Vermisson, qui faisait bien son personnage, répondit avec des sanglots : « Eh! mademoiselle, comment ne voulez-vous pas que je « sois affligée? mon petit moineau vient de mourir. — Eh bien! « répondit mademoiselle de Montauban, voilà de quoi pleurer ! « Ne voilà-t-il pas monsieur l'abbé qui le ressuscitera? Il a déjà « fait des choses qui ne sont pas moins surprenantes, puisqu'il « a changé un poulet en un coq d'Inde. »

« L'abbé Brigalier répliqua : « Je n'en ferai rien; et puis, « est-ce qu'il est possible de ressusciter un oiseau qui est mort? « — Vous n'y songez pas, monsieur l'abbé! reprit mademoi- « selle de Montauban; vous savez faire des choses bien plus « surprenantes. Il n'y a pas tant de façon, il faut que vous le « ressuscitiez. Vous ne voudriez pas faire le déplaisir à made- « moiselle de Vermisson, qui est de vos amies, de la laisser « dans l'affliction où elle est de la perte qu'elle vient de faire. — « Mademoiselle, dit l'abbé Brigalier, il faut donc tâcher de vous « contenter. » Et, en s'adressant à mademoiselle de Vermisson, « il lui demanda si elle avait une urne. « Qu'est-ce qu'une « urne? » reprit mademoiselle de Vermisson. — « Une urne, » répondit gravement l'abbé Brigalier, « est un vase dans lequel les « anciens conservaient les cendres de leurs morts : il faut bien « rendre les derniers devoirs à ce petit oiseau dans les formes « avant que de le ressusciter. — Comment faire? reprit made- « moiselle de Vermisson, nous n'avons point d'urne. — On y « peut suppléer, repartit l'abbé Brigalier. N'avez-vous pas un « vase de faïence avec un couvercle? — Nous n'avons pas non « plus de vase de faïence tel que vous le demandez, répliqua ma- « demoiselle de Vermisson. — Vous avez donc une boîte de con-

« fitures? reprit l'abbé Brigalier. — Pour une boîte de confitu-
« res, dit mademoiselle de Vermisson, nous en avons. — Ap-
« portez-la donc, reprit l'abbé Brigalier; cela suffira. » La boîte de confitures était toute prête, et mademoiselle de Vermisson l'ayant apportée, le comte Des Chapelles examina bien la boîte, et, ayant observé qu'il y avait des taches d'encre dessus, il dit en lui-même : « On ne me trompera pas. » L'abbé Brigalier prit le petit moineau mort, et, l'ayant mis dans la boîte, il la ferma de son couvercle, et demanda un ruban noir vierge. Mademoiselle de Vermisson, qui était faite au badinage, dit qu'elle ne savait pas ce que c'était qu'un ruban vierge. L'abbé, sans s'émouvoir, dit que c'était un ruban qui n'avait pas encore servi. Le ruban fut apporté, et l'abbé lia la boîte, qu'il mit ensuite dans un tour qui répondait dans un couvent de religieuses avec lesquelles mademoiselle de Montauban avait communication par sa chambre. Tenant le ruban par un bout, il tourna l'ouverture du tour du côté des religieuses, qui étaient d'intelligence, et qui substituèrent promptement et adroitement une autre boîte semblable où il y avait un petit moineau vivant, et renvoyèrent l'ouverture du tour du côté de la chambre de mademoiselle de Montauban. L'abbé Brigalier, qui cependant avait marmotté quelques paroles, prit la boîte, ôta le ruban, et, comme il l'ouvrit doucement, le moineau ne fit d'abord paraître qu'un pied qu'il étendit. Mademoiselle de Montauban et mademoiselle de Vermisson crièrent aussitôt miracle. L'abbé Brigalier, avec un air sérieux, demanda du sel, qui était tout prêt. Il en frotta le bec du moineau, qui se mit à piailler d'abord qu'il en eut senti l'acrimonie. Ensuite il pria le comte Des Chapelles de garder le secret qu'il lui avait promis; mais le comte Des Chapelles ne put s'empêcher de dire au souper du roi que l'abbé Brigalier avait ressuscité un moineau, et qu'il l'avait vu de ses propres yeux.

« Pour ce qui est du poulet changé en coq d'Inde, voici en peu de mots comment cela arriva. M.**** soutenait à l'abbé Brigalier qu'il ne croyait rien des miracles qu'on disait qu'il faisait. L'abbé Brigalier, qui était préparé, lui dit : « Monsieur, vous seriez bien étonné si je vous faisais pa- « raître un poulet au milieu de cette chambre. » M.**** continuant de le railler et lui disant qu'il n'était pas dupe, l'abbé ne fit que secouer sa soutane, et un poulet, qu'il tenait caché, étant aussitôt tombé à ses pieds, se mit à courir par la chambre. Ce qu'il y eut de plaisant fut que M.**** tira son épée d'abord qu'il vit le poulet. L'abbé Brigalier, se mettant d'abord sur son quant-à-moi, la main sur le côté, lui dit : — « Savez-vous, monsieur, que ceci n'est point un jeu? » et M.**** rengaîna. Le poulet se sauva dans le couvent par un trou, et une demoiselle, regardant par une fenêtre s'écria : « Ah, mon Dieu! voilà un poulet grand comme un coq « d'Inde! » Le bruit courut à la cour que l'abbé Brigalier avait changé un poulet en coq d'Inde. La reine le crut elle-même, et elle dit à Mademoiselle, avec un grand sérieux, en méchant français, car elle était nouvellement arrivée en France : « Savez-vous bien, ma cousine, que vous ne devriez point « garder cet aumônier que vous avez, qui change des poulets en « coqs d'Inde? » Quatre ou cinq jours après, M. l'abbé de Cambray, qui vient d'entrer en quartier d'aumônier auprès de Mademoiselle, étant entré dans la chambre de la reine avec elle, la reine lui demanda si c'était l'aumônier au coq d'Inde. Cela ne fut pas agréable à l'abbé. Mademoiselle répondit à la reine que ce n'était pas lui, mais un autre de ses aumôniers, qui venait d'entrer en quartier.

« Tout le monde a cru à Lyon que l'abbé Brigalier avait fait voir le diable en bonne compagnie, et il y eut bien des bras et des jambes cassés en cette rencontre. On ne peut pas mieux savoir cette histoire que je la sais : il me l'a racontée lui-même.

« L'abbé Brigalier avait donné jour à plusieurs dames et autres personnes de Lyon pour leur faire voir le diable. Le jour venu, il était fort embarrassé de quelle manière il s'acquitterait de sa promesse ; et l'heure du rendez-vous s'approchait, lorsqu'il rencontra dans les rues un petit gueux presque tout noir de l'ardeur du soleil. Il en eut de la joie, disant qu'il pourrait lui fournir le moyen de sortir de l'embarras où il était. Il lui demanda s'il voulait gagner un écu. Le petit gueux répondit qu'il ne demandait pas mieux, et ce qu'il fallait faire pour cela. L'abbé l'emmena chez lui, et le rendit encore plus noir en le faisant barbouiller de noir à noircir. Il y avait en sa chambre un tableau qui représentait le diable, lequel n'était pas trop élevé ; il fit faire une niche derrière, qui fut achevée en deux heures de temps, presqu'à l'heure qu'il avait donnée ; il y fit monter le petit gueux dans l'état qu'il l'avait fait ajuster, et lui dit d'y demeurer jusqu'à ce qu'il fît un certain signal. Ceux qui devaient être du spectacle vinrent, et lorsqu'ils furent tous arrivés, l'abbé Brigalier se mit à faire quelques cérémonies et donna le signal. En même temps, le petit gueux poussa le cadre du tableau, se jeta en bas, courut au travers de la compagnie, et disparut à la faveur d'une tapisserie, en se jetant dans une porte qu'elle cachait. Ce fut alors qu'il y eut des bras et des jambes cassés, car, tous les spectateurs étant épouvantés, comme on peut se l'imaginer, il y en eut qui se jetèrent par les fenêtres. Mais je ne finirais pas si je racontais une infinité d'autres tours de l'abbé Brigalier. Il est mort peu de temps après feu Mademoiselle. »

(22) Le libraire Lefèvre, dans la dernière édition de Corneille qu'il ait éditée, a donné place à des notes de M. Aimé Martin qui sont le *nec plus ultra* de l'affirmation sans commencement de preuve. Comme dans ses travaux sur le théâtre de Molière et sur celui de Racine, M. Aimé Martin vous

dit sans hésitation, comme aussi, bien entendu, sans indication de sources, quels sont les acteurs qui ont joué d'original les rôles des pièces de Corneille. Il était ici plus à son aise pour inventer impunément, car s'il s'est retrouvé des registres du théâtre du Palais-Royal établissant qu'il n'a, pour les distributions des rôles dans les pièces de Molière, rien recherché, mais tout imaginé, les archives de l'hôtel de Bourgogne et du Marais paraissent plus sûrement détruites. Mais il avait compté sans les contemporains; et, par exemple, dans ses notes sur *l'Illusion comique*, à la suite d'un roman hypothétique sur Mondory et sur Corneille lui-même, le voilà qui, pour le besoin de sa fable, donne à Bellerose le rôle du capitan Matamore. Les frères Parfait nous avaient cependant appris déjà que « ce rôle avait été joué par un acteur qui en prit le nom; » mais M. Aimé Martin n'en avait tenu compte, quand arrive Tallemant qui nous dit : « Ce fut lui (Mondory) qui fit venir Bellemore, dit *le capitan Matamore*, bon acteur. Il quitta le théâtre parce que Desmarets lui donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théâtre de l'hôtel Richelieu. Il se fit ensuite commissaire de l'artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarets, à cause du cardinal, qui ne lui eût pas pardonné. » (*Historiettes*, 2e édition, X, 46 et 47. — *Histoire du Théâtre français*, V, 350 et suiv.) Bellerose, qui ne cessa jamais de s'appeler Bellerose, eut une tout autre carrière et une tout autre fin; mais, malgré la générosité de M. Aimé Martin, il n'eut donc pas plus ce rôle que la plupart des acteurs et des actrices mis en avant par le même annotateur ne créèrent également les rôles qu'il leur a distribués par une inconcevable manie.

NOTES

DU LIVRE DEUXIÈME.

(1) Voici la teneur des lettres de noblesse accordées au père de Corneille, et que celui-ci n'hésita pas plus tard[1] à considérer comme obtenues par le succès du *Cid* :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

« La noblesse, fille de la vertu, prend sa naissance, en tous États bien policés, des actes généreux de ceux qui témoignent, au péril et pertes de leurs biens et incommodités de leurs personnes, être utiles au service de leur prince et de la chose publique, ce qui a donné sujet aux rois nos prédécesseurs et à nous de faire choix de ceux qui, par leurs bons et louables effets, ont rendu preuve entière de leur fidélité, pour les élever et mettre au rang des nobles, et, par cette prérogative, rendre leur vie et actions remarquables à la postérité; ce qui doit servir d'émulation aux autres, à cet exemple, de s'acquérir de l'honneur et réputation en espérance de pareille récompense;

« Et d'autant que, par le témoignage de nos plus spéciaux serviteurs, nous sommes dûment informé que notre amé et féal Pierre Corneille, issu de bonne et honorable race et famille, a toujours eu en bonne et singulière recommandation le bien de cet État et le nôtre en divers emplois qu'il a eus par notre commandement et pour le bien de notre service et

[1] Voir ci-après, t. II, livre III, à la date de 1665, le sonnet de Corneille à Louis XIV.

du public, et particulièrement en l'exercice de l'office de maître de nos eaux et forêts en la vicomté de Rouen, durant plus de vingt ans, dont il s'est acquitté avec un extrême soin et fidélité pour la conservation de nos dites forêts, et en plusieurs autres occasions où il s'est porté avec tel zèle et affection, que ses services rendus et ceux que nous espérons de lui à l'avenir nous donnent sujet de reconnaître sa vertu et mérites, et les décorer de ce degré d'honneur pour marque et mémoire à sa postérité;

« Savoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvant, voulant le gratifier et favorablement traiter, avons ledit Corneille, de nos grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, ses enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons, et du titre et qualité de noblesse décorés et décorons par les présentes signées de notre main; voulons et nous plaît qu'en tous actes et endroits, tant en jugement que dehors, ils soient tenus et réputés pour nobles et puissent porter le titre d'écuyer, jouir et user de tous honneurs, priviléges et exemptions, franchises, prérogatives, prééminences, dont jouissent et ont accoutumé jouir les autres nobles de notre royaume extraits de noble et ancienne race, et, comme tels, ils puissent acquérir tous fiefs possessions nobles de quelque nature et qualité qu'ils soient, et d'iceux, ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourraient échoir à l'avenir, jouir et user tout ainsi que s'ils étaient nés et issus de noble et ancienne race, sans qu'ils soient ou puissent être contraints en vider leurs mains, ayant d'abondant audit Corneille et à sa postérité, de notre plus ample grâce, permis et octroyé, permettons et octroyons, qu'ils puissent dorénavant porter partout et en tous lieux que bon leur semblera, même faire élever par toutes et chacune leurs terres et seigneuries, leurs armoiries timbrées telles que nous leur don-

nons et sont ci-empreintes [1], tout ainsi et en la même forme et manière que font et ont accoutumé faire les autres nobles de notre dit royaume.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour des aides à Rouen et autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que de nos présente grâce, don d'armes et de tout le contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, ledit Corneille, sesdits enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire ; car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques édits, ordonnances, révocations et règlements à ce contraires, auxquels et à la dérogatoire des dérogatoires y contenue, nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes. Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes, sauf, en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS. Et sur le repli : *Par le roi*, DE LOMÉNIE, un paraphe. Et à côté *visa*, et scellé et lacé de soie rouge et verte du grand sceau de cire verte.

« Et sur le dit repli est écrit : Registrées au registre de la cour des aides en Normandie, suivant l'arrêt d'icelle du vingt-quatrième jour de mars mil six cent trente-sept. Signé DE LESTOILLE, un paraphe. »

Ces lettres de noblesse furent enregistrées le 27 mars 1637 dans la chambre des comptes de Normandie, et renouvelées

[1] *Nota.* D'azur, à la fasce d'or, chargées de trois têtes de lion de gueules et accompagnées de trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe. (*Armorial général de France.* Ville de Paris, folio 1066, Bibliothèque impériale, département des manuscrits.)

par Louis XIV, en mai 1669, comme nous le verrons plus tard, en faveur de Pierre et de Thomas Corneille.

Un charmant fantaisiste, dont l'esprit sait être inventif et dramatique quand il fait de la biographie, dit que la mère de Corneille « valait une Cornélie, » etc.; quant à son père, « qu'il y avait du romain dans ce maître des eaux et forêts. » A cette occasion et pour preuve il arrange une scène de vaillance dont le héros, cet honnête fonctionnaire, venant en faire le récit au parlement, y aurait produit une « grande impression. » (*Corneille à la butte Saint-Roch,* par M. Édouard Fournier, pages iij et iv.) Tout cela, ramené au vrai, n'est pas romain, mais tout à fait simple, comme les registres du parlement de Rouen vont nous le faire voir, grâce encore à M. Gosselin.

Depuis les fêtes de Noël 1611 la population rouennaise était très-émue. Les catholiques et les protestants étaient près d'en venir aux mains. Ces derniers, qui avaient un prêche à Quevilly, en demandaient avec instance un second dans la paroisse de Boisguillaume, limitrophe de Rouen. Le parlement s'y opposait. La Seine étant venue à geler, ils prétendirent qu'ils ne pouvaient attendre la fonte des glaces pour se rendre à leur prêche de Quevilly; qu'ils avaient des baptêmes et des mariages à célébrer, etc.; qu'il leur fallait nécessairement le prêche de Boisguillaume, où ils se rendirent en grand nombre. Les catholiques essayèrent de s'y opposer. De là des rumeurs du peuple et des réunions d'hommes armés. Chemin faisant et comme il y avait disette de bois de chauffage pour les pauvres gens dans cette rude saison, beaucoup profitèrent du prétexte des réformés pour dévaster la forêt de Roumare. De là un premier arrêt rendu le 3 janvier 1612, puis nouvelle audience le 7, à laquelle fut appelé le maître particulier des eaux et forêts, Pierre Corneille, dont le rapport fut :

« Sitôt que je fus averti des grands dégâts qui se fai-

saient en la forêt de Roumare, je montai à cheval, assisté du substitut de M. le procureur général du roi, n'ayant avec nous que quatre sergents à garde, les huit autres ayant été retranchés par le roi. Étant sur le chemin de Bapeaume, nous rencontrâmes une bande de quinze à vingt individus qui tenaient les chemins de la forêt; je leur ai demandé où ils allaient; ils répondirent : « Nous allons en la forêt, parce que nous mourons de faim et de froid. » Ayant fait saisir les outils et haches de quelques-uns, je cuidai voir une révolte contre moi et je fus en même temps averti qu'il y avait plus de 300 personnes qui descendaient de la forêt, chargées de bois et étaient en haie aux avenues, prêts à se jeter sur nous, comme ils avaient fait à l'un des sergents qui était en la forêt. Nous revînmes nous plaindre à M. le président Auzeray (le 3 janvier), en la maison duquel il y avait aucuns de MM. les présidents et conseillers assemblés, et là il nous fut ordonné de bailler notre procès-verbal, ce que nous ferons mardi prochain. » (*Pierre Corneille* [*le père*], *maître des eaux et forêts*, par E. Gosselin; Rouen, 1864, p. 25.)

Ce n'est pas plus romain que cela, et la bonne impression produite fut nécessairement très-calme.

(2) Mondory avait écrit, dans le but d'être désormais attaché au théâtre particulier du cardinal, une lettre à Boisrobert, dont la copie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui a été reproduite dans un article de la *Revue de Paris* (décembre 1838, p. 347 et suiv.), article où les dates sont mal étudiées.

(3) Dans sa *Bibliothèque française* (Paris, 1664, p. 185), Sorel dit que « il y a des mémoires de ce temps-là qui ne sont pas imprimés, lesquels trouvent une cause plus fine de l'aversion que le cardinal concevait pour *le Cid*, et de l'inclination qu'il témoignait pour *l'Amour tyrannique* (de Scudéry). C'est que dans le premier il y avait quelques paroles qui choquaient

les grands ministres, et dans l'autre il y en avait qui exaltaient le pouvoir absolu des rois, même sur leurs plus proches... » Mais comme *le Cid* est de 1636, et que *l'Amour tyrannique* n'est que de 1638, il suit de là que, quoi qu'en dise Sorel, le cardinal avait pris parti contre l'un bien avant de pouvoir lui préférer l'autre.

(4) Nous trouvons dans la correspondance inédite de Chapelain une lettre de lui à mademoiselle Paulet, du 15 février 1637, où on lit :

«... Suivant donc vos ordres, je vis hier M. Desmarets, auquel j'eus à peine proposé de votre part le retranchement des vers dont M. Scudéry avait été choqué, qu'il me répondit en galant homme que non-seulement il les rayerait volontiers pour l'amour de ceux qui y prenaient intérêt, mais encore ôterait ceux du *Cid* qui avaient causé ce petit scandale, et, pour ne vous point faire valoir cette dernière courtoisie, il m'avoua que, par quelques autres bonnes considérations, il avait déjà résolu de laisser toute cette liderie, en quoi il n'y croyait rien perdre, puisque la pensée n'en était pas venue de lui, et qu'il n'avait fait en cela que rimer l'imagination d'une autre. Ensuite il me dit en riant que, puisque ce qu'il avait mis dans la bouche d'une folle comme le sens d'une folle, et non pas comme le sien, se pouvait interpréter au désavantage de deux personnes qu'il estimait fort, il voulait l'ôter absolument, et pour leur considération et pour la sienne propre, puisqu'il était engagé dans la même offense, s'il y en avait ; qu'en effet il se garderait bien, en cette matière de préférence du *Cid* à l'*Aspasie*[1], de donner un arrêt contre soi-même, qui serait d'autant plus valide, étant pris sérieusement, qu'il l'avait prononcé lui-même et s'était privé par là du droit d'en appeler. Enfin nous conclûmes, sans qu'il fût besoin de contester, que tout cet endroit de blâme prétendu, et l'autre encore de

[1] *Aspasie* était une pièce de Desmarets lui-même.

louange mal reçue, serait biffé et annulé, et qu'il n'en serait jamais fait mention sur le théâtre, ni dans l'imprimerie quand la pièce se mettra sous la presse. »

(5) Scudéry (Georges de), né vers 1601, au Havre, d'une famille provençale, suivit d'abord la carrière des armes, qui était celle de son père. Il dit à son lecteur, dans la préface de *Lygdamon :* « Dans la musique des sciences, je ne chante que par nature : je suis né d'un père qui, suivant l'exemple des siens, a passé tout son âge dans les charges militaires, et qui m'avait destiné dès ma naissance à une pareille forme de vivre... Ne pensant être que soldat, je me suis encore trouvé poëte. Ce sont deux métiers qui n'ont jamais été soupçonnés de bailler de l'argent à usure... Or, ces neuf jeunes pucelles de trois ou quatre mille ans, qui ne donnent que de l'eau à boire à leurs nourrissons, les laissant dans la nécessité de chercher du pain ; ces filles, dis-je, qui n'ont pour biens meubles que des luths et des guitares, m'ont dicté ces vers, que je t'offre, sinon bien faits, au moins composés avec peu de peine... » C'était là, comme on sait, le moindre défaut de cet auteur à la *fertile plume.*

Dans la préface d'*Arminius,* Scudéry dit, en parlant d'une de ses tragi-comédies : « Nous voici arrivés à ce bienheureux *Prince déguisé,* qui fut si longtemps la passion et les délices de toute la cour ; jamais ouvrage de cette sorte n'eut plus de bruit, et jamais chose violente n'eut plus de durée. Tous les hommes suivaient cette pièce partout où elle se représentait ; toutes les dames en savaient les stances par cœur, et il se trouve encore aujourd'hui mille honnêtes gens qui soutiennent que je n'ai jamais rien fait de plus beau. » Tant de ridicule ne pouvait se soustraire à la satire de Boileau. *Bienheureux Scudéry!* s'écrie-t-il,

> Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
> Semblent être formés en dépit du bon sens ;

Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire;
Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Quoiqu'il n'eût pas encore chanté le *vainqueur des vainqueurs de la terre*, il fut élu à l'Académie, en 1650, à la place de Vaugelas. Poëte-guerrier, il se vit pourvoir également du gouvernement du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, poste assez peu assujettissant, si l'on en croit Chapelle et Bachaumont, qui ont dit dans leur *Voyage* :

C'est Notre-Dame-de-la-Garde,
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Scudéry mourut à Paris le 14 mai 1667. Mademoiselle de Scudéry, sa sœur, à laquelle ses romans et sa *Carte de Tendre* donnèrent une si grande célébrité, survécut à son frère et à son siècle; elle ne mourut que le 2 juin 1701, âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

(6) Voltaire et M. Guizot ont dit que la publication de l'*Excuse à Ariste* était antérieure au *Cid*. Le silence que Scudéry garde sur cette épître dans ses *Observations*, où il n'eût pas manqué de la tourner en ridicule, comme il le fait dans sa *Lettre à l'illustre Académie*, si elle n'eût pas été postérieure au premier de ces pamphlets, nous mettait déjà en garde contre cette assertion. La lecture des autres libelles du temps nous a donné la certitude que l'*Excuse à Ariste* a paru non-seulement après *le Cid*, mais après les *Observations* de Scudéry. (Voir *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant auteur du Cid*, 1637, p. 8.)

(7) Cette *Défense du Cid*, à laquelle il est fait allusion dans plusieurs des pamphlets dont nous aurons bientôt occa-

sion de parler, notamment dans la *Lettre apologétique du sieur Corneille* (1637), est mentionnée t. I, p. LXXIX, du *Théâtre de Corneille*, édit. de 1747, t. V, p. 256, de l'*Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), et, avant cela, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. (Voir t. XX, p. 88 et suiv.) Nous devons avouer qu'elle a échappé à toutes nos recherches, et nous ne l'avons même vu mentionner nulle part de manière à croire que ceux qui en ont parlé aient été plus heureux que nous. Ainsi Niceron, qui, en citant la plupart des pamphlets publiés à l'occasion du *Cid*, donne exactement le nombre de pages de chacun de ceux qu'il cite, ne le fait pas pour la *Défense du Cid*, et, s'il en indique le format, c'est qu'en indiquant celui dans lequel furent imprimées toutes les autres pièces de cette discussion, il aura cru pouvoir donner comme une certitude une conjecture assez vraisemblable.

(8) Ce rondeau fut d'abord imprimé sur un feuillet volant, format in-4°, avec cette épigraphe :

Omnibus invideas, livide, nemo tibi.

Postérieurement, Corneille le fit réimprimer à la suite de l'*Excuse à Ariste*, sur un feuillet double, quand cette dernière pièce fut devenue le texte des reproches de ses ennemis.

(9) L'éditeur des *Œuvres diverses de P. Corneille* (Paris, 1738), Granet, a dit que ce rondeau était dirigé contre Scudéry ; Voltaire l'a répété d'après lui, et tous les autres éditeurs d'après Voltaire. Ils n'avaient remarqué, ni les uns ni les autres, que ce *fou solennel*, *qui* RIMAIT *de rage une lourde imposture*, ne pouvait s'appliquer à l'auteur des *Observations*, diatribe NON RIMÉE. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet* (p. 3) nous apprend que c'est à celui-ci qu'on est redevable de ce chef-d'œuvre. « Il n'était nullement besoin, y est-il dit, de vous donner la gêne deux mois durant

à fagoter une malheureuse lettre pour nous apprendre que vous êtes aussi savant en injures que votre ami Claveret et tous les crocheteurs de Paris. Cette belle poésie que vous nous aviez envoyée du Mans ne nous permettait pas d'en douter ; et, bien que vous y fissiez parler un auteur espagnol dont vous ne saviez pas le nom, la faiblesse de votre style vous découvrait assez. Ainsi, vous aviez beau vous cacher sous ce méchant masque, on ne laissait pas de vous connaître, et le rondeau qui vous répondit parlait de vous sans se contredire. Que si l'épithète de FOU SOLENNEL vous y déplaît, vous pouvez changer et mettre en sa place *Innocent le Bel*, qui est le nom de guerre que vous ont donné les comiques. »

L'auteur de la *Sophonisbe* est, sans contredit, et de beaucoup, celui qu'on a le plus de regret de voir figurer dans cette foule de bas envieux. Toute la vie de Mairet avait été jusque-là brillante et honorable. Né en 1604, à Besançon, de parents originaires de la Westphalie, que son bisaïeul avait abandonnée par attachement pour sa religion, il devint orphelin fort jeune, et se rendit à Paris pour continuer ses études au collége des Grassins. A peine eut-il achevé sa philosophie, qu'il fit représenter, en 1620, *Chryséide et Arimand*. L'année suivante, sa *Sylvie* fut plus heureuse encore. Une fièvre épidémique qui désolait Paris ayant fait fermer les écoles, Mairet alla visiter la cour à Fontainebleau, et reçut un accueil distingué du duc de Montmorency, grand-amiral de France. Il accompagna ce seigneur dans son expédition contre les protestants qui s'étaient emparés des îles de Ré et d'Oléron, et se signala dans deux combats qui furent livrés à peu de jours l'un de l'autre (1625) sur mer et sur terre. Le duc de Montmorency, admirant sa bravoure et ses talents, le retint au nombre de ses gentilshommes, et lui assigna une pension de 1,500 livres, somme considérable pour le temps. Mairet continua de travailler pour le théâtre, et

fit représenter successivement plusieurs pièces, dont la plus célèbre est la *Sophonisbe*, qui fut jouée en 1629. Il y avait longtemps que la règle des unités n'était plus observée au théâtre; aussi les comédiens, craignant qu'une pièce dans ce système ne causât de l'ennui au parterre, ne se déterminèrent à jouer celle-ci qu'après des pourparlers sans nombre. Un succès d'enthousiasme vint dissiper leurs craintes.

La disgrâce du duc de Montmorency n'entraîna pas celle de son gentilhomme : le cardinal de Richelieu lui pardonna de rester fidèle à la mémoire d'un homme qui l'avait comblé de bienfaits; il devint son protecteur. Ne revenons pas sur la querelle de Corneille et de Mairet. Celui-ci, fatigué du mouvement de Paris et de la cour, s'était retiré dans le Maine, dans la terre d'un ami, chez lequel il passa plusieurs années et se maria. Revenu à Paris, il obtint, en 1649, un traité de neutralité pour la Franche-Comté, qu'il renouvela en 1651. Le parlement de Dôle, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma son résident à Paris; mais il n'occupa cette place que peu de temps. L'éloge qu'il fit de la conduite du roi d'Espagne, son souverain, déplut au cardinal Mazarin, qui le fit exiler à Besançon par l'ordre suivant de Louis XIV, que nous avons trouvé aux Archives impériales (E, 3346, folio 6, verso) :

« Monsieur Mairet, j'ai appris que depuis quelque temps vous teniez une conduite fort contraire au sentiment que vous aviez témoigné par le passé pour le bien et prospérité de mes affaires, et que vous semiez en divers endroits des discours qui pourraient faire de mauvaises impressions sur l'esprit de mes sujets. C'est pourquoi je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à vous retirer à la Franche-Comté, en Bourgogne, et que vous obéissiez si ponctuellement à cet ordre, quelque raison que vous puissiez avoir d'en différer l'exécution, que je n'aie pas

sujet de vous en envoyer un plus précis. — Fait à Soissons, le.. de septembre 1653. »

Mairet adressa un mémoire au cardinal pour se justifier; mais il ne put obtenir son rappel, et ce ne fut qu'après la signature de la paix des Pyrénées (1659) qu'il eut l'autorisation de revenir à Paris. Il fut reçu à la cour avec distinction; cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que depuis son éloignement de Paris les choses avaient bien changé. Ses pièces, faisant place aux chefs-d'œuvre de Corneille, avaient disparu du théâtre ou ne s'y montraient plus que rarement. Il songea à la retraite, et revint en 1668 à Besançon, où il mourut deux ans après Corneille [1].

(10) Les biographies ne contiennent aucun détail sur la vie de Claveret, dont elles se bornent seulement à indiquer la mort, arrivée en 1666. Nous trouvons dans un des pamphlets de la querelle du *Cid* un renseignement sur lui qui n'est peut-être pas aussi exact que piquant. Il est dit dans la *Lettre pour M. de Corneille, contre ces mots de la Lettre sous le nom d'Ariste* : JE FIS DONC RÉSOLUTION DE GUÉRIR CES IDOLATRES, que Claveret était *sommelier dans une médiocre maison*, et qu'en cette qualité il avait plus d'une fois versé à boire à Corneille, dînant chez son maître. A la fin de ce pamphlet, on trouve une épigramme traduite de la 83e du livre IX de Martial, qui se trouve appliquée à cette position de Claveret; la voici :

Les vers de ce grand *Cid*, que tout le monde admire,
Charmants à les entendre et charmants à les lire,
Un poëte seulement les trouve irréguliers.
Corneille, moque-toi de sa jalouse envie :
Quand le festin agrée à ceux que l'on convie,
Il importe fort peu qu'il plaise aux cuisiniers.

[1] Nous avons emprunté quelques-uns de ces détails à la notice composée sur Mairet par un de ses compatriotes, M. Weiss, *Biographie universelle*, XXVI, 293.

(11) Il nous semble évident que cet *Examen*[1], s'il est de Claveret, ne fut pas composé dans le but que les frères Parfait supposent à son auteur. Il parut, ainsi que le prouve une sorte de *post-scriptum*, longtemps après la pièce de vers dont nous venons de parler, et à une époque où Claveret avait déclaré une guerre ouverte à Corneille. D'ailleurs, nous le répétons, nous ne voyons rien qui eût pu reconquérir à l'auteur l'amitié de Corneille. Cet écrit est attribué à Mairet dans une ancienne *Vie de Corneille*, manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne, et dans les *Mémoires* de Niceron, t. XX, p. 92 ; mais ce ne peut être également qu'une conjecture.

(12) Scudéry, dans sa préface de *Lygdamon*, se défend du titre d'auteur comme peu noble, se vante *d'avoir usé beaucoup plus de mèches en arquebuses qu'en chandelles;* d'être sorti d'une maison où l'on *n'avait jamais eu de plume qu'au chapeau*, et dit qu'il veut apprendre à écrire de la main gauche, *afin d'employer la droite plus noblement.*

(13) Les frères Parfait disent dans leur *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 267, que Claveret fit suivre cette lettre d'une autre lettre non moins pleine d'injures; mais ils n'en donnent pas même le titre, et nous avions été tenté de douter de son existence. D'après la manière dont ces historiens, en général très-exacts, rendaient compte de plusieurs de ces écrits, il nous paraissait et il nous paraît encore démontré que la plupart échappèrent à leurs recherches. Pour nous, nous étions parvenu à nous procurer tous ceux qui ont été cités jusqu'ici, sauf la *Défense du Cid*.

Mais M. Marty-Laveaux est arrivé à découvrir sous ce titre, à peu près le même, de *Lettre du sieur Claveret à M. de Corneille*, un pamphlet qu'il considère, malgré le dire

[1] Cette brochure porte à la page 3, pour second titre : *Discours à Cliton sur es Observations du Cid.*

du titre, comme n'étant pas de Claveret. Voir tome III, p. 27 de son édition des *OEuvres de P. Corneille.*

(14) Les auteurs des nombreux écrits publiés contre *le Cid* de Corneille ne manquaient pas de lui attribuer tous ceux qui paraissaient en faveur de cette pièce, et qui ne se font remarquer ni par beaucoup plus de critique, ni plus d'urbanité que les autres. Niceron, qui a eu sous les yeux quelques-uns de ces écrits, car il donne le nombre de pages de plusieurs, mais qui évidemment ne s'est pas donné la peine de les lire, comme nous le prouverons tout à l'heure; Niceron, prenant inconsidérément l'assertion d'un ennemi pour une autorité, attribue à Corneille *l'Ami du Cid à Claveret*, et plusieurs autres pamphlets à l'occasion desquels nous avons renvoyé à cette note. C'est faire preuve d'une confiance bien aveugle. Pour nous, qui avons eu la patience de lire attentivement ces libelles, nous pouvons assurer qu'il ne s'y trouve rien qui puisse appuyer le moins du monde le dire des ennemis de Corneille et celui de Niceron, et nous le tenons pour complétement faux. Sa *Lettre apologétique*, son *Excuse à Ariste*, son *Sonnet contre Mairet*, voilà la part de Corneille dans ces débats, qu'il eut le tort de laisser envenimer encore en n'exigeant pas des amis qui prirent sa défense de n'en rien faire. C'était se rendre complice de cette prolongation de scandale.

Niceron attribue à Mairet la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et cela sans plus de preuves que précédemment; il lui donne aussi l'*Examen de ce qui s'est passé pour et contre le Cid*, que les frères Parfait croïent être de Claveret. Rien, nous le répétons, ne pouvait motiver et ne peut justifier ces présomptions.

Niceron, voyant *l'Inconnu et véritable ami de MM. de Scudéry et Corneille* signé des lettres D. R., n'a pas hésité à le mettre sur le compte de De Rotrou. Il eût évité cette mé-

prise, reproduite dans la *Biographie universelle*, et ailleurs encore, en lisant cet écrit. Il lui eût été facile de reconnaître que l'écrivain qui préférait *l'Amant libéral* au *Cid* ne pouvait être l'ami de Corneille, celui qui lui écrivait

> Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
> Par la confession de ton propre rival.

Enfin, pour remplir l'engagement que nous avons pris de prouver que Niceron n'avait pas lu ces pamphlets, nous dirons qu'il range au nombre de ceux qui furent publiés contre Corneille *le Souhait du Cid*, qui lui est au contraire tout favorable, comme on l'a vu par ce que nous en avons cité p. 83.

(15) Nous trouvons dans la correspondance manuscrite de Chapelain deux curieuses lettres de lui à Balzac. La première est du 1er avril 1637 :

« ..... Le sieur Corneille, auteur du *Cid*, c'est-à-dire de la pièce de théâtre qui a le plus éclaté et a eu le plus d'applaudissements en France, a eu passion d'être connu de vous pour votre serviteur, et m'a prié de me charger d'un des exemplaires de sa pièce pour vous la présenter avec une lettre de lui; mais, ne sachant si vous vouliez être engagé à lui répondre, comme il ne me dissimula pas qu'il l'espérait pour s'en faire honneur en sa province, je reçus sa proposition avec une manière de civilité qui l'en pourrait bien avoir diverti, car il m'a vu depuis et il ne m'en a point reparlé. Je ne sais pas néanmoins ce qu'il en fera, et cependant je vous donne cet avis pour vous dire qu'à mesure qu'un homme s'élève dans la réputation et qu'il croit valoir quelque chose, il cherche à vous connaître et à tirer la confirmation de son mérite par votre approbation. »

La seconde est du 13 juin 1637 :

« ..... J'apprends aussi avec plaisir que *le Cid* ait fait en vous l'effet qu'en tout notre monde. La matière, les beaux

sentiments que l'Espagnol lui avait donnés, et les ornements qu'a ajoutés notre poëte français, ont mérité l'applaudissement du peuple et de la cour, qui n'étaient point encore accoutumés à telles délicatesses. Il est bien vrai, entre nous, que *le Cid* se peut dire heureux d'avoir été traité par un Français et en France, où la finesse de la poésie du théâtre n'est point encore connue. En Italie, il eût passé pour barbare, et il n'y a point d'académie qui ne l'eût banni des confins de sa juridiction; ce qui a donné beau jeu à M. de Scudéry, ce rival de Corneille, de lui objecter les fautes que vous verrez remarquées dans le volume que je vous envoie, auquel le bon Corneille a mal répondu dans la lettre en forme d'apologie qui y est jointe, quoiqu'elle soit verte et que par endroits il y ait montré beaucoup d'esprit. Maintenant, ces chaleurs de poëtes nous embarrassent, car Scudéry, *se tenant fort de la vérité*, a retenu pour juge du différend la noble Académie dont vous êtes un des principaux membres, et, en suite de la requête qu'il lui a présentée, et que vous trouverez encore ici, vous ne pouvez manquer au premier jour à souscrire l'arrêt que le corps doit prononcer là-dessus sitôt que Corneille nous aura fait la même soumission. Et ne croyez pas que je me moque : l'affaire est passée en procès ordinaire, et moi, qui vous parle, en ai été le rapporteur, et en dois encore parler à la première séance sur nouveaux (*sic*) et pièces nouvellement produites. Dieu veuille que nous en sortions plus à notre honneur que ceux qui nous ont rendus juges souverains et réguliers par leur déférence! et toute notre prudence ne peut remédier au hasard que nous courons, étant obligés par de trop puissantes considérations à ne nous pas récuser nous-mêmes en cette cause. »

(16) Pellisson dit à cet endroit : « M. de Boisrobert, *qui était de ses meilleurs amis....* » Corneille aurait été à plaindre s'il n'avait pas eu de meilleurs amis que Boisrobert,

comme on l'a vu par la lettre de celui-ci à Mairet (p. 80), par la parodie du *Cid* qu'il faisait jouer devant le cardinal (p. 65). Du reste, Corneille ne crut pas devoir lui refuser un madrigal, qu'il fit imprimer en tête de la première partie de ses *Épîtres*, 1647, in-4°, et qui a été recueilli dans les *Œuvres diverses* de notre auteur.

(17) Chapelain, de son côté, fit à Scudéry cette réponse, que nous empruntons à sa correspondance inédite :

« Monsieur, moins la compagnie que vous avez prise pour arbitre de votre différend a affecté la qualité de juge, plus se doit-elle sentir obligée de la déférence que vous témoignez pour ses *Sentiments*. Je sais qu'en les donnant au public pour vous satisfaire, sa principale intention a été de tenir la balance droite, et de ne faire pas d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais je sais aussi qu'après cette intention elle n'a essayé de faire rien avec plus de soin que de s'exprimer avec modération et de dire ses raisons sans blesser personne. Je souhaite que vous soyez bien persuadé de cela, ou plutôt je me réjouis de ce que vous l'êtes, et qu'ayant reçu d'elle, en cette rencontre, le moins favorable traitement que vous en puissiez jamais attendre, vous ne laissez pas de lui faire justice en reconnaissant qu'elle est juste. A l'avenir, j'espère qu'elle se revanchera de votre équité, et qu'aux occasions où il lui sera permis d'être obligeante vous n'aurez rien à désirer d'elle, et reconnaîtrez qu'elle sait estimer votre mérite et votre vertu. De moi, je ne vous dis rien, pour ce que je crois vous dire en vous assurant que je suis, Monsieur, votre, etc.

« De Paris, ce 19 décembre 1637. »

Nous croyons devoir réunir ici tout ce qui se trouve de relatif au *Cid* dans la correspondance manuscrite de Chapelain, et qui n'a pas trouvé place dans notre récit ou dans les notes qui précèdent.

Il avait déjà écrit le 7 août 1637 à Balzac :

« Je vous écrivis mercredi dernier,... tumultuairement à mon ordinaire, et je vous témoignai l'applaudissement qu'avait eu en pleine Académie la lettre que j'envoyai de votre part à M. de Scudéry. Jugez après cela ce que ce sera lorsque je la ferai revoir retouchée par vous. Mais je suis étonné comment vous croyez que nous puissions donner cause gagnée à l'Observateur du *Cid*, après que vous avez écrit une si belle apologie pour lui, et montré en quelque sorte que vous avez pris cette pièce en votre protection. »

Le 20 août 1637 à Scudéry :

« Monsieur, je n'ai point vu les nouveaux libelles que vous me dites avoir été faits contre vous, et je suis marri que vous ayez ce nouveau sujet de plainte ; mais nous n'avons nulle juridiction sur ces fâcheux écrivains qui barbouillent le papier et qui abusent de l'indulgence des magistrats et de la patience du peuple. Pour ce qui regarde le jugement que vous attendez de l'Académie, comme ce doit être un discours raisonné et sur plusieurs chefs du *Cid* et de votre ouvrage, de sorte qu'il pourra grossir jusqu'à faire un juste volume, vous ne devez point trouver étrange qu'il ne soit pas sitôt achevé, tant d'honnêtes gens ayant à y mettre la main. Je vous demande pour eux la même justice que vous leur demandez, et de ne vouloir pas qu'ils précipitent ce qui peut ruiner ou établir leur réputation. Vous me pardonnerez bien cette franchise, ou plutôt la pardonnerez bien à tous ces messieurs, qui vous parlent par ma bouche, et qui, ayant laissé toutes leurs occupations afin de travailler à cette affaire, tant pour l'amour de vous que pour satisfaire à des ordres qu'il ne leur est pas possible de négliger, seront bien aises de considérer mûrement une chose comme celle-ci, qui désormais ne leur importe pas moins qu'à vous. Assurez-vous seulement, monsieur, qu'ils n'y perdront pas une minute de temps, et qu'ils

ont plus d'envie que vous d'être hors de l'embarras où M. de Corneille les a mis quand il vous a obligé à rabattre sa vaine gloire. Au reste, il faudrait être bien injuste pour vous imputer les fautes de votre imprimeur, et même celles de votre mémoire aux citations de certains chapitres et auteurs pour d'autres, et vous devez croire que la compagnie n'examinera que votre doctrine et qu'elle ne vous chicanera point sur ces bévues de néant qui ne vous feront aucun tort auprès d'elle, parce qu'elle est raisonnable et qu'elle n'a rien du pédant. Sitôt que mes diverses et mauvaises affaires me permettront de vous aller rendre ce que je vous dois, je m'en irai acquitter chez vous, sans que ma qualité de juge, que vous me donnez et que je n'accepte point, m'en retienne, car je ne veux point que nulle raison me dispense de vous faire toujours paraître que je suis, monsieur, votre, etc. »

Le 22 du même mois d'août 1637, il écrivait à Balzac :

« Monsieur, toutes ces choses que vous supposez être en moi pour bien traiter la matière du *Cid* me manquent, et ce travail ne pouvait être donné à un plus pauvre homme que moi ni moins capable de satisfaire à l'attente du public ; mais ni ce défaut, ni le temps que cette courvée (*sic*) m'a emporté et m'emportera, ne sont pas les choses les plus fâcheuses que j'y trouve. Je ne crains pas d'être blâmé de mal écrire, ni ne suis pas si chiche de mes heures que je ne les puisse volontiers employer sans autre utilité que de plaire à celui qui peut tout sur moi. Ce qui m'embarrasse, et avec beaucoup de fondement, est d'avoir à choquer et la cour et la ville, les grands et les petits, l'une et l'autre des parties contestantes, et en un mot tout le monde, en me choquant moi-même sur un sujet qui ne devait point être traité par nous ; et, croyez-moi, monsieur, qu'il n'y a rien de si odieux, et qu'un honnête homme doive éviter davantage, que de reprendre publiquement un ouvrage que la réputation de son

auteur ou la bonne fortune de la pièce a fait approuver de chacun : car le moins qu'on en doive attendre est de se voir accueilli de Pasquins, de satires et de malédictions, et de défrayer la compagnie. Souvenez-vous de ce qui vous est arrivé à vous-même sur l'*Hérode* de Heinsius. Il n'y a point d'homme sage qui ne tombe d'accord de vos répréhensions; il n'y en a point de si délicat qui ne trouve un parfait contentement dans le style dont elles sont écrites, et, avec tout cela, il n'y a guère de gens qui vous plaignent du mauvais traitement que le poëte repris vous fait dans sa mauvaise réponse. Une chose me console en ceci, c'est que notre protecteur, ayant vu mon examen, n'en a guère trouvé que les matières bonnes, et a désiré que l'Académie les embellît de fleurs, en sorte que j'aurai des compagnons par sa grâce à supporter la haine et le blâme qui nous en est assuré..... Celle (*la lettre*) que vous avez faite à Scudéry est une des meilleures choses que vous ayez jamais laissé voir, et où il reluit autant d'adresse et de jugement... »

« Vous aurez avec celle-ci ces benoîts *Sentiments de l'Académie* sur *le Cid*, qui m'ont tant de fois mis en colère et tant de fois fait désirer d'être aussi loin de Paris que vous. Peut-être les lirez-vous, et il y a apparence que la curiosité et l'opinion que vous avez du principal auteur vous fera aller jusqu'au bout; mais vous savez que j'y prends moins d'intérêt que le moindre de l'Académie, et que la louange et le blâme de cette pièce me toucheront également.... »

(Lettre *A M. de Balzac* du 20 décembre 1637.)

« ...... Je ne suis pas marri que les *Sentiments de l'Académie* ne vous aient pas déplu, puisque je suis contraint de vous avouer que j'y ai la plus grande part, au grand détriment de mes plus grandes affaires; mais, afin de ne dérober

pas l'honneur à qui il appartient, il est à propos que vous sachiez que MM. de Cerisy et de Gombaut ont contribué aussi aux fleurs et aux ornements de cette pièce, et quand vous croirez que ce qui vous y a plu est d'eux, je ne croirai pas que vous me faites beaucoup de tort. Cela veut dire que, si vous m'avez débité pour auteur de ce jugement auprès de M. le duc de La Rochefoucauld, il vous faut aller dédire en partie, et faire droit à nos amis, en expliquant ce que vous avez prononcé en général. Au reste, si vous me demandez ce qui m'en semble, je vous confesserai que j'en tiens le biais de l'introduction adroit, ayant à choquer le jugement de la cour et du peuple; que j'en crois la doctrine solide, et qu'à mon avis la modération et l'équité y règnent partout. Avec tout cela, je vous protesterai que j'aimerais mieux avoir fait la lettre que vous avez faite sur cela que notre volume, continuant à vous dire que c'est un des ouvrages plus accomplis qu'on ait vus dans ces derniers temps. On l'a imprimée en papier volant, avec la mauvaise réponse de.... (*Scudéry*) et le remercîment du même à l'Académie. Je suis marri que Rocolet se soit laissé gagner de la main, ayant eu depuis si longtemps permission de vous de l'imprimer, sans que je l'eusse fait insérer dans le volume de vos lettres, qui en eussent reçu grand ornement.... »

(Lettre *A M. de Balzac* du 25 janvier 1638.)

« ...... Une partie de nos académiciens ont vu le jugement que vous faites de leurs *Sentiments* sur *le Cid*, et se sont tenus obligés à votre courtoisie....... »

(Lettre *A M. Du Buisson*, en Hollande, à La Haye, du 27 février 1638.)

« .... Au reste, quand nous vous verrons en cette cour, nous vous apprendrons quels sont les véritables auteurs des

Sentiments de l'Académie, et si après cela vous continuez à les honorer de vos louanges, je crains que ce ne soit un seul pour le tout, et que celui que vous en avez soupçonné n'y ait la part la plus petite.... »

(Lettre *A M. Mainard*, en Auvergne, à Aurillac, du 10 mars 1638.)

« .... Pour M. Scudéry, je lui ai fait voir aussi tout l'endroit de votre lettre où vous répondez indirectement à la sienne, dont il s'est témoigné fort satisfait. Je ne lui en donnerai point de copie, de peur qu'il ne s'en prévale et que la canaille, qui n'entend point ces délicates civilités, ne la prenne pour une rétractation de la belle lettre que vous aviez écrite sur *le Cid* et sur les *Observations*... »

(Lettre *A M. de Balzac*, à Angoulême, du 15 mars 1638.)

« .... Quant aux *Sentiments de l'Académie*, c'est un ouvrage de toute la compagnie. Je vous avouerai bien que j'y ai une assez notable part, que je n'ai que faire de vous marquer, car vous la reconnaîtrez assez vous-même lorsque vous considérerez ce qu'il y a de pire, *sed de his coram.* Cependant je vous remercie, en vous grondant, du bien que vous en dites ainsi généralement, puisque vous avez cru me devoir faire auteur de toute la pièce et que vous avez eu dessein de m'obliger. Le peuple se réjouit aux dépens de l'Académie, et s'entretient d'une mauvaise comédie manuscrite où nous sommes la plupart introduits personnages, à ce qu'on dit, peu agréablement. Votre éloignement vous aura sans doute fait oublier par ce mauvais comique, et nous défrayerons la compagnie sans vous. »

(Lettre *A M. Mainard*, du 28 avril 1638.)

« .... M. Bouchard m'a écrit comme à l'auteur du jugement du *Cid*, et m'en a fait de grands applaudissements;

mais je ne crois pas en tout à l'Église romaine, sachant qu'en ce qui ne regarde point la foi, elle est sujette à tromperie et à dissimulation; et la cajolerie de ce seigneur italianisé m'est d'autant plus suspecte, qu'elle est suivie d'une sollicitation vive et ardente que je le fasse recevoir dans l'Académie de Son Éminence. Vous savez ce que c'est des louanges intéressées... »

(Lettre *A M. de Grasse*, à Grasse, du 3 juin 1638.)

« ... Le *Scipion* de M. Desmarets a eu le même succès à Paris qu'en vos quartiers, c'est-à-dire médiocre et bien au-dessous du *Cid;* cependant, comme il faut avouer que le point qui fait la tendresse lui manque, et que partout où ce point joue dans *le Cid*, l'avantage est tout entier de son côté, il faut aussi tomber d'accord que, dans les autres parties, le *Scipion* a tous les avantages, soit pour la bienséance, soit pour la beauté des vers et des sentiments... »

(Lettre *A M. de Balzac*, à Balzac, du 7 mai 1639.)

« ... Je ne sais ce qui m'a fait paraître de mauvaise humeur pour M. de Scudéry, si ce n'est l'importunité qu'il m'a donnée pour le sujet de mon portrait... Du reste il a noblesse d'esprit, et souvent des expressions très-fortes. Dans cet *Amour tyrannique,* il s'est surpassé lui-même, mais pour cela il n'a pas surpassé *le Cid,* quelque défectueux que nous l'ayons trouvé. »

(Lettre *A M. de Balzac,* à Balzac, du 11 septembre 1639.)

(18) D'autres auteurs cherchèrent à exploiter la vogue du *Cid*. Chevreau fit jouer *la Suite et le Mariage du Cid*, et Desfontaines *la Vraie Suite du Cid*. Ces deux tragi-comédies furent représentées en 1637, mais, contre l'attente de leurs auteurs, avec fort peu de succès. En 1638 parut *l'Inno*

cence et le véritable amour de Chimène, sans nom d'auteur, et en 1639 *l'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid*, par Chillac, juge des gabelles de Sa Majesté en la ville de Beaucaire, en Languedoc, non représentée.

(19) C'est à M. Gosselin, greffier-archiviste à la cour impériale de Rouen, que nous devons entièrement la communication de ce qui a été découvert par lui au sujet de cette contestation. Voici d'abord l'opposition libellée par Corneille et par lui adressée à Me Ycard :

« A la requête de Pierre Corneille, écuyer, conseiller au roi et avocat de Sa Majesté au siége général des eaux et forêts à la table de marbre du Palais à Rouen, soit signifié en copies les exploits d'opposition du quinzième jour d'octobre 1638 et du troisième de juin 1639 à monseigneur le chancelier ou à....., garde des rôles des offices de finance, que le requérant s'oppose, comme de fait il s'oppose, à l'expédition des provisions ou lettres du prétendu office de *second avocat du roi* audit siége, ci-devant possédé par M. Gilles Aubert, ledit office vacant à cause de mort; employant pour moyen en la présente opposition qu'il n'y avait eu aucun édit de création dudit office, en quoi Sa Majesté y aurait été surprise en la délivrance desdites provisions, et telles et autres raisons qu'il entend déduire en temps et lieu. Élisant, aux fins de la présente opposition, son domicile en la maison et personne de Me Charles Ycard, avocat au privé Conseil de Sa Majesté. Dont ledit Corneille a requis acte. « CORNEILLE. »

Voilà ensuite la requête présentée pour arriver à un accommodement :

« *Au roi et à nos seigneurs de son Conseil.*

« Sire,

« Pierre Corneille, Votre conseiller et avocat à la table de marbre du Palais, remontre qu'il y aurait instance pendante

en Votre Conseil sur l'opposition qu'il a formée aux provisions de l'office de second avocat à la table de marbre du Palais, entre luy d'une part, et François Hays, prétendant obtenir, d'autre, et la veuve de Me Gilles Aubert aussi opposante ; en laquelle instance, bien que ses soutiens soient justes tant contre ledit Hays que contre ladite veuve, et bien que ses conclusions aillent à faire déclarer ledit office supprimé et éteint, néanmoins, si le bon plaisir de Votre Majesté est tel que lesdites provisions aient lieu et que ledit office revive, il vous supplie de considérer que ledit office fait la moitié du sien, qui est d'ancienne création, et, à ces causes, d'être reçu à l'offre du fait de rembourser ledit Hays de ce qu'il aura financé en Vos coffres et que les provisions seront délivrées en blanc audit suppliant, pour par lui ledit office être exercé conjointement ou séparément.

« Et il priera Dieu pour Votre prospérité, longue et heureuse vie. »

Un inventaire des pièces du dossier soumises au conseil privé contient, comme il était d'usage alors, les moyens à l'appui de la demande de Corneille. Cette sorte de plaidoirie écrite est présentée par Jacques Goujon, avocat au conseil privé du roi, au nom de son client. Elle tend à faire décider que les provisions de second avocat ne seront point délivrées par le motif que cette fonction n'a été créée que par l'abus d'un sieur Isaac Poyer, « seul avocat du roi audit siége, lequel, en 1611, en un temps où ceux de la religion prétendue réformée faisaient leurs efforts de s'accroître en la magistrature, s'étant fait désintéresser par un nommé Gilles Aubert, huguenot comme lui, lui permit d'obtenir des provisions de second avocat; qu'Aubert étant décédé dernièrement, sa veuve n'a pu vendre à François Hays un droit qui n'existe pas et qui n'était que la suite d'un abus; qu'enfin ledit Hays, après avoir été contraint par certaines considérations de vendre

sa charge de maître particulier au même siége des eaux et forêts, ne dédaignant pas de s'y venir asseoir au dernier rang, montrait par là combien peu il méritait que le roi prît sa demande en considération. »

Nous aurons plus tard occasion, dans notre récit et dans la note 37 du livre II, de revenir sur le compte de Jacques Goujon.

(20) Les comédiens français ont depuis longtemps changé le titre de la tragédie d'*Horace* en celui des *Horaces*, variante que n'a pas sanctionnée Corneille. Du reste, nous venons de voir Chapelain se servir tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces titres.

(21) *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, furent représentés pour la première fois à l'hôtel du Marais. C'est Corneille lui-même qui nous le dit dans le projet de lettres patentes libellé sous sa dictée et corrigé de sa main, découvert, dans les archives du parlement de Normandie, par M. Gosselin, document que, grâce à cet habile et heureux chercheur, nous avons été à même d'imprimer dès 1857 et qui est reproduit précédemment page 138.

Cette pièce, dont l'autorité est irréfragable, a évidemment échappé à l'attention de M. Marty-Laveaux, qui n'aurait à coup sûr pas préféré une induction fausse tirée du *Mercure* de 1740, c'est-à-dire à cent ans des faits, ou de Chapuzeau et de l'abbé de Villiers, qui écrivaient eux-mêmes trente-quatre et trente-cinq ans après la représentation de ces pièces. Il est évident, comme le prouve précisément le projet de lettres patentes, qu'elles furent trop peu de temps après montées à l'hôtel de Bourgogne et jouées par conséquent par Bellerose et ses camarades. C'est de cela même que se plaignait Corneille pour lui et pour Floridor et les autres acteurs du Marais qui les avaient, les premiers, mises à la scène.

(22) Fontenelle se trompe évidemment sur la date de cette

anecdote, puisqu'il dit : « M. de Corneille, encore *fort jeune,* se présenta, etc. » *Cinna* ne fut joué qu'en 1640. Or, dans une pièce de vers de Ménage, dont nous parlons dans la note suivante, écrite à l'occasion de ce mariage, le poëte nous apprend que le marié était déjà auteur de *Cinna*. Il était donc au moins dans sa trente-quatrième année.

(23) Ménage, en entendant annoncer la mort de Corneille, composa sur cet événement une pièce de vers latins qu'il intitula *Epicedium Petri Cornelii, poetæ tragici*. En l'imprimant dans ses *Miscellanea*, 1652, in-4°, p. 17, il la fit précéder d'une note dont voici la traduction : « J'ai composé ces vers lorsqu'on annonça que Corneille était mort de péripneumonie le jour même de son mariage; nouvelle fausse, car Corneille est plein de vie, et je souhaite fort qu'il vive [1]. » Le passage suivant de cette pièce, qui est celle dont nous avons parlé dans la note précédente, peut servir à la dater :

Vita fugit, sed fama manet tua, maxime vatum,
  Sæcla feres Clarii munere longa dei.
Donec Apollineo gaudebit scena cothurno,
  Ignes dicentur, pulchra Chimena, tui....
Nec tu, crudelis Medæa, taceberis unquam,
  Non Graiâ inferior, non minor Ausoniâ.
Vos quoque Tergemini, mavortia pectora, fratres,
  Et te, Cinna ferox, fama loquetur anus.

[1] A l'occasion d'une épitaphe du même sur un bruit tout aussi prématuré de la mort de Pellisson, on lit dans *la Ménagerie,* satire que Cotin publia contre Ménage vers 1660 : « Ménage est accoutumé d'enterrer ainsi ses meilleurs amis tout vivants. Il y a plus de dix années qu'il fit l'épitaphe de Corneille, quoique Corneille ne soit pas mort. Ayant ramassé, des poëtes grecs et latins, force pensées sur la mort d'un grand poëte, il tua son bon ami pour faire valoir son lieu commun. Il le fit mourir de la *péripneumonie*. C'est le grand mot dont Ménage s'est servi; il pouvait l'appeler plus humainement une inflammation de poumon, mais ces diables de *sçavantas* ont ainsi des mots à tuer les gens. Cela me fait souvenir d'un médecin qui laissa une femme dans des appréhensions mortelles d'être possédée, pour lui avoir dit qu'elle avait des FLATUS *dans les hypocondres.* »

Ménage, dans la même croyance, composa encore le quatrain suivant : *In ejusdem obitum*, imprimé à la suite de la pièce dont nous venons de donner un extrait :

Occidit ille sui lumen Cornelius ævi,
Præcipuum Phœbi Castalidumque decus.
An major fuerit socco majorve cothurno
Ambiguum, certè magnus utroque fuit.

On a attribué aussi à Ménage le quatrain suivant, composé sur le retour de Corneille à la vie, quand le bruit de sa mort fut reconnu faux; mais nous devons dire qu'il ne se trouve ni dans les *Miscellanea* de 1652, ni dans les éditions ultérieures des poésies de Ménage; il est intitulé *Cornelius redivivus :*

Doctus ab infernis remeat Cornelius umbris
Et potuit rigidas flectere voce deas.
Threïcium numeris vatem qui dulcibus æquat,
Debuit et numeris non potuisse minus.

(24) Jolly, l'éditeur de P. Corneille (édit. de 1738, I, p. XXIX), dit que le comédien qui sut mieux juger *Polyeucte* que l'hôtel de Rambouillet, était Hauteroche; M. Aimé Martin, qui a la prétention d'être toujours en mesure de vous dire quel est l'acteur qui a créé tel ou tel rôle de Corneille ou de Molière, mais sans vous faire connaître sur quelles autorités il s'appuie, et à qui cette prétention a fait commettre les plus inconcevables erreurs, M. Aimé Martin, ne voulant pas rester court sur ce point plus que sur aucun autre, a dit : « Ce comédien obscur à qui l'on doit *Polyeucte* mérite notre reconnaissance; il se nommait La Roque. Il était de la troupe du Marais. » (OEUVRES DE P. CORNEILLE, *avec les notes de tous les commentateurs*, Paris, Firmin Didot frères, 1854-56, t. I, p. xij, note 1.) Ce qui est certain, c'est seulement que la pièce fut jouée au Marais. Corneille nous l'apprend dans son brouillon de lettres patentes découvert par M. Gosselin.

(25) Corneille, malgré la promesse que lui prête Chapelain, ne se rendit pas à ses conseils. L'abbé D'Aubignac, lui aussi, aurait voulu voir ce changement opéré. « La mort de Camille par la main d'Horace, son frère, n'a pas été approuvée au théâtre, bien que ce soit une aventure véritable ; et j'avais été d'avis, pour sauver en quelque sorte l'histoire et tout ensemble la bienséance de la scène, que cette fille désespérée, voyant son frère l'épée à la main, se fût précipitée dessus. Ainsi elle fût morte de la main d'Horace, et lui eût été digne de compassion, comme un malheureux innocent : l'histoire et le théâtre auraient été d'accord. » *La Pratique du Théâtre,* 1657, in-4°, p. 82.

(26) M. Cousin, en donnant dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1843-44, comme une découverte, cette anecdote de Jacqueline Pascal et de Corneille, que M. Sainte-Beuve avait publiée dès 1842, sans en faire bruit (*Hist. de Port-Royal,* t. II, p. 463), M. Cousin a été trompé par le commencement du remercîment de Corneille :

Pour une jeune muse absente,
Prince, je prendrai soin de vous remercier.

M. Cousin en a conclu que ces vers étaient adressés *au prince de ****, qui présidait ce jour-là l'assemblée. Il n'en est rien : ce jour-là l'assemblée était présidée par M. de Nonant, lieutenant du roi au duché d'Alençon. L'erreur de M. Cousin vient de ce qu'on donnait le titre de *prince* au président (*princeps*) de cette association. On appelait *principauté* la durée de ces fonctions, fixée à un an. Sous les quatre principautés précédentes, c'est-à-dire de 1636 à 1639, Antoine Corneille, chanoine régulier du Mont-aux-Malades, frère de Pierre Corneille, et plus jeune que lui de cinq ans (il était né en 1611), s'était distingué par des odes, des stances et des sonnets, la plupart couronnés. Sous la principauté de 1641, Thomas Corneille,

qui n'avait que seize ans, fut couronné pour une ode. Voir *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 215, 243, 244 et 265.

(27) Huet se trompe en plaçant ce cadeau dans l'année 1633 ou 1634 : le manuscrit porte sur le titre la date de 1641. Voir la notice sur cette *Guirlande* par M. de Gaignières, dans le *Supplément* à la première partie du *Catalogue des livres rares et précieux de feu M. le duc de La Vallière*, et à la tête de l'édition de *la Guirlande de Julie* donnée par M. Nodier dans la *Collection des petits Classiques français*.

(28) Granet, éditeur des *OEuvres diverses de Pierre Corneille*, 1738, in-12, n'attribue à Corneille que *la Tulipe, la Fleur d'orange* et *l'Immortelle blanche*. S'il eût lu *la Guirlande de Julie* attentivement, il se serait aperçu que les trois autres pièces portent la même signature *C*, et il eût senti qu'il y avait les mêmes raisons pour les regarder comme sorties également de la plume de Corneille, car il serait difficile de croire qu'on eût admis, sous une signature identique, des pièces de divers auteurs. Des éditeurs de *la Guirlande*, et notamment M. Nodier, sont plus conséquents dans leur erreur en les attribuant toutes six à Conrart.

(29) *Domestique*, dans sa signification primitive, voulait dire *de la maison* (*domus*). « La Rochepot, mon cousin germain et mon ami intime, dit le cardinal de Retz, était *domestique* de feu M. le duc d'Orléans, et extrêmement dans sa confidence. » (*Mémoires de Retz*, liv. I.) Mais ce qui vient plus encore à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure, c'est que le même auteur nous apprend, peu de pages auparavant, que, n'étant encore qu'abbé de Gondi, il avait à sa suite, dans un voyage d'Italie, sept ou huit gentilshommes, dont quatre chevaliers de Malte.

(30) Le *Mercure de France* de mai 1740 ajoute à l'anecdote citée dans notre texte, que ce fut Bellerose qui créa le

rôle de Dorante, et Beauchâteau celui d'Alcippe. C'est une confusion fort explicable à cent ans de distance. Bellerose et Beauchâteau faisaient partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, et *le Menteur* fut joué d'origine au Marais (par Floridor bien probablement). C'est Corneille lui-même qui nous l'apprend, comme l'a fait remarquer le premier M. Marty-Laveaux en relevant une importante variante de *la Suite du Menteur*, un long morceau, supprimé depuis par l'auteur, qui terminait dans la première édition de cette pièce la dernière scène du dernier acte. Corneille y disait de la première des deux comédies :

> On la joue au Marais sous le nom du *Menteur*.

Corneille ne se transporta à l'hôtel de Bourgogne, avec tragédies et comédies, que quand Floridor, le premier acteur du Marais, y fut passé lui-même, comme on l'a vu ci-dessus, page 140.

L'abbé D'Aubignac, dans sa *Pratique du Théâtre*, in-4°, p. 51 et 52, nous apprend que Floridor et Beauchâteau alternaient dans les rôles d'Horace et de Cinna. Mais il écrivait cela à la date de 1657, époque à laquelle c'était sans doute devenu vrai.

(31) Voici la lettre de Sarrau à Corneille, imprimée page 65 du volume ayant pour titre *Claudii Sarravii, senatoris parisiensis, Epistolæ*, 1654, in-8° :

« Tantum debeo Menagio nostro quantum persolvere difficile est quod me impulerit ut ad te scriberem, dum fidei meæ epistolam suam et aliquot Balsacii carmina committeret quæ ad te allegarem. Is enim ego, præstantissime Corneli, qui cum amicitiam tuam auro gemmisque contra caram habeam, tam bellam te compellandi occasionem insuper habere non debuerim. Ut valeas tu cum tuis Musis scire imprimis desidero, et utrum tribus eximiis et divinis tuis dramatis quartum ad-

jungere mediteris. Sed præsertim excitandæ sunt illæ tuæ Divæ ut aliquod carmen te seque dignum pangant super Magni Panis obitu. *Multis ille quidem flebilis occidit; Nulli flebilior quam tibi*, Corneli. Ille tamen volens nolens Apollinari laurea caput tuum redimivisset, si perennasset diutius. Operum saltem tuorum insignem laudatorem amisisti; sed non eget virtus tua ullius præconio : quippe quæ per universum terrarum orbem, *Qua sol exoritur, quo sol se gurgite mergit*, latissime simul cum gloria tua diffusa, tot admiratores nacta est quot vivunt eruditi et candidi. In tanto igitur argumento silere te posse vix credam. Istud tamen omne fuerit tui arbitrii. *Invito non si va in Parnasso.* Inaudivi nescio quid de aliquo tuo poemate sacro : quod an affectum an perfectum sit, quæso, rescribe, meque meritorum tuorum assertorem, si ullo egeres, fortem crede bonumque. Vale et me, ut facere te scio, diligere perge. Lut. Par., prid. Id. decemb. 1642. »

Cette lettre de Sarrau a donné assez récemment lieu à une confusion qu'il nous faut débrouiller.

M. Marty-Laveaux, après avoir assigné, dans les tomes III et IV de son excellente édition de CORNEILLE, aux premières représentations de *Polyeucte*, de *la Mort de Pompée*, du *Menteur*, les dates qui leur ont toujours et partout été fixées, après avoir imprimé dans son tome III, p. 468 : « C'est vers la fin de la même année (1640) qu'on a représenté *Polyeucte*, jamais aucun doute ne s'est élevé à ce sujet, » s'est, tout à coup, dans son tome X, à la lecture de cette lettre, cru illuminé par un soudain rayon d'en haut, qui l'a porté à penser que tout le monde s'était trompé jusque-là. Voici son raisonnement, que nous reproduisons dans un résumé fidèle.

Sarrau écrit à Corneille, à la date du 12 décembre 1642, pour lui demander si, à ses trois excellentes et divines pièces (*dramatis*) il n'a pas le projet d'en ajouter bientôt une quatrième; puis il lui demande, en terminant son épître, s'il ne s'occupe

pas d'un certain poëme (*poemate*) sacré, comme il l'a entendu dire vaguement. Alors M. Marty-Laveaux en conclut que les « trois excellentes et divines pièces » ne peuvent incontestablement être que *le Cid, Horace* et *Cinna*, que Corneille n'avait donc depuis *Cinna* (tragédie écrite, dit cet éditeur, en 1639, représentée en 1640), donné quoi que ce fût à la scène pendant plus de deux ans, et que le poëme sacré dont il est question dans cette lettre n'est pas un poëme, mais une pièce encore, *Polyeucte*, qui par conséquent n'avait pas plus que *la Mort de Pompée* été représenté avant la lettre de Sarrau; que *Polyeucte* ne dut être joué qu'en 1643 et *la Mort de Pompée* et *le Menteur* dans l'hiver de 1643-1644. Tout est, selon lui, à modifier encore, par suite de cette découverte, pour les dates de *la Suite du Menteur* et pour *Rodogune*. Et M. Marty-Laveaux, nous donnant sur les doigts, se donnant sur les doigts à lui-même, s'écrie avec étonnement : « Comment ces réflexions n'ont-elles pas été faites plus tôt, puisque la lettre de Sarrau a été jointe par MM. Taschereau et Guizot à leurs études sur Corneille? Je m'en étonne, et je regrette pour ma part de les présenter si tardivement; mais c'est un exemple de plus du soin avec lequel il faut examiner les documents, même les plus connus, pour en extraire tout ce qu'ils peuvent donner. »

Il ne nous sera pas difficile de nous disculper de trop de jeunesse étourdie et de donner raison à l'opinion que M. Marty-Laveaux a émise dans ses tomes III et IV contre celle qu'il professe dans son tome X. Il n'a pas bien interprété en dernier lieu la lettre de Sarrau. Il ne l'a pas rapprochée des autres documents.

D'abord y a-t-il lieu de substituer le sévère jugement de la postérité à celui que devait nécessairement et poliment exprimer Sarrau écrivant à Corneille ? Que M. Marty pense aujourd'hui que toutes les pièces de Corneille qui ont précédé

le Cid, Horace et *Cinna* ne doivent pas compter, cela ne peut déjà se comprendre qu'à l'extrême rigueur de la part de l'éditeur d'un CORNEILLE complet; mais s'il avait été le contemporain de Corneille, serait-il venu faire à l'auteur de *Médée* un aussi mauvais compliment? Non, il fait dire à Sarrau ce que celui-ci se serait bien gardé de dire. Par les trois pièces dont il est question dans sa lettre, il faut entendre les trois dernières pièces que Corneille avait fait représenter et non encore publier, *Polyeucte, la Mort de Pompée* et *le Menteur*.

Sur la foi d'une autorité romanesque, M. Marty-Laveaux veut que *Cinna* ait été écrit en 1639, à la suite de troubles à Rouen. Dans son système, de 1639 à décembre 1642, c'est-à-dire dans le plein de sa gloire et de sa fécondité, Corneille n'aurait fait qu'ébaucher *Polyeucte*. Y a-t-il à cela quelque vraisemblance?

Non; ce qui, outre la fausse interprétation ci-dessus, a fait tomber M. Marty-Laveaux dans une nouvelle erreur, c'est qu'il a ignoré, nous l'avons déjà vu note 21 de ce même livre, le projet de lettres patentes présenté au conseil privé du jeune roi Louis XIV, à son avénement, après la mort de son père arrivée le 14 mai 1643. Ce document (page 138), en lui apprenant sur quel théâtre jusque-là les pièces de Corneille avaient été représentées en premier, lui aurait démontré également que non-seulement la représentation de *Polyeucte*, mais aussi celle de *la Mort de Pompée*, qu'il renvoie à l'hiver de 1643-1644, étaient antérieures à ce projet de lettres patentes; loin de demeurer stérile, la veine de Corneille n'avait jamais été plus féconde que dans ces années. Il avait fait jouer, aux dates constamment admises, *Polyeucte* et *la Mort de Pompée*, et s'il ne demande le privilége que pour ses tragédies plus enviées par l'hôtel de Bourgogne, il nous a dit lui-même, dans la dédicace du *Menteur*, que cette comédie avait été écrite par lui dans le même hiver que *la Mort de Pompée*.

Ce qui a contribué encore à tromper M. Marty-Laveaux, c'est qu'il n'a pas tenu compte de la différence des expressions dans la lettre de Sarrau, qui prend cependant bien le soin de distinguer entre des drames et un poëme. Sarrau demande à Corneille s'il ne va pas ajouter une quatrième pièce à celles qui se sont succédé en dernier lieu. S'il voulait parler de *Polyeucte*, il dirait tout de suite qu'on lui a dit que le sujet de cette quatrième *pièce* était chrétien (et non *sacré*). Au lieu de cela il passe à la mort de Richelieu, à d'autres sujets, et ce n'est qu'en terminant qu'il ajoute qu'il a entendu dire *vaguement* que Corneille, qui a fait tant de poésies religieuses, s'occupait d'un *poëme* sacré. Il ne pouvait plus être, il n'était pas question là de *Polyeucte*.

En outre, malgré l'irréflexion dont M. Marty-Laveaux nous accuse, nous nous étions dit et nous disons encore que dans ce temps, où toute pièce, une fois qu'elle était imprimée, pouvait être jouée par toute troupe rivale, ce qui faisait que Corneille, pour parer à cet inconvénient, ne publiait qu'en 1643 *Cinna*, représenté dès 1640, il était impossible d'admettre, comme le fait aujourd'hui M. Marty, que l'auteur songeât à imprimer *Polyeucte*, joué suivant ce commentateur en 1643 seulement, au lendemain même de la représentation. C'est pourtant ce qui aurait eu lieu si l'on admettait son dire, car dès le 30 janvier 1643 était accordé le privilége demandé par Corneille pour cette tragédie dont le roi, mort au mois de mai suivant, avait accepté la dédicace.

Nous invitons M. Marty-Laveaux à se livrer de son côté à des réflexions nouvelles.

(32) Nous avons encore le regret de nous trouver ici en désaccord avec M. Marty-Laveaux. Il ne pense pas que ce quatrain, que M. Gosselin a découvert dans un dossier contenant une lettre et des pièces émanant de Corneille, soit de lui. Il estime que Corneille se sera borné à le transcrire, parce

qu'il lui paraissait piquant. Car, dit-il, s'il en avait été l'auteur, il faudrait donc, puisque ces vers ont été imprimés dans le *Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin et de monsieur Colbert*, Cologne, Pierre Marteau, 1693, qu'il en eût distribué des copies, « ce qui, dans sa position vis-à-vis de Richelieu, ne paraît nullement vraisemblable ». Mais alors, pour être conséquent avec lui-même, M. Marty-Laveaux devrait croire beaucoup moins encore à l'attribution à Corneille du sonnet sur la mort de Louis XIII, qui n'a pu être imprimé, bien plus tard encore que ce quatrain, que parce que Corneille en avait donné ou laissé prendre des copies, tandis qu'un quatrain peut aisément se retenir de mémoire. « Sa position vis-à-vis de Richelieu » rendait ce sonnet injurieux bien autrement grave que cet innocent quatrain, et cependant l'idée n'est pas venue à M. Marty-Laveaux d'élever le moindre doute sur la question d'auteur.

(33) Ce sonnet, sur l'impression duquel on trouvera des détails ci-après dans le livre IV, figure seul dans quelques exemplaires du feuillet volant dont il y est parlé. Nous en avons vu d'autres où il se trouve reproduit deux fois, dans deux versions différentes, et est suivi du placet *sur le retardement du payement de sa pension*, que nous aurons à citer dans ce même livre. Voici la seconde version de ce sonnet :

Sous ce tombeau repose un roi qui fut sans vice,
Dont la seule bonté fit tort aux bons François,
Et qui, pour tout péché, ne fit qu'un mauvais choix,
Dont il fut à la fois et victime et complice.

L'ambition, l'orgueil, la fraude et l'avarice,
Saisis de son pouvoir, nous donnèrent des lois,
Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

Craint de tout l'univers, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

> Jamais de tels malheurs furent-ils entendus?
> Après trente-trois ans sur le trône perdus,
> Commençant à régner, il a cessé de vivre.

Voltaire, dans ses notes sur l'épître dédicatoire d'*Horace,* imprime différemment encore ce sonnet-épitaphe. Avait-il eu sous les yeux un feuillet contenant une troisième version, ou, ce qui n'est pas impossible, n'avait-il pas, comme cela lui arrive quelquefois en citant, fait subir des changements à la pièce citée? Quoi qu'il en soit, voici sa version :

> Sous ce marbre repose un monarque sans vice,
> Dont la seule bonté déplut aux bons François;
> Ses erreurs, ses écarts vinrent d'un mauvais choix,
> Dont il fut trop longtemps innocemment complice.
>
> L'ambition, l'orgueil, la haine, l'avarice,
> Armés de son pouvoir, nous donnèrent des lois.
> Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
> Son règne fut toujours celui de l'injustice.
>
> Fier vainqueur au dehors, vil esclave en sa cour,
> Son tyran et le nôtre à peine perd le jour
> Que jusque dans sa tombe il le force à le suivre;
>
> Et, par cet ascendant ses projets confondus,
> Après trente-trois ans sur le trône perdus,
> Commençant à régner, il a cessé de vivre.

La négligence des éditeurs des prétendues *OEuvres complètes de Corneille,* publiées depuis Voltaire jusqu'à ce jour, est inexplicable. Ils ont tous omis ce sonnet curieux, bien qu'ils n'eussent qu'à le copier dans Voltaire.

(34) M. Guizot a dit : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans plusieurs des éditions où se trouve cette épître les épithètes de *libéral, généreux,* adressées à M. de Montauron, sont écrites en caractères particuliers, apparemment comme on écrit en gros caractères le *Monseigneur* ou *Votre Altesse,*

pour désigner le titre de M. de Montauron à cette espèce d'hommage. » Rien n'est plus facile à expliquer. Voltaire (nous pensons que cela ne remonte pas plus loin que lui), Voltaire, choqué des expressions de reconnaissance, les a soulignées pour en faire ressortir l'exagération. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les éditions données par Corneille ne présentent pas ces différences de caractères.

(35) Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VIII, p. 123 et suiv. de la 2e édition) nous apprennent qu'après avoir servi dans le régiment des gardes, avoir été commis, puis intéressé dans la recette de Guienne, Montauron, s'étant mis bien avec M. d'Épernon, acheta la charge de receveur général de cette province..... « Voilà Montauron opulent. Il était si magnifique en toute chose, qu'on l'appelait *Son Éminence gasconne*, et tout s'appelait *à la Montauron*. Pour entrer laquais chez lui, on donnait dix pistoles au maître d'hôtel. Jamais je n'ai vu un homme si vain. Il donnait, mais c'était pour le dire. Sa plus grande joie était de tutoyer les grands seigneurs, qui lui souffraient toutes ces familiarités à cause qu'il leur faisait bonne chère et leur prêtait de l'argent. Il était ravi quand il leur disait : « *Çà, çà, mes enfants, réjouissons-nous.* » Mais c'était bien pis quand M. d'Orléans, car cela est arrivé quelquefois, ou M. le Prince d'aujourd'hui, y allaient : il était au comble de sa joie. Une fois M. de Châtillon lui dit : « Mordieu! monsieur, nous sommes « tous des gredins auprès de vous; faites-moi le plaisir de me « prendre à vos gages, et je renonce à tout ce que je prétends « de la cour. » Il disait insolemment : « *Il est sur l'état de* « *ma maison.* »

Le *Journal de Verdun*, juin 1707, p. 410, donne à Montauron la qualité de président à mortier du Parlement de Toulouse : c'est une confusion. Les mêmes *Mémoires* de Tallemant nous apprennent que le Montauron qui était revêtu de

cette charge était un parent que le receveur général avait poussé par le crédit que lui donnait sa fortune. Quant à celui-ci, il n'était que financier ; mais, par ses dissipations, il perdit bientôt cette qualité précieuse.

(36) Andrieux a deux fois refait plutôt que retouché *la Suite du Menteur*. Sa première version, en quatre actes, fut représentée sur le théâtre de la rue de Louvois le 26 germinal an XI, et accueillie avec faveur. Cependant il ne se dissimula pas qu'il lui restait à faire encore pour rendre cette pièce irréprochable, et donna une nouvelle *Suite du Menteur*, qui fut jouée le 29 octobre 1808 sur le Théâtre-Français et imprimée en 1810. Ni l'une ni l'autre de ces deux comédies, plus irréprochables sans doute que l'original, ne sont cependant demeurées au répertoire.

(37) Nous sommes heureux d'avoir à placer ici les très-curieux renseignements qui nous sont fournis par les habiles et heureuses recherches de M. Gosselin, tout à la fois sur Jacques Goujon, le camarade de Corneille, et sur les circonstances qui ont fait que les documents que M. Gosselin nous a mis à même d'utiliser sont passés du cabinet de l'avocat au conseil privé du roi, à Paris, aux archives du Parlement de Normandie, à Rouen.

« Étienne Goujon, père, marchand à Rouen, nous écrit M. Gosselin, avait trois enfants : Jacques, Eustache et une fille qui épousa un sieur Seney. Ses deux fils, ayant reçu une certaine instruction, se trouvèrent d'abord trop à l'étroit dans le comptoir paternel. Jacques, l'aîné, s'occupa d'affaires et devint, en 1638, avocat au conseil privé du roi. Enfant de Rouen, il avait été condisciple de Corneille et il était resté en bons rapports avec lui.

« Eustache, plus jeune, après ses études, continua d'habiter la maison de son père ; il commença même à faire un peu de commerce pour son compte. En 1640 il songea à s'é-

tablir; il s'éprit d'une jeune veuve sa voisine, laquelle, dit-il, voulut bien agréer ses vœux, mais à la condition que leurs amours resteraient secrets et que le mariage n'aurait lieu qu'après l'issue d'un procès alors pendant au Parlement. Malheureusement le procès dura plus longtemps que la fidélité de la belle veuve à ses serments, car elle se donna à un autre avec son jeune enfant de trois ans et 25,000 francs. Eustache en fut désespéré, et c'est ce qui faisait que dans la lettre que Corneille écrivait à Jacques Goujon, le 1er juillet 1641 (ci-dessus pages 125-127), il ajoutait : « J'ai vu ici monsieur « votre frère, que j'ai trouvé fort mélancolique. »

« En janvier de cette même année, Jacques Goujon avait épousé une demoiselle Madeleine Prudhomme, de Rouen. Elle était grosse du premier fruit de leur union quand, dans la lettre précitée, Corneille écrivait à son mari : « Je me sens des « bénédictions du mariage aussi bien que vous. »

« A Rouen la jeunesse était fort turbulente et les émotions populaires dégénéraient trop souvent en émeutes. En 1642, le parlement de Rouen ayant été supprimé et remplacé par ce qu'on appelait le semestre, c'est-à-dire par de nouveaux magistrats qui siégeaient les uns pendant les six premiers mois de l'année, les autres pendant les six derniers, les Rouennais virent avec peine arriver ces intrus pendant que les anciens s'en allaient en exil dans leurs terres. La jeunesse se divisa en deux partis; on commença par des injures, on finit par des coups et par une véritable émeute contre les gens du semestre. Alors commencèrent des poursuites contre les mutins : beaucoup s'expatrièrent. Eustache Goujon, que son désespoir amoureux avait prédisposé à l'irritation, ne résista pas à l'entraînement, fut poursuivi comme les autres. Les faits étaient graves : il eut peur et se sauva en Portugal. Sa famille fut inquiétée, menacée, poursuivie. Goujon père fut mandé devant la Tournelle, le 18 janvier 1642 ; on le rendit responsable des

méfaits de son jeune fils et on le menaça de le considérer comme complice s'il ne le représentait à justice. Goujon expliqua que son fils était parti malgré lui ; qu'il avait pris un cheval, avait gagné Rennes et Morlaix, et que là il s'était embarqué pour aller faire le négoce en Portugal, un sieur Dyon lui ayant fourni 10,000 livres de lettres de crédit sur Lisbonne. Il demandait en conséquence le délai de dix-huit mois pour faire revenir le fugitif.

« Ces allégations étant justifiées, le parlement accorda la suspension des poursuites, mais seulement pour six mois. Néanmoins Eustache ne revint pas ; il n'écrivait même pas, car, dans une lettre du 2 avril 1642, Goujon père se plaint à son fils Jacques du silence de son frère.

« Ces circonstances et la misère du temps finirent par amener la ruine de Goujon père, qui se vit relancer à outrance par ses créanciers.

« Il est à supposer que l'obstination d'Eustache à se tenir caché à Lisbonne avait porté la justice à croire qu'il y avait concert entre lui et sa famille, et que, dans l'espoir de trouver des traces du fugitif, on aura opéré des saisies tant au domicile du père que sur les papiers de l'avocat au conseil privé ; de là le dépôt aux archives du parlement de Rouen. Ceci paraît d'autant plus probable que les dates des pièces ainsi déposées ne dépassent pas 1643.

« Quant à Eustache, il ne revint à Rouen que vers 1647. Guéri de son premier amour, il épousa une demoiselle Decaux, devint directeur de la société de Madère, eut des enfants et des procès. »

(38) M. Jal s'est trompé quand il a dit, page 584 de son curieux *Dictionnaire,* que Floridor vint en 1643 à l'hôtel de Bourgogne combler le vide qu'y laissait la mort de Bellerose. Floridor traita avec Bellerose, vivant, de son emploi, comme l'a dit Tallemant, qui ajoute en note : « Bellerose s'est fait

dévot. » A vingt-six ans de là Robinet, dans sa Gazette en vers du 25 janvier 1670, enregistre sa mort et sa fin toute chrétienne. Le célèbre comédien avait eu tout le temps de se reconnaître.

(39) Gilbert était chargé d'affaires en France de la reine de Suède Christine. Voltaire, dans ses notes sur la préface de *Rodogune,* révoque en doute le plagiat, et ne veut pas y croire, « parce que rarement, dit-il, un homme revêtu d'un emploi public se déshonore et se rend ridicule pour si peu de chose. » L'argument de Voltaire nous paraît très-peu convaincant. La gloire littéraire est bien quelque chose, et l'exemple de Richelieu, qui était un autre homme public que ce Gilbert, et qui ne montra aucun scrupule pour rabaisser le mérite du *Cid,* dément formellement le commentateur.

Chapelain dit de Gilbert, dans sa liste des gens de lettres, citée ci-après, aux notes du livre suivant : « C'est un esprit délicat, duquel on a des odes, des petits poëmes et des pièces de théâtre pleines de bons vers, ce qui l'avait fait retenir par la reine de Suède pour secrétaire. Il n'a pas une petite opinion de lui. » (*Mémoires de littérature et d'histoire,* par le P. Desmolets, t. II, p. 24.)

(40) M. Gosselin, à qui nous devons tant déjà, nous a communiqué plusieurs actes du tabellionage de la vicomté de Rouen trouvés par lui dans les archives judiciaires.

Par le premier, en date du 29 mars 1639, les frères Cusson, solidairement et moyennant la somme de 4,200 livres à eux versée par Pierre Corneille « en espèces de pistoles d'Espagne, quarts d'écu et autre monnaie », s'engagent à payer annuellement à notre auteur une rente perpétuelle de trois cents livres. Cet acte fut reconnu entre les parties, devant les requêtes du palais, le jour même où il fut passé. Puis, le 2 décembre 1642, Corneille appelle les sieurs Cusson devant la même cour pour être présents à la transcription de son contrat. « Il de-

vait être soigneux de ses affaires, nous fait observer M. Gosselin, car, au lieu de laisser au greffier le soin d'écrire la formule : « Ledit contrat en original et grosse d'icelui rendus « audit sieur qui a signé », Pierre Corneille prend la plume pour ajouter, en modifiant : « *Audit sieur Corneille le mardi « deuxième de décembre mil six cent quarante et deux.*

« CORNEILLE. »

Par un autre acte en date du 15 mars 1644, « Alexis Du Mansel, sieur de Busc, écuyer ordinaire du roi, et noble homme maître Pierre Bachelier, conseiller du roi, lieutenant des eaux et forêts de Normandie au siége général de la table de marbre du palais audit Rouen, confessent avoir vendu, constitué et assigné..., à Pierre Corneille, escuyer, conseiller et avocat audit siége de la table de marbre..., la somme de deux cents livres de rente annuelle payable... le 15 mars de chaque année, et ce moyennant le prix et somme de 3,200 livres payés auxdits sieurs par ledit sieur Pierre Corneille en pièces de 20 sols, 27 sols et autre monnaie ayant cours... » Cet acte fut reconnu le même jour 15 mars 1644, entre les mêmes parties, devant les requêtes du palais près le parlement de Rouen.

Il fut sans doute exactement exécuté pendant un certain temps; mais on pourrait croire que les débiteurs de la rente tentèrent par la suite d'élever quelques difficultés, car M. Gosselin nous fait voir, quinze ans après, Pierre Corneille appelant les sieurs Du Mansel et Bachelier devant les magistrats des requêtes du palais pour entendre ordonner l'exécution des conventions ci-dessus; et, sur sa requête, la cour accorde acte de la présentation du contrat dont il s'agit, de sa reconnaissance par les débiteurs et le transcrit sur ses registres à la date du 8 mars 1659. Et cette transcription est signée : CORNEILLE, avec son paraphe.

Ainsi, pour ne parler que des ressources dont il est de-

meuré trace, voilà donc d'abord deux rentes perpétuelles d'ensemble 500 livres. En 1650 Corneille toucha 3,000 livres à compte sur le prix de la vente de ses charges, et le 27 décembre 1653 les 3,000 livres de surplus dont la rente lui avait été servie jusque-là; puis, sans sortir hors ligne les divers droits pour lesquels il plaidait en 1641 (voir précédemment page 125) et dix ans après (voir page 170), dont il nous est impossible d'apprécier l'importance, il faut tenir compte encore de la portion lui revenant des produits du prix de la charge de son père de maître particulier des eaux et forêts, cédée par celui-ci à Charles Lecointe, sieur Du Mesnil, en 1619, moyennant 7,000 livres. Corneille le père en remit le montant à Robert Ruellon, receveur-payeur des gages des officiers du présidial de Gisors, moyennant une rente perpétuelle de 500 livres créée par contrat passé devant les tabellions de Rouen le 3 juin 1619. Plus tard, la charge de Ruellon ayant été licitée par suite de son décès et adjugée au sieur Grenier, Corneille le père avait formé opposition sur le prix. Il paraît qu'un moment arriva où les arrérages de la rente furent inexactement acquittés, et Pierre Corneille, notre poëte, comme héritier de son père, en poursuivit le payement et obtint condamnation par arrêt du 9 janvier 1654.

Le 19 décembre 1644, Marthe Le Pesant, mère de Corneille, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, donne quittance à Jean de La Place, seigneur de Fumechon, président en la chambre des comptes, de la somme de 2,800 livres pour le rachat d'une rente de 200 livres que ledit sieur de La Place avait constituée à son feu mari Pierre Corneille, par acte du 8 mai 1634. — Le 7 février 1645, elle donne, en son nom et en la même qualité de tutrice de Thomas Corneille, écuyer, son fils puîné, en présence et du consentement de Pierre Corneille, son fils aîné, quittance à Catherine Le Petit, épouse de Jouas de La Hêtrée, bourgeois de Bernay,

22.

de la somme de 1,767 livres 16 sols pour le rachat de 120 livres de rente constituée par contrat du 18 mai 1620. — Puis encore le 30 novembre 1646, toujours en son nom comme en la même qualité et la même présence, elle donne quittance à Nicolas de Mondion, seigneur de La Salle, de la somme de 3,200 livres pour le rachat d'une rente de 200 livres et deux années d'arrérages de cette rente à laquelle s'était obligé ledit de Mondion, suivant acte de prêt reçu par les tabellions de Rouen le 19 août 1624. — Enfin le 26 mai 1655, Pierre et Thomas Corneille, époux de demoiselles Marie et Marguerite de Lampérière, transportent aux héritiers Leflament, moyennant la somme de mille livres, tous les droits de leurs femmes dans la succession de leur grand'mère, veuve en premières noces de Robert Leflament et en secondes noces de Mathieu de Lampérière, docteur-médecin à Vernon.

Nous le repétons, nous devons toutes ces communications à la bienveillance et aux recherches habiles de M. Gosselin, qui par d'autres découvertes plus récentes dans ces mêmes registres du tabellionage, nous fait voir le père de Corneille devenant acquéreur, le 7 juin 1608, de la maison de campagne de Petit-Couronne près Rouen; en 1613 (1er avril), en 1614 (14 septembre), en 1616 (6 janvier), en 1623 (24 octobre), en 1628 (11 décembre), acquérant constamment des biens ruraux. Puis, dans les dernières années de la vie de notre auteur, ce sont les aliénations qui se succèdent et viennent témoigner des besoins et de l'absence des revenus.

Corneille posséda en immeubles, tous venant de son père, la maison de la rue de la Pie; — la maison de Petit-Couronne; — un domaine au Val de la Haye; — une autre propriété, petite ferme située à Dieppedale, dont on ne connaît pas l'importance; — enfin une pièce de terre en île, nommée Labitte, contenant cinq vergées, sise en la paroisse d'Orival, et une autre aussi en île, sise auprès en la paroisse de

Cléon. M. Gosselin, qui a donné quelques-uns de ces derniers détails aux pages 30 et 31 de sa brochure intitulée : *Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne*, Rouen, 1864, in-8°, et qui nous a fourni les autres dans ses communications privées, suppose que c'est d'une de ces deux îles que Thomas Corneille se fit appeler *sieur de l'Isle*.

Si, comme on l'a vu précédemment, page 182, Thomas Corneille a hypothéqué tous ses biens pour emprunter 5,400 livres qui devaient être « employées au paiement de partie du mariage de sa fille Marthe, affidée de M. de Marcilly », il n'eut du moins à déclarer que deux hypothèques antérieures insignifiantes, et ses biens étaient assez considérables, car le 22 octobre 1676, son cousin par alliance, Jacques Vaucquier, époux, séparé quant aux biens, de Marie Corneille, avait vendu à Thomas deux fermes, sises sur les paroisses de Blaqueville, Saint-Pair et Fréville, pour le prix, considérable à cette époque, de 11,000 livres. Si ce même système de dotation par hypothèque fut imposé à Pierre Corneille quand il voulut faire entrer sa fille Marguerite au couvent des Dominicaines de Rouen, sa situation générale était d'ailleurs infiniment moins bonne que celle de son frère. On verra ci-après, livre III, à la date de 1683, que la maison de la rue de la Pie, la petite maison, celle qui appartenait à notre auteur, ayant été vendue par son fondé de pouvoirs, le 10 novembre de cette année, moyennant 4,300 livres, l'acquéreur eut à retenir sur ce prix la somme de 3,000 livres dont l'immeuble aliéné avait été grevé, à l'occasion de la prise de voile de sa fille, au profit du couvent. — Un mois auparavant, le 5 octobre 1683, son fils, comme porteur de ses pouvoirs, avait aliéné le domaine du Val de la Haye. — Enfin, à peine le pauvre poëte avait-il fermé les yeux, que le Petit-Couronne, où il avait été heureux dans sa jeunesse, fut également vendu par son fils. Tout indique

donc combien la situation avait été tendue et gênée dans les dernières années de la vie de notre auteur.

(41) Il s'en faut cependant que tous les vers de *Théodore* méritent cet éloge. On y trouve notamment ceux-ci, acte III, sc. I :

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans macule une épouse impollue.

« M. de Fontenelle, à qui je récitais ces vers, fait-on dire à Boileau (*Bolæana*, 1742, p. 118), sans lui dire ni le nom de la pièce, ni celui de l'auteur, se récria : Qui est donc le Ronsard qui a pu écrire ainsi ? — C'est, lui répliquai-je, votre cher oncle, le grand Corneille. »

« Du reste, dit encore Monchesnay d'après les entretiens de Boileau, il paraît que Corneille faisait des vers moins par goût que par inspiration : il en a souvent retranché d'excellents, et manqué à corriger de très-médiocres. Cela paraîtra par ces deux vers supprimés dans *Théodore*. On vient menacer la sainte de la prostitution en lui disant :

Comme dans les tourments vous trouvez des délices,
On veut dans les plaisirs vous trouver des supplices. »

(42) La lettre du roi à Corneille avait été sollicitée par Valdor pour déterminer le poëte à lui venir en aide. Valdor fut chargé de la remettre à Corneille, comme on le verra par la lettre suivante, trouvée à la Bibliothèque impériale, il y a un certain nombre d'années, et dont copie nous a été, à cette époque, obligeamment remise par mademoiselle Dupont, l'éditeur de Comines :

« Du 5 octobre, à Fontainebleau.

« Monsieur, voici la copie de la lettre que vous avez désirée. J'adresse l'original à M. Valdor pour lui donner le moyen d'obliger doublement M. de Corneille. Comme elle est un

effet de sa sollicitude, elle est une preuve de son estime, et il croit qu'avec l'approbation du roi ce fameux auteur se surmontera pour rendre son entreprise plus illustre. Je vous supplie de lui faire rendre mon paquet et de pardonner la peine que je vous donne. La maladie de Son Éminence nous tiendra en ce lieu plus longtemps qu'on ne voudrait. L'accident de la petite vérole dont mademoiselle de La Vallette a été surprise dans le château suffirait pour nous en chasser, mais, jusques à ce que la fièvre ait fait son cours, nous n'en ferons point d'autre que dans les jardins de Fontainebleau. Monseigneur le cardinal a été saigné sept fois sans qu'elle ait quitté prise, et, à moins que d'être naturalisé, je trouve que c'est beaucoup hasarder que de souffrir la huitième. Il me semble que ceux d'Italie sont plus avares de leur sang que nous autres, et que c'est bien aimer la France que de se mettre en danger pour s'abandonner à ses maximes. Je prie Dieu qu'il le préserve et qu'il veuille bénir le remède dont vous avez résolu d'user pour votre jambe. C'est, Monsieur, votre très-sincère et très-obéissant serviteur,

« THONIER. »

(43) La condition de résidence à Paris, qui, comme on le voit, n'était pas alors absolument indispensable, l'est devenue depuis. Corneille, de nos jours, ne serait pas des Quarante.

(44) L'achevé d'imprimer d'*Héraclius* est du 28 juin 1647. Le privilége est au nom du libraire Toussaint Quinet, lequel, Scarron nous l'apprend sans détails, eut maille à partir avec ses cessionnaires :

Si l'on ne payait point les Muses,
Elles deviendraient bien camuses;
On ne ferait plus rogatums,
On n'imprimerait que factums;
Courbé, Quinet et Sommaville
Finiraient leur guerre civile,

Et ne s'entreplaideraient plus
Pour *Cassandre* et l'*Héraclius*.

Rogatum à MM. Tubeuf, de Lionne et de Bertillac, pour être payé de sa pension. OEuvres de Scarron, édit. de 1786, t. VII, p. 56.

(45) On avait déjà représenté, dès 1640, *le Mariage d'Orphée et d'Eurydice, ou la Grande Journée des Machines,* qui fut repris en 1648, puis en 1662, sous le titre de *la Grande Journée des Machines, ou la Descente d'Orphée aux enfers, et sa mort par les Bacchantes.* (*Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 101.)

(46) Corneille disait du monarque enfant, dans son prologue d'*Andromède* :

Je lui montre Pompée, Alexandre, César,
Mais comme des héros attachés à son char;
Et tout ce haut éclat où je les fais paraître
Lui peint plus qu'ils n'étaient et moins qu'il ne doit être.

Disons ici ce que nous aurons à répéter dans notre livre III, à la date de 1661 et à l'occasion de ces mêmes vers, que la flatterie outrée était, par l'usage, comme de rigueur dans ces sortes de compositions, toujours destinées aux fêtes de la cour.

(47) Si les prêtres fréquentaient le spectacle sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, il est à peu près certain qu'ils n'en avaient pas oublié tout à fait le chemin sous Louis XV. Laujon a laissé une sorte de notice sur les spectacles des Petits Cabinets du roi[1], et nous y voyons qu'un abbé de La Garde était souffleur de ces spectacles. Or, on sait que le *Théâtre des Petits Appartements* n'est pas la même chose que le *Théâtre d'éducation*.

(48) « Les grands applaudissements que reçut *Andromède*

[1] Rapportée à la suite des *Mémoires de madame Du Hausset,* femme de chambre de madame de Pompadour; Baudouin, 1824, in-8°, p. 229.

portèrent les comédiens du Marais à la reprendre après qu'on eut abattu le théâtre du Petit-Bourbon. Ils réussirent dans cette dépense, et elle fut encore renouvelée en 1682, par la grande troupe des comédiens, avec beaucoup de succès. Comme on renchérit toujours sur ce qui a été fait, on représenta le cheval Pégase par un véritable cheval, ce qui n'avait jamais été vu en France. Il jouait admirablement son rôle, et faisait en l'air tous les mouvements qu'il pourrait faire sur terre. Il est vrai que l'on voit souvent des chevaux vivants dans les opéras d'Italie; mais ils y paraissent liés d'une manière qui, ne leur laissant aucune action, produit un effet peu agréable à la vue. On s'y prenait d'une façon singulière, dans la tragédie d'*Andromède,* pour faire marquer au cheval une ardeur guerrière. Un jeûne austère, auquel on le réduisait, lui donnait un grand appétit, et lorsqu'on le faisait paraître, un gagiste était dans la coulisse et vannait de l'avoine. L'animal, pressé par la faim, hennissait, trépignait, et répondait ainsi parfaitement au dessin qu'on s'était proposé. Ce jeu de théâtre de cheval contribua fort au succès qu'eut alors cette tragédie. Tout le monde s'empressait de voir les mouvements singuliers de cet animal, qui jouait si parfaitement son rôle. » (*Anecdotes dramatiques,* tome I, page 78.)

(49) M. Floquet a trouvé en 1836, sur un registre du parlement de Normandie et dans les archives de l'hôtel de ville de Rouen, les pièces officielles relatives au rôle politique qu'on voulut faire jouer à Corneille pendant la Fronde. Il fit sur cette découverte un article qu'il lut à l'Académie de Rouen dans sa séance du 18 novembre 1836, et qu'il eut l'obligeance de nous communiquer pour la *Revue rétrospective*, où il fut publié en décembre de la même année. (Seconde série, t. VIII, p. 325.) Le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1836 le reproduisit ensuite.

Voici la lettre de cachet adressée au parlement :

« *De par le roi*,

« Nos amés et féaux ayant, pour des considérations importantes à notre service, destitué le sieur Baudry de la charge de procureur des États de Normandie, nous avons en même temps commis à icelle le sieur de Corneille, pour l'exercer et en faire les fonctions jusques à ce qu'aux premiers États il y soit pourvu; sur quoi, nous vous avons bien voulu faire cette lettre, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, pour vous en informer. Et n'étant la présente pour un autre sujet, nous ne vous la ferons plus longue.

« Donné à Rouen, le dix-septième jour de février 1650.

« LOUIS. »

Voici maintenant la lettre de cachet adressée à l'hôtel de ville de Rouen :

« Sa Majesté ayant, pour des considérations importantes à son service, destitué par son ordonnance d'aujourd'hui le sieur Baudry de la charge de procureur des États de Normandie, et étant nécessaire de la remplir de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue, Sadite Majesté a fait choix du sieur de Corneille, lequel, par l'avis de la reine régente, Elle a commis et commet à ladite charge, au lieu et place dudit sieur Baudry, pour dorénavant l'exercer et en faire les fonctions jusques à la tenue des États prochains, et jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sadite Majesté, Laquelle mande et ordonne à tous qu'il appartiendra de reconnaître ledit sieur de Corneille en ladite qualité de procureur desdits États sans difficulté.

« Fait à Rouen, le quinzième jour de février 1650.

« LOUIS. »

(50) Les frères Parfait et beaucoup d'éditeurs de Corneille

ont fixé à 1651 la première représentation de *Don Sanche d'Aragon*. Ils n'en avaient pas sans doute eu la première édition sous les yeux : elle porte la date de 1650 ; le privilége est du 11 avril, et l'achevé d'imprimer du 14 mai ; et dans tout le théâtre de Corneille on ne trouve pas une seule pièce qui ait été imprimée avant d'être jouée. Cela s'explique de reste par le droit qu'avait toute troupe de comédiens de s'emparer d'une œuvre dramatique dès qu'elle avait été rendue publique par l'impression, comme nous l'avons déjà dit, page 105. Nous croyons donc impossible de pouvoir adopter, pour la représentation, une autre date que celle de 1650. M. Walckenaer, dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. II, p. 427, veut faire admettre, sans preuve aucune, et contre toute vraisemblance, on vient de le voir, que l'impression de cette pièce a précédé d'un an sa représentation. C'est là une supposition toute gratuite qu'il donne pour un fait, mais que M. Ch. Magnin, en se prononçant pour notre opinion, n'a pas voulu accepter à ce titre. *Revue des Deux-Mondes*, nº du 1er mars 1844, p. 895. — M. Marty-Laveaux, dans son édition de Corneille, veut, lui, d'un autre côté, contre Corneille et contre tout le monde, que *Don Sanche* ait été représenté en 1649, avant *Andromède*. Aucune de ces hypothèses n'est probante pour nous.

(51) Nous rapportons ici les deux pièces du procès.

SONNET DE VOITURE.

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie :
L'absence ni le temps ne m'en sauraient guérir,
Et je ne vois plus rien qui me pût secourir,
Ni qui sût rappeler ma liberté bannie.

Dès longtemps je connais sa rigueur infinie ;
Mais, pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre, et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

Quelquefois ma raison, par de faibles discours,
M'incite à la révolte et me promet secours;
Mais lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,

Après beaucoup de peine et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

SONNET DE BENSERADE.

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue;
Mais raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez pas émue.

Vous verrez sa misère nue,
Il s'est lui-même ici dépeint;
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Quoiqu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il eut des peines incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla :
J'en connais de plus misérables.

Au premier rang des pièces de vers composées à l'occasion de ce différend, on remarqua la glose adressée par Sarrazin à un Jobelin, Esprit. Sallengre dit, dans ses *Mémoires de littérature*, tome I, page 125, qu'il ne se fit rien de plus joli et de plus spirituel, et Mervesin, dans son *Histoire de la poésie française*, remarque que cette glose fut la première qu'on ait vue en France, et que cette espèce de paraphrase a été prise des Espagnols :

Monsieur Esprit, de l'Oratoire,
Vous agissez en homme saint,
De couronner avecque gloire
Job de mille tourments atteint.

L'ombre de Voiture en fait bruit,
Et, s'étant enfin résolue
De vous aller voir cette nuit,
Vous rendra sa douleur connue.

C'est une assez fâcheuse vue,
La nuit, qu'une ombre qui se plaint;
Votre esprit craint cette venue,
Et raisonnablement il craint.

Pour l'apaiser, d'un ton fort doux,
Dites : « J'ai fait une bévue,
Et je vous conjure à genoux,
Que vous n'en soyez point émue. »

« Mettez, mettez votre bonnet »,
Répondra l'ombre, « et, sans berlue,
Examinez ce beau sonnet,
Vous verrez sa misère nue.

« Diriez-vous, voyant Job malade,
Et Benserade en son beau teint :
Ces vers sont faits pour Benserade;
Il s'est lui-même ici dépeint?

« Quoi! vous tremblez, monsieur Esprit?
Avez-vous peur que je vous tue?
De Voiture, qui vous chérit,
Accoutumez-vous à la vue.

« Qu'ai-je dit qui vous peut surprendre
Et faire pâlir votre teint?
Et que deviez-vous moins attendre
D'un homme qui souffre et se plaint?

« Un auteur qui, dans son écrit,
Comme moi reçoit une offense,
Souffre plus que Job ne souffrit,
Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances.

« Avec mes vers une autre fois
Ne mettez plus dans vos balances
Des vers où sur des palefrois
On voit aller des patiences.

« L'Herti, le roi des gens qu'on lie,
En son temps aurait dit cela :
Ne poussez pas votre folie
Plus loin que la sienne n'alla. »

Alors l'ombre vous quittera
Pour aller voir tous vos semblables,
Et puis chaque Job vous dira
S'il souffrit des maux incroyables.

Mais, à propos, hier au Parnasse
Du sonnet Phœbus se mêla,
Et l'on dit que de bonne grâce
Il s'en plaignit, il en parla.

« J'aime les vers des Uranins, »
Dit-il, « mais je me donne aux diables
Si, pour les vers des Jobelins,
J'en connais de plus misérables. »

(52) Pour le premier fait contenu dans l'alinéa sur l'ensemble duquel porte cette note, nous dirons ici, où il nous est possible d'entrer dans plus de détails, que Corneille ne quitta ses fonctions et ne livra ses charges qu'en février 1651, mais que la vente, dont les effets furent ajournés, nous ne savons pour quelle cause, remontait au 18 mars 1650. Suivant contrat de cette dernière date, reçu par les tabellions de Rouen, il les avait cédées à Alexandre Le Prevost pour le prix de 6,000 livres, payable savoir : 700 livres le lundi de Quasimodo, pour aider le cédant aux frais d'obtention des provisions des eaux et forêts, et 2,300 livres le jour où il remettrait lesdites provisions à Le Prevost ; les 3,000 livres de surplus restant entre les mains de celui-ci, chargé d'en servir à Corneille une rente, payable à Rouen, de 214 livres 5 sous 8 deniers. Or Le Prevost ne se libéra des 2,700 livres que le 27 décembre 1650, et ce ne dut être qu'alors qu'il fut en mesure de solliciter la constitution de la commission d'enquête, devant le parlement, « sur la vie, les mœurs, conversation, religion et

dévouement à Sa Majesté, » informations qui entraînaient toujours un temps assez long. Corneille eut donc à continuer de remplir ses charges, qui autrement se seraient trouvées sans titulaire et l'auraient laissé sans produits et sans profit. — Nous avons déjà dit, note 40 de ce même livre, que Le Prevost se libéra en 1653 du service de la rente par le remboursement du principal.

Outre tous ces renseignements qui nous sont fournis par l'obligeante correspondance et les incessantes découvertes de M. Gosselin, nous devons encore à cet habile chercheur une note qui nous apprend que la succession du beau-père de Pierre et de Thomas Corneille était aux deux tiers absorbée par ses dettes. Trois lots avaient donc été formés : deux pour ses créanciers, un dernier pour ses héritiers. Corneille, au nom de ceux-ci, critiqua la composition des lots, mais le parlement les maintint et condamna Corneille et consorts aux dépens.

(53[1]) La représentation de *Pertharite* et son complet insuccès, qui amena le profond découragement de Corneille, ont toujours été fixés par tous les historiens du théâtre à l'année 1653. Mais nous devons faire observer, après M. Marty-Laveaux, que Tallemant (*Historiette* de La Tour Roquelaure) dit, en rappelant à distance, dans son récit, un fait antérieur, et non dans une note marginale contemporaine de l'anecdote, comme il en a souvent ajouté après coup à son manuscrit : « Au carnaval de 1652, madame de Montglas fit une plaisante extravagance chez la présidente de Pommereuil. On y devait jouer *Pertharite, roi des Lombards,* pièce de Corneille qui n'a pas réussi. » En admettant que la mémoire de Tallemant ne l'ait pas trompé d'un an dans ce récit postérieur au fait, on peut dire qu'il eût laissé moins de place au doute s'il eût

1 L'indication de cette note a été omise précédemment à la ligne 3 de la page 173.

dit : « Pièce de Corneille *qui n'avait pas réussi.* » Mais avec cette rédaction on a à se demander si l'échec public n'est pas postérieur, et si *Pertharite* ne fut pas joué *en visite,* comme on disait alors, dans des réunions particulières, avant d'être représenté au théâtre.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE DEUXIÈME.

NOTES DU LIVRE PREMIER.

NOTES DU LIVRE II.

FIN DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

PAR

M. J. TASCHEREAU

> La France lui donna le nom de Grand, non-seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes.
>
> VOLTAIRE

TROISIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1869

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

CORNEILLE

LIVRE TROISIÈME.

1653 — 1684.

Le siècle de Louis, le siècle des beaux-arts,
N'accorda qu'à regret, vaincu par la prière,
Du pain au grand Corneille, une tombe à Molière.
CASIMIR DELAVIGNE.

Corneille croit donc avoir renoncé à la scène; il s'en est éloigné du moins. Il est également, on l'a vu, libre de ses fonctions judiciaires. Nous aurions pu dire aussi qu'il rendit, à Pâques 1652, son compte comme trésorier en exercice de la paroisse de Saint-Sauveur de sa ville natale, en abandonnant cette charge pieuse qu'il remplissait depuis un an [1] (1). Suivons-le maintenant dans son intérieur, où, dégagé de

[1] Note fournie par M. P.-A. Corneille.

devoirs publics comme il croit l'être des soins de la gloire, il forme le projet de vivre désormais entièrement. Nous avons étudié l'auteur ; les affections et les penchants de l'homme nous restent à observer.

Son mariage avec mademoiselle de Lampérière avait embelli sa vie ; l'union de Thomas Corneille avec la sœur de celle-ci vint rendre plus étroite encore l'amitié des deux frères, identifia en quelque sorte leurs sentiments. Logés dans deux habitations contiguës, où ils avaient reçu le jour, où leurs parents rendirent le dernier soupir, ils les avaient réunies par des communications pratiquées entre *la petite maison,* c'est ainsi qu'était appelée celle de notre auteur, et *la grande maison*, que possédait son frère [1]. Pensées, fortune, tout était si bien en commun dans ce double ménage, que, quand la mort vint surprendre l'aîné, ni l'un ni l'autre n'avait songé encore à partager les successions échues à leurs femmes [2]. Simples et bonnes, unies comme leurs maris, les deux sœurs n'avaient d'autre soin que le bonheur de ceux-ci. *C'étaient,* a dit un poëte bien fait pour apprécier ces douces vertus, *c'étaient*

. . . . . . De bonnes mères,
Des femmes à leurs maris chères,

[1] *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, année 1828. Rapport de M. P.-A. Corneille. — Voir, pour l'hypothèque et la vente de *la grande maison,* précédemment t. I, p. 181 et 182.

[2] *Éloge de Thomas Corneille,* par De Boze.

Qui les aimaient jusqu'au trépas ;
Deux tendres sœurs qui, sans débats,
Veillaient au bonheur des deux frères,
Filant beaucoup, n'écrivant pas.
Les deux maisons n'en faisaient qu'une,
Les clefs, la bourse était commune :
Les femmes n'étaient jamais deux.
Tous les vœux étaient unanimes ;
Les enfants confondaient leurs jeux,
Les pères se prêtaient leurs rimes,
Le même vin coulait pour eux [1].

« Je ne connais pas Rouen, s'écrie autre part le même Ducis, mais certainement j'irai y voir la maison où sont nés Pierre et Thomas Corneille, et où ils ont vécu célèbres et sans bruit, avec leurs femmes, les deux sœurs... Il me semble, à force de les aimer, que je suis un peu de leur famille [2]. » Tout est vrai dans ces vers, dans ces mots, tout est vrai comme le sentiment qui les a dictés. Heureux des succès l'un de l'autre, bien qu'ils parcourussent la même carrière, ils semblaient aussi avoir mis leur gloire en commun. Ils s'aidaient dans leurs travaux, et, si l'on en croit une tradition assez établie, lorsque l'auteur de *Cinna*, qui versifiait moins facilement que son frère, avait quelque peine à achever un vers, il levait une trappe

[1] Ducis. *Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille*, t. III de ses *Œuvres*, in-8°.
[2] Ducis. Lettre à M. Le Mercier, t. IV, p. 377, de ses *Œuvres*, édit. in-8°.

communiquant à *la grande maison*, et criait à Thomas : « Sans-Souci, une rime[1] ! »

Cette union régnait dans toute la famille. Quand Corneille avait composé un ouvrage, il le lisait à sa sœur Marthe, madame de Fontenelle, à laquelle il avait reconnu un esprit fort juste, et qui, au dire de Vigneul-Marville, « n'eût pas moins brillé que les deux autres, si la nature s'était avisée d'en faire un troisième Corneille, mais qui devait être ce qu'elle a été, pour donner à ses frères un neveu, digne héritier de leur mérite et de leur gloire[2]. » Ce que nous savons d'Antoine Corneille, le second des fils, le troisième de ces sept enfants, c'est qu'il se fit génovéfain, devint chanoine régulier du Mont-aux-Malades, et fut un des poëtes lauréats des palinods de Rouen. Il se vit pourvoir, le 5 décembre 1642, de la cure de Fréville, et son presbytère fut en partie garni de meubles et d'effets mobiliers de la maison paternelle dont il donna à sa mère, sans doute pour la régularité de ses comptes de tutelle, à dix-huit mois de là, une reconnaissance démontrant, dans sa simplicité touchante, le besoin d'ordre extrême imposé à une aussi nombreuse et aussi digne famille[3] (2). Quant aux trois au-

[1] *Anecdotes littéraires*, t. IV, p. 35, des *Œuvres de Voisenon;* Paris, 1781, 5 vol. in-8°.

[2] *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 194.

[3] Voir précédemment t. I, p. 185, note 2 du livre I, et p. 242, note 26 du livre II. — P. Corneille, dans une lettre du 12 avril 1652, écrit au P. Boulard, génovéfain (*Bibliothèque de l'École des chartes,* 3e série, t. III,

tres sœurs, nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur leur vie et sur l'époque de leur mort. Les registres de la ville de Rouen, qu'interrompent de fréquentes lacunes, nous ont seulement appris que Marie, l'aînée de la famille après Corneille, épousa en 1634 un sieur Ballain, et qu'une fille de ce mariage fut baptisée en 1643 [1].

Corneille vit naître du sien six enfants (3). Il eut à pleurer plus tard la mort prématurée de deux de ses quatre fils ; mais nous rappellerons à leurs dates ces événements si cruels pour un homme trop bon frère, trop bon époux, pour n'être pas excellent père. Ces affections de famille remplissaient son cœur tout entier. Ont-ils pensé qu'elles y laissaient du vide, ou n'ont-ils voulu que ternir un grand nom, ceux qui ont inventé une fable dont il est facile de démontrer l'absurdité ?

Fontenelle a dit de son oncle : « Son tempérament le portait assez à l'amour, mais jamais au libertinage. » La longue fidélité de Corneille aux serments faits à madame Du Pont, et l'union sans trouble qui attacha son existence à celle de mademoiselle de Lampérière, confirment assez la première partie de l'assertion de

p. 356) : « J'ai un frère de votre habit. » — *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par l'abbé P. Langlois, Rouen, 1851, p. 283 et 456, et *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année* 1862-1863, p. 404.

[1] Le 16 mai. *Note fournie par M. P.-A. Corneille.* Le nom du mari était *Ballain* ou peut-être *Ballam*, car la négligence avec laquelle il est écrit sur le registre ne permet pas d'en bien distinguer la terminaison.

Fontenelle, et pourraient aussi servir à démontrer l'égale authenticité de la seconde. Mais une anecdote, inventée sans doute par la calomnie, puis répétée par la légèreté, ayant pu faire passer Corneille pour peu réglé dans ses mœurs, nous devons faire connaître ici cette accusation.

Nous avons mentionné précédemment, à la date de 1651, la publication des vingt premiers chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ* traduite en vers français par Corneille. La Monnoye, dans une lettre du 6 octobre 1715, et Charpentier, dans le *Carpentariana,* publié en 1724, assignent à ce travail la cause la plus étrange et le moins en rapport avec la sainteté du sujet. Le dernier s'exprime dans les termes suivants : « M. Corneille l'aîné est auteur de la pièce intitulée *l'Occasion perdue et recouvrée.* Cette pièce étant parvenue jusqu'à M. le chancelier Séguier, il envoya chercher M. Corneille, et lui dit que, cette pièce ayant porté scandale dans le public, et lui ayant acquis la réputation d'un homme débauché, il fallait qu'il lui fît connaître que cela n'était pas, en venant à confesse avec lui; il l'avertit du jour. M. Corneille, ne pouvant refuser cette satisfaction au chancelier, alla à confesse avec lui au P. Paulin, petit père de Nazareth, en faveur duquel M. Séguier s'est rendu fondateur du convent de Nazareth. M. Corneille s'étant confessé au révérend père d'avoir fait des vers lubriques, il lui ordonna, par forme de pénitence, de traduire en vers le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ,*

ce qu'il fit. Ce premier livre fut trouvé si beau, que M. Corneille m'a dit qu'il avait été réimprimé jusqu'à trente-deux fois. La reine, après l'avoir lu, pria M. Corneille de lui traduire le second; et nous devons à une grosse maladie dont il fut attaqué la traduction du troisième livre, qu'il fit après s'en être heureusement tiré[1]. »

Ce bruit, transmis par un confrère de Corneille à l'Académie, par un contemporain qui mêle à son récit ce que lui a dit Corneille lui-même, a sans doute dû à ces circonstances d'être accueilli par beaucoup d'écrivains, qui le reproduisirent (4). Peut-être de son vivant Corneille en avait-il été importuné; il trouva un vengeur après sa mort. Quelque temps après la publication du *Carpentariana,* parut[2] un mémoire dont l'auteur anonyme eut peu de peine à faire ressortir la fausseté de l'imputation : *l'Occasion perdue et recouvrée*, pièce libre en quarante stances, était d'un certain Cantenac, poëte de cour, dont le recueil fut imprimé en 1662 et en 1665[3].

Ce qui peut avoir contribué à tromper quelques personnes, c'est qu'on lit sur le frontispice de ce volume : *Poésies nouvelles et galantes du sieur de C.* L'identité de l'initiale aura occasionné cette méprise, contre laquelle le ton généralement sévère des autres poëmes du même auteur aurait d'abord dû mettre chacun en

[1] *Carpentariana,* 1724, p. 284.
[2] Dans les *Mémoires de Trévoux,* décembre 1724, p. 2272.
[3] 1 vol. in-12, chez Théodore Girard.

garde, et que d'ailleurs eût dû rendre impossible le nom de *Cantenac* inscrit tout au long dans le privilége (5)[1].

La traduction des premiers chapitres de l'*Imitation* parut donc en 1651. Pour un poëte qui ne s'était jamais étudié qu'à peindre le combat des passions, c'était un travail assez étrange que de faire passer dans notre langue ces pages si simples et empreintes d'une onction si pénétrante. Nous avons lieu de croire que cette entreprise ne fut pas entièrement de son choix, et que, si elle ne lui fut pas imposée pour racheter la faiblesse que lui attribue Charpentier, elle put bien être la pénitence d'une faute plus digne d'envie. Quelque éclat que Corneille eût donné à la scène, malgré la décence, la pureté qu'il y avait introduites, bien qu'il eût, comme on l'a vu, réhabilité en quelque sorte l'état de comédien[2], et appris le chemin du théâtre à un grand nombre d'ecclésiastiques[3], plus d'un disciple de Port-Royal ne pouvait lui pardonner l'emploi profane qu'il faisait exclusivement de son génie (6). Il est certain, d'après ce que dit son neveu[4], que plus d'une fois, inquiétée par les reproches qui lui étaient adressés à ce sujet, son âme eut besoin d'être rassurée par des casuistes. Un de ces juges de

[1] *Mélanges historiques et philologiques de Michault*, t. I, p. 47 et suiv. — *Mémoires de Trévoux*, loc. cit. — *Mémoires de Niceron*, t. XV, p. 279.

[2] Voir précédemment t. I, p. 112.

[3] *Ibid.*, p. 159.

[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 350.

conscience aura mis peut-être ce prix à son absolution, et, soumis à son arrêt,

Couronné par les mains d'Auguste et d'Émilie,
A côté d'A-Kempis Corneille s'humilie [1].

Déterminé par cette cause ou par toute autre, Corneille, sur l'esprit duquel les idées religieuses avaient toujours eu beaucoup d'empire, « qui avait l'usage des sacrements et récita tous les jours le bréviaire romain pendant les trente dernières années de sa vie [2] », Corneille, après le malheureux sort de *Pertharite,* résolut de ne plus consacrer ses veilles qu'à des ouvrages de piété. Ce genre de travaux ne pouvait lui promettre une gloire bien éclatante. Il ne se le dissimule pas dans la dédicace placée, en 1656, en tête des éditions complètes de sa traduction de l'*Imitation,* et adressée au pape nouvellement élu, Alexandre VII, auteur lui-même d'un recueil de vers latins sur des sujets pieux, où domine la pensée de la mort. « Ils me plongèrent, dit-il, dans une réflexion sérieuse qu'il fallait comparaître devant Dieu, et lui rendre compte du talent dont il m'avait favorisé.

« Je considérai ensuite que ce n'était pas assez de l'avoir si heureusement réduit à purger notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avaient comme incorporées et des licences que les derniers y avaient

[1] *Épître à J.-B. Rousseau,* par Louis Racine.

[2] THOMAS CORNEILLE, *Dictionnaire universel, géographique et historique,* art. ROUEN.

comme souffertes; qu'il ne devait pas suffire d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques, et quelques-unes même des chrétiennes; qu'il fallait porter ma reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand maître et l'utilité du prochain. C'est ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte morale, qui, par la simplicité de son style, ferme la porte aux plus beaux ornements de la poésie, et, bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la gloire du souverain auteur tout ce que j'ai pu acquérir en ce genre d'écrire. »

La première partie obtint un débit considérable, et, nous l'avons dit, fut trente-deux fois réimprimée. Voltaire, qui prétend, d'un côté, qu'il est aussi impossible de le croire que de lire le livre une seule[1], attribue, d'une autre part, cet accueil à l'influence des jésuites, dont la société portait beaucoup d'intérêt à Corneille, son élève, et qui usèrent de leur crédit pour faire lire le livre à leurs dévotes et dans les couvents. « Ils le prônaient, dit-il : on l'achetait et on s'ennuyait[2]. » En effet ce livre, « le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas[3], » ne pouvait manquer de perdre dans cette métamorphose l'onction et la simplicité

[1] *Siècle de Louis XIV*, art. CORNEILLE.
[2] Voltaire, notes sur la *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

qui en font le charme et qui en sont le caractère distinctif. Les vers français les plus simples ont toujours un apprêt que ne pouvait comporter cette composition si naturelle, et Corneille vint donner contre l'écueil.

La seconde partie[1] parut en 1652. Charpentier, dont le récit n'est pas, du moins sur ce point, dénué de vraisemblance, dit que les sollicitations de la reine-mère, qui avait trouvé de l'attrait à la lecture de la première, le déterminèrent à publier la seconde. Il avait déjà dédié la tragédie de *Polyeucte* à cette princesse, à laquelle il était difficile pour un auteur de rien refuser, s'il est vrai, comme l'a dit Ménage, qu'elle fit présent de dix mille écus à Mairet en récompense d'un mauvais sonnet sur la paix des Pyrénées[2].

La troisième partie, c'est-à-dire le complément du livre second, vit le jour en 1653. Un privilége du roi, accordé le 30 décembre de la même année, pour l'impression de l'ouvrage entier, sort du protocole ordinaire, et porte qu'il est octroyé « pour reconnaître, en quelque sorte, le mérite dudit sieur Corneille, dont les excellentes productions d'esprit sont désirées par tout le royaume, et même dans les pays étrangers[3] (7). »

[1] Les cinq derniers chapitres du premier livre et les six premiers du livre second.

[2] *Menagiana*, édit. de 1762, t. I, p. 95. D'autres ont dit mille louis. Voir la *Biographie universelle*, article MAIRET.

[3] *Esprit du grand Corneille*, p. 217.

En 1654 parut la quatrième partie de son travail[1]. Elle est précédée d'un avis où il prévient le lecteur qu'il a eu soin « de changer de vers toutes les fois que le personnage change; tant, ajoute-t-il, pour aider le lecteur à reconnaître ce changement, que parce que je n'ai pas estimé à propos que l'homme parlât le même langage que Dieu. » Nous trouvons dans ce soin une puérilité affectée qui ne pouvait que nuire encore à la simplicité du livre, et dont le motif ne nous semble pas à l'abri du ridicule. Enfin la cinquième et dernière partie[2] fut publiée en 1656. Dans sa préface, l'auteur s'excuse de n'y pas joindre une traduction du *Combat spirituel,* comme il avait d'abord déclaré devoir le faire. Ce parti ne laisse nul regret pour sa gloire.

Du reste, on l'a vu par son Épître dédicatoire, Corneille ne s'était pas exagéré celle qu'il pouvait retirer de semblables travaux. Mais le sujet, le renom du traducteur, le débat animé qui venait de s'élever sur l'auteur véritable de l'*Imitation* entre les religieux bénédictins et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, querelle qui passionnait les savants de l'Europe, et qui, s'envenimant, fut portée non-seulement en Sorbonne, mais devant le Parlement (8), tout concourut à faire rechercher vivement les parties successives de cette publication, et à procurer à Corneille un dédommagement beaucoup plus profitable qu'il

[1] Les trente premiers chapitres du livre troisième.
[2] La fin du livre troisième et le quatrième tout entier.

n'avait pu l'espérer. « Il a cru, disait Gabriel Guéret dans *la Promenade de Saint-Cloud*[1], que la muse chrétienne siérait mieux à son âge et qu'elle ne lui serait pas infructueuse. Aussi ne s'est-il pas trompé; car je lui ai ouï dire que son *Imitation* lui avait plus valu que la meilleure de ses comédies, et qu'il avait reconnu, par le gain considérable qu'il y a fait, que Dieu n'est jamais ingrat envers ceux qui travaillent pour lui. »

Le *Carpentariana* nous disait plus haut que la traduction du troisième livre de l'*Imitation* est due à une grosse maladie dont Corneille fut attaqué, et qu'il l'entreprit à la suite et en souvenir du danger auquel il avait échappé. Or les trente premiers chapitres du livre troisième parurent en 1654[2], et nous voyons en effet le traducteur écrire de Rouen au Père Boulart, dans sa lettre du 10 juin 1656 : « Il y a tantôt deux ans, quand je passai pour aller à Bourbon... » Il est donc assez vraisemblable qu'il fut, pour raison grave de santé, au commencement de l'été de l'année 1654, envoyé par la médecine faire une saison aux eaux de Bourbon, et, si l'on tient compte de l'esprit d'économie bien naturel chez Corneille, de la lenteur et par conséquent de la dépense des voyages à cette époque, où d'ailleurs nul n'allait encore prendre les eaux par

[1] *Mémoires historiques, critiques et littéraires*, par feu M. Bruys, 1751, t. II, p. 213.

[2] L'approbation des Docteurs est du 12 août 1654 et l'achevé d'imprimer du 31 du même mois.

mode ou pour son plaisir, on est amené à accorder confiance à cette partie du récit de Charpentier. D'un autre côté, une nouvelle donnée par *la Muse historique*, dans son numéro du 2 janvier 1655, autorise à penser que la santé de Corneille continua, pendant un certain temps, à inspirer des inquiétudes et à expliquer des bruits sinistres. Loret y imprimait :

Par je ne sais quels colporteurs
Un de nos plus fameux auteurs
Fut occis dès l'autre semaine,
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas,
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet auteur est monsieur Corneille,
Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé,
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poëmes comiques,
Mais encor plus pour les tragiques,
Par lesquels il a mérité
D'ennoblir sa postérité
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nommait Louis-le-Juste.
Divin génie! esprit charmant!
Rare honneur du pays normand!
Mon illustre compatriote,
Dont l'âme est à présent dévote,
Détruisant cette folle erreur
Qui me mettait presque en fureur,
Mon âme est aujourd'hui ravie
De te restituer la vie.

Corneille, bien que retiré loin de Paris et du monde dont il avait si lontemps enlevé les applaudissements, n'était donc pas oublié, son souvenir y était donc toujours présent, puisque les crieurs publics de la grande ville exploitaient dans leurs fausses nouvelles la popularité de son renom; il n'était pas oublié, car les auteurs le poursuivaient dans sa retraite pour obtenir de lui des vers qu'ils pussent placer en tête de leurs livres. Un M. de Campion en obtint pour un recueil intitulé *les Hommes illustres*[1], et le sonnet que Corneille lui adressa montre que le poëte, malgré ses pieuses occupations, n'avait rien perdu de son énergique et légitime orgueil. J'ai, dit-il à M. de Campion,

J'ai quelque art d'arracher les grands noms du tombeau,
De leur rendre un destin plus durable et plus beau,
De faire qu'après moi l'avenir s'en souvienne;

Le mien semble avoir droit à l'immortalité...

Tout cela déjà laisse voir qu'il était encore assez peu dégagé des vanités terrestres; mais la fragilité humaine allait bientôt chez Corneille être mise à une autre et plus dangereuse épreuve.

Vers les fêtes de Pâques 1658, une troupe de comédiens, qui avait pour chef un garçon nommé Molière, comme dit Tallemant[2], vint s'installer à Rouen et y donner des représentations. La troupe était excel-

[1] *Les Hommes illustres de M. de Campion*, t. I, 1re partie, 1657, in-4°, p. 25.

[2] *Historiettes*, 2e édit., t. X, p. 50.

lente pour une troupe de campagne ; son répertoire comique était alimenté en grande partie par son directeur, et était tout nouveau pour les Rouennais. Son personnel comptait plus d'un comédien consommé et plus d'une actrice charmante. Le théâtre devint très-fréquenté, et Corneille y fut attiré par la représentation de ses ouvrages. Mademoiselle Du Parc jouait les princesses dans la tragédie ; elle remplissait aussi dans la comédie les seconds rôles d'amoureuses. Elle joignait encore au talent de la déclamation et du jeu de théâtre celui de la danse. « Elle faisait, dit le *Mercure*, certaines cabrioles remarquables, car on voyait ses jambes et partie de ses cuisses par le moyen d'une jupe qui était ouverte des deux côtés, avec des bas de soie attachés au haut d'une petite culotte[1]. » Ce tableau de danse, tracé de cette façon, ne vous séduit peut-être que médiocrement ; mais vous eussiez été certainement séduit si vous aviez vu la danseuse. Molière l'avait adorée ; La Fontaine et Racine passent pour en avoir été plus tard épris. Le recueil manuscrit de Conrart[2] nous apprend que pendant le séjour de la troupe à Rouen les deux Corneille en raffolèrent. Son prénom et son grand air l'avaient fait appeler *la Marquise*[3], et Corneille la

[1] *Lettres sur la vie de Molière et des comédiens de son temps*, MERCURE DE FRANCE, mai 1740, p. 846.

[2] Bibliothèque de l'Arsenal, t. IX de ce recueil, p. 911 et suiv.

[3] Recueil de Conrart, *ibid.* -- Elle s'appelait Marquise-Thérèse de Gorla, et avait épousé, le 23 février 1653, René Berthelot, dit Du Parc, de la

nomme ainsi dans les vers qu'il lui adressa. Malheureusement il plaidait pour des cheveux gris ; mais il invoquait, en désespoir de cause, les circonstances atténuantes :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.....

Cependant j'ai quelques charmes
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore,
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Pensez-y, belle Marquise :
Quoiqu'un grison fasse effroi,

troupe de Molière. Voir *Les Origines du théâtre de Lyon*, par C. Brouchoud, Lyon, 1865, p. 45-47.

Il vaut bien qu'on le courtise,
Quand il est fait comme moi.

Mademoiselle Du Parc, nous dit-on, ne voulut pas envisager la question à ce point de vue ; mais Corneille ne se découragea pas, et quand Molière et sa troupe quittèrent Rouen, au mois d'octobre, pour venir débuter par *Nicomède* au Petit-Bourbon, et se fixer à Paris comme troupe de MONSIEUR, frère du roi, il adressa à mademoiselle Du Parc une élégie sur son départ, dont il était attristé :

Allez, charmante Iris, allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux (9) ;

mais il ne devait pas tarder beaucoup à venir les affronter de nouveau.

Corneille avait jusque-là semblé vouloir persister dans la résolution qu'il avait annoncée en publiant *Pertharite*, et cette partie nombreuse du public qui tient beaucoup moins au salut des auteurs qu'à ses propres plaisirs ressentait d'autant plus vivement cette perte, qu'elle ne voyait personne capable de l'en dédommager (10). Fouquet, aussi peu habitué, grâce à ses prodigalités, à trouver des rebelles parmi les poëtes, que des cruelles parmi les femmes, résolut de triompher d'une détermination suggérée par le dépit, soutenue peut-être par cette fausse honte qui recule le terme où une rétractation semble permise, quoiqu'elle attende avec impatience l'opportunité du

moment. Les magnifiques efforts du surintendant, secondés, on peut le supposer, par les attraits de mademoiselle Du Parc, y parvinrent. Dans un remercîment où il peint à Fouquet sa reconnaissance, Corneille nous révèle la cause de sa rentrée au théâtre :

Laisse aller ton essor jusqu'à ce grand génie
Qui te rappelle au jour dont les ans t'ont bannie,
Muse, et n'oppose plus un silence obstiné
A l'ordre surprenant que sa main t'a donné.
. . . .
L'ennui de voir toujours ses louanges [1] frivoles
Rendre à tes grands travaux paroles pour paroles,
Et le *stérile* honneur d'un éloge impuissant
Terminer son accueil le plus reconnaissant ;
Ce légitime ennui qu'au fond de l'âme excite
L'excusable fierté d'un peu de vrai mérite,
Par un juste dégoût, ou par ressentiment,
Lui pouvait de tes vers envier l'agrément ;
Mais aujourd'hui qu'on voit un *héros* magnanime
Témoigner pour ton nom une tout autre estime,
Et répandre l'éclat de sa propre bonté
Sur l'endurcissement de ton oisiveté,
Il te serait honteux d'affermir ton silence
Contre une si pressante et douce violence,
Et tu ferais un crime à lui dissimuler
Que ce qu'il fait pour toi te condamne à parler.
Oui, généreux appui de tout notre Parnasse,
Tu me rends ma vigueur lorsque tu me fais grâce,
Et je veux bien apprendre à tout notre avenir

[1] Les louanges du siècle.

Que tes regards bénins ont su me rajeunir.....
Je sens le même feu, je sens la même audace,
Qui fit plaindre le Cid, qui fit combattre Horace,
Et je me trouve encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
Choisis-moi seulement quelque nom dans l'histoire
Pour qui tu veuilles place au temple de la gloire....
. . . .
Tu me verras le même, et je te ferai dire,
Si jamais pleinement ta grande âme m'inspire,
Que dix lustres et plus n'ont pas tout emporté
Cet assemblage heureux de force et de clarté,
Ces prestiges secrets de l'aimable imposture
Qu'à l'envi m'ont prêtés et l'art et la nature.

C'est à l'occasion de ce remercîment que Voltaire s'écrie : « Il eût mieux valu, à mon avis, pour l'auteur de *Cinna*, vivre à Rouen avec du pain bis et de la gloire, que de recevoir de l'argent d'un sujet du roi, et de lui faire de si mauvais vers pour son argent. On ne peut trop exhorter les hommes de génie à ne jamais prostituer ainsi leurs talents. On n'est pas toujours le maître de sa fortune, mais on l'est toujours de faire respecter sa médiocrité, et même sa pauvreté. » De quelque part qu'elle vînt, une telle sentence serait injuste ; mais combien n'est-elle pas plus déplacée encore dans la bouche de Voltaire, de ce poëte qui, nous le répétons, prodigua l'adulation à des prostituées en faveur, et cela sans l'excuse du malheur ni du dévouement aux siens !

Fouquet, « non moins surintendant », selon l'ex-

pression de Corneille, « des belles-lettres que des finances », ne laissa pas échapper cette occasion de le rendre à la scène. A sa demande, il lui proposa trois sujets; le poëte fit choix de celui d'*Œdipe;* Thomas, son frère, prit *Camma;* on ignore quel était le troisième [1].

Corneille, tenant à faire représenter sa pièce pendant le carnaval, trouva moyen, quelque art que son sujet épineux demandât, de s'accommoder, comme il le dit, en deux mois « à l'impatience française, qui le fit précipiter sa besogne, à son juste empressement d'exécuter les ordres favorables qu'il avait reçus [2]. » *Œdipe* fut représenté le 24 janvier 1659, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dont les acteurs, fort en vogue, avaient sollicité de l'auteur d'être ses interprètes. De nombreux applaudissements accueillirent la tragédie nouvelle, et, si elle ne les méritait pas tous, du moins n'en était-elle pas indigne (11).

Dans le trop petit nombre de lettres qui nous sont restées de Corneille, il s'en trouve une adressée à un bel esprit de son temps, l'abbé de Pure, qui se rapporte à cette pièce. Elle est datée de Rouen du 12 mars 1659, c'est-à-dire qu'elle fut écrite six semaines après la première représentation, en réponse à une lettre qui le félicitait de la durée de son triomphe nouveau et qui lui donnait des détails sur un chan-

[1] *Vie de Corneille,* par Fontenelle, p. 343.
[2] *Avis au lecteur,* en tête d'*Œdipe.*

gement survenu dans la distribution des rôles. Nous ne saurions mieux faire que de la transcrire ici :

« Monsieur, quelque pleine satisfaction que vous ayez reçue de la nouvelle représentation d'*Œdipe,* je puis vous assurer qu'elle n'égale point celle que j'ai eue à lire votre lettre... En vérité, Monsieur, quelque approbation qu'ait emportée notre nouvelle Jocaste, elle n'a point fait faire tant de *ah ! ah!* dans l'hôtel de Bourgogne que votre lettre dans mon cabinet : mon frère et moi les avons redoublés à toutes les lignes, et y avons trouvé de continuels sujets d'admiration. Je suis ravi que mademoiselle de Beauchâteau ait si bien réussi. Votre lettre n'est pas la seule que j'en ai vue. On a mandé du Marais à mon frère qu'elle avait étouffé les applaudissements qu'on donnait à ses compagnes pour attirer tout à elle, et M. Floridor me confirme tout ce que vous m'en avez mandé. Je n'en suis point surpris, et il ne lui est rien arrivé que je ne lui aie prédit à elle-même, en lui disant adieu, quand je sus l'étude qu'elle faisait de ce rôle. Je souhaite seulement pouvoir trouver un sujet assez beau pour la faire paraître dans toute sa force ; je crois qu'elle prendrait bien autant de soin pour faire réussir un original qu'elle en a fait à remplir la place de la malade. » Molière, dans sa scène satirique de *l'Impromptu de Versailles,* nous a voulu donner un idée moins favorable du talent de mademoiselle Beauchâteau. C'est d'elle qu'il a dit, après avoir imité son jeu : « Voyez-vous comme cela est naturel et passionné?

Admirez ce visage riant qu'elle conserve dans les plus grandes afflictions ! » Mais Molière était directeur d'une troupe rivale, et son témoignage peut être suspecté.

Le bruit de ce succès attira Louis XIV à l'hôtel de Bourgogne au commencement de février, et la *Gazette* du 15 rendit de cette représentation le compte que voici : « Le 8, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur, Mademoiselle, la princesse palatine et grand nombre d'autres personnes de qualité, se trouvèrent à la représentation qui se fit à l'hôtel de Bourgogne, par la troupe royale, de l'*Œdipe* du sieur Corneille, le dernier ouvrage de ce célèbre auteur, et dans lequel, après en avoir fait tant d'autres d'une force merveilleuse, il a néanmoins si parfaitement réussi que, s'y étant surpassé lui-même, il a aussi mérité un surcroît de louanges de tous ceux qui se sont trouvés à ce chef-d'œuvre, et même, pour comble de gloire, d'un monarque dont le sentiment ne doit pas être moins souverain de tous les autres qu'il l'est du plus florissant État de l'Europe. Cette troupe, qui soutient si bien son titre par la réputation qu'elle donne à tout ce qu'elle représente, y réussit pareillement d'une si belle manière, qu'elle en fut admirée de toute la cour; et le sieur Floridor complimenta le roi, sur l'honneur qu'il avait fait à la compagnie, avec tant de grâce, qu'il en eut aussi un applaudissement universel. » Tout ne se passa pas en compliments, et Corneille eut occasion de dire dans l'a-

vertissement de sa pièce : « Cette tragédie a plu assez au roi pour me faire recevoir de véritables et solides marques de son approbation ; je veux dire ses libéralités, que j'ose nommer des ordres tacites, mais pressants, de consacrer aux divertissements de Sa Majesté ce que l'âge et les vieux travaux m'ont laissé d'esprit et de vigueur (12). »

A la ville, le succès fut tel, que tout Paris voulut aller à l'hôtel de Bourgogne, même la femme du lieutenant criminel Tardieu, couple qu'ont illustré son avarice, sa mort lamentable et la satire de Boileau. Tallemant nous apprend comment elle sut s'y faire conduire par un plaideur : « M. l'évêque de Rennes, frère aîné du maréchal de La Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au lieutenant criminel ; sa femme vint ouvrir, qui lui dit que le lieutenant criminel n'y était pas, mais que, s'il voulait faire plaisir à madame, il la mènerait jusqu'à l'hôtel de Bourgogne, où elle voulait aller voir l'*Œdipe* de Corneille. Il n'osa refuser, et, la prenant pour une servante, il lui dit : Bien. Allez donc avertir madame. » Elle s'ajusta un peu et puis revint. Lui lui disait : « Mais madame ne veut-elle point venir ? » Enfin elle fut contrainte de lui dire que c'était elle. Il la mena, mais en enrageant [1]. »

Quand Corneille publia *Andromède*, en 1651, il dit à la fin de son argument : « Je confesse ingénûment

[1] *Historiettes*, 2e édit., t. V, p. 54.

que, quelque effort d'imagination que j'aie fait depuis, je n'ai pu découvrir encore un sujet capable de tant d'ornements extérieurs, et où les machines pussent être distribuées avec tant de justesse; je n'en désespère pas toutefois, et peut-être que le temps en fera éclater quelque autre assez brillant et assez heureux pour me faire dédire de ce que j'avance. »

Un passage de Tallemant nous fait voir qu'après le succès d'*Œdipe* Corneille trouva la confiance de pouvoir faire mieux qu'*Andromède*. Dans son *Historiette* des « Extravagants, visionnaires, fantasques, bizarres, etc. », Tallemant raconte ainsi les folies du marquis de Sourdéac, auquel on dut depuis, en France, l'établissement de l'Opéra. « Il a, dit-il, de l'inclination aux mécaniques; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travaillait lui-même, lui reviendrait, dit-on, à plus de deux fois autant. Il avait pour cela fait faire une pièce par Corneille : elle s'appelle *les Amours de Médée;* mais ils n'ont pu convenir de prix [1]. »

Quelle que fût la cause réelle du désaccord, toujours est-il qu'une grande circonstance le fit cesser peu

[1] *Historiettes*, 2e édit., p. 193 et 194.

après que Tallemant écrivait ceci. Le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, ayant été arrêté, et la paix avec l'Espagne étant le premier et heureux effet de cet hymen projeté, M. de Sourdéac et Corneille s'entendirent pour fêter ce double événement. Nous laissons un contemporain rendre compte de cette solennité : « On se souviendra longtemps de la magnificence avec laquelle ce marquis donna une grande fête, dans son château de Neubourg (en Normandie), en réjouissance de l'heureux mariage de Sa Majesté et de la paix qu'il lui avait plu donner à ses peuples. La tragédie de *la Toison d'or*, mêlée de musique et de superbes spectacles, fut faite exprès pour cela. Il fit venir à Neubourg les comédiens du Marais, qui l'y représentèrent plusieurs fois en présence de plus de soixante des plus considérables personnes de la province, qui furent logées dans le château et régalées pendant huit jours avec toute la *propreté* et l'abondance imaginables. Cela se fit au commencement de l'hiver de l'année 1660, et ensuite M. le marquis de Sourdéac donna aux comédiens toutes les machines et toutes les décorations qui avaient servi à ce grand spectacle [1].» Nous les verrons bientôt en tirer bon parti.

Si Corneille, dans l'intérêt du succès d'*Œdipe,* avait donné cette tragédie à la troupe royale, aux grands comédiens du roi, comme on appelait alors les ac-

[1] *Mercure galant*, par De Visé, mai 1695, p. 222 et 223.

teurs de l'hôtel de Bourgogne ; si *la Toison d'Or* venait de le mettre de nouveau en rapport avec ceux du Marais, qui montaient avec un grand soin les pièces à machines, il n'avait cependant pas oublié la troupe de Molière. Le 25 juin 1660, les comédiens de MONSIEUR avaient repris *les Amours de Diane et d'Endymion* de Gilbert [1]. Corneille sans doute assista à cette reprise, car la cinquième partie du Recueil de Sercy [2], dont l'achevé d'imprimer est du 18 août, renfermait de lui le madrigal suivant, *Pour une dame qui représentait la Nuit en la comédie d'*ENDYMION :

Si la Lune et la Nuit sont bien représentées,
Endymion n'était qu'un sot ;
Il devait, dès le premier mot,
Renvoyer à leur ciel les cornes argentées.
Ténébreuse déesse, un œil bien éclairé
Dans tes obscurités eût cherché sa fortune,
Et je n'en connais point qui n'eût tôt préféré
Les ombres de la Nuit aux clartés de la Lune.

Cela veut dire que mademoiselle Du Parc avait représenté la Nuit, confidente de Diane ou la Lune ; que ce dernier personnage avait eu pour interprète une beauté beaucoup plus mûre, Madeleine Béjart, sans doute, et aussi que les charmes de *la Marquise* avaient toujours la même séduction pour lui.

Si nous avions à déterminer dans la carrière de Cor-

[1] *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie française.
[2] Page 82.

neille, non pas assurément l'époque de ses triomphes le plus mérités, mais le moment où sa gloire arriva à être le moins contestée, c'est celui-ci que nous croirions devoir fixer. Sa longue retraite avait désarmé les cabales des auteurs et l'envie des critiques; ses nouveaux succès n'avaient encore réveillé aucune jalousie bien vive. Aussi voyons-nous Somaize, dans ses *Véritables Précieuses,* ayant à citer les auteurs du théâtre dont la voix publique parle le plus haut, ajouter : « Corneille l'aîné tient seul cette place [1] » ; et *la Pompe funèbre de M. Scarron,* montrant tous les poëtes dramatiques se disputant les rangs entre eux, faire prendre la parole par tous, « excepté monsieur de Corneille l'aîné, à qui chacun donne sa voix [2]. »

La troupe du Marais se mit en mesure de satisfaire la curiosité des Parisiens, excitée par les récits de la pompe scénique dont le château du Neubourg avait été le théâtre. *La Muse historique* de Loret du 1er janvier 1661 annonçait, dans des vers de cette poésie qui lui est propre, que

Les comédiens du Marest
Font un inconcevable apprest
Pour jouer, comme une merveille,
Le *Jason* de monsieur Corneille.

Le même gazetier nous apprend, dans sa feuille du

[1] *Les Véritables Précieuses,* comédie en un acte, en prose. Paris, 1660, in-12.

[2] *La Pompe funèbre de M. Scarron,* p. 14, imprimée à la suite de : *le Burlesque malade, ou les Colporteurs affligés.* Paris, 1660, in-12.

19 février suivant, que ces préparatifs n'avaient pas été vains, et que *la Conquête de la Toison d'or,* représentée peu de jours auparavant, faisait alors courir tout Paris. L'auteur du *Cid* et du *Menteur*, celui qui avait su créer en quelque sorte chez nous la tragédie et la comédie, venait d'y indiquer un genre nouveau, l'opéra. Ce succès se soutint, car, les comédiens ayant repris *la Toison d'or* l'hiver suivant, une égale affluence s'y porta, et la reine mère, le roi et la jeune reine, allèrent la voir jouer le 12 janvier 1662, « accompagnés, dit *la Gazette,* d'une grande partie des seigneurs et dames de la cour, qui ne fut jamais ni si éclatante ni si pompeuse, notamment depuis que l'on y voit ce beau nombre de chevaliers du Saint-Esprit que Sa Majesté fit naguère [1]. »

Cette pièce, une de celles dont le sujet fournissait le plus au merveilleux des machines, est surtout remarquable par son prologue. Il est supérieur à celui d'*Andromède,* et il a servi de modèle à tous les prologues des opéras de Quinault, faits pour exposer, non pas le sujet de la pièce, comme sur le théâtre des anciens, mais l'occasion pour laquelle elle a été composée. La louange n'y est quelquefois guère plus ménagée que dans celui d'*Andromède*, où, par une exagération à laquelle Boileau fit plus tard allusion, Corneille avait attaché Alexandre et César au char

[1] *Gazette* du 14 janvier 1662. — *Mercure galant,* loco citato. — *Histoire du Théâtre français,* t. IX, p. 38 et 39, notes. — La réception des chevaliers du Saint-Esprit avait eu lieu le 31 décembre 1661.

de Louis XIV encore enfant; mais ce ton était alors consacré, et Molière, qui n'était pas courtisan, compara ce prince, dans son prologue du *Malade imaginaire*, à la *neige fondue* dont *les flots écumeux* renversent

> Digues, châteaux, villes et bois,
> Hommes et troupeaux à la fois.

Celui de *la Toison d'or* se fait du reste remarquer par des beautés véritables, et la flatterie même n'en exclut pas le courage. «Deux fois, a-t-on dit, Corneille honora les muses en empruntant leur langage pour donner de nobles leçons au pouvoir. Richelieu dans tout l'ascendant de sa puissance eût tenté vainement de l'intimider ; Louis XIV, dans tout l'éclat de sa jeunesse, ne put le séduire. Il devina, pour ainsi dire du même coup d'œil, et ses inclinations belliqueuses, et ses succès, et ses revers. Il semblait que, perçant les voiles de l'avenir, le poëte, à l'aurore d'un beau règne, en aperçût déjà le couchant triste et sombre. Dès 1661, il prêtait, pour ainsi dire, des accents prophétiques à la France, lorsque, personnifiée dans le prologue de *la Toison d'or*, elle prononçait ces paroles :

> A vaincre si longtemps mes forces s'affaiblissent ;
> L'État est florissant, mais les peuples gémissent ;
> Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
> Et la gloire du trône accable les sujets.

Celui qui traçait de pareils vers en présence d'un prince fier, ambitieux et guerrier, était encore le grand Corneille [1].... » Ajoutons que, sur la fin du même règne, cette pièce ayant disparu du théâtre, l'auteur de *Tiridate,* Campistron, mit ces vers dans la bouche d'un de ses personnages, et reçut immédiatement l'ordre de les supprimer [2].

A cette date doit figurer une lettre adressée *à M. Corneille l'aîné, à Rouen,* que nous avons trouvée dans la correspondance inédite de Chapelain. Elle est du 30 mars 1661. La voici :

« Monsieur, aussitôt que mon indisposition m'a permis de sortir, j'ai vu madame la duchesse de Nemours sur le dessein de lui faire agréer un de vos fils pour page, et, de la plus adroite manière que j'ai pu, je lui ai proposé ce que vous souhaitiez d'elle. Votre mérite et sa connaissance m'ont facilité la négociation. Elle m'a même fait l'honneur d'y considérer mon entremise et la part que je prends en vos intérêts. Sa réponse a été qu'elle serait bien aise de vous donner cette marque de sa bienveillance et du cas qu'elle fait de votre personne lorsqu'il y aurait une place vacante pour cela; qu'on l'avait prévenue pour la première; que néanmoins il ne serait pas impossible qu'elle n'en demeurât la maîtresse, et qu'en ce cas je vous pouvais as-

[1] *Essai sur les mœurs et les usages du dix-septième siècle,* par M. Barrière, p. 133, en tête des *Mémoires de Brienne.* Paris, 1828.

[2] Voltaire, note sur le prologue de *la Toison d'or.* — *Éloge de Campistron,* par d'Alembert, t. II, p. 578 de ses *Œuvres,* édit. Belin.

surer que cette place serait pour votre fils ; mais que, si elle était obligée de tenir sa parole, la première d'après serait pour lui. Je suis d'avis, Monsieur, que vous lui écriviez une lettre fort respectueuse et fort pleine de gratitude pour la faveur qu'elle vous fait, afin de l'en faire souvenir et d'engager toujours la chose. Cependant il sera bon de la tenir secrète, car on ne sait ce qui peut arriver, et il faut traiter délicatement avec cette princesse, de l'humeur dont nous la connaissons. Vous me pourrez envoyer la lettre, que j'accompagnerai de mes offices en la lui rendant, et un peu mieux que si c'était pour moi-même. Je vous suis au reste obligé de m'avoir offert cette occasion de vous témoigner que je suis véritablement, Monsieur, votre, etc. »

Le ton et les dispositions de Chapelain à l'égard de Corneille s'étaient bien améliorés, on le voit[1]. Son empressement, dans cette circonstance, à faire la démarche indiquée, et la manière dont il la fit, concoururent à en assurer le succès, et plus immédiatement qu'il ne semblait l'espérer lui-même, car, dans *la Muse historique* du 30 du mois suivant, Loret félicite et remercie la princesse, au nom des *courtisans du Parnasse*,

D'avoir de l'estime pour eux,
Témoin cet instinct généreux

[1] Une longue lacune dans la copie autographe de la correspondance de Chapelain nous empêche malheureusement de pouvoir suivre ce changement et de savoir quand et comment il s'opéra.

Qui vous a fait prendre pour page
Un jouvenceau de Rotomage,
Parce qu'il est le noble enfant
De Corneille, esprit triomphant,
Qui, par les beaux vers de sa veine,
A surpassé sur notre scène
Les poëtes les mieux sensés,
Tant les présents que les passés.

Corneille, outre le bonheur de voir un puissant patronage acquis à son second fils, eut encore, vers cette même époque, le cœur réjoui par l'immense succès de *Camma*, un des trois sujets proposés par Fouquet, et celui dont son frère avait fait choix. Il eut de plus la satisfaction personnelle de recevoir un hommage éclatant de la part d'un homme dont le suffrage, comme l'amitié, ne pouvait lui être indifférent. Molière, dans ses *Fâcheux*, représentés devant le roi chez le surintendant, fit dire à un de ses importuns, infatué de son mérite :

Je sais par quelles lois un ouvrage est parfait,
Et Corneille me vient lire tout ce qu'il fait.

D'Aubignac, dont nous aurons bientôt à raconter les manœuvres contre Corneille, et à qui sans doute cette estime mutuelle et cette union de deux hommes de génie portaient ombrage, essaya de les diviser par des allégations perfides et mensongères. Dans un de ses libelles contre notre auteur, après lui avoir reproché d'avoir accru son nom en se faisant appeler *M. de*

Corneille, parce que la particule lui avait été donnée par De Visé dans une brochure qu'il feignait de considérer comme son œuvre, il relève le ridicule que son *petit frère* se serait donné en se surnommant *M. de l'Isle.* A l'en croire, c'est à ce dernier que Molière voulut faire allusion lorsque, dans son *École des Femmes,* représentée en 1662, il se railla de

....Ce paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

« Je vous demande pardon, ajoute-t-il en s'adressant à Corneille, si je vous parle de cette comédie, qui vous fait désespérer, et que vous avez essayé de détruire par votre cabale dès la première représentation... Le poëte, reprend-il plus loin, qui fait profession de fournir le théâtre et d'entretenir, durant toute sa vie, la satisfaction des bourgeois, ne peut souffrir de compagnon. Il y a longtemps qu'Aristophane l'a dit. Il se ronge de chagrin quand un seul poëme occupe Paris durant plusieurs mois, et *l'École des Maris* et celle *des Femmes* sont les trophées de Miltiade, qui empêchèrent Thémistocle de dormir. Nous en avons su quelque chose, et les vers que M. Despréaux a faits sur la dernière pièce de M. Molière nous en ont assez appris [1]. » Le charitable abbé veut parler là

[1] *Quatrième dissertation concernant le poëme dramatique.* Paris, 1663, in-12, p. 115, 119 et 120.

des *Stances* de Boileau sur *l'École des Femmes*, qui, quoi qu'il puisse dire, n'ont point trait à Corneille ; il prête également à Molière l'intention de s'en prendre à Thomas de ce que les parents de celui-ci lui avaient, dès son enfance, donné un surnom pour le distinguer de son frère[1]. De nouveaux et bons rapports entre Molière et Pierre Corneille vont bientôt nous prouver que D'Aubignac, malgré tant d'efforts, ne réussit pas dans son honorable entreprise, et que Segrais n'était pas fondé à dire que Corneille avait contre Molière une jalousie qu'il ne pouvait cacher[2].

Nous voyons Corneille, dans une de ses lettres à l'abbé de Pure, s'entretenir avec celui-ci, à la date du 3 novembre 1661, de la prochaine mise en scène de *Sertorius*. « Ne vous contentez pas, lui écrit-il, du bruit que les comédiens font de mes deux actes ; mais jugez-en par vous-même, et m'en mandez votre sentiment tandis qu'il y a encore lieu à la correction. J'ai prié mademoiselle Desœillets, qui en est saisie, de vous les montrer quand vous voudrez ; et cependant je veux bien vous prévenir un peu en ma faveur et vous dire que, si le reste suit du même art, je ne crois pas avoir écrit rien de mieux. » L'auteur de *Cinna* et d'*Horace* se montrait en cette occasion un peu injuste envers les aînés de *Sertorius;* mais cette injustice fut partagée par beaucoup de spectateurs (13).

[1] *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen,* 1834, p. 244 et note.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 172.

Cette pièce, représentée le 25 février 1662 par les comédiens du Marais, auxquels elle avait été confiée[1], obtint le plus grand succès ; mais, quelque empressé qu'ait été l'accueil qu'elle reçut, bien que quelques vers, où la stratégie ne nous paraît cependant pas toute renfermée, passent pour avoir fait dire à Turenne avec admiration : « Où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre[2] ? » malgré tout cela, disons-nous, et les beautés de premier ordre qu'elle offre incontestablement, loin de songer à la préférer, comme on l'a fait, aux chefs-d'œuvre du même auteur, nous ne lui assignerions, à l'exemple de Boileau[3], qu'un rang secondaire dans son théâtre. Toutefois son succès, à la comparaison, à la préférence près, nous semble amplement justifié. Il ne fut pas moins durable qu'il avait été vif. C'était, nous l'avons dit déjà, et ce fut longtemps l'usage entre les différents théâtres, de pouvoir s'emparer des pièces montées par un d'eux, dès que l'impression les avait rendues publiques[4]. *Sertorius* ayant été publié peu après sa mise à la scène, Molière se hâta de le faire apprendre à sa troupe, qui commença à le représenter également le 23 juin 1662[5].

Depuis la vente de ses charges, Corneille n'était

[1] *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IX, p. 96.

[2] *Le Parnasse français,* par Titon du Tillet, art. CORNEILLE.

[3] *Bolæana* (par Monchesnay), in-12, p. 132.

[4] Voir précédemment t. I, pages 105, note, et 137.

[5] *Registre de La Grange,* Archives de la Comédie-Française. Le privilége pour l'impression de *Sertorius* est du 16 mai 1662.

plus retenu à Rouen que par des devoirs de famille et des rapports d'amitié. L'Académie et la représentation de ses pièces rendaient du reste presque indispensable son séjour à Paris. Sa mère, dont il entoura de soins la vieillesse, ayant été enlevée à son affection [1], les liens qui le retenaient à Rouen devenaient plus faciles à rompre; il s'en trouva tout à fait dégagé lorsqu'il eut déterminé son frère à venir habiter Paris avec lui. Dans une lettre à l'abbé de Pure, du 25 avril 1662, il l'entretient de ses préparatifs de déplacement. Toutefois, ce projet tarda encore à être mis à exécution; c'est ce que nous apprend la lettre suivante, du 4 octobre, que nous empruntons encore à la correspondance inédite de Chapelain :

« Monsieur, vous tardez trop à venir vous établir à Paris, et je ne saurais plus vous attendre pour vous remercier de bouche du présent exquis que votre jeune page [2] m'a fait de votre part. La beauté de *Sertorius*, qui m'a paru encore plus grande sur le papier que sur le théâtre, me sollicite trop puissamment de vous en témoigner ma reconnaissance. Elle est proportionnée au mérite de la pièce, c'est-à-dire qu'elle est extrême, jusques à m'ôter le moyen de l'exprimer. Mais vous, Monsieur, qui entrez si bien dans le cœur de vos personnages, vous n'aurez pas de peine à entrer dans le mien, et vous vous direz pour moi ce que

[1] En 1658 au plus tard. Voir précédemment t. I, p. 185.
[2] Le jeune Corneille, page de la duchesse de Nemours. Voir précédemment pages 31-33 de ce même volume.

je ne vous puis assez bien dire. Vous penserez, s'il vous plaît, la même chose de M. Conrart, à qui j'ai envoyé le même régal en votre nom, et qui vous en aurait rendu ses grâces lui-même s'il avait les mains assez libres et s'il en disposait aussi bien que de son esprit. Il m'a fait conjurer de ne vous laisser pas ignorer sa gratitude, et vous la croirez aisément d'un aussi homme d'honneur et autant votre admirateur que lui. Il vous le dira de sa propre bouche quand vous serez tous deux ici. C'est de quoi je ne le presse pas moins que vous, vous y souhaitant également pour ma joie : car je ne suis pas moins touché de votre vertu que de la sienne, ni ne suis pas plus son ami que je ne suis, Monsieur, votre, etc. »

Enfin, par un acte du 7 de ce même mois d'octobre, les deux frères donnèrent ensemble à Pierre Corneille, un de leurs cousins germains, les pouvoirs nécessaires pour administrer toutes leurs affaires à Rouen[1]; puis ils vinrent s'installer à Paris.

Dans la lettre de Corneille à l'abbé de Pure précédemment citée, il faisait inviter Boyer et Quinault à travailler pour le théâtre du Marais, parce qu'il ne prévoyait pas que ses embarras de déplacement lui fussent permettre de rien préparer pour cette troupe cette année-là. « Si ces messieurs, ajoutait-il, ne le secourent, ainsi que moi, il n'y a pas d'apparence que

[1] Ce cousin était fils de François Corneille, leur oncle, procureur à la cour. (*Note communiquée par M. Corneille.*)

le Marais se rétablisse; et quand la machine [1], qui est aux abois, sera tout à fait défunte, je trouve que ce théâtre ne sera pas en bonne position. Je ne renonce pas aux acteurs qui le soutiennent; mais aussi je ne veux point tourner le dos tout à fait à messieurs de l'Hôtel [2], dont je n'ai aucun lieu de me plaindre, et où il n'y a rien à craindre quand une pièce est bonne. Ils aspirent tous à y entrer, et ils ne sont pas assez injustes pour exiger de moi un attachement qu'ils ne me voudraient pas promettre. » Tout ce que cette lettre faisait pressentir arriva. Corneille ne fit représenter une tragédie nouvelle que dans le mois de janvier 1663 [3], et ce fut aux acteurs de l'Hôtel qu'il s'en remit de son succès (14). La *Gazette* [4] nous apprend aussitôt après que « le 27 (janvier), Leurs Majestés eurent dans l'appartement de la reine la représentation de la *Sophonisbe* du sieur Corneille par la troupe royale, MONSIEUR et MADAME s'y étant trouvés avec toute la cour. »

Le sujet de *Sophonisbe* avait déjà été traité avec bonheur en Italie par Trissino. En France, en 1629, avant que Corneille eût fait entendre sur le théâtre le langage vrai, Mairet l'avait également mis à la scène avec de longs applaudissements. Sa tragédie,

[1] La vogue des pièces à machines.

[2] La troupe de l'hôtel de Bourgogne.

[3] Vers le 18. *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IX, p. 185.

[4] *Gazette* du 3 février 1663.

écrite d'un style tour à tour emphatique et grossier, ne représentait nullement les mœurs et le caractère des personnages qui y figuraient ; mais une peinture de passions assez fausse captiva les suffrages des femmes et des gens de cour, bien mieux que n'eussent pu le faire la fidélité et la vraisemblance historiques. L'engouement fut si violent que, trente-quatre ans après, en faisant imprimer la sienne, Corneille, réconcilié alors avec Mairet comme il avait pardonné à Scudéry, crut devoir à l'opinion publique, qui, follement séduite par l'ouvrage de son prédécesseur, n'avait pas reçu le sien avec une égale faveur, cette déclaration, « qu'il savait bien que la première *Sophonisbe* assurait l'immortalité à son auteur, qu'elle renfermait des endroits inimitables, enfin qu'il était impossible de penser rien de plus juste, et très-difficile de l'exprimer plus heureusement. » Il lui fallut même s'excuser d'avoir osé offrir un autre drame sur ce même sujet, et s'autoriser de l'exemple de MM. Tristan et Benserade, « qui n'avaient pas craint non plus de traiter de nouveau des sujets déjà mis en scène. » Toutefois, malgré ces précautions, Mairet, dit-on, tomba malade de dépit[1] (15) ; et, ce qui a encore plus droit de nous étonner, elles furent impuissantes à faire absoudre Corneille.

De Visé, qui plus tard fonda le *Mercure galant* et exerça une assez grande influence sur les jugements

[1] *Nouvelles nouvelles* de De Visé, troisième partie. Paris, 1663, in-12, p. 166.

littéraires du public de son temps, commençait à chercher dans la critique une célébrité qu'il espérait peu sans doute trouver dans les ordres, dont il portait alors l'habit. Le premier, dans ses *Nouvelles nouvelles*[1], il engagea l'attaque contre *Sophonisbe*. Comme pour ajouter à la censure qu'il faisait de la pièce, il prodigua les louanges à Montfleury, à Floridor, à La Fleur, à mesdemoiselles Desœillets et Beauchâteau, enfin à tous les acteurs qui y remplissaient des rôles. Cependant il crut devoir reconnaître qu'elle n'était pas sans beautés, et proclamer que son auteur était toujours « le prince des poëtes français ».

Son exemple, moins ces honorables concessions, fut suivi et dépassé de beaucoup par un personnage qu'en devançant un peu l'ordre des événements nous avons déjà fait voir envieusement acharné contre Corneille, l'abbé D'Aubignac. Il publia contre cette pièce[2] une critique fort haineuse, et d'une faiblesse telle que nous n'en parlons que pour faire connaître les motifs qui la dictèrent à un homme jusque-là admirateur absolu de Corneille, et surtout de *Théodore*. Une longue lettre sur ce censeur[3], dans laquelle il est cependant fort bien traité, nous apprend qu'un

[1] *Ibid.*, troisième partie, p. 245 et suiv.

[2] *Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la comédie de M. Corneille intitulée* SOPHONISBE. Paris, 1663, in-12.

[3] *Lettre de M. Boscheron à M. de ***, contenant un Abrégé de la vie de l'abbé D'Aubignac et l'histoire de ses ouvrages*, t. I, p. 284 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre). La Haie, 1715.

de ses griefs contre Corneille était que celui-ci, méconnaissant l'empire que l'auteur de *la Pratique du Théâtre* s'était arrogé sur tous les succès dramatiques, ne vint le voir qu'à l'occasion de son *Horace*, et ne le consulta pas depuis lors. D'Aubignac confirme lui-même cette accusation d'irrévérence portée contre Corneille ; il ajoute que celui-ci la poussa jusqu'à ne pas suivre les conseils qu'il lui avait donnés à sa première visite [1]. Il n'est pas moins certain, d'après les aveux du même abbé [2], que Corneille avait profondément blessé son amour-propre littéraire en ne prononçant pas son nom et ne mentionnant pas sa *Pratique* dans ses trois *Discours sur le poëme dramatique,* publiés dès 1660, et dont nous parlerons tout à l'heure (16). Mais, au milieu de tous ces torts, Tallemant nous apprend quel était le réel et l'impardonnable : « Corneille dit quelque chose contre *Manlius* [3] (tragédie de mademoiselle Des Jardins), qui choqua l'abbé D'Aubignac (son teinturier), qui prit feu sur-le-champ, car il est tout de soufre. Il critique aussitôt les ouvrages de Corneille. » Et ce dire nouveau, l'abbé le confirme encore en prétendant le démentir [4].

[1] *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique,* etc. Paris, Jacques Du Brueil, 1663, in-12, p. 14.

[2] *Ibidem,* p. 164 et 165.

[3] *Manlius,* tragi-comédie, par mademoiselle Des Jardins. Paris, 1662, in-12.

[4] *Historiettes,* 2e édition, t. X, p. 231. — *Deux Dissertations concernant le poëme dramatique.* Paris, 1663, in-12, p. 96. — *Troisième et quatrième Dissertation,* p. 166. — De Visé confirme le dire de Tallemant, *Défense du* SERTORIUS *de M. Corneille.* Paris, 1663, in-12, p. 16.

D'Aubignac chercha à ameuter une foule de petits poëtes contre Corneille, qui trouva de plus sérieux défenseurs, Richelet entre autres. Des épigrammes sans nombre se croisèrent[1]. Mais la vanité de l'abbé fut si maladroite et sa mauvaise foi si évidente, que celui-là même qui avait engagé la querelle contre *Sophonisbe,* De Visé, ne put supporter l'idée d'une confraternité d'armes entre lui et un homme aussi ouvertement injuste. Il avait été le premier à critiquer Corneille, il fut le premier à embrasser son parti quand il vit la discussion prendre ce caractère. Il va lui-même au-devant de l'objection qu'on pourrait tirer de son rôle contradictoire, et avoue avec franchise qu'il n'avait d'abord été voir *Sophonisbe* que pour y trouver des défauts, mais qu'il s'est depuis rendu à la raison[2].

Sa *Défense* de Corneille fut suivie peu après d'une *Lettre* d'un anonyme dans le même sens[3]; mais cette levée de boucliers n'imposa point à l'abbé D'Aubignac; il poursuivit, en remontant dans le passé, son ignoble plan d'attaque. Il fit paraître une *Dissertation* ou plutôt une diatribe à laquelle *Sertorius* servait de texte, et réimprima en tête ses remarques sur *Sophonisbe.* S'il prend ce dernier parti, c'est que « M. Cor-

[1] *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édit., t. X, p. 233 et suivantes. Robinet prit aussi la défense de Corneille contre les injures de D'Aubignac dans le *Panégyrique de l'École des Femmes.* Paris, 1664, in-12.

[2] *Défense de la* SOPHONISBE *de M. de Corneille.* Paris, 1663, in-12.

[3] *Lettre sur les Remarques qu'on a faites sur la* SOPHONISBE *de M. Corneille.* Paris, 1663.

neille les a trouvées si belles, si raisonnables et si utiles, qu'il en a acheté du libraire tous les exemplaires qui lui restaient... Ce n'est pas qu'il ait tiré de sa bourse de quoi satisfaire à son désir et à la perfidie du libraire, mais il lui a donné en échange un grand nombre d'autres exemplaires de sa traduction d'A-Kempis, qui lui demeuraient inutiles, mais qu'il estime d'un prix incomparable[1]. » Quant aux remarques sur *Sertorius,* « elles étaient depuis longtemps en état de paraître ; mais M. Corneille s'est servi de tant de voies indirectes et violentes pour en empêcher l'impression, qu'il ne faut pas s'étonner de ce retardement. Il a fait le petit ministre du roi d'Yvetot, ne pouvant souffrir qu'on imprimât rien contre ses intérêts ou contre ses fantaisies : il a envoyé des gens inconnus chez l'imprimeur, qui l'ont menacé de le ruiner par la saisie de ses presses... Puis la perfidie du libraire qui a favorisé cette injustice[2]... » Enfin écoutez le bon abbé, il ne veut répondre ni à la *Défense* ni à la *Lettre,* qu'il regarde comme venant de Corneille, ni à une épigramme, ni à un sonnet dont il parle, parce qu'il n'a jamais appris le métier de harengère « et qu'il est fort ignorant des phrases des halles et des carrefours[3]. » Il faut pourtant lui rendre

[1] Préface de la *Première Dissertation.* La fable était mal trouvée. De Visé, dans sa *Défense du* SERTORIUS, dont l'achevé d'imprimer est du 23 juin 1663, nous apprend, p. 119, que la dix-septième édition complète de l'*Imitation* venait d'être mise sous presse quinze jours auparavant.

[2] Préface de la *Seconde Dissertation.*

[3] *Seconde Dissertation,* p. 94 et 96.

cette justice, qu'en parlant ce langage il n'a pas l'air trop emprunté.

Il fit encore suivre cette *Seconde Dissertation* d'un autre libelle en deux parties. Dans la première, il prétend juger *Œdipe;* et avant tout, comme il regarde les encouragements que son auteur a reçus du surintendant comme une complicité de dilapidation, il voudrait qu'il fût tenu de les rapporter au trésor (17)[1]. « A quoi bon, se demande-t-il ensuite, à l'occasion du sujet de cette pièce, faire voir aux peuples que ces têtes couronnées ne sont pas à l'abri de la mauvaise fortune ; que les désordres de leur vie, quoique innocente, sont exposés à la rigueur des puissances supérieures ; qu'ils enveloppent dans la vengeance de leurs fautes tous ceux qui dépendent de leur souveraineté ?.... C'est donner sujet à ceux-ci, quand il arrive quelque infortune publique, d'examiner toutes les actions de leurs princes, de vouloir pénétrer dans les secrets de leur cabinet, de se rendre juges de tous leurs sentiments, et de leur imputer tous les maux qu'ils souffrent.... Il faut les entretenir dans cette pieuse croyance, que les rois sont toujours accompagnés d'une faveur particulière du ciel, qu'ils sont partout innocents et que personne n'a le droit de les estimer coupables.... Ce que je trouve néanmoins de plus étrange est que M. Corneille ait voulu plaire aux Français par la peinture de ces cruelles infortunes

[1] *Troisième Dissertation*, p. 24 et 25.

d'une famille royale... C'est bien mal juger des tendresses et du respect que nous avons pour nos rois[1]. » Dans un autre ouvrage dont le sujet n'est pas sans affinité avec celui-ci, nous avons eu à rapporter les efforts et les délations des Tartuffes contre celui qui les avait démasqués. Leur langage, leurs moyens, étaient les mêmes, et là comme ici c'est dans d'augustes intérêts que, à l'en croire, la cabale se déchaînait contre le poëte.

La seconde partie du nouveau libelle de D'Aubignac est une *Quatrième Dissertation, en réponse aux calomnies de M. Corneille !* Car, si vous écoutez le bon abbé,

. . . . l'offenseur est père de Chimène,

et lui n'est que l'offensé. Ce qui surtout excite sa colère, c'est une réponse à sa critique contre le *Sertorius*[2], réponse dont l'auteur anonyme était De Visé, mais qu'il se donnait bien garde de ne pas attribuer à Corneille lui-même : « Vous dites que M. de Corneille est de vos amis ; aussi n'en avez-vous point de meilleur que vous-même[3]... On vous connaît pour un poëte qui sert depuis longtemps au divertissement des bourgeois de la rue Saint-Denis et des filous du Marais, et c'est tout ; mais je ne voudrais pas mettre en

[1] *Troisième Dissertation*, p. 50 et suiv.
[2] *Défense du* SERTORIUS *de M. de Corneille.* Paris, 1663, in-12.
[3] *Quatrième Dissertation*, p. 116.

compromis avec cette qualité, tant avantageuse qu'il vous plaira, la moindre de celles qui m'ont fait connaître aux personnes de mérite et de condition. Ce n'est pas néanmoins que je veuille interrompre la censure de vos pièces ; je prétends remonter jusqu'au *Cid* [1]. » Corneille, mais surtout le public, jouèrent de bonheur : malgré ses menaces, faute de libraire, l'abbé s'en tint là.

Fouquet, nous l'avons vu, avait été le bienfaiteur de Corneille, comme il le fut d'un grand nombre d'hommes de lettres ; mais Fouquet était tombé du pouvoir, et, depuis sa chute, c'était du roi seul qu'on devait attendre de ces sortes de faveurs. Sans doute Corneille, qu'on ne rencontrait guère à la cour, ne dut pas pendant quelques années avoir beaucoup de part aux bienfaits du monarque. Cependant Colbert, d'après l'ordre de son maître, fit dresser, à la fin de 1662, une double liste des lettrés et des savants qui avaient le plus de droit aux faveurs royales ; Costar et Chapelain furent chargés de préparer, chacun de son côté, un de ces projets.

Ces deux listes sont curieuses par les éloges, alternativement naïfs et emphatiques, y accompagnant des noms aujourd'hui complétement ignorés ou que le ridicule seul a fait survivre [2]. Costar met en première ligne Scudéry et sa sœur ; il n'omet pas Colletet, qu'il

[1] *Quatrième Dissertation*, p. 184.

[2] Elles se trouvent toutes deux dans le second volume, p. 21 et 318 des *Mémoires de littérature*, par le P. Desmolets. Paris, 1749.

recommande comme « ayant besoin de bien, ayant épousé toutes ses servantes et en ayant usé trois ou quatre ; » l'abbé Testu, comme « faisant assez bien des vers français, et jouissant d'une grande approbation dans les ruelles ; » Roberval, comme « jouant merveilleusement aux échecs ; » Patru, comme « bien fait et fort honnête homme ; » Pellisson, au contraire, comme « ne laissant pas de se faire aimer des dames, quoique difforme. » On voit qu'il était difficile de se montrer plus ingénieux pour trouver des titres aux gens. C'est peut-être ce tour de force, exécuté avec tant d'urbanité, qui faisait dire à Dalibray : « M. Costar est un homme fort poli ; il a toujours le chapeau à la main ; il tient cela de monsieur son père. » Le père de Costar était chapelier.

Chapelain, « le premier poëte pour l'héroïque, » fut loin d'être oublié ; mais Costar n'ajouta pas du moins au ridicule de ces notes celui d'omettre Corneille, qu'il appela « le premier poëte du monde pour le théâtre, » désignation conservée dans l'ordonnance du roi.

La liste de l'auteur de *la Pucelle* est d'un ton plus digne, mais elle offre des singularités d'un autre genre. D'Aubignac figure le premier dans cette nomenclature, qui n'est pas alphabétique. A quelque distance, on voit Chapelain inscrire son propre nom et présenter ses titres avec une feinte modestie ; il est plaisant de l'entendre dire de lui-même : « surtout il est candide. » Il a vraiment raison de ne pas attendre qu'on le devine.

J.-J. Rousseau, dans une boutade rimée, a appelé Paris une

Ville où la charlatanerie,
Le ton haut, les airs insolents,
Écrasent les humbles talents
Et tyrannisent la fortune;
Ville où l'auteur de *Rodogune*
A rampé devant Chapelain [1].

S'il a voulu dire par là que, des deux, Corneille fut de beaucoup le moins protégé, il n'a rapporté qu'un fait d'une vérité depuis longtemps reconnue; mais s'il a eu le dessein de faire entendre que celui-ci, pour être rangé parmi les poëtes dignes des récompenses royales, descendit auprès de Chapelain au rôle de courtisan, il n'a avancé qu'une allégation désobligeante et fausse. Corneille, dans ses épîtres dédicatoires, a sans doute pris quelquefois un ton dont nous déplorons aujourd'hui l'humilité; mais, nous le répétons, c'était celui qu'il était ordinaire de prendre alors avec les grands ou les riches [2]; envers ses égaux, il conserva toujours une dignité qui demanderait un autre nom si elle se trouvait chez un homme dont le génie ne justifierait pas le légitime orgueil. C'est donc de son propre mouvement que Chapelain, qui n'avait

[1] *Épître à M. de L'Étang, vicaire de Marcoussis*, t. X, p. 453, de l'édition des *Œuvres de J.-J. Rousseau*, in-8°, donnée par M. de Musset-Pathay.

[2] Voir précédemment tome I, p. 122 et 123.

plus, comme vingt-cinq ans auparavant, sa cour à faire au cardinal de Richelieu, rendit cette justice à Corneille, et qu'il lui consacra cet article :

« Corneille (Pierre) est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. Il a de la doctrine et du sens... Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose ou en vers, agissant de son chef : car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. »

L'éloge, la restriction même le prouve, est senti et spontané, et Corneille eut l'avantage sur Boileau d'être gratifié, tout en pouvant dire comme lui :

..... Je ne saurais, pour faire un juste gain,
Aller bas et rampant fléchir sous Chapelain,
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,
M'en aller chez Billaine admirer *la Pucelle*[1].

S'il avait intrigué pour ne se pas voir maltraiter dans cette répartition, elle fut si inégale et si injuste pour lui, qu'on devrait penser que ses manœuvres ne furent ni bien pressantes, ni bien adroites. Quand Ménage et La Chambre y sont portés pour 2,000 livres, Priolo pour 2,500; Douvrier, de Bourzeys, Chapelain, pour 3,000 ; Godefroy pour 3,600, Mézeray enfin pour 4,000, on éprouve autre chose que de l'étonnement à ne voir allouer à la vieille gloire de Corneille, à ses charges, à ses besoins, que le moins élevé de tous

[1] Édition de 1666 des *Satires* de Despréaux, satire I.

ces chiffres. Il ne laissa cependant percer aucun dépit de cette injustice distributive, et adressa immédiatement au roi un Remercîment qui ne respire que la reconnaissance. *Parle,* dit-il à Louis XIV,

> Parle, et je reprendrai ma vigueur épuisée,
> Jusques à démentir les ans qui l'ont usée.
> Vois comme elle renaît dès que je pense à toi,
> Comme elle s'applaudit d'espérer en mon roi!
> Le plus pénible effort n'a rien qui la rebute :
> Commande, et j'entreprends; ordonne, et j'exécute (18).

Si Corneille se montra empressé à remercier le souverain, il le fut moins, suivant le Père Tournemine, à témoigner sa reconnaissance à Colbert et à aller retirer le brevet de ce que le Père Jésuite appelle sa pension. C'est un titre trop complaisant, car, on le verra plus tard, au lendemain, en quelque sorte, de l'octroi de ces gratifications, dès 1665, le payement avait cessé d'en être annuel, et peu d'années après il n'en était plus du tout question. Tournemine ajoute, au sujet de la négligence qu'il reproche à Corneille : « Je le sais de l'abbé Gallois, à qui le ministre en avait fait des reproches, et qui conduisit Corneille à l'hôtel Colbert » [1].

Notre auteur avait, dès 1660, publié, dans le format in-8°, une édition de ses *Œuvres*. En 1663, il en donna une édition nouvelle, en deux volumes in-fo-

[1] *Défense du grand Corneille*, en tête des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12, page xxxiij.

lio[1]. L'une et l'autre contiennent trois Discours sur le poëme dramatique, et des Examens, par l'auteur, de chacun de ses ouvrages. Les Discours, qui se distinguent plus par la solidité du raisonnement que par la concision et la netteté, renferment parfois d'excellentes leçons de goût et des vues profondes sur l'art; les Examens sont, comme l'a dit M. Guizot, « un témoignage honorable de la bonne foi d'un grand homme assez sincère avec lui-même pour s'avouer ses défauts, avec les autres pour convenir de ses talents. »

Tallemant, à l'occasion du frontispice gravé de l'édition in-folio, a consigné dans ses *Historiettes* un bruit qui courut sur D'Aubignac : « Les libraires ne sont pas pour lui; ils disent une plaisante chose. Corneille s'est fait mettre en taille-douce, foulant l'Envie sous ses pieds; ils disent que cette Envie a le visage de l'abbé D'Aubignac[2]. » Il est évident que Tallemant n'avait pas vu ce frontispice et qu'il se bornait à enregistrer ce qu'il avait entendu dire. Il ne l'avait pas vu, car il y place en pied Corneille, lequel n'y figure qu'en buste, et c'est la Muse de la tragédie qui écrase l'Envie, à laquelle le graveur a donné en effet des traits masculins. Ces traits étaient-ils bien ceux de D'Aubignac, de qui il ne nous reste que deux portraits dissemblables? Tallemant ne s'est pas mis à

[1] Les titres d'une partie des exemplaires de cette dernière édition portent la date de 1664.

[2] *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 234.

même de pouvoir nous le garantir, et nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir aujourd'hui ce qu'il n'a pas vérifié.

Le même chroniqueur écrivait à cette même époque : « Corneille a lu par tout Paris une pièce qu'il n'a pas encore fait jouer. C'est le couronnement d'*Othon*. Il n'a pris ce sujet que pour faire continuer les gratifications du roi en son endroit, car il ne fait préférer Othon à Pison par les conjurés qu'à cause, disent-ils, qu'Othon gouvernera lui-même, et qu'il y a plaisir à travailler sous un prince qui tienne lui-même le timon ; d'ailleurs, ce dévot y coule quelques vers pour excuser l'amour du roi. Il vous va mettre sur le théâtre toute la politique de Tacite, comme il y a mis toutes les déclamations de Lucain[1]. »

Négligeons les accusations portées ici contre Corneille de calcul intéressé et de basse complaisance pour le royal amant de mademoiselle de La Vallière, et arrivons à un jugement qui redresse celui de Tallemant et explique ce qu'il n'a pas su comprendre. Napoléon disait en 1812 : « Avant tout, mettons la jeunesse au régime des saines et fortes lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut. Cela est grand, sublime, et en même temps régulier, paisible, subordonné. Ah ! ceux-là ne font pas de révolutions ; ils n'en inspirent pas. Ils entrent à pleines voiles d'obéissance dans l'ordre établi de leur temps ; ils le for-

[1] *Historiettes*, 2e édition, t. X, p. 235.

tifient, ils le décorent. Quel chef-d'œuvre que *Cinna!* comme cela est construit! comme il est évident qu'Octave, malgré les taches de sang du triumvirat, est nécessaire à l'empire, et l'empire à Rome! La première fois que j'entendis ce langage, je fus comme illuminé, et j'aperçus clairement dans la politique et dans la poésie des horizons que je n'avais pas encore soupçonnés, mais que je reconnus faits pour moi. Le cardinal de Richelieu se plaignait de Corneille; il ne lui trouvait pas un « esprit de suite », une dépendance assez docile. Cela se peut. Ce génie, tout paisible et modeste qu'il était dans le train ordinaire de la vie, ne devait reconnaître la souveraineté du génie que dans une pensée maîtresse pour son propre compte. Un premier ministre, un favori servant et régnant, n'était pas son chef naturel; mais comme il m'eût compris[1] ! »

La tragédie d'*Othon*, représentée devant la cour à Fontainebleau à la fin de juillet 1664, et à l'hôtel de Bourgogne le 5 ou le 6 novembre suivant, attira de nombreux spectateurs[2]. C'étaient bien plutôt les grands souvenirs attachés au nom de l'auteur que le mérite de l'ouvrage même qui lui valurent ce concours. Fontenelle a pu y voir l'alliance de deux génies sublimes, de Tacite et de Corneille; les amis de l'auteur avaient

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 avril 1852, p. 377, article de M. Villemain intitulé : *Une visite à l'École normale en* 1812.

[2] *Muse historique* de Loret du 8 août et du 2 novembre 1664. — *Journal des Savants*, année 1665, p. 81.

beau trouver cette nouvelle œuvre « égale ou supérieure à la meilleure des précédentes[1] » ; le maréchal de Grammont, qui disait des pièces de Corneille qu'elles « méritent d'être conservées dans le cabinet des rois[2] », a pu dire particulièrement à l'occasion de cette tragédie : « Corneille est le bréviaire des rois[3] », nous estimons, nous, qu'*Othon* manque complétement de mouvement et d'action, que la lecture en est peu attachante ; et cependant nous ne pouvons penser que ce soit là le point de ressemblance avec le bréviaire que le maréchal lui avait découvert. D'après le sentiment de Louvois, qu'il faudrait un parterre composé de ministres d'État pour bien juger[4] cette tragédie, nous n'oserions émettre un avis. Peut-être, au fait, est-ce par incompétence que nous trouvons fatigante et dénuée d'intérêt la scène où les ministres de Galba discutent longuement au lieu d'agir, quoique, nous le savons, ils n'intéressassent guère davantage alors qu'on pouvait voir en eux les trois conseillers de Louis XIV, Le Tellier, Colbert et de Lionne. Boileau y faisait allusion lorsqu'il disait avec son âpre franchise :

> Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
> Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,

[1] Avis au lecteur, en tête d'*Othon*.
[2] *Nouvelles de la république des lettres*, mai 1684, p. 288.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle. — Avertissement des *Œuvres de Corneille*, édit. de 1738 (par Jolly), p. lxiij. — *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. IX, p. 321 et suiv.
[4] *Encyclopédiana*, Paris, Panckoucke, 1791, art. CORNEILLE, p. 356.

Et qui, des vains efforts de votre rhétorique
Justement fatigué, s'endort et vous critique[1].

Une note faisant partie des manuscrits de Tralage, venus de l'abbaye Saint-Victor à la Bibliothèque de l'Arsenal, donnerait à penser que les efforts dont parle Boileau furent bien laborieux, car cet amateur du théâtre y dit : « M. de Corneille a refait jusqu'à trois fois le cinquième acte de la tragédie d'*Othon*. Cet acte lui coûtait plus de douze cents vers, à ce qu'il disait, tant il avait de peine à se contenter[2]. »

Au mois de septembre de cette même année, Louis XIV, qui avait reconnu par lui-même, depuis qu'il avait pris en main la direction des affaires, combien les troubles de la régence avaient enfanté d'abus tarissant les ressources de l'État, voulut porter remède à un des plus préjudiciables. Les lettres de noblesse et leurs exemptions, sollicitées par la vanité des uns et par le calcul des autres, avaient été accordées depuis trente ans avec une telle profusion, « que, selon l'édit, plusieurs paroisses ne pouvaient plus payer leur taille, à cause du grand nombre d'exempts qui recueillaient les principaux fruits de la terre sans contribuer aux impositions, dont ils devraient porter la meilleure partie au soulagement des pauvres. » Le

[1] *Art poétique*, ch. III. — *Bolæana* (par Monchesnay), p. 132-33. « Boileau, dit Monchesnay, ne se cachait pas d'avoir attaqué *Othon* par ces quatre vers. »

[2] Communiqué par M. Paul Lacroix, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.

roi, poursuivant un projet que Mazarin, huit ans auparavant, avait déjà songé à mettre à exécution[1], révoqua toutes les lettres accordées, sous le règne de Louis XIII comme sous le sien, depuis le 1er janvier 1634, se réservant toutefois de confirmer celles qui avaient été la récompense de services signalés. Corneille, dont le père, hors de fonctions depuis 1619, n'avait été anobli qu'en 1637 pour des services nécessairement un peu oubliés, mais dont le lustre avait été ravivé par le succès du *Cid*, adressa à Louis XIV la requête suivante :

La noblesse, grand roi, manquait à ma naissance;
Ton père en a daigné gratifier mes vers,
Et mes vers anoblis ont couru l'univers
Avecque plus de pompe et de magnificence.

Ce fut là, de son temps, toute leur récompense,
Dont même il honora tant de sujets divers
Que sur ce long abus tes yeux enfin ouverts
De ce mélange impur ont su purger la France.

Par cet illustre soin mes vers déshonorés
Perdront ce noble orgueil dont tu les vois parés,
Si dans mon premier rang ton ordre me ravale.

Grand roi, ne souffre pas qu'il ait tout son effet,
Et qu'aujourd'hui ta main, pour moi si libérale,
Reprenne le seul don que ton père m'a fait[2].

[1] Déclaration du roi du 30 décembre 1656.
[2] Ce sonnet a été découvert par M. Ludovic Lalanne dans le portefeuille

La réclamation du poëte fut sans doute prise d'abord en considération et lui valut un effet suspensif de la mesure, à l'aide duquel son fils fut admis comme officier de cavalerie à cette même époque. Quatre ans plus tard, des lettres confirmatives de leur noblesse furent accordées à Corneille et à son frère dans des termes qui demandent à être reproduits ici :

« Nos chers et bien amés Pierre et Thomas Corneille, y dit le roi, nous ont fait remontrer que les bons et agréables services rendus aux rois nos prédécesseurs et à l'État par leur père auraient obligé notre très-honoré seigneur et père de lui accorder des lettres d'anoblissement, au mois de janvier 1637...; mais d'autant que tous les anoblissements accordés depuis mil six cent trente-quatre ont été universellement révoqués par notre déclaration du mois de septembre 1664, ils se sont retirés par-devers nous pour leur être pourvu de nos lettres de confirmation de noblesse sur ce nécessaires. A ces causes, de l'avis de notre conseil... et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, voulant traiter favorablement lesdits Pierre et Thomas Corneille et leur donner des marques de l'estime que nous faisons de leur vertu, nous avons approuvé et confirmé... lesdites lettres de noblesse; voulons et nous plaît que le contenu en icelles soit exécuté...; ce faisant que lesdits exposants, leurs enfants, postérité et lignée nés et à naître

n° 217 du Recueil manuscrit des Godefroy, Bibliothèque de l'Institut, et par lui communiqué à *l'Athenæum français*, numéro du 26 mars 1853.

en loyal mariage jouissent des priviléges et prérogatives appartenant aux autres nobles de notre royaume...

« Donné à Saint-Germain en Laye, au mois de mai, l'an de grâce 1669 et de notre règne le vingt-sixième. Louis [1]. »

Un jeune homme qui n'était encore connu que par quelques odes bien faibles sur le mariage du roi et des sujets de cour, par un essai tragique que Molière l'avait encouragé à tenter et que le public avait accueilli avec indulgence [2], enfin par son inscription sur la liste des gratifications, auxquelles il n'avait guère d'autre titre alors que celui de poëte de circonstance, vint un jour trouver Corneille et lui soumettre sa seconde tragédie, assez exactement modelée sur les compositions de l'auteur qu'il prenait pour juge. Corneille en écouta attentivement la lecture, accorda des éloges à son talent pour la poésie, mais lui conseilla de renoncer au genre dramatique, auquel il le croyait peu propre. Valincour, qui rapporte ce fait, qu'il tenait du jeune poëte, eût pu s'épargner la peine qu'il se donne à prouver que Corneille était de bonne foi [3]. Chacun

[1] Archives du parlement de Rouen. Communication de M. Gosselin. Ces lettres furent registrées à la cour des aides de Normandie, conformément à l'arrêt de cette cour du 16 mai 1670.

[2] *La Thébaïde* avait été représentée pour la première fois le 20 juin 1664, sur le théâtre du Palais-Royal. Elle y fut jouée quatorze fois, et, de plus, une fois à Fontainebleau devant le roi, et une fois en visite. *Registre de La Grange,* Archives de la Comédie-Française.

[3] Lettre de Valincour à l'abbé D'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie française,* édit. de 1743, t. II, p. 356. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine). Lausanne, 1747, p. 54.

conçoit facilement que celui-ci n'ait pas regardé *Alexandre* comme un acheminement évident à *Britannicus* et à *Athalie*, car le débutant, nous avons oublié de le dire, était Racine.

Cet *Alexandre*, qui n'avait pas obtenu le suffrage de Corneille, représenté sur le théâtre de Molière le 4 décembre, et, par un procédé peu honorable pour Racine, le 18 du même mois sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne[1], trouva dans le public, que les dernières productions d'un génie vieillissant n'avaient pas eu l'art d'émouvoir, beaucoup de partisans contre un petit nombre de détracteurs. Dans une *Dissertation* qu'il publia sur cette tragédie, Saint-Évremond consigna tous les reproches qu'il avait à lui adresser. Il fit ressortir le peu de vérité de mœurs et de langage de tous les personnages, si opposés en cela à ceux de Corneille, qui semblent revivre grâce à leur interprète, à ceux de sa *Sophonisbe* surtout, envers laquelle, selon le critique, on s'était montré injuste; mais du reste il commençait par dire : « Depuis que j'ai lu le *grand Alexandre*, la vieillesse de Corneille me donne bien moins d'alarmes, et je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie; mais je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur; je voudrais qu'il lui donnât le bon goût de cette antiquité qu'il possède si avantageusement, qu'il le fit

[1] *Registre de La Grange*, Archives de la Comédie-Française.

entrer dans le génie de ces nations mortes et connaître sainement le caractère des héros qui ne sont plus [1]. »

Cet hommage devait être d'autant plus doux à Corneille, qu'il semblait que les reflets de sa gloire eussent été complétement effacés aux yeux du public par l'éclat naissant du nouvel astre; il remercia de cet acte de justice comme d'une faveur l'auteur de la *Dissertation*. « Vous m'honorez de votre estime, lui écrivit-il, en un temps où il semble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune ! » Saint-Évremond, en répondant à sa lettre, lui énuméra tous les témoignages flatteurs que son génie recevait à l'étranger, puis ajouta : « Après des suffrages si avantageux, vous me surprenez de dire que votre réputation est attaquée en France. Serait-il arrivé du bon goût comme des modes, qui commencent à s'établir chez les étrangers quand elles se passent à Paris [2] ? » Cela était peut-être un peu vrai, mais c'était aussi à sa vigueur passée, à sa faiblesse présente, que Corneille devait en partie attribuer ce refroidissement. *Othon* eût certes été un chef-d'œuvre pour les spectateurs, s'il ne les eût pas accoutumés aux beautés du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*.

Il était réservé à un accueil plus froid encore, comme aussi encore plus mérité. *Agésilas*, en vers libres, re-

[1] *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par Granet), 1740, t. II, p. 70.

[2] *Œuvres de Saint-Évremond*. Amsterdam, 1726, t. III, p. 45 et suiv.

présenté à l'hôtel de Bourgogne cinq mois après *Alexandre*[1], fut, malgré cette innovation, négligée à tort selon nous, reçu en œuvre indigne et de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre et même de l'auteur d'*Œdipe* et de *Sertorius*. On se dit alors comme Fontenelle : « Il faut bien croire qu'il est de Corneille, puisque son nom y est, » et la malignité naturelle du public, jointe au souvenir de son ennui, ne lui fit rien trouver d'ingrat et de dur à répéter avec Boileau :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas !

Le genre, tout opposé à celui de Corneille, qu'avait le premier tenté Quinault, que Racine venait de mettre en possession exclusive de la faveur du parterre, le pouvoir de l'amour substitué à la peinture de ces *vieux illustres*[2], en un mot l'accroissement de forces du parti des *doucereux*, comme il appelait ses détracteurs, et, nous devons le dire aussi, l'épuisement de sa veine poétique, tout avait concouru au triste sort de ses derniers ouvrages; tout en présageait un également défavorable à ceux qu'il pourrait donner par la suite. Courir de nouveau les chances de la scène, c'était s'exposer à un échec presque certain; mais, lors même que Corneille eût eu le sentiment de cette position difficile, la nécessité l'eût contraint à

[1] A la fin d'avril. *Histoire du Théâtre français*, t. X, p. 21.
[2] Expression de Corneille dans sa lettre précitée à Saint-Évremond.

l'affronter : s'il avait assez fait pour la gloire, il lui restait toujours à faire pour son existence et celle des siens.

Attila parut dans ces circonstances et au milieu de cette disposition des esprits. L'auteur, piqué de la préférence que l'hôtel de Bourgogne semblait accorder aux pièces de son jeune rival, avait confié celle-ci à la troupe de Molière, qui la lui avait généreusement achetée deux mille livres. *Attila* se montra donc sur la scène du Palais-Royal (19) ; il y fut joué pour la première fois le 4 mars 1667, et si le parterre l'accueillit avec plus d'indulgence qu'*Agésilas*, s'il compta vingt représentations consécutives et trois autres encore dans la même année, il ne trouva pas néanmoins grâce aux yeux du sévère Boileau.

Après *Agésilas*,
Hélas !
Mais après *Attila*,
Holà !

dit le satirique, qui écrivait encore un an après :

Un clerc, pour quinze sols, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer *Attila*,
Et, si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de visigoths tous les vers de Corneille[1].

L'auteur du *Bolæana*[2] prétend que Corneille vit

[1] Satire IX.
[2] *Bolæana* (par Monchesnay), Amsterdam, 1742, p. 40.

dans cet *hélas !* et dans ce *holà !* un double jugement qui, à ses yeux, ne laissait pas d'être flatteur; qu'il pensa que ces exclamations « voulaient exprimer, l'une la pitié qu'excite la première de ces pièces, l'autre le *nec plus ultra* tragique dont la seconde est remplie » ; et, quant aux quatre vers de la satire IX, Brossette assure tenir de Boileau que « Corneille les prenait pour un trait de louange, de sorte qu'il les préférait bonnement à ceux où M. Despréaux loue si bien le *Cid*[1]. »

On voit par l'avis *Au Lecteur* dont l'auteur fit précéder *Attila,* que la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Louanges de la Sainte Vierge*, imprimées en 1665[2], n'avaient pas suffi pour lui concilier la faveur des dévots, aux yeux de qui, dans leur aversion pour toute espèce d'amusements profanes, les jeux du théâtre, auxquels il concourait, étaient un impardonnable délit. « On m'a pressé de répondre ici par occasion aux invectives qu'on a publiées depuis quelque temps contre la comédie ; mais je me contenterai de dire deux choses pour fermer la bouche à ces ennemis d'un divertissement si honnête et si utile : l'une, que je soumets tout ce que j'ai fait et ferai à l'avenir à la censure des puissances, tant ecclésiastiques que séculières, sous lesquelles Dieu me fait vivre (je

[1] Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, Supplément français, n° 2810, p. 166.

[2] Disons, pour n'y plus revenir, que Corneille publia encore, en 1670, *l'Office de la Sainte Vierge,* avec les Psaumes.

ne sais s'ils en voudraient faire autant); l'autre, que la comédie est assez justifiée par cette célèbre traduction de la moitié de celles de Térence que des personnes d'une piété exemplaire et rigide ont donnée au public [1], et ne l'auraient jamais fait si elles n'eussent jugé qu'on peut innocemment mettre sur la scène des filles engrossées par leurs amants et des marchands d'esclaves à prostituer. La nôtre ne souffre point de tels ornements. L'amour en est l'âme pour l'ordinaire, mais l'amour dans le malheur n'excite que la pitié, et est plus capable de purger en nous cette passion que de nous en faire envie. Les tendresses de l'amour content sont d'une autre nature, et c'est ce qui m'oblige à les éviter. » Cette dernière phrase ressemble bien à un reproche au parti des *doucereux;* mais tout le reste est une réponse à de saintes critiques renouvelées contre lui du traité *De la Comédie* de Nicole [2].

Corneille, qui a laissé plusieurs pièces imitées du latin de Santeuil, comme une *Défense des fables dans la poésie*, des vers sur la pompe du pont Notre-Dame, sur la fontaine du palais des Quatre-Nations, sur le canal du Languedoc, publia aussi, en 1667, une imitation d'un poëme latin de La Rue sur les victoires du roi. C'était le début poétique du jeune jésuite. En présentant sa traduction au roi, Corneille fit l'éloge de

[1] La traduction de Port-Royal, attribuée à Lemaistre de Sacy. Elle ne comprend que trois pièces : *l'Andrienne, les Adelphes* et *le Phormion.*

[2] Publié en 1659; réimprimé dans ses *Essais de morale.*

l'original de manière à déterminer envers La Rue la bienveillance que le prince lui montra en toute occasion[1]. Il se flatte, dans un avis au lecteur, qu'on lui saura gré d'avoir mis en lumière ce *trésor,* condamné sans lui à demeurer enseveli dans la poussière d'un collége. « J'ai été bien aise, dit-il, de pouvoir donner par là quelques marques de reconnaissance aux soins que les PP. Jésuites ont pris d'instruire ma jeunesse (20) et celle de mes enfans, et à l'amitié particulière dont m'honore l'auteur de ce panégyrique. »

Il en reçut bientôt une preuve dans une circonstance cruelle. La mort lui ayant enlevé son troisième fils, Charles Corneille, qui ne devait être âgé que de quatorze ans, La Rue, parrain, on le suppose généralement du moins[2], de cet enfant d'une haute espérance, adressa au malheureux père une épître en vers latins inspirés par une douleur véritable (21).

La Rue était de beaucoup plus jeune que Corneille, car il naquit la même année que son fils aîné, alors âgé de vingt-quatre ans seulement[3]; mais son caractère de religieux, la carrière sévère de l'enseignement à laquelle il s'était voué, et qu'il suivait déjà depuis plusieurs années, avaient rendu leurs âges moins incompatibles.

Le fils aîné de Corneille, dont nous venons de parler, était entré au service. Il était officier de cavalerie,

[1] *Biographie universelle,* art. RUE (CH. DE LA).
[2] *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.*
[3] La Rue et Pierre Corneille fils étaient nés en 1643.

et se trouvait à cette époque au siége de la ville de Douai, prise le 6 juillet par Louis XIV. Il y fut blessé, et en fut rapporté sur un brancard à Paris, au domicile de son père, rue d'Argenteuil. Ce retour dans cet équipage donna lieu à une contravention aux règlements de police dont le successeur de Loret, Robinet, qui, sous le pseudonyme de Du Laurens, adressait chaque semaine à MADAME une *Lettre en vers*, rend ainsi compte dans sa Lettre du 10 juillet 1667 :

Vous connaissez assez l'aîné des deux Corneilles,
Qui, pour vos chers plaisirs, produit tant de merveilles.
Hé bien ! cet homme-là, malgré son Apollon,
Fut naguère cité devant cette Police,
Ainsi qu'un petit violon,
Et réduit, en un mot, à se trouver en lice
Pour quelques pailles seulement
Qu'un trop vigilant commissaire
Rencontra fortuitement
Tout devant sa porte cochère.
Oh ! jugez un peu quel affront !
Corneille, en son cothurne, était au double mont
Quand il fut cité de la sorte ;
Et, de peur qu'une amende honnît tous ses lauriers,
Prenant sa Muse pour escorte,
Il vint, comme le vent, au lieu des plaidoyers.
Mais il plaida si bien sa cause,
Soit en beaux vers ou franche prose,
Qu'en termes gracieux la Police lui dit :
« La paille tourne à votre gloire ;
« Allez, grand Corneille, il suffit. »
Mais de la paille il faut vous raconter l'histoire,

Afin que vous sachiez comment
Elle était à sa gloire, en cet événement.
Sachez donc qu'un des fils de ce grand personnage
Se mêle, comme lui, de cueillir des lauriers,
Mais de ceux qu'aiment les guerriers,
Et qu'on va moissonner au milieu du carnage.
Or, ce jeune cadet, à Douai, faisant voir
Qu'il sait des mieux remplir le belliqueux devoir,
D'un mousquet espagnol, au talon, reçut niche,
Et niche qui le fit aller à cloche-pié;
Si bien qu'en ce moment, étant estropié,
Il fallut, quoi qu'il dît, sur ce cas, cent fois, briche,
Toute sa bravoure cesser
Et venir à Paris pour se faire panser.
Or ce fut un brancard qui, dans cette aventure,
Lui servit de voiture,
Étant de paille bien garni;
Et comme il entra chez son père,
Il s'enfit un peu de litière.
Voilà tout le récit fini.

Notre auteur, dont les affections de famille remplissaient le cœur presque entièrement, compta cependant encore d'affectueux protecteurs et quelques amis, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer, tous attirés à lui par sa simplicité et son naturel aussi bien que par son génie. L'abbé de Pure lui était assez étroitement attaché[1]. C'était un homme que sa médiocrité dérobait à l'envie; mais un mauvais service qu'il rendit au satirique lui valut une

[1] Voir les lettres de Corneille à l'abbé de Pure, dans les *Œuvres de Corneille*.

durable immortalité : celle du ridicule[1]. Le titre d'ami de Corneille ne pouvait être une égide pour lui contre les traits de Boileau, qui ne garda guère de ménagements envers le tragique lui-même, et lança plus d'un trait contre son frère.

Il en était de même de Boursault, pour lequel Corneille avait également beaucoup de bienveillance, et qui sut la reconnaître par son dévouement et son respect (22).

Au nombre de ces relations affectueuses, de ces patronages, de ces amitiés, nous avons déjà nommé Rotrou[2]; Balzac[3]; Floridor[4]; le Rouennais Jacques Goujon[5]; le conseiller au parlement de Paris Claude Sarrau[6]; — nous venons de citer le Père La Rue; — ailleurs nous avons signalé le feuillant Dom Jean Goulu[7] (23); n'oublions pas les Tallemant (24), sans y comprendre toutefois l'auteur, peu tendre et peu attachant, des *Historiettes;* la famille de Jacqueline et de Blaise Pascal, dont le père fut intendant des finances en Normandie[8]; — nous aurons l'occasion de dire, dans le livre suivant, la protection accordée par le duc de Guise à Corneille. — Il nous reste à rappeler ici des noms que la correspondance de l'un et de l'autre frère nous fait encore connaître comme

[1] Boileau, satire II. Voir l'édition donnée par M. Saint-Surin, t. I, p. 98, note C.

[2] Voir précédemment t. I, p. 150 et 168. — [3] *Ibidem*, p. 85 et 116. — [4] *Ibid.*, p. 139. — [5] *Ibid.*, p. 125-127, 252-254. — [6] *Ibid.*, p. 132, 244 et suiv. — [7] *OEuvres complètes de P. Corneille*, t. II, p. XIV. Paris, Jannet, 1857. (*Bibliothèque elzévirienne.*) — [8] Voir précédemment t. I, p. 118.

profondément sympathiques à Pierre : c'est et le traducteur de *la Pharsale*, le poëte Brébeuf; et Lucas, que Thomas Corneille, dans une de ses lettres, range tous deux parmi les amis les plus illustres de sa famille[1], Lucas, de Rouen (25), « connu, dit Boursault, pour habile homme de tout ce qu'il y a d'habiles gens à l'Académie, et que le grand Corneille consultait souvent sur ses ouvrages[2] »; — c'est aussi Voyer D'Argenson, qu'il avait vu conseiller au parlement de Normandie, qui devint intendant en Saintonge, et plus tard, en 1651, succéda à son père dans l'ambassade du roi à Venise; — c'est également Saint-Évremond; — le génovéfain Boulart; — le conseiller et secrétaire des commandements du prince d'Orange, de Zuylichem, à qui il dédia *le Menteur* et *Don Sanche* d'Aragon; — enfin, pour terminer cette série, son voisin Jacques Du Buisson, commissaire à la monnaie (26).

Depuis son séjour à Paris, l'auteur du *Menteur* avait entretenu ses relations et formé une sorte de liaison avec Molière. Il allait quelquefois souper chez lui, et, si l'on ne voit pas son nom figurer parmi ceux des habitués d'Auteuil, c'est sans doute que la certitude qu'il avait d'y rencontrer l'épicurien Chapelle et l'auteur des Satires, dont les caractères différaient tant du sien, le détournait de se mêler à ces réunions,

[1] Lettre autographe de Th. Corneille à l'abbé de Pure, du 4 avril 1659. Bibliothèque impériale, département des manuscrits. — [2] *Lettres nouvelles de feu Monsieur Boursault.* Paris, 1738, t. II, p. 169.

composées d'ailleurs d'hommes beaucoup plus jeunes que lui.

Racine ne pouvait être non plus pour Corneille d'une société bien attrayante. Il était pénible à ce doyen de la scène de voir l'espèce d'abandon dans lequel on le laissait pour un jeune homme qui n'avait jusque-là composé que deux bien faibles ouvrages, et nécessairement le sentiment de cette injustice le prévenait peu favorablement pour celui qui en était l'occasion. On élevait aux nues le débutant qui ne faisait encore que promettre, aux dépens du poëte qui avait tenu tant et de si grandes choses : il n'y avait rien là que d'assez ordinaire. Plus tard, lorsque Racine mérita l'admiration, lorsque des chefs-d'œuvre furent venus légitimer les palmes anticipées que lui avait décernées l'engouement, on donna hautement la préférence aux productions faibles et décolorées de la vieillesse de Corneille sur les conceptions pleines de vie et d'éclat de son rival. Réaction non moins naturelle, retour non moins commun des jugements d'ici-bas. On avait vanté *Alexandre* pour rabaisser *le Cid*, tant que Racine ne pouvait être un objet d'envie; on mit *Pulchérie* au-dessus d'*Andromaque* quand Corneille eut cessé d'en être digne[1]. « Corneille n'obtint justice de son siècle que lorsqu'il eut un rival qu'on voulait écraser. L'admiration pour lui devint extrême à mesure que Racine s'éleva[2]. »

[1] Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 16 mars 1672.
[2] *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.

On sent qu'il était difficile que ces deux hommes, dont les noms étaient sans cesse opposés l'un à l'autre, ne se laissassent pas gagner quelque peu par l'animosité que montraient leurs partisans. Corneille surtout, auquel son âge rendait cette rivalité plus désagréable, se laissait facilement indisposer contre Racine. L'année suivante, lorsque celui-ci donna ses *Plaideurs*, et fit dire par Chicaneau à sa fille, à peu près comme Don Diègue à Rodrigue :

Viens, mon sang, viens, ma fille [1];

et à l'Intimé, faisant le portrait de son huissier de père, comme le Cid celui de Don Diègue :

Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits [2],

« Ne tient-il donc qu'à un jeune homme, s'écriait Corneille, de venir ainsi tourner en ridicule les vers des gens? » Le fils du *jeune homme* dit avec raison : « L'offense n'était pas grave; mais Corneille n'était pas de bonne humeur [3]. »

Boursault assigne pour cause à l'éloignement réciproque dans lequel vécurent ces deux grands poëtes, une discussion qui évidemment n'en fut qu'un des incidents. Corneille parla un jour, à l'Académie, si avantageusement du *Germanicus* de Boursault, qu'il

[1] Acte II, sc. 3, des *Plaideurs;* acte I, sc. 6, du *Cid.*
[2] Acte I, sc. 5, des *Plaideurs;* acte I, sc. 1, du *Cid.*
[3] *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187-88. — *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine). Lausanne, 1747, p. 93.

alla jusqu'à dire qu'il ne manquait à cette pièce que le nom de Racine pour être achevée ; et celui-ci s'étant offensé de ce propos, ils en vinrent à des paroles piquantes[1]. Le protégé de Corneille n'a pas senti que ce mot était moins un sérieux éloge de lui qu'une boutade contre Racine.

Une circonstance nouvelle vint encore attiser ces rivalités. Henriette d'Angleterre désirait qu'on mît sur la scène les adieux de Titus et de Bérénice. Elle voyait de la noblesse dans cette victoire de l'amour ; elle se ressouvenait de plus de la tendre émotion que lui fit longtemps éprouver le regard de Louis XIV, et des sentiments qu'avait eus pour elle ce roi, son beau-frère. Le danger de cette passion, la crainte de mettre le trouble dans la famille royale, l'alliance qui les unissait, tout leur avait fait une loi de maîtriser leurs désirs ; mais comme ils avaient moins cédé à la vertu qu'à la raison, il leur en était resté l'un pour l'autre une secrète inclination, chère à tous deux. « Ce sont ces sentiments, dit Voltaire, qu'elle voulut voir développés, autant pour sa consolation que pour son amusement[2]. » Elle chargea le marquis de Dangeau, confident de ses amours avec le roi, d'engager secrètement Corneille et Racine à travailler sur ce thème, qui paraissait si peu fait pour la scène.

[1] [Préface de la tragédie de *Germanicus* de Boursault. Cette pièce devait avoir été représentée avant 1673, ou au plus tard dans cette année ; voir *Histoire du Théâtre français*, t. XII, p. 146, note.

[2] Voltaire, Commentaire sur *Tite et Bérénice*.

Quelques personnes ont vu dans cette demande un piége tendu à la vieille réputation de Corneille, au génie duquel ce sujet était diamétralement opposé, dans l'intérêt de Racine, à qui il assurait un triomphe facile[1]. Si cela fut, Corneille y donna tête baissée. Il tint pour un ordre la prière de la princesse, qui ne devait pas vivre assez pour décerner la palme au vainqueur[2], se mit à l'ouvrage, et, comme il croyait s'y mettre seul, réfléchit moins à l'inconvenance du genre pour son talent.

La pièce terminée, il dut être fort étonné d'apprendre qu'une autre *Bérénice* était également au moment d'être mise à l'étude, qu'elle aurait auprès du public l'appui des comédiens, plus exercés et plus applaudis, de l'hôtel de Bourgogne, et que pour lui il ne lui fallait compter que sur la troupe de Molière, qui ne pouvait lutter avec l'autre dans le tragique. Par faiblesse il n'avait osé refuser MADAME dès le principe, par faiblesse aussi il n'évita pas ce duel (c'est le nom que Fontenelle a donné à ce concours), bien qu'il dût voir que tout semblait arrangé pour rendre les armes plus inégales encore. Ce qui n'était que trop prévu arriva. La victoire demeura au plus jeune. Jouée pour la première fois le 21 novembre 1670, *Bérénice* de Racine eut trente représentations consécutives.

Le 28 du même mois, *Tite et Bérénice* de Corneille se produisirent à leur tour. Molière, dont *le Bourgeois*

[1] Palissot, notes sur *Tite et Bérénice*.

[2] Henriette d'Angleterre mourut le 30 juin 1670.

gentilhomme, joué pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal le 23, aux grands applaudissements du public, ne comptait encore que deux représentations, Molière eut la bien louable courtoisie de décider que les deux pièces alterneraient, et que chacune d'elles successivement serait donnée trois fois consécutives. Elles se partagèrent ainsi l'affiche et la scène jusqu'à la fin de l'année théâtrale, c'est-à-dire jusqu'au 17 mars 1671, jour de la clôture de Pâques. Dans ce laps de temps la tragédie de Corneille fut jouée vingt et une fois, et la comédie de Molière eut vingt-deux représentations, qui, ajoutées aux deux précédentes, portèrent à vingt-quatre le nombre des soirées dont M. Jourdain fit les honneurs[1].

Les deux premiers jours, *Tite et Bérénice* avaient dû à la curiosité qu'excitait à la ville et à la cour cette lutte entre les deux tragiques deux recettes très-productives plus élevées même que les plus abondantes du *Bourgeois gentilhomme*. Des quinze recettes suivantes, les unes furent encore importantes, les autres moyennes; mais, malgré le renfort d'une seconde pièce, les quatre dernières demeurèrent presque nulles. Après Pâques, la tragédie délaissée disparut de l'affiche, tandis que *le Bourgeois gentilhomme*, plus suivi, continua à y prendre place. Corneille, injuste en cette occasion, en éprouva un déplaisir mal fondé, et cinq ans encore après il semblait se plaindre du

[1] *Registre de La Grange*, archives de la Comédie-Française.

jeu de ses interprètes et de l'abandon où il croyait avoir été laissé[1]. Du reste, ses droits d'auteur lui avaient été achetés par la troupe de Molière moyennant la somme, très-élevée alors, de deux mille livres (27).

Si le public revint plus souvent applaudir la *Bérénice* de Racine, si le grand Condé disait d'elle, avec Hippolyte, longtemps après :

> Depuis trois ans entiers chaque jour je la vois,
> Et crois toujours la voir pour la première fois[2],

elle fut presque aussi maltraitée par les pamphlétaires que l'œuvre de son rival[3]. L'une et l'autre furent parodiées[4], et, quelle qu'ait été la peine qu'éprouva Corneille des critiques dont son ouvrage fut l'objet, elle ne put surpasser celle que Racine, d'après ce que son fils nous apprend, ressentit des traits dirigés contre le sien. « Sa tragédie, dit-il, fut très-peu respectée sur le Théâtre-Italien. Il assista à cette parodie bouffonne, et y parut rire comme les autres; mais il

[1] Dans son Remercîment adressé au roi en 1676 :

> *Agésilas* en foule aurait des spectateurs,
> Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.

[2] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 89.

[3] *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Racine*, par l'abbé de Villars; Paris, 1671, in-12. — *La Critique de la* BÉRÉNICE *de Corneille*, par le même; Paris, 1671, in-12.

[4] *Tite et Titus, ou les Bérénices*, comédie (en trois actes en prose); Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

avouait à ses amis qu'il n'avait ri qu'extérieurement. La rime indécente qu'Arlequin mettait à la suite de la *reine Bérénice* le chagrinait au point de lui faire oublier le concours du public à sa pièce, les larmes des spectateurs et les éloges de la cour. C'était dans de pareils moments qu'il se dégoûtait du métier de poëte, et qu'il faisait résolution d'y renoncer; il reconnaissait la faiblesse de l'homme et la vanité de notre amour-propre, que si peu de chose humilie. Il fut encore frappé d'un mot de Chapelle, qui fit plus d'impression sur lui que toutes les critiques de l'abbé de Villars, qu'il avait su mépriser. Ses meilleurs amis vantaient l'art avec lequel il avait traité un sujet si simple, en ajoutant que le sujet n'avait pas été bien choisi. Il ne l'avait pas choisi : la princesse que j'ai nommée lui avait fait promettre qu'il le traiterait; et, comme courtisan, il s'était engagé. — « Si je m'y étais trouvé, « disait Boileau, je l'aurais bien empêché de donner « sa parole. » Chapelle, sans louer ni critiquer, gardait le silence. Mon père enfin le pressa vivement de se déclarer. — « Avouez-moi en ami, lui dit-il, votre « sentiment. Que pensez-vous de *Bérénice?* — Ce « que j'en pense? répondit Chapelle : *Marion pleure,* « *Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* » Ce mot fut bientôt répandu[1]. »

Quant à Corneille, un des reproches qui lui furent le plus généralement adressés à l'occasion de cette

[1] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 90 et 91.

pièce, c'est celui d'obscurité et d'embarras de style. S'il est permis d'ajouter foi à une anecdote rapportée par Cizeron-Rival, d'après l'autorité de Brossette[1], il faut croire qu'il ne songea guère à en appeler sur ce point.

« M. Despréaux distinguait ordinairement deux sortes de galimatias : le *galimatias simple*, et le *galimatias double*. Il appelait galimatias simple celui où l'auteur entendait ce qu'il voulait dire, mais où les autres n'entendaient rien ; et galimatias double, celui où l'auteur ni les lecteurs ne pouvaient rien comprendre... Il citait pour exemple ces quatre vers de *Tite et Bérénice* du grand Corneille :

> Faut-il mourir, madame? et, si proche du terme,
> Votre illustre inconstance est-elle encor si ferme
> Que les restes d'un feu que j'avais cru si for
> Puissent dans quatre jours se promettre ma mort[2] ?

« Baron, ce célèbre acteur, devait faire le rôle de Domitian dans cette même tragédie[3], et, comme il étudiait son rôle, l'obscurité des vers rapportés ci-dessus lui donna quelque peine, et il en alla demander l'explication à Molière, chez qui il demeurait. Mo-

[1] *Récréations littéraires, ou Anecdotes et remarques sur différents sujets*, recueillies par M. C. R*** (Cizeron-Rival); Paris et Lyon, 1765, in-12, p. 67-69.

[2] Acte I, sc. 2.

[3] Robinet, dans sa *Lettre en vers* du 20 décembre 1670, nous apprend en effet que ce fut Baron qui créa ce rôle.

lière, après les avoir lus, lui dit qu'il ne les entendait pas non plus : « Mais attendez, dit-il à Baron, « M. Corneille doit venir souper avec nous aujour-« d'hui, et vous lui direz qu'il vous les explique. » Dès que Corneille arriva, le jeune Baron alla lui sauter au cou, comme il le faisait ordinairement, parce qu'il l'aimait; et ensuite il le pria de lui expliquer ces quatre vers, disant à Corneille qu'il ne les entendait pas. Corneille, après les avoir examinés quelque temps, dit : « Je ne les entends pas trop bien non « plus; mais récitez-les toujours : tel qui ne les en-« tendra pas les admirera. » Nous nous trompons fort, ou il y a dans cette réponse un peu de dépit contre les admirateurs de Racine.

Molière fut, à la fin de cette même année, chargé de composer une pièce à grand spectacle pour les fêtes du carnaval de 1671. Il songea à la fable de Psyché, qui appartient à l'antiquité, et que La Fontaine, en 1669, avait naturalisée dans notre littérature, en rajeunissant et en appropriant au goût d'alors des fictions surannées. Mais voyant arriver le terme qu'on lui avait assigné, et n'ayant encore mis que la première main à son ouvrage, il prit le parti de s'adjoindre deux collaborateurs, Corneille et Quinault, qui travaillèrent sur le plan qu'il avait tracé. Il ne composa que le prologue, le premier acte, et les premières scènes du second et du troisième. Corneille fit le reste, et à soixante-cinq ans retrouva toute la vigueur, tout le feu de sa jeunesse pour la scène

si tendre de la déclaration de Psyché à l'Amour. Quant à Quinault, il se chargea d'entremêler chaque acte,

. . . . . de lieux communs de morale lubrique,

c'est-à-dire qu'il laissa échapper de sa plume les intermèdes de cette pièce, à l'exception du premier, qui est de Lulli, semblant prendre à tâche de justifier d'avance, dans ces compositions éphémères, l'arrêt que Boileau devait un jour si injustement étendre jusqu'à ses opéras. Enfin le Florentin mit en musique ce poëme, qui fut soumis au jugement de la cour en janvier 1671, sur le théâtre des Tuileries, et à celui de la ville le 24 juillet suivant, sur le théâtre du Palais-Royal.

On conçoit facilement le succès que dut avoir une pièce qui, à l'intérêt même du sujet et à celui qu'inspiraient les noms de ses auteurs joignant encore toute la féerie des arts, offrait aux yeux les tableaux les plus magiques des enfers, de la terre et des cieux. Aussi d'augustes et unanimes suffrages à la cour, et trente-deux recettes productives à la ville, furent-ils la récompense de cette association littéraire.

Corneille put réclamer une très-honorable part des applaudissements qui accueillirent l'œuvre commune. Ce poëte déjà blanchi, et dont les précédents échecs eussent pu abattre le courage, en sut retrouver encore assez pour prouver à ses adversaires ce dont ils se dou-

taient bien, pour peu qu'ils connussent le Cid et Chimène, que lui aussi savait peindre l'amour.

Pour en bien discourir, il faut l'avoir bien fait :
Un bon poëte ne vient que d'un amant parfait,

avait-il dit, longtemps auparavant, dans sa *Galerie du Palais*. On serait porté à croire, d'après cela, *qu'il l'avait bien fait*, si l'on ne savait combien les maximes des poëtes dramatiques sont souvent contradictoires, et s'il ne s'était dit lui-même, dans un billet à Pellisson,

Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville (28).

Nous avons déploré la lutte dans laquelle leurs partisans entretenaient le doyen des auteurs de *Psyché* et celui qui fit représenter *Bajazet* en 1672. Cette pièce fut, comme il devait arriver, l'objet d'éloges exagérés en haine de Corneille et d'attaques injustes de la part des admirateurs exclusifs de son génie. Lui seul nous paraît l'avoir jugée sans aveuglement. « Étant une fois, rapporte Segrais, près de Corneille, sur le théâtre, à une représentation du *Bajazet*, il me dit : « Je me garderais bien de le dire à d'autres que vous, « parce qu'on dirait que j'en parle par jalousie; mais, « prenez-y garde, il n'y a pas un seul personnage dans « le *Bajazet* qui ait les sentiments qu'il doit avoir, et « que l'on a à Constantinople; ils ont tous, sous un « habit turc, le sentiment qu'on a au milieu de la « France. » Il avait raison, ajoute Segrais, et l'on ne

voit pas cela dans Corneille ; le Romain y parle comme un Romain, le Grec comme un Grec, l'Indien comme un Indien, et l'Espagnol comme un Espagnol[1]. »

Madame de Sévigné juge cette pièce à son tour et à sa manière : « Racine, dit-elle à sa fille, a fait une tragédie qui s'appelle *Bajazet*[2], et qui lève la paille. Vraiment elle ne va pas *empirando* comme les autres. M. de Tallard a dit qu'elle est autant au-dessus des pièces de Corneille que celles de Corneille sont au-dessus des pièces de Boyer : voilà ce qui s'appelle louer; il ne faut pas tenir les vérités captives. Nous en jugerons par nos yeux et par nos oreilles.

> Du bruit de *Bajazet* mon âme importunée[3]

fait que je veux aller à la comédie. Enfin nous en jugerons. »

Elle se rend à l'hôtel de Bourgogne peu après. « La pièce de Racine m'a paru belle, écrit-elle en sortant[4]; nous y avons été......... *Bajazet* est beau, j'y trouve quelque embarras sur la fin ; mais il y a bien de la passion, et de la passion moins folle que celle de *Bérénice*. Je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas *Andromaque ;* et, pour les belles comédies de

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 46-7.
[2] Lettre du 13 janvier 1672.
[3] Imitation du vers d'*Alexandre*, acte I, sc. 2,

> Du bruit de ses exploits mon âme importunée.

[4] Lettre du 15 janvier 1672.

Corneille[1], elles sont autant au-dessus que votre idée était au-dessus de.... Appliquez et ressouvenez-vous de cette folie, et croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille. »

Plus tard elle fait passer la pièce à sa fille : « Voilà *Bajazet*. Si je pouvais vous envoyer la Champmêlé, vous trouveriez la pièce bonne; mais sans elle, elle perd la moitié de son prix. Je suis folle de Corneille, il faut que tout cède à son génie[2]. » Puis elle ajoute quelques jours après[3] : « Je suis au désespoir que vous ayez eu *Bajazet* par d'autres que par moi; c'est ce chien de Barbin, qui me hait, parce que je ne fais pas des Princesses de Clèves et de Montpensier. Vous avez jugé très-juste et très-bien de *Bajazet*, et vous avez vu que je suis de votre avis; je voulais vous envoyer la Champmêlé pour vous réchauffer la pièce. Le personnage de Bajazet y est glacé; les mœurs des Turcs y sont mal observées : ils ne font point tant de façons pour se marier; le dénouement n'est point bien préparé; on n'entre point dans les raisons de cette grande tuerie. Il y a pourtant des choses agréables, mais rien de parfaitement beau, rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine; sentons-en toujours la

[1] Le mot générique *comédie* était souvent employé alors pour exprimer une pièce de théâtre, de quelque genre qu'elle fût.

[2] Lettre du 9 mars 1672.

[3] Lettre du 16 mars 1672.

différence. Les pièces de ce dernier ont des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque; Bajazet* est au-dessous, au sentiment de bien des gens, et au mien, si j'ose me citer. Racine fait des comédies pour la Champmêlé; ce n'est pas pour les siècles à venir : si jamais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre vieil ami Corneille! Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent : ce sont des traits de maître qui sont inimitables. Despréaux en dit encore plus que moi; et, en un mot, c'est le bon goût : tenez-vous-y. »

Il n'est pas croyable que Boileau eût émis l'opinion que lui prête ici madame de Sévigné. Son injustice et sa prévention ne s'exercèrent que contre Corneille, et ce n'est pas de Racine qu'on put l'entendre parler avec cette légèreté et ce mépris (29). Mais on a souvent demandé si madame de Sévigné et madame Deshoulières (car le poëte des *doucereux* avait aussi pour antagoniste le chantre des moutons) étaient, elles, de bonne foi dans ces dédains. « Oui, sans doute, a fort bien répondu Grimm, ceux qui ont passé leur première jeunesse ont toute la peine du monde à reconnaître un mérite supérieur à ceux qui sont plus jeunes qu'eux, et qui commencent leur carrière. Indépendamment de la difficulté de croire qu'il puisse rien arriver après nous qui vaille la peine d'être regardé, et que l'époque dans laquelle nous existons ne soit pas la plus mémorable de

toutes, le moyen de supposer un grand génie à un jeune homme qu'on a vu sortir du collége ! Cela n'est pas plus aisé que de croire aux miracles et à la canonisation d'un saint avec qui on a soupé et joué au piquet[1]. »

C'est avec enthousiasme que madame de Sévigné annonce la prochaine représentation de *Pulchérie*... « Il (Corneille), dit-elle à sa fille[2], nous lut l'autre jour une comédie, chez M. de La Rochefoucauld, qui fait souvenir de la reine mère. Cependant je voudrais, ma bonne, que vous fussiez venue avec moi après dîner, vous ne vous seriez point ennuyée ; vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt. » Puis elle fait voir l'empressement si grand pour cette lecture, que le marquis de Pomenars, condamné à être pendu, s'y glisse, au risque de se faire prendre, le nez dans son manteau, parmi les laquais. — « Nous tâchons, dit-elle ailleurs[3], d'amuser notre cher cardinal[4] ; Corneille lui a lu une comédie qui sera jouée dans quelque temps, et qui fait souvenir des anciennes... Je suis folle de Corneille ; il nous redonnera encore *Pulchérie*, où l'on verra encore

la main qui crayonna
La mort du grand Pompée et l'âme de Cinna[5].

[1] *Correspondance littéraire* de Grimm, novembre 1776.
[2] Lettre du 15 janvier 1672.
[3] Lettre du 9 mars 1672.
[4] Le cardinal de Retz.
[5] Et je me sens encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
*Dédicace d'*ŒDIPE.

Il faut que tout cède à son génie. » Quel mécompte, lorsqu'elle se vit plus tard obligée d'écrire à madame de Grignan[1] : « PULCHÉRIE *n'a point réussi !* »

Ce n'était que trop vrai. En vain Corneille, qui croyait pouvoir attribuer son précédent échec au jeu de la troupe du Palais-Royal, donna-t-il son nouvel ouvrage à la troupe du Marais : *Tite et Bérénice* n'eurent, pour la tristesse de l'accueil, rien à envier à la comédie héroïque de *Pulchérie*. Cependant, dans l'Avertissement de cette dernière pièce, l'auteur se borne à lui souhaiter autant de bonheur à la lecture qu'à la représentation ; c'était, par une ambition si modérée, se montrer plus grand que son revers.

Fontenelle s'est exagéré, à notre sens, le mérite de cette production, un peu moins faible sans doute que *Bérénice*, mais fort indigne encore et des éloges qu'il lui donne, et surtout de Corneille. A quelques vers, à l'idée d'un rôle près, on n'y trouve rien de remarquable ; mais ce rôle, celui de Martian, vieillard amoureux, où Fontenelle, nous ne savons pourquoi, a cru que son oncle s'était peint, lui valut des suffrages. Nous avons même lu dans un manuscrit à peu près de ce temps : « M. le maréchal de Grammont dit à Corneille qu'il lui savait bon gré d'avoir trouvé dans *Pulchérie* un caractère d'amant pour les vieillards dont on ne s'était point encore avisé, et qu'il lui en était obligé pour la part qu'il pouvait y avoir [2]. »

[1] Lettre du 24 février 1673.

[2] *Vie de Corneille*, manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de M de Soleinne.

Si un vieillard amoureux ne nous semble pas comme à Fontenelle le portrait de son oncle, il ne nous est pas échappé du moins que l'amour joue un bien plus grand rôle dans tous ses derniers ouvrages que dans ceux qui illustrèrent sa carrière. En cela, il se conformait au goût du temps ; il cherchait à mettre en œuvre les moyens de succès qui avaient si bien réussi à Racine, et dont il avait pu reconnaître par lui-même la puissance à la représentation de *Psyché*. Moins bien employés, ils n'en avaient conservé aucune pour le sort de *Pulchérie ;* ils ne protégèrent guère davantage *Suréna*.

C'est à la fin de 1674 que cette pièce fut représentée par les acteurs du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, qui avaient bien voulu sans doute se rappeler les services que l'auteur leur avait rendus. Il avait d'abord, au dire d'un de ses éditeurs les plus exacts, songé à traiter un sujet chinois[1]; mais il se décida enfin pour celui-ci, et le mit à la scène sous le titre de *Suréna*. Il appela également ainsi son principal personnage, prenant pour un nom propre ce qui n'était qu'un titre d'honneur, une dignité. Le suréna des Parthes était l'ethmadoulet des Persans, le grand-vizir des Turcs[2] : méprise assez pardonnable du reste, car l'histoire des Parthes nous est peu familière.

La pièce excita plus de curiosité que d'applaudisse-

[1] *Œuvres de Corneille*, édit. de 1738 (publiée par Jolly) ; *Avertissement* en tête du tome I.

[2] Voltaire, commentaire sur *Suréna*.

ments. Bayle écrivait le 15 décembre 1674 : « On joue à l'hôtel de Bourgogne une nouvelle pièce de M. Corneille l'aîné, dont j'ai oublié le nom, qui fait, à la vérité, du bruit, mais pas eu égard au renom de l'auteur. Aussi dit-on que M. de Montausier lui dit en raillant : « Monsieur Corneille, j'ai vu le temps que je faisais d'as-« sez bons vers ; mais, ma foi, depuis que je suis vieux, « je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela pour les « jeunes gens[1]. »

Cette dureté ne pouvait être acceptée comme un bon conseil. M. de Montausier se flattait, Segrais nous l'apprend, quand il croyait avoir jamais eu le moindre talent poétique, et quant à son jugement, il était, comme son caractère, « inégal, chagrin, pédantesque ; aujourd'hui il était pour Quinault, et il l'exaltait cent piques au-dessus de Corneille, et le lendemain c'était Corneille qui était son héros, et alors Quinault était le plus misérable des hommes[2]. » Mais néanmoins Corneille s'en tint à ce dernier effort de sa muse expirante. Bien que, cette même année, en entendant dire à Boileau

Que Corneille. . . . . rallumant son audace,
Soit encor le Corneille et du *Cid* et d'*Horace*[3],

il se fût écrié avec un douloureux dépit : *Ne le suis-je pas toujours?* il prit le parti de renoncer à la scène,

[1] *Lettres de M. Bayle*, publiées sur les originaux par Des Maizeaux; Amsterdam, 1729, tome I, p. 61.
[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 81.
[3] *Art poétique*, ch. IV.

soit qu'il se rebutât de l'indifférence des spectateurs, soit que les comédiens fussent peu empressés à lui servir d'interprètes. Ce qui est certain, c'est que cette résolution ne lui fut pas dictée par la conscience de l'affaiblissement de ses facultés, dont toutes ses dernières productions fournissaient cependant à tout autre qu'à lui la déplorable preuve. Cette réclamation contre *l'Art poétique* le démontrerait déjà ; mais les vers qu'il adressa à Louis XIV deux ans après, en octobre 1676, pour le remercier d'avoir fait représenter de suite à Versailles *Cinna, Pompée, Horace, Sertorius, Œdipe, Rodogune,* ne permettent pas de conserver le moindre doute à ce sujet :

Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter ;
Qu'au bout de quarante ans, *Cinna, Pompée, Horace,*
Reviennent à la mode, et retrouvent leur place,
Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux
N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux ?
Achève : *les derniers n'ont rien qui dégénère,*
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père ;
Ce sont des malheureux étouffés au berceau,
Qu'un seul de tes regards tirerait du tombeau.
On voit *Sertorius*, *OEdipe*, *Rodogune,*
Rétablis par ton choix dans toute leur fortune,
Et ce choix montrerait qu'*Othon* et *Suréna*
Ne sont pas des cadets indignes de *Cinna.*
Sophonisbe à son tour, *Attila, Pulchérie,*
Reprendraient pour te plaire une seconde vie ;
Agésilas en foule aurait des spectateurs,
Et *Bérénice* enfin trouverait des acteurs.

Le peuple, je l'avoue, et la cour les dégradent;
Je faiblis, ou du moins ils se le persuadent.
Pour bien écrire encor j'ai trop longtemps écrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.
Mais contre cet abus que j'aurais de suffrages,
Si tu donnais les tiens à mes derniers ouvrages!
Que de tant de bontés l'impérieuse loi
Ramènerait bientôt et peuple et cour vers moi!
« Tel Sophocle à cent ans charmait encor Athènes,
« Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines »,
Diraient-ils à l'envi, « lorsqu'Œdipe aux abois,
« De ses juges pour lui gagna toutes les voix. »
Je n'irai pas si loin, et *si mes quinze lustres*
Font encor quelque peine aux modernes illustres,
S'il en est de fâcheux jusqu'à s'en chagriner,
Je n'aurai pas longtemps à les importuner.

Nous l'avons déjà vu, père infortuné, condamné à survivre à Charles Corneille, enlevé bien jeune à son amour. En 1674 un semblable coup vint déchirer son cœur. De ses trois autres fils, deux avaient embrassé la carrière des armes. Le plus jeune, que nous avons connu page de la duchesse de Nemours, alors lieutenant de cavalerie, fut tué au siége de Grave dans une sortie qu'il tenta à la tête de sa compagnie. L'aîné avait le grade de capitaine. Corneille expose au roi, dans le remercîment que nous venons de citer en partie, ses regrets et ses sollicitudes :

Je sers depuis douze ans, mais c'est par d'autres bras
Que je verse pour toi du sang dans nos combats.

J'en pleure encore un fils, et tremblerai pour l'autre
Tant que Mars troublera ton repos et le nôtre.

Il ajoute en terminant :

. . . . . S'il est vrai que mon service plaise,
Sire, un bon mot, de grâce, au père de La Chaise.

Ce dernier vers est un placet en faveur de son quatrième fils, Thomas Corneille, qui était entré dans les ordres et dont il sollicitait l'inscription sur la feuille des bénéfices, tenue par le confesseur du roi. Cette demande n'était pas la première qu'il adressât pour cet objet; ce ne fut pas non plus la dernière, car quelque temps après il répétait à Louis XIV :

Plaise au roi ne plus oublier
Qu'il m'a depuis quatre ans promis un bénéfice,
Et qu'il avait chargé le feu Père Ferrier
De choisir un moment propice
Qui pût me donner lieu de l'en remercier.
Le Père est mort, mais j'ose croire
Que si toujours Sa Majesté
Avait pour moi même bonté,
Le Père de La Chaise aurait plus de mémoire
Et le ferait mieux souvenir
Qu'un grand roi ne promet que ce qu'il veut tenir.

La supplique ressemblait beaucoup à une leçon; cependant Louis XIV, qui eût bien pu ne pas la trouver bonne de la part de tout autre, de la sienne en profita. Ce Thomas Corneille fut pourvu, le 20 avril 1680, de l'abbaye d'Aiguevive en Touraine [1].

[1] *Gazette* du 27 avril 1680. — *Dictionnaire des noms de tous ceux dont il*

Corneille avait deux filles. La plus jeune, Marguerite, prit le voile et entra, sous le nom de *Sœur de la Trinité,* dans l'ordre des Dominicaines, qui avait un couvent au faubourg Cauchoise de Rouen [1]. L'autre, Marie, l'aînée de ses frères et sœur, fut mariée à un sieur Du Buat. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Jacques de Farcy, et, fille d'un grand homme, fut, comme nous le dirons, bisaïeule d'un des plus beaux, des plus tragiques caractères de notre révolution.

On a prétendu que Corneille, tout entier à ses compositions dramatiques, ne prenait aucune part à la direction de sa famille. On a dit qu'un jeune homme auquel il avait accordé sa fille, et que des empêchements imprévus mettaient dans la nécessité de rompre ce mariage, se présenta un matin chez lui, pénétra jusqu'à son cabinet, et lui dit : « Je viens, monsieur, retirer ma parole et vous exposer le motif de ma conduite. —Eh ! monsieur », lui aurait répliqué Corneille, si l'on en croyait cette anecdote, « ne pourriez-vous pas, sans m'interrompre, parler de tout cela à ma femme? Montez chez elle : je n'entends rien à toutes ces affaires [2]. » Il nous est démontré que ceci n'est qu'un conte.

Cinq ou six ans avant sa mort, Corneille disait à

est parlé dans les 6 *vol.des* BIENFAITS DU ROI, manuscrit de la Bibliothèque impériale, 4 vol. in f°, au nom de CORNEILLE (Thomas).

[1] *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

[2] *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, par M. T... (Taillefer); Versailles, 1785, 4 vol. in-8°, t. II, p. 66. — *Galerie de l'ancienne cour,* 1788, t. II, p. 267.

Chevreau : « J'ai pris congé du théâtre, et ma poésie s'en est allée avec mes dents [1]. » Il avait raison, car on ne peut guère regarder comme poétiques des vers, soit originaux, soit traduits du latin, qu'il adressa successivement au roi, le suivant pas à pas dans ses victoires. Chaque année il payait ainsi exactement la dette de la reconnaissance à laquelle il se croyait tenu par la gratification royale, dont le service était malheureusement fort inexact, on le verra tout à l'heure; mais nous devons convenir que si celle-ci était indigne de Corneille, ces vers n'étaient pas beaucoup plus dignes de Louis XIV. Nous ne faisons du reste, en les jugeant avec cette sévérité, que reproduire en quelque sorte le propre aveu de leur auteur :

Pour moi, qui de louer n'eus jamais la méthode,
J'ignore encor le tour du sonnet et de l'ode.
Mon génie au théâtre a voulu m'attacher;
Il en a fait mon sort, je dois m'y retrancher;
Partout ailleurs je rampe et ne suis plus moi-même [2].

Il l'était alors de moins en moins chaque jour; mais on aime à voir les égards publics entourer sa vieillesse plus nombreux qu'au midi de sa gloire. « Ce n'est pas, a dit Segrais, la coutume de l'Académie de se lever de sa place dans les assemblées pour personne; chacun demeure comme il est. Cependant, lorsque M. de Corneille arrivait près de moi, j'avais pour lui tant de

[1] *Chevræana. — Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 62.
[2] Remercîment au roi à l'occasion des pensions.

vénération, que je lui faisais cet honneur [1]. » Une tradition assez bien établie, et à laquelle on n'a opposé que des doutes, porte aussi à regarder comme certain que Corneille étant venu un jour au théâtre, où il n'avait point paru depuis deux ans, les acteurs s'interrompirent d'eux-mêmes. Le grand Condé, le prince de Conti et toutes les personnes qui étaient sur la scène se levèrent; les loges suivirent leur exemple; le parterre fit entendre des acclamations et des applaudissements répétés à chaque entr'acte [2] (30).

Mais sans argent ces honneurs devaient sembler une dérision amère à un vieillard qui se voyait abandonner avec les siens au plus pressant besoin. On a récemment très-bien établi que c'est à l'année 1678 que doit être placée la lettre sans date qu'on va lire[3]. Elle prouve que Corneille était bien loin d'être gratifié d'une pension annuelle, puisqu'à partir de 1674 il avait absolument cessé de recevoir du roi quoi que ce fût [4], et que nous ne trouverons trace d'un nouveau secours qu'en 1683, c'est-à-dire à cinq autres années de là. Voici donc la douloureuse et inutile lettre qu'en 1678 il adressait à Colbert :

« Monseigneur, dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans, de n'avoir plus de part aux gratifi-

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, édit. de 1723, p. 172.

[2] *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*, t. II, p. 64.

[3] *Corneille à la Butte-Saint-Roch*, par M. Édouard Fournier, p. CXLVj. — *Œuvres de Corneille*, édit. de M. Marty-Laveaux, t. X, p. 501, note 3.

[4] *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publ. par M. P. Clément, t. V, p. 562.

cations dont Sa Majesté honore les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avais. Je ne l'ai jamais méritée, mais du moins j'ai tâché à ne m'en rendre pas tout à fait indigne par l'emploi que j'en ai fait. Je ne l'ai point appliquée à mes besoins particuliers, mais à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a été tué pour son service au siége de Grave; l'autre sert depuis quatorze ans, et est maintenant capitaine de chevau-légers. Ainsi, Monseigneur, le retranchement de cette faveur, à laquelle vous m'aviez accoutumé, ne peut qu'il ne me soit sensible au dernier point, non pour mon intérêt domestique, bien que ce soit le seul avantage que j'aie reçu de cinquante années de travail, mais parce que c'était une glorieuse marque de l'estime qu'il a plu au roi faire du talent que Dieu m'a donné, et que cette disgrâce me met hors d'état de faire encore longtemps subsister ce fils dans le service, où il a consommé la plupart de mon peu de bien pour remplir avec honneur le poste qu'il y occupe. J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté de me rendre votre protection, et de ne pas laisser détruire votre ouvrage. Que si je suis assez malheureux pour me tromper dans cette espérance, et demeurer exclu de ces grâces qui me sont si précieuses et si nécessaires, je vous demande cette justice de croire que la continuation de cette mauvaise influence n'affaiblira en aucune manière ni mon zèle

pour le service du roi, ni les sentiments de reconnaissance que je vous dois pour le passé, et que jusqu'au dernier soupir je ferai gloire d'être, avec toute la passion et le respect possibles, Monseigneur, votre, etc.[1] »

L'année suivante sa gêne était encore plus pénible, plus digne de pitié. Un habitant de Rouen, qui l'avait visité à Paris, écrivait en 1679 : « J'ai vu hier M. Corneille, notre parent et ami ; il se porte assez bien pour son âge. Il m'a prié de vous faire ses amitiés. Nous sommes sortis ensemble après le dîner, et, en passant par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une boutique, pour faire raccommoder sa chaussure, qui était décousue. Il s'est assis sur une planche et moi auprès de lui ; et lorsque l'ouvrier eut refait, il lui a donné trois pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fûmes rentrés, je lui ai offert ma bourse, mais il n'a point voulu la recevoir ni la partager. J'ai pleuré qu'un si grand génie fût réduit à cet excès de misère[2]. »

Richelet, qui déjà, seize ans auparavant, avait témoigné son respect pour Corneille en le vengeant des injures de D'Aubignac, imprima pour le venger cette fois de ce cruel abandon, dans la seconde partie, publiée sous la date de 1679, de son *Dictionnaire*

[1] Bibliothèque impériale, département des manuscrits. Cette lettre a été trouvée par M. Lacabane, dans les cartons de Chérin de Barbimont.

[2] *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1834, p. 167.

français, au mot Violon : « Le poëte Martial disait autrefois que pour faire fortune à Rome il fallait être violon. Quand on dirait aujourd'hui la même chose de Paris, on dirait peut-être assez la vérité. Le Peintre, l'un des meilleurs joueurs de violon de Paris, gagne plus que Corneille, l'un des plus excellents et de nos plus fameux poëtes français. »

La Bruyère avait bien raison d'écrire : « Chapelain était riche et Corneille ne l'était pas : *la Pucelle* et *Rodogune* méritaient chacune une autre aventure [1] ». C'est avec une fortune aussi bornée, le produit de ses ouvrages et ces 2,000 livres accordées seulement de 1664 à 1673, que Corneille eut à pourvoir à l'éducation de ses enfants, à les mettre tous en état d'embrasser une carrière et de permettre à deux de ses fils, officiers de cavalerie, de se tenir avec dignité dans leurs régiments, où les grades, on le sait, étaient réservés à la noblesse. Qu'on envisage ceci, et qu'on nous dise si ses sollicitudes, si ses plaintes, pour être éclatantes peut-être, en étaient moins fondées. On voit du reste qu'elles l'avaient bien peu servi. Pourquoi aussi, comme l'a dit Voisenon, perdait-il son temps à mériter les grâces, tandis que d'autres employaient le leur à les obtenir (31) ?

Dans sa *Défense du grand Corneille* [2], le Père Tournemine entreprend la tâche, autrement difficile, de dé-

[1] Chap. XII. *Des Jugements*.

[2] En tête des *Œuvres diverses de Pierre Corneille* (publiées par l'abbé Granet) ; Paris, 1738, in-12, p. xxxj et suiv.

fendre Colbert. Il soutient, malheureusement contre les preuves les mieux établies, que la pension, comme il l'appelle, de Corneille ne fut pas supprimée par ce ministre ; que « l'abbé de Louvois, jaloux de la gloire de son père, tira du Trésor royal des preuves qu'elle avait été exactement payée » ; qu'enfin elle ne fut pas supprimée davantage après la mort de Colbert. Son erreur ou sa complaisance est démontrée par la lettre, demeurée sans effet, de Corneille à Colbert que nous venons de reproduire à la date de 1678 ; elle l'est de plus par les états des gratifications qui établissent qu'après 1673 et jusqu'en 1681 compris, le nom de Corneille n'y figura jamais [1]. S'il reparaît sur l'état de dépense de 1682, c'est que des démarches instantes auront été faites sans nul doute en faveur de ce pauvre homme de génie, et que par suite, à la date du 18 juin 1683, une somme de 2,000 livres fut ordonnancée à son profit sur les reliquats des Bâtiments du roi de l'année précédente [2].

« Ses forces diminuèrent de plus en plus, dit Fontenelle, et la dernière année de sa vie son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si longtemps [3]. » Ses derniers mois se passèrent dans un état voisin de l'enfance. Il semblait avoir pressenti le terme

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publ. par M. P. Clément, t. V, p. 466 et suiv.

[2] La liste de Gratifications, commençant au mois de février 1682, se continue jusqu'audit jour 18 juin 1683. Archives de l'Empire, O, 1015, registres des Bâtiments du roi, 1682, fol. 262, v°.

[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

de son existence intellectuelle, car, peu avant d'y arriver, il mit dans ses affaires un ordre que son caractère insouciant l'avait empêché d'y apporter jusque-là. Il brûla ceux de ses papiers qu'il ne voulait pas laisser après lui, et comprit avant tout dans cet auto-da-fé les vers d'amour qu'il avait, dans sa jeunesse, adressés à madame Du Pont [1].

Sa misère s'accrut en même temps que la mort approchait. Dans cette dernière année de son existence, force lui fut de laisser réaliser presque tout ce qu'il possédait. Le 5 octobre 1683, par un acte trouvé dans les minutes du tabellionage de Rouen, son fils, « Pierre Corneille, écuyer, sieur de Damville, capitaine de cavalerie, au nom et comme porteur de procuration de Pierre Corneille, écuyer, son père, demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, paroisse Saint-Roch, » aliéna le domaine du Val de La Haye [2]. Un mois après, le 10 novembre, par un acte du même lieu, en vertu d'un autre pouvoir, son beau-frère, Le Bouyer de Fontenelle, vendit sa maison de la rue de la Pie, en lui donnant au contrat la qualité d'*écuyer, sieur de Damville.* Pour lui, plus fier, il s'était toujours contenté du nom qu'il avait rendu plus éclatant que tous les titres (32). Le prix de cette dernière vente fut fixé à 4,300 livres, et sur cette somme l'acquéreur fut chargé d'em-

[1] *Œuvres diverses* de P. Corneille (publiées par Granet), 1738, p. 144, note.

[2] Communication de M. Gosselin.

ployer celle de 3,000 livres, dont la propriété était grevée au profit du couvent des Dominicaines pour sûreté du service de la pension de Marguerite, la religieuse, à opérer l'amortissement de cette pension [1].

De tous ses immeubles, le seul qu'il semble ne s'être pas résigné à laisser vendre de son vivant, fut la maison de campagne de Petit-Couronne. Mais trop peu de temps après sa mort, suivant contrat passé à Rouen le 27 décembre 1686, elle fut aliénée par son fils aîné, comme l'avait été tout le reste.

Quand sa fin fut voisine, le dénûment, la pénurie absolue de Corneille, presque octogénaire et malade, n'étaient un mystère pour personne. Boileau, qui avait sans doute plus d'un tort envers lui, mais dont l'honorable conduite en cette circonstance les rachète tous, Boileau, en apprenant la position cruelle de ce vieillard, victime d'un révoltant oubli, courut chez le roi offrir le sacrifice de la pension que, lui, continuait à recevoir, disant qu'il ne pouvait sans honte la toucher, tandis qu'à ses derniers moments Corneille était privé du nécessaire. Le roi envoya deux cents louis à l'illustre malade, et ce fut La Chapelle, parent de Boileau, qui fut chargé de les lui porter [2] (33). Ce fait, raconté par Boursault, se trouve en quelque sorte confirmé par la mention sui-

[1] *Notes fournies par M. P.-A. Corneille.* — *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin; Rouen, mai 1833, p. 8.

[2] *Lettres nouvelles de M. Boursault;* Luxembourg, 1702, p. 381. — Notes sur l'*Éloge de Despréaux*, par D'Alembert.

vante qu'on lit, à la date du 3 septembre 1684, sur un des registres des Bâtiments du roi : « Au Sieur Corneille, par gratification (1683), en considération de divers ouvrages de poésie qu'il a composés, deux mille livres »[1].

Un mois après, la mort enleva celui qui avait créé tant d'œuvres immortelles. Entouré de sa famille, ce patriarche de la scène s'éteignit dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684, dans la maison où il demeurait alors, rue d'Argenteuil (34). Depuis longtemps mort pour le théâtre, le poëte qui devait laisser de si longs souvenirs n'emporta guère d'autres regrets que ceux des siens, dont le trépas pouvait seul le séparer. Le Journal de Dangeau nous fait connaître par son laconisme le peu d'impression que cet événement produisit à la cour : « Jeudi 5, on apprit à Chambord la mort du bonhomme Corneille. » Peut-être trouvera-t-on que c'était bien peu pour des cendres aussi illustres.

[1] Archives de l'Empire, O, 10418, Bâtiments du roi, 1684, t. II, f. 125 recto, à imputer sur les reliquats de 1683.

LIVRE QUATRIÈME.

« Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir. »

BENSERADE A RACINE.

« A voir M. de Corneille, a dit un de ses contemporains, Vigneul-Marville [1], on ne l'aurait pas cru capable de faire si bien parler les Grecs et les Romains, et de donner un si grand relief aux sentiments et aux pensées des héros. La première fois que je le vis, je le pris pour un marchand de Rouen; son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit..... Il se négligeait trop, ou, pour mieux dire, la nature, qui lui avait été si libérale en des choses extraordinaires, l'avait comme oublié dans les plus communes. » En effet, Fontenelle nous apprend de son côté que, s'il était assez grand et assez plein, il avait l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur; « mais, ajoute-t-il, il avait le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, la physionomie vive, des traits fort marqués et propres à être

[1] *Mélanges d'histoire et de littérature*, recueillis par Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), édit. de 1725, t. I, p. 193 et suiv.

transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste [1] »

« Sa conversation, dit encore Vigneul-Marville, était si pesante, qu'elle devenait à charge dès qu'elle durait un peu. Quand ses familiers amis, qui auraient souhaité de le voir parfait en tout, lui faisaient remarquer ses légers défauts, il souriait et disait : *Je n'en suis pas moins Pierre Corneille.* Il n'a jamais parlé bien correctement la langue française ; peut-être ne se mettait-il pas en peine de cette exactitude [2]. »

La Bruyère n'a pas plus flatté le portrait physique de notre auteur : « Simple, timide, d'une ennuyeuse conversation, il prend un mot pour un autre, et il ne juge de la bonté de sa pièce que par l'argent qui lui revient ; il ne sait pas la réciter ni lire son écriture. Laissez-le s'élever par la composition, il n'est pas au-dessous d'Auguste, de Pompée, de Nicomède, d'Héraclius ; il est roi et un grand roi, il est politique, il est philosophe ; il entreprend de faire parler des héros, de les faire agir ; il peint les Romains : ils sont plus grands et plus Romains dans ses vers que dans leur histoire [3]. »

« Il n'ornait pas ce qu'il disait ; pour trouver le grand Corneille, il le fallait lire [4]. » C'est ce qui faisait dire à une grande princesse, qui avait désiré le voir

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[2] Vigneul-Marville, *loco citato*.
[3] La Bruyère, chap. XII. *Des Jugements*.
[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

et l'entretenir, qu'il ne fallait pas l'entendre ailleurs qu'à l'hôtel de Bourgogne [1]. Il avait lui-même la conscience du peu d'agrément de son débit, car il écrivait à Pellisson :

> J'ai la plume féconde et la bouche stérile...,
> Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
> Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

« Sa prononciation n'était pas tout à fait nette ; il lisait ses vers avec force, mais sans grâce [2]. » Aussi un jour qu'il reprochait à Boisrobert d'avoir mal parlé de ses pièces à la représentation : « Comment, lui répondit celui-ci, pourrais-je avoir mal parlé de vos vers au théâtre, les ayant trouvés admirables alors même que vous me les barbouilliez à la lecture [3] ? »

« Il savait les belles-lettres, l'histoire, la politique ; mais il les prenait principalement du côté qu'elles ont rapport au théâtre ; il n'avait pour toutes les autres connaissances ni loisir, ni curiosité, ni beaucoup d'estime. Il parlait peu, même sur la matière qu'il entendait si parfaitement [4]. » Cette unique direction d'idées était commune à Racine et à Boileau : car, à en croire Segrais [5], c'est d'eux que La Rochefoucauld a dit que c'est une grande pauvreté de n'avoir qu'une sorte

[1] Vigneul-Marville, *loco citato*.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] *Menagiana*, 1762, t. I, p. 312. — *Anecdotes littéraires* (par Raynal), t. II, p. 4.
[4] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[5] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 65-6.

d'esprit. « Tout leur entretien ne roule que sur la poésie ; ôtez-les de là, ils ne savent plus rien. » Quant à la taciturnité, c'était pour Corneille un point de ressemblance avec Molière. Si l'abbé de Villiers a raconté qu'un de ses amis s'était trouvé durant plus de six mois à la même table que l'auteur de *Cinna*, sans s'apercevoir que le Corneille son commensal fût le Corneille dont il admirait les ouvrages [1], l'auteur de *la Critique de l'École des Femmes* nous a fait connaître, de son côté, sa *naturelle paresse à soutenir la conversation* [2].

« Corneille était mélancolique ; il lui fallait des sujets plus solides pour espérer ou pour se réjouir que pour se chagriner ou pour craindre. Il avait l'humeur brusque et quelquefois rude en apparence ; au fond il était très-aisé à vivre, tendre et plein d'amitié [3]. » Cette brusquerie, qu'on doit attribuer à sa vie toute de retraite et d'étude, pouvait être un ridicule aux yeux du monde, mais, ne prenant pas sa source dans un vice de caractère, ne pouvait être un défaut aux yeux de la raison. « Si c'en est un, a dit le panégyriste de notre auteur, Corneille le partage avec le héros le plus aimé de son siècle, avec ce grand capitaine moins célèbre, après vingt batailles gagnées, par son courage que par sa bonté. Et qu'importait cet extérieur peu prévenant à ceux qui vécurent dans la fa-

[1] *Réflexions sur les défauts d'autrui* ; Paris, 1693, 2e partie, p. 68.
[2] *La Critique*, sc. 2.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

miliarité d'un grand homme? Sous cette apparence de froideur, même de dureté, ils trouvaient dans l'âme de Corneille et de Turenne l'humanité, la douceur, la générosité, la foi sainte et la confiante amitié [1]. »

« Corneille avait l'âme fière et indépendante [2]. » Voltaire, en entendant ses plaintes et ses sollicitations pécuniaires, a quelquefois été tenté de douter de son indépendance et de sa fierté. Nous nous sommes pris souvent à penser qu'il en faudrait peut-être tirer une conclusion toute contraire. Les détails que nous avons donnés sur sa fortune ont pu servir à prouver que ce n'était point par cupidité, mais par besoin, qu'il tenait ce langage. Mais il se mêla trop d'amertume à ses reproches pour qu'on ne pense pas aussi que ce grand homme avait la légitime conviction que ses charges devaient être supportées par d'autres que par lui. Il voyait payer chèrement toutes les choses auxquelles on attachait du prix, et se demandait pourquoi cette récompense manquerait à son mérite; pourquoi, tout entier à la gloire, il ne serait pas dispensé par la générosité d'un siècle qu'il immortalisait de prévoir les besoins de la vie. Il le pensait ainsi, et avec sa franchise, qu'exaltait encore le sentiment d'une injustice, il ne trouvait nul inconvénient à l'exprimer [3].

[1] *Éloge de Corneille,* par M. Victorin Fabre, 2e édit., p. 95.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle.
[3] M. Guizot a parfaitement développé cette idée dans sa Vie de Pierre Corneille, p. 319 de la *Vie des Poëtes français;* Paris, Schœll, 1813, in-8°.

Il n'avait, on le voit, ni souplesse ni manége. Si, pour s'épargner la correction de quelques mauvais vers, il avait été homme à répondre, ainsi qu'on l'a sottement avancé : *Ils sont payés comme les autres* [1], il eût été beaucoup plus propre à faire sa fortune, mais beaucoup moins à peindre les Romains.

Nous l'avons entendu dire : *L'air de la cour ne me convient pas.* On le conçoit aisément : aussi Racine, pour détourner son fils aîné de se livrer à la poésie, et dans la crainte qu'il n'attribuât à ses tragédies les compliments dont quelques grands seigneurs l'accablaient, lui disait : « Ne croyez pas que ce soient mes vers qui m'attirent toutes ces caresses. Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens, et cependant personne ne le regarde. On ne l'aime que dans la bouche de ses acteurs... Moi, je me contente de leur tenir des propos amusants et de les entretenir de choses qui leur plaisent[2] . » Il est bien certain que Corneille n'avait point cette ressource, mais il ne l'est pas moins toutefois que quelques personnes de ce monde pour lequel il était si peu fait savaient l'apprécier. Ainsi, parmi les personnages de son siècle

[1] *Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée* Œdipe, *et de réponse à ses calomnies* (par l'abbé D'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 6. C'est D'Aubignac qui est l'inventeur de ce conte. A l'en croire, c'est à Colletet que Corneille demandait des conseils, et c'est à lui qu'avait été faite cette réponse.

[2] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine), 1747, in-12, p. 189.

élevés en dignité, il se trouva un petit nombre d'hommes d'esprit qui le recherchèrent avec empressement, tout mauvais courtisan qu'il était. Nous avons dit la justice que le maréchal de Grammont rendait à l'auteur; nous avons vu

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille;

mais l'estime, l'admiration qu'ils avaient pour le génie du poëte, d'autres l'accordaient au caractère, aux vertus privées de l'homme. Le brillant duc de Guise, ce héros du roman et de l'histoire, si célèbre par ses amours, ses duels, sa bravoure et son règne éphémère, le duc de Guise portait une amitié véritable à l'auteur du *Cid* et de *Don Sanche,* et prenait intérêt à tout ce qui le touchait. Il nous reste un sonnet qui lui fut adressé par celui-ci, en 1640; Thomas Corneille lui dédia également *Timocrate;* et De Visé, pour faire sa cour au prince, fit paraître sous ses auspices la *Défense du Sertorius* contre les attaques de D'Aubignac. Cet abbé, dans sa *Quatrième Dissertation*, nous apprend que Corneille avait tous les jours son couvert mis à la table de ce bienveillant protecteur; et Tallemant qu'alors qu'il était domicilié à Rouen, il avait, dans ses séjours à Paris, une chambre à l'hôtel de Guise [1]. Il eut, en 1664, la

[1] *Troisième et quatrième Dissertations concernant le poëme dramatique* (par D'Aubignac); Paris, 1663, in-12, p. 117. — *Historiettes*, t. X, p. 235, seconde édition.

douleur de voir mourir le duc, à peine âgé de cinquante ans.

Mais revenons à l'histoire posthume de notre auteur, dont nous nous sommes un moment écarté pour retracer son image, ou du moins rassembler les traits épars qu'on nous en a conservés.

Élu à l'Académie en 1647, Corneille, à sa mort, était le doyen de cette compagnie. Il lui fut, on se le rappelle, enlevé dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684. Racine, qui prenait au commencement du nouveau trimestre les fonctions de directeur, prétendait que, suivant la coutume, c'était à lui à faire célébrer un service pour le collègue qu'on venait de perdre. L'abbé de Lavau, qui était directeur encore la veille, revendiquait au contraire cet honneur, disant que, son successeur n'ayant pris possession que le lendemain matin, il devait être considéré comme en fonctions jusqu'au moment de cette prise de possession. L'Académie, appelée à prononcer dans cet honorable différend, se décida en faveur de l'abbé de Lavau, ce qui donna à Benserade l'occasion de dire à Racine : « Nul autre que vous ne pouvait prétendre à enterrer Corneille; cependant vous n'avez pu y parvenir [1]. » Ce service fut célébré en l'église des Billettes, paroisse de l'Académie ; quant aux obsèques, elles eurent lieu à Saint-Roch, et les restes de Corneille furent ense-

[1] *Mémoires sur la vie de J. Racine* (par Louis Racine); Lausanne, 1747, p. 156. — *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. II, p. 295.

velis dans cette église, où nul mausolée, nulle épitaphe, n'indiquerait à l'étranger surpris la place qu'ils occupent, si un de nos princes [1] n'eût, il y a peu d'années, rendu un religieux hommage aux mânes de ce grand homme (3).

On songeait à disposer du fauteuil laissé vacant par sa mort, lorsque Racine, directeur, demanda une surséance de quinze jours, motivée sur le désir que le duc du Maine, âgé d'environ quatorze ans, avait témoigné de faire partie des Quarante. Il n'est pas besoin de dire que le délai fut voté par acclamation. On voulut même que Racine assurât le capricieux enfant que quand il n'y aurait pas de place vacante, *il n'y avait point d'académicien qui ne fût ravi de mourir pour lui en faire une* [2]. « Nos prédécesseurs, a dit D'Alembert, étaient, comme l'on voit, autant de Décius prêts à s'immoler pour l'honneur de la patrie. » Mais le protecteur de l'Académie, Louis XIV, se montra plus difficile en cette occasion que l'Académie elle-même ; la grande jeunesse de M. le duc du Maine empêcha le roi de donner son consentement à cette élection, et la mémoire de Corneille fut privée de l'honneur d'être louée par un prince [3].

Les Quarante, auxquels le bon sens de Louis XIV avait épargné ce nouveau ridicule, furent obligés de donner à Corneille un successeur beaucoup moins

[1] Louis-Philippe, alors duc d'Orléans.
[2] *Choix des anciens Mercures*, t. XXVII, p. 17.
[3] *Œuvres de D'Alembert*, Éloge de l'abbé d'Estrées, note 3.

qualifié sans doute, mais beaucoup plus désirable; un sentiment aussi heureux que rare de justice et de convenance leur inspira l'idée de transmettre son héritage à son frère : Thomas Corneille fut élu à l'unanimité [1].

Sa réception eut lieu le 2 janvier 1685. Racine fut chargé de lui répondre. Il s'en acquitta d'une manière digne de Corneille et de lui. L'éloge qu'il prononça de ce grand homme fait le sien propre, et prouve qu'il ne s'était point laissé animer de l'injustice de ses partisans. Mêlant au panégyrique de Corneille le panégyrique de Louis XIV, qu'une étiquette surannée, naguère encore, rendait obligé dans ces sortes de discours, mais qui était plus convenablement placé dans ceux d'alors, il dit, en s'adressant au récipiendaire : « Lorsque, dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles. La France se souviendra avec plaisir que sous le règne du plus grand de ses rois a fleuri le plus grand de ses poëtes. On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre auguste monarque lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits cet excellent génie; que même, deux jours avant sa mort [2], et lorsqu'il ne lui restait plus qu'un

[1] *Éloge de Th. Corneille*, par de Boze.

[2] Le *Mercure galant* d'octobre 1684, p. 79, dit : *Peu de jours*. L'or-

rayon de connaissance, il lui envoya encore des marques de sa libéralité, et qu'enfin les dernières paroles de Corneille ont été des remercîments pour Louis le Grand.

« Voilà, Monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère ; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges : je veux dire homme de probité et de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami. Vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire, n'a pu altérer. Mais ce qui nous touche de plus près, c'est qu'il était encore un très-bon académicien ; il aimait, il cultivait nos exercices ; il y apportait surtout cet esprit de douceur, d'égalité, de déférence même, si nécessaire pour entretenir l'union dans les compagnies. L'a-t-on jamais vu se préférer à aucun de ses confrères ? L'a-t-on jamais vu vouloir tirer ici aucun avantage des applaudissements qu'il recevait dans le public ? Au contraire, après avoir paru en maître, et, pour ainsi dire, régné sur la scène, il venait, disciple docile, chercher à s'instruire dans nos assemblées ; laissait, pour me servir de ses propres termes, laissait ses lauriers à la porte de l'Académie ; toujours prêt à soumettre

donnancement était antérieur de trois semaines (3 septembre), et a dû être immédiatement suivi d'effet.

son opinion à l'avis d'autrui, et, de tous tant que nous sommes, le plus modeste à parler, à prononcer, je dis même sur des matières de poésie. »

Racine fut vrai; il ne pouvait manquer, en traitant un tel sujet, d'être éloquent. Avant de passer en revue les autres apologies que le génie de Corneille a inspirées et les critiques dont il n'a pas toujours su garantir sa grande ombre, suivons un peu la destinée des ouvrages et le sort de ceux des membres de sa famille qu'il laissa après lui.

Le *Mercure galant*, à la rédaction duquel Thomas Corneille n'était pas étranger, dit, dans la notice qu'il consacra à son frère peu de jours après sa mort : « On a trouvé dans son cabinet quelques ouvrages qu'on donnera au public. Ce recueil sera composé des *deux premiers livres de Stace, qu'il a mis en vers*, et de plusieurs pièces sur divers sujets [1]. » Comment supposer, après cette assertion formelle du collaborateur de Thomas, que les deux premiers livres de cette traduction ne sont pas, comme tout le surplus, inédits. Cependant on voit dans le privilége de *Tite et Bérénice*, qui date de 1671, l'autorisation accordée à l'auteur de publier une traduction de *la Thébaïde*, poëme qui apparemment partageait avec *la Pharsale* son enthousiasme un peu aveugle. Mais une preuve plus irrécusable de l'impression de cet ouvrage, ce sont les citations de trois vers se trouvant à deux passages dif-

[1] *Mercure galant*, octobre 1684, p. 79.

férents, données par Ménage, avec indication des pages du volume auquel il renvoie : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, page 68 :

> Où qu'il jette la vue, il voit briller des armes » ;

et ailleurs : « M. Corneille dit dans sa *Thébaïde*, livre II, page 65 :

> Dont autrefois le sphinx, ce monstrueux oiseau,
> Avait, pour son repaire, envahi le coupeau [1]. »

Il n'est pas permis de douter, après ces preuves pour ainsi dire matérielles, que ces deux livres n'aient été imprimés. Mais n'est-il pas à croire, ce qui en quelque sorte concilierait toutes ces contradictions, qu'ils ne furent tirés que pour être donnés à quelques amis, et en si petit nombre que, pour le public, ils étaient comme inédits ! Nous sommes porté à le penser, et si nous faisons des vœux pour que notre avis soit partagé, le plus ardent de tous est qu'un de ces exemplaires tombe entre les mains d'un bibliophile éclairé, ce qui est peut-être assez commun, mais non égoïste, ce qui, à coup sûr, est plus rare.

Les autres poésies trouvées manuscrites à la mort de Corneille ont été imprimées, avec celles qu'il avait précédemment données, dans un recueil assez bien fait, publié en 1738 par l'abbé Granet. Mais il paraît que la censure de cette époque, trouvant trop récents en-

[1] *Observations de M. Ménage sur la langue française*, t. I, p. 133 et 163 ; Paris, Barbin, 1675, seconde édition.

core le règne de Louis XIV et les souvenirs de son prédécesseur, exigea le retranchement de quelques pièces qui, on le sent bien, n'eussent pas semblé les moins piquantes du volume. Cependant l'éditeur fit imprimer secrètement, pour lui et quelques amis peut-être, un et quelquefois deux des morceaux retranchés, sur un feuillet sans pagination qu'on intercalait dans le volume ou qu'on plaçait à la fin. C'est sans doute d'après un de ces exemplaires, qui avaient tous échappé à tous les éditeurs modernes des *Œuvres de Corneille,* avant que nous ne le leur signalassions, que Voltaire put le premier rapporter le sonnet sur Louis XIII que nous avons déjà cité [1]. Mais nous n'avons trouvé que dans trois exemplaires, sur ce même feuillet, le placet suivant. C'est à Louis XIV que Corneille s'adresse *pour le retardement du payement de sa pension :*

Grand roi, dont nous voyons la générosité
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté
Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos commis font les nôtres (4) !

Ce sixain aura semblé un peu leste pour un placet, et le censeur l'aura soigneusement retranché, pour ne pas laisser entamer la réputation de libéralité envers les lettres qu'on a pris plaisir à faire à Louis XIV.

[1] Voir précédemment t. I, pages 133 et 249.

Notre récit aura prouvé peut-être que cette libéralité peu exacte n'était ni bien grande, ni bien persévérante, ni bien éclairée.

Ne nous arrêtons pas à un posthume ridicule qu'on a voulu, plus ridiculement encore, mettre sur le compte de Corneille (5). Jetons maintenant les yeux sur les trop rares hommages qui furent rendus à sa mémoire, et suivons les héritiers de son beau nom dans l'oubli où les laissa trop longtemps ensevelis une indifférence coupable.

Retirée aux Andelys, dans la famille de son père, sa veuve y mourut, le 6 février 1694 [1]. C'est là aussi que Thomas Corneille termina sa longue carrière, le 8 décembre 1709. Marthe, leur sœur, avait depuis longtemps fermé les yeux. Quant à Antoine Corneille [2], à Mme Ballain et aux deux autres sœurs, leur trace s'est perdue.

Marthe Corneille, qui d'ailleurs avait quitté ce nom pour en prendre un qui a aussi sa célébrité, ne se vit pas revivre dans une longue postérité. De ses trois enfants, deux entrèrent dans les ordres. Pour le troisième, le célèbre Fontenelle, lorsqu'à la fin de sa vie séculaire on lui demandait s'il n'avait jamais eu envie de se marier : — « Quelquefois... le matin », répondait-il. Mais cette velléité, qui le tourmentait peu, il ne l'avait pas satisfaite.

[1] *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

[2] Tout ce que nous avons pu apprendre de lui est dit précédemment, t. I, p. 242.

Les enfants de Thomas Corneille ne le rendirent grand-père que de deux filles, mariées l'une à un La Tour-du-Pin, l'autre à M. de Marsilly. Les généalogistes, ne pouvant sans doute suivre leurs filiations, les ont, à tort, fait mourir toutes deux sans postérité (6).

Quant à la descendance directe de Corneille, le parti qu'avaient pris sa fille Marguerite et son fils Thomas, l'une d'entrer aux Dominicaines, l'autre de revêtir la soutane, la mort prématurée de Charles, la mort glorieuse du lieutenant de cavalerie, avaient concentré tout l'espoir de la perpétuation de son sang et de son nom sur la tête de sa fille Marie, Mme Du Buat, dont le mari fut tué au siége de Candie, et qui devint ensuite Mme de Farcy [1], et sur celle de Pierre Corneille, le capitaine, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Une descendante de Mme de Farcy s'est immortalisée aux jours sanglants de notre révolution. Le 17 juillet 1793, on vit monter sur la fatale charrette une fille, héroïne sublime, dont le dévouement fait la gloire de son sexe et la honte du nôtre :

> Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
> Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ;
> Ton front resta paisible et ton regard serein.
> Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
> D'un peuple abject, servile et fécond en outrage,
> Et qui se croit encor et libre et souverain [2].

[1] Voir *la Décade philosophique, littéraire et politique*, V^e^ année de la république, 2e trimestre, p. 494.

[2] *André Chénier*.

La hache fit rouler la tête qui avait conçu et poursuivi un courageux dessein, et le sang du grand Corneille ruissela glorieusement de l'échafaud de Charlotte Corday (7).

Le dernier rejeton d'un des deux rameaux de cette branche mourut en 1827, sans postérité. Les rejetons de l'autre nous sont inconnus [1].

Le fils aîné de Corneille, qui, grâce à son nom, avait obtenu depuis quelques années, en même temps que Racine, une charge de gentilhomme ordinaire de la maison du roi [2], mourut le 30 janvier 1698. Racine écrivit à cette occasion à Louis Racine, son fils : « Je ne sais si vous savez que M. Corneille, notre confrère, est mort. Il s'était confié à un charlatan qui lui donnait des drogues pour lui dissoudre la pierre. Ces drogues lui ont mis le feu dans la vessie. La fièvre l'a pris, et il est mort. Sa famille demande sa charge pour son petit-cousin, fils du brave M. de Marsilly, qui fut tué à Leuze, et qui avait épousé la fille de Thomas Corneille [3]. »

Corneille, le gentilhomme de la maison du roi, laissa un fils âgé de près de quatre ans dont nous croyons devoir reproduire ici l'acte de baptême, relevé sur les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, à la date du lundi 29 mars 1694 [4] :

[1] *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par Ballin, 1833, in-8. — *Le Droit*, journal des tribunaux, du 13 décembre 1843

[2] Voir précédemment t. I, p. 193 et 194.

[3] *Ibidem*.

[4] Registre 104, f° 47.

« Fut baptisé Pierre-Alexis, né d'hier, fils de Pierre Corneille, bourgeois de Paris, et de Marie de Couchois, sa femme, demeurant rue des Prouvaires. Le parrain Pierre Dupont, maître vannier; la marraine Marie-Anne Cochois, fille de Philippe Cochois, marchand, le père absent. » — Signé : « PIERRE DUPONT; CHUOIS (*sic*) MARIANNE; DE LAMET, prêtre. »

Ce père absent, ce gentilhomme de la maison du roi dont on dissimule la charge à la cour et le titre nobiliaire, qu'il prenait constamment avec fierté, pour le convertir en bourgeois de Paris; cette fille de marchand qu'en son absence on déclare sa femme, et à laquelle on donne la particule pour l'élever, elle, d'un côté, comme de l'autre, dans le but de les rapprocher, on abaisse son prétendu mari; cette marraine, sœur de la mère, qui ne sait pas écrire son nom; ce parrain vannier, tout pouvait déjà faire pressentir ce que Malesherbes soupçonnait plus tard, ce dont la preuve est venue depuis de tous les côtés.

Malesherbes, qui, sous le règne de Louis XV, avait cherché à être utile à mademoiselle Corneille, petite-fille du gentilhomme de la maison du roi, fit, en 1792, un mémoire pour une autre demoiselle Corneille, qui était son arrière-petite-fille. Dans ce mémoire, que nous avons imprimé en 1836 [1], Malesherbes rendant compte de ses anciennes recherches,

[1] *Revue rétrospective*, seconde série, t. VIII, pages 113 et suivantes.

de ses anciennes démarches en faveur de la première de ses protégées, dit :

« Mademoiselle Corneille écrivit à Nevers qu'on lui envoyât ce qu'elle avait de titres de famille; et ce fut moi qui en fis l'examen, en sa présence, avec quelqu'un qui était plus exercé que moi à la vérification des titres. Elle-même n'était en état d'y rien comprendre; ce fut dans mon cabinet, en sa présence, que nous découvrîmes ce qui nous manquait, dans des titres qu'elle nous produisit elle-même. Elle ne se doutait pas alors que le mariage de son grand-père pût être douteux. Son père le savait vraisemblablement, comme nous allons le voir. Je crois qu'il ne l'avait pas dit même à sa fille. Il se flattait sans doute que tout le monde l'ignorait...

« Nous trouvâmes que le père de mademoiselle Corneille, dont nous nous occupions alors, grand-père de celle dont nous nous occupons aujourd'hui, avait été baptisé comme fils légitime d'un fils du grand Corneille; mais nous ne trouvâmes point l'acte de ce mariage, et nous vîmes que Thomas Corneille avait survécu à son neveu, et qu'il s'était fait nommer tuteur de son petit-neveu, nommé Pierre-Alexis, ce qui semblerait indiquer un mariage légitime, mais ce qui se peut faire aussi pour un fils naturel issu d'une union assez honnête pour que sa famille prenne intérêt à lui.

« Nous sûmes enfin, par les pièces qu'on me fit voir, que Thomas Corneille, tuteur, avait remis à

son pupille, quand il sortit de l'enfance, une somme dont il était dépositaire. Il y a apparence qu'il lui dit qu'il n'avait rien de plus à répéter sur les successions de sa famille, car Pierre-Alexis ne les a pas recueillies.

« Ceci paraît la preuve qu'il n'y a pas d'acte qui constate un mariage légitime du fils du grand Corneille, que ce mariage ou n'a pas existé, ou a été secret, ce qui, dans nos lois, rend un mariage nul. Mais cela prouve en même temps que c'était une union connue de la famille ; que l'enfant avait reçu les soins paternels et maternels comme un enfant légitime ; qu'il était donc légitimé suivant la loi de la nature ; et cela suffit pour que mademoiselle Corneille soit du sang du grand homme. Il faut des titres légaux pour entrer dans un chapitre d'Allemagne ; il n'en faut pas à mademoiselle Corneille pour avoir droit à l'intérêt national... »

C'est aussi bien dit que bien pensé. La preuve du sang et de sa transmission directe avec celle du nom est clairement faite, comme elle est reconnue, on le voit, par la famille elle-même, par Thomas Corneille acceptant la tutelle de son petit-neveu. Malesherbes n'est dans l'erreur que quand il ajoute :

« Je n'ai jamais pu savoir quelles raisons empêchèrent le fils du grand Corneille de donner un état légal à la personne qu'il regardait tellement comme son épouse qu'il fit baptiser son fils comme issu d'une union légitime... Ceci explique pourquoi M. de Fon-

tenelle assurait qu'il ne restait pas de descendants des deux Corneille. Il disait la vérité en ce qu'il n'y avait pas d'enfants légitimes suivant la loi, et avait intérêt à le soutenir, parce qu'en qualité de neveu il avait sans doute recueilli une partie de la succession. »

Non. On vient de voir d'abord que Pierre Corneille le fils ne « fit pas baptiser son enfant comme issu d'une union légitime, » puisqu'il n'assista pas au baptême et que c'est en son absence qu'on déclara que le nouveau-né était son fils et que la mère était sa femme. Sa mère, à lui, Marie de Lampérière, la veuve du grand Corneille, était morte un mois avant la naissance de Pierre-Alexis ; le père était donc devenu bien maître de contracter ce mariage et de légitimer cet enfant, s'il lui eût convenu de le faire. Voilà tout ce dont, sur ce point, on ne peut avoir et donner explication (8). Le second dire inexact de Malesherbes c'est que Fontenelle put avoir un intérêt quelconque à soutenir qu'il ne restait aucun descendant du grand Corneille et de son fils, parce que, en qualité de neveu, il avait sans doute recueilli une partie de la succession. Non, il n'avait rien pu recueillir directement, absolument rien, de Pierre Corneille le gentilhomme, par la raison bien simple que celui-ci avait laissé un frère, excluant par conséquent et complétement Fontenelle, lequel était non pas leur neveu, mais uniquement leur cousin, le fils de leur tante.

Le frère survivant était, on se le rappelle, l'abbé

d'Aiguevive, Thomas Corneille. Il figure le 10 mars 1699 devant le parlement de Rouen, pour terminer un procès soutenu par son frère aîné depuis 1692, et y prend non-seulement le titre de « Sieur de Damville, » mais aussi la qualité de « héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre Corneille, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sieur de Damville, son frère, décédé [1]. » Là encore absence et par conséquent preuve de la non-existence de tout enfant légitime ou seulement légalement reconnu.

Mais voilà plus encore, voilà qui prouve clairement, irrécusablement la situation vraie de Pierre-Alexis, et cette preuve complémentaire, définitive, c'est lui-même qui la fournit. Le 28 janvier 1717, époque antérieurement à laquelle il était venu fixer son domicile à Nevers, il se présenta à Moulins devant les notaires de cette ville, Bougarel et Decamp, pour contracter promesse de mariage et en arrêter les stipulations futures avec « honnête fille demoiselle Bénigne Larmanat, » en présence et sous l'autorité du père de la fiancée, Léonard Larmanat, marchand de la paroisse de Fleury-sur-Loire. Nous extrayons de cet acte les dénomination et qualité dictées par le fiancé aux notaires : « Pierre-Alexis Corneille, dit Pierre-Alexis Dorville, bourgeois de la ville de Nevers, paroisse de Saint-Arigle, majeur de toute majo-

[1] *Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne*, par E. Gosselin ; Rouen, 1864, p. 42.

rité, ainsi qu'il nous a dit, fils NATUREL de défunt Pierre Corneille, gentilhomme ordinaire du roi, et de défunte Marie Lecochois; de présent en cette ville de Moulins. » — Ce nom de Dorville est sans doute un souvenir assez effacé du titre de fief que prenait son père, sieur de Damville, et que, lui, ne savait pas mieux écrire que l'*État civil de la France* de 1692 [1], ce qui prouve bien que le nom de Corneille était le seul connu de tous et de chacun. Et le fiancé signait ce contrat préliminaire : « Pierre-Alexis Corneille d'Orville ».

A huit mois de cette promesse et de ces conventions préalables, le 12 août 1717, on inscrivait, sur les registres de mariage de la paroisse de Saint-Arigle de Nevers, la bénédiction nuptiale donnée à Pierre-Alexis Corneille, sieur d'Orville, et à Benigne Larmanat. Deux enfants naquirent de cette union, Marie-Anne Corneille et Claude-Étienne Corneille. La naissance de ce dernier coûta, au mois d'avril 1728, la vie à sa mère. La jeune fille, alors âgée d'environ neuf ans, fut placée au couvent à Nevers; quant au fils, il fut, dès la plus tendre enfance, mis en pension. Dès ce moment, le père, oubliant ses devoirs, ou plutôt les foulant aux pieds, s'adonna tout entier au plaisir et épuisa promptement sa fortune et sa vie. Il mourut sans laisser la moindre ressource ni le moindre appui à ses enfants, oubliés de chacun [2].

[1] Voir précédemment t. I, p. 194.

[2] *Note sur la famille de P. Corneille*, t. V, p. 397, de l'édit. des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille*, par M. Le Pan.

Le sang de Corneille, son nom même, passaient pour éteints, lorsqu'en 1757, Fontenelle ayant disposé de sa fortune en faveur de quatre légataires universelles, au nombre desquelles étaient Mlles de Marsilly et de Martainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, son testament fut attaqué par un Jean-François Corneille et Marie-Françoise et Marthe Corneille, ses sœurs mariées, petit-fils et petites-filles de Pierre Corneille, avocat au parlement de Rouen, cousin germain du tragique [1] (9). Ils prétendaient un droit exclusif à la succession de Fontenelle, dont ils étaient bien incontestablement cousins, mais à un degré, on le voit, assez éloigné [2].

Ce Corneille, malheureux dès le berceau, n'avait pas même reçu l'éducation la plus commune; il savait seulement lire et écrire. Il vivait dans la misère, ou du moins subvenait difficilement aux besoins de la vie en exerçant à Évreux le métier de vannier, quand on lui apprit qu'il avait un cousin dont le nom était célèbre, et qui d'ailleurs pouvait changer sa triste situation. Il se rendit à Paris vers la fin de 1756, et se présenta chez Fontenelle. Ignorant probablement qu'il y avait eu dans sa famille un grand homme qui portait les mêmes nom et prénom que son aïeul, il s'annonça comme petit-fils de Pierre Corneille. Fontenelle et les personnes qui entouraient

[1] Celui dont nous avons déjà parlé p. 184.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet; Amsterdam, 1759, in-12, p. 308, 427 et suiv.

ce vieillard presque centenaire le prirent pour un aventurier qui voulait se faire passer pour descendant de l'auteur de *Cinna*, et le congédièrent sans chercher une explication que l'ignorance du réclamant ne lui permettait pas de donner lui-même.

Fontenelle mort, J.-F. Corneille et ses deux sœurs intentèrent le procès dont nous venons de parler contre les légataires du testateur. Ils furent dirigés et défendus par l'avocat Dreux du Radier, qui fit paraître en leur faveur un Mémoire où, en établissant la généalogie du grand-père de ses clients, il établit fort mal celle du grand Corneille [1] (10). L'avocat de la partie adverse, répondant par un *factum* à ses moyens de droit, ne releva pas ses erreurs de fait; il en partagea même quelques-unes, entre autres celles de croire, ce qu'on croyait du reste généralement alors, que toute descendance de notre auteur était éteinte.

J.-F. Corneille, mal conseillé, refusa d'entrer en arrangement [2] (11). Il vit les tribunaux repousser ses prétentions. Un secours qui lui fut volontairement accordé par les légataires de Fontenelle et un petit emploi qu'on parvint à lui procurer le firent vivre à grand'peine, pendant quelque temps, lui et sa fille, alors âgée de seize ans environ (12). Mais bientôt, le secours épuisé, l'indigence l'écrasa de nouveau de

[1] *Mémoire pour Corneille*, par M. Dreux du Radier, 1758, in-4°.

[2] *Ode et lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille*, par M. Le Brun; Genève et Paris, 1760, p. 6, note.

tout son poids. Instruits de la fâcheuse position d'un héritier du nom du grand Corneille, les Comédiens-Français lui accordèrent, le 10 mars 1760, avec un empressement qui doublait le mérite du bienfait, une représentation composée de *Rodogune* (13). Une foule de personnes de tout rang voulurent concourir à cette bonne œuvre. La recette s'éleva à 6,000 francs environ, dont le bénéficiaire consacra partie à acquitter des dettes qu'il avait été obligé de contracter, et partie à faire entrer sa fille à l'abbaye Saint-Antoine, pour qu'elle y reçût une éducation digne de son nom [1].

On ne se dissimulait pas que ces ressources n'étaient que précaires, et que, pour l'avenir de cette famille, il fallait lui en trouver de plus durables. Le Brun, surnommé depuis le Pindarique, eut l'idée d'alléger les charges du père et d'assurer l'existence de la fille en engageant Voltaire à se charger de celle-ci (14). Il adressa donc à l'auteur de *Zaïre* une ode, où l'on retrouve ses qualités et ses défauts, qu'il terminait en faisant adroitement dire par l'ombre de Corneille à sa jeune parente :

Dis-lui que si Mérope eût devancé Chimène,
De son chaos obscur dégageant Melpomène,
Sans doute il eût brillé de l'éclat dont j'ai lui ;
S'il eût été Corneille, et si j'étais Voltaire,

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, p. 433 et suiv. — *Ode et lettres à M. de Voltaire*, par Le Brun, p. 21, note.

Généreux adversaire,
Ce qu'il fera pour toi, je l'eusse fait pour lui.

« Je vous ferais, Monsieur, lui répondit Voltaire, attendre ma réponse quatre mois au moins si je prétendais la faire en aussi bons vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre Ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume.

« Je suis vieux, j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques-uns ; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin comme de sa fille : je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle...

« Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier jusqu'au dernier jour de ma vie de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid* [1]. »

[1] Lettre du 5 novembre 1760.

Cette généreuse proposition ne pouvait qu'être accueillie avec reconnaissance, elle le fut; mais nous n'avons pas besoin de dire que le fanatisme et l'envie n'épargnèrent nulle intrigue pour qu'on refusât de Voltaire, au nom de mademoiselle Corneille, le sort inespéré qui lui était offert. Ces âmes passionnées et basses s'inquiétaient peu de la replonger dans la misère, dont elles ne l'eussent certes jamais tirée; elles ne voulaient que priver de la gloire de ce nouveau bienfait celui seul qui en était capable. L'auteur de *l'Année littéraire* [1], Fréron, se permit les plus lâches, les plus coupables assertions, et l'on eut la douleur de voir un descendant de Thomas Corneille, l'abbé de La Tour-du-Pin, prendre part à ces menées honteuses [2].

Malgré les déboires sans nombre dont on chercha à l'abreuver à cette occasion, bien qu'il eût acquis la certitude que cette jeune personne, qu'on lui avait d'abord, par un pardonnable mensonge, présentée comme petite-fille du grand Corneille, n'appartenait pas à la descendance de ce grand homme, Voltaire s'attacha avec l'intérêt le plus paternel à sa protégée. Dès le principe, il la mit à l'abri du besoin en constituant sur sa tête une rente de 1500 livres [3]. Quelque temps

[1] 1760, t. VII, p. 163 et suiv.

[2] Lettres de Voltaire à M. D'Argental, des 16 décembre 1760 et 26 janvier 1763. — *Correspondance de Grimm*, 1er décembre 1760, édit. de Furne, t. II, p. 470.

[3] *Correspondance de Grimm*, t. III, p. 466. — Lettre de Voltaire à M. D'Argental, du 16 décembre 1762.

après, il entreprit, pour ainsi dire, de faire valoir son patrimoine, en annonçant à son profit une édition des *Œuvres de Corneille avec commentaires.* Enfin, au moyen de ces avantages et de ces espérances, consolidées encore d'une dot de 20,000 livres et de l'engagement de partager sa maison avec le jeune ménage, il la maria, au commencement de 1763. « Je vous donne avis, mon cher ami, écrivait-il à M. de Chenevières, que je marie mademoiselle Corneille. Je deviens aveugle, mais ce n'est pas moi qui jouerai dans cette affaire le rôle de l'Amour; c'est un jeune gentilhomme de mon voisinage, M. Du Puits, dont les terres touchent les miennes. Il a environ 8,000 livres de rente; il est sage et doux, fort aimable, fort amoureux et fort aimé. Je me flatte qu'ils seront tous deux heureux chez moi; leur bonheur fera le mien : je finis ma vie en vrai patriarche [1]. »

Cette rente et cette dot étaient constituées, cette union était formée, et le produit futur de la souscription, quel qu'il dût être, garanti à M. Du Puits, quand un autre Corneille vint se présenter aux Délices. C'était Claude-Étienne, que nous avons laissé en pension à Nevers, et qui, maltraité par un instituteur las de ne rien recevoir des parents de son élève, avait pris la fuite. On l'avait cru mort; Voltaire va nous apprendre la vie qu'il avait menée : « C'est réellement l'arrière-petit-fils de Pierre..... Il a été soldat,

[1] Janvier 1763.

déserteur, manœuvre, et d'ailleurs fort honnête homme. En passant par Grenoble, il a représenté son nom et ses besoins à M. de M*** [1], que vous connaissez. Ce président, qui est le plus généreux de tous les hommes, ne lui a pas donné un sou, mais il lui a conseillé de poursuivre son voyage à pied et de venir chez moi, l'assurant que ce conseil valait beaucoup mieux que de l'argent, et que sa fortune était faite. Claude-Étienne lui a représenté qu'il n'avait que 4 livres 10 sous pour venir de Grenoble aux Délices. Le président a fait son décompte et lui a prouvé qu'en vivant sobrement il en aurait encore de reste à son arrivée. Le pauvre diable arrive mourant de faim, et ressemblant au Lazare ou à moi. Il entre dans la maison et demande d'abord à boire et à manger, ce qu'on ne trouve point chez le président de M***. Quand il est un peu refait, il dit son nom et demande à embrasser sa cousine; il montre les papiers qu'il a en poche : ils sont en très-bonne forme. Nous n'avons pas jugé à propos de le présenter à sa cousine ni à son cousin, M. Du Puits, et je crois que nous nous en déferons avec quelque argent comptant. Il descend pourtant de Pierre Corneille en droite ligne, et mademoiselle Corneille, à la rigueur, n'est rien à Pierre Corneille. Nous aurions pu marier Marie à Claude-Étienne sans être obligés de demander une dispense au pape; mais comme M. Du Puits

[1] François-Jean-Baptiste de Barral de Montferra.

est en possession et qu'il s'appelle Claude, l'autre Claude videra la maison. Voilà, je crois, ce que nous avons de meilleur à faire.

« On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins-germains de *Pertharite,* qui viendront l'un après l'autre demander la becquée; mais Marie Corneille est comme Marie sœur de Marthe : elle a pris la meilleure part [1]. »

On s'est beaucoup récrié contre Voltaire de ce qu'il n'avait pas assuré le sort du dernier arrivé. *Le canon était tiré*, a dit quelque part Geoffroy. Fallait-il donc dépouiller M. Du Puits du produit des souscriptions, qui s'éleva, il est vrai, à 52,000 livres (15), mais sans l'espoir duquel sa famille, fort aisée, avait bien laissé voir qu'elle n'eût pas consenti à une alliance avec la fille d'un pauvre facteur de la petite poste, quelle que fût d'ailleurs l'illustration de son nom [2]? Exigeait-on, d'un autre côté, que Voltaire constituât de nouvelles rentes à autant de Corneille qu'il s'en pourrait présenter? Il avait, ce nous semble, rendu un assez bel hommage à ce grand nom; il avait donné à la France, au pouvoir, un assez bel exemple; sa dette volontaire avait été largement acquittée. Est-ce à lui qu'il faut s'en prendre s'il n'eut pas d'imitateurs? Claude-Étienne fut congédié par lui avec de l'argent comptant : c'est, aux yeux de ses censeurs, un mau-

[1] Lettre à M. D'Argental, du 9 mars 1763.

[2] Lettres de Voltaire à M. D'Argental, des 26 janvier et 15 février 1763.

vais traitement, dont nul d'entre eux sûrement ne se fût rendu coupable.

Voltaire a oublié de comprendre le mariage dans l'énumération des malheurs de Claude-Étienne. C'en était un bien véritable pour cet homme, dans une position que la naissance de deux fils et de deux filles ne put manquer d'aggraver encore. Sa sœur, qui était demeurée au couvent de Nevers, et qu'avaient soutenue la persévérante bienfaisance de M. de Malesherbes et une pension sur les fermiers généraux, prit avec elle une de ses deux nièces. M. de Malesherbes, qui servait de tuteur à cette jeune personne, obtint pour elle, en 1785, une pension de 300 francs sur la cassette du roi ; Collin d'Harleville lui en fit avoir une seconde de la Comédie-Française. C'est cette dernière demoiselle Jeanne-Marie Corneille qui, luttant à elle seule contre les malheurs dont ses frères, pères l'un de huit enfans, l'autre de cinq, ont été accablés, a servi de seconde mère à ces treize orphelins, n'ayant pour tout héritage qu'un nom illustre (16).

Napoléon, qui avait fait admettre les fils dans des lycées, n'avait pas dissimulé son dessein de réparer d'une éclatante manière envers tous ces descendants directs la trop longue et trop coupable indifférence de l'autorité. Son ministre de l'intérieur, qui n'avait pas bien saisi en cette circonstance sa grande et généreuse pensée, lui soumit en 1813 un projet de décret portant : « Nous accordons à la demoiselle Catherine Corneille, fille de Louis-Ambroise, et à la demoiselle

Marie-Alexandrine Corneille, fille de Jean-Baptiste-Antoine, toutes deux descendant en ligne directe de Pierre-Corneille, 1° à la première, une pension annuelle et viagère de 300 francs; 2° à la seconde, également une pension annuelle et viagère de 300 francs ».

Napoléon écrivit de sa main sur cette minute conservée aux Archives de l'Empire : « Paris, 24 mars 1813. Ceci est indigne de celui dont nous ferions un roi. Mon intention est de faire baron l'aîné de la famille avec une dotation de 10,000 francs; je ferai baron l'aîné de l'autre branche et une dotation de 4,000 francs, s'ils ne sont pas frères. Quant à ces demoiselles, savoir leur âge et leur accorder une pension telle qu'elles puissent vivre [1]. » Comme tant d'autres, cette grande pensée n'a pu recevoir son exécution, et une pension très-faible, que sa division rend plus insuffisante encore, est tout ce que la France accorde aujourd'hui à la mémoire de l'écrivain dont la vie entière fut consacrée à sa gloire (17).

Rouen, qui se montra toujours digne par son admiration d'être le berceau de ce grand homme, a vu proposer dans son sein son éloge quarante ans avant que l'Académie française ait songé à le mettre au concours. Ce fut le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, qui, en 1768, fit les fonds de ce prix, et Gaillard qui le remporta. Nous ne dirons rien de son dis-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'Empereur, édition in-4°, t. XXV, p. 140.

cours, non plus que de celui du vertueux et infortuné Bailly, qui obtint l'accessit. On pouvait faire preuve de talent et d'esprit, et rester fort au-dessous du sujet; il n'est que trop certain que ni l'un ni l'autre concurrent ne s'éleva à sa hauteur (18).

En 1808, la classe de littérature de l'Institut ayant proposé le même éloge pour prix d'éloquence, vit de nombreux rivaux se disputer la couronne (19) [1]. Son choix ne put être incertain. Un orateur se présenta, qui a donné lieu au cardinal Maury de dire dans son *Essai sur la chaire* : « Un tel début ne promet pas seulement, il montre un écrivain qui saura soutenir dans cette carrière la gloire de notre nation. Il me semble que le grand Corneille n'avait pas encore été si bien loué. On ne pouvait ni l'apprécier avec plus d'esprit et de goût, ni le célébrer avec plus de raison et d'éloquence. Ce discours, qui se fait remarquer par des beautés du premier ordre, doit ranimer la vieille admiration des Français pour le créateur d'*Horace* et de *Cinna*. » Son auteur, Victorin Fabre, fut couronné.

Dès 1802, une simple société littéraire de Rouen, qui s'était placée sous le patronage de Corneille, avait exprimé le regret que, dans une ville où son souvenir était partout, sa statue ne fût nulle part. En 1805, elle avait répété son vœu pour l'érection d'un monument. Son appel fut sans écho ; mais cette indifférence in-

[1] Voir ci-après, dans la première partie de la *Bibliographie*, la liste des *Éloges* imprimés à cette époque.

grate ne lassa pas sa persévérance, et à vingt-trois ans de là, en 1828, elle nomma une commission pour organiser une souscription à laquelle Rouen et la Normandie ne furent pas seules appelées, car il ne s'agissait pas là d'une renommée municipale ou provinciale, mais d'une des plus grandes illustrations françaises :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

Les nobles efforts de la Société d'émulation de Rouen cessèrent enfin d'être vains. Sa voix trouva de nombreux échos, son appel fut entendu, et le 17 octobre 1834 s'inaugurait, sur le terre-plein du pont de cette ville, la statue du plus glorieux de ses enfants (20).

Le récit qu'on vient de lire, quelque étendue qu'il ait déjà, ne formerait qu'une bien faible partie de notre ouvrage, si nous voulions consigner ici et discuter l'un après l'autre les mille et un jugements qu'ont portés de Corneille les écrivains qui avaient le droit de l'admirer, ou ceux qui ont cru avoir mission pour faire de lui le sujet de leurs appréciations. Mais si la tâche serait pénible pour nous, l'exposé en serait pour nos lecteurs long et fastidieux. Que de considérants ridicules pour quelques arrêts bien rendus ! On en trouverait peu d'aussi vrais que l'image originale dont Molière se servait pour rendre l'intermittence du génie de son ami : « Il a un lutin qui vient de temps en temps lui souffler d'excellents vers, et qui ensuite le laisse là en disant : *Voyons comme il s'en tirera quand il sera seul ;* et il ne fait rien qui vaille,

et le lutin s'en amuse [1]. » On en trouverait peu d'aussi naïfs, comme d'aussi flatteurs, que l'étonnement de Chapelain, de ce que « un homme qui avait fait de si beaux vers ne savait pas l'art de la versification, et de ce que la nature agissait purement en lui [2]. »

Bornons-nous au rapide énoncé des divers plaidoyers échangés dans un procès depuis bien longtemps entamé, et que nous n'avons pas la prétention de croire terminer aujourd'hui : celui du rang à assigner à Corneille et à Racine. Nous avons vu que du vivant de notre auteur cette lutte avait été déjà plus d'une fois engagée ; sa mort, loin d'en diminuer la vivacité, sembla même l'accroître encore.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, publiés en 1688, a dit, avec plus d'esprit que de justesse, que « Racine peint les hommes comme ils sont, et Corneille tels qu'ils devraient être. » On a trouvé l'opposition jolie, et on a répété le mot sans trop se demander si toutes les femmes devraient être comme l'Émilie de *Cinna*, ou comme la Cléopâtre de *Rodogune*.

En 1691, Fontenelle, dans son discours de réception à l'Académie, se félicita de « tenir par le bonheur de sa naissance à un grand nom qui, dans la plus noble espèce des productions de l'esprit, *efface* tous les autres ». Le mot dut blesser Racine, et c'était surtout le but que se proposait le récipiendiaire,

[1] *Éloge de Despréaux*, par D'Alembert, note 12.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 136. Segrais disait la même chose pour son compte. *Ibid.*, p. 55.

qui avait à se venger des efforts que Boileau et lui avaient tentés pour traverser son élection.

Cette injustice ne tarda pas à en provoquer d'autres du parti contraire. Bientôt la discussion prit un caractère d'aigreur, et des épigrammes furent lancées contre La Bruyère, qui, s'asseyant, en 1693, parmi les Quarante, dit, à son tour, en parlant de Racine : « Quelques-uns ne souffrent pas que Corneille lui soit préféré, quelques autres même qu'il lui soit égalé. Ils en appellent à l'autre siècle ; ils attendent la fin de quelques vieillards qui, touchés indifféremment de tout ce qui rappelle leurs premières années, n'aiment peut-être dans *Œdipe* que le souvenir de leur jeunesse. »

Fontenelle ne resta pas en arrière ; il fit la même année un *Parallèle de Corneille et de Racine,* dont les onze points tendent à prouver l'éminente supériorité de son oncle.

Boileau, aux yeux duquel Corneille n'était plus, comme aux yeux de son campagnard discoureur, *que joli quelquefois* [1] ; Boileau, qui, assure-t-on, en voulait surtout à Perrault de ce que, dans son *Poëme de Louis-le-Grand,* il avait fort loué Corneille, et n'avait rien dit de Racine [2] ; Boileau, dans un quatrain-épigraphe pour le portrait de ce dernier, lui fit

Balancer Euripide et surpasser Corneille.

[1] Satire du Festin.
[2] *Éloge de Perrault*, par D'Alembert.

La crainte de causer trop de clameurs le détermina à transposer les deux verbes. « Mais, disait-il, assure Brossette, je ne serais point fâché que dans la suite des temps quelque critique se donne la licence de rétablir mon vers de la manière que je l'avais fait. »

Racine, au contraire, ne cessa pas de se montrer juste envers la mémoire et le génie de Corneille. Jamais il ne démentit sa réponse au discours de Thomas [1], et il répéta même plus d'une fois à son fils ce que nous l'avons déjà entendu dire [2] : « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens. »

Malgré ce noble aveu d'un rival, les critiques modernes n'ont pas voulu, tout usée que fût la question, renoncer à ces vains parallèles. Il en est même qui, pour varier leurs plaisirs, ont comparé Fléchier à Racine et Bossuet à Corneille. On a répondu avec raison qu'on ne pouvait être plus différents que les deux premiers, et moins se ressembler que les deux autres [3].

Voltaire, auquel un mouvement généreux n'avait pas permis de calculer combien la tâche de commenter Corneille, fastidieuse et pénible pour tout autre, devait l'être surtout pour un esprit aussi mobile que le sien ; Voltaire, dans tous ces débats, se prononça, et toujours de bonne foi, de manière à satisfaire comme à mécontenter chaque parti. Lorsqu'il com-

[1] Voir précédemment page 111.
[2] Voir précédemment page 107.
[3] *Éloge de Fléchier*, par D'Alembert.

mença son travail, il écrivait à madame Du Deffand qu'il « aimait passionnément à commenter Corneille, car il a fait l'honneur de la France dans le seul art peut-être qui met la France au-dessus des autres nations [1]. »

Dix-huit mois s'écoulent; le commentateur, que ne soutient plus la première ardeur d'une action vertueuse, se trouve tout entier sous l'influence de son caractère inconstant. Combien lui pèse alors ce qui naguère lui offrait tant d'attrait! « Corneille m'ennuie... Quel exécrable fatras que quinze ou seize pièces de ce grand homme! Pradon est un Sophocle en comparaison, et Danchet un Euripide. Comment a-t-on pu préférer à un homme tel que Racine un rabâcheur d'un si mauvais goût [2]! » Voltaire nous a dit son secret : il était ennuyé.

Vauvenargues ne nous a pas non plus caché le sien. Il maltraite fort Corneille; mais il avoue qu'il doit à Voltaire le peu de connaissance qu'il a de la poésie.

La Harpe, qui n'a pas autant de naïveté, et qui d'ailleurs n'avait en lui rien autre chose que son organisation qui s'opposât à ce qu'il sentît le grand, le sublime et parfois le naïf du génie de Corneille; La Harpe a déclaré que *l'admiration n'est jamais théâtrale;* qu'*on peut douter si Corneille était né avec un génie vraiment dramatique*, et qu'*il ne savait pas exci-*

[1] Lettre du 18 novembre 1761.
[2] Lettre à M. D'Argental, du 19 février 1763.

ter ces touchantes émotions que nous allons tous chercher au théâtre. Plaignons l'homme auquel il n'avait pas été donné de sentir que chez l'auteur d'*Horace* l'admiration n'est pas séparée de la pitié et de la terreur, qui n'a pas découvert le génie dramatique dans *Rodogune,* et qui a vainement demandé des émotions touchantes au *Cid,* à *Polyeucte.*

Arrêtons-nous ici : le génie de Corneille a été trop bien apprécié, sa prééminence sur les rivaux qu'il s'est créés a été trop bien établie par son panégyriste, pour que nous y revenions dans ce récit purement historique. Ce n'est pas son éloge littéraire que nous avons entrepris d'écrire, mais sa vie, qui est encore un éloge. Bornons-nous à répéter du successeur de Garnier et de Hardy : « Le génie est comme les immortels d'Homère : ils font trois pas, et touchent aux bornes du monde. »

FIN.

NOTES

NOTES

DU LIVRE TROISIÈME.

(1) M. Deville, mis sur la voie par le renseignement que nous avait fourni M. P.-A. Corneille pour notre première édition, comme par les indications renfermées dans la note 31 du Livre III, s'est trouvé à même de faire part en 1840, à l'Académie de Rouen, des résultats de recherches faites par lui sur un registre de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen. La découverte la plus intéressante, la plus directement relative à notre auteur, est celle de l'état des recettes et dépenses de cette paroisse pour l'année écoulée de Pâques 1651 à Pâques 1652, remplissant trente-trois pages entières, toutes de sa main, et précédant le compte rendu par lui à ses confrères de la fabrique, comme trésorier en charge. Voici l'intitulé dudit compte :

« Compte et état de la recette, mise et dépense que Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat de Sa Majesté aux siéges généraux de la table de marbre du palais, à Rouen, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Sauveur dudit Rouen, a faite des rentes, revenus et deniers appartenant à ladite église, et ce pour l'année commençant à Pâques mil six cent cinquante et deux, par lui présenté à messieurs le curé et trésoriers de ladite paroisse, à ce que pour sa décharge il soit procédé à l'examen dudit compte et clausion d'icelui. »

A la suite du compte rendu par Pierre Corneille est inscrit au registre, sous la date du lundi 1er avril 1652, le quitus, qui

lui est délivré par le curé et les trésoriers de la paroisse, et qui est signé par ceux-çi et par Corneille.

Vient après, sous la même date, la note suivante :

« Il a été donné par le sieur Corneille au trésor de ladite église un drap de veloux noir mortuaire, pour lequel madamoiselle sa mère a contribué de la somme de cent livres qu'elle a donnée audit trésor, parceque ledit sieur Corneille aura la faculté de s'en servir pour eux et sa famille et domestiques, sans pour ce payer aucune chose, la même faculté demeurant à messieurs les trésoriers, leurs veuves et enfants seulement ; et où ledit drap mortuaire serait baillé ou prêté à aucun, ce qui ne se fera que du consentement de monsieur le curé ou de monsieur le trésorier en charge, il sera payé et donné audit trésor par chaque fois soixante sols au moins, et ce pour ceux de ladite paroisse seulement, à réserve des parents dudit sieur Corneille qui l'a donné, et ce au troisième degré avec ceux qui portent le nom. »

M. Deville ajoute : « Ce don prouve que Corneille avait à cette époque l'intention de vivre et de mourir à Rouen. Il en fut autrement. Le drap mortuaire de veloux noir de l'église Saint-Sauveur ne couvrit pas les restes du grand poëte ; Saint-Roch, à Paris, devait voir ses funérailles. » (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1840 , p. 276 et suivantes.)

Dans les lettres de Corneille on en trouve une au R. P. Boulart, portant pour date : « A Rouen, la veille de Pâques (30 mars) 1652, et commençant par ces lignes, relatives au compte financier rendu par Corneille :

« Mon révérend Père, je reçus votre paquet mercredi dernier et avais résolu de différer à vous en remercier après les fêtes, d'autant que les dévotions ordinaires de la Semaine-Sainte et les embarras où je suis maintenant comme marguillier de ma paroisse, qui dois rendre compte de mon ad-

ministration dans deux ou trois jours, ne me donnent point le loisir de lire aucune chose, etc. »

(2) On lit dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1862-1863, p. 404 : « Une pièce inédite, due aux recherches, toujours si précieuses, de M. de Beaurepaire, a achevé de mettre en relief combien était simple et modeste l'intérieur de la maison dans laquelle s'écoula la jeunesse du grand poëte. C'est un reçu donné, le 25 juin 1644, par son frère Antoine... à Mme Corneille, sa mère, et contenant la nomenclature de divers objets mobiliers qu'il avait dû lui emprunter, quand il alla prendre possession de la cure de Fréville, n'ayant pas le moyen de les acheter.

« Je soussigné, prieur curé de Fréville, connais et confesse « avoir reçu de mademoiselle Corneille, ma mère, une dou- « zaine d'assiettes et demi-douzaine de plats, le tout de fin « étain, plus trois douzaines de serviettes dont il en a une « douzaine de doubleuvre et deux nappes de lin et un dou- « blier. Une casaque de drap noir qui était à feu mon père ; « une grande table qui se tire des deux côtés et deux formes « (bancs) ; une toile de lit de ces étoffes jaunes imprimées. « Tous lesquels meubles elle m'a prêtés, en ma nécessité, « lorsque j'ai été demeurer à Fréville, et lui promets lui res- « tituer ou à elle ou à mes frères, toutes fois et quantes. « Fait ce samedi vingt-cinquième jour de juin mil six cent « quarante-quatre. — F. Antoine CORNEILLE. »

(3) Voici les noms des enfants qui naquirent du mariage de Corneille et de Marie de Lampérière :

1° Marie Corneille, née le 10 janvier 1642, morte le... ;

2° Pierre Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, baptisé le 7 septembre 1643 à la paroisse Saint-Sauveur de Rouen, décédé à Paris, le 30 janvier 1698, à l'âge de cinquante-quatre ans, et non à cinquante-deux, comme l'énonce à tort son acte de décès, imprimé

précédemment tome I, p. 194; il eut pour parrain son oncle Antoine Corneille;

3° .... Corneille, lieutenant de cavalerie, né le ...; tué au siége de Grave, en 1674;

4° (Charles) Corneille, né le... (1653), mort en... (1667[1]) — c'est celui sur la mort duquel La Rue a fait une pièce de vers latins;

5° Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, né le..., mort en 1699;

6° Marguerite Corneille, religieuse dominicaine, née le.... morte le...

Les lacunes sans nombre qui interrompent les registres d'alors ont empêché M. P.-A. Corneille de réunir, malgré ses recherches, des renseignements plus complets.

Le *Mercure galant* d'octobre 1684, p. 78, dit seulement de Corneille : *Il a eu trois fils*. Puis il désigne ces trois fils, et omet Charles Corneille, celui qui naquit réellement le troisième, sans doute parce qu'il mourut encore enfant. Il ne parle également pas des deux filles du poëte, Marie et Marguerite.

(4) L'Allemand Klotzius, dans son ouvrage *De libris auctoribus suis fatalibus*, Lipsiæ, 1768, cite Corneille comme auteur de *l'Occasion perdue et recouvrée*.

(5) « Lors de la publication des *Poésies* de Cantenac, M. le premier président de Lamoignon envoya chercher le libraire, Théodore Girard, et lui ordonna d'ôter cette pièce de tous les exemplaires qui lui restaient. Il n'en avait vendu encore qu'un petit nombre. Ce recueil parut d'abord en 1662, c'est-à-dire *onze ans après les vingt premiers chapitres de l'*IMITATION. Il est divisé en trois parties. C'est à la fin de la première, entre les pages 102 et 103, qu'était placée *l'Occa-*

[1] Tout ce qui se trouve entre parenthèses est présumé par M. P.-A. Corneille, d'après différents renseignements.

sion perdue et recouvrée, formant un cahier postiche de quatorze pages, dont les chiffres ne se rapportent point au corps du recueil, ce qui pourrait donner à croire que le libraire n'avait pas inséré cette pièce dans tous les exemplaires, et qu'il ne la livrait qu'aux personnes auxquelles il croyait pouvoir se fier. Toutefois, elle est indiquée dans la table des matières. » (*Mélanges historiques et philologiques* de Michault, t. I, p. 47 et suiv.)

L'Occasion perdue et recouvrée commence le recueil intitulé l'*Élite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps, augmentées de nouveau*, in-12 de 94 pages (sans nom de ville ni d'imprimeur). Cette pièce se trouve aussi en tête du *Recueil des pièces du temps, ou Divertissements curieux*, etc., La Haie, Jean Strik, 1685, in-12; dans les *Poésies gaillardes et héroïques de ce temps, imprimées cette année* (sans date, nom de ville ni d'imprimeur), petit in-12; et encore dans les *OEuvres diverses de M. de Grécourt*, 1780, t. III, p. 68.

Nous avons aussi vu cette pièce imprimée séparément, mais sans titre, et d'une impression qui nous paraissait assez moderne. Bien qu'elle se rattache étroitement à notre sujet, elle ne peut trouver place ici, attendu son extrême licence.

Un libraire de Paris, que le même scrupule ne pouvait retenir, car il avait entrepris une collection immonde à laquelle la police correctionnelle a dû mettre fin, pensa que le nom de Corneille couvrirait sa honteuse spéculation, et fit imprimer à 320 exemplaires, sous le titre de *l'Occasion perdue recouverte, par Pierre Corneille* (Paris, 1862), cette triste pièce. Il a demandé à un ingénieux érudit, bien connu pour ses paradoxes bibliographiques, et qui, de la meilleure foi du monde, a toujours tout prêts des volumes d'œuvres inédites et non recueillies de nos grands classiques, son sentiment sur cette attribution. Bien entendu la conclusion a été que c'est un chef-

d'œuvre ; qu'il est incontestablement de Corneille ; que ce poëte n'a jamais rien composé qui lui fît plus d'honneur ; et la plaisanterie se prolonge un volume durant. Nous ne nous croirions pas le droit de la dire risquée, si l'érudit ne nous y avait autorisé, nous pourrions dire forcé, en exprimant un prétendu regret que nous n'eussions pas donné notre avis sur cette question. Tout ce qui précède dans notre texte comme dans la présente note a été déjà imprimé dans nos deux éditions antérieures. Nous nous sommes donc depuis longtemps prononcé par avance sur ce que M. P. L. nous fait l'honneur de « soumettre à notre jugement éclairé et consciencieux ».

(6) Nicole, dans un traité *De la Comédie* (publié en 1659, puis réimprimé dans les *Essais de morale*, t. III), cite plusieurs exemples tirés des tragédies de Pierre Corneille, pour prouver que, malgré les efforts du poëte à rendre ses pièces pures, elles sont contraires à la morale de l'Écriture, et propres à corrompre les cœurs en leur inspirant des sentiments profanes. C'est cette condamnation qui a fait dire à Boileau, dans son *Art poétique*, chant IV :

> Je ne suis pas pourtant de ces tristes esprits,
> Qui, bannissant l'amour de tous chastes écrits,
> D'un si riche ornement veulent priver la scène,
> Traitent d'empoisonneurs et Rodrigue et Chimène.

(*OEuvres de Boileau*, avec un commentaire par M. de Saint-Surin, t. II, p. 290 et 291.)

(7) Le succès de la traduction de l'*Imitation* fut si grand, qu'il fit connaître le nom de Corneille de gens jusqu'auxquels *le Cid*, traduit cependant dans toutes les langues, ne l'avait pas fait arriver. Dans *le Nomenclateur littéraire*, catalogue chronologique des écrivains célèbres dans tous les temps et chez tous les peuples, ouvrage savant, écrit en latin par un professeur d'Utrecht, Pierre Corneille est cité seulement sous

l'année 1657. L'auteur regarde cette année comme l'époque de la première illustration de Corneille, parce que ce fut alors que l'on réimprima à Bruxelles la traduction de l'*Imitation.*

Voici les propres termes du *Nomenclateur littéraire :* « Circa hoc tempus jam inclarescere cœpit, quoniam Thomam Kempisium *De Imitatione Jesu Christi* iterum francicis versibus loqui hoc anno Bruxellis jussit. » (*Christophori Saxi Onomasticon litterarium,* pars quinta, 1785.)

(8) Il existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève une collection de lettres écrites et de brochures publiées à l'occasion du procès auquel donna lieu la question de savoir quel est l'auteur de l'*Imitation.* Elle forme un volume rangé dans les manuscrits, et ayant pour titre *Recueil de pièces pour prouver que Thomas a Kempis est l'auteur de l'Imitation.* (D. f. 11, in-fol.). C'est dans ce recueil que M. Célestin Port a trouvé quatre lettres autographes de Corneille, imprimées d'abord t. III de la 3e série de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. 349 et suivantes.

(9) Cette élégie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart (feuillet 911 du t. IX); elle porte en titre : *Sur le départ d'Iris,* et on lit en marge la note suivante de Conrart : « 1658. — C'est une jeune comédienne fort belle nommée la Du Parc, autrement *la Marquise.* »

Sur le feuillet 915 du même volume on trouve une pièce qui est signée du nom de Thomas Corneille, et qui a pour titre : « 1658. — *Déclaration d'amour à Iris* :

Iris, je vais parler, c'est trop de violence... »

En marge : « C'est la même comédienne pour qui Corneille l'aîné a fait une autre élégie. »

Ces deux pièces furent imprimées en 1660, dans la cinquième partie des *Poésies choisies* dites *Recueil de Sercy,* pages 79 et 83. Toutes deux sont mises sous le nom de Corneille, sans

désignation d'*aîné* ou de *jeune*. L'éditeur, prenant l'appellation pour un titre, a intitulé la première : *Sur le départ de madame la Marquise de B. A. T.*

Par une de ces piquantes espiégleries dans lesquelles il se complaît, le plus inventif des biographes de notre auteur avait fait la gageure d'arriver à persuader que ces vers avaient été faits par Corneille, non pas pour mademoiselle Du Parc, mais pour être mis dans la bouche de madame de Motteville, tournée en ridicule par une jeune marquise. Tout le monde prenant, sinon pour vraie, du moins pour sérieuse, cette assertion, a demandé sur quelle autorité on l'appuyait. M. Sainte-Beuve, l'éminent critique, s'est plus animé qu'un autre et a voulu qu'on lui dît quelle était la *grande famille de France* où l'inventeur prétendait avoir recueilli cette anecdote. On nous a raconté que le biographe, ravi, sinon d'avoir été cru, du moins d'avoir pu être pris un instant assez au sérieux pour être réfuté par un aussi illustre contradicteur, avait répondu avec gaîté : « Dans la famille d'Escarbagnas. »

(10) Voici la liste des pièces représentées pendant les six années que Corneille demeura éloigné du théâtre, de 1653 à 1659 :

Années.	Titres des pièces.	Noms des auteurs.
1653.	*Le Comte de Hollande.*	Pousset de Montauban.
—	*Indegonde.*	Le même.
1654.	*La généreuse ingratitude.*	Quinault.
1655.	*Anaxandre.*	Du Ryer.
1656.	*Osman.*	Tristan et Quinault.
—	*Les Coups d'amour et de fortune, ou l'Heureux infortuné.*	Boisrobert.
—	*Les Coups de l'Amour et de la Fortune.*	Quinault.
—	*La Mort de Cyrus.*	Le même.
—	*Timocrate.*	Thomas Corneille.
—	*Damon et Pythias.*	Chappuzeau.
1657.	*Le Mariage de Cambyse.*	Quinault.
—	*Amalazonte.*	Le même.
—	*Bérénice.*	Thomas Corneille.
1658.	*La Mort de l'empereur Commode.*	Le même.
1659.	*Le Fantôme amoureux.*	Quinault.
1659.	*Le Festin de Pierre, ou le Fils criminel.*	De Villiers.
—	*Ostorius.*	L'abbé de Pure.

On voit par ce tableau combien l'auteur d'*OEdipe* et de *Sertorius,* s'il n'était plus celui du *Cid* et de *Cinna*, se trouvait encore au-dessus des fournisseurs de la scène d'alors. Il n'est pas une des pièces que nous venons de citer dont le titre soit resté dans la mémoire publique.

(11) Loret, dans sa *Muse historique,* du 25 janvier 1659, enregistre de la manière suivante le succès de la première représentation d'*OEdipe :*

Monsieur de Corneille l'aîné
Depuis peu de temps a donné
A ceux de l'hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage ou besogne,
Ouvrage grand et signalé,
Qui l'*Œdipe* est intitulé,
Ouvrage, dis-je, dramatique,
Mais si tendre et si pathétique
Que, sans se sentir émouvoir,
On ne peut l'entendre ou le voir.
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte;
Jamais, dit-on, dans l'univers
On n'entendit de si beaux vers.
Hier donc la Troupe royale,
Qui tels sujets point ne ravale,
Mais qui les met en leur beau jour,
Soit qu'ils soient de guerre ou d'amour,
En donna le premier spectacle,
Qui fit cent fois crier miracle.
Je n'y fus point, mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie
Si merveilleuse et si hardie,
Et que les gens d'entendement
Lui donnaient, par un jugement
Fort sincère et fort équitable,
Le beau titre d'inimitable.
Mais cela ne me surprend pas
Qu'elle ait d'admirables appas,

Ni qu'elle soit rare et parfaite :
Le divin Corneille l'a faite.

(12) Loret, dans sa *Muse historique*, du 8 février 1659, avait ainsi mentionné cette représentation d'*OEdipe* au moment même où elle était donnée :

Durant qu'auprès de mes tisons
Ma muse se fonde en raisons,
Étant le jour où je besogne,
On joue, à l'hôtel de Bourgogne,
Ce poëme rare et nouveau
Que tout Paris trouve si beau
Et que tout bon esprit admire,
Devant le Roi, notre cher Sire,
Attiré par le bruit que fait
Cet ouvrage grand et parfait
Et d'excellence sans pareille,
Le dernier de monsieur Corneille.

Dans son numéro suivant, celui du 15 février, il ajoute :

. . . . *Œdipe*,
Qui des Majestés fut trouvé
Si beau, si fort, si relevé,
Et si plein de grandes paroles
Qu'il en eut très-bien des pistoles.

(13) Depuis huit jours les beaux esprits
Ne s'entretiennent dans Paris
Que de la dernière merveille
Qu'a produite le grand Corneille,
Qui, selon le commun récit,
A plus de beautés que son *Cid*,
A plus de forces et de grâces
Que *Pompée* et que *les Horaces*,
A plus de charmes que n'en a
Son inimitable *Cinna*,
Que l'*Œdipe*, ni *Rodogune*,
Dont la gloire est si peu commune,
Ni mêmement qu'*Héraclius*,

Savoir le grand *Sertorius*,
Qu'au Marais du Temple l'on joue,
Sujet que tout le monde avoue
Être divinement traité.

(*Muse historique* de Loret, du 4 mars 1662.)

(14) C'est encore à Loret (*Muse historique*, du 20 janvier 1663) que nous empruntons le compte rendu de la nouvelle pièce de Corneille, *Sophonisbe* :

Cette pièce de conséquence,
Qu'avec une extrême impatience
On attendait de jour en jour
Dans tout Paris et dans la cour,
Pièce qui peut être appelée,
SOPHONISBE RENOUVELÉE,
Maintenant se joue à l'Hôtel
Avec applaudissement tel
Et si grand concours de personnes,
De hautes dames, de mignonnes,
D'esprits beaux en perfection,
Et de gens de condition,
Que de longtemps pièce nouvelle
Ne reçut tant d'éloge qu'elle.
Je ne m'embarrasserai point
A déduire de point en point
Ses plus importantes matières
Ni ses plus brillantes lumières :
Pour dignement les concevoir
Il faut les ouïr et les voir.
Je veux pourtant dans notre histoire
Prouver son mérite et sa gloire
Par un invincible argument :
Car en disant tant seulement
Que cette pièce nompareille
Est l'ouvrage du grand Corneille,
C'est pousser sa louange à bout,
Et qui dit Corneille dit tout.

(15) On lit dans les *Nouvelles Nouvelles* de De Visé, troisième partie, page 166 : « Ah! vraiment j'oubliais de vous

dire que le pauvre Mairet est malade, et que l'on dit que c'est le dépit qu'il a de ce qu'on a refait sa *Sophonisbe*, qui lui cause cette maladie; celui qui l'a entrepris devait bien attendre qu'il fût mort, pour ne pas donner à des enfants, en présence d'un père âgé de quatre-vingt-quinze ans, la mort qu'il a prétendu leur donner; je crois toutefois qu'ils n'en auront que la peur. »

Les quatre-vingt-quinze ans ne sont là que pour exprimer combien la vogue de Mairet était vieillie et usée : car, né en 1604, c'est-à-dire deux ans seulement avant Corneille, il n'avait que cinquante-neuf ans lors de la représentation de la seconde *Sophonisbe*.

(16) « J'oubliais à vous dire, écrit Corneille à l'abbé de Pure dans sa lettre du 25 août 1660, que je ne prends d'exemples modernes que chez moi, et bien que je contredise quelquefois M. D'Aubignac et messieurs de l'Académie, je ne les nomme jamais, et ne parle non plus d'eux que s'ils n'avaient point parlé de moi. » Ce silence, que Corneille gardait par ménagement, n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé. D'Aubignac, calculant bien lui-même tout ce qu'on pourrait relever d'injustices dans ses critiques, prétendit, dans une note placée à la fin de sa *Dissertation*, que Corneille avait fait beaucoup d'améliorations à sa pièce entre la représentation et l'impression, et qu'il ne fallait pas s'étonner si l'on ne trouvait pas dans cette tragédie les fautes qu'il y signalait.

(17) « Ce poëme (*OEdipe*) est celui que l'on peut nommer en vérité son poëme d'or, non pas pour le mérite des vers, comme ceux qu'on attribue à Pythagore sont nommés *dorés*, mais pour le bon paiement qu'il en a reçu auparavant même d'y travailler...

» A l'exemple de cette statue de Memnon qui rendait ses oracles sitôt que le soleil la touchait de ses rayons, M. Corneille a repris ses esprits et sa voix à l'éclat de l'or qu'un

grand ministre du temps a fait briller dans l'obscurité de sa retraite; la couleur et le son de ce beau métal l'ont réveillé et remis sur le théâtre..... L'*OEdipe*, qu'un charme si grand et invincible fit naître dans sa solitude, a fort mal répondu au bruit de son nom et à l'attente du public, et si les Muses étaient de la juridiction de la Chambre de justice, on aurait droit de lui faire rapporter les grandes sommes de deniers qu'il a reçues du fonds de Sa Majesté, comme chose non due, ou du moins en modérer l'excès...

» Monsieur de Corneille, n'êtes-vous point un peu trop vain et trop sensible à l'argent de faire un si grand bruit de la gratification que vous avez reçue du Roi (voir précédemment page 24)? Les grâces d'un si grand prince, qui se sont faites dans le silence, doivent être ménagées avec plus de respect. Si vous étiez assez aveugle pour présumer que vous avez mérité ses bienfaits, ce serait en faire un paiement d'obligation, car ce qu'on mérite est dû, et vous rendriez par ce moyen le Roi redevable envers ceux qui véritablement le méritent mieux que vous. » (*Troisième et quatrième Dissertation*, pages 23-25 et 126.)

(18) Les pensions ou plutôt les gratifications aux hommes de lettres et aux savants, furent fixées par Louis XIV, au commencement de 1663. Le *Remercîment* de Molière, le *Remercîment* de Corneille et celui de Racine, sous le titre de *la Renommée aux Muses,* sont de 1663. Mais si Louis Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, assigne à cette mesure la date de 1664, c'est que les payements des gratifications ne furent en effet ordonnancés qu'en 1664, sur les fonds libres des *Bâtiments du roi.* (Voir les états de ces *Gratifications* de 1664 à 1683, dans les *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* publiés par M. P. Clément, t. V, p. 466 et suivantes.)

Voici quelques-uns des articles des listes assez longues de Costar et de Chapelain, dressées pour 1663.

LISTE DE COSTAR.

Ceux qui écrivent bien en français.

De Priézac. Il est fort savant, fort poli, fort aimé de M. le chancelier.

Mademoiselle de Scudéry. C'est elle qui a fait les romans de *Clélie* et de *Cyrus*. Vous pouvez juger d'elle par là.

Monsieur de Scudéry. Il a fait des romans admirables, et qui sont écrits merveilleusement. Il est à présent dans une haute dévotion.

Patru, avocat au parlement. Il écrit avec une grande politesse. Il est bien fait, et est fort honnête homme.

Pellisson. Il écrit fort bien en vers et en prose, et sait du grec et du latin, de l'italien, de l'espagnol. Il juge fort bien des ouvrages. Il est très-galant homme dans sa conversation et dans ses écrits. Quoiqu'il soit extrêmement difforme, il ne laisse pas de se faire aimer des dames, et quelqu'un lui applique ces vers d'Ovide :

> Non formosus erat, sed erat facundus Ulisses,
> Et tamen æquoreas torsit amore deas.

Traducteurs.

D'Ablancourt. Il a fait de belles traductions, peu fidèles à la vérité, mais écrites fort élégamment. M. Ménage a dit de lui :

> Le hardi D'Ablancourt, au style incomparable.

Il sait l'hébreu, le grec, le latin, l'italien et l'espagnol. Il est de la famille de MM. les Perrot, président et conseiller au parlement. Il est de la religion.

Poëtes français.

CHAPELAIN. Le premier poëte du monde pour l'héroïque.

CORNEILLE. Le premier poëte du monde pour le théâtre.

DE RACAN. Le premier poëte de France pour le satyrique [1]. Il a si peu de naturel pour le latin qu'il n'a jamais pu apprendre son *Confiteor*, et il dit qu'il est obligé de le lire lorsqu'il va à confesse [2]. Il est de la maison de Beuil; son père était chevalier des ordres du roi. Il a 40 ou 50,000 livres de rente.

DE GOMBAUD n'en a pas autant : il n'a pas plus de 200 écus de revenu. Il est huguenot, homme de grande vertu, et qui mériterait bien quelques bienfaits de Son Excellence.

[1] C'est-à-dire pour le genre bucolique. Le mot *satyrique* est pris là dans son acception primitive.

[2] Il s'était composé d'ailleurs un *Confiteor* à sa guise, inscrit de sa main, avec deux autres pièces, sur la garde finale de son propre exemplaire de la troisième édition de ses *Bergeries*, Paris, 1628, in-8°, que nous possédons et avons communiqué précédemment à M. Antoine de Latour. Il mérite d'être connu de notre lecteur :

Il n'est plus de lanterner ;
Nous revoici dans la semaine
Où toute âme qui n'est pas saine
A soin de se médeciner.

Monsieur, qui devez rafiner
Les doutes dont la mienne est pleine,
Vous m'ôteriez d'une grand'peine
Si vous pouviez les deviner.

Je n'entends point votre méthode ;
Ma conscience est à la mode,
Moitié figue, moitié raisin.

Entre vos mains je me résigne ;
Si j'ai fait tort à mon voisin,
J'ai fait plaisir à ma voisine.

Il est déjà fort vieux. C'est le poëte de France qui fait le mieux des sonnets et des épigrammes; il entend merveilleusement bien l'art poétique.

Furetière, procureur fiscal de Saint-Germain-des-Prés. Est présentement celui des poëtes français qui fait le mieux des satires; il fait aussi fort bien des épigrammes.

De Benserade. Ses vers ne sont pas fort bien tournés; mais ils sont si pleins d'esprit et ont un air si galant, qu'ils l'emportent au-dessus de tous les autres, au jugement de la cour.

De Montplaisir, beau-frère de feu M. Du Plessis-Bellière, lieutenant, comme je pense, dans Arras. Fait admirablement bien des vers amoureux, et il est estimé le premier poëte de France en ce genre-là.

L'abbé de Boisrobert. Il est connu de tout le monde.

Godeau, évêque de Vence. Outre ses poésies, qui font paraître un merveilleux génie, surtout en facilité et en abondance, il a écrit force choses en prose, et fort joliment.

Desmarêts. Le plus ingénieux des poëtes français, l'Ovide de son temps. Il s'est mis depuis peu à écrire sur l'Apocalypse.

De Brébeuf, gentilhomme normand. Il fait admirablement des vers français, comme sa traduction de Lucain le témoigne... Il n'est pas ignorant de la théologie. Vous le connaissez mieux que moi. Il s'est donné à monseigneur l'évêque de Coutances.

Scarron. Je ne vous dirai rien de lui; vous le connaissez pour son humeur. *Mais vous ne connaissez pas peut-être sa femme, qui est une des plus belles et des plus aimables personnes du monde* [1].

Colletet. Il fait d'assez bons vers. Il a imprimé diverses

[1] Demandée par Colbert, cette liste devait être mise par lui sous les yeux de celui qui depuis fut le successeur de Scarron, Louis XIV.

poésies. Il a fait les *Vies des poëtes français*, qui sont prêtes à imprimer. Il a besoin de bien. Il a épousé toutes ses servantes : il en a déjà usé trois ou quatre.

L'abbé Testu. Il fait assez bien des vers français; il a grande approbation dans les ruelles. Il prêche éloquemment, et est fort suivi.

Poëtes latins.

Magdelenet. C'est le premier poëte de France pour les vers lyriques. Il a fait imprimer diverses odes.

Moisant de Brieux, conseiller au parlement de Metz. Il fait fort bien des vers latins; il en a fait sur son coq qui sont excellents. Il demeure à Caen, où il tient académie de beaux-esprits.

Mathématiciens.

M. Gassendi. Il a fait plusieurs excellents livres... Il a eu depuis peu une dangereuse maladie, dont je crains qu'il ne puisse se guérir entièrement, étant déjà fort vieux. J'oubliais qu'il est professeur du roi en mathématiques : on lui destine pour successeur,

Roberval, natif de Roberval, village de Normandie, dont il a pris le nom, car il se nomme *Personne*. Il sait admirablement la géométrie, et joue merveilleusement aux échecs.

Pascal, d'Auvergne, grand mathématicien. Il a inventé un instrument de son nom, appelé Paschalin, par le moyen duquel on divise, subdivise et multiplie en un moment toutes sortes de sommes. Il a l'esprit admirable pour les mécaniques [1].

[1] Il est assez remarquable que l'auteur des *Lettres provinciales* ne soit cité ici que comme mathématicien. Cette liste dut être préparée dans la première moiti de l'année 1662, car Pascal mourut le 19 août.

LISTE DE CHAPELAIN.

Hédelin, abbé D'Aubignac. C'est un esprit de feu, qui se jette à tout, et qui se tire de tout, sinon à la perfection, au moins en sorte qu'il y a plus de lieu de le louer que de le blâmer. Il prêche, il traite de la poétique, il fait des romans profanes et allégoriques. On a vu des comédies de lui, et quelques sonnets assez approuvés. Il a pour cela une assez grande érudition, et son style n'est pas des pires. Il commença à se faire connaître par une contestation que Ménage et lui eurent ensemble sur une comédie de Térence, dont le procès a été publié.

Ménage. Plus savant qu'Hédelin dans les deux langues anciennes, mais beaucoup moins habile dans les choses et dans le raisonnement. Faisant seulement profession de critique pour le langage, et non pour le savoir, ni historique, ni poétique, ni philosophique. Aussi n'a-t-il jamais rien fait de lui-même qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'ont convaincu ceux avec qui il a eu affaire, et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant. Son ambition est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le français et dans l'italien, dans lesquelles langues il a affecté de faire des vers qui sont bons, parce qu'ils sont composés de lambeaux d'auteurs, que son travail et sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit et de sens, lui fournissent. Sa hardisse néanmoins, et l'assemblée qu'il tient chez lui une fois la semaine, lui donnent quelque rang entre les lettrés, qu'il se conserve avec le soin le plus grand du monde; toujours prêt de rompre avec ceux qui ne sont pas dans ses passions et dans ses sentiments. Il n'est capable d'aucune entreprise où il faille du dessein, de l'ordre, de l'haleine et de l'élévation, et tout son fait se réduit à une élégie, à une épître, à une épigramme. *La Vie de Mamurra* est une pure

copie de celle de Diogène Laerce, et n'est bonne que par là.

L'ABBÉ DE PURE est un homme qui a de la facilité dans le style, mais qui n'est pas encore achevé.

BOYER est un poëte de théâtre, qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession, sans que les défauts qu'on remarque dans le dessein de ses pièces rabattent de son prix : car les autres n'étant pas plus réguliers que lui, en cette partie, cela ne lui fait point de tort à leur égard. Il pense fortement dans le détail, et s'exprime de même; ses vers ne se sentent point du vice de son pays, quoiqu'il ne travaille guère en prose.

QUINAULT est un poëte sans fond et sans art, mais d'un beau naturel, qui touche bien les tendresses amoureuses.

LE JEUNE CORNEILLE. A force de vouloir surpasser son aîné, il tombe au-dessous de lui; et son élévation le rend obscur, sans le rendre grave.

MOLIÈRE. Il a connu le caractère du comique, et l'exécute naturellement. L'invention de ses meilleures pièces est inventée, mais judicieusement. Sa morale est bonne, et il n'a qu'à se garder de la scurrilité.

GILBERT. (Voir précédemment, t. I, p. 255.)

PETIT est un passable physicien entre les plus exercés; et dans les mécaniques, observations célestes, expériences des choses naturelles, art de guerre et fortifications, on n'en voit pas de plus ardent et de meilleure foi que lui.

BENSERADE a peu de savoir, mais pour de l'esprit, on n'en saurait avoir davantage. Dans sa jeunesse il fit une *Cléopâtre* qui réussit assez bien. Depuis il s'est tourné à la poésie enjouée, et il y excelle; de sorte qu'aucun n'ose le suivre en ce genre-là.

L'ABBÉ DE MAROLLES. C'est un écrivain rapide, dont le style est ce qu'il y a de moins mauvais. Il n'est pas sans savoir, mais il est sans aucun jugement. Il traduit, et mal. Ce qu'il fait le mieux sont les généalogies.

CHEVREAU. Quoiqu'il ne soit pas de la première classe, entre les seconds il peut tenir le premier rang. Il a du génie, du feu, du savoir, et soutient bien une pensée, soit en prose, soit en vers français, comme ses ouvrages publiés des deux sortes le témoignent.

DE RACAN. Il n'a aucun fond, et ne sait que sa langue, qu'il parle bien en prose et en vers. Il excelle principalement en ces derniers, mais en pièces courtes, et où il n'est pas nécessaire d'agir de tête. On ne l'engagerait pas facilement à travailler, vu son grand âge, ses infirmités, et ses procès, qui l'exercent depuis vingt ans.

GOMBAULD. Il est le plus ancien des écrivains français vivants. Il parle avec pureté, esprit, ornement, en vers et en prose, et n'est pas ignorant en la langue latine. Depuis plus de cinquante ans il a roulé dans la cour avec une pension, tantôt bien, tantôt mal payée. Son fort est dans les vers, où il paraît soutenu et élevé. A force de vouloir dire noblement les choses, il est parfois obscur. S'il était guéri d'une grande maladie qui l'a abattu, il pourrait faire quelque ode, quelque panégyrique, quelques sonnets fort beaux, mais avec lenteur, et en y mettant un grand prix.

CONRART. C'est un homme de singulière vertu, d'un jugement très-net en tout. C'est ce qui le fait consulter par les plus excellents écrivains français, qui se trouvent bien de ses remarques... La goutte de vingt années l'a tellement estropié qu'il ne saurait plus tenir la plume ; et depuis dix-huit mois son mal s'est accru de telle sorte, qu'il a plus de besoin de penser à mourir qu'à écrire, et qu'on ne peut prendre aucun fondement sur lui pour cela.

CHAPELAIN [1]. C'est un homme qui fait profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt. Il a été nourri jeune dans les lan-

[1] Il ne faut pas perdre de vue que c'est Chapelain qui se juge lui-même.

gues; et la lecture, jointe à l'usage du monde, lui a donné assez de lumière des choses pour l'avoir fait regarder des cardinaux de Richelieu et Mazarin comme propre à servir dans les négociations étrangères. Mais son génie modéré s'est contenté de ce favorable jugement, et s'est renfermé dans le dessein du poëme héroïque (*la Pucelle*) qui occupe sa vie et est tantôt à la fin. On le croit assez dans les matières de langue, et on passe volontiers par son avis pour la manière dont il se faut prendre à former le plan d'un ouvrage d'esprit, de quelque nature qu'il soit, ayant fait étude sur tous les genres, et son caractère étant plutôt de judicieux que de spirituel. Surtout il est candide; et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas. S'il n'était point attaché à son poëme, il ne ferait peut-être pas mal l'histoire, de laquelle il sait assez bien les conditions.

Boileau. Il a de l'esprit et du style en prose et en vers, et sait les deux langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourrait faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu trop enjoué n'empêchaient point qu'il s'y assujettît.

Furetière.... S'il se pouvait laisser conduire, il serait capable de grandes choses, mais sa liberté, et l'opinion qu'il a de lui, ne souffrent pas qu'on le puisse espérer.

Cotin.... Il a beaucoup publié d'ouvrages de galanterie et de piété avec une approbation égale; et si la principale partie était de la force des autres, il pourrait passer entre les premiers de nos écrivains.

Scudery.... Son principal mérite est dans son *naturel*.... La preuve s'en voit dans ses comédies et dans son *Alaric*.

Corneille (Pierre). Est un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français. Il a de la doctrine et du sens, lequel paraît néanmoins plus dans tout le détail de ses pièces que dans

le gros, où très-souvent le dessein est à faux, à les faire tomber parmi les plus communes, si ce défaut d'art général n'était récompensé amplement par l'excellence du particulier, qui ne saurait être plus exquis dans l'exécution des parties. Hors du théâtre, on ne sait s'il réussirait en prose et en vers, agissant de son chef : car il a peu d'expérience du monde, et ne voit guère rien hors de son métier. Les paraphases sur l'*Imitation de Jésus-Christ* sont très-belles, mais c'est plus traduction qu'invention.

(19) Robinet rend ainsi compte de la représentation d'*Attila* dans sa *Lettre en vers à* Madame, du 13 mars 1667 :

Cette dernière des merveilles
De l'aîné des fameux Corneilles
Est un poëme sérieux,
Où cet auteur si glorieux,
Avecque son style énergique,
Des plus propres pour le tragique,
Nous peint, en peignant Attila,
Tout à fait bien ce règne-là,
Et de telle façon s'explique
En matière de politique
Qu'il semble avoir, en bonne foi,
Été grand ministre ou grand roi.
Tel enfin est ce rare ouvrage
Qu'il ne se sent point de son âge,
Et que d'un roi des plus mal nés,
D'un héros qui saigne du nez,
Il a fait, malgré les critiques,
Le plus beau de ses dramatiques.
  Mais on peut dire aussi cela
Qu'après lui le même Attila
Est, par le sieur La Thorillière,
Représenté d'une manière
Qu'il donne l'âme à ce tableau
Qu'en a fait son parlant pinceau.
  Toute la compagnie, au reste,
Ses beaux talents y manifeste,

Et chacun, selon son emploi,
Se montre digne d'être au roi.
Bref, les acteurs et les actrices
De plus d'un sens font les délices
Par leurs attraits et leurs habits,
Qui ne sont pas d'un petit prix;
Et mêmes une confidente
N'y paraît pas la moins charmante;
Et maint, le cas est évident,
Voudrait en être confident.

Ce compliment final est à l'adresse de la femme de Molière.

(20) Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette reconnaissance fort naturelle de Corneille pour les jésuites, qui le portait à traduire par galanterie les vers de leurs meilleurs poëtes, a paru inexplicable à Huet, qui dit dans ses *Mémoires* : « Il avait acquis une réputation considérable et méritée, et il régnait au théâtre, lorsque, oublieux de sa dignité, il s'abaissa à de petites compositions tout à fait indignes de son génie. S'il paraissait quelque poëme ayant du succès dans les écoles, il s'en faisait l'interprète, lui qui eût à peine dû souffrir un interprète de ses propres œuvres. » *Mémoires de Daniel Huet*, trad. par Ch. Nisard; Paris, 1853, p. 193.) Quand l'évêque d'Avranches, qui n'avait pas d'éloignement pour les jésuites, puisqu'il leur légua sa belle bibliothèque, voit un *abaissement* dans cette courtoisie de Corneille pour eux, il y a beaucoup de modération à l'auteur de *la Promenade de Saint-Cloud*, l'avocat Guéret, à dire : « A vous parler franchement, j'aime bien mieux qu'il fasse cela (la traduction de Stace) que de traduire les vers des jésuites ou ceux d'un certain moine de Saint-Victor (Santeuil); et il me semble qu'une plume illustre comme la sienne ne doit s'occuper qu'à ce que l'antiquité rend vénérable. » (Voir tome II, p. 214, des *Mémoires historiques de Bruys*.)

Parmi les preuves de gratitude de ce genre que Corneille donna aux jésuites, nous devons citer une ode qu'il fit pour le Père Delidel, et qui fut imprimée en tête du *Traité de la théologie des saints*, publié en 1668, in-4°. Elle se termine par cette strophe :

Je suis ton disciple, et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers
Éblouit assez l'univers
Pour faire peu de honte au maître.
Par une plus sainte leçon
Tu m'apprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.
Puissé-je en user encor mieux,
Et, comme je te dois ma gloire sur la terre,
Puissé-je te devoir un jour celle des cieux !

(21) Les vers que La Rue adressa à Corneille font partie de ses *Symboles héroïques.* L'emblème de la pièce est un parhélie qui s'efface, avec cette devise : *Par, si durasset.* La pièce est touchante, et il n'est guère possible de croire que l'enfant qui inspira ces regrets n'eût, s'il eût vécu, justifié en quelque chose les espérances qu'il avait fait concevoir.

PETRO CORNELIO

TRAGICORUM PRINCIPI

In obitu Caroli filii.

Nequicquam varios imitando fingere soles
Nitimur imprudens hominum genus, aurea quanquam
Pigmenta, et croceos operi miscemus honores.
Hic solem labor, hoc lucis decorisque parentem
Lucis opus petit; humanæ nil indiget artis,
Et radios habet ipse, suos habet ipse colores.
Aspicis ut nitidam toto legit aëre nubem,
Cui proprios credat transfuso lumine vultus ?

Illa sinu levi, quem densius agmen opacat
Nimborum, et cæca splendentem terminat umbra,
Excipit illapsos atque in se colligit ignes.
Urget opus Titan : jamque æmula lumina vellet,
Et quos pingit adhuc pictos jam cernere vultus.
Sic placet ille tamen, nec degener ardet imago,
Imperfecta licet : quippe hanc nova forma, decusque
Lucis inoffensæ, et radii jam mille coronant.
Dum Phœbus sibi plaudit et hæc miracula terris
Ostentat, nimio flammarum ardore subactus
Non expectatos solvit se nimbus in imbres,
Nec finem egregio sinit imposuisse labori.
Liquitur in pluviam color omnis, et aurea sensim
Forma simul volucres fugiens vanescit in auras.
Sic Phœbum tenuis, necdum perfecta reliquit,
Quæ Phœbo fuerat, *Par; si durasset*, imago.
Te quoque, magnorum vates ter maxime vatum,
Gallia quem dudum atque immensus suspicit orbis,
Te quoque turba ingens nequicquam æquare canendo
Aggreditur, capitique pares imponere lauros.
Namque nefas animis mortalibus avia longe
Pindi adyta, et sacros tecum penetrare recessus :
Tanta tibi atque tuæ debetur gloria genti.
Et si sæcla sibi similem ventura reservant,
Ille, erit ille tuus tandem; aut si fata recusant,
Nullus erit, Corneli : atque hæc tecum inclita fama
Ibit in Elysium, et grandem comitabitur umbram.
Tu Carlum tanti gaudebas nominis olim
Venturum in partem : doctas tam promptus in artes,
Tam docilis, tanto Musarum ardebat amore.
Nec minus et puero mens vivida, et inditus ignis,
Et firma in levibus jam tuum constantia cœptis.
Non ego te, Corneli, alium florentibus annis
Crediderim, aut de te plura expectasse parentes.
Quid tu autem, cum te spirantem in prole videbas
Ipse auctor decorum? Quid, cum sensusque viriles
Mirabare, et nil puerile sonantia verba?
Hunc nempe assiduo cultu studioque fovebas
Sedulus, hunc Pindi juga nota viamque docebas,
Teque ipsum ardebas dulci transfundere nato.
Ille audax animi duros insistere calles

Tentabat, sensimque augusto adrepere monti :
Et molles oculi, et formosæ gratia frontis,
Credo equidem, teneros Phœbi meruisset amores.
At tu venturos dum spe jam præcipis annos,
Magnarum admirans tam læta exordia laudum :
Non fuit ingenio par corpus, et ardua mentis
Haud incœpta tulit, majoraque viribus ausa.
Defecit sensim in vigor, et se tabida pestis
Infudit venis, lentoque ardore peredit.
Ecce jacet lecto moriens, nec lactea morum
Simplicitas, primæ nec forma decora juventæ,
Sed neque opes animi et caræ suspiria matris,
Proh dolor! immites possunt avertere Parcas.
Circum funereo gemitu domus omnis, et ipse
Spes intercisas ereptaque gaudia mœret
Infelix pater. Ah! flecti si numina possent,
Qui superant nato ipse volens impenderet annos.
Sed perit. Heu! periit magni jam patris imago :
Et patri fuerat *Par, si durasset,* imago.

(Car. Ruæi Carmina, 1680, in-4, p. 191-3.)

(22) Nous trouvons dans la correspondance autographe et inédite de Chapelain une lettre de lui, en date du 3 juillet 1667, adressée *A M. de La Chambre, médecin ordinaire du roi, à Compiègne* :

« Monsieur, sans vous parler du mérite de M. Boursault, porteur de cette lettre, qui ne vous est pas inconnu, j'ai été prié par lui et par M. Corneille d'obtenir de votre courtoisie de passer la vue sur un recueil de ses œuvres galantes qu'il désire publier, afin qu'après l'avoir lu, si vous trouvez qu'il n'y ait rien qui en puisse empêcher l'impression, vous lui fassiez la faveur de lui donner un mot de votre main pour en obtenir le privilége. Sa réputation et le témoignage de M. Corneille, qui a eu communication de l'ouvrage, m'en ont fait concevoir assez bonne opinion pour vouloir bien entrer en part de l'obligation qu'ils vous en auront, et je recevrai à grâce celle que vous leur ferez..... »

(23) On lit dans le *Trésor chronologique et historique* du feuillant Dom Pierre de Saint-Romuald, pages 899-900 de la troisième partie, publiée en 1647 :

« Achevons cette année (1629) par l'achèvement de la vie des deux plus grands ornements de notre congrégation, je veux dire de Dom Jean de Saint-François, premier assistant de notre Père Général, et de Dom Sens de Sainte-Catherine, premier visiteur. Celui-là naquit à Paris, l'an 1576, le 25 août, fête de Saint-Louis. Son père s'appelait Nicolas Goulu, et était professeur du roi en langue grecque, et sa mère se nommait Madelaine Daurat, et était fille de feu M. Daurat, poëte, et aussi professeur du roi en la même langue, de qui Ronsard se vante d'avoir été le nourrisson... Il (Jean Goulu) repose à Paris dans le chœur de notre monastère de Saint-Bernard sous une tombe de marbre noir que la bénéficence de M. et de Mme de Vendôme lui ont fait faire et où se voit un bel épitaphe en prose latine du style du sieur Corneille. »

M. Marty-Laveaux, qui donne cette épitaphe, t. X, p. 396, de son excellente édition des *Œuvres de P. Corneille*, raconte p. 392 du même volume, d'après le Père Goujet, *Bibliothèque française*, XVII, p. 163, que cette épitaphe donna lieu à une critique en vers de la part de Balzac, qui ignorait que Corneille en fût l'auteur, mais que Chapelain détermina celui-ci à ne pas répondre, de peur de compromettre leur bonne amitié.

(24) Nous avons déjà vu précédemment, t. I, p. 139, madame Corneille tenir sur les fonts de baptême, en 1644, le second enfant de l'acteur Floridor, avec Gédéon Tallemant, qui avait épousé la fille naturelle de Montauron, et fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et intendant d'Orléans, puis de Guyenne. Les relations entre les deux familles furent longues; car à vingt-deux ans de là, dans sa lettre hebdomadaire de *la Muse Dauphine*, du 29 juil-

let 1666, Subligny nous fait voir Corneille allant assister au début oratoire de l'abbé Paul Tallemant, fils de Gédéon, depuis académicien :

Peut-être ignorez-vous que je fus au sermon
Que monsieur Tallemant fit De la Pénitence ?
Envoyez dire en votre nom,
De grâce, qu'on le recommence.
Vous n'avez entendu jamais rien de charmant
Comme ce monsieur Tallemant.
C'est la première fois qu'il entre dans la chaire,
Mais Corneille, qui l'entendit
Prêcher en homme extr'ordinaire,
Dit pour lui les deux vers que son *Cid* avait dit,
Qu'*à deux fois ses pareils ne se font pas connaître*
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

(25) L'ami de Corneille Lucas, sur lequel les renseignements, sauf ceux que fournit Boursault et que M. Édouard Fournier a, le premier, eu le mérite de reproduire, font plus défaut que les hypothèses [1], avait un des siens dans la Compagnie de Jésus, un frère, dit-on, mais, dans ce cas, un frère beaucoup plus jeune que lui, car il serait né en 1650. Ce jeune jésuite, qui professa successivement la rhétorique puis la philosophie au collége Louis-le-Grand, composa une pièce en vers latins adressée au roi, sur son départ pour l'armée en 1676, pièce que Corneille traduisit en vers français, comme

[1] Eyriès, très-sérieux et, en général, très-exact, a dit dans son article de la *Biographie universelle* sur Paul Lucas, le voyageur, fils de l'ami de Corneille : « Il paraît que son éducation fut peu soignée et qu'il commença par faire le commerce de joaillerie, qui l'attira de bonne heure à Constantinople, en Syrie, en Égypte. » M. Éd. Fournier vient ensuite, et, sans citer sur quelles autorités il appuie sa contradiction, dit, p. xxxviij de son *Corneille à la butte Saint-Roch* : « Le riche marchand Lucas, qui, après s'être acquis à Rouen une somptueuse aisance, était venu suivre à Paris l'éducation que son fils dépensa en célèbres voyages... » M. Éd. Fournier semble renvoyer pour cette assertion à Boursault, qui n'en souffle mot.

il en traduisit également du P. de La Rue et de Santeuil. Ces preuves de bonne affection lui attirèrent des reproches dans l'intérêt de sa dignité, dont il était un aussi vigilant gardien que personne.

(26) Les rapports de Corneille avec Du Buisson et sa famille durèrent pendant de longues années. Un billet de Corneille, à lui adressé, se trouvant sur la garde d'un volume conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est daté de Nemours, 25 août 1649. Il porte :

« Monsieur, vous recevrez le livre de M. Dubé, mon parent et allié, qu'il vous envoie avec les protestations d'employer ses soins pour madame de Hanelay, ainsi qu'il m'a écrit. Pour moi, je n'ai rien à vous envoyer que la continuation de mes affections à votre service, qui ne sont pas si bien écrites ici que dans mon cœur, car je suis plus de cœur que de bouche, monsieur, votre très-humble serviteur, CORNEILLE. »

En 1667, à la date du 6 septembre, on trouve sur le registre, numéroté 48, des décès de la paroisse Saint-Roch, l'acte suivant, dont nous devons la copie à l'obligeance amicale de M. Rochebilière, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, qui l'a découvert :

« Catherine Du Buisson, fille de Messire Jacques Du Buisson, conseiller commissaire à la Monnaie. et de Dam^elle^ Catherine Honnelay, sa femme, âgée d'environ 15 mois, prise rue d'Argenteuil, inhumée ledit jour dans l'Église. »

Corneille ne devint que plus tard voisin de Du Buisson, dont l'amitié le détermina peut-être à venir habiter auprès de lui rue d'Argenteuil, où le poëte devait mourir. Il demeurait encore en 1676 rue de Cléry.

C'est ce qu'a perdu de vue M. Éd. Fournier quand il fait se promener, en 1670, Corneille, « à quelques pas de son logis », sur la butte des Moulins, avec Molière, pour s'entendre

sur la comédie-ballet de *Psyché*. (*Notes sur la vie de Corneille*, en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. clj et clij.) Corneille, nous le répétons, ne vint y demeurer qu'en 1676 au plus tôt, et Molière était mort dès le commencement de 1673.

(27) On peut voir par les détails que nous avons donnés précédemment, t. I, p. 200, que le prix de *deux mille francs* payé à Corneille pour sa *Bérénice* était supérieur à celui que Molière demandait à sa troupe pour la plupart de ses ouvrages.

Les vingt et une représentations de *Bérénice* produisirent 15,376 livres 10 sous. La première avait donné une recette de 1,913 livres 10 sous, chiffre considérable alors; la seconde de 1,669 livres; mais la vingtième ne fit que 159 livres, et la vingt et unième et dernière 206 livres 10 sous.

Les vingt-quatre représentations du *Bourgeois gentilhomme* produisirent ensemble 24,102 livres, et cependant cette pièce n'était pas une nouveauté pour la cour, qui l'avait déjà vu représenter à Chambord et à Saint-Germain.

(28) Nous avons déjà eu plus d'une fois, et notamment t. I, p. 188 et 217, comme nous venons d'avoir à l'instant et comme nous aurons ci-après, dans d'autres notes de ce présent volume, à nous extasier devant les inventions de M. Édouard Fournier. Mais jamais l'ingénieuse fécondité de ce gai biographe n'a été portée plus loin que dans cette situation. A l'occasion de la représentation de *Psyché*, il ne sait pas résister au plaisir de placer le vieux Corneille, malgré ses soixante-cinq ans, entre deux passions amoureuses, l'une pour la femme de Molière, sur la liste de laquelle personne auparavant ne l'avait jamais inscrit, l'autre pour mademoiselle Marotte Beaupré, dont il fait une actrice de la troupe de Molière. (*Notes sur la vie de Corneille*, en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. xxxvvij.) C'est un double et tout nouveau

roman. Cette prétendue dame des pensées de Corneille, actrice peu célèbre du Marais, ne fit jamais partie de la troupe du Palais-Royal : le registre de La Grange est là pour le prouver. La Mademoiselle Marotte avec laquelle M. Fournier la confond, sans profiter de la rectification que les frères Parfait ont faite de cette même erreur, est celle qui joua réellement le rôle d'Aglaure de *Psyché,* et, peu après à la cour, celui de la comtesse d'Escarbagnas, où elle dut, par suite de son insuffisance, être remplacée par Hubert quand la pièce fut donnée à la ville. Elle était fille de Ragueneau de Lestang, entré à Lyon dans la troupe de Molière. Elle fut successivement utilité à trois livres par spectacle, quand elle jouait, receveuse au bureau des places, et enfin, lorsqu'elle eut épousé l'acteur La Grange, le 25 avril 1672, actrice à une demi-part, presque aussitôt réduite et fort contestée.

(29) Lorsque nous disons que, dans la lutte entre Corneille et Racine, jamais Boileau ne se montra prévenu que contre le premier, et ne parla du second avec la légèreté que semble lui prêter madame de Sévigné, nous n'ignorons pas toutefois qu'il est une anecdote par laquelle on a tâché d'accréditer l'opinion contraire. « Plusieurs hommes de lettres encore vivants, dit D'Alembert (note 4 de l'*Éloge de Segrais*), ont entendu raconter à feu Boindin qu'étant allé dans sa jeunesse avec La Motte rendre hommage à Despréaux dans sa maison d'Auteuil, il prit la liberté de demander à ce grand poëte quels avaient été les véritables *hommes de génie* du siècle de Louis XIV. — *Je n'en connais que trois,* répondit brusquement et naïvement Despréaux : *Corneille, Molière.... et moi.... — Vous ne comptez pas Racine,* lui objectèrent les jeunes littérateurs. — *Racine,* répondit Despréaux, *n'était qu'un très-bel esprit, à qui j'avais appris à faire des vers difficilement.* Des gens de lettres qui ont connu La Motte, ajoute D'Alembert, assurent lui avoir en-

tendu raconter cette même conversation. » Mais elle se trouve en contradiction avec tant d'autres preuves que nous avons déjà eu occasion de rapporter, que nous ne la croyons digne d'aucune confiance.

(30) Deux lettres de Voltaire font connaître dans quelle mesure il faut croire à ces honneurs rendus à la vieillesse de Corneille. La première, adressée à Duclos, est du 31 août 1761 :

« ..... Quant aux honneurs qu'on rendait à ce grand homme, je sais bien qu'on battait des mains quelquefois quand il reparaissait après une absence; mais on en a fait autant à mademoiselle Camargo. Je peux vous assurer que jamais il n'eut la considération qu'il devait avoir. J'ai vu dans mon enfance beaucoup de vieillards qui avaient vécu avec lui; mon père, dans sa jeunesse, avait fréquenté tous les gens de lettres de ce temps, plusieurs venaient encore chez lui. Le bon homme Marcassus, fils de l'auteur de l'*Histoire grecque*, avait été l'ami de Corneille; il mourut chez mon père, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Je me souviens de tout ce qu'il nous contait, comme si je l'avais entendu hier. Soyez sûr que Corneille fut négligé de tout le monde dans les dernières vingt années de sa vie. Il me semble que j'entends encore ces bons vieillards Marcasssus, Réminiac, Tauvières, Régnier, gens aujourd'hui très-inconnus, en parler avec indignation. Eh! ne reconnaissez-vous pas là, messieurs, la nature humaine? Le contraire serait un prodige..... » (*OEuvres de Voltaire*, édition de Beuchot, t. LIV, p. 586.)

La seconde lettre, adressée à l'abbé D'Olivet, est de septembre 1761 :

« Je vous jure, mon cher Cicéron, que le chanoine de Reims a très-mal vu. Les princes du sang se sont mis en possession de venir prendre la première place sur les bancs du théâtre, quand il y avait des bancs, et il fallait bien qu'on se levât pour leur faire place; mais assurément Corneille ne

venait pas déranger tout un banc et faire sortir la personne qui occupait la première place sur ce banc. S'il arrivait tard, il était debout; s'il arrivait de bonne heure, il était assis. Il peut se faire qu'ayant paru à la représentation de quelques-unes de ses bonnes pièces, on se soit levé pour le regarder, qu'on lui ait battu des mains. Hélas! à qui cela n'arrive-t-il pas? Mais qu'il ait eu des distinctions réelles, qu'on lui ait rendu des hommages marqués, que ces honneurs aient passé en usage pour lui, c'est ce qui n'est ni vrai, ni vraisemblable, ni même possible, attendu la tournure de nos esprits français.

Croyez-moi, le pauvre homme était négligé comme tout grand homme doit l'être parmi nous. Il n'avait nulle considération, on se moquait de lui; il allait à pied, il arrivait crotté de chez son libraire à la comédie; on siffla ses douze dernières pièces, à peine trouva-t-il des comédiens qui daignassent les jouer. Oubliez-vous que j'ai été élevé dans la cour du Palais, par des personnes qui avaient vu longtemps Corneille? Ce qu'on nous dit dans notre enfance nous fait une impression durable, et j'étais destiné à ne rien oublier de ce qu'on me disait des pauvres poëtes mes confrères.

Mon père avait bu avec Corneille : il me disait que ce grand homme était le plus ennuyeux mortel qu'il eût jamais vu et l'homme qui avait la conversation la plus basse. L'histoire du lutin est fort connue, et malheureusement son lutin l'a totalement abandonné dans plus de vingt pièces de théâtre...... » (*OEuvres de Voltaire,* édition de Beuchot, t. LIX, p. 623.)

(31) Malgré son peu de fortune, cette famille avait toujours tenu un état honorable. Ainsi Pierre Corneille, le référendaire, étant mort en 1588, sa veuve, Barbe Houel, et son fils aîné, le maître des eaux et forêts, père de Corneille, fondèrent en l'église de Saint-Sauveur, par contrat du 20 février 1614, quatre obits pour leur mari et père, qui y était inhumé, et

obtinrent la place d'une tombe pour leur famille. Pour l'acquit de cette fondation ils créèrent, au profit de ladite église, 10 livres de rente. C'est dans cette tombe qu'a été inhumé le maître des eaux et forêts, le 12 février 1639. Les deux Corneille avaient aussi une chapelle dans l'église des Andelys. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille.*)

(32) Dans notre première édition de cet ouvrage (page 247) nous avions exprimé le regret que Corneille, sur la fin de sa carrière, eût en quelque sorte enseveli le nom qu'il avait rendu si grand sous la qualification nobiliaire de *sieur de Damville.* Nous expliquions ce que nous considérions comme une faiblesse par ce qu'a dit de lui Fontenelle : « Ses forces diminuèrent de plus en plus, et la dernière année de sa vie son esprit se ressentit beaucoup d'avoir tant produit et si longtemps. »

Nous avions tort, nous le reconnaissons : la fierté de Corneille survécut même à l'énergie de son esprit. Dans plus d'un ouvrage contemporain, dans des priviléges accordés pour l'impression de ses OEuvres, on lui a donné la particule nobiliaire, on l'a appelé M. *de* Corneille; nous n'avons jamais vu Corneille, dans aucun acte, dans aucune lettre, dans aucune dédicace signés de lui, se faire appeler ou s'appeler ainsi. Quant à la qualification de *sieur de Damville,* il ne l'a jamais prise; elle ne lui a été donnée que dans un acte où il ne figurait pas, par un beau-frère gentillâtre, le père de Fontenelle (voir précédemment, p. 99), dans l'année d'épuisement final dont celui-ci nous parlait tout à l'heure.

Mais voilà que l'expression de ce regret nous a attiré trois académiciens de Rouen sur les bras : M. Floquet (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1837); M. Ballin (*Précis* pour 1834, p. 244, note), et M. Emmanuel Gaillard (*Précis* pour 1834, p. 169).

Le plus rude de tous ces champions, et de beaucoup, c'est

le dernier. Il veut, selon son expression, *venger* contre nous Corneille et la noblesse ; il trouve bon qu'on ait travesti le grand Corneille en *sieur de Damville*, et l'explication de nos observations, il l'a découverte : c'est la *jalousie.*

Ah, monsieur Gaillard ! Je comprends qu'on soit très-jaloux de s'appeler Corneille, et cette passion, ni vous ni nous ne saurions la satisfaire. Mais quant à des titres, un vilain, comme vous et nous, peut prendre celui qui lui fait plaisir ; les exemples sont nombreux aujourd'hui, la loi n'y met obstacle, et, pour peu que le cœur vous en dise, vous pouvez vous faire appeler *le baron* Gaillard. Pourquoi donc nous supposer une envie rentrée [1] ?

(33) Le Père Tournemine, jésuite, dans sa *Défense du grand Corneille* (à la tête des *OEuvres diverses de P. Corneille*, 1738, in-12), que nous avons déjà eu occasion de réfuter précédemment, pages 97 et 98, conteste la démarche attribuée à Boileau. « Les jésuites, dit D'Alembert, nièrent cet acte de bienfaisance du satirique, et l'attribuèrent au Père La Chaise, mais ils sont les seuls qui en aient fait honneur à leur confrère. Le témoignage de Boursault, qui rapporte le fait dans ses *Lettres*, et qui n'aimait pas Despréaux, suffit pour les réfuter. » (*Éloge de Despréaux.*) L. Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père, déclare le tenir aussi d'un témoin encore vivant.

(34) La *Gazette* du 7 octobre 1684, contient l'article suivant : « Pierre Corneille, ci-devant avocat général à la table de marbre de Normandie, est mort à Paris, le premier, dans sa soixante-dix-neuvième année. Il fut reçu à l'Académie française en 1647, ayant déjà fait connaître par plusieurs ouvrages son génie extraordinaire pour la composition du poëme dramatique. Il s'est depuis rendu de plus en plus célèbre par

[1] Ceci était écrit en 1855, dans notre seconde édition, avant la loi contre l'usurpation des titres, du 28 mai 1858.

le grand nombre de pièces qu'il a données, ayant été le premier qui ait mis le théâtre français dans le grand éclat où il est aujourd'hui. »

« Quand on connaît, dit François de Neufchâteau, le style sec et officiel qui caractérisait la *Gazette de France,* on sent le prix de cet article. Cette Gazette est remarquable par beaucoup de traits de ce genre, ou d'un genre tout opposé. Elle n'annonça pas la mort de La Fontaine ; celle de Fénelon y fut indiquée sans éloge : en revanche il s'y trouve un panégyrique ampoulé du cardinal Dubois, à sa mort, arrivée en 1717. Voilà de beaux matériaux pour l'histoire. »

François de Neufchâteau aurait pu ajouter que le nom de Molière ne fut jamais prononcé dans la *Gazette.*

Corneille était âgé de soixante-dix-huit ans trois mois et vingt-quatre à vingt-cinq jours. Son acte de décès a été inscrit sur les registres de Saint-Roch, le 2 octobre 1684. Il est signé de Thomas Corneille, son frère, *demeurant rue Clos-Georgeot.*

La maison où Corneille mourut, rue d'Argenteuil, est aujourd'hui numérotée 18. *L'Illustration*, plus généreuse envers Corneille que la fortune, l'a fait (t. XVI, p. 221 de sa collection) propriétaire de cette maison, dont il n'était que locataire. Nous espérions pouvoir trouver dans les titres de cette propriété soit un bail, soit une indication quelconque, qui nous fît connaître quelle était sa demeure immédiatement avant celle-là. Mais malheureusement, cette propriété ayant été saisie comme bien d'émigré et vendue par la Nation, l'acquéreur n'a reçu aucun autre titre que le procès-verbal d'adjudication.

En 1824, M. Legrand, avocat, qui en était propriétaire, mais qui l'a vendue depuis, a fait placer sur la façade un marbre noir, portant :

LE GRAND CORNEILLE
EST MORT DANS CETTE MAISON
le 1er octobre 1684.

Et dans la cour, dans l'axe de la porte cochère :

LE CID

1636.

(Buste de Corneille)

LE GRAND CORNEILLE EST MORT DANS CETTE MAISON

le 1er octobre 1684.

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

NOTES

DU LIVRE QUATRIÈME.

(1) Les portraits ressemblants de Corneille sont peu nombreux. Les portraits gravés par Michel Lasne et par Ficquet doivent être surtout recherchés. On peut consulter à ce sujet : *Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun,* par M. Hellis; Rouen, 1848, in-8°.

(2) Voici le billet entier de Corneille à Pellisson; il fut écrit sans doute peu de temps avant les *libéralités* par lesquelles Fouquet détermina Corneille à travailler de nouveau pour la scène, qu'il avait fait vœu d'abandonner après *Pertharite* :

« En matière d'amour je suis fort inégal;
J'en écris assez bien, et le fais assez mal.
J'ai la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville,
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

« Voilà, Monsieur, une petite peinture que je fis de moi-même il y a près de vingt ans. Je ne vaux guere mieux à présent. Quoi qu'il en soit, M. le Surintendant a voulu savoir ces six vers, et je ne suis point fâché de lui avoir fait voir que j'ai toujours eu assez d'esprit pour connaître mes défauts, malgré l'amour-propre qui semble être attaché à notre métier. J'obéis donc sans répugnance aux ordres qu'il lui a plu m'en donner, et vous supplie de me ménager un moment

d'audience pour prendre congé de lui, puisqu'il a voulu que je l'importunasse encore une fois. Il me témoigna dimanche dernier assez de bonté pour me faire espérer qu'il ne dédaignera pas de prendre quelque soin de moi, et je ne doute point que tôt ou tard elle n'ait son effet, principalement quand vous prendrez la peine de l'en faire souvenir. Je me promets cela de la généreuse amitié dont vous m'honorez, et je suis à vous de tout mon cœur.

» CORNEILLE. »

(3) En 1821, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, fit placer dans l'église Saint-Roch, sur le pilier des orgues, à gauche en entrant par la grande porte de la rue Saint-Honoré, un marbre blanc sur lequel on a sculpté le buste du poëte, et tracé l'inscription suivante :

PIERRE CORNEILLE,
né à Rouen le 6 juin 1606,
mort à Paris, rue d'Argenteuil, le 1er octobre 1684,
est inhumé dans cette église.

(4) Le chevalier de Cailly, plus connu sous le nom anagrammatique de d'Aceilly, nous a le premier, par une petite pièce de son recueil, fait connaître la cause et la date de ce retard : « *Aux poëtes, en* 1665, *sur le reculement de leurs pensions assignées sur le même fonds que les bâtiments du Louvre.* »

Tant pour vous que pour ses maçons
Le Louvre n'a qu'un même fonds ;
Mais ils ont le pas aux recettes.
N'en soyez pas tant effrayés :
On satisfera les poëtes
Quand les maçons seront payés.

Les registres des Bâtiments du roi, aujourd'hui aux Archives de l'Empire, nous l'ont depuis confirmé. Les ordonnance-

ments des gratifications étaient toujours tardifs, les payements ne pouvant avoir lieu que sur les reliquats constatés du crédit des Bâtiments pour l'année précédente. Les maçons passaient donc naturellement les premiers, et l'état des hommes de lettres n'était dressé qu'en raison de la somme libre et alors qu'elle avait bien été reconnue telle, c'est-à-dire dans l'année suivante, plus tôt ou plus tard.

M. Édouard Fournier, dans son spirituel volume intitulé *Paris démoli* (p. 109 et suivantes), prétend qu'un *Édit* royal fut rendu pour reporter effectivement sur quinze mois la somme qui ne devait dans le principe représenter qu'une annuité. M. Fournier a oublié de nous donner le texte de cet édit ou d'indiquer dans quelle collection de lois il se trouve, ou plutôt il a trop pris à la lettre le placet-épigramme de Corneille.

A propos encore de ce placet, l'auteur de *Paris démoli* croit l'avoir déterré dans un recueil intitulé : *Portefeuille de J.-B. Rousseau;* il s'étonne que nul éditeur de Corneille ne l'ait recueilli, et, peu charitablement, il ajoute : « faute sans doute de le comprendre ». Tous les éditeurs de Corneille n'ont pas été si inintelligents et M. Fournier n'a pas été aussi heureux qu'il le suppose. Nous avons dit en effet que l'éditeur de 1738 avait recueilli ces vers, et, en 1829, dans la première édition de cette *Histoire*, nous les lui avions empruntés, vingt-cinq ans avant que les fouilles de l'auteur de *Paris démoli* ne l'amenassent à en faire la découverte dans le *Portefeuille de J.-B. Rousseau,* où il leur a trouvé trop généreusement « tout l'attrait de vers inédits ».

(5) Cubières-Palmezeaux a publié, en 1805, une tragédie de *Sylla,* en cinq actes et en vers, précédée d'une fort longue dissertation, dans laquelle il prétend établir que cet ouvrage est de Corneille. Si, parce que ce grand poëte, au déclin de son génie et de ses jours, a fait *Tite et Bérénice,* on le doit regarder comme auteur de toutes les mauvaises pièces con-

temporaines enfants d'un père inconnu, il faut aussi le croire auteur de *Sylla*. Mais Cubières-Palmezeaux n'en donne vraiment pas d'autre preuve.

Cet éditeur fit des démarches auprès de mademoiselle Jeanne-Marie Corneille pour chercher à la convaincre de l'authenticité de cet ouvrage, lui proposant la moitié du produit des représentations. Mademoiselle Corneille, qui ne partageait pas sa conviction, vraie ou simulée, rejeta cette proposition, et, dans la position de fortune où se trouvait sa famille, ce refus est plus honorable encore.

(6) On a vu par le passage de la lettre de Racine cité précédemment, page 118, que les généalogistes avaient eu tort de faire mourir M. et Mme de Marsilly sans postérité. Il paraît même certain que Mme de Marsilly, veuve avec deux enfants, épousa en secondes noces un M. de Martainville, et en eut une fille, qui fut instituée, avec sa sœur utérine, légataire universelle, pour moitié, de Fontenelle (voir page 125). Quant à Mme de La Tour-du-Pin, elle eut également des enfants, et l'on en a vu un (page 129) figurer dans la ligue contre l'adoption de mademoiselle Corneille.

(7) L'action et la mort de Charlotte Corday font se poser de nouveau pour elle la question que Segrais adressait à son aïeul : « A l'occasion des beaux sentiments de M. Corneille, dignes de Rome, je lui demandais s'il n'y avait pas dans leur famille quelque mémoire ou quelque tradition qu'ils descendissent des Cornéliens, qui ont été les plus illustres et les plus vaillants des Romains : « car, lui disais-je, je suis per« suadé que vous en êtes échappé. » (*Œuvres de M. de Segrais*, 1723, p. 58.)

L'abbé Trublet, p. 431 de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, dit, à l'occasion du testament de ce dernier, que Mme de Corday, aïeule de Charlotte, ne descendait que du père du grand Cor-

neille, et par conséquent n'était que collatérale de celui-ci. Ceci est d'abord contraire à la généalogie dressée sous les yeux de la famille, et qu'elle regarde comme exacte quant à la ligne directe. Puis Trublet ne tenait ces renseignements que de Dreux Du Radier, avocat de Jean-François Corneille, qui, d'une part, possédait fort mal cette filiation, comme nous aurons occasion de le répéter dans une des notes suivantes, et de l'autre, s'identifiant avec son client, avait intérêt à reculer, pour le succès de sa prétention, le degré de parenté des autres membres de la famille. Il ne négligeait rien non plus pour rapprocher celui de son client : ainsi il le faisait descendre de Pierre Corneille, confondant, non sans dessein, Pierre fils du procureur en la cour de Rouen (voir précédemment, page 38), avec Pierre le tragique, son cousin germain.

Charlotte Corday, dans la lettre qu'elle écrivit à son père la veille de sa mort, citait le vers de son arrière-grand-oncle Thomas Corneille,

> Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

(8) Toujours abondant, dans son opulente imagination, M. Édouard Fournier n'a pas hésité un instant à faire la fortune de Pierre Corneille, le fils. (*Notes sur la vie de Corneille*, en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. cxlvij.) Voici comment il s'y prend :

« Pierre, le fils aîné, fut plus heureux. Il parvint au grade de capitaine de cavalerie, *épousa la jolie* fille du marchand Cauchois, et par ce mariage roturier, mais *riche*, fut en état de *faire bonne figure* à Rouen, où il devint *propriétaire de plusieurs maisons*. Plus tard, ayant assez servi, il quitta l'armée, *vécut de ses rentes*, etc., etc. »

M. Édouard Fournier donne donc d'abord à Pierre Corneille et à la fille du marchand Cauchois la bénédiction nuptiale — qui leur manque. Il déclare ensuite cette maîtresse

jolie — pour l'agrément du tableau. Il suppose que Cauchois était *riche* et mit son prétendu gendre à même de *faire bonne figure* à Rouen ; — le sort fait à Pierre-Alexis, leur petit-fils et fils naturel, prouve qu'ils étalent aussi pauvres l'un que l'autre. Il fait acquérir *plusieurs maisons* à Rouen par Pierre, — qui, au contraire, n'y signa jamais que des contrats de vente pour aliéner ce qui restait d'immeubles à son père. Enfin, il le fait se retirer du service pour *vivre de ses rentes* ; — on voit que Pierre en dut vivre fort maigrement.

Mais le couronnement de ces plaisanteries c'est le renvoi, par des notes au bas de la page qui les renferme, à trois ouvrages où l'on ne doit pas douter que toutes ces assertions ont été puisées. Nous sommes forcé de confesser que la mystification de M. Édouard Fournier a réussi, et que nous y avons naïvement recouru sans rien trouver, ni beauté, ni richesse.

(9) J.-F. Corneille et ses sœurs, Mme Hébert et Mme Alexandre (voir la Lettre indiquée dans la note suivante), avaient eu, suivant l'auteur de cette Lettre [1], cinq cousins et cousines, enfants de Guillaume Corneille, receveur du chapitre d'Évreux, leur oncle. « On m'assure, dit Dreux Du Radier, qu'il ne reste que des filles, établies aux environs d'Évreux. » C'est sans doute une d'elles, Marie-Angélique Corneille, qui était meunière au village de Tilly, près de Vernon (Eure), dont un portrait gravé, la représentant un volume de Corneille sous le bras, fut vendu à son profit sous le règne de Louis XVI. On lui donnait au bas le titre de *descendante du grand Corneille*. C'est une erreur, qui sans doute n'était que vo-

[1] M. Ballin, dans sa *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, semble, dans une note du second des tableaux qui la terminent, mettre en doute cette partie de la parenté de J.-F. Corneille telle que Dreux Du Radier l'établit ici. Il a le tort de nous attribuer ce qui ne nous appartient pas, l'établissement de cette parenté. Il en dresse un de son côté qu'il n'appuie d'aucune preuve.

lontaire, car elle était de nature à influer sur le débit de la gravure. Il sera encore question d'elle dans la note 13 ci-après (p. 193).

(10) L'éditeur des *OEuvres de P. Corneille*, Paris, Lefèvre, 1824, a compris dans son douzième volume une Lettre sur la famille Corneille, par Dreux Du Radier, qui renferme les erreurs les plus grossières sur les ancêtres, les descendants et les collatéraux de Pierre Corneille[1]. L'éditeur, en ne la faisant accompagner d'aucune note rectificative, laisse à penser qu'il regarde ces renseignements comme exacts. S'il a cherché à les vérifier, il y a bien peu réussi ; s'il les a reproduits sans examen, c'est beaucoup plus de confiance qu'ils n'en méritaient.

(11) Le Brun, à l'endroit cité, dit qu'on avait proposé à J.-F. Corneille, avant le jugement, une somme d'argent s'il consentait à renoncer à son nom, et qu'il eut la noblesse de repousser cette offre. Il est fort invraisemblable que les légataires aient eu assez peu de délicatesse pour lui faire faire cette proposition, à une telle condition, avant le jugement, elles qui, après avoir gagné le procès, eurent la générosité de lui remettre des secours sans aucune condition. (Voir *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, par M. l'abbé Trublet, seconde édition, p. 433.)

(12) Marie-Françoise Corneille, fille de Jean-François, était née le 22 avril 1742. Son père était employé, en 1757, par un mouleur en bois, à 24 livres par mois. Ensuite il fut commis au bois carré, à six cents livres. En 1760, M. Piarron de Chamousset, inspecteur général des hôpitaux militaires, lui procura une commission dans les hôpitaux de l'armée ; enfin, en 1761, on lui obtint une place de facteur de la petite poste de Paris.

[1] Lettre à M. L. T. (l'abbé Trublet), 1757, in 12 ; tirée à cent exemplaires, et réimprimée dans le *Conservateur* de novembre de la même année.

(13) Voici la lettre qu'on dicta à J.-F. Corneille pour les Comédiens-Français :

« Messieurs, permettez que le neveu du grand Corneille réclame aujourd'hui en sa faveur le respect dont vous êtes pénétrés pour ce père de votre théâtre. J'ai eu le malheur de perdre mes parents en bas âge, et d'être privé de l'éducation qui convenait à ma naissance. Ils m'ont laissé un nom illustre, et n'ont pu me mettre en état de le soutenir. Je n'ai que le mérite de sentir toute la gloire attachée à ce nom. Il est gravé dans vos cœurs, Messieurs, avec de si grands caractères de vénération et de reconnaissance, que j'espère beaucoup de ces nobles sentiments qui vous animent. Chargé d'une femme et d'une fille, j'ai vécu pendant cinq ans d'un emploi de vingt-quatre francs par mois; au commencement de cette année on m'en a donné un de quarante-huit livres par mois... Il ne m'a pas été possible de subsister avec un revenu aussi modeste sans faire des dettes. Mes créanciers me persécutent, et je suis à la veille de succomber à leurs poursuites. Vous pourriez du moins, Messieurs, adoucir ma situation à cet égard, en me donnant le produit d'une représentation de telle pièce de mon oncle que vous jugerez à propos. Je vous prie, Messieurs, de m'accorder cette grâce, qui me procurera une aisance passagère, et à vous un honneur durable. Je serais fâché cependant de vous faire tort en vous demandant un des beaux jours de votre spectacle. Je m'estimerai trop heureux si vous voulez bien prendre un jeudi pour jouer la pièce que vous aurez choisie; et je vous prie de faire mettre sur l'affiche que c'est en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. Je veux que toute la terre soit informée et de l'obligation que je vous aurai et de ma reconnaissance...

« Vous donnez tous les jours, Messieurs, un nouvel éclat au génie de mon oncle, vous pouvez donner à son neveu une nouvelle vie ; le grand Corneille doit à votre jeu noble et su-

blime une partie de sa gloire, je vous devrai tout mon bonheur, en me procurant l'avantage d'être connu et d'exciter sans doute la générosité de quelque ministre, de quelque seigneur ou de quelque homme opulent, à me faire un état plus heureux et plus solide.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

» CORNEILLE.[1] »

3 mars 1760.

Les Comédiens s'empressèrent de faire droit à cette demande, et arrêtèrent immédiatement, pour un des beaux jours de la semaine, le spectacle, qu'ils composèrent de *Rodogune,* puis des *Bourgeoises de qualité,* comédie à personnages nombreux, et plus propre par conséquent à satisfaire le désir qu'avait chaque acteur de paraître dans cette solennité. On placarda bientôt une affiche ainsi conçue :

« Les Comédiens ordinaires du roi, pénétrés de respect pour la mémoire du GRAND CORNEILLE, ont cru ne pouvoir en donner une preuve plus sensible qu'en accordant à son neveu, seul rejeton de ce grand homme, une représentation. Ils donneront lundi prochain, 10 mars 1760, à son profit, *Rodogune,* tragédie de Pierre Corneille, et *les Bourgeoises de qualité.* »

Ils adressèrent aussi la lettre suivante au bénéficiaire :

« Monsieur, il nous est difficile de vous peindre et notre surprise d'avoir ignoré jusqu'à présent qu'il existât un neveu du grand Corneille, et notre satisfaction en apprenant cette nouvelle. Les acclamations les plus touchantes ont été d'abord les seuls interprètes de notre sensibilité. Revenus de ce premier trouble d'une joie imprévue, nous n'avons pas hésité un instant à vous accorder la représentation que vous souhaitez,

[1] Cette lettre a été jusqu'ici imprimée différemment. Nous la transcrivons sur l'original.

et qui vous est due à tant de titres. Mais permettez-nous, Monsieur, de n'avoir aucun égard à votre généreuse discrétion. Vous vous êtes restreint à nous demander un mardi, un jeudi ou un vendredi : nous nous croyons obligés de vous céder un de nos beaux jours. Il a été décidé d'une voix unanime dans notre assemblée que nous représenterions lundi prochain, 10 de ce mois, à votre profit, la tragédie de *Rodogune*, un des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille. Nous vous prions aussi, Monsieur, d'accepter pour toujours vos entrées à notre spectacle, d'y choisir votre place, et de l'occuper le plus souvent qu'il vous sera possible. Nous devons au grand Corneille, à la nation, à nous-mêmes, ces témoignages, bien faibles sans doute, mais les seuls que nous puissions donner de notre respect, de notre vénération, de notre gratitude pour le fondateur de la scène française. Un descendant de ce grand homme est en droit de tout exiger de notre reconnaissance. Nous vous supplions, Monsieur, de la mettre à toute épreuve ; vous ne l'affaiblirez ni ne l'épuiserez jamais : elle est aussi forte, aussi vive et aussi durable que les écrits de votre oncle immortel.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.,

« DE BELLECOUR, LE KAIN, DUBOIS, BRIZARD, BERNAUT, BLAINVILLE, GAUSSIN, DROUIN, HUS, DE BONNEVAL, DURANCY, etc.

« Paris, 3 mars 1759. »

Dix-huit ans plus tard, ce même neveu de Corneille renouvela ses sollicitations auprès de la Comédie-Française, qui renouvela le bienfait, et le 16 février 1778 une autre représentation fut donnée pour le même bénéficiaire. (*Mémoires secrets* [dits de Bachaumont], 15 février 1778, et *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. II, p. 33, de l'édition Verdière.)

Mais, bien que les Comédiens-Français eussent d'abord cru

que le parent du grand Corneille auquel ils avaient affaire était le seul survivant, la famille était nombreuse ; l'exemple et son succès étaient encourageants : aussi les archives de la Comédie-Française font-elles foi que bon nombre de parents vinrent successivement frapper à la porte du théâtre. Le 21 avril 1781, un abbé Corneille, écrivant au comité, après avoir reproduit en tête de sa lettre celle des Comédiens de 1760 que nous venons d'imprimer, ajoutait, d'une façon assez dégagée :

« Je n'ai jamais pensé, Messieurs, que ces sentiments nobles et élevés fussent seulement ceux des Le Kain et des Bellecour, et qu'ils se fussent éteints avec ces deux célèbres acteurs ; je crois fermement, au contraire, qu'ils appartiennent à tous les Comédiens-Français rassemblés, et qu'ils se conserveront parmi eux autant que la gloire de leur théâtre.

» Ma mère (vous l'avez pu voir dans la généalogie que j'ai mise sous vos yeux) est nièce du grand Corneille au même degré que l'est celui pour lequel vous avez joué *Rodogune*. Comme lui, elle est pauvre ; elle est de plus fort âgée et mère de trois enfants. Comme lui, elle espère que d'une voix unanime vous voudrez bien représenter *à son profit* telle tragédie de Corneille qu'il vous plaira de choisir. Comme lui, elle ne demande qu'un mardi, un jeudi ou un vendredi. La nièce des Corneille, malgré vos offres généreuses, ne peut pas attendre de votre reconnaissance tout ce que vous avez accordé au neveu ; elle n'a point oublié qu'en 1778 vous avez donné encore au profit de ce même neveu une représentation des pièces de Pierre Corneille. Ces preuves annoncent assez que votre gratitude sera durable, comme vous l'avez écrit en 1760.

» Si je croyais que vous eussiez besoin du vœu de la littérature pour vous déterminer à faire pour ma mère ce que vous avez fait pour mon cousin, je vous dirais que toute l'Académie française a fait éclater son zèle à ce sujet auprès de

M. le maréchal duc de Duras, vrai protecteur des lettres et des talents ; je vous dirais encore qu'on offre à ma mère les moyens d'une protection éclatante pour faciliter, en cas d'obstacles, l'accomplissement des désirs qu'elle vous témoigne aujourd'hui ; mais ce serait faire injure aux sentiments nobles qui vous animent : ma mère n'a besoin que de vous-mêmes auprès de vous.

» J'attends votre réponse pour donner à votre bienfait et à notre reconnaissance la publicité nécessaire. Une bonne action ne doit pas rester ignorée.

» J'ai l'honneur d'être, avec l'admiration de vos talents, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» L'abbé Corneille,
» chez M. Beudet, aux Tuileries, cour des Princes, pavillon de Flore. »

Le 24 octobre 1788, un M. Deudon écrivait encore aux artistes de la Comédie-Française :

« Messieurs et Mesdames, vous n'ignorez pas sans doute qu'il existe une petite-nièce du grand Corneille qui est meunière de Tilly, près Vernon, puisque son portrait, qu'on a gravé il y a deux ans, est entre les mains de tout le monde. Je m'empresse de vous faire savoir que l'original de ce portrait est actuellement à Paris, et que j'ai eu le plaisir de voir chez moi hier la respectable meunière, nièce du grand Corneille.

» Comme elle vient de terminer les affaires qui l'avaient appelée dans la capitale, elle se disposait à partir aujourd'hui pour aller regagner son moulin ; mais je l'ai engagée à différer son voyage de quelques jours, persuadé du plaisir que je vous ferai, Messieurs, de vous faire connaître la plus proche descendante du beau génie qui a tant contribué à votre gloire et à vos succès...

» Si j'avais un avis à vous donner, Messieurs, ce serait celui d'engager cette bonne femme à assister à la représentation d'une tragédie de son oncle, et d'en prévenir le public par la voie du journal et de vos affiches ordinaires. Tous les admirateurs du grand Corneille s'empresseraient, j'en suis sûr, d'aller rendre hommage à la parente de celui dont les vers et les pensées les ont si souvent et si délicieusement émus, et vous donneriez la preuve la plus éclatante, en même temps que la plus délicate, de votre vénération et de votre reconnaissance envers la mémoire de l'homme de génie qui a tant honoré, tant ennobli, tant illustré le théâtre français.

» Je vous ai déjà dit que la nièce du grand Corneille est pauvre; je n'ajoute rien à ce mot : trop de faits ne cessent de prouver à toute la France que, pour voir agir la sensibilité des Comédiens-Français, il suffit qu'elle soit avertie. »

On voit que les avertissements ne manquèrent pas à la Comédie, qui se montra toujours empressée et généreuse. Après le facteur, après l'abbé, après la meunière, vinrent beaucoup d'autres descendants pauvres du grand Corneille, qui furent accueillis avec une gratitude bienfaisante. Nous aurons occasion de le faire voir de nouveau dans les notes 16 et 18 ci-après.

(14) Il a été publié en 1843 un volume intitulé : *Vie de Pierre Corneille*, par Gustave Levavasseur, Paris, Debécourt, in-18. On lit aux pages 236-237 de cette *Vie* : « Les beaux-esprits du temps jetèrent les yeux sur Voltaire, en qui ils avaient foi. *Un nommé* BRUN » (c'est tout ce que ce biographe sait du poëte Le Brun, le pindarique), « dans une ode flatteuse, appela Voltaire le successeur de Corneille ; et comme tel l'engagea à soutenir la famille de son prédécesseur. Voltaire se comporta en galant homme et prit la fille chez lui. Restait la dot à fournir : alors Voltaire mit à exécution une idée qu'avait eue *un certain* M. LE NOIR, de Beaugé, en Anjou, dans une lettre

à l'abbé de La Porte, auteur de *l'Observateur littéraire*, revue[1], et « M. de Voltaire », dirent les littérateurs du temps, « qui saisit avec empressement l'occasion de se si-« gnaler par quelque action glorieuse, ne s'est pas contenté « d'applaudir à cette idée : il a daigné l'exécuter lui-même, et « lorsqu'il a été question de secourir l'indigence, l'auteur de « *la Henriade* n'a pas rougi de descendre à la qualité de « simple éditeur. » La fille de J.-F. Corneille fut donc dotée et devint Mme Du Puits. C'est *de cette affaire* que nous avons eu l'édition de Corneille par Voltaire. »

(15) Les principales souscriptions à l'édition des *OEuvres de Corneille* furent celles de l'impératrice de Russie, pour 250 exemplaires; de l'empereur d'Autriche, pour 200; de Louis XV, pour 200; de Voltaire, pour 100; des fermiers généraux, pour 60.

Cette impression valut à la protégée de Voltaire, comme on le voit dans la lettre de Voltaire à M. D'Argental, du 14 mai 1764, 52,000 livres, dont 12,000 furent placées sur la tête du père de Mme Du Puits, réversibles sur la sienne. Plusieurs des personnes qui avaient souscrit à un certain nombre d'exemplaires, tout en payant le prix de la totalité, n'en retirèrent qu'une faible partie, ou, en retirant le tout, firent don du plus grand nombre à J.-F. Corneille.

Il s'est trouvé un M. Nicolardot (nous n'inventons pas le nom) que les lauriers de Patouillet et de Nonotte empêchaient de dormir, et qui a fait contre Voltaire un volume de plus de 600 pages[2]. A la page 1, il traite Voltaire de *fripon*, et le ton s'élève jusqu'à la fin. Bien entendu, il trouve infâme la conduite de Voltaire à l'égard de la famille Corneille. Foi de Nicolardot, il n'en eût pas fait autant. Cet honnête Monsieur se trompe d'époque : c'est un hibou attardé.

[1] Année 1761, t. II, p. 116, et t. V, p. 279.

[2] *Ménage et Finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot; Paris, Dentu, 1854, in-8°.

(16) Mémoire de M. de Malesherbes, présenté au roi Louis XVI, au quartier d'avril 1785 :

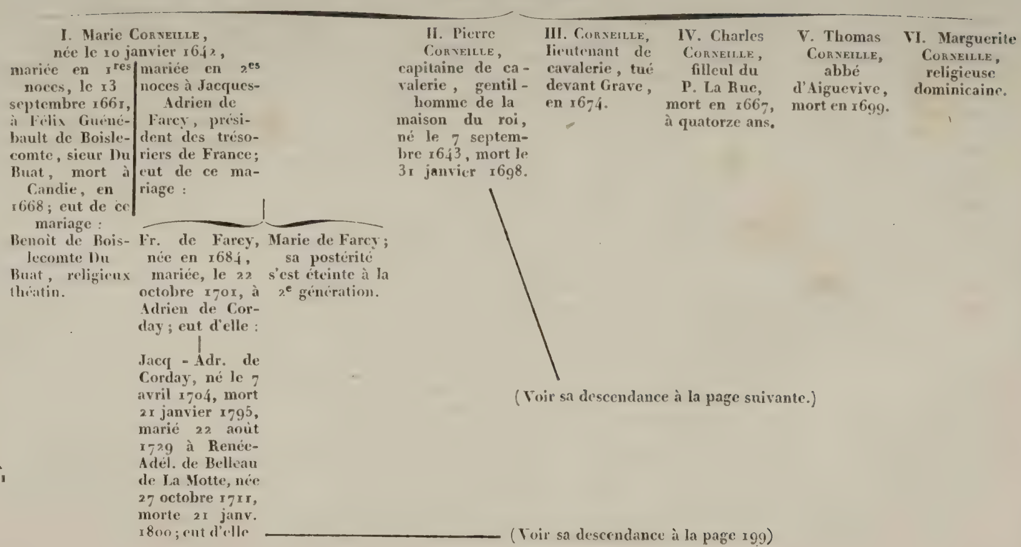
« Votre Majesté est suppliée d'accorder une pension de trois cents livres à la demoiselle Corneille, descendante du grand Corneille. M. de Malesherbes, qui a pris soin de cette infortunée depuis son enfance, demande pour elle. »

Et en marge est écrit de la main du roi : « 300 livres. »

Quand la royauté fut rendue impuissante à faire le bien, Collin D'Harleville s'adressa en faveur de Mlle Corneille à la Comédie-Française, qui prit la délibération suivante le 22 août 1791 : (*Voyez la suite à la page* 200.)

DESCENDANCE DIRECTE DE CORNEILLE.

PIERRE CORNEILLE.



I. Marie Corneille, née le 10 janvier 1642, mariée en 1res noces, le 13 septembre 1661, à Félix Guénébault de Boislecomte, sieur Du Buat, mort à Candie, en 1668; eut de ce mariage :

Benoît de Boislecomte Du Buat, religieux théatin.

mariée en 2es noces à Jacques-Adrien de Farcy, président des trésoriers de France; eut de ce mariage :

Fr. de Farcy, née en 1684, mariée, le 22 octobre 1701, à Adrien de Corday; eut d'elle :

Jacq - Adr. de Corday, né le 7 avril 1704, mort 21 janvier 1795, marié 22 août 1729 à Renée-Adél. de Belleau de La Motte, née 27 octobre 1711, morte 21 janv. 1800; eut d'elle

(Voir sa descendance à la page 199)

Marie de Farcy; sa postérité s'est éteinte à la 2e génération.

II. Pierre Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme de la maison du roi, né le 7 septembre 1643, mort le 31 janvier 1698.

(Voir sa descendance à la page suivante.)

III. Corneille, lieutenant de cavalerie, tué devant Grave, en 1674.

IV. Charles Corneille, filleul du P. La Rue, mort en 1667, à quatorze ans.

V. Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, mort en 1699.

VI. Marguerite Corneille, religieuse dominicaine.

DESCENDANCE DE PIERRE CORNEILLE,

FILS DU GRAND CORNEILLE.

Pierre-Alexis Corneille,
né le 28 mars 1694, marié vers 1718 à Benigne Larmanat,
eut de ce mariage :

I. Marie-Anne Corneille, née vers 1719, élevée au couvent à Nevers, protégée par M. de Malesherbes.

II. Claude-Ét. Corneille, né le 15 avril 1728, reçu par Voltaire à Ferney le 9 mars 1763, marié à Marie-Rose Bérenger ; eut de ce mariage :

- I. Louis-Ambr. Corneille, né le 9 décembre 1756, marié à Catherine-Rose Fabre ; eut de ce mariage :
  - I. Louise-Madeleine Corneille, née le 19 oct. 1786
  - II. Marie-Thérèse Corneille, née le 7 sept. 1787.
  - III. Marie-Augustine Corneille, née le 4 sept. 1790.
  - IV. Pierre-Alexis Corneille, né le 24 janv. 1792, mort député au Corps législatif, en 1868.
  - V. Catherine Corneille, née le 5 nov. 1793.
  - VI. Pierre Corneille, né le 6 sept. 1796.
  - VII. Joseph-Augustin Corneille, né le 4 fév. 1798,
  - VIII. Joseph-Michel Corneille.
- II. Jeanne-Marie Corneille, née le 21 juillet 1765, élevée au couvent de Nevers par sa tante, pupille de M. de Malesherbes, pensionnée sur la cassette de Louis XVI, en 1785, et par la Comédie-Française.
- III. ... Corneille, née le 10 nov. 1771, mariée à M. Girard. Sans postérité.
- IV. J.-B. Corneille, né le 17 janvier 1776, marié à Marie Chazel ; eut de ce mariage
  - I. Marie-Alexandr. Corneille, née le 2 messid. an VI.
  - II. Thérèse-Philippine Corneille, née le 2 pluviôse an X.
  - III. P.-Xavier Corneille, né le 1er août 1809.
  - IV. Marie-Anne Corneille, née le 27 juillet 1812.
  - V. Catherine-Julie Corneille, née le 17 juillet 1816.

DESCENDANCE DE JACQUES-ADRIEN DE CORDAY,

ARRIÈRE-PETIT-FILS DU GRAND CORNEILLE.

I. J.-B.-Jacques de Corday, né le 7 mai 1731, mort en 1803, marié à Franç. Levaillant de Rebées Des Bottereaux; eut de ce mariage :

- I. J.-J.-Marie de Corday, né le 27 juillet 1767, marié à . . . Le Cornu de Corboyer; eut de ce mariage 1 fils et 4 filles dont les noms ne nous ont pas été donnés. Branche survivante.
- II. Marie-Françoise de Corday.
- III. Marie de Corday.
- IV. Marie-Charl.-Dorothée de Corday.

Toutes trois mortes filles.

II. Pierre-Jacq. de Corday, né le 19 février 1734, marié, mais mort sans postérité.

III. Jacq.-Franç de Corday d'Armans, lieutenant au régiment de La Fère, né le 2 sept. 1737, mort à Barcelonne le 30 juin 1798, marié le 1er fév. 1764 à Charlotte-Jacqueline de Gaulthier, morte en 1782; eut d'elle :

- I. Jacq.-Adr.-Alexis de Corday d'Armans, né le 17 janvier 1765, marié le 1er juin 1803 à Marthe Du Hauvel; eut de ce mariage : en 1804, une fille morte en bas age; en 1806, un fils mort à vingt et un ans sans postérité.
- II. Marie-Charl.-Jacq. de Corday, née le 7 avril 1766, morte fille.
- III. Marie-Anne Charlotte de Corday, née aux Ligueries, le 7 juillet 1768, morte le 17 juillet 1793.
- IV. Jacq.-Éléonore de Corday, née le 14 avril 1770, morte fille.
- V. Charles-Franç.-Jacques de Corday, né le 19 septemb. 1774, mort à Quiberon, sans postérité.

IV. Ch.-Améd.-H. de Corday, mort sans postérité.

V. Marthe de Corday.

VI. Mad.-Franç. de Corday.

VII. Marguerite de Corday.

Toutes trois mortes filles.

VIII. Marie-Anne-Charlotte de Corday, mariée, a eu un fils mort sans postérité.

« La Comédie-Française assemblée, instruite par M. Collin d'Harleville qu'il existe dans la maison qu'il habite une petite-fille de Pierre Corneille dont la fortune est excessivement médiocre, a arrêté, à la majorité des voix, de supplier ladite Jeanne-Marie Corneille, descendante de cet illustre auteur, d'accepter de la société des Comédiens-Français ordinaires du roi une pension viagère de trois cents livres, comme un faible hommage de reconnaissance et de respect rendu à la mémoire de ce grand homme. Ladite pension commencera à courir du 1er septembre de la présente année. »

La Comédie venait de prendre cette délibération, et Collin d'Harleville allait la transmettre à Mlle Corneille, quand un renseignement inexact vint lui donner des doutes sur la filiation de sa protégée, et le porter à croire qu'elle n'était que cousine très-éloignée, et non descendante, du grand Corneille. Par scrupule, il pensa devoir faire connaître cette circonstance aux Comédiens ; et bien que cette seconde version, démontrée fausse depuis, trouvât alors généralement créance, elle ne changea pas les dispositions de la Comédie-Française, et eut pour unique effet d'en constater la ferme bienveillance[1].

Dès que le plus fort de la tourmente révolutionnaire fut passé, sous le Directoire, Collin d'Harleville rédigea un mémoire pour que la pension de 300 livres, autrefois servie à Mlle J.-M. Corneille par la cassette du roi et depuis convertie en pension nationale, fût portée à un chiffre plus élevé. Barras écrivit en marge : « Le Directoire accorde cent cinquante livres en mandats, et charge le ministre de l'intérieur de faire un rapport sur la situation de l'intéressante descendante de l'auteur de *Cinna*, du grand Corneille. — P. BARRAS. »

[1] Toute la correspondance à ce sujet de Collin d'Harleville et de la Comédie-Française, si honorable pour cette société, a été publiée par nous dans la *Revue rétrospective*, seconde série, t. VIII, p. 121 et suivantes.

Un arrêté conforme fut pris le 14 germinal an IV[1].

Déjà, dans la séance du 14 nivôse an III, la Convention nationale, sur la proposition de M.-J. Chénier, en distribuant 300,000 livres à des littérateurs, à des savants ou à leurs familles, avait compris dans la liste, pour une somme de 3,000 livres : « *Madame Corneille d'Angely,* PETITE-FILLE *du grand Corneille.* » Le nom et la qualité étaient usurpés : la personne secourue ne descendait pas du grand Corneille, mais d'un oncle de celui-ci, et, fille de Mme Du Puits, dotée par Voltaire, et mariée elle-même en 1786 au baron d'Angely, elle ne pouvait prendre que les noms de son père et de son mari[2]. Les principaux théâtres de Paris rivalisèrent d'empressement pour lui venir également en aide.

Nous voyons en l'an V, dans *la Décade philosophique, littéraire et politique* (2e trimestre, p. 303), deux sœurs de Mme du Puits, tantes de Mme d'Angely, retirées et végétant pauvrement dans le pays de Gex, obtenir également, à titre de *petites-filles du grand Corneille,* un secours du résident de la république française près celle de Genève, Félix Desportes. L'auteur d'un second article de *la Décade* (p. 363) fit un appel en faveur de ces deux pauvres femmes, qu'il continuait à prendre pour des descendantes de Corneille, et il terminait son généreux plaidoyer par ces vers adressés à Le Brun :

Le Brun, que ta voix nous seconde ;
Saisis cette lyre féconde

[1] *Revue rétrospective,* même volume, p. 128-130.

[2] Il est même incertain que madame du Puits, dotée par Voltaire, fût autorisée à s'appeler : *Mademoiselle Corneille.* Nous voyons dans une généalogie de la descendance du grand-père de notre auteur, dressée par les soins de l'Académie française, et publiée en 1851 par le baron de Stassart, que le père de madame du Puits, qui se faisait appeler Jean-François Corneille, était fils, non pas d'un François Corneille, mais d'une Françoise Corneille, dont le mari et le nom qu'il portait ne sont pas connus.

Dont Voltaire éprouva les charmes tout-puissants.
Renouvelant chez nous les antiques merveilles,
Deux fois fais tressaillir les mânes des Corneilles :
Pindare, Eschyle encor te demande des chants.

La Décade, dans son troisième trimestre de la même année, p. 173, donne une lettre de remercîment au nom des deux sœurs, écrite par l'une d'elles au directeur de ce recueil, et annonçant qu'elles venaient de recevoir du Directoire exécutif une somme suffisante pour leurs besoins actuels, par l'entremise du résident de France. « Il a été chargé, ajoutaient-elles, de prendre des informations plus authentiques encore sur notre filiation et parenté avec le grand Corneille. Nous allons nous occuper à lui présenter nos titres ; il nous fait espérer que l'on daignera s'occuper ensuite d'assurer notre existence. Soyez auprès des Français l'organe de notre reconnaissance. »

Elles ne purent, bien entendu, arriver à faire les justifications demandées. Une d'elles et Mme d'Angély, pour se consoler de cette impuissance, prétendirent en 1816 (voir *le Constitutionnel* des 22, 26 et 28 juillet de cette année) que la descendance directe de Mlle Jeanne-Marie Corneille n'était pas établie, et qu'elles seules étaient véritablement parentes de Corneille. La pupille de M. de Malesherbes, qui était particulièrement attaquée, a répondu dans le même journal (numéro du 27 juillet), d'une manière péremptoire, en produisant l'acte de naissance de Pierre-Alexis, que nous avons rapporté plus haut, p. 119, et les deux actes suivants de naissance de ses fils et petit-fils :

« Le quinze avril 1728, fut baptisé sieur Claude-Étienne Corneille, fils à sieur Pierre-Alexis Corneille, à demoiselle Benigne Larmanat, ses père et mère, du lieu Tardy. Son parrain a été sieur Claude-Étienne Larmanat, de la paroisse de Fleury-sur-Loire; sa marraine, demoiselle Marie-Anne

Corneille, du lieu Tardy, en notre paroisse. Ledit Claude-Étienne Larmanat a signé à l'original. »

Extrait des registres des états civils de la ville de Pernes, arrondissement de Carpentras (Vaucluse).

« L'an 1765, et le 21e jour du mois de juillet, M. Seguin a baptisé un enfant, né aujourd'hui matin sur le minuit, de Claude-Étienne Corneille et de Marie-Rose Bérenger, mariés, auquel on a donné les prénoms de Jeanne-Marie. La marraine a été Catherine Bremont.

» DAVID, curé. »
Ainsi signé à l'original.

(17). Nous avons dit précédemment ce qu'avaient fait pour la famille Corneille Louis XVI, la Convention et le Directoire ; voici ce qu'elle dut aux gouvernements suivants :

Le 14 germinal an XI, M. de Dompierre d'Hornoy adressa cette lettre à la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut :

« Messieurs, le nom de Corneille était oublié. M. de Voltaire, il y a plus de quarante ans, l'a tiré de l'obscurité : il a adopté, doté, marié Marie-Françoise Corneille, dernier rejeton de cette famille. Il lui a donné pour époux un de ses voisins qu'il aimait, et qui, par de longs services, est devenu officier général. Les bienfaits de M. de Voltaire ont été secondés par tous ceux qui aimaient et cultivaient les lettres. Ils l'ont été surtout par l'Académie française. Entre autres marques d'intérêt, elle en a donné à madame du Puits une, peut-être unique, celle d'honorer son contrat de mariage de sa signature. La procuration de l'Académie est du 19 février 1763.

» Des événements qui tiennent uniquement aux circonstances, et aussi impossibles à prévoir qu'à prévenir, ont en-

levé à M. et à Mme du Puits la totalité de leur fortune. De tout ce que du Puits a possédé, de tous les dons de M. de Voltaire à la femme, des fruits des services du mari, il ne leur reste rien. La misère et les souffrances sont la perspective de leur vieillesse.

» Messieurs, je suis le petit-neveu de M. de Voltaire, le seul de sa famille. C'est pour moi un devoir, et il m'est cher, de ne pas laisser détruire l'ouvrage de mon grand-oncle. J'implore les bontés du gouvernement pour ses enfants adoptifs. J'ose vous supplier d'appuyer ma demande auprès du premier Consul; il ne vous verra pas sans intérêt faire pour la descendante du père du théâtre français, âgée, infirme et pauvre, ce que vos prédécesseurs avaient fait pour elle dans sa jeunesse. C'est au corps qui préside à la littérature française à protéger un nom qui l'honore autant. Peut-être, Messieurs, vous penserez qu'il est digne de vous que les premiers moments de votre organisation nouvelle soient marqués par un acte de sollicitude pour la gloire des lettres.

» Messieurs, j'espère dans la bienfaisance, j'ose presque dire dans la justice du chef de l'État. Si vous daignez me seconder, j'espérerai davantage encore. Quoi qu'il arrive, pardonnez ma démarche au motif qui m'anime, et recevez avec indulgence l'hommage de mon respect.

» de Dompierre d'Hornoy. »

Le président de la classe fut chargé par elle de transmettre au premier consul le vœu qu'elle formait à l'unanimité pour que la pétition de M. d'Hornoy fût accueillie, déclarant qu'elle regarderait un acte de bienfaisance en faveur de la petite-fille du grand Corneille comme honorable pour la nation et pour les lettres. M. du Puits obtint le traitement d'officier général en retraite.

On lit au procès-verbal de la séance du 28 floréal an XI de la même classe de l'Institut :

« Le citoyen Andrieux fait hommage à la classe d'un exemplaire de la comédie de Pierre Corneille, *la Suite du Menteur*, qu'il a retouchée et réduite en quatre actes. Il annonce en même temps à la classe qu'il a rempli l'engagement qu'il avait pris dans son sein de partager les droits d'auteur sur les représentations de cette pièce, tant à Paris que dans les départements, avec la famille Corneille; qu'en conséquence, il en a offert un quart à Mlle Corneille, descendante en ligne directe du père de notre théâtre, et un autre quart à Mme du Puits, née Corneille, sa petite-nièce, pour l'établissement de laquelle Voltaire composa son Commentaire. Il ajoute qu'il a eu la satisfaction de recevoir de ces deux dames des lettres contenant leurs remercîments et leur acceptation. La classe arrête que le fait sera mentionné en son procès-verbal. »

Nous avons dit que, sous l'Empire, les descendants mâles de Corneille avaient été placés, comme élèves du gouvernement, dans des lycées. Madame d'Angély, fille de madame du Puits, obtint, en 1811, une pension de 300 francs. (*Constitutionnel* du 26 juillet 1816.)

Sous Charles X (à partir du 1er janvier 1825), et sous Louis-Philippe ensuite, 2,000 fr., prélevés sur les fonds de la liste civile, furent mis annuellement à la disposition de l'Académie française pour être distribués aux descendants de Pierre Corneille qu'elle jugerait en avoir le plus besoin. Ce bienfait, grâce à la sollicitude de l'Académie, ne fut pas interrompu par la révolution de 1848 [1]. En 1851, cette somme de 2,000 fr. était divisée, par la décision de l'Académie, en cinq pensions de 400 fr. chacune, que touchaient les quatre filles de Louis-Ambroise Corneille, et avec elles Mlle Thérèse-Philippine Cor-

[1] *Note sur les descendants de Corneille*, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, 1851, in-8°, pages 5 et suivantes.

neille, fille de Jean-Baptiste-Antoine Corneille, lesquelles figurent toutes au bas du tableau généalogique que nous avons imprimé précédemment, page 198.

(18) Les hommages rendus à la mémoire de Corneille furent jusque-là si peu nombreux, que nous serions inexcusable d'omettre sa centenaire, fêtée au Théâtre-Français, le 1er octobre 1784, d'une manière bien indigne de lui. Onze pièces furent soumises au jugement du comité de réception, qui fit choix de *Corneille aux Champs-Élysées*, par M. Laurent. Il était difficile d'en faire un plus mauvais. L'auteur vit siffler son ouvrage, et dut savoir peu de gré aux Comédiens de la préférence qu'ils lui avaient accordée, car elle lui avait été peu favorable. Parmi ses concurrents étaient le marquis de Luchet, Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière*, et Cubières, qui, d'après une correspondance de lui avec les comédiens, dont nous avons copie sous les yeux, avait dans le même but composé trois pièces, l'une qu'il envoya au concours, l'autre qu'il adressa au théâtre de Rouen, et la troisième au théâtre de Bordeaux.

En 1816, Louis XVIII accorda à Mlle J.-M. Corneille une représentation à son profit sur le théâtre de l'Opéra. En 1829, la Comédie-Française a acquitté la même dette envers M. P. Corneille, né le 6 septembre 1796.

En 1817, M. Le Pan a publié une édition des *Chefs-d'œuvre de P. Corneille,* avec commentaires, annoncée au profit de Mlle J.-M. Corneille. L'intention était bonne, mais le but ne fut pas atteint. Il l'eût été sans doute, et l'action n'eût pas été plus mauvaise, si M. Le Pan n'eût fait de son ouvrage une sorte de diatribe contre Voltaire.

(19) L'accessit fut décerné à M. Auger. Nous rapporterons la lettre que lui écrivit Ducis pour le remercier de l'hommage d'un exemplaire de son Discours. Il ne faut, en partie, prendre les éloges qu'il lui donne que pour les compli-

ments d'usage en pareil cas ; mais la manière dont il parle de Corneille est touchante et vraie :

« Versailles, 17 avril 1808.

« Monsieur, c'est avec une âme forte que vous avez senti toute celle de Pierre Corneille, avec un style ferme que vous avez loué son style, et avec un juste enthousiasme que vous avez été ravi de ses beautés sublimes.

« On ne lui a pas rendu justice dans ces derniers temps, j'en ai été le témoin ; mais on pouvait répondre comme lui à ses détracteurs : *Parlez, Messieurs, il n'en sera pas moins Pierre Corneille.*

« Ce qui m'a fait le plus de plaisir, Monsieur, dans votre Éloge, c'est cet accent de l'âme qui s'y fait entendre : on ne demande pas si vous aimez Corneille, on le sent. Vous n'avez pas séparé son caractère de son talent, qui en était inséparable ; vous n'avez pas séparé votre affection pour lui de votre admiration ; tout cela marche ensemble. Voilà justement comme j'ai été affecté sur ce vieux Romain, sur ce génie prodigieux, inventeur et fondateur de la tragédie française. Si, depuis que j'ai pu le lire, j'ai senti dans mon sein quelques étincelles de sa flamme, c'est en me tenant auprès de cette fournaise qu'il en a rejailli quelques-unes dans mon âme. La sienne est antique, noble, franche et vigoureuse, comme celle des deux Horaces, père et fils. Quel modèle pour les hommes de bien et pour les poëtes dignes de Melpomène !

« Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

« DUCIS. »

(20) Le vœu de l'érection d'une statue en l'honneur de Corneille avait été exprimé par Boissy-D'Anglas, à la Convention nationale, dans la séance du 16 fructidor an III.

Le compte rendu des longs efforts faits par la Société libre

d'émulation de Rouen depuis 1802 pour réaliser ce projet dans la patrie même du grand poëte, la liste des souscripteurs qu'elle arriva à réunir, et enfin le procès-verbal de l'inauguration de la statue, œuvre de M. David (d'Angers), forment un volume grand in-8°, auquel nous sommes obligé de renvoyer. Il a pour titre : *Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en* 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen ; Rouen, 1838.

En 1829, quand parut la première édition du livre que nous réimprimons aujourd'hui, nous y insérâmes, en note, un extrait de *l'Hermite en Province,* de M. de Jouy, qui forme encore la note 1 du livre Ier de cette édition nouvelle. « A Rome, y est-il dit, à Athènes, on lui eût élevé une statue de marbre de Paros. Autre temps, autres peuples, autres statues. » A vingt ans de là, quand la dette fut enfin payée, un membre de l'Académie de Rouen, M. Hellis (*Découverte du portrait de P. Corneille, par Ch. Lebrun;* Rouen, 1848, in-8°, p. 46), prend pour notre dire propre l'emprunt que nous avions fait à M. de Jouy, et s'écrie : « C'est bien à tort que M. Taschereau reproche à la ville de Rouen d'avoir eu peu de souci pour ce qui touche la gloire de Pierre Corneille. On douterait qu'il soit jamais venu à Rouen et qu'il eût été au théâtre, à l'hôtel de ville, au Musée, à l'Académie, à la Société d'émulation. Cette dernière Société a placé le jour de sa séance publique le 6 juin, anniversaire de la naissance du grand homme, et chaque année, le jour de la Saint-Pierre, des acteurs de la capitale viennent fidèlement représenter quelqu'un de ses chefs-d'œuvre. »

Sans faire remarquer davantage que M. Hellis nous prend toujours pour M. de Jouy, nous conviendrons que si nous n'étions jamais allé à Rouen nous n'aurions plus qu'à mourir de honte, et que, bien que nous y soyons allé, nous sommes

encore fort à plaindre : car, ainsi qu'il l'a soupçonné, nous n'avons jamais assisté à aucune séance de l'Académie dont M. Hellis est un des quarante.

Mais la querelle que nous cherche M. Hellis est une querelle de...., d'autres disent Gascon. Il ne s'agissait pas de savoir si chaque année on était ou non exact à massacrer les vers de Corneille sur le théâtre de Rouen [1]; si cette cité possédait à l'hôtel de ville, dans le musée, des tableaux, et dans une des salles du rez-de-chaussée deux statues, dont on a eu raison de dire que « elles ne pouvaient répondre *en aucune façon* à l'hommage éclatant et public que les concitoyens du grand Corneille voulaient rendre à la mémoire de ce poëte immortel [2] ». Rouen n'était-il pas, comme il l'a senti lui-même, en retard pour rendre un solennel hommage à son grand poëte? Voilà ce que M. de Jouy a dit (et non pas nous), voilà ce que nous lui avons emprunté, voilà ce qu'ont pensé tous les souscripteurs à la statue érigée en 1834.

Mais si M. Hellis aime la guerre, il a eu de nombreuses occasions de la faire chez lui : car nous n'avons que répété ce que bien des Rouennais avaient imprimé avant nous. Nous pourrions lui en fournir une foule d'exemples; nous lui en citerons trois :

Le *Journal de Rouen* imprimait, le 1er juillet 1818 : « Un jour viendra peut-être où la ville de Rouen pourra ériger un monument public en l'honneur du grand homme qu'elle a vu naître; un jour viendra où les étrangers ne seront plus en droit de nous reprocher notre indifférence, où nous aurons

[1] *L'Écho de Rouen*, du 30 juin 1836, disait, à l'occasion de ces représentations annuelles . « Tout en cherchant l'enthousiasme, on est presque assuré de n'y trouver que le ridicule. »

[2] *Précis historique sur la statue de P. Corneille*, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen, p. 10.

enfin payé au plus étonnant génie littéraire de la France le tribut d'admiration qu'il réclame. »

La même feuille disait de nouveau, le 1er juillet 1819 : « N'est-il pas étonnant que cette ville n'ait point encore élevé de monument en l'honneur de ce grand homme?... Corneille ne brille ici que par son absence. »

Enfin, dans le rapport sur le prix de poésie à décerner en 1832, le rapporteur, M. Deville, n'a pas craint de citer avec éloge [1] le passage suivant d'une pièce envoyée au concours :

« C'est ici qu'il naquit ! Mais quoi ! sur cette rive
Ne voit-on plus errer son ombre fugitive ?
Et vous, vous, de son nom ne vous souvient-il pas?
Vous, qui foulez le sol qu'il foula de ses pas !
Avez-vous sur ces bords taillé l'airain antique ?
Répondez, le voit-on, sur la place publique,
Montrant la majesté de quelque vieux Romain ?
Eh quoi ! rien..., encor rien ! En vain mon œil avide
Cherche partout... ; partout le Forum, resté vide,
A l'amant des neuf Sœurs n'offre aucun souvenir ! »

M. Hellis n'aura pas là la ressource de répondre comme croyait pouvoir le faire vis-à-vis de nous :

Tu vois bien qu'on ne peut rien dire
Aux gens qui n'ont pas vu.... Rouen.

[1] *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, tenue le 6 juin 1832* ; Rouen, Baudry, 1833, in-8°, p. 135.

BIBLIOGRAPHIE

DE CORNEILLE.

BIBLIOGRAPHIE

DE CORNEILLE.

I. ÉCRITS

RELATIFS A CORNEILLE[1].

Deux Dissertations concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur deux tragédies de M. Corneille intitulées SOPHONISBE *et* SERTORIUS (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-12.

La première de ces deux Dissertations avait déjà paru séparément la même année. Voir, dans la section suivante de cette Bibliographie, l'article *Sophonisbe.*

Troisième et quatrième Dissertation concernant le poëme dramatique, en forme de remarques sur la tragédie de M. Corneille intitulée ŒDIPE, *et de Réponse à ses calomnies* (par d'Aubignac); Paris, Du Breuil, 1663, in-12.

Entretien sur les tragédies de ce temps (par l'abbé de Villiers); Paris, Estienne Michalet, 1675, in-12.

Relatif à Corneille et Racine. Réimprimé en 1740 dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

1. Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste les pièces où Corneille a pu figurer seulement comme interlocuteur. Au surplus, nous n'en connaissons qu'une : *L'Inauguration du Théâtre-Français,* comédie en un acte, en vers, représentée le 9 avril 1782, par M. Imbert; Paris, Desenne, 1782, in-8°.

On n'y trouvera pas non plus les nombreux articles renfermés dans les journaux et les recueils de Rouen, toutes les fois qu'ils n'ont pas été tirés à part.

Ad Santolium Victorinum de obitu Petri Cornelii, Gallorum omnium qui tragœdias scripserunt Pincipis, Cal. Oct. 1684 (s. l.); 1 page in-8°.

On lit au bas : « Scripsit ex tempore Leonardus Matthæus », et un permis d'imprimer daté du 5 octobre 1684.

Vie de Corneille, par Fontenelle.

Imprimée d'abord, sous le titre d'*Éloge,* dans les *Nouvelles de la république des lettres* de janvier 1685, puis dans l'édition de l'*Histoire de l'Académie française* donnée en 1729 par d'Olivet, et enfin sous le titre de *Vie* dans les différentes éditions des *Œuvres complètes* ou *choisies de Fontenelle,* à partir de celle de 1742.

Éloge du grand Corneille, à M. l'abbé des Viviers, aumônier du roi, chanoine de Constance, protonotaire du Saint-Siége.

Par de La Fèvrerie. *Extraordinaire du Mercure,* avril 1685, p. 253-85.

Parallèle de Corneille et de Racine, par M. de Longepierre, 1686. dans les *Jugements des Savants* de Baillet.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Parallèle de M. Corneille et de M. Racine, par M. Fontenelle.

Ce *Parallèle,* composé en 1693, fut imprimé, à cette époque, sur un feuillet volant. Le plus ancien recueil où nous l'ayons trouvé est le volume intitulé : *Voyage de MM. de Bachaumont et de La Chapelle, avec un mélange de pièces fugitives tirées du cabinet de M. de Saint-Évremont;* Utrecht, Galma, 1697, in-12.

Dissertation sur les caractères de Corneille et de Racine contre le jugement de La Bruyère, par M. Tafignon; Paris, 1705, in-12.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Défense du grand Corneille contre le commentateur des Œuvres de M. Boileau-Despréaux (Brossette), par le Père Tournemine.

Imprimée dans les *Mémoires de Trévoux,* mai 1717; réimprimée sous le seul titre de *Défense du grand Corneille* dans les *Œuvres diverses* de P. Corneille, publiées en 1738, par Granet.

Dissertation sur les pièces de Corneille et de Racine.

Imprimée dans le *Mercure* d'octobre 1717, p. 35-59.

Dispute littéraire sur les Œuvres de Corneille et de Racine, à M. de***.

Dans les *Amusements du cœur et de l'esprit;* Paris, Didot, 1736, in-12, t. II, p. 291-314.

Sethos, tragédie nouvelle. Dédiée au grand Corneille (par Tanevot); Paris, veuve Pissot, 1739, in-8°.

Précédée d'une épître *Au grand Corneille*, de 96 vers. Suivant Quérard, il y a des exemplaires qui, au lieu de *Sethos*, pour titre portent : *Daluca*.

Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine, avec des réflexions pour et contre la critique des ouvrages d'esprit, et des jugements sur ces Dissertations (publié par l'abbé Granet); Paris, Gisset et Bordelet, 1740, 2 vol. in-12.

*Lettre à M**** (l'abbé Trublet), *contenant la généalogie de Corneille*, par M. Dreux du Radier; 1757, in-12.

A l'occasion du procès de J.-F. Corneille contre les légataires universels de Fontenelle. Avait paru d'abord dans *le Conservateur* de novembre 1757, dont ceci est un tirage à part.

Lettre sur Corneille et Racine, par M. l'abbé Simon; 1758, in-12.

Représentation de Rodogune *au profit d'un neveu du grand Corneille.*

L'Année littéraire, année 1760, lettre datée du 20 mars, t. II, p. 198-216.

Ode et Lettres à M. de Voltaire en faveur de la famille du grand Corneille, par M. Le Brun, avec la réponse de M. de Voltaire; Genève, Paris, 1760, in-8°.

Cette Ode a été réimprimée à la suite de *la Wasprie, ou l'Ami Wasp*, revu et corrigé (Berne, 1761, in-12), du même auteur, sous le titre de *l'Ombre du grand Corneille*.

La Petite-Nièce d'Eschyle, histoire athénienne, traduite d'un manuscrit grec intitulé, Ἐκ τῆς τῶν Ἐπιστημόνων ἀνεκδότης ἱστορίας Ἐκλογαὶ. Fragments de l'histoire anecdote des gens de lettres (par de Neuville); 1761, in-8°.

Commentaires sur le Théâtre de Pierre Corneille, et autres morceaux intéressants, etc., etc. (par Voltaire); 1764, 3 vol. in-12.

Ce sont les notes et commentaires de l'édition des *Œuvres de Corneille* donnée en 1764 par Voltaire, imprimés à part. Le commentateur paraît être étranger à cette publication séparée.

Dissertation sur quelques passages de Sénèque et de Corneille..., lue à la séance publique de la Société littéraire d'Arras, le 14 avril 1764, par M. Denis; Arras, 1764, in-12.

Parallèle des trois principaux poëtes tragiques français, Corneille, Racine et Crébillon; précédé d'un abrégé de leurs vies et d'un catalogue raisonné de leurs ouvrages, avec plusieurs extraits des observations faites par les meilleurs juges sur le caractère particulier de chacun d'eux... Paris, Saillant, 1765, in-12.

Éloge de Pierre Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen, a remporté le prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. Gaillard, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres et censeur royal; Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8°.

Réimprimé dans le t. I des *Mélanges académiques, poétiques, littéraires, philologiques, critiques et historiques* de l'auteur; Paris, Agasse, 1806.

Éloge de P. Corneille, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté l'accessit du prix d'éloquence donné, en 1768, par monseigneur le duc de Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. *** (P.-S. Bailly); Rouen, Machuel, et Paris, Saillant, 1768, in-8°.

Réimprimé depuis, avec quelques changements, dans les *Éloges de Charles V, de Molière, de Corneille, de l'abbé de La Caille et de Leibnitz, avec des notes*; Berlin et Paris, Delalain, 1770, in-8°, et dans les *Discours et Mémoires*, par l'auteur de l'HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE; Paris, Debure l'aîné, 1790, 2 vol. in-8°.

Éloge de Corneille, Pièce qui a concouru au prix de l'Académie de Rouen en 1768, par M. l'abbé de Langeac; Paris, Le Jay, 1768, in-8°.

Éloge de P. Corneille, par M. L*** de L*** (Laserre, de l'Oratoire); Nismes, Gaude, 1768, in-8°.

Éloge de P. Corneille, qui a concouru à l'Académie de Rouen, en 1768, par M. Bitaubé; Berlin, G.-J. Decker, 1769, in-8°.

Éloge de Corneille, avec des notes; Paris, Delalain, 1770, in-8°.

Esprit du grand Corneille, extrait de ses Œuvres dramatiques (par Charlier); Bouillon, 1773, 2 vol. in-8°.

Dissertation sur Corneille et Racine, suivie d'une Épître en vers (par Durosoi); Londres et Paris, Lacombe, 1773, in-8°.

Épître à Corneille, au sujet de sa statue, qui doit être placée dans la nouvelle salle de spectacle de Rouen, présentée et lue à la séance de l'Académie des sciences et belles-lettres de la même ville, le 8 mars 1775 (par Duval-Sanadon, 1775), in-8°.

Discours abrégé sur le grand Corneille.

Fait partie de : *Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon* (pages 1-38); Paris, veuve Duchesne, 1777, in-12.

Épître à l'Ombre d'un ami, suivie de deux Odes et de quelques idées sur Corneille (par Dorat); Paris, Delalain, 1777, in-8°.

Épître à Corneille.

Cette Épître, composée à l'occasion de la comédie des *Muses rivales* de La Harpe, se trouve dans le *Journal de Paris* du 5 février 1779.

Réponse de Corneille à l'Épître qu'on lui a adressée dans le JOURNAL DE PARIS.

Journal de Paris du 8 février 1779, signée par M. le chevalier de C*** (Cubières).

Lettre du chevalier de Laurès aux messieurs qui doivent concourir cette année pour le prix de poésie de l'Académie française, suivie d'une réponse de Corneille (par le chevalier de Cubières); Paris, Valleyre, 1779, in-8°.

Mes Récréations dramatiques (par Tronchin, de Genève); Genève, Bonnant, 1779-84, 5 vol. in-8°.

Les quatre premiers volumes furent réimprimés en 1780, sous le titre développé de *Mes Récréations dramatiques, ou Choix des principales tragédies du grand Corneille*, auxquelles on s'est permis de faire des retranchements, en supprimant ou raccourcissant quelques scènes, et substituant des expressions modernes à celles qui ont vieilli; précédé de quatre tragédies nouvelles de l'éditeur; Paris, Moutard, 1780, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, par Lesuire, 1781.

Mentionné dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, t. V (1781 à 1793), p. 26.

Le Centenaire du grand Corneille, par le comte Imbert de La Platière.

Offerte par l'auteur à l'Académie de Rouen, dans la séance du 17 février 1784.

Corneille aux Champs-Élysées, pièce épisodique pour la cente-

naire de Corneille, représentée le 4 octobre 1784, au Théâtre-Français.

Attribuée par Grimm à un très-jeune homme nommé Laurent, non imprimée. Cette pièce fut préférée à *la Centenaire* de Cubières et à deux autres comédies sur le même sujet, présentées par Luchet et par Artaud, auteur de *la Centenaire de Molière* (*Correspondance secrète* de Mettra, lettre du 7 octobre 1784, t. XVII, p. 68). Sans doute *la Fête séculaire*, mentionnée ci-après, est d'un de ces derniers.

La Fete séculaire de Corneille, comédie en un acte, en vers; Paris, Hardouin et Gattey, 1785, in-8°.

Non représentée.

Les deux Centenaires de Corneille, pièces en un acte et en vers, représentées à Rouen, Bordeaux, le Havre, Tours, Grenoble, etc., etc.; par M. le chevalier de Cubières, de l'Académie de Lyon; Paris, Cailleau et Bailli, 1785, in-8°.

Contient : 1° *Réflexions sur le grand Corneille;* 2° *la Centenaire de Corneille, ou le Triomphe du génie*, pièce en un acte, en vers libres, représentée sur les théâtres publics de Rouen et de Bordeaux, le 1er octobre 1784; 3° *la Centenaire de Corneille, ou le Génie vengé*, pièce en un acte, en vers libres.

Idées sur Corneille, par M. Grimod de La Reynière.

Fait partie de *Peu de chose*, hommage à l'Académie de Lyon; Neufchâtel et Paris, 1788, in-8°.

Mémoire de Malesherbes sur la descendance de Corneille.

Avec lettre d'envoi datée du 8 septembre 1792. Imprimé dans la *Revue rétrospective* (1836), seconde série, t. VIII, p. 113, où ce document est suivi d'une correspondance de Collin d'Harleville avec la Comédie-Française et le Directoire exécutif pour mademoiselle J.-M. Corneille.

Hommage aux mânes de Corneille et de Voltaire, présenté à l'Institut national, par Marie-Victoire-Hortense Frescarode (Paris, 1796, Baudouin), in-8°.

La Fete de Corneille, comédie en un acte, en prose, par Picard, représentée à Rouen, le 29 juin 1800.

Dans les *Œuvres* de l'auteur (Paris, Barba, 1821), t. VIII, p. 167. Le *Journal de Rouen* du 13 messidor an VIII nous apprend que cette pièce, jouée le 10 messidor sur le théâtre des Arts, portait alors le titre de *Pierre et Thomas Corneille*. C'est encore sous ce même titre qu'elle fut reprise sur le même théâtre le 29 juin 1812. Le *Journal de Rouen*, qui avait tu le nom de l'auteur en 1800, nomme Picard dans son numéro du 30 juin 1812.

Hommage du grand Corneille, en vers, par Guilbert.

Lu au Lycée libre de Rouen, dans la séance publique du 29 juin 1800. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Deuxième hommage au grand Corneille, en vers, par le même.

Sans date. Imprimé à un petit nombre d'exemplaires.

Pierre Corneille à Rouen, comédie en un acte, en prose et en vaudevilles, par M. Huilart, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

La Maison de campagne, ou Hommage rendu à Pierre Corneille, divertissement-vaudeville en un acte, par M. Belmont, représenté sur le théâtre de la République, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1801).

Le Retour de Melpomène, petit hommage au grand Corneille, divertissement en vers libres, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 10 messidor an IX (29 juin 1802).

Six Tragédies de P. Corneille, retouchées pour le théâtre (par de Lisle, ancien conseiller au parlement de Provence, et Audibert, de Marseille); Paris, 1802, in-8°.

Réimprimées plus correctement la même année, avec une septième tragédie (*Héraclius*) dans quelques exemplaires.

Une Matinée des deux Corneille, comédie-vaudeville anecdotique, en un acte, en prose, représentée sur le théâtre de la Société olympique, le 26 ventôse an XII; par A. Grétry, neveu; Paris, madame Masson, an XII (1804), in-8°.

Sylla, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une dissertation dans laquelle on cherche à prouver, par la tradition, par l'histoire, par des anecdotes particulières et par un examen du style et des caractères, que cette pièce est du grand Corneille; publiée d'après un manuscrit du dix-septième siècle, déposé chez M. Tion de la Chaume, notaire de Paris, par M. C. Palmézeaux; Paris, Charon, an XIII (1805), in-8°.

Sur Corneille et Racine.

En prose dans *les Quatre Saisons du Parnasse*, publiées par Fayolle; Printemps, 1806, p. 229-34.

Épître à Corneille, par Ls F., membre de la Société des sciences et arts de Rennes; Paris et Rennes, juillet 1806, in-8°.

Les Amours de P. Corneille, comédie en trois actes, en prose, par Laujon.

Comédie reçue au Théâtre-Français, vers 1806; n'y fut pas représentée. Dans son *Esprit du grand Corneille*, p. 153, François de Neuchâteau dit de cette pièce : « La mort de l'auteur est cause qu'elle n'a « pas encore été représentée. » Si nous en croyons des personnes en position d'être bien informées, il faudrait retourner cette phrase et dire : « L'auteur est mort parce que cette pièce ne put pas être représentée. » Voici le fait tel qu'on nous l'a raconté : « Laujon , qui mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans, présenta cette pièce quelques années avant sa mort. Le comité la trouva très-faible, mais la reçut attendu l'âge de l'auteur, pensant d'ailleurs que sa mort imminente dispenserait de la mettre à l'étude. On fit même mention, par une inconvenance fatale, de cette dernière considération sur le registre de la Comédie, qui n'est consulté ordinairement que par ses sociétaires. Un jour Laujon vient se plaindre de ce qu'on ne se dispose pas à jouer sa pièce; on lui répond que beaucoup d'autres ouvrages sont reçus avant le sien, et, oubliant la note fatale, on lui donne le registre pour l'en convaincre. Le malheureux vieillard lit l'arrêt de mort porté, en quelque sorte, par les comédiens contre lui, et il ne survécut que peu de jours à ce coup cruel. »

Le *Journal de Rouen* du 1er juillet 1809 nous apprend que cette pièce fut jouée sur le théâtre des Arts de cette ville, le 29 juin précédent.

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut, dans sa séance du 6 avril 1808, par Marie-J.-J. Victorin Fabre; Paris, Baudouin, 1808, in-8°.

Il en a paru le même année une *seconde édition, suivie de notes revues et augmentées.*

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a obtenu l'accessit au jugement de la classe de la langue et de la littérature françaises, par L.-S. Auger ; Paris, Xhrouet, 1808, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, qui a obtenu la première mention honorable au jugement de la classe de la littérature et de la langue françaises, par René de Chazet ; Paris, Le Normant, 1808, in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, discours qui a concouru pour le prix d'éloquence proposé à la classe de la langue et de la littérature françaises de l'Institut, par M. G. D. L. B*** ; Paris, Patris, 1808, in-8°.

Éloge de Corneille, par M. A. J. (Jay); Paris, Léopold Collin, juillet 1808, in-8°.

Eloge de Corneille (par de Montyon); Londres, de l'imprimerie de P. da Ponte (sans date, vers 1808), in-8°.

Éloge de Pierre Corneille, par un jeune Français (Jules Porthmann); Paris, Martinet, 1808, in-8°.

Le Prononcé, ou la Prééminence poétique du grand Corneille, par F. L. Darragon; Paris, Hénée, 1808, in-8°.

Le Journal de l'Empire, l'Institut et l'Éloge de Corneille, traités tous trois comme ils le méritent, par J. de Rochelines; Paris, de l'imprimerie de Brasseur aîné, 1808, in-8°.

On lit encore sur le titre : *Première lettre au public impartial*, ce qui semblait annoncer une suite. Il n'en parut cependant pas.

Le Mariage du grand Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1808.

Hommage à Corneille, scène lyrique, par M. Goujet, musique de M. Campenhaut, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1809.

Le Mariage de Corneille, comédie en un acte, en vers, représenté sur le théâtre de l'Impératrice, le 19 octobre 1809; par M. Hyacinthe.

Mémorial dramatique de 1810, p. 90; *Almanach des Muses*, année 1810, notice de la fin.

Les bonnes Femmes, ou le Ménage des deux Corneille, par Ducis.

Fait partie du *Recueil de poésies diverses, mélanges*, par le même (Paris, 1809, in-8°), et de toutes les éditions des *Œuvres de Ducis*.

Corneille et Racine, par T. Deyeux; Paris, imprimerie de Duminil-Lesueur, 1809, in-8°.

En vers.

La Maison de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Dutreik, mise en musique par M. Dubarrois, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1810.

Épître à M. Raynouard, de l'Académie française, sur Corneille et Racine, par M. Viennet, couronnée aux Jeux floraux, en 1810.

Fait partie de : *Épîtres et Poésies, suivies du poëme de Parga*, par M. J.-P.-G. Viennet; Paris, Ladvocat, 1821, in-8°.

Corneille au Capitole, scènes héroïques (en vers), à l'occasion du rétablissement de S. M. Marie-Louise, impératrice et reine, après la naissance du roi de Rome, représentée le 21 avril 1811, sur le théâtre de l'Odéon, par M. J. Aude; Paris, madame Masson, 1811, in-8°.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles et musique de M. Campenhaut, exécutée pour la première fois, dans la séance annuelle de la Société d'émulation de Rouen, le 22 juin 1811, et sur le théâtre des Arts de la même ville, le 29 du même mois.

Les deux Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Goujet, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Discours en vers en l'honneur de Corneille, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1811.

Le *Journal de Rouen* du 1[er] juillet 1811 dit que ce Discours est de l'auteur du *Parleur contrarié* (A.-J. De Launay-Vassary).

Hommage de la Neustrie au grand Corneille, poëme héroï-lyrique, présenté et lu à la séance du vendredi 9 août 1811, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; par D. (Duval) Sanadon, membre non résident de ladite Académie; Paris, Béchet et Nepveu, 1811, in-8°.

Vie de Pierre Corneille, par M. Guizot.

Dans les *Vies des Poëtes français du siècle de Louis XIV,* par M. F. Guizot (et feu madame Guizot, née de Meulan); Paris, Schœll, 1813, in-8°, t. 1 (et unique). Ce volume a été réimprimé sous le titre de *Corneille et son temps, étude littéraire,* par M. Guizot; Paris, Didier, 1852, in-8°.

Discours qui a obtenu une médaille d'or de 300 fr. à la séance de la Société d'émulation de Rouen du 2 juin 1813, sur cette question : *Quelle a été l'influence du grand Corneille sur la littérature française et sur le caractère national;* par M. A. Thorel de Saint-Martin; Baudry, Rouen, 1813, in-8°.

Dithyrambe sur Pierre Corneille, par M. Léon Thiessé.

Cité dans le *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen,* année 1814, p. 21.

Hommage au grand Corneille, scène par MM. Désaugiers et Gentil, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1815.

La Nièce de Corneille chez Voltaire, comédie anecdotique en un

acte et en vaudevilles, représentée sur le théâtre des Arts à Rouen, le 29 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, scènes épisodiques mêlées de musique, par MM. ***, représentées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 9 juin 1817.

Le *Journal de Rouen* nous apprend que cet à-propos avait été précédé de la tragédie de *Polyeucte*, dans laquelle mademoiselle Caroline Corneille remplissait le rôle de Pauline. Elle avait déjà joué sans succès Chimène du *Cid* à la représentation donnée à l'Opéra au bénéfice de sa tante, le 6 juin 1816.

La Fête de Saint-Pierre, vaudeville en un acte, par M. ***, de Rouen, représenté sur le théâtre des Arts de cette ville, le 29 juin 1819.

Malgré l'identité des titres, cette pièce n'est pas celle qui avait été représentée en 1817.

L'Esprit du grand Corneille, ou Extrait raisonné de ceux des ouvrages de P. Corneille qui ne font pas partie du recueil de ses chefs-d'œuvre dramatiques, pour servir de supplément à ce recueil et au commentaire de Voltaire, par M. le comte François de Neufchâteau, l'un des quarante de l'Académie française, etc.; Paris, Pierre Didot, 1819, in-8°.

Le Songe du jeune Corneille, scène en vers, par M. Lepitre, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Boché, musique de M. Morin, chef d'orchestre, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1820.

Le Cardinal de Richelieu et le grand Corneille, dialogue des morts, par Vauvenargues.

Posthume. Dans le *Supplément aux Œuvres complètes de Vauvenargues;* Paris, Belin, 1820, in-8°.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de M. Verteuil, artiste du théâtre des Arts, à Rouen; musique de MM. Morin et Cassel; exécutée sur le théâtre le 19 juin 1821.

Épître à Corneille, par M. ***, envoyée au concours de 1822 pour le prix de poésie proposé en 1821 par l'Académie de Rouen.

Mentionnée dans le *Précis analytique des travaux* de cette Académie pour 1822, p. 102.

Éloge de P. Corneille, proposé pour prix d'éloquence en 1808, par F.-A. Guinand; Paris, Le Normant, 1822, in-8°.

La Nièce de Pierre Corneille, vaudeville, par M. ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1822.

Hommage au grand Corneille, par P. de B...tte.

En vers. Inséré dans le *Journal de Rouen* du 29 juin 1822.

Pierre et Thomas Corneille, à-propos en un acte, en prose, représenté au second Théâtre-Français le 6 juin 1823, par MM. Romieu et Monnières ; Paris, Baudouin frères, 1823, in-8°.

Scène lyrique en l'honneur de Corneille, paroles de M. ***, musique de Méhul, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

La Maison de Corneille, à-propos-vaudeville en un acte, par MM. Tiste et ***, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1824.

Éloge de Pierre Corneille, discours en vers composé pour le théâtre du Havre, par Louvet, prononcé le mardi 29 juin 1824... ; Havre, Chapelle, 1824, in-8°.

La Maison de Corneille, par M. de Jouy.

Fait partie de *l'Hermite en province,* t. VII, p. 214 et suiv. ; Paris, Pillet, 1824.

Pensées de C.-J.-B. Bonnin, suivies des Éloges de Corneille et de Montesquieu ; Paris, Béchet aîné, 1824, in-12.

Cantate en l'honneur de Corneille, paroles de ***, musique de M. Eugène Walkiers, exécutée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1825.

Racine chez Corneille, ou la Lecture de Psyché, comédie en un acte, en vers, par M. Bruleboeuf-Letournan, représentée pour la première fois, à Rouen, sur le théâtre des Arts, le 29 juin 1825 ; Paris, De La Forest, 1825, in-8°.

Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille, par P. (Pierre-Alexis) Corneille ; Rouen, F. Baudry, 1826, in-8°.

Rapport sur la date de la naissance de Pierre Corneille, lu à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. Houël ; Rouen, Nicétas Periaux jeune, 1828, in-8°.

La Jeunesse de Corneille, comédie en un acte, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 28 juin 1828.

Cantate en l'honneur de Corneille, par M. Charles, artiste du

théâtre des Arts, à Rouen, exécutée sur ce théâtre le 28 juin 1828.

Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille et sur la maison où il est né, lu à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, le 6 juin 1828, par M. Pierre-Alexis Corneille, professeur d'histoire au collége royal; Rouen, F. Baudry, avril 1829, in-8°.

Rapport sur le monument à élever à Pierre Corneille, lu à la Société libre d'émulation de Rouen, le 15 avril 1829, par M. A. Deville; Rouen, Baudry, 1829, in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille, par Jules Taschereau; Paris, Alexandre Mesnier, 1829, in-8°.

Stances pour l'anniversaire de la naissance de P. Corneille, par M. Buzoni, lues au Théâtre-Français, le 6 juin 1829; Paris, Barba, 1829, in-8°.

Dans une représentation au bénéfice de M. Pierre Corneille, un des descendants de l'auteur.

Stances pour l'anniversaire de la naissance de P. Corneille (par A. François), 1829.

Corneille, ode, par M. Belmontet.

Cette ode, présentée à la Comédie-Française pour y être lue le 6 juin 1829, jour anniversaire de la naissance de Corneille et de la représentation au bénéfice d'un de ses descendants, a été imprimée dans le numéro du *Voleur* du 10 juin 1829.

Corneille à Rouen, comédie en deux actes, en vers, par M. Muret, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1829.

Discours en l'honneur de Pierre Corneille, par M. Casimir Delavigne, de l'Académie française; Rouen, Baudry, 1829, in-8°.

Prononcé le 19 septembre, jour de la représentation donnée par le théâtre des Arts de Rouen au profit de la souscription pour la statue de Corneille.

*Réflexions sur un passage de l'*HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE P. CORNEILLE, *par M. Taschereau;* par M. A. Floquet...; Rouen, N. Periaux, 1831, in-8°.

Notice sur la maison et la généalogie de Corneille, par A.-G. Ballin; Rouen, Periaux, mai 1833, in-8°.

Extrait de la *Revue de Rouen* du 10 mai 1833, avec quelques additions.

Corneille, stances par M. Adolphe Dumas, récitées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1833.

Elles furent imprimées, comme appel du premier jugement du public, avec le nom de l'auteur, qui n'avait pas été demandé à la scène, dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 18 et suivantes.

Corneille, vers par M. Borssat, comédien, récités sur le théâtre des Arts le 29 juin 1833.

Imprimés dans la *Revue de Rouen* de juillet 1833, pages 23 et suivantes, à la suite de la pièce précédente.

Corneille, Racine et leur époque, par M. Auguste de Lavallery.

Tome I, pages 33-42 de *l'Essor, préludes philosophiques et littéraires*, 2e livraison; Paris, 20 septembre 1833, in-8°.

Richelieu et les cinq auteurs, scènes historiques, par B. G.

Imprimées dans *la Gironde, Revue de Bordeaux*, t. I, p. 180 et suivantes, 1833, in-4°.

Dithyrambe sur la statue de Pierre Corneille, par Thre Wains-Desfontaines, instituteur primaire à Alençon, pièce couronnée par la Société libre d'émulation de Rouen, dans sa séance publique du 6 juin 1834; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8°.

Vers sur l'hommage qui va être rendu au grand Corneille, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription (par M. Deniéport). Cette pièce a obtenu la première mention honorable après le prix unique décerné par la Société d'émulation de Rouen, au concours de 1834; Rouen, imp. N. Periaux, 1834, in-8°.

L'Inauguration de la statue de Corneille, pièce qui a obtenu la deuxième mention honorable à la Société d'émulation de Rouen, dans la séance du 6 juin 1834, par P. Legagneur; Coutances, imp. de Tanquerey, 1834, in-8°.

Hommage à la mémoire de P. Corneille, sujet de poésie mis au concours par la Société libre d'émulation de Rouen, ville natale du poëte, par M. L.-J. Dublar, de l'Académie de Douai; Paris, Delaunay, 1834, in-8°.

Hommage au grand Corneille, par Théodore Lebreton, de Rouen, ouvrier imprimeur en indienne; Rouen, Baudry, 1834, in-8°.

En vers.

Hommage à P. Corneille (à l'occasion de la statue qui doit lui être érigée à Rouen), par Paul James Duboc (de Rouen); Paris, Ledoyen, 1834, in-8°.

L'Anniversaire de P. Corneille, intermède représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1834.

Sur l'inauguration de la statue de P. Corneille sur le pont d'Orléans, avec un mot sur la nouvelle école scénique, par Th. R....n (Ruffin); Rouen, N. Periaux, 1834, in-8°.

En vers.

Le Jour de l'inauguration de la statue de P. Corneille à Rouen, poëme en trois chants, par J.-C. Defosse, du Grand-Quevilly; Rouen, F. Baudry, 1834, in-8°.

Inauguration de la statue du grand Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Dumersan.

En vers. *Revue du théâtre,* tome II, pages 40 et suivantes; 1834. Tiré également à part.

Discours prononcé, au nom de l'Académie de Rouen, par M. Em[el] Gaillard, secrétaire perpétuel de cette Académie, pour la classe des lettres, *lors de l'inauguration de la statue de P. Corneille.*

Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour 1834, p. 296.

Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille à Rouen, le 19 octobre 1834, par M. Lafon, des Français; Paris, Paccard, 1834, in-8°.

Statue de P. Corneille; Rouen, imp. de N. Periaux, in-fol. plano.

Au bas de la statue, qui occupe environ la moitié de la page, sont trois colonnes, dont la première contient la description de la statue, les deux autres des couplets ayant pour titre : *Hommage grivois à Pierre Corneille...* Par Hyacinthe Lelièvre, de Rouen.

Notice sur la statue de P. Corneille et liste des souscripteurs qui ont concouru à l'érection de ce monument, signée : A. Deville; Rouen, imp. de F. Baudry (1834), in-8°.

Nouveaux Détails sur Pierre Corneille, recueillis dans l'année où Rouen élève une statue à ce grand poëte, par M. Emm. Gaillard.

Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour 1834, p. 164 et suiv.

L'Apothéose de Pierre Corneille à Rouen en 1834, poëme qui a obtenu la première mention honorable dans la séance publique de l'Académie française, le 27 août 1835, par P.-A. Vieillard, de Rouen; Paris, Firmin Didot frères, 1835, in-8°.

Rôle politique de Pierre Corneille pendant la Fronde. Document communiqué à l'Académie de Rouen par M. Floquet, dans la séance du 18 novembre 1836; (Paris,) imp. de Fournier (1836), in-8°.

Extrait de la *Revue rétrospective*, numéro de décembre 1836.

A Pierre Corneille, hommage en vers, par M. J.-A. Delérue, récité sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Stances en l'honneur de Corneille, par M. J.-A. Delérue, mises en musique et chantées sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1838.

Précis historique sur la statue de P. Corneille érigée à Rouen par souscription en 1834, par A. Deville, publié par les soins de la Société libre d'émulation de Rouen; Rouen, Baudry, 1838, gr. in-8°.

Corneille et Richelieu, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Boulé et Rimbaut, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 23 février 1839; Paris, E. Michaud, 1839, in-8°.

138e livraison du *Musée dramatique*.

Corneille chez le Savetier, scène historique de la vie de P. Corneille, par MM. Beuzeville et Th. Lebreton, représentée sur le théâtre des Arts de Rouen, le 29 juin 1841; Rouen, N. Periaux, 1841, gr. in-8°.

Nous citons, d'après les *Renseignements relatifs à Pierre Corneille* de M. Ballin, cette pièce, qui ne figure pas dans la *Bibliographie de la France*, et n'est pas entrée à la Bibliothèque impériale, sans doute parce qu'elle n'a pas été déposée.

Strophes en l'honneur de Corneille, par Th. Lebreton, de Rouen, récitées sur le théâtre des Arts, le 29 juin 1842.

Corneille et ses amis, comédie en deux actes et en vers, par MM. Lucien-Élie et Lemaire aîné, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts de Rouen, le   août 1842; Rouen, imp. de Periaux (1842), in-8°.

Corneille et ses voisins, comédie en deux actes et en vers, par MM. Lucien-Élie et Lemaire aîné, artiste du grand théâtre de Rouen, représentée pour la première fois sur le théâtre des Arts, le 27 septembre 1842; Rouen, Edet jeune, 1842, in-8°.

Autre édition de la pièce précédente, avec quelques changements, outre celui du titre.

Vie de Pierre Corneille, par Gustave Levavasseur ; Paris, Debécourt, 1843, in-18.

La Jeunesse de Corneille, comédie historique en trois actes et en vers, par M. Émile Coquatrix (de Rouen) ; Paris, Masgana, 1844, in-12.

Représentée à l'Odéon le 6 juin 1844, anniversaire de la naissance de Corneille.

L'Hôtel de Rambouillet et Corneille, par Henri Martin.

Revue indépendante du 25 juin 1845.

Corneille et Rotrou, comédie en un acte et en prose, par MM. de La Boullaye et Cormon, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, le 8 octobre 1845 ; Paris, Marchant (1845), in-8°.

Fait partie du *Magasin théâtral.*

Épître à Corneille, en vers, par M. Émile Coquatrix, lue à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, le 6 juin 1846 ; Rouen, imp. de A. Péron, 1846, gr. in-8°.

Corneille chez Poussin, à-propos anecdotique en vers, suivi d'un épilogue, par M. Ferdinand de La Boullaye, représenté pour la première fois à Paris, sur le second Théâtre-Français, le 6 juin 1847, jour anniversaire de la naissance de P. Corneille ; Paris, Tresse (1847), in-8°.

Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, en particulier par Voltaire ; par M. Viguier, inspecteur général de l'Université ; Rouen, imp. de Péron (1846), gr. in-8°.

Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Le Brun. Recherches historiques et critiques à ce sujet, par M. Hellis ; Rouen, Le Brument, et Paris, Hocdé, 1848, in-18.

Renseignements relatifs à Pierre Corneille, principalement en ce qui concerne l'Académie de Rouen, par M. A.-G. Ballin (1848), in-8°.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen,* année 1848.

Notes relatives à Corneille, lues à l'Académie des sciences

belles-lettres et arts de Rouen, par M. Ballin; Rouen, imp. de A. Péron (1850), in-8°.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1850.

Stances sur la découverte du portrait original de Pierre Corneille d'après Le Brun (signées : J.-C. Defosse); Rouen, imp. de Péron, 1850, in-8°.

Hommage à Corneille, en vers, par M. Beauvallet, récité par l'auteur sur le Théâtre-Français le 6 juin 1851.

On lit, à cette date, sur le registre du Théâtre-Français, la note suivante : « On avait annoncé un *Hommage à Corneille* par M. Théophile Gautier; mais la censure n'a pas permis ce morceau, qui a été remplacé par celui de M. Beauvallet. »

Éloge de Pierre Corneille, sa vie et ses ouvrages. Monologue historique en un acte, en vers, dédié à la ville de Rouen; suivi d'une apothéose et d'une marche triomphale, par Louis Crevel de Charlemagne (de Rouen); représenté pour la première fois sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 6 juin 1851; Paris, chez l'auteur, 1851, in-8°.

Note sur les descendants de Corneille, par M. le baron de Stassart; Bruxelles, Hayez, 1851, in-8°.

Fragment d'études sur la vieillesse de Pierre Corneille, lu à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (par Victor Lambinet); Versailles, imp. de Montalant-Bougleux (1851), in-8°.

Corneille et son temps, étude littéraire, par M. Guizot; Paris, Didier, 1852, in-8°.

Réimpression de la *Vie de Pierre Corneille*, 1810. Voir précédemment page 222.

Essai sur les théories dramatiques de Corneille, d'après ses Discours et ses Examens, par J.-A. Lisle; Paris, A. Durand, 1852, in-8°.

Lettres inédites de P. Corneille, 1652-1656 (avec une introduction par M. Célestin Port), Paris, imp. de F. Didot, 1852, in-8°.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. III, p. 348.

La Muse héroïque, ode, par M. Théodore de Banville, récitée par Mlle Rachel, sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1854.

La Muse de Corneille, à-propos joué sur le théâtre impérial de

l'Odéon, pour l'anniversaire de la naissance de Corneille, le 6 juin 1854; par Henri de Bornier; Paris, Michel Lévy frères, 1854, in-12.

Charlotte Corday, ode; Saint-Germain-en-Laye, imp. de Picault, 1854, in-12.

Avec une *Notice sur la descendance de Corneille*. Signé : P. M., d. e. d.

Hommage à Corneille, par M. Philoxène Boyer, récité sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1855.

Théâtre de poche, par Théophile Gautier; Paris, libr. nouvelle, 1855, in-16.

Une larme du Diable. — ... — Pierre Corneille.

Stances, récitées sur le théâtre de l'Odéon, le 6 juin 1856; par M. H. de Bornier.

Mentionné dans le feuilleton du *Moniteur universel* du 9 juin.

Les Commencements de P. Corneille, par A. Hatzfeld; Grenoble, imp. de Prudhomme, 1857, in-8°.

Des principes de Corneille sur l'art dramatique. Thèse de doctorat, présentée à la Faculté de Lyon, par B. Duparay; Lyon, imp. de Vingtrinier, 1857, in-8°.

Stances de M. Beauvallet, récitées par lui-même sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1859.

Le grand Corneille historien, par Ernest Desjardins; Paris, Didier et Cie, 1861, in-8°.

De la Langue de Corneille, par Ch. Marty-Laveaux; Paris, L. Hachette et Cie, 1861, in-8°.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. II.

Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du dix-septième siècle en général, par M. Frédéric Godefroy; Paris, Didier et Cie, 1862, 2 vol. in-8°.

Corneille à la butte Saint-Roch, comédie en un acte, en vers, représentée au Théâtre-Français le vendredi 6 juin 1862, précédée de Notes sur la vie de Corneille, d'après des documents nouveaux, par Édouard Fournier; Paris, Dentu, 1862, in-18.

L'Occasion perdue recouverte, par Pierre Corneille; nouvelle édition, accompagnée de notes et de commentaires, avec les sources et les imitations qui ont été faites de ce poëme célèbre non re-

cueilli dans les œuvres de l'auteur (publié par M. Paul Lacroix); Paris, J. Gay, 1862, in-12.

Note sur Pierre Corneille considéré à tort comme l'auteur du poëme L'OCCASION PERDUE RECOUVERTE, lue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par Édouard Frère; Rouen, imp. de Boissel, 1864, in-8°.

Corneille poëte comique, par M. Paul Vavasseur. Discours de réception prononcé à la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, le 4 août 1864. Rouen, imp. de Boissel, 1864, in-8°.

Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne, par E. Gosselin, greffier-archiviste; Rouen, imp. de Cagniard, 1864, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie*, des 31 mai et 30 juin 1864.

Corneille et ses contemporains, discours prononcé à l'ouverture du cours de poésie française, le 17 décembre 1863, par M. Saint-René Taillandier, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier; Paris, Germer Baillière, 1864, in-8°.

Extrait de la *Revue des cours littéraires*, 1re année, nos 7, 8 et 9.

Deux lettres inédites de P. Corneille à Huyghens de Zuilychem, par Édouard Fournier; Paris, imp. de Dupray de La Mahérie, 1865, in-8°.

Extrait de la *Revue des provinces*, du 15 février 1865.

De la tragédie française. Corneille et Racine, par Th. Louïse. 1re conférence publique faite à Valenciennes, le 22 février 1865; Valenciennes, imp. de Prignet, 1865, in-8°.

Particularités de la vie judiciaire de Pierre Corneille, révélées par des documents nouveaux; par E. Gosselin; Rouen, imp. de Cagniard, 1865, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie*, numéro de juillet 1865.

Critique des tragédies de Corneille et de Racine, par Voltaire. Thèse pour le doctorat ès lettres, par B. Bonieux; Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1866, in-8°.

Corneille et le Monde; par Édouard Fournier. Stances récitées sur le Théâtre-Français, le 6 juin 1867, pour le 261e anniversaire de la naissance de P. Corneille; Paris, imp. de Jouaust, 1867, in-8°.

Un Episode de la jeunesse de Pierre Corneille, par E. Gosselin ; Rouen, imp. de Cagniard, 1867, in-8°.

Extrait de la *Revue de la Normandie*, août 1867.

Conférences scientifiques et littéraires des Facultés de Poitiers. — Corneille et le Cid, par M. A.-Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers ; Niort, L. Clouzot, 1867, in-8°.

La Gloire des armes chez Corneille, par Ed. de La Barre Duparcq ; Orléans, imp. de Colas, 1867, in-8°.

Étude sur Corneille, par Alexis Doinet ; Bordeaux, imp. de Bissei, 1867, in-8°.

Lexique de la langue de P. Corneille, avec une Introduction grammaticale, par M. Ch. Marty-Laveaux ; Paris, Hachette, 1868, 2 vol. in 8°.

Formant les t. XI et XII de l'édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, faisant partie des *Grands Écrivains de la France*, publ. chez le même éditeur.

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Ch. Marty-Laveaux ; Paris, imp. de Lahure, 1868, in-8°.

Extrait de l'édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, de Hachette.

Nouveaux Documents inédits sur le patrimoine de P. Corneille. (Signé : A. Tougard.) Rouen, imp. de Cagniard, (1868).

Le grand Corneille, par l'abbé Mérit, professeur de rhétorique à Mongazon ; Angers, imp. de Lachèse, 1868, in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Discours prononcé à la rentrée des Facultés et de l'École de médecine de Clermont-Ferrand, le 19 novembre 1868, par M. Damien, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres ; Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1868, in-8°.

Étude sur Pierre Corneille.

Corneille et l'acteur Mondory, par M. F. Bouquet. Extrait de la *Revue de la Normandie*, février-mars 1869. Rouen, imp. de Cagniard, 1869, in-8°.

II. ÉCRITS ET TRAVAUX

RELATIFS AUX OUVRAGES PARTICULIERS

DE CORNEILLE.

MÉLITE,

Représentée en 1629, imprimée en 1633.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, nouvelle historique, par Dumersan.

Imprimée dans *le Monde dramatique*, le 6 juin 1837, t. IV, p. 337 et suiv. de ce recueil périodique.

Mélite, ou la première pièce de Corneille, comédie en un acte, en vers, par M. Dumersan, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1837.

Non imprimée. C'est la mise à la scène de la nouvelle qui forme l'article précédent.

MÉDÉE,

Représentée en 1635, imprimée en 1639.

Parallèle des beautés de Corneille avec celles de plusieurs scènes de la Médée *de Sénèque*, par M. Guilbert.

Lu dans la séance de la Société libre d'Émulation de Rouen du 16 juin 1804.

L'ILLUSION COMIQUE,

Représentée en 1636, imprimée en 1639.

L'Illusion comique (remaniée par M. Éd. Thierry), représentée sur le Théâtre-Français, pour la première fois, le 6 juin 1861, pour le deux cent cinquante-cinquième anniversaire de la naissance de Corneille.

LE CID,

Représenté en 1636, imprimé en 1637.

Observations sur LE CID, *tragédie de Corneille* (par de Scudéry); Paris, 1637, in-8° [1].

Il existe une autre édition de cet écrit, sous le titre de : *Les Fautes remarquées en la tragi-comédie du* CID; *à Paris, aux dépens de l'auteur*, 1637, in-8°. La page 3 porte en tête : *Observations sur* LE CID.

1. On a attribué à Corneille un grand nombre des pièces et écrits auxquels la querelle causée par ces *Observations* donna lieu. Voici les trois seuls qui soient certainement de lui; il est à peu près certain que tout le reste ne l'a pas pour auteur :

1° *Lettre apologétique du sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur* LE CID; 1637, in-8°.

Nous avons vu des exemplaires portant : *Lettre apologitique...*

2° RONDEAU. *Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel*, etc. (par Corneille); (1637,) un feuillet grand in-4°.

Voir t. I, p. 64.

3° *Excuse à Ariste* (par Corneille, 1637), in-8°.

Suivie du rondeau.

La Défense du CID.

Voir t. I, p. 221, la note 7 du livre II.

L'auteur du vrai Cid espagnol à son traducteur français, sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

(Paris, 1637), in-8°.

Attribué par Corneille à Mairet. Voir t. I, p. 70.

Examen de ce qui s'est fait pour et contre LE CID, avec un *Traité de la disposition du poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures*; Paris, imprimé aux dépens de l'auteur, 1637, in-8°.

Cet écrit porte, à la page 3, pour second titre : *Discours à Cliton sur les* OBSERVATIONS DU CID, *avec un Traité de la disposition, etc.*

Les frères Parfait l'attribuent à Claveret. C'est à tort, selon nous. Voir t. I, p. 71, et note 11 du livre II, p. 197 du même volume.

Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

La Preuve des passages allégués dans les OBSERVATIONS SUR LE CID. A messieurs de l'Académie, par M de Scudéry; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soi-disant auteur du Cid; Paris, 1637, in-8°.

La page 3 porte pour titre : *Lettre contre une invective du sieur Corneille, soi-disant auteur du* Cid.

Lettre du sieur Claveret à Monsieur de Corneille; (Paris, 1637,) in-8°.

L'Amy du Cid *à Claveret;* Paris, 1637, in-8°.

Attribué à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

*Lettre à *** sous le nom d'Ariste.*

Avec cette épigraphe :

> Ce n'est donc pas assez, et, de la part des Muses,
> Ariste, c'est en vers qu'il vous faut des excuses;
> Mais la mienne pour vous n'en plaint pas la façon :
> Cent vers lui coûtent moins que deux mots de chanson.

(Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée par Niceron à Mairet. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

*Réponse de *** à ***, sous le nom d'Ariste;* Paris, 1637, in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Lettre pour M. de Corneille contre les mots de la lettre sous le nom d'Ariste : « Je fis donc résolution de guérir ces idolâtres »; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Épître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du Cid; Paris, Antoine de Sommaville, 1637, in-8°.

A la suite de cette *Epitre*, p. 30 à 48, se trouve une *Réponse à l'Amy du* Cid *sur ses invectives contre le sieur Claveret.*

Lettre du désintéressé au sieur Mairet; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Advertissement au Besançonnais Mairet; (Paris, 1637,) in-8°.

Attribuée à tort à Corneille par Niceron. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée Advertissement au Besançonnais Mairet; 1637, in-8°.

Épître aux poëtes du temps sur leur querelle du Cid; Paris, 1637, in-8°.

Pour le sieur Corneille contre les ennemis du Cid; Paris, 1637, in-8°.

Sonnet.

La voix publique à M. de Scudéry sur les Observations du Cid; Paris, 1637, in-8°.

L'inconnu et véritable ami de messieurs de Scudéry et Corneille; 1637, in-8°.

Signé D. R. Attribué à tort à Rotrou par Niceron et autres. Voir t. I, p. 227, la note 14 du livre II.

Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire mieux ses Observations; 1637, in-8°.

Le Jugement du Cid *composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse*; (Paris, 1637,) in-8°.

Réimprimé dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (publié par Granet), dans *l'Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, et dans le *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, par M. Sainte-Beuve, 2 vol. in-8°.

Lettre de M. l'abbé de Boisrobert à M. Mairet (datée du 5 octobre 1637).

Sur la querelle du *Cid*, imprimée pour la première fois dans le *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, t. I, p. 114 et suiv.

Recueil des bonnes pièces pour et contre le Cid; Paris, Nicolas Trabouillet, 1637, in-8°.

Nous citons ce *Recueil* d'après une *Vie de Corneille*, manuscrit d'une date ancienne, qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne. Était-ce une réimpression d'un choix des écrits dont nous avons donné les titres? ou n'était-ce que la réunion d'exemplaires de ces mêmes écrits, pour laquelle un libraire se serait borné à faire imprimer des titres collectifs? C'est ce que nous n'avons pas été à même de vérifier.

Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid; Paris, Camusat, 1638, in-8°.

Réimprimé en 1678, in-12.

Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du Cid, *et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la lettre de M. de Scudéry à messieurs de l'Académie fran-*

çaise sur le jugement qu'ils ont fait du Cid *et de ses* Observations; Paris, Augustin Courbé, 1638, in-8°.

La Suite et le Mariage du Cid, tragi-comédie en cinq actes, en vers (représentée en 1637, par Chevreau); Paris, Toussaint Quinet, 1638, in-4°.

Réimprimé la même année sous le titre de : *le Mariage du Cid;* jouxte la copie imprimée à Paris, in-8°.

La vraie Suite du Cid, tragi-comédie (en cinq actes et en vers, représentée en 1637, par Desfontaines); Paris, Antoine de Sommaville, 1638, in-4°.

L'innocence et le véritable amour de Chymène. Dédiée aux dames; imprimée cette année, 1638, (sans lieu), in-12.

Défense modérée du *Cid* et du rôle qu'y joue Chimène entre son amant et la mémoire de son père. Bibliothèque de l'Arsenal.

L'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid, par Chillac, juge des gabelles de S. M. en la ville de Beaucaire en Languedoc; Paris, Cardin Besongne, 1639, in-4°.

Non représentée. Réimprimée sur l'imprimé à Paris, chez Cardin Besongne, 1645, in-12 : — jouxte la copie imprimée à Paris, 1646, in-8° ; — et, sous le titre de : *la Mort du Cid et l'Ombre du comte de Gormas;* Caen, J.-J. Godes, 1683, in-8° ; — et 1696, in-12.

Chapelain décoiffé, ou Parodie de quelques scènes du Cid (par Furetière); 1665, in-12.

Se trouve aussi dans beaucoup d'éditions des *Œuvres de Boileau.*

Récit tiré des Mémoires de Michel Turretini, pasteur et professeur, de la discussion qui eut lieu entre le Conseil et la vénérable Compagnie, en 1681, *au sujet de la représentation du* Cid.

Fait partie des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. I, p. 80 et suiv.; Genève, 1841, in-8°.

Le Cid, tragédie de P. Corneille (arrangée par J.-B. Rousseau).

Représenté en 1728 et imprimé dans les *Pièces dramatiques choisies et restituées par M.* ***; Amsterdam, François Changuion, 1733, in-12.

C'est avec ces changements que *le Cid* est joué depuis ce temps à la Comédie-Française.

Le Cid, tragédie en cinq actes, de Pierre Corneille, changée sur les observations de l'Académie française; Lausanne, 1780, in-8°.

Chimène ou le Cid, tragédie en trois actes (paroles de Guillard,

musique de Sacchini, ballet de Gardel), représentée devant Leurs Majestés à Fontainebleau; Paris, de l'imprimerie de Ballard, 1783, in-8°.

Chimène et Rodrigue, ou le Cid, opéra en trois actes, par M. de Rochefort, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres; Paris, Lambert et Baudouin, 1783, in-8°.

Non représenté.

Le Cid de Corneille, comédie anecdotique en un acte, en vers, par M. ***, représentée sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1823.

Le Triomphe du Cid, à-propos anecdotique en un acte, en vers, par M. Ruffin, représenté sur le théâtre des Arts, à Rouen, le 29 juin 1827.

Le Cid, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois, professeur de l'Université; Paris, Delalain, 1842, in-12.

Réimprimé en 1852, 1859, 1861, 1862, 1863, 1867, 1868. Les titres des réimpressions portent : *Avec introduction et notes.* Ceux des réimpressions de 1862 et de 1867 : *Accompagnées de notes et remarques littéraires, grammaticales et historiques.*

Commentaire sur LE CID, tragi-comédie de Pierre Corneille, par M. Walras; Caen, imp. d'Hardel, 1843, in-8°.

Le Cid, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Le Cid, esquisse littéraire, par M. Walras, inspecteur de l'Académie du Nord; Douai, d'Aubers, 1853, in-8°.

Le Cid, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre et Cie, 1861, in-18.

Pierre Corneille et Jean-Baptiste Diamante, par Antoine de Latour; Paris, Douniol, 1861, in-8°.

Extrait du *Correspondant.*

Le Cid, tragédie; par P. Corneille. Nouvelle édition, avec notes historiques, grammaticales et littéraires, précédées d'appréciations littéraires et analytiques empruntées aux meilleurs critiques, par M. Jonette; Paris, Belin, 1863, in-12.

Notice sur la question suivante : Est-il vrai, comme l'ont affirmé Voltaire, Laharpe et Sismondi, que Corneille ait pris le sujet et les principales scènes du CID *dans une pièce espa-*

gnole de Diamanté, qu'il aurait imitée et traduite sans l'indiquer et en l'adaptant à la scène française? Par M. Victor Molinier; Toulouse, imp. de Rouget frères et Delahaut, 1865, in-8°.

Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*

HORACE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Dissertation sur un vers de la tragédie des HORACES.

Mercure de France de juillet 1748, p. 55 et suiv.

Les Horaces, ballet tragique (en cinq parties), de la composition de M. Noverre, représenté à l'Académie royale de musique le 21 janvier 1777; Paris, Delormel, 1777, in-8°.

Les Horaces, tragédie-lyrique en trois actes, mêlée d'intermèdes, représentée devant Leurs Majestés, à Versailles, le 2 décembre 1786, et pour la première fois sur le théâtre de l'Académie royale de musique le jeudi 7 décembre de la même année (poëme de Guillard, musique de Salieri); Paris, Delormel, 1786, in-4° et in-8°.

Remise au théâtre des Arts, à Paris, le 12 vendémiaire an IX (Paris, Ballard, an IX, in-8°), avec une musique nouvelle de Porta et des changements considérables dans le poëme qui firent dire à l'auteur, dans son Avertissement : « Cet ouvrage n'est plus, à proprement parler, le même qui fut donné au théâtre de l'Opéra en 1786. »

Lors de la reprise on donna au théâtre des Troubadours, le 23 vendémiaire an IX, une parodie de cet opéra, intitulée : *les Voraces et les Coriaces.*

Les Horaces, tragédie-lyrique en trois actes (en vers libres); par H. Montol-Sérigny; Paris, Fages, an IX (1801), in-8°.

Non représenté.

Gli Orazi et Curiazi, dramma per musica in tre atti.

La musique de cet opéra est de Cimarosa; le nom de l'auteur du livret nous est inconnu. Nous ignorons la date de la première représentation. L'édition que nous avons sous les yeux est de Paris, 1815, in-8°. L'ouvrage avait été représenté et sans doute aussi imprimé bien antérieurement en Italie.

Horace, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notice littéraire et remarques, par N.-A. Dubois; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852, 1856, 1861 et 1867, sous le même titre ainsi

modifié : *Avec introduction et notes*, et en 1863 (deux fois dans l'année) et en 1867, avec cette autre modification : *Accompagnée de remarques littéraires, grammaticales et historiques.*

Horace, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Horace, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires ; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

CINNA,

Représenté en 1640, imprimé en 1641.

Parodie de la scène de la délibération de *Cinna* (acte II, scène I).

Dirigée contre le duc d'Aumont, cette espèce de satire, composée en 1759, par de Cury, fut attribuée à Marmontel, et le fit mettre à la Bastille. On la trouve en grande partie dans le *Journal historique* de Collé, au mois de décembre 1759.

Marmontel et Thomas, ou la Parodie de Cinna, vaudeville en un acte, représenté au théâtre du Vaudeville, le 23 janvier 1813, par M. Dumolard.

Non imprimé.

Cinna, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes et remarques, par A. Mottet; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimé en 1852, 1857, 1861, 1863 et 1867 sous le même titre, ainsi modifié : *Avec introduction et notes,* et enfin, en 1859, 1867 et 1869, avec cette autre modification additionnelle : *accompagnées de notes et remarques littéraires, grammaticales et historiques.*

Cinna, ou la Clémence d'Auguste, tragédie en cinq actes, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires ; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

Cinna, ou la Clémence d'Auguste, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez ; Paris, Hachette, 1862, in-18.

POLYEUCTE,

Représenté en 1640, imprimé en 1643.

Polyeucte, martyr, tragédie de P. Corneille, avec des remarques par l'abbé Batteux.

Fait partie du *Traité de l'arrangement des mots,* traduit du grec de Denys d'Halicarnasse, avec des réflexions sur la langue française comparée avec la langue grecque, et la tragédie de *Polyeucte,* etc., pour servir de suite aux *Principes de littérature;* Paris, Nyon, 1788, in-12.

Changement proposé pour la tragédie de POLYEUCTE *de P. Corneille*, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux); Paris, Léopold Collin, 1805, in-8°.

Théâtre classique, ou ESTHER, ATHALIE, POLYEUCTE *et* LE MISANTHROPE *commentés*, par F. Roger; Paris, Migneret, 1807, in-8°.

Polyeucte, tragédie, par P. Corneille. Édition classique, avec notes par M. Naudin; Paris, Delalain, 1841, in-18.

Réimprimée en 1847, 1852, 1855 et 1863, sous le même titre ainsi modifié : *Avec notice et remarques;* en 1859 : *Avec notes et remarques;* en 1867 et 1868 : *Avec introduction et notes.*

Observations sur le POLYEUCTE *de P. Corneille*, par M. Walras, professeur de philosophie au collége royal de Caen; Évreux, L. Tavernier et Cie, 1845, in-8°.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire, un choix de notes de divers auteurs, et un commentaire nouveau par M. Walras (acte Ier); Caen, Hardel, 1847, in-8°.

Polyeucte, martyr, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-18.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille, avec des notes et des commentaires; Paris, Lecoffre, 1853, in-18.

Polyeucte, tragédie. Édition classique, accompagnée de remarques littéraires, grammaticales et historiques, par E. Lefranc; Paris, Delalain et Cie, 1858, in-12.

Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne, par P. Corneille; avec l'examen de l'auteur, les variantes, un choix de notes de tous les commentateurs, etc.; Paris, Delagrave et Cie, 1867, in-18.

LA MORT DE POMPÉE,

Représentée en 1642, imprimée en 1644.

Examen oratoire du rôle de Cornélie dans POMPÉE, par M. Lelièvre.

Lu à la Société des sciences, lettres et arts de Rouen, le 9 juin 1803.

LE MENTEUR,

Représenté en 1642, imprimé en 1644.

Il Bugiardo (le Menteur), commedia di tre atti, in prosa, rap-

presentata per la prima volta in Mantova, la primavera dell'anno 1750.

Cette pièce, imitée de Corneille, a été imprimée dans le Théâtre de Goldoni, son auteur, et traduite par M. Aignan dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers;* Paris, Ladvocat, 25 vol. in-8°.

Le Menteur, comédie en cinq actes, nouvellement mise en vers libres, par M. Collé; Paris, Gueffier, 1770, in-8°.

Les Descendants du Menteur, comédie en trois actes, en vers, représentée au théâtre de l'Impératrice, le 16 prairial an XIII (5 juin 1805), par Armand Charlemagne; Paris, madame Masson, an XIII (1805), in-8°.

Examen critique d'une anecdocte littéraire sur LE MENTEUR *de P. Corneille,* par F. Bouquet. (Extrait de la *Revue de la Normandie,* avril 1865;) Rouen, imp. de Cagniard, 1865, in-8°.

LA SUITE DU MENTEUR,

Représentée en 1643, imprimée en 1645.

La Suite du Menteur, comédie de Pierre Corneille, retouchée et réduite en quatre actes, avec un prologue, par Andrieux, de l'Institut national, représentée sur le théâtre de la rue de Louvois, pour la première fois, le 26 germinal de l'an XI; Paris, madame Masson, an XI (1803), in-8°.

La Suite du Menteur, comédie en cinq actes, en vers, de P. Corneille, avec des changements et additions considérables, et un prologue, par G.-S. Andrieux, représentée par les Comédiens-Français; Paris, Barba, 1810, in-8°.

RODOGUNE,

Représentée en 1644, imprimée en 1647.

Rodogune, princesse des Parthes, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1849, in-18.

HÉRACLIUS,

Représenté en 1647, imprimé en 1647.

Les Alarmes des évêques constitutionnels, imitation des deux premières scènes du premier acte de la tragédie d'*Héraclius* de P. Corneille. *Nota.* On s'est attaché à conserver, autant qu'il a été possible, les idées et les vues de Corneille. (S. l. n. d.) In-8°.

*Défense de P. Corneille sur le sujet de l'*HÉRACLIUS. (Signé : Delzons.)

Revue de l'Instruction publique, 2 février 1865.

DON SANCHE D'ARAGON,

Représenté en 1650, imprimé en 1650.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque de P. Corneille, mise en trois actes par Mégalbe; représentée, ainsi réduite, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 15 avril 1833; Paris, Barba, 1833, in-8°.

Une *seconde édition*, de 1844 (Paris, Tresse, in-8°), donne le véritable nom du réducteur, M. P. Planat, déguisé d'abord sous un pseudonyme.

NICOMÈDE,

Représenté en 1650, imprimé en 1651.

Changements faits à la tragédie de NICOMÈDE *de P. Corneille*, par M. Andrieux.

A la suite d'*Anaximandre, ou le Sacrifice aux Grâces*, comédie en un acte (par M. Andrieux); Paris, Léopold Collin, 1805, in-8°.

Nicomède, tragédie, par P. Corneille. Nouvelle édition, avec le commentaire de Voltaire et un commentaire nouveau, par M. J. Naudet; Paris, Dezobry, 1845, in-18.

Nicomède, tragédie de P. Corneille, annotée par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1849, in-18.

ŒDIPE,

Représenté en 1659, imprimé en 1659 [1].

*Dissertation critique sur l'*ŒDIPE *de Corneille.*

Par mademoiselle Barbier. *Nouveau Mercure* de février et mars 1709, p. 92 et suiv.

*Lettre qui contient la critique de l'*ŒDIPE *de Corneille*, par Voltaire.

Page 108 et suivantes d'*Œdipe*, tragédie, par Monsieur de Voltaire; Paris, P. Ribou, 1719, in-8°.

*Nouvelles Remarques sur l'*ŒDIPE *de M. de Voltaire et sur les lettres critiques où l'on justifie Corneille contre les calomnies*

1. Nous devons rappeler ici la *Dissertation* de D'Aubignac qui a trait à cette pièce, et que nous avons mentionnée dans la première partie de cette bibliographie.

de son émule, et où l'on fait un parallèle des deux tragédies de ces auteurs, avec un Recueil des plus beaux endroits de l'une et de l'autre pièce, par M...; Paris, 1719, in-8°.

Jocaste, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une *Dissertation sur les* Œdipes *de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de La Motte, et sur Jocaste* (par le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas) ; Paris, Debure l'aîné, 1781, in-8°.

SERTORIUS,

Représenté en 1662, imprimé en 1662.

Défense du Sertorius *de M. Corneille* (par De Visé); Paris, Claude Barbin, 1663, in-12.

C'est une réponse à la seconde *Dissertation* de D'Aubignac, mentionnée dans la première partie de cette bibliographie.

SOPHONISBE,

Représentée en 1663, imprimée en 1663.

Critique de la Sophonisbe.

Tirée de la troisième partie des *Nouvelles nouvelles* (par De Visé); Paris, Gabriel Quinet, 1663, in-12; réimprimée dans le *Recueil des Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine.*

Remarques sur la tragédie de Sophonisbe *de M. Corneille, envoyées à madame la duchesse de R.****, par monsieur L. D. (l'abbé D'Aubignac) ; Paris, Ch. de Sercy, 1663, in-12.

Défense de la Sophonisbe *de M. Corneille* (par De Visé); Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité. C'est une réponse à D'Aubignac.

Lettre sur les Remarques qu'on a faites sur la Sophonisbe *de M. Corneille;* Paris, 1663, in-12.

Réimprimée dans le *Recueil de Dissertations* précité.

Examen des Sophonisbes *de Mairet, de Corneille et de Voltaire*, par Clément.

Dans le *Tableau annuel de la littérature* (n° IV), p. 282, an IX (1801).

TITE ET BÉRÉNICE,

Représenté en 1670, imprimé en 1671.

La Critique de la Bérénice *de Corneille*, par l'abbé de Villars; 1671, in-12.

Tite et Titus, ou les Bérénices, comédie (en trois actes et en prose); Utrecht, Jean Ribbius, 1673, in-12.

TRADUCTION DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Stances à Monsieur Corneille sur son Imitation de Jésus-Christ, par Saint-Amant.

Imprimées dans le *Dernier recueil de diverses poésies du sieur de Saint-Amant;* Paris, A. de Sommaville, 1658, in-4°, p. 137-160.

Le Chemin du salut, dévotion des âmes sincères et pénitentes, par Pierre Corneille, et selon la Bible; Paris, et Berne, Société typographique, 1801, in-18.

D'autres exemplaires, sous la même date, portent pour titre : *Le Chemin du salut, ou Guide des âmes pieuses et sincères.*

Extraits de l'Imitation mise en vers par P. Corneille (par J.-F. Sobry); Paris, Fabre, brumaire an XI, in-8°.

*Corneille et Gerson dans l'*Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy; Paris, Le Clère, 1841, in-8°.

La Morale des familles catholiques, par P. Corneille. Fragments offerts de sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ. Publié par M. Ch. de Chantal; Paris, Perisse, 1843, in-18.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers français par P. Corneille. Nouvelle édition, accompagnée du texte, collationnée sur les éditions originales et augmentée de toutes les variantes, de lettres de Corneille et d'une préface nouvelle, par Alex. de Saint-Albin; Paris, Lecoffre, 1856, in-18.

III. OEUVRES

COMPLÈTES OU CHOISIES

DE CORNEILLE,

AVEC NOTICES OU NOTES.

Le Théâtre de P. Corneille (publié par Fr. Antoine Jolly, censeur royal); Paris, Martin, 1738, 6 vol. in-12.

Cette édition contient, à la tête du premier volume, un *Avertissement* étendu donnant des détails sur l'époque de la représentation et de l'impression de chaque pièce et des anecdotes y relatives.

Réimprimée en 1747; Paris, David père.

Œuvres diverses de P. Corneille; Paris, Gissey, 1738, in-12.

Publiées par Granet, qui a fait précéder ce recueil d'une *Préface* fort détaillée et de la *Défense du grand Corneille,* par le Père Tournemine, jésuite.

Les Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, avec le jugement des savants à la suite de chaque pièce (par J.-G. Dupré); Oxford, Jacques Fletcher, 1746, in-8°.

Réimprimé plusieurs fois depuis sous le titre de : *les Chefs-d'Œuvre dramatiques de MM. Corneille, etc.,* parce qu'on y joignit deux pièces de Thomas Corneille. En 1771, on augmenta encore ce recueil des notes et des commentaires de Voltaire.

Théâtre de P. Corneille, avec des commentaires, etc., etc. (par Voltaire); Genève, 1764, 12 vol. in-8°.

Réimprimé sous le titre de : *Théâtre de P. Corneille,* avec des commentaires et autres morceaux intéressants. Nouvelle édition, augmentée; Genève, 1774, 8 vol. in-4°.

L'annonce de ce travail et sa double publication donnèrent lieu aux écrits suivants :

Lettre de M. de Voltaire, de l'Académie française, à M. l'abbé D'Olivet, chancelier de la même Académie (datée du 20 août 1761); in-12 de 15 pages.

Réponse de M. de Voltaire à M. le duc de Bouillon, qui lui avait écrit une lettre en vers, au sujet de l'édition qu'il fait faire des Œuvres

de Corneille, au profit de mademoiselle Corneille (1761); in-12 de 7 pages.

Lettre à M. de Voltaire sur une édition de Corneille.
ANNÉE LITTÉRAIRE, 1764, III, 97.

Lettre sur la nouvelle édition de Corneille, par M. de Voltaire; Amsterdam, 1764, in-8° de 22 pages.

Réflexions sur la nouvelle édition de Corneille, par M. de Voltaire ou Réponse à la lettre apologétique de cet ouvrage; Amsterdam, 1764, in-8°.

Racine à M. de Voltaire, des Champs-Élysées (par Dorat).

Cette pièce fut imprimée, ou du moins lancée manuscrite dans le public en 1764, à l'occasion de l'édition des *Œuvres de Corneille* avec commentaires donnée par Voltaire (voir les *Mémoires secrets,* 29 avril 1764). Depuis elle a été imprimée dans les *Pièces échappées aux seize premiers volumes de l'Almanach des Muses* recueillies par Sautreau); Paris (1781), in-12, et dans les *Œuvres de Dorat.*

Critique posthume d'un ouvrage de M. de Voltaire (par l'abbé Champion de Nilon); Londres, 1772, in-8° de 27 pages.

Sentiment d'un académicien de Lyon (par Voltaire).
MERCURE de décembre 1774. Réponse aux cinquième et sixième *Lettres à M. de Voltaire,* par Clément, publiées en 1774, et contenant la critique du *Commentaire* sur Corneille.

Chef-d'Œuvres (sic) *de P. Corneille;* Paris, 1785, 4 vol. in-18.

Fait partie de la *Petite Bibliothèque des Théâtres.* Augmenté d'un catalogue raisonné des pièces de Corneille et de jugements et anecdotes y relatifs.

Œuvres de P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire sur les pièces de théâtre, et des observations critiques sur ce commentaire par le citoyen Palissot. Édition complète, dédiée au premier consul de la République française; Paris, de l'imprimerie de Didot aîné, an IX (1801), 12 vol. in-8°.

Chefs-d'Œuvre de Pierre Corneille, avec les commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces commentaires par M. Le Pan; seule édition où l'on trouve le véritable texte de Corneille et les changements adoptés par la Comédie-Française, faite par souscription au profit de mademoiselle J.-M. Corneille; Paris, Cordier, 1817, 5 vol. in-8°.

Beautés de P. Corneille, ou Choix de ses passages les plus remarquables sous le rapport de la pensée et du style, par B. Allent (Eugène Balland); Paris, P. Blanchard, 1821, in-18.

Le faux titre porte : *Beautés des écrivains français les plus célèbres,* tome II.

Œuvres choisies de P. Corneille; Paris, Lheureux, 1822, 4 vol. in-8°.

On trouve en tête du premier volume la *Vie de Corneille*, par Fontenelle, et en tête de chaque pièce comprise dans ce recueil la préface de Voltaire sur cette pièce. Enfin, une très-grande partie du t. IV de cette édition est consacrée à un *Examen analytique des pièces de Corneille non comprises dans ses Œuvres choisies.*

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (publiées par M. Parrelle); Paris, Lefèvre, 1824, 12 vol. gr. in-8°.

Chefs-d'Œuvre de Corneille, suivis de notes et précédés d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par L.-T. Ventouillac; Londres, S. Low, 1827, 2 vol. in-18.

Fait partie du *Choix des Classiques français*, publié par le même éditeur.

Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, revus sur les dernières éditions originales, précédés de l'Éloge de P. Corneille, par Victorin Fabre, et augmentés de l'analyse et du choix des meilleurs passages des tragédies et comédies omises dans les œuvres choisies, et des meilleurs morceaux extraits des poésies, des psaumes et de la traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. H. Le Corney; Paris, Pourrat frères, 1832, 5 vol. in-8°.

Corneille. Œuvres choisies. Édition épurée; Paris, Lehuby, 1845, in-12.

Théâtre choisi de Corneille, avec une notice biographique littéraire et des notes par M. Géruzez; Paris, Hachette, 1848, in-12.

Œuvres des deux Corneille (*Pierre et Thomas*). *Édition Variorum*, collationnée sur les meilleurs textes; précédées de la vie de Pierre Corneille, rédigée d'après les documents anciens et nouveaux, avec les variantes et les corrections de Pierre Corneille, ses dédicaces, ses avertissements, ses trois discours sur la tragédie; accompagnées de notices historiques et littéraires sur chaque pièce des deux Corneille, ainsi que de notes historiques, philologiques et littéraires, formant le résumé des travaux de Voltaire, du Père Brumoy, de l'abbé Le Batteux, Palissot, Victorin Fabre, Ginguené, l'empereur Napoléon, Guizot, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Nisard, Taschereau; par Charles Louandre; Paris, Charpentier, 1853, 2 vol. in-18.

Œuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs (édition donnée par M. Lefèvre); Paris, Firmin Didot frères, 1854-59, 12 vol. in-8°.

Œuvres de Corneille. Nouvelle édition, augmentée d'une vie de Corneille et de notices sur chaque pièce; par Émile de La Bédollière; Paris, Barba, 1855, 2 vol. in-18.

Théâtre classique, contenant : LE CID, HORACE, CINNA, POLYEUCTE, de P. Corneille; BRITANNICUS, ESTHER, ATHALIE, de J. Racine; MÉROPE, de Voltaire; LE MISANTHROPE, de Molière. Avec les préfaces des auteurs, les Examens de Corneille, les variantes et les principales imitations, et annoté par Ad. Regnier; Paris, Hachette, 1855, in-12.

Nouvelles éditions classiques, publiées avec des notes historiques et littéraires.

Œuvres complètes de P. Corneille. Nouvelle édition, revue et annotée par M. J. Taschereau; Paris, P. Jannet, 1857, in-16.

Faisait partie de la *Bibliothèque Elzévirienne*, interrompue. Les t. I et II ont seuls été publiés.

Théâtre choisi de Corneille, édition classique, précédée d'une notice littéraire, par F. Estienne; Paris, J. Delalain, 1857, in-24.

Chefs-d'Œuvre de P. Corneille, avec une Histoire abrégée du théâtre français, une biographie de l'auteur et un choix de notes de divers commentateurs, par D. Saucié. Nouvelle édition; Tours, Mame et Cie, 1858, in-8°.

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.

Œuvres de P. Corneille. Nouvelle édition, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, d'un fac-simile, etc.; par M. Ch. Marty-Laveaux; Paris, Hachette, 1862-68, 12 vol. in-8°.

Les Grands Écrivains de la France, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier.

Œuvres de P. Corneille. Théâtre complet. Précédées de la vie de l'auteur par Fontenelle et suivies d'un Dictionnaire donnant l'explication des mots qui ont vieilli. Nouvelle édition, imprimée d'après celle de 1682, ornée du portrait en pied colorié du principal personnage des pièces les plus remarquables. Dessins de M. Geffroy, sociétaire de la Comédie-Française, gravure de MM. Colin et Wolff. — Paris, Laplace et Cie, 1868, gr. in-8°.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome I, page 2, lignes 11 et 12. Une découverte récente établit que c'est à tort qu'on a donné à la mère de Corneille les noms de : Marthe Le Pesant DE BOISGUILBERT. Le père de Marthe, François Le Pesant, n'ajoutait aucun nom de fief à son nom patronymique. Ce ne fut que le 26 mai 1627 que le second frère de Marthe, Charles Le Pesant, maître en la chambre des comptes, fit l'acquisition du fief *de Boisguilbert,* quart de fief, souvent aussi écrit *Boisguillebert.* Il portait déjà la qualification de sieur de Valmesnil, depuis qu'il avait acquis, le 12 mars 1620, un autre fief de ce dernier nom. Les deux fiefs se touchaient, et Charles Le Pesant ne se qualifia plus, à partir de 1627, que de *sieur de Boisguilbert,* qualité qui se transmit au lieutenant-général du bailliage de Rouen et à son fils le lauréat de l'Immaculée Conception, desquels il est parlé dans la note de la page 185 du tome I, neveu et petit-neveu de Marthe. (*Note de M. Gosselin.*)

Pages 61 et 218. J'avais dit que les dates de l'attaque d'apoplexie de Mondory et de sa retraite forcée de la scène avaient été mal étudiées. M. Bouquet, profes-

seur au Lycée impérial de Rouen, dans un article de la *Revue de la Normandie* (livraison de février-mars 1869), s'est livré à des recherches et à des rapprochements de témoignages qui nous porteraient à penser que l'accident de Mondory est de 1637 et non de 1636, comme nous l'avions répété.

Page 185, ligne 19. Barbe Corneille, tante de notre auteur, avait épousé « noble homme Guillaume Briffault », ce qui résulte d'un registre des actes de la paroisse de Canteleu, près Rouen, à la date du 4 janvier 1618. Elle vivait encore en 1619. (*Note de M. Gosselin.*)

TABLE DES MATIÈRES.

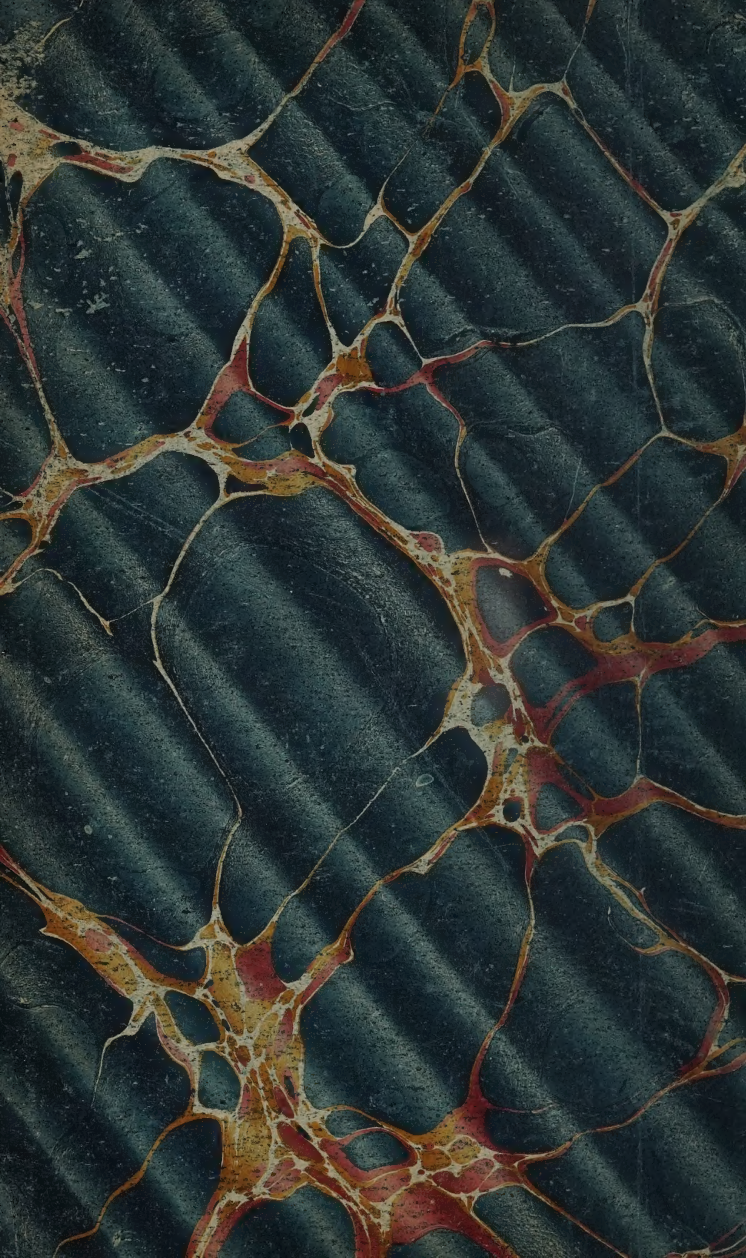
LIVRE TROISIÈME.

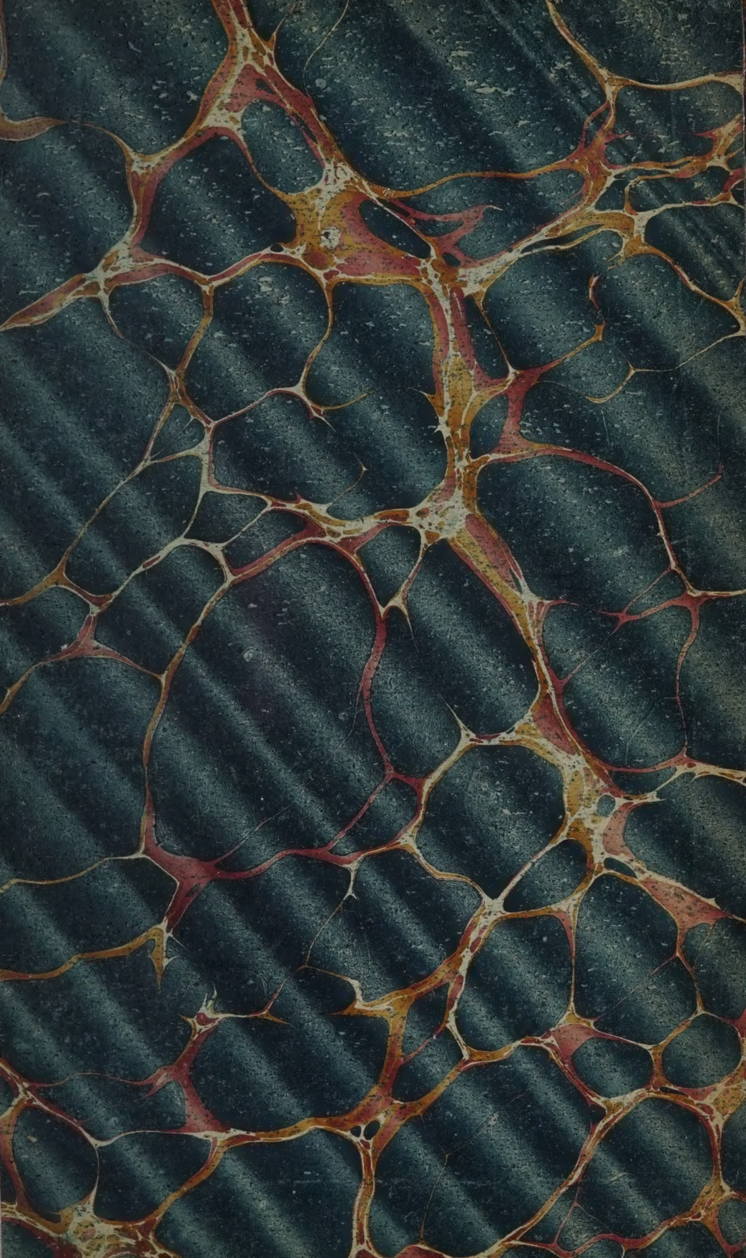
LIVRE QUATRIÈME.

NOTES DU LIVRE III.

NOTES DU LIVRE IV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 070310492